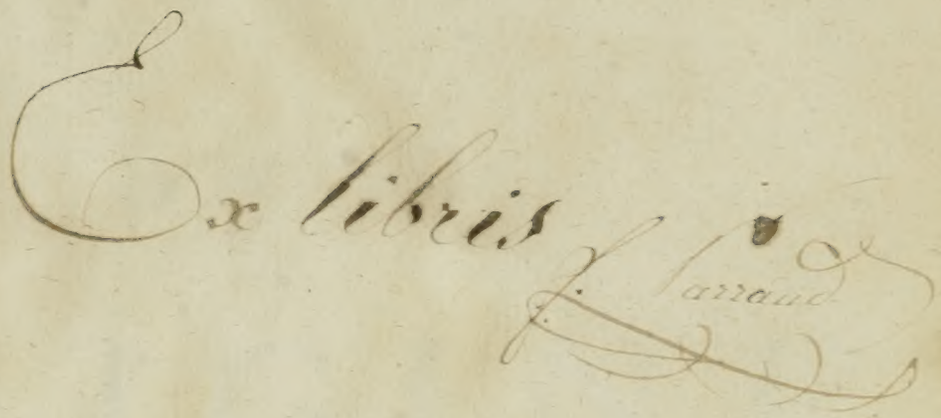
GROS L'AINE'

1757.

Universitas
BIBLIOTHECA
Ottaviensis


Ex libris
L. Larraud

DE

L'ORIGINE

DES LOIX, DES ARTS,

ET DES SCIENCES.

TOME TROISIEME.

DE

L'ORIGINE

DES ARTS, DES SCIENCES

ET DE

LEUR PROGRÈS.

TOME TROISIEME.

DE

L'ORIGINE

DES LOIX, DES ARTS,

ET DES SCIENCES;

ET DE

LEURS PROGRÈS

CHEZ LES ANCIENS PEUPLES.

TOME TROISIEME.

Depuis l'établiſſement de la Royauté chez les Hébreux, juſqu'à leur retour de la captivité.



A PARIS,

Chez DESAINT & SAILLANT, rue S. Jean de Beauvais, vis-à-vis le Collége.

M. DCC. LVIII.

AVEC APPROBATION ET PRIVILEGE DU ROI.

Universitas
BIBLIOTHECA
Ottaviensis

CB
311
.G6
1758
v.3
Cool type

TABLE
DES LIVRES,
CHAPITRES, ARTICLES ET PARAGRAPHES,
Contenus dans la Troiſieme Partie.

INTRODUCTION. Page 1

LIVRE PREMIER.

Du Gouvernement. 3

CHAPITRE I. *Des Aſſyriens.* 5
CHAPITRE II. *Des Babyloniens.* 7
CHAPITRE III. *Des Médes.* 9
CHAPITRE IV. *Des Egyptiens.* 12
CHAPITRE V. *La Gréce.* 27
ARTICLE I. *Athénes.* 28
ARTICLE II. *Lacédémone.* 37
ARTICLE III. *Des Colonies Grecques.* 44

LIVRE II.

Des Arts & Métiers. 49

CHAPITRE I. *Des Aſſyriens & des Babyloniens.* 51

CHAPITRE II. *Des Egyptiens.* 60

CHAPITRE III. *Des Grecs.* 79

LIVRE III.

Des Sciences. 86

CHAPITRE I. *De la Médecine.* 88

CHAPITRE II. *De l'Aſtronomie.* 91

ARTICLE I. *Des Babyloniens.* 92

ARTICLE II. *Des Egyptiens.* 97

ARTICLE III. *Des Grecs.* 107

ARTICLE IV. *Réflexions ſur l'Aſtronomie des Babyloniens, des Egyptiens & des Grecs.* 114

CHAPITRE III. *Géométrie & Méchanique.* 121

ARTICLE I. *Des Babyloniens.* 122

ARTICLE II. *Des Egyptiens.* 125

ARTICLE III. *Des Grecs.* 129

CHAPITRE IV. *Géographie.* 130

LIVRE IV.

Commerce & Navigation. 139

CHAPITRE I. *Des Egyptiens.* 140
CHAPITRE II. *Des Phéniciens.* 144
CHAPITRE III. *Des Grecs.* 149

LIVRE V.

Art Militaire. 157

CHAPITRE I. *Des Aſſyriens, des Babyloniens, des Médes, des Syriens, &c.* 159
CHAPITRE II. *Des Grecs.* 164
ARTICLE I. *Des Pratiques militaires communes à tous les peuples de la Gréce.* 165
ARTICLE II. *De la Diſcipline militaire des Lacédémoniens.* 171
ARTICLE III. *De la Diſcipline militaire des Athéniens.* 175

LIVRE VI.

Mœurs & Uſages. 179

CHAPITRE I. *Des Peuples de l'Aſie.* 181
ARTICLE I. *Des Aſſyriens.* 182
ARTICLE II. *Des Babyloniens.* 184
ARTICLE III. *Des Médes.* 197
CHAPITRE II. *Des Egyptiens.* 204

CHAPITRE III. *Des Peuples de la Gréce.* 207
ARTICLE I. *Des Lacédémoniens.* 208
ARTICLE II. *Des Athéniens.* 222
ARTICLE III. *Des Jeux de la Gréce.* 232
RÉCAPITULATION. 243

DISSERTATIONS.

Iere DISSERTATION. *Sur l'évaluation des Monnoies & des Meſures Grecques.* 249
CHAPITRE I. *Des Monnoies Grecques.* 251
CHAPITRE II. *Des Meſures Grecques.* 256
IIde DISSERTATION. *Sur les Périodes aſtronomiques des Chaldéens.* 261
IIIeme DISSERTATION. *Sur les Antiquités des Babyloniens, des Egyptiens & des Chinois.* 273
IVeme DISSERTATION. *Sur un Paſſage d'Hérodote.* 297

Extraits des Hiſtoriens Chinois. 315

Fin de la Table de la troiſieme Partie.

DE

L'ORIGINE DES LOIX, DES ARTS ET DES SCIENCES, ET *DE LEURS PROGRÈS* CHEZ LES ANCIENS PEUPLES.

INTRODUCTION.

PLUS ON AVANCE vers les tems qui ſe rapprochent de la naiſſance de Jeſus-Chriſt, plus l'Hiſtoire ancienne ſe développe & s'éclaircit. L'Aſie, dans les ſiécles où nous entrons, offre les ſpectacles les plus frappans. On y voit s'anéantir les quatre puiſſans Empires des Aſſyriens, des Babyloniens, des Médes & des Lydiens.

L'Egypte, cette monarchie ſi ancienne & ſi célebre, va commencer à pencher vers ſon déclin. Nous ne verrons pas ſa ruine totale. Le moment où en proie aux ravages de Cambyſes

fils de Cyrus, l'Egypte vit renverſer ſon trône, & ne forma plus qu'une province de l'empire Perſan, appartient à des ſiécles qui ne ſont point l'objet de mes recherches. Je ne dois donc pas en parler. J'ai cru ſeulement pouvoir l'annoncer.

Sur les débris de tous ces différens royaumes, s'éleva la monarchie des Perſes, nation dont juſqu'à ce moment il n'eſt point queſtion dans l'antiquité. La naiſſance de ce nouvel Empire, plus étendu & plus formidable qu'aucun de ceux dont nous avons eu occaſion de parler, ſera le terme où nous nous arrêterons.

L'Europe ne préſente pas, dans ces mêmes ſiécles, des tableaux auſſi frappans. Mais l'abolition du gouvernement Monarchique dans pluſieurs villes de la Grece, qui s'érigerent alors en républiques, Lycurgue & Solon donnant des loix, l'un à Lacédémone, & l'autre à Athenes, ſont des objets d'autant plus intéreſſans, que cette époque eſt celle de la grandeur & de la célébrité que les Grecs ſe ſont acquiſes dans l'Hiſtoire ancienne.

On doit ranger encore au nombre des événemens fameux, qui appartiennent aux ſiécles que nous allons parcourir, la fondation de Rome, ville dont la deſtinée ſemble avoir été d'engloutir & d'abſorber tous les royaumes de l'univers. Ses foibles commencemens n'annonçoient pas ce dégré de puiſſance où depuis elle eſt parvenue. Rome en fut redevable à ſa politique & à ſon courage, qui la firent triompher de tous les obſtacles qui paroiſſoient s'oppoſer à ſon agrandiſſement. C'eſt un objet, au ſurplus, que nous ne faiſons qu'indiquer. Les Romains n'entrent point dans le plan que nous avons entrepris.

TROISIEME PARTIE.

Depuis l'établiſſement de la Royauté chez les Hébreux, juſqu'à leur retour de la captivité : eſpace d'environ 560 ans.

LIVRE PREMIER.

Du Gouvernement.

J'AI RÉSERVÉ, pour cette troiſiéme & derniere partie de mon ouvrage, les réflexions, & même les critiques qu'on peut faire ſur le gouvernement, & les loix des différens peuples qui ſe ſont diſtingués dans les anciens tems. Ainſi, après avoir rapporté tout ce que les Ecrivains de l'antiquité ont pû nous tranſmettre ſur cet objet, je propoſerai quelques réflexions, tant ſur les loix particulieres, que ſur les principes fondamentaux de toutes les différentes formes de gouvernement dont j'aurai eu occaſion de parler.

IIIe. PARTIE. Dep. l'établ. de la Royauté chez les Hébreux, juſqu'à leur retour de la captivité.

Je penſe, au ſurplus, qu'il ne ſera pas inutile, avant que d'entrer en matière, de dire un mot ſur l'état des Hébreux dans es ſiécles que nous parcourons préſentement. Quoique mon ntention n'ait jamais été de traiter en particulier l'hiſtoire de ce peuple, je ne crois pas pouvoir me diſpenſer d'indiquer au

IIIe. PARTIE. Dep. l'établ. de la Royauté chez les Hébreux, juſqu'à leur retour de la captivité.

moins la révolution qui ſe fit alors dans la forme de ſon gouvernement, & de faire connoître en peu de mots le caractère de la plûpart de ſes Souverains.

Les Juifs, peuple inquiet & volage, ſe laſſerent enfin d'avoir Dieu pour chef & pour monarque immédiat. Ils demanderent à être gouvernés extérieurement par un Roi, & à former une monarchie ſenſible de même que les autres nations [a]. L'Etre ſuprême voulut bien y conſentir. Il eſt à remarquer que cette innovation arriva dans le même tems à peu près que la plupart des villes de la Grece, on ne voit point trop par quels motifs, s'érigerent en républiques. Saül fut ſacré roi d'Iſraël la même année que Médon fut élu Archonte d'Athenes [b].

Les Juifs eurent lieu de ſe repentir de la nouveauté qu'ils avoient introduite dans la forme de leur gouvernement. La mauvaiſe conduite de leurs Rois, le ſchiſme des dix Tribus qui formerent le royaume de Samarie, & enfin la ruine totale de la nation, furent les juſtes châtimens de ſon inconſtance. Si les noms de David, de Salomon, de Joſaphat & d'Ezéchias, ſe trouvent dans la liſte des plus grands Rois, on n'y lit qu'avec horreur ceux de Roboam, d'Athalie, de Joram & de Manaſſès. L'hiſtoire des Juifs, dans tout le cours de l'époque qui nous occupe maintenant, ne préſente preſque jamais que des ſpectacles effroyables, des tragédies ſanglantes & les forfaits les plus inouis. L'impiété & l'idolatrie triompherent preſque toujours à Samarie, ſouvent même à Jéruſalem. La ruine totale du royaume de Samarie fut le premier échec que ce peuple ſouffrit. Ses iniquités attirerent enfin les vengeances du Très-Haut ſur Jéruſalem. Nabuchodonoſor fut l'inſtrument dont le Tout-Puiſſant ſe ſervit pour châtier une nation indocile, qui retomboit dans les mêmes fautes à chaque moment.

Il eſt à propos encore d'obſerver que l'eſpace de tems dont nous allons rendre compte, a vû commencer & finir le gouvernement des Rois chez le Peuple de Dieu. La captivité rappella les Hébreux à la Théocratie. A leur retour de Babylone, ils formerent, du conſentement & par la protection des rois de Perſe, une eſpece de république, dont le Grand-Prêtre étoit le chef & le principal adminiſtrateur [c].

[a] 1. Reg. c. 8. ℣. 5.
[b] Marsham. ſæcul. 13. p. 326 & 340.
[c] Voyez le P. Calmet, Differt. ſur la la police des Hébreux, t. III. p. 10, &c.

IIIe. PARTIE. Dep. l'établ. de la Royauté chez les Hébreux, juſqu'à leur retour de la captivité.

CHAPITRE PREMIER.

Des Aſſyriens.

LES ASSYRIENS, que nous avons perdus ſi long-tems de vûe, vont enfin ſortir de l'obſcurité ; mais ils ne feront que paroître, & rentreront bien tôt dans l'oubli, pour n'en ſortir jamais. Cet empire eſt encore plus célebre par ſa chûte que par ſa fondation. Les événemens qui ont occaſionné la ruine de cette vaſte monarchie, ne ſont guere mieux connus que ceux qui lui ont donné naiſſance. J'obſerverai, dans ce que je vais en dire, la même méthode que j'ai ſuivie dans les livres précédens : je ne rapporterai que ce qui m'aura paru de plus vraiſemblable.

Les Aſſyriens, après avoir tenu durant pluſieurs ſiécles l'empire de l'Aſie, commencerent à s'affoiblir par la révolte de divers peuples. Les Médes, que Ninus avoit autrefois aſſervis [a], furent les premiers qui ſecouerent le joug [b]. Je ne dirai rien des circonſtances ni des ſuites particulieres de cette révolution, vû le peu d'accord qu'il y a entre les anciens ſur tous ces faits. Du démembrement de la monarchie Aſſyrienne, il ſe forma deux empires célebres, celuy des Babyloniens & celui des Médes. Malgré cet échec, le trône de Ninive ſubſiſta encore quelque tems avec un grand éclat [c]. Les noms & les actions des Souverains qui l'ont occupé juſqu'à ſon entiere deſtruction, ſont parvenus à la poſtérité. On connoît leurs ravages dans la Judée. Les livres ſaints ne ſont pas les ſeuls qui en faſſent mention. On voit, par les Hiſtoriens profanes, que même depuis la révolte des Médes, les monarques d'Aſſyrie furent encore très-puiſſans.

Hérodote nous apprend que Phraortes, roi des Médes, ayant déclaré la guerre aux Aſſyriens, périt dans cette entrepriſe avec la plus grande partie de ſes troupes [d]. Le même Auteur, parlant de Sennachérib, qu'il qualifie roi des Arabes & des Aſſy-

[a] Diod. l. 2. p. 114.
[b] Hérod. l. 1. n. 95. = Diod. l. 2. pag. 137. = Juſtin. l. 1. c. 3.
[c] Hérod. l. 1. n. 102.
[d] Ibid.

IIIe. PARTIE. D. p. l'établ. de la Royauté chez les Hébreux, juſqu'à leur retour de la captivité.

riens, dit qu'il vint attaquer l'Egypte avec une armée formidable [a]. Il paroît même qu'Aſſaradon, fils & ſucceſſeur de Sennachérib, profita d'un interregne de huit ans qu'il y eut à Babylone, pour réunir ce royaume au trône d'Aſſyrie [b]. Ce nouvel empire ſubſiſta ainſi pendant 54 ans. Il ſuccomba enfin pour ne ſe relever jamais.

Cyaxare, roi des Médes, ayant attiré dans ſon parti Nabopolaſſar, gouverneur de Babylone, mit le ſiége devant Ninive, la prit & la raſa entiérement [c]. La deſtruction de Ninive mit fin au royaume d'Aſſyrie. Il fut anéanti pour toujours. Le titre même en fut éteint. Depuis ce moment, l'hiſtoire ne fait plus mention des Aſſyriens. Leur monarchie fut partagée entre les Babyloniens & les Médes. Cet événement arriva l'an 626 avant l'Ere chrétienne [d].

[a] L. 2. n. 141.

[b] En voici la preuve. Il eſt certain, par l'Ecriture, qu'Aſſaradon avoit ſuccédé à Sennachérib ſon pere, roi d'Aſſyrie. 4. Reg. c. 19. ℣. 37.

D'un autre côté, on trouve un Aſſaradin dans le canon de Babylone, compoſé par Ptolémée. On voit de plus, que le régne de cet Aſſaradin avoit été précédé par une anarchie de huit années. Cela me fait ſoupçonner que l'Aſſaradin du canon de Ptolémée, eſt l'Aſſaradon de l'Ecriture; & qu'il n'étoit monté ſur le trône de Babylone que par droit de conquête, ayant profité ſans doute des troubles qu'une anarchie de huit ans avoit occaſionnés dans cet empire.

[c] Tobie, c. 14. ℣. 14. Edit. des 70. = Nahum, c. 2. ℣. 8. 10. 13. c. 3. ℣. 7. = Sophon. c. 2. ℣. 13. 15. = Ezechiel. c. 31. ℣. 3. & ſuiv. = Herod. l. 1. n. 106. = Strabo, l. 16. p. 1071. = Alex. Poly-hiſt. apud Syncell. p. 210.

[d] Voyez l'hiſtoire de Judith, par le P. Montfaucon, p. 245.

CHAPITRE II.

Des Babyloniens.

L'HISTOIRE des Souverains de Babylone ne nous eſt guere plus connue que celle des monarques d'Aſſyrie. L'exemple des Médes, qui ſecouerent le joug des Aſſyriens, fut imité par pluſieurs autres peuples dépendans de cette couronne [a]. Les Babyloniens ne furent pas des derniers à profiter de l'atteinte que la révolte des Médes avoit donnée à la puiſſance des Aſſyriens. On voit que peu de tems après celui où l'on conjecture qu'arriva cette révolution, les Babyloniens formoient une monarchie ſéparée de celle des Aſſyriens. La tige de ces nouveaux Souverains a été un Prince nommé Nabonaſſar [b]; c'eſt lui qui a donné lieu à cette époque fameuſe, connue dans l'antiquité ſous le nom d'Ere de Nabonaſſar. Elle répond à l'an 747 avant Jeſus-Chriſt.

Depuis ce tems, Babylone eut toujours ſes Rois particuliers, indépendans de ceux d'Aſſyrie. La diſtinction des deux monarchies eſt marquée très-expreſſément dans les livres ſaints. On voit un Mérodach-Baladan, que l'Ecriture qualifie roi de Babylone, envoyer, du tems de Sennachérib roi d'Aſſyrie, des ambaſſadeurs à Ezéchias [c]. Nous venons de dire comment Aſſaradon, ſouverain de Ninive, avoit profité d'une anarchie de huit années qu'éprouva Babylone, pour rentrer dans l'ancien domaine des monarques d'Aſſyrie [d], & comment quelque tems après, Nabopolaſſar, ſatrape ou vice-roi de Babylone, ligué avec le roi des Médes, avoit détruit Ninive, & renverſé l'empire Aſſyrien [e]. Depuis cet événement, les Babyloniens s'éleverent au plus haut dégré de puiſſance. Mais ce ne fut qu'un éclat paſſager. Leur empire, après avoir brillé pendant 88 ans, fut détruit par Cyrus. Babylone ne fit plus qu'une

[a] Herod. l. 1. n. 95.
[b] Canon Ptolem. aſtronom.
[c] 4. Reg. c. 20. ℣. 12. = 2. Paralip. c. 32. ℣. 31.
[d] *Supra.* p. 6.
[e] *Supra.* Ibid.

III^e. PARTIE. Dep. l'établ. de la Royauté chez les Hébreux, juſqu'à leur retour de la captivité.

portion de la vaſte monarchie des Perſes à laquelle Cyrus donna naiſſance.

Je l'ai déja dit & je le répete, l'hiſtoire d'Aſſyrie & de Babylone ne nous eſt preſque point connue. Originairement ſéparés, réunis enſuite, puis alternativement ſéparés & réunis, ces deux empires marchent ſur la même ligne. Les mêmes événemens, la même obſcurité, tout eſt à peu près commun aux deux peuples. Nous ignorons la plus grande partie de leurs loix & de leurs coutumes [a]. Nous manquons de ces faits, de ces détails, qui ſeuls peuvent ſervir à caractériſer un peuple, & faire connoître ſa politique, l'eſprit & les principes de ſon gouvernement. Nous ſommes donc obligés de nous en tenir à des notions, trop générales à la vérité pour ſatisfaire pleinement la curioſité, mais qui ſuffiſent néanmoins pour donner une très-grande idée des empires d'Aſſyrie & de Babylone.

Il eſt certain, en effet, que les Aſſyriens & les Babyloniens ont formé dans l'Aſie deux des plus vaſtes monarchies de l'antiquité. L'Ecriture ſainte & l'Hiſtoire profane en parlent toujours comme de deux puiſſances formidables. D'ailleurs, ce qu'on lit ſur la grandeur & l'opulence de Ninive & de Babylone, atteſte bien ſolemnellement le dégré de gloire & d'élévation où ces deux empires étoient parvenus. On voit enfin que chez l'un & l'autre peuple les arts ont été floriſſans & les ſciences très-cultivées. C'en eſt aſſez pour aſſurer que les Babyloniens & les Aſſyriens avoient fait de grands progrès dans la politique & dans l'art du gouvernement.

[a] Voyez la premiere Part. L. I. c. 1. art. III.

CHAPITRE

IIIe. PARTIE. Dep. l'établ. de la Royauté chez les Hébreux, juſqu'à leur retour de la captivité.

CHAPITRE III.

Des Médes.

NOUS AVONS des lumieres aſſez juſtes ſur la maniere dont le gouvernement politique s'eſt établi chez les Médes. Ces peuples, immédiatement après leur révolte contre les Rois d'Aſſyrie, ne ſe formerent pas en corps de monarchie. Ils reſterent quelques années dans un état d'*autonomie*, comme l'appelle Hérodote [a]. Les diſſenſions & les malheurs domeſtiques, dont ils furent accablés pendant tout ce tems, les forcerent bien-tôt à tenir conſeil pour délibérer ſur les moyens de mettre de l'ordre & de la police dans leur Etat. Ils n'imaginerent point de meilleure voie que celle d'élire un Roi. Le choix tomba ſur Déjocès, perſonnage très-diſtingué par ſa prudence, ſon équité & l'intégrité de ſes mœurs [b].

La conduite que tint ce nouveau Souverain, juſtifia le choix des Médes. Son premier ſoin fut de joindre à ſa qualité de Roi toutes les marques extérieures qui pouvoient en relever l'éclat, & mettre ſa perſonne à l'abri de toute inſulte & de tout attentat. Il commença par ordonner qu'on lui bâtît une maiſon digne d'un Souverain. Il en déſigna lui-même l'emplacement, & la fit revêtir de bonnes fortifications. Il demanda enſuite des gardes pour la ſûreté de ſa perſonne. Les Médes lui obéirent. Le palais fut élevé dans l'endroit & de la maniere que Déjocès l'avoit ordonné, & il choiſit lui-même ſes gardes [c].

Après que Déjocès eut pris toutes les meſures convenables pour la ſûreté de ſa perſonne, & le maintien de ſa dignité, il ſongea au moyen de policer ſes peuples. Juſqu'à ſon avénement à la couronne, les Médes avoient vécu diſperſés dans des bourgs & des villages, éloignés & ſéparés les uns des autres [d]. Déjocès leur ordonna de bâtir une ville qui fût aſſez grande pour y raſſembler un nombre conſidérable de familles. Afin de les y engager, il leur fit ſentir l'avantage qu'ils trouveroient à

[a] L. 1. n. 96.
[b] Ibid. & ſuiv.
[c] Hérod. l. 1. n. 98.
[d] Hérod. Ibid. n. 96.

IIIe. PARTIE. Dep. l'établ. de la Royauté chez les Hébreux, juſqu'à leur retour de la captivité.

demeurer dans une place fortifiée, qui les mettroit à couvert des inſultes de l'ennemi. On choiſit une ſituation où l'art n'eut qu'à aider la nature. La ville fut bâtie en peu de tems. C'eſt celle que les anciens ont connue ſous le nom d'Ecbatane. Elle étoit environnée de ſept enceintes de murailles. La derniere renfermoit le palais du Roi, où ſes tréſors étoient dépoſés [a].

Dès que la ville fut en état d'être habitée, Déjocès obligea une partie des Médes à venir s'y établir. Toute ſon application fut alors de dreſſer des loix pour maintenir l'ordre & la police dans ſes Etats. Comme il avoit affaire à des peuples féroces, & dont il y avoit tout à redouter, il crut ne pouvoir prendre trop de précautions pour leur inſpirer la crainte & le reſpect dûs à la majeſté du trône. Perſuadé que plus on enviſage la perſonne du Souverain dans l'éloignement, & plus on la reſpecte [b]; il éleva, pour ainſi dire, un mur de ſéparation entre le peuple & lui. Il ordonna qu'on ne ſe préſenteroit point devant le Roi, ſans y être conduit par des introducteurs, & il ne fut permis à perſonne de le regarder en face. Ceux mêmes qui avoient le privilège de l'approcher, ne pouvoient ni rire ni cracher en ſa préſence [c]. Toutes les affaires ſe traitoient par des perſonnes interpoſées. Du fond de ſon palais, Déjocès voyoit tout ce qui ſe paſſoit dans ſes Etats. On ne diſcutoit devant lui les procès que par écrit, & quand il avoit rendu ſon jugement, c'étoit auſſi par cette voie qu'il le notifioit aux parties. Il s'attacha ſur-tout à l'obſervation exacte de la juſtice. Il ſoutint l'autorité des loix par les châtimens les plus ſévères & les plus rigoureux, ne jugeant rien de plus eſſentiel au maintien d'un Etat naiſſant. Dès qu'il avoit ouï dire que quelqu'un avoit fait tort à un autre, il le faiſoit venir, & lui impoſoit une peine proportionnée à ſa faute. Il avoit à cet effet, dans tous les pays de ſa domination, des perſonnes affidées qui obſervoient ſi les plus puiſſans ne faiſoient point de tort aux plus foibles, & qui lui en faiſoient rapport [d].

Il paroît, par tout ce que nous venons de dire, que le gou-

[a] Hérod. l. 1. n. 98.
[b] *Major è longinquo venit reverentia.* Tacit.
[c] Herod. l. 1. n. 99. Aux Indes, il n'eſt pas permis de cracher dans le palais du Roi. Voyage de V. le Blanc, p. 182.
[d] Hérod. l. 1. n. 100.

vernement des Médes étoit purement Monarchique. La conduite de Déjocès donne l'idée d'un grand politique. Je ne ſçais cependant ſi elle mérite d'être approuvée dans toutes ſes parties. On ne peut que louer les meſures qu'il avoit priſes pour en impoſer par un extérieur capable de frapper l'imagination, & propre à inſpirer à ſes nouveaux ſujets, l'idée que leur Souverain étoit un être différent des autres hommes. Il avoit à craindre qu'une trop grande familiarité ne vînt à lui attirer le mépris, & ne donnât lieu à des complots contre une autorité naiſſante. Mais peut-on approuver également l'affectation de ſe tenir toujours enfermé dans ſon palais, & de ſe rendre comme inviſible? Conduite qui n'a été que trop imitée par les Rois d'Orient. C'étoit, comme le dit un génie ſublime de notre tems, le plus mauvais parti que ces Monarques pûſſent prendre. Ils vouloient ſe rendre plus reſpectables, mais ils faiſoient reſpecter la royauté & non pas le Roi. Ils attachoient l'eſprit de leurs ſujets à un certain trône, & non pas à une certaine perſonne. Cette puiſſance inviſible qui gouverne, eſt toujours la même pour le peuple. Que dix Rois ſe ſoient égorgés & détrônés, l'un après l'autre, il ne ſent aucune différence. Il ne les connoît que de nom. C'eſt comme s'il avoit été gouverné ſucceſſivement par des eſprits [a].

IIIe. Partie. Dep. l'établ. de la Royauté chez les Hébreux, juſqu'à leur retour de la captivité.

J'ignore ſi c'eſt à Déjocès qu'on doit attribuer un des plus grands vices qu'on puiſſe reprocher aux principes du gouvernement établi chez les Médes. Le pouvoir du Légiſlateur eſt imparfait lorſqu'il n'eſt pas le maître d'abroger la loi qu'il a pû établir. Telles étoient cependant les bornes de l'autorité ſouveraine chez les Médes. Il n'étoit pas permis au Roi de changer ni de révoquer un édit qu'il avoit publié [b]. Je blâmerai également l'uſage où étoient ces peuples, de ne confier l'éducation de leurs Monarques qu'à des femmes & à des eunuques [c]; uſage qui a toujours été pratiqué, & qui ſe pratique encore dans l'Orient.

Le trône des Médes, après avoir ſubſiſté avec aſſez d'éclat pendant environ deux cents ans, fut réuni par Cyrus à celui des Perſes, & s'abſorba dans cette vaſte Monarchie.

[a] Lettr. Perſan. lettr. 100. = [b] Dan. c. 6. ℣. 15. = [c] Plato, de leg. l. 3. p. 815.

IIIe. Partie. Dep. l'établ. de la Royauté chez les Hébreux, jusqu'à leur retour de la captivité.

CHAPITRE IV.

Des Egyptiens.

Depuis Sesostris jusqu'à Bocchoris, c'est-à-dire, pendant près de neuf cents ans, l'Egypte ne fournit rien sur l'objet présent de nos recherches. Ce n'est pas que cette monarchie ait souffert alors quelque échec ou quelque diminution. On voit par Homere & par Hérodote, qu'au tems de la guerre de Troie, l'Egypte étoit très-florissante [a]. L'Ecriture sainte nous en donne la même idée du tems de Salomon & de ses successeurs [b]. Mais il ne nous est resté aucune particularité, tant sur les événemens arrivés durant ces neuf siécles en Egypte, que sur les actions des Souverains qui en ont occupé le trône pendant ce long intervalle [c].

Cette obscurité cesse au regne de Bocchoris. Ce Prince a mérité une place honorable dans l'histoire, par la sagesse de ses ordonnances. Les Egyptiens le mettoient au nombre de leurs Législateurs [d]. C'est en faire un grand éloge; car dans cette longue suite de Rois qui ont occupé le trône depuis le déluge jusqu'à ce que l'Egypte ait passé sous la domination des Perses, il n'y en a que cinq que les Egyptiens ayent honorés du titre de Législateurs, Mnévès, Sazichès, Sésostris, Bocchoris & Amasis [e]. L'histoire ne nous a rien conservé sur les loix de ces deux premiers Monarques [f]. A l'égard de Sésostris, j'ai rendu ailleurs un compte très-détaillé des institutions politiques attribuées à ce Prince [g]. Il ne me reste donc plus qu'à exposer ce que j'ai pû recueillir sur les loix dont Bocchoris & Amasis ont été regardés comme les auteurs. Je parlerai aussi de quelques

[a] Odyss. l. 4. = Herod. l. 2. n. 112, &c.

[b] 2. Reg. c. 9. ℣. 16.

[c] On sçait seulement que, sous Roboam, Sésach pilla le temple de Jérusalem.

[d] Diod. l. 1. p. 106.

[e] Diod. Ibid.

[f] Voyez ce que nous avons dit sur Mnévès, Prem. Partie, L. I. art. IV. p. 45.

A l'égard de Sazichès, tout ce qu'on en sçait, c'est qu'il ajouta quelques particularités aux loix déja établies, & qu'il s'appliqua à perfectionner le culte des Dieux. Diod. l. 1. p. 106. On ignore au surplus dans quel siécle ce Prince peut avoir vécu.

[g] Voyez la Seconde Part. L. I. chap. 2.

autres Souverains dont les réglemens ſont parvenus juſqu'à nous, quoique ces Princes n'aient point été mis au nombre de ceux que l'Egypte regardoit ſpécialement comme ſes Légiſlateurs.

IIIe. PARTIE. Dep. l'établ. de la Royauté chez les Hébreux, juſqu'à leur retour de la captivité.

Bocchoris, prince ſage & habile [a], mais d'un caractere dur & ſévere [b], monta ſur le trône 762 ans environ avant J. C. Ce fut lui qui, dit-on, régla les droits des Souverains, & tout ce qui regarde la forme des contrats & des conventions [c]. On lui attribue auſſi les premieres loix ſur le commerce [d]. Elles ordonnoient que celui qui nioit devoir une ſomme qu'il avoit empruntée ſans billet, ſeroit déchargé de ſa dette ſur ſon ſerment. A l'égard de ceux qui ne prêtoient leur argent que par billet, il ne leur étoit point permis de faire monter les intérêts plus haut que le capital.

Juſqu'à Bocchoris les loix d'Egypte permettoient au créancier de faire empriſonner ſon débiteur [e]. On ſait que Séſoſtris, en montant ſur le trône, paya les dettes d'un grand nombre de gens détenus dans les priſons à la pourſuite de leurs créanciers [f]. Bocchoris abrogea cet uſage: il permit ſeulement au créancier de faire ſaiſir les biens de ſon débiteur pour en avoir le payement; mais il défendit de faire arrêter & prendre au corps le débiteur lui-même [g]. Solon avoit eu cette loi en vue quand il établit à Athenes ce qu'on appelloit la *Seiſachtie*; loi qui ôtoit au créancier le pouvoir de contraindre par corps ſon débiteur à le payer [h]; Diodore de Sicile ajoute qu'on blâmoit les autres Légiſlateurs Grecs qui, ayant défendu de ſaiſir les armes ou la charrue de quelqu'un à qui l'on avoit prêté de l'argent, avoient permis de faire ſaiſir l'homme même pour le payement de ſa dette [i].

Bocchoris avoit tellement excellé dans cette partie du gouvernement qui a l'adminiſtration de la juſtice pour objet, que pluſieurs de ſes ordonnances & de ſes déciſions ſubſiſtoient & s'obſervoient encore, du tems même que les Romains étoient maîtres de l'Egypte [k].

[a] Diod. l. 1. p. 75.
[b] Plut. t. 2. p. 529. E.
[c] Diod. l. 1. p. 106.
[d] Diod. l. 1. p. 90.
[e] Diod. l. 1. p. 90.
[f] Diod. l. 1. p. 63.
[g] Diod. Ibid. p. 90.
[h] Diod. Ibid. = Plut. in Solon. p. 86. D.
[i] Diod. Ibid.
[k] Diod. p. 106.

III^e. Partie. Dep. l'établ. de la Royauté chez les Hebreux, juſqu'à leur retour de la captivité.

Je placerai après Bocchoris, Aſychis, dont Hérodote rapporte une loi aſſez ſinguliere ſur les emprunts. Nous avons parlé ailleurs du ſoin qu'avoient les Egyptiens de faire embaumer les morts, & de l'uſage où ils étoient pour la plûpart de les conſerver dans des appartemens deſtinés à cet effet [a]. Pour favoriſer le commerce en facilitant le crédit, Aſychis fit une loi qui permettoit de prêter de l'argent à quiconque donneroit en gage le corps de ſon pere [b]. Mais la même loi ajoutoit que tout débiteur qui viendroit à mourir ſans avoir retiré un gage ſi précieux, ſeroit privé des honneurs de la ſépulture [c]. On ſentira l'efficacité de cette peine, ſi l'on veut ſe rappeller ce que j'ai dit ailleurs de la façon de penſer des Egyptiens ſur les devoirs funebres [d].

Peu de tems après les monarques dont nous venons de parler, l'Egypte éprouva une de ces cataſtrophes auxquelles tous les Etats ſont expoſés. Sabacos, roi d'Ethiopie, s'en empara, & y régna pendant cinquante ans [e]. Cette révolution ne fut que paſſagere. Ce Prince renonçant de lui-même à ſa conquête, abdiqua la couronne, & s'en retourna en Ethiopie. On peut mettre à juſte titre Sabacos au nombre des Légiſlateurs de l'Egypte. Ce Prince né doux & humain, abolit la peine de mort, & ordonna qu'on employeroit les criminels, qu'on en jugeroit dignes, aux travaux publics. Il penſoit que l'Egypte retireroit plus de profit & d'avantage de ce genre de ſupplice qui, impoſé pour la vie, lui paroiſſoit également propre à punir & à réprimer les crimes [f].

Quelque tems après Sabacos, Pſammitique monta ſur le

[a] Diod. l. 1. p. 102. = Lucian. *de luctu* n. 21. t. 2. = Joan. Damaſcen. Orat. 1. p. 932. de imag. p. 714.

[b] Hérod. l. 2. n. 136.

[c] Hérod. *loco citato*.

[d] Prem. Part. l. 1.

[e] Hérod. art. 4. p. 55. n. 137. = Diod. l. 1. p. 75.

Si l'on s'en rapporte à Jules Afriquain, Sabacos aura ſuccédé immédiatement à Bocchoris, qu'il prit & fit même bruler vif. *apud Syncell.* p. 74.

Diodore ne fait régner Sabacos que longtems après Bocchoris. l. 1. p. 75.

Hérodote, dont le ſuffrage eſt d'un ſi grand poids dans tout ce qui concerne l'Egypte, ne fait nulle mention de Bocchoris, & fait régner Sabacos immédiatement après Anyſis, ſucceſſeur d'Aſychis. l. 2. n. 137.

Quelques Chronologiſtes modernes croient que l'Aſychis d'Hérodote, & le Bocchoris de Diodore ne ſont qu'un ſeul & même perſonnage, déſigné ſous deux noms différens. C'eſt ici un de ces points de critique que je n'entreprendrai point d'éclaircir, & moins encore de décider.

[f] Hérod. Diod. *locis cit.*

III^e. PARTIE. Dep. l'établ. de la Royauté chez les Hébreux, jusqu'à leur retour de la captivité.

trône. Ce Prince fit un changement considérable dans les anciennes maximes du gouvernement. Jusqu'alors l'Egypte avoit été fermée aux autres nations [a]. Il n'y avoit que la ville de Naucrate où il leur fût permis d'aborder & de faire le commerce [b]. Les Egyptiens mêmes, si l'on en croit les Ecrivains de l'antiquité, étoient dans l'usage de tuer ou de faire esclaves tous les étrangers qu'on surprenoit ailleurs le long des côtes [c]. Psammitique changea entiérement de maximes. Il ouvrit ses ports au commerce de toutes les nations, favorisa la navigation dans ses mers, & accorda toutes sortes de privileges à quiconque vouloit venir s'établir en Egypte [d]. Ce Prince aima & protégea particuliérement les Grecs. Il devoit son salut & son rétablissement aux Ioniens & aux Cariens [e]. Non content de les récompenser libéralement, il voulut les fixer dans ses Etats; & pour les y engager, il leur distribua des fonds de terre considérables [f]. Il leur donna même de jeunes enfans Egyptiens à élever, avec ordre de leur apprendre la langue grecque [g]. Psammitique fit plus; il voulut que les princes ses enfans, reçussent une éducation semblable à celle des Grecs [h]. Il s'allia même par des traités avec les Athéniens & les autres peuples de la Grece [i].

Amasis, un des successeurs de Psammitique, se conduisit par le même esprit. Il fit beaucoup de bien aux Grecs, & leur permit de s'établir dans la ville de Naucrate. Il donna même la permission à ceux qui ne venoient en Egypte que pour y trafiquer, de bâtir dans certains lieux des autels & des temples [k].

Amasis, par la sagesse de son gouvernement, a mérité d'être mis au nombre des Législateurs de l'Egypte [l]. On attribue à ce Prince quelques nouvelles ordonnances sur le département des provinces. Il passoit même pour avoir mis la derniere main à la forme du gouvernement [m]. L'Egypte fut parfaitement heu-

[a] Hérod. l. 2. n. 154. = Diod. l. 1. p. 78. = Strabo l. 17. p. 1142.
[b] Hérod. l. 2. n. 179.
[c] Diod. p. 78 & 80.
[d] Diod. Ibid.
[e] Hérod. l. 2. n. 152, 153. = Diod. l. 1. p. 77.
[f] Hérod. n. 158. = Diod. p. 78.
[g] Diod. Ibid.
[h] Diod. Ibid.
[i] Hérod. l. 2. n. 154. Diod. l. 1. p. 78.
[k] Hérod. l. 2. n. 178.
[l] Diod. l. 1. p. 106.
[m] Diod. Ibid.

III^e. Partie. Dep. l'établ. de la Royauté chez les Hébreux, jusqu'à leur retour de la captivité.

reuse sous son regne. On y comptoit alors jusqu'à vingt mille villes toutes bien peuplées [a]. Afin de maintenir l'ordre parmi une si prodigieuse multitude d'habitans, Amasis fit une loi dont on ne peut trop admirer la sagesse. Cette loi obligeoit chaque particulier de venir déclarer tous les ans au Gouverneur de la province son nom, sa profession, & les moyens dont il subsistoit. Celui qui ne satisfaisoit pas à la loi, ou qui faisoit une fausse déclaration, & ne pouvoit montrer qu'il vivoit par des moyens honnêtes, étoit puni de mort [b]. Hérodote & Diodore disent que Solon emprunta cette loi des Egyptiens, & l'établit à Athenes [c], où elle subsistoit encore, du tems d'Hérodote, dans toute sa force. Mais d'autres Auteurs attribuent avec plus de justice & de fondement, l'établissement de cette loi à Dracon [d], antérieur à Solon de quelques années. Cette même loi au reste, avoit lieu chez plusieurs peuples [e].

Amasis doit être regardé comme le dernier souverain de l'ancienne monarchie Egyptienne. Il fut même assujetti par Cyrus, si nous en croyons Xénophon [f]. Mais ce ne fut que sous Psamménite, son fils, que Cambyse renversa le trône des Rois d'Egypte, & que ce pays florissant & si renommé ne fit plus qu'une province du vaste empire des Perses. L'Egypte ne se releva point de ce coup mortel. Ce royaume passa successivement sous la domination des Grecs & des Romains. Je ne fais qu'indiquer ces événemens, dont le récit appartient à des siécles qui passent les bornes que je me suis prescrites.

En parlant des institutions civiles & politiques des Egyptiens, je me suis contenté jusqu'à présent d'exposer les faits tels que je les ai trouvés dans les anciens Historiens. Maintenant que je crois avoir rapporté tout ce qui peut appartenir à cet objet, proposons quelques réflexions sur la constitution politique, & les loix de cette monarchie.

Toute l'antiquité s'est accordée à combler d'éloges les Egyptiens sur la sagesse de leur gouvernement. Les plus fameux personnages de la Grece, ceux dont on a le plus vanté les lumieres

[a] Hérod. l. 2. n. 177. Ce fait me paroit de beaucoup exagéré. Voyez les Mémoires de Trév. Janv. 1752. p. 30. & 31.

[b] Hérod. l. 2. n. 177. = Diod. l. 1. p. 88.

[c] Loco cit.

[d] Voy. Marsh. p. 594. 595.

[e] Voy. Perizon. ad Ælian. var. hist. l. 4. c. 1. p. 328.

[f] Marsh. p. 588.

&

III^e. PARTIE. Dep. l'établ. de la Royauté chez les Hébreux, juſqu'à leur retour de la captivité.

& la prudence, s'étoient tranſportés en Egypte pour s'inſtruire des loix & des coutumes de cette nation [a]. C'eſt dans cette ſource que les légiſlateurs Grecs avoient été puiſer les regles & les principes du gouvernement [b]. Les écrivains modernes non-ſeulement ont adopté le ſuffrage des anciens, ils ont encore enchéri ſur la matiere. Rien n'égale l'idée qu'ils nous donnent de l'Egypte. A les entendre, ce pays ſembleroit n'avoir été autrefois habité que par des ſages : une république de philoſophes ne préſenteroit pas un tableau plus ſatisfaiſant. Mais le portrait n'eſt-il point embelli ? & ne doit-on pas un peu rabatre de la haute opinion qu'on a communément de la politique des Egyptiens, & de la ſageſſe de leurs loix ? C'eſt ce qu'il faut examiner ſans partialité ni prévention.

Je ne mettrai certainement pas au nombre des loix qui ont dû mériter tant d'éloges aux Egyptiens, celle qui concernoit les voleurs. Il leur étoit ordonné de ſe faire inſcrire chez leur chef, & d'y porter ſur le champ tout ce qui ſeroit dérobé. On étoit sûr de retrouver les effets volés, pourvû qu'on en déſignât le nombre, la qualité, & qu'on marquât le tems & le lieu où le vol s'étoit fait. Il en coûtoit le quart du prix pour ſe les faire rendre [c]. On a voulu excuſer les Egyptiens ſur ce réglement qui ne fait pas honneur à leur ſageſſe. Le légiſlateur, dit-on, ſentant qu'il ne pouvoit empêcher le vol, avoit donné aux citoyens un expédient facile pour recouvrer ce qui leur étoit dérobé [d]. Mais ſi l'on ne peut pas détruire ce malheureux penchant qui porte les hommes à s'approprier le bien d'autrui, du moins ne faut-il pas l'autoriſer. Rien n'y étoit plus propre que cette loi. Les voleurs étoient non-ſeulement aſſurés de l'impunité, mais même d'une récompenſe.

On peut faire aux Egyptiens un reproche encore mieux fondé ſur le pouvoir exceſſif qu'ils avoient laiſſé prendre à leurs prêtres. Arbitres de la nation, & maîtres de toutes les affaires [e], ils réuniſſoient l'autorité temporelle à celle qu'ils tenoient de la religion. Le Souverain même leur étoit en quelque ſorte

[a] Diod. l. 1. p. 79. 80. 107.
[b] Ibid. & p. 100. = Iſocrat. in Buſirid. p. 329. = Strabo l. 10. p. 738. D. = Plut. t. 1. p. 41. F.
[c] Diod. l. 1. p. 90. = A. Gellius, l. 11. c. 18. p. 540. 541.
[d] Diod. l. 1. p. 91.
[e] Voy. pr. Part. L. I. art. IV. p. 47 & 48.

III^e. PARTIE. Dep. l'établ. de la Royauté chez les Hébreux, jusqu'à leur retour de la captivité.

subordonné. Ils avoient le droit de censurer journellement sa conduite, de lui donner des avertissemens [a], & de diriger toutes ses actions. Il y a plus : par la constitution primitive de la monarchie, le trône en Egypte étoit héréditaire ; mais il arrivoit quelquefois que la famille régnante venoit à s'éteindre : alors on mettoit la couronne sur la tête de celui que la nation jugeoit le plus digne de la porter. Ce nouveau monarque ne pouvoit être pris que dans le corps des prêtres, ou dans l'état militaire : si le choix tomboit sur un militaire, il falloit aussitôt qu'il se fît recevoir dans l'ordre sacerdotal [b]. Mais on n'exigeoit pas d'un prêtre, dans pareille circonstance, qu'il se fît admettre dans l'ordre militaire, tant les Egyptiens avoient de vénération pour leurs prêtres, seuls dépositaires des loix & des sciences de la nation.

Il faudroit ne point connoître les hommes pour ne pas sentir les inconvénients d'une pareille maxime. Tant de pouvoir, & des distinctions si flateuses ne pouvoient que partager l'autorité souveraine, & inspirer aux prêtres du mépris pour tout le reste de la nation ; mépris qui devoit nécessairement tourner au détriment de l'Etat. Hérodote en rapporte un exemple bien marqué dans ce qui se passa sous le regne de Séthon, prêtre de Vulcain, qui fut élu Roi quelque tems après Sabacos [c].

A peine Séthon se vit-il affermi sur le trône, qu'il maltraita les gens de guerre, comme s'il ne devoit jamais avoir besoin de leur secours. Il alla même jusqu'à les dépouiller des fonds de terre que les Rois ses prédécesseurs leur avoient accordés [d]. Séthon ne tarda pas à se repentir d'une conduite si indiscrete. Sennachérib, roi d'Assyrie, étant venu fondre sur l'Egypte, il ne se trouva personne dans la noblesse & dans l'état militaire qui voulût prendre les armes. Séthon se vit réduit à faire tête à l'ennemi avec une armée levée à la hâte, & composée d'artisans, d'ouvriers, & d'autres gens de la plus basse profession [e]. Il ne dut son salut qu'à la nouvelle que reçut Sennachérib de l'approche de Tharaca, roi d'Ethiopie, qui venoit au secours de l'Egypte à la tête d'une puissante armée [f]. Les prêtres in-

[a] Diod. l. 1. p. 81. 84.
[b] Plato in Polit. p. 550. B. = Plut. t. 2. p. 354.
[c] L. 2. n. 14.
[d] L. 2. n. 14.
[e] Id. Ibid.
[f] Joſ. Antiq. l. 10. c. 1. = 4 Reg. c. 19. ℣. 9.

III^e. PARTIE. Dep. l'établ. de la Royauté chez les Hébreux, juſqu'à leur retour de la captivité.

téreſſés à faire valoir cet événement, qui ſembloit juſtifier la conduite de Séthon, ne manquerent pas de publier que Sennachérib avoit été repouſſé par une voie miraculeuſe. Ils inventerent même une fable qui en attribuoit toute la gloire à Séthon [a]. C'eſt ce qu'il importe peu d'examiner. Cet exemple ſuffit pour montrer les mauvais effets du trop de privileges & de diſtinctions dont les prêtres jouiſſoient en Egypte.

Je paſſe à l'article le plus important de la politique des Egyptiens. Tout le peuple étoit partagé en un certain nombre de claſſes [b]. Les profeſſions étoient héréditaires dans chaque famille : le fils étoit obligé d'embraſſer celle de ſon pere [c]. Les deux principaux corps de l'Etat, l'ordre militaire & le ſacerdoce, étoient tellement ſéparés & diviſés, qu'une perſonne de race ſacerdotale ne pouvoit entrer dans l'état militaire, & réciproquement une perſonne de famille militaire ne pouvoit être reçue dans l'ordre des prêtres [d]. On a beaucoup loué cette inſtitution. Je ſuis bien éloigné d'en porter un pareil jugement. Je la crois au contraire des plus blâmables & des plus pernicieuſes. Comme il s'agit ici d'un point eſſentiel, & d'un principe qui intéreſſe particuliérement le bonheur & le maintien des Etats, il ſera bon d'examiner & de diſcuter avec attention les avantages & les inconvéniens qui peuvent réſulter de l'établiſſement des profeſſions héréditaires dans les familles.

On peut dire, en faveur des profeſſions héréditaires, qu'on fait mieux ce qu'on a toujours vû faire, & ce à quoi on s'eſt uniquement exercé dès l'enfance. On acquiert conſéquemment bien plus de facilité à exceller dans un art. Chacun ajoute ſa propre expérience à celle de ſes ancêtres. Par ce moyen chaque art & chaque ſcience doivent être portés au plus haut dégré de perfection. Cette coutume d'ailleurs éteint toute ambition mal entendue; chacun demeure content dans ſon état, & n'aſpire point à en ſortir pour monter à un rang plus élevé. Voilà quels peuvent être à-peu-près les avantages des profeſſions héréditaires. Le premier coup d'œil eſt en leur faveur. Je crois néanmoins ces raiſonnemens plus ſpécieux que ſolides. Diſons mieux : une pareille inſtitution eſt entiérement contraire aux

[a] Hérod. l. 2. n. 141.
[b] Voyez la ſeconde Part. L. I. c. II.
[c] Ibid.
[d] Diod. l. 1. p. 84. 85.

IIIe. Partie. Dep. l'établ. de la Royauté chez les Hébreux, juſqu'à leur retour de la captivité.

maximes fondamentales de la ſociété & de la ſaine poli-tique.

Cette noble ambition qui fait l'ame & le ſoutien des Etats, ne peut jamais ſe trouver dans les pays où les profeſſions ſont héréditaires. On détruit par ce moyen toute émulation. Qu'on ne diſe pas que chacun fera mieux ſa profeſſion, lorſqu'il lui ſera défendu de la quitter pour en embraſſer une autre. Je dirai toujours qu'on fera mieux ſa profeſſion, lorſqu'en y excellant on pourra ſe flater de parvenir à une autre plus relevée. D'ailleurs, qui ne voit que par cette maxime on gêne l'eſprit & les talens? Tel qui n'a point reçu de la nature d'aptitude à la profeſſion pour laquelle il eſt deſtiné, auroit peut-être excellé dans une autre, ſi le choix en avoit été remis à ſa diſpoſition. On pourroit étendre bien davantage ces réflexions; mais comme dans ces ſortes de queſtions, l'expérience prouve plus que les raiſonnemens, jettons un coup d'œil ſur les nations qui ſe ſont le plus diſtinguées par les lumieres de leur eſprit, & par l'étendue de leurs connoiſſances. Nous verrons que ce n'eſt point chez les peuples où les profeſſions étoient héréditaires, que les arts & les ſciences ont fait les plus grands progrès.

Les profeſſions n'étoient point héréditaires chez les Grecs; cependant quelle différence entre les productions des Grecs & celles des Egyptiens! On admirera tant qu'on voudra ces maſſes énormes qui rendent encore aujourd'hui l'Egypte ſi fameuſe. Je rendrai juſtice à la grandeur de ces entrepriſes & à la ſolidité qu'on a ſu leur donner; mais je ſerai plus frappé de la dépenſe, de la patience, & du travail infatigable qu'ont coûté les pyramides & les obéliſques, que je ne ſerai touché du goût & du génie des artiſtes qui ont élevé ces monumens. J'en dirai autant des ſciences dont les Grecs peuvent avoir reçu les premieres teintures des Egyptiens, mais qu'ils ont portées à un point où jamais elles ne ſont parvenues en Egypte. Mettons les Romains à côté des Egyptiens, le parallele ne ſera pas moins défavorable à ces derniers, quoique les arts & les ſciences ne ſoient pas la partie où les Romains ſe ſont le plus diſtingués.

Paſſons aux nations qui ſubſiſtent encore aujourd'hui, & faiſons entre elles la même comparaiſon. Deux peuples fameux ſe préſentent dans l'Aſie, les Indiens & les Chinois. Aux Indes

III^e. PARTIE. Dep. l'établ. de la Royauté chez les Hébreux, juſqu'à leur retour de la captivité.

le fils eſt obligé de ſuivre la profeſſion de ſon pere [a]. Il n'en eſt pas de même à la Chine [b]. Je ne ſuis pas plus partiſan qu'un autre des Chinois, & je ſuis bien éloigné de regarder cette nation avec les mêmes yeux que quelques auteurs voudroient nous la faire enviſager. Néanmoins il faut convenir qu'il n'y en a point dans l'Aſie qu'on puiſſe lui comparer; & il s'en faut bien que les arts & les ſciences ſoient auſſi floriſſans aux Indes qu'à la Chine. Je pourrois encore parler des Arabes, ſi je voulois m'étendre ſur cette queſtion que je terminerai en diſant qu'on ne peut citer aucun peuple, où les profeſſions fuſſent héréditaires, qui ſe ſoit diſtingué par ſes talens & ſes connoiſſances. Je dis au contraire que cette inſtitution n'eſt propre qu'à rétrécir l'eſprit, & à l'arrêter dans les progrès qu'il pourroit faire. C'eſt, au reſte, le moindre des abus qui réſultent des profeſſions héréditaires. Faiſons voir qu'une pareille maxime doit infailliblement entraîner la ruine de l'Etat où elle a lieu.

L'expérience journaliere prouve que dans tous les pays les familles ſe multiplient inégalement. Il peut arriver qu'une tribu ſe multiplie à l'infini. Alors ceux qui la compoſent, n'ayant que le même métier pour ſubſiſter, tomberont néceſſairement dans la miſere, & deviendront inutiles & même à charge à l'Etat. Par une raiſon contraire on eſt en danger de perdre pluſieurs arts utiles & eſſentiels par le dépériſſement des tribus qui en ſont dépoſitaires. D'ailleurs il naît tous les jours de nouveaux arts enfantés par de nouveaux beſoins & par de nouvelles découvertes. Comment cultiver ces arts dans les Etats où chaque famille eſt attachée à une certaine profeſſion? Il faut donc créer à chaque fois de nouvelles tribus, & aſſigner de nouveaux rangs. Enfin il y a des arts qui s'aboliſſent par l'expérience & la conviction qu'on acquiert de leur peu d'utilité. Que deviendront alors les familles qui en étoient dépoſitaires? & comment pourront-elles ſe ſoutenir & ſubſiſter?

Quelque grands que ſoient ces inconvéniens, il en eſt cependant encore d'une bien plus dangereuſe conſéquence.

Quel eſt le but principal de la ſociété? C'eſt l'union & la concorde entre les citoyens. Ces avantages ineſtimables ne peuvent jamais ſe trouver dans les Etats où les profeſſions ſont

[a] Lettr. édif. t. 5. p. 18. 19. = [b] Lettr. édif. t. 24. p. 40.

III^e. Partie. Dep. l'établ. de la Royauté chez les Hébreux, juſqu'à leur retour de la captivité.

héréditaires & attachées à certaines familles. Ces ſortes de diſtinctions entraînent une averſion invincible, bien différente des ſentimens qui naiſſent de la ſeule différence des rangs, différence qui n'exclut point un attachement réciproque entre les inférieurs & les ſupérieurs. Les hommes liés & attachés dès l'enfance à une certaine profeſſion, ne connoiſſent, n'eſtiment que cette profeſſion, & mépriſent ſouverainement toutes les autres. De-là s'enſuit une haine innée, une jalouſie indélébile, un mépris mutuel entre tous les membres de l'Etat. Par cette mauvaiſe politique on détruit les motifs d'égards, d'intérêts & de conſidération, qui ſont la baſe & le ſoutien de toute eſpece de gouvernement; on rend la plus grande partie des citoyens inutiles les uns aux autres; on va directement contre le vœu de la ſociété, dont le but eſt de rapprocher les eſprits, & de porter les perſonnes qui compoſent un Etat, à ſe regarder comme freres & comme membres d'un ſeul & même corps. On arrête les effets les plus ſalutaires que les hommes doivent tirer de l'habitude & de la néceſſité de vivre enſemble. Dans ces Etats chacun regarde comme étranger, comme une eſpece d'ennemi, un homme qui eſt d'une autre tribu que la ſienne. Prenons encore un exemple, & jugeons du paſſé par le préſent.

De tous les tems, le peuple aux grandes Indes a été partagé en différentes *Caſtes* ou tribus. De tous les tems les profeſſions y ont été héréditaires dans les familles, & il n'a jamais été permis aux tribus de s'allier les unes aux autres [a]. Quel eſt l'effet de cette funeſte politique? Chaque tribu a ſon langage, ſa religion, ſes uſages, ſes coutumes & ſes loix particulieres [b]. Il y a autant de temples ou Pagodes que de tribus; point de communication, nulle relation, tout eſt ſéparé. Chaque pagode eſt deſſervie par les miniſtres de ſa tribu [c]. Chaque métier eſt renfermé dans ſa caſte, & ne peut être exercé que par ceux dont les parens en faiſoient profeſſion [d]. Un homme d'une caſte inférieure, quelque mérite qu'il ait, ne peut jamais s'élever à une

[a] Diod. l. 2. p. 153. 154. = Strabo l. 15. p. 1029. 1033. = Arrian. de Ind. p. 530. 533.

[b] Voyage de la Boulaye le Gouz. p. 159. 160. 122. = Voyage d'Ovington. t. 1. p. 292. = Lettr. édif. t. 12. p. 67.

[c] La Boulaye. p. 159. = Voyage de Pyrard. p. 277.

[d] Lettr. édif. t. 5. p. 18.

caſte ſupérieure [a]. Les ſciences ſont inacceſſibles à toutes autres tribus qu'à celle des Bramines & des Rajas [b]. Deux hommes de différentes caſtes ne peuvent point manger enſemble, s'approcher, ni converſer familiérement [c]. On en vient ſouvent aux mains au ſujet de la préſéance [d]. On ne ſauroit concevoir à quels excès cet entêtement & cette prévention ſont capables de porter les eſprits [e]. Il y a telle caſte ſi baſſe & ſi mépriſable, que ceux qui en ſont, n'oſeroient regarder en face un homme d'une caſte ſupérieure. S'ils prenoient cette liberté, il auroit droit de les tuer ſur le champ [f]. Je n'oſerois aſſurer que le partage du peuple en différentes claſſes, & les profeſſions héréditaires produiſiſſent d'auſſi mauvais effets chez les Egyptiens; mais s'il en étoit de même, comme il y a bien de l'apparence [g], que penſer des vûes & de la ſageſſe de leurs premiers légiſlateurs ?

III^e. Partie. Dep. l'établ. de la Royauté chez les Hebreux, juſqu'à leur retour de la captivité.

Il y avoit un défaut encore plus eſſentiel dans la conſtitution du gouvernement Egyptien. Il étoit permis aux freres & aux ſœurs de s'épouſer [h]. Cet uſage eſt entiérement contraire aux regles & aux principes de la bonne politique. Il n'a pû avoir lieu que dans les tems où il falloit peupler la terre vuide d'habitans. Il a dû ceſſer dès que le genre humain a commencé à ſe multiplier, & que les ſociétés politiques ſe ſont formées. Les ſeules lumieres de la raiſon ont éclairé la plupart des légiſlateurs ſur les inconvéniens qui réſultent des mariages entre freres & ſœurs. Ils ont ſenti que ſi les familles ne ſe mêloient point les unes avec les autres, chacune formeroit dans l'Etat un corps iſolé & ſéparé; motif qui doit néceſſairement aliéner les eſprits. Les Chinois ſuivent des maximes bien plus ſages que n'étoient celles des Egyptiens. Les loix de la Chine défendent non ſeulement les mariages entre freres & ſœurs, elles ne permettent pas même de s'allier dans la même famille, quelque éloignée que ſoit la parenté [i]. Cette loi eſt très-prudente, & part d'une po-

[a] Lettr. édif. t. 24. p. 204.
[b] Ibid. t. 26. p. 221. = Mém. de Trev. Mars. 1701. p. 17.
[c] Lettr. édif. t. 12. p. 67. = Voyage de Pyrard, p. 273, &c. = Anc. Relat. des Indes & de la Chine. p. 123. 124.
[d] Lettr. édif. t. 12. p. 68.
[e] Ibid. p. 96, &c.
[f] Ibid. p. 68.
[g] Voyez Hérod. l. 2. n. 47. 167.
[h] Voyez la premiere Partie. Liv. I. art. IV. p. 49.
[i] Martini. l. 1. p. 31.

III^e. Partie. Dep. l'établ. de la Royauté chez les Hébreux, juſqu'à leur retour de la captivité.

litique très-profonde. Elle a été établie, non-ſeulement pour engager les citoyens à s'unir d'intérêt & de fortune, mais auſſi pour prévenir les confédérations & les unions entre certaines familles, unions toujours pernicieuſes à un Etat.

Ce qu'on a trouvé de plus eſtimable dans le caractere d'eſprit des Egyptiens, eſt l'attachement & le reſpect qu'ils avoient pour leurs loix & leurs coutumes. On leur a donné les plus grands éloges ſur leur conſtance à les obſerver, & à ne rien changer dans les uſages primitifs de la monarchie. Une coutume nouvelle étoit, dit-on, un prodige en Egypte. Tout s'y faiſoit toujours de la même maniere [a]. Les Egyptiens ne vouloient rien emprunter des autres peuples [b].

Je dirai d'abord qu'à cet égard les Egyptiens ne méritent aucun éloge particulier. Cette façon de penſer leur eſt commune avec tous les peuples de l'Orient. On ſait que les Orientaux ont un grand attachement pour leurs uſages. Ils n'en changent point. Leurs façons de penſer & d'agir ſont les mêmes qu'elles ont été de tous les tems. Il eſt certain d'ailleurs que la température de l'air & la poſition des climats influent conſidérablement ſur le génie & le caractere des peuples. La température de l'Egypte toujours uniforme, rendoit les Egyptiens ſolides & conſtans. Reſte à ſavoir ſi cette vertu n'eſt pas un vice, lorſqu'elle eſt portée à l'excès.

On ne peut faire trop de réflexions, & prendre trop de précautions quand il s'agit de toucher aux anciennes conſtitutions d'un Etat, & d'y faire quelques changemens; mais ce ſcrupule doit cependant avoir des bornes. Il eſt certain, par l'expérience, que telle loi qui étoit bonne dans un tems, ceſſe ſouvent de l'être dans un autre, & peut même entraîner de grands inconvéniens. Il eſt également vrai qu'il y a certaines loix dont le tems ſeul a pû faire reconnoître l'abus & les mauvais effets. Les circonſtances changent, & alors il faut néceſſairement changer le ſyſtême politique, abolir les anciennes loix, & en ſubſtituer de nouvelles. Il eſt impoſſible que le premier légiſlateur ait pû tout prévoir. Pourquoi enfin ne vouloir pas profiter des découvertes utiles faites dans les différens climats? Un régle-

[a] Plato de Leg. l. 2. p. 789. l. 7. p. 886. = Diod. l. 1. p. 74. = Porphyr. de abſtin. l. 4. p. 370. 371.

[b] Herod. l. 2. n. 91.

ment

III^e. PARTIE. Dep. l'établ. de la Royauté chez les Hébreux, juſqu'à leur retour de la captivité.

ment en eſt-il moins bon, parce qu'il n'eſt pas notre ouvrage? Eſt-ce un motif pour ne pas ſe l'approprier, quand on voit les avantages qui peuvent en réſulter? Enfin l'attention à maintenir les anciennes loix & le reſpect pour les anciens uſages, ne doit pas s'étendre juſqu'aux objets qui ſont purement du reſſort de l'eſprit & de l'imagination. Les ſciences & les arts ne ſe perfectionnent que par le tems. Chaque jour on acquiert de nouvelles lumieres, chaque jour les vues s'étendent & ſe rectifient. L'expérience fait reconnoître l'abus & l'erreur des anciennes pratiques. Il eſt alors de la bonne politique de réformer les uſages vicieux, de chercher de meilleures méthodes, & de les ſubſtituer aux anciennes. C'eſt néanmoins ce qu'on ne pouvoit faire en Egypte. Il falloit conſtamment s'en tenir aux uſages primitifs. Il n'étoit permis en aucune occaſion de s'en écarter : les loix le défendoient expreſſément [a].

C'eſt par l'effet de cette façon de penſer vicieuſe que, généralement parlant, les peuples de l'Orient n'ont fait aucun progrès dans quelque genre que ce ſoit. Ils n'ont tiré aucun parti, aucun avantage de leur commerce fréquent avec les nations de l'Europe. Conſtamment bornés & attachés à leurs anciens uſages, ils ſont aujourd'hui les mêmes qu'ils étoient il y a 3000 ans. Je crois en trouver la raiſon dans ce que j'ai dit précédemment ſur l'établiſſement des profeſſions héréditaires dans les familles. Il faudroit, ſi on laiſſoit introduire de nouveaux arts, créer de nouvelles caſtes, & voir périr de miſere celles qui étoient dépoſitaires des anciennes connoiſſances.

Malgré les défauts que nous venons de relever dans la politique des Egyptiens, il faut cependant rendre juſtice à ces peuples, & convenir que ces imperfections ſont rachetées par quantité de maximes excellentes & de principes admirables, dignes, en un mot, de nous faire concevoir à bien des égards, une idée avantageuſe de leurs légiſlateurs.

Les Egyptiens ont certainement connu pluſieurs des véritables maximes du gouvernement. Cette nation grave & ſérieuſe comprit d'abord que le vrai but de la politique doit être de rendre les peuples heureux, & qu'ils ne peuvent l'être qu'autant qu'on leur inſpire des ſentimens de vertu & de reconnoiſ-

[a] Plato. Diod. Porphyr. *locis ſuprà cit.*

III^e. Partie. Dep. l'établ. de la Royauté chez les Hébreux, juſqu'à leur retour de la captivité.

ſance. C'eſt dans cette vûe que le légiſlateur voulut que les citoyens ſe reſpectaſſent beaucoup, que chacun ſentît à chaque inſtant ce qu'il devoit aux autres. De-là ces loix ſéveres contre le meurtre, l'adultere, le viol, & tous ces réglemens inventés & établis pour mettre les citoyens à la garde les uns des autres [a]. De-là ce reſpect infini qu'on avoit pour les vieillards. Les jeunes gens étoient obligés de ſe lever devant eux, & de leur céder par-tout la premiere place [b]. Le légiſlateur avoit donné enfin aux regles de la civilité la plus grande extenſion [c]. C'étoient autant de liens civils & politiques, imaginés pour contenir le peuple, & maintenir la paix & le bon ordre entre les citoyens; c'étoient autant de moyens propres à inſpirer la douceur, & capables d'entretenir l'union, en baniſſant tous les vices qui partent d'un caractere dur & groſſier.

De ce même principe ſont émanées les loix ſur la ſépulture des morts, l'uſage de les embaumer, de les dépoſer dans des ſépulchres magnifiques, & de regarder le cadavre d'un pere comme le gage le plus sûr qu'un débiteur pût donner à ſon créancier [d]. Toutes ces inſtitutions entretenoient l'amour & la vénération pour les parens. Il étoit impoſſible qu'on eût tant de reſpect pour les peres après leur mort, ſans être porté à avoir pour eux les plus grands égards pendant qu'ils vivoient. La gloire qu'on a donnée aux Egyptiens d'être les plus reconnoiſſans de tous les hommes [e], montre la juſteſſe des meſures que le légiſlateur avoit employées pour graver cette vertu dans le cœur de ſes peuples.

Quelles louanges enfin ne méritent pas les Egyptiens ſur ce jugement rigoureux qu'on faiſoit ſubir à la mémoire des morts, & ſur l'examen qu'on faiſoit de leur vie, pour décider s'ils méritoient les honneurs de la ſépulture! L'audience ſe tenoit en public. C'étoit le peuple qui décidoit, & prononçoit la ſentence [f]. Il n'eſt point dans ces occaſions de juge plus compétent. Ce moyen étoit excellent pour contenir tout le monde dans le devoir, les Rois même ne pouvant s'y ſouſtraire. L'Hiſtoire ne préſente point de coutume plus ſage & plus politique:

[a] Voyez la prem. Part. L. I. art. 2. p. 53.
[b] Hérod. l. 2. n. 80.
[c] Ibid.
[d] *Suprà*. p. 14.
[e] Diod. l. 1. p. 101.
[f] Ibid. p. 84. 103.

coutume qui devoit inſpirer aux citoyens les plus grands ſentimens d'honneur & de vertu. De pareilles maximes ont toujours été le fondement des Empires que nous ſavons avoir ſubſiſté le plus long-tems & le plus glorieuſement.

IIIe. PARTIE. Dep. l'établ. de la Royauté chez les Hébreux, juſqu'à leur retour de la captivité.

CHAPITRE V.

La Grece.

J'AI DÉJA indiqué dans le volume précédent une partie des révolutions que la Grece a éprouvées au commencement des ſiecles qui nous occupent préſentement. On y a vu que le retour des Héraclides dans le Péloponneſe avoit fait entiérement changer de face aux différentes principautés de cette partie de l'Europe [a]. On ſe ſouvient auſſi que vers le même tems Thébes & Athénes changerent la forme de leur gouvernement, qui devint Républicain, de Monarchique qu'il avoit été juſqu'alors [b]. Il y eut encore d'autres mouvemens dans la Grece. Quelques-uns des royaumes qui s'étoient formés originairement s'éteignirent. Il s'en éleva de nouveaux. Pluſieurs villes, à l'exemple de Thébes & d'Athénes, s'érigerent auſſi en républiques [c]. L'hiſtoire de tous ces différens Etats n'eſt pas également intéreſſante.

On peut aſſurer qu'il n'y a que celle d'Athénes & de Lacédémone qu'il ſoit important de connoître. Ces deux villes, par l'aſcendant & la ſupériorité qu'elles acquirent dans la Grece, donnerent le mouvement, & ſi l'on peut le dire, le ton à toute la nation : Athénes & Lacédémone ont préſidé à tous les événemens auxquels les Grecs ont eu part : ainſi en étudiant avec ſoin l'hiſtoire de ces deux villes, on peut connoître parfaitement le caractere, le génie & la politique des Grecs. Je ne m'attacherai donc qu'à expoſer les principes du gouvernement d'Athénes & de Lacédémone, à en examiner la forme, & à faire ſentir les différences qu'il y avoit entre les maximes qui guidoient ces deux républiques.

[a] Voyez la 2e. Partie, L. I, c. 3. art. 6. = [b] Ibid. = [c] Pauſan. l. 1. c. 43. p. 103.

III^e. PARTIE. Dep. l'établ. de la Royauté chez les Hébreux, juſqu'à leur retour de la captivité.

ARTICLE PREMIER.

Athénes.

QUOIQUE les Athéniens aient été, comme tous les autres Etats de la Grece, originairement gouvernés par des Rois, jamais peuple n'a eu plus de penchant pour la Démocratie. Le pouvoir de leurs Rois, reſtraint preſque au commandement des armées, diſparoiſſoit pendant la paix [a]. Plutarque obſerve que dans le dénombrement qu'Homere fait des forces de la Grece au ſiege de Troie, les Athéniens ſont les ſeuls auxquels ce Poëte donne le nom de Peuple [b]. Cependant ils étoient encore ſoumis à des Rois (1). Homere a voulu ſans doute par cette diſtinction, faire connoître le penchant que les Athéniens avoient pour la Démocratie, & donner à entendre que la principale autorité réſidoit dans le peuple. Le différend qui, à la mort de Codrus, s'éleva entre ſes enfans, fournit aux Athéniens, ennuyés du gouvernement Monarchique, un prétexte pour l'abolir.

Codrus, ce prince qui ſe ſacrifia ſi généreuſement pour ſon peuple, avoit laiſſé deux enfans, Médon & Nilée [c]. Médon étoit l'aîné, & devoit en cette qualité ſuccéder à la couronne; mais Nilée s'y oppoſa, ſous prétexte que Médon étant boiteux, une pareille difformité dégradoit la majeſté du trône [d]. Les Athéniens remirent la déciſion de ce différend à l'oracle de Delphes. La Pythie prononça en faveur de Médon, & lui adjugea la couronne [e].

Cette déciſion qui confirmoit le droit de Médon, auroit dû lever tous les obſtacles; mais ou le peuple n'y eut point d'égard, ou, ce qui eſt plus vraiſemblable, la réponſe de l'oracle renfermoit quelque ſens ambigu que les Athéniens interprétérent ſelon la diſpoſition où ils étoient d'abolir la royauté [f]. Quoi

[a] Voyez la ſeconde Part. L. I. art. 7.
[b] Iliad. l. 2. v. 54. = Plut. in Theſ. p. 11. D.
(1) Ils avoient alors pour Roi Mneſthée qui avoit enlevé la couronne à Théſée.
[c] Pauſ. L. 7. c. 2. init.
[d] Ibid.
[e] Ibid.
[f] Voyez Marsh. p. 340.

qu'il en ſoit, ils prirent de-là occaſion de changer la forme de leur gouvernement, & de ſupprimer l'autorité royale. Jupiter fut déclaré ſeul monarque d'Athénes [a]. On choiſit pour gouverner l'Etat, des Magiſtrats auxquels on donna le nom d'Archontes. Médon n'eut d'autre avantage que d'être honoré de cette dignité. Les premiers Archontes furent perpétuels. Celui qui étoit revêtu de cette charge, la gardoit pendant toute ſa vie [b].

III^e. Partie. Dep. l'établ. de la Royauté chez les Hébreux, juſqu'à leur retour de la captivité.

Cette nouvelle forme de gouvernement ſubſiſta pendant 331 ans. Mais l'archontat perpétuel parut au peuple d'Athénes, amateur exceſſif d'une liberté ſans bornes, une image trop vive de la royauté. Réſolus d'en abolir juſqu'à l'ombre même, les Athéniens réduiſirent l'exercice de l'archontat à dix années [c].

Ce retranchement ne les tranquilliſa pas encore. La jalouſie & l'inquiétude naturelle des Athéniens leur fit trouver trop long & trop dangereux cet eſpace de dix années. Dans la vûe de reſſaiſir plus ſouvent l'autorité qu'il ne confioit qu'à regret à ſes Magiſtrats, ce peuple ombrageux jugea à propos d'abréger le tems de leurs fonctions, & il réduiſit enfin l'archontat à une année ſeulement d'exercice [d].

Ces révolutions expoſerent Athénes aux plus grands malheurs. Une puiſſance auſſi limitée que celle des Archontes, n'étoit pas capable de contenir des eſprits remuans, devenus jaloux à l'excès de la liberté & de l'indépendance. Les factions & les querelles renaiſſoient chaque jour : on ne s'accordoit ſur rien [e]. Il ſeroit bien difficile de marquer exactement quelle a été juſqu'à Solon la forme du gouvernement d'Athénes. Les Auteurs anciens ne ſe ſont point expliqués préciſément ſur ce ſujet. On ne trouve rien dans leurs écrits qui puiſſe nous en éclaircir. Il y a bien de l'apparence que pour la police & la manutention de l'Etat, on ſuivit la plupart des loix par leſquelles Athénes étoit gouvernée dans le tems qu'elle étoit ſoumiſe à ſes Rois [f].

La ſituation où ſe trouvoit Athénes, auroit à la fin entraîné ſa ruine totale. Les malheurs inſtruiſent. Les Athéniens ſentirent que l'Etat ne pouvoit plus ſubſiſter au milieu des troubles &

[a] Marsh. p. 340.
[b] Ibid.
[c] Ibid.
[d] Ibid.
[e] Plut. in Sol. p. 84. 85.
[f] Voyez Pauſ. l. 4. c. 5. *ſub fin.*

III^e. Partie. Dep. l'établ. de la Royauté chez les Hébreux, juſqu'à leur retour de la captivité.

des diſſenſions qui le déchiroient. On ſongea donc à mettre un frein à cet eſprit d'indépendance qui régnoit parmi tous les citoyens. On jetta pour cet important ouvrage les yeux ſur Dracon, perſonnage illuſtre, d'une ſageſſe & d'une probité reconnues, & très-inſtruit des loix divines & humaines [a]. On lui confia l'autorité néceſſaire pour réformer l'Etat, & publier des loix qui remédiaſſent aux abus dont il étoit tems d'arrêter le cours. Comme le nom de Dracon ſe lit dans la liſte des Archontes, on peut croire que ce fut durant ſa magiſtrature, qu'il entreprit de réformer la République.

On ne voit point qu'avant Dracon Athénes ait eu un corps de loix rédigées par écrit [b]. Il pouvoit à la vérité y avoir quelques loix écrites [c], mais on n'avoit point encore recueilli ces loix, & formé de leur compilation une eſpece de code. La juriſprudence étoit ſi incertaine, que preſque tous les jugemens étoient arbitraires. On n'avoit pas même ſpécifié quelles actions étoient criminelles, & quels châtimens devoient être infligés à ceux qui les commettoient [d]. Dracon peut donc être regardé comme le premier légiſlateur d'Athénes [e].

Il étoit d'un caractere dur & auſtere. Il outra la ſévérité, & ne mettant point de diſtinction entre les délits, il punit de mort la plus légere faute comme le plus énorme forfait [f]. Dracon renouvella auſſi la loi qui ordonnoit de faire le procès aux choſes inanimées, quand elles avoient occaſionné la mort de quelqu'un [g]. Interrogé pourquoi il avoit décerné la peine capitale pour toutes ſortes de fautes; c'eſt, répondit-il, que les plus petites me paroiſſent dignes de mort, & que je n'ai pu trouver d'autre punition pour les plus grandes [h]. Herodicus diſoit des loix de Dracon, qu'elles paroiſſoient être moins l'ouvrage d'un homme que d'un dragon, par alluſion au nom de ce légiſlateur [i]. Démade, fameux orateur, les avoit bien caractériſées, en diſant qu'elles n'avoient pas été écrites avec de l'encre, mais avec du ſang [k]. Ariſtote ne paroît pas en avoir fait grand cas,

[a] A. Gellius. l. 1. c. 18.
[b] Joſeph adverſ. Appion. l. 2. c. 6.
[c] Démoſthene parle d'une loi de Théſée écrite ſur une colomne de pierre. *In Neæram.* p. 673. c.
[d] Voyez la ſeconde Part. L. I. art. 8.
[e] A. Gell. l. 1. c. 18.
[f] Plut. in Sol. p. 87. E.
[g] Ibid.
[h] Ibid.
[i] Ariſt. Rhet. l. 2. c. 23. p. 579. B.
[k] Plut. loco ſuprà cit.

puiſqu'il dit qu'elles n'avoient rien de remarquable que leur cruauté [a].

III^e. PARTIE. Dep. l'établ. de la Royauté chez les Hébreux, juſqu'à leur retour de la captivité.

Il ne reſte plus des loix de Dracon que quelques fragmens épars dans différens auteurs [b]. On ne voit pas que ce légiſlateur ait rien changé à la forme du gouvernement [c]. Il forma ſeulement une nouvelle compagnie appellée les Ephêtes [d]. Ce tribunal compoſé de cinquante-un Juges choiſis parmi tout ce qu'il y avoit de plus diſtingué dans l'Etat, devint le premier tribunal d'Athénes. On y appelloit des déciſions de toutes les autres juridictions. Lui ſeul jugeoit en dernier reſſort. Ce grand éclat des Ephêtes ne fut pas de longue durée. L'Aréopage humilié par Dracon, reprit ſous Solon ſon ancienne ſplendeur.

Les loix de Dracon étoient trop violentes, pour qu'elles puſſent ſubſiſter long-tems. Si on eut tenu exactement la main à leur exécution, la loi auroit bientôt détruit plus de citoyens que n'auroient pû faire les fléaux du Ciel, ou l'épée de l'ennemi. On fut donc obligé d'en adoucir la rigueur; & l'extrême ſévérité de ces loix conduiſit à un excès contraire, la licence & l'impunité. Les factions & les diviſions recommencerent plus fortement que jamais. On retomba dans les premiers troubles. La République ſe diviſa en autant de partis qu'il y avoit de différentes ſortes d'habitans dans l'Attique [e]. On étoit prêt à en venir aux plus fâcheuſes extrêmités. Dans ce péril, on eut recours à Solon, à qui ſes rares qualités, & particuliérement ſa grande douceur, avoient acquis l'affection & la vénération de toute la ville [f]. On le preſſa de travailler à faire ceſſer les différends, en prenant connoiſſance des affaires publiques.

Solon balança long-tems à ſe charger d'une commiſſion ſi difficile [g]. Enfin il fut élu Archonte, ſans qu'on eût recours au ſort comme dans les autres élections [h]; & d'un conſentement unanime on le nomma arbitre ſouverain, & légiſlateur d'Athénes [i].

Dépoſitaire de l'autorité abſolue, & maître du cœur de ſes concitoyens, Solon s'appliqua fortement à réformer le gouver-

[a] Polit. l. 2. c. 12. p. 337. C.
[b] Thyſius en a fait le recueil apud Gronov. Theſ. Gr. antiq. t. 5.
[c] Ariſt. loco cit.
[d] Pollux l. 8. c. 10. Segm. 124. 125.
[e] Plut. in Sol. p. 85.
[f] Plut. Ibid.
[g] Plut. in Sol. p. 85.
[h] Ælian. var. hiſt. l. 8. c. 10.
[i] Hérod. l. 1. n. 29. = Plut. p. 87. E.

III^e. Partie. Dep. l'établ. de la Royauté chez les Hébreux, juſqu'à leur retour de la captivité.

nement d'Athénes. Il ſe conduiſit avec toute la fermeté & la prudence qu'on peut déſirer dans un homme d'Etat. Quoiqu'il connût parfaitement toute la grandeur du mal, il ne jugea cependant pas à propos de corriger certains abus qui lui parurent plus forts que les remedes. Il n'entreprit de changemens que ceux qu'il crut pouvoir faire goûter aux Athéniens par la voie de la raiſon, ou les forcer d'accepter par le poids de l'autorité, mêlant ſagement, comme il le diſoit lui-même, la force avec la douceur. Auſſi quelqu'un lui ayant demandé ſi les loix qu'il avoit données aux Athéniens étoient les meilleures qu'on pût leur preſcrire: Oui, dit-il, les meilleures qu'ils fuſſent capables de recevoir[a].

Solon commença par caſſer toutes les loix de Dracon, excepté celles qui concernoient les meurtriers [b]. Il procéda enſuite à la police de l'Etat, c'eſt-à-dire à la diſtribution des charges, des dignités & des magiſtratures. Il les laiſſa toutes entre les mains des riches, qu'il diſtribua en trois différentes claſſes, relativement à la différence de leurs facultés. Ceux dont le revenu montoit annuellement à cinq cents meſures, tant en grains qu'en fruits ſecs & en boiſſons, compoſoient la premiere claſſe. On plaça dans la ſeconde les citoyens qui en avoient trois cents, & pouvoient entretenir un cheval en tems de guerre. On mit dans la troiſieme ceux qui n'en avoient que deux cents [c]. La quatrieme & derniere claſſe comprenoit tous les mercenaires, & gens vivans de leur travail [d].

Les citoyens de cette claſſe n'étoient jamais admis aux charges. Solon leur donna ſeulement le droit d'opiner dans les aſſemblées publiques. Ce privilege, qui au commencement parut peu de choſe, devint par la ſuite très-conſidérable, & rendit le peuple maître abſolu des affaires, attendu que la plupart des procès & des différends retournoient toujours au peuple, devant lequel on pouvoit appeller de tous les jugemens des Magiſtrats. D'ailleurs, comme les loix de Solon avoient le défaut d'être écrites avec beaucoup d'obſcurité, il falloit à chaque inſtant les interpréter; & il n'y avoit que les aſſemblées publiques qui puſſent décider du ſens qu'on devoit leur donner [e]. C'étoit auſſi

[a] Plut. in Sol. p. 84. C.
[b] Ælian. Var. hiſt. l. 8. c. 10. = Plut. p. 87. E.
[c] Ariſt. Polit. l. 2. c. 12.
[d] Plut. p. 87. E.
[e] Ariſt. Plut. locis cit.

dans

dans ces assemblées que se décidoient les plus grandes affaires de l'Etat, telles que la paix, la guerre, les traités, l'arrangement des finances, &c.

III^e. Partie. Dep. l'établ. de la Royauté chez les Hébreux, jusqu'à leur retour de la captivité.

La constitution du gouvernement d'Athénes étoit donc purement Démocratique; c'est-à-dire que toute l'autorité étoit entre les mains du peuple [a]. Il paroît que Solon sentit les inconvéniens du pouvoir excessif qu'il avoit confié à la multitude. Il songea donc à lui donner un frein, & dans cette vûe il choisit dans chaque tribu cent personnes de mérite, dont il composa un nouveau conseil appellé le Sénat. Comme il n'y avoit encore du tems de ce législateur que quatre Tribus, le nombre des sénateurs fut de 400. Le peuple ne pouvoit statuer que sur ce qui avoit été vû & proposé par le Sénat [b]. Les sénateurs ne s'assembloient point, qu'on n'eût auparavant affiché le sujet sur lequel ils avoient à délibérer [c]. Après que l'affaire avoit été examinée, on lisoit au peuple l'avis qui avoit été formé dans le sénat. Ceux qui vouloient parler, montoient alors sur la tribune aux harangues. Quand il s'agissoit ensuite d'opiner, le crieur public commençoit par appeller à haute voix les citoyens qui avoient passé l'âge de cinquante ans [d], & en continuant jusqu'à ceux qui en avoient trente; car il falloit être parvenu à cet âge pour avoir droit de suffrage dans les assemblées publiques. On décidoit préalablement si l'affaire seroit mise en délibération. Le peuple en effet étoit le maître de rejetter purement & simplement le décret du sénat, ou d'en ordonner l'exécution après l'avoir examiné [e]. C'est à ce sujet qu'Anacharsis disoit un jour à Solon: » J'admire que chez vous les sages n'aient que le droit de déli» bérer, & que celui de décider soit réservé aux fous [f] «.

Un des premiers soins de Solon avoit été de rétablir l'autorité de l'Aréopage abaissé par Dracon. Il déféra à cette auguste compagnie l'inspection générale sur tout l'Etat, & le soin de faire observer les loix dont il la rendit dépositaire [g]. Je n'entrerai au surplus dans aucun détail sur les réglemens civils faits par ce législateur. Ils sont assez connus. On fait l'hommage que

[a] Plato in Menex. p. 519. = Demosth. *in Neæram*. p. 875. c.
[b] Plut. p. 88. D.
[c] Potteri Archeol. l. 1. c. 26. p. 122.
[d] Plut. t. 2. p. 784. c.
[e] Voyez Sigon. de Rep. Athen. l. 2. c. 34.
[f] Plut. in Solone. p. 81. B.
[g] Plut. p. 88. F. Athen. l. 4. c. 19. p. 168.

IIIe. Partie. Dep. l'établ. de la Royauté chez les Hébreux, juſqu'à leur retour de la captivité.

les Romains ont rendu aux loix de Solon, dont quelques-unes ſubſiſtent encore aujourd'hui, puiſqu'elles ont été le fondement de la juriſprudence Romaine adoptée par preſque toute l'Europe. Il paroît que Solon en avoit emprunté pluſieurs des Egyptiens [a]. On les fit graver ſur des rouleaux de bois enchâſſés dans des cadres, de maniere qu'ils puſſent tourner à volonté [b]. Ces monumens furent d'abord dépoſés dans la citadelle, & enſuite dans le Prytanée, afin que tout le monde fût à portée de les conſulter [c]. Quelques-uns de ces cadres & de ces rouleaux ſubſiſtoient encore du tems de Plutarque [d].

Expoſer la conſtitution du gouvernement d'Athénes, c'eſt en faire connoître les défauts. Tout Etat où le peuple juge & décide, eſt eſſentiellement vicieux. Comment, en effet, pouvoir diſcuter les affaires devant des aſſemblées ſi nombreuſes? comment même s'y faire entendre? On peut juger de la multitude d'auditeurs qui compoſoient les aſſemblées à Athénes, par la quantité de ſuffrages que la loi exigeoit, lorſqu'il étoit queſtion de bannir quelqu'un par l'Oſtraciſme, ou d'adopter un étranger. Il falloit dans l'un & l'autre cas au moins ſix mille voix [e]. Quels troubles d'ailleurs ne devoient pas occaſionner le partage & la diverſité de ſentimens, d'intérêts & de vûes particulieres?

Solon, pour me ſervir de l'expreſſion de Plutarque, avoit crû que le gouvernement d'Athénes, affermi & arrêté par l'aréopage & par le ſénat des quatre cents, comme par deux ancres fermes & inébranlables, ceſſeroit de s'agiter & de ſe tourmenter [f]. Le ſuccès ne répondit point à ſon attente. Jamais Etat ne fut plus agité & livré à de plus cruelles diſſenſions. On n'en doit attribuer la cauſe qu'à la trop grande autorité dont le

[a] *Solon ſententiis adjutus Ægypti ſacerdotum, latis juſto moderamine legibus, Romano quoque juri maximum addidit firmamentum.* Amm. Marcell. l. 22. c. 16. p. 346.

Il eſt vrai que, ſuivant Hérodote, l. 1. n. 29. & Plut. p. 92, Solon ne fut en Egypte qu'après avoir publié ſes loix; mais, ou ce légiſlateur avoit eû connoiſſance des loix d'Egypte avant ſon voyage, ou il ajouta à ces loix, & les corrigea d'après les lumieres qu'il avoit acquiſes en Egypte: car il eſt certain, d'après le témoignage même d'Hérodote, de Diodore & d'Ammien Marcellin, que Solon avoit emprunté pluſieurs loix des Egyptiens. Voyez Herod. l. 2. n. 177. Diod. l. 1. p. 88. 90. Amm. Marcell. l. 22. c. 16. p. 346.

[b] Plut. t. 1. p. 92. B. t. 2. p. 79. A. Gellius l. 2. c. 12. Suid. in Ἄξονες, t. 1. p. 240. in Κυρβεις, t. 2. p. 400.

[c] Poll. l. 8. c. 10. Segm. 128.

[d] Plut. ſuprà.

[e] Demoſth. *in Næeram.* p. 875. E. = Pollux l. 8. c. 5. Segm. 20. = Plut. in Ariſtide p. 322. F.

[f] In Sol. p. 88. E.

peuple jouiſſoit. » La témérité & la licence des aſſemblées popu-» laires ont perdu les républiques de la Grece, dit Cicéron [a]. » J'ajoute, & particuliérement celle d'Athénes.

III^e. PARTIE. Dep. l'établ. de la Royauté chez les Hébreux, juſqu'à leur retour de la captivité.

Solon avoit bien prévu l'abus que le peuple feroit du pouvoir qu'il lui avoit confié : auſſi avoit-il imaginé un frein pour le contenir; mais ce frein n'étoit pas ſuffiſant. L'aréopage n'avoit aucune part au gouvernement, & le ſénat dépendant lui-même du peuple, ne pouvoit réparer une conſtitution d'Etat eſſentiellement mauvaiſe & défectueuſe. Il y avoit même un vice radical dans la conſtitution de ce ſénat formé pour contenir le peuple. Il étoit trop nombreux. Compoſé dans ſon origine de quatre cents perſonnes, il le fut enſuite de ſix cents. L'expérience a toujours fait connoître que les têtes des plus grands hommes ſe rétréciſſent lorſqu'elles ſont aſſemblées, & que là où il y a le plus de ſages, il y a auſſi moins de ſageſſe [b].

On n'enviſage communément les Athéniens que du côté qui leur eſt favorable & avantageux. L'hiſtoire d'Athénes frappe & en impoſe par ſon éclat & par ſon brillant. Nous ſommes éblouis par les batailles de Marathon & de Salamine, par la pompe des ſpectacles, par la magnificence & le goût des monumens publics, par cette foule d'hommes ſupérieurs en tous genres, qui rendront à jamais le nom d'Athénes précieux & mémorable. Cependant ſi nous voulions examiner l'intérieur de cette république, quels tableaux affreux ne préſenteroit-elle pas [c]? Nous verrions un Etat ſans ceſſe en combuſtion, des aſſemblées toujours tumultueuſes, un peuple agité perpétuellement par les brigues & les factions, & livré à la fougue du plus vil harangueur, les citoyens les plus illuſtres perſécutés, bannis, & continuellement expoſés à la violence & à l'injuſtice [d]. La vertu étoit proſcrite à Athénes, & les ſervices qu'on rendoit à la patrie oubliés, & ſouvent même punis par la voie de l'Oſtraciſme. Quel gouvernement que celui où la vûe des citoyens qui avoient le mieux ſervi l'Etat, étoit odieuſe & inſupportable! Valere Maxime eſt bien fondé à s'écrier : » Heureuſe Athénes, » d'avoir encore trouvé, après des traitemens ſi injuſtes, des ci-

[a] Pro Flacco n. 7. t. 5. p. 244.
[b] Lettres Perſanes, Lettr. 106.
[c] Voyez Plato in Alcib. 1°. p. 448. B.
[d] Id. in 2°. p. 454. 456.

IIIe. PARTIE. Dep. l'établ. de la Royauté chez les Hébreux, juſqu'à leur retour de la captivité.

» toyens qui aimaſſent leur patrie [a] » ! L'hiſtoire de tous les autres peuples de la Grece ne fourniroit pas, à beaucoup près, autant d'exemples d'injuſtice & d'ingratitude envers les bienfaiteurs de l'Etat, qu'en préſente la ſeule ville d'Athénes.

On ne peut nier cependant que la douceur, la généroſité & même la grandeur d'ame ne fuſſent le caractere général & dominant des Athéniens. On en pourroit citer mille exemples. Je n'en rapporterai point d'autre que la loi qui ordonnoit de remettre dans ſon chemin quiconque s'en étoit égaré [b]. Mais le peuple eſt toujours peuple. Par-tout il eſt léger, capricieux, injuſte, cruel, & prêt à ſuivre les premieres impreſſions qu'on lui donne. Chaque Athénien en particulier étoit naturellement doux, affable, bienfaiſant; mais dans les aſſemblées ce n'étoit plus le même homme [c]. Ariſtophane repréſente le peuple d'Athénes ſous l'emblême d'un vieillard très-ſenſé dans ſa maiſon, mais qui dans les aſſemblées publiques tombe en enfance [d]. La conduite inégale des Athéniens déplaiſoit à leurs alliés, & à la fin les éloigna totalement. Elle étoit encore plus inſupportable aux Villes qui étoient dans leur dépendance. Ils les traitoient avec la derniere dureté [e]. Il falloit eſſuyer les biſarreries d'un peuple flaté & ſéduit ſans ceſſe par ſes orateurs; c'eſt-à-dire, ſelon Platon, quelque choſe de plus dangereux & de plus terrible que les caprices d'un Prince gâté par la flaterie & les vils hommages de foibles courtiſans.

[a] L. 5. c. 3.
[b] Cicero de Offic. l. 3. n. 13.
[c] Voyez Plat. de Leg. l. 3. = Xenophon de Rep. Athen. = Polyb. l. 6. c. 8. = Ælian. var. hiſt. l. 2. c. 19. l. 3. c. 18. l. 5. c. 13.
[d] In Equit. act. 2. ſcen. 2.
[e] Voy. Caſaubon in Athen. p. 114. 175.

ARTICLE II.

Lacédémone.

ON A VU dans la seconde Partie de cet ouvrage que 80 ans après la prise de Troye, les descendans d'Hercule s'étoient remis en possession du Péloponése. Ils marchoient alors sous la conduite de trois principaux chefs, Aristodême, Téménès & Cresphonte. Ces conquérans partagerent entre eux les contrées dont ils venoient de se rendre maîtres. Téménès eut l'Argolide; la Messénie échut à Cresphonte. Aristodême étant mort durant le cours de cette expédition, ses deux fils Euristhêne & Proclès prirent sa place, & eurent en partage la Laconie [a].

Ces deux Princes ne jugerent point à propos de diviser le domaine qui leur étoit adjugé. Ils ne régnerent point non plus alternativement, comme autrefois Etéocle & Polinice étoient convenus de le faire à Thébes; mais soit en vertu des ordres de leur pere, soit par quelque autre motif que nous ignorons, ils gouvernerent conjointement & avec une égale autorité, l'un & l'autre portant le titre de roi de Lacédémone, & étant reconnu en cette qualité. Ce qu'il y a de plus étonnant, c'est que ces deux freres avoient l'un pour l'autre l'antipathie la plus forte. Ils ne s'accorderent jamais; & toute leur vie se passa dans des discordes continuelles: leurs descendans même hériterent de cette funeste mésintelligence [b]: car cette forme de gouvernement ne finit point en leur personne. Le sceptre demeura conjointement dans ces deux branches qui subsisterent environ 900 ans, pendant lesquels elles ont donné sans interruption des rois à Sparte de pere en fils. On en compte trente dans la ligne d'Euristhêne, & vingt-sept dans celle de Proclès. Ces deux familles s'éteignirent à-peu-près dans le même tems: singularités remarquables, & dont je ne crois point qu'on trouve d'exemple chez aucune autre nation.

La révolution qui enleva le sceptre aux descendans de Pé-

[a] *Suprà* 2^e. Part. L. I. c. 3. art. 6. = [b] Hérod. l. 6. n. 52. = Paus. l. 3. c. 1. p. 205. 206.

III^e. PARTIE. Dep. l'établ. de la Royauté chez les Hébreux, juſqu'à leur retour de la captivité.

lops, pour le remettre entre les mains des Héraclides, avoit fait éprouver au Péloponéſe toutes les horreurs de la guerre. Les habitans chaſſés de leurs héritages, avoient été contraints de fuir, & de chercher un aſile dans les Provinces voiſines [a]. Le pays étoit reſté déſert. Le premier ſoin d'Euriſthêne & de Proclès fut de ſonger aux moyens de repeupler la Laconie. Pour y parvenir plus promptement, ils ſe déterminerent à recevoir tous les étrangers qui viendroient s'y retirer pour quelque raiſon que ce pût être; & afin de les fixer, ils leur accorderent les droits & les privileges de naturels & de citoyens [b].

Les deux Rois diviſerent enſuite toute la Laconie en ſix parties. Ils choiſirent Sparte pour leur capitale, & y établirent leur ſéjour. C'eſt de-là qu'ils envoyoient dans les villes de leur dépendance, des gouverneurs pour faire connoître aux peuples leurs intentions [c]. Nous ignorons au ſurplus quelles étoient alors les loix & les maximes du gouvernement. Depuis cette époque, juſqu'à la réforme de Lycurgue, l'hiſtoire de Sparte eſt fort obſcure. Nous paſſerons ces tems de ténebres, pour venir au ſiécle de ce fameux légiſlateur.

Quoique la puiſſance royale fût établie & ſubſiſtât conſtamment dans les deux branches de la famille régnante, l'Etat ſe reſſentit à la fin des diſcordes que ce partage d'autorité ne pouvoit manquer d'occaſionner. Les deux Rois formerent deux partis auxquels chacun s'attacha ſelon ſon inclination particuliere, ou ſes intérêts. Ces diviſions inteſtines forcerent les ſouverains de Sparte de chercher à l'envi l'un de l'autre, les moyens de gagner l'affection de leurs ſujets. Ils eurent recours à des complaiſances qui inſenſiblement devinrent très-préjudiciables au maintien & à la tranquillité de l'Etat.

Eurypont ou Eurithion, petit fils de Proclès, fut le premier qui, pour plaire au peuple, relâcha un peu de l'autorité abſolue dont les rois de Sparte avoient toujours joui: condeſcendance qui produiſit une horrible confuſion & une licence effrénée; ſource d'une infinité de maux dont l'Etat ſe trouva long-tems affligé. Le peuple, au lieu de ſe rendre plus traitable, n'en devint que plus inſolent. La liberté dégénéra en indépendance.

[a] *Suprà* 2^e. Part. L. I. c. 3. art. 6.
[b] Strabo, l. 8. p. 560. 561. 562.
[c] Ariſt. Polit. l. 2. c. 9. p. 329. E. = Strabo, p. 560.

IIIe. Partie. Dep. l'établ. de la Royauté chez les Hébreux, jusqu'à leur retour de la captivité.

Les Rois n'eurent plus d'autorité. On osa même attenter à leur personne sacrée. Eunome, pere de Lycurgue, perdit la vie dans une sédition [a]. Au milieu de ces troubles & de l'anarchie, parut Lycurgue, dont la prudence & la fermeté firent totalement changer de face au gouvernement de Lacédémone.

Ce fameux législateur auroit pû facilement monter sur le trône après la mort de son frere aîné, qui n'avoit point laissé d'enfant mâle: il régna même pendant quelques mois. Mais ayant appris que la Reine sa belle-sœur étoit enceinte, il déclara que la couronne appartenoit à l'enfant qui naîtroit, si c'étoit un fils. Il tint parole, & la Reine ayant accouché d'un prince, Lycurgue le déclara Roi, & dès ce moment se démit du pouvoir uverain [b].

Une conduite si généreuse n'appaisa pas les soupçons, que quelques ennemis de Lycurgue avoient voulu répandre sur la droiture de ses intentions. Pour les calmer & les dissiper entiérement, ce grand homme se condamna à un exil volontaire. Il entreprit plusieurs voyages, dans la vûe de consulter les personnes les plus habiles & les plus expérimentées dans l'art de gouverner. Il alla d'abord en Crete; il passa ensuite dans l'Asie, & se rendit enfin en Egypte, le séjour alors des sciences & de la politique [c].

Lycurgue n'avoit gouverné l'Etat que trois mois; mais c'en avoit été assez pour faire connoître tout ce dont il étoit capable. Ses vertus lui avoient attiré l'estime & la vénération de tous ses concitoyens [d]. Son absence en fit encore mieux sentir le prix. Les désordres s'étoient tellement augmentés à Sparte, que tout l'Etat députa vers lui plusieurs fois, pour le presser de revenir [e]. Cette disposition des esprits détermina Lycurgue à rentrer dans sa patrie. Il résolut aussi-tôt de changer la forme du Gouvernement, persuadé que l'établissement de quelques loix particulieres n'apporteroit aucun soulagement aux maux qu'on vouloit guérir [f].

Avant que d'exécuter son dessein, il alla consulter à Delphes Apollon sur l'entreprise qu'il méditoit. Le Dieu l'approuva, il

[a] Plut. in Lycurg. p. 40.
[b] Plut. p. 40. 41.
[c] Plut. p. 41. 42.
[d] Plut. p. 41. A.
[e] Plut. p. 42.
[f] Ibid.

III^e. Partie. Dep. l'établ. de la Royauté chez les Hébreux, juſqu'à leur retour de la captivité.

en reçut la réponſe la plus favorable. La prêtreſſe l'appella l'ami des Dieux, s'écriant qu'elle ne ſavoit pas même ſi elle ne devoit pas le regarder comme une divinité, plutôt que comme un ſimple mortel. Elle aſſura enſuite Lycurgue qu'Apollon avoit exaucé ſa priere, & qu'il formeroit l'Etat le plus excellent qui eût jamais été [a].

On conçoit aiſément quelle autorité & quel crédit une pareille réponſe acquit à Lycurgue, & combien elle applanit de difficultés. De retour à Lacédémone, il commença par gagner les principaux de la ville, en leur faiſant part de ſes vues. S'étant aſſuré de leur conſentement, il les engagea à ſe rendre en armes dans la place publique, pour étonner & intimider ceux qui voudroient s'oppoſer à ſes projets [b]. Il ne trouva point d'obſtacles, & fit ce qu'il voulut.

Je paſſerai ſous ſilence le détail des établiſſemens & des ordonnances de Lycurgue. Je remarquerai ſeulement que ce légiſlateur ne jugea pas à propos de coucher ſes loix par écrit: il le défendit même très-expreſſément. Il vouloit les imprimer dans l'eſprit & dans le cœur de ſes concitoyens par la pratique & par l'uſage [c]; & il y réuſſit. Obſervons encore que ce légiſlateur ne voulut faire aucune loi civile [d].

Il ſeroit difficile au ſurplus de donner une idée juſte & préciſe du gouvernement politique de Lacédémone. Platon lui-même convenoit qu'il n'étoit pas poſſible de le définir [e]. En effet, le gouvernement de Sparte n'étoit, à proprement parler, ni Monarchique, ni Ariſtocratique, ni Démocratique. Il étoit mixte, & participoit de toutes ces différentes eſpeces de conſtitutions politiques.

Il y avoit deux Rois à Sparte, mais leur pouvoir étoit très-foible & très-borné. Il ne paroît pas que leur volonté influât beaucoup ſur les affaires de l'Etat, ni qu'ils euſſent un grand crédit dans les délibérations publiques [f]. Ils n'étoient, à proprement parler, que les premiers citoyens de l'Etat [g]; reconnoiſſant dans les Ephores & dans le peuple une autorité ſupé-

[a] Plut. in Lycurg. p. 42.
[b] Id. Ibid.
[c] Ibid. p. 47.
[d] Id. Ibid.
[e] De Leg. l. 4. p. 829. D. = Voyez auſſi Ariſt. Polit. l. 4. c. 9.
[f] Voyez Thucyd. l. 1. n. 79. 85. 87. = Ariſt. Polit. l. 3. c. 14.
[g] Voyez Herod. l. 6. n. 56.

rieure;

rieure, à laquelle ils étoient obligés de rendre compte de leur conduite [a]. Ils jouiſſoient cependant de grands privileges qui les diſtinguoient honorablement. On avoit auſſi pour leur perſonne le plus grand reſpect & la plus grande conſidération [b].

IIIe. Partie. Dep. l'établ. de la Royauté chez les Hébreux, juſqu'à leur retour de la captivité.

Le ſénat, compoſé de vingt-huit membres électifs, jouiſſoit originairement d'une autorité fort étendue. Ce corps avoit été inſtitué par Lycurgue, pour maintenir l'équilibre entre les rois & le peuple; le ſénat ſe rangeant du parti des rois quand le peuple vouloit ſe rendre trop puiſſant, & prenant au contraire les intérêts du peuple lorſque les rois paroiſſoient vouloir trop entreprendre [c]. Les rois aſſiſtoient au ſénat lorſqu'ils le jugeoient à propos. Ils y avoient le privilege du double ſuffrage [d]. Le ſénat avoit ſeul le droit d'examiner les affaires, & de les propoſer dans l'aſſemblée publique; mais quand il avoit donné ſon avis, le peuple étoit le maître de le rejetter ou de l'approuver [e]. Les ſénateurs, comme je l'ai déja dit, étoient électifs. C'étoit par voie de ſuffrages, & dans l'aſſemblée du peuple qu'on procédoit à ce choix important [f].

Bientôt la puiſſance du ſénat ſembla trop forte & trop abſolue. On réſolut de lui donner un frein, en lui oppoſant l'autorité des Ephores. Ce fut environ 130 ans après Lycurgue, que cet établiſſement eut lieu (1). Les éphores étoient au nombre de cinq [g], & ne demeuroient qu'une année en charge [h]. C'étoit le peuple qui les choiſiſſoit, & ſouvent ils étoient tirés parmi les gens de la plus baſſe condition [i]. Etablis pour défendre les droits de la nation contre les entrepriſes des rois & du ſénat, ils avoient beaucoup de reſſemblance avec les Tribuns de Rome. Quoique leur magiſtrature ne paſſât pas les bornes d'une année, ils devinrent ſi puiſſans que toute l'autorité réſida dans

[a] Hérod. l. 6. n. 82. 85. = Thucyd. l. 5. n. 60. 63. = Diod. l. 12. p. 533. = Plut. t. 1. p. 806. F.

[b] Hérod. l. 6. n. 56. = Plut. t. 1. p. 804.

[c] Plut. t. 1. p. 42. E.

[d] Hérod. l. 6. n. 57. = Thucydide prétend que chaque Roi n'avoit qu'une voix. l. 1. n. 20.

[e] Plut. in Lycurg. p. 43. B.

[f] Ariſt. Polit. l. 2. c. 9. p. 330. 331. Juſtin. l. 3. c. 3.

(1) Les Anciens ne ſont point d'accord ſur le tems de l'inſtitution des Ephores. Le plus grand nombre néanmoins en rapporte l'origine à Théopompe, qui régna 130 ans après Lycurgue.

[g] Pauſ. l. 3. c. 11.

[h] Cragius apud Gronov. Theſ. Gr. antiq. t. 5. p. 2570.

[i] Ariſt. Polit. l. 2. c. 9. p. 330. A.

la ſuite entre leurs mains. Les éphores pouvoient caſſer les ſénateurs, les faire mettre en priſon, & même les punir de mort [a]. Les rois étoient obligés de leur obéir à la troiſieme ſommation [b]. Ils avoient droit de les condamner à l'amende & de les faire arrêter [c]. Lorſque les rois entroient au ſénat, les éphores étoient diſpenſés de ſe lever pour eux [d]. Les rois, au contraire, étoient obligés de leur rendre cette marque de reſpect [e]. Tous les mois on renouvelloit le ſerment de l'Etat, les éphores au nom de la république, & les Rois en leur nom. Les rois s'obligeoient & promettoient de ſe conduire ſelon les loix & coutumes. Le ſerment que les éphores prêtoient au nom de la république, étoit qu'elle maintiendroit les rois tant qu'ils obſerveroient exactement leurs promeſſes [f]. Ces magiſtrats avoient même imaginé, pour contenir les rois, un moyen bien ſingulier fondé ſur l'ignorance & la ſuperſtition des peuples.

Tous les neuf ans les éphores choiſiſſoient une nuit où le ciel fût très-clair & très-ſérein. Ils s'aſſeyoient en raſe campagne, gardant un profond ſilence, & les yeux attachés au ciel. S'ils voyoient une étoile tomber, c'eſt-à-dire, s'ils appercevoient une de ces exhalaiſons lumineuſes, qu'on voit ſouvent traverſer le ciel, ils accuſoient auſſi-tôt les rois de s'être attiré le courroux des Dieux. Ils les ſuſpendoient de leurs fonctions juſqu'à ce qu'il vînt quelque ordre de l'oracle, qui ordonnât leur rétabliſſement [g].

Les éphores étoient encore chargés de veiller à la conduite des reines [h]. Ils avoient enfin la garde du tréſor public [i], & l'inſpection générale ſur tout l'Etat [k]. Ariſtote blâme avec raiſon l'établiſſement de ces magiſtrats [l]. Ils cauſerent les mêmes déſordres dans Sparte, que les tribuns du peuple à Rome.

Le peuple avoit auſſi beaucoup d'autorité à Sparte, & beaucoup de part au gouvernement [m]. C'étoient les aſſemblées publiques qui décidoient ſeules des affaires de l'Etat [n]. C'étoit

[a] Xenoph. de Rep. Lac.
[b] Plut. in Agid. & Cleom. p. 800. E. = Corn. Nepos in Ageſil. n. 4.
[c] Corn. Nepos in Pauſ. n. 3. & 5.
[d] Xenoph. de Rep. Laced. *ſub fin.*
[e] Plut. t. 2. p. 817. A.
[f] Xenoph. *loco cit.*
[g] Plut. in Agid. & Cleom. p. 800. B.
[h] Plato in Alcib. 1°. p. 441. A.
[i] Xenoph. de Rep. Laced. *ſub fin.*
[k] Ælian. var. hiſt. l. 2. c. 5.
[l] Polit. l. 2. c. 9. p. 330.
[m] Plato de Leg. l. 4. p. 829. D.
[n] Thucyd. l. 1. n. 79. 85. 87.

encore dans ces assemblées que se faisoit l'élection des magistrats [a].

IIIe. PARTIE. Dep. l'établ. de la Royauté chez les Hébreux, jusqu'à leur retour de la captivité.

Le gouvernement de Lacédémone, où l'autorité étoit partagée en cinq corps differens, deux rois, un sénat, cinq éphores & l'assemblée du peuple, est une espece de paradoxe politique. Il sembleroit que l'opposition de toutes ces différentes puissances, qui se traversoient réciproquement, auroit dû être une source perpétuelle de troubles & de dissensions intestines. Cependant on ne trouve dans l'histoire aucun Etat qui ait été moins agité que Sparte; & Polybe dit que de tous les peuples connus, il n'y en avoit point qui eût conservé plus long-tems sa liberté [b]. Ce ne fut certainement pas l'effet d'un gouvernement aussi défectueux dans sa constitution que l'étoit celui de Lacédémone. On n'en peut donc attribuer la cause qu'aux loix de Lycurgue. Tant qu'elles furent exactement observées, l'intérêt de l'Etat prévalut sur des considérations particulieres, & Sparte fit trembler tous ses voisins. Elle périt dès qu'elle s'en écarta.

On ne peut en effet disconvenir qu'il n'y eût un grand fond de sagesse & de prudence dans les loix de Lycurgue. Elles ont fait l'admiration des plus fameux politiques de l'antiquité, & avec raison, quand on n'en jugeroit même que par l'événement. Mais on ne doit jamais perdre de vûe que ces réglemens ne pouvoient être bons que pour un Etat peu étendu, & n'étoient réellement praticables que chez des peuples peu nombreux, tels que ceux dont la Grece étoit composée. Du tems de Lycurgue, on ne comptoit dans Sparte que neuf mille habitans [c], & trente mille dans la campagne [d]. Dans un aussi petit Etat on peut élever & gouverner tout un peuple comme une seule famille. C'est d'après ce principe que je dirai avec Polybe, que la forme du gouvernement de Sparte suffit, tant que les Lacédémoniens ne songerent point à étendre les bornes de leur domination. Mais ce même gouvernement devint imparfait & défectueux, dès le moment que Sparte se laissa emporter à des vûes d'ambition, & conçut des projets d'agrandissement [e].

[a] Plut. in Lycurg. p. 43. B.
[b] L. 6. C. 6. p. 491.
[c] Hérod. l. 7. n. 234.
[d] Plut. in Lycurg. p. 44. B.
[e] Polyb. l. 6. c. 6. p. 491. = Voyez aussi l'Esprit des Loix, l. 4. c. 7.

IIIe. PARTIE. *Dep. l'établ. de la Royauté chez les Hébreux, juſqu'à leur retour de la captivité.*

ARTICLE III.

Des Colonies Grecques.

L'ATTENTION que j'ai donnée à l'hiſtoire d'Athénes & de Lacédémone, a été cauſe que je n'ai rien dit d'un événement qui ne doit cependant pas être oublié. Je parle de cette quantité de colonies qui, vers le commencement des ſiécles que nous parcourons, ſortirent du ſein de la Grece, & allerent former des établiſſemens dans pluſieurs parties de l'Aſie & de l'Europe. J'ai indiqué dans le volume précédent la cauſe de toutes ces migrations. On y a vû quels avoient été l'effet & la ſuite de la révolution que la Grece éprouva, lorſque 80 ans environ après la priſe de Troie, les Héraclides vinrent arracher le ſceptre aux deſcendans de Pélops. Les plus renommées & les plus célebres de ces colonies ont été celles que les Ioniens, les Eoliens & les Doriens formerent dans l'Aſie.

La guerre de Troie avoit donné occaſion aux Grecs de prendre une connoiſſance aſſez exacte de l'Aſie mineure. Les Ioniens établis anciennement dans l'Attique, étoient paſſés enſuite dans le Péloponéſe. Ils y reſterent tranquilles juſqu'au tems où les Héraclides vinrent s'en remettre en poſſeſſion. Les Achéens, chaſſés alors de la Laconie, ſe jetterent ſur les Ioniens, & les contraignirent de ſortir du Péloponéſe. Les Ioniens ſe refugierent dans l'Attique [a]; mais s'étant multipliés au point que le pays ne pouvoit plus nourrir un ſi grand nombre d'habitans, Nilée, celui des enfans de Codrus que les Athéniens avoient rejetté [b], ſe mit à leur tête, & les conduiſit en Aſie. Ils s'emparerent d'une contrée qui étoit alors bornée par la Carie & par la Lydie. C'eſt celle qui de leur nom fut depuis appellée Ionie. Ils y bâtirent douze villes, Epheſe, Colophon, Clazomene, &c [c].

Cette colonie avoit été précédée d'une autre migration qui n'eſt pas moins fameuſe dans l'hiſtoire. Ceux des Achéens qui deſcendoient d'Eolus, ayant été chaſſés de la Laconie par les

[a] Voyez la ſeconde Part. L. I. c. 3. art. 6.
[b] *Suprà*, p. 28. & 29.
[c] Marm. Arund. Ep. 26. = Pauſ. l. 7. c. 2. *Init.* = Ælian var. hiſt. l. 8. c. 5.

Doriens rentrés dans le Péloponneſe avec les Héraclides, ſe virent contraints de chercher de nouvelles terres [a]. Ils ſe mirent ſous la conduite de Penthile, ce fils d'Oreſte qui avoit été détrôné par les Héraclides. Après quelques courſes, ils ſe fixerent dans l'Aſie mineure entre l'Ionie & la Myſie, & donnerent à cette contrée le nom d'Eolide. Smyrne & pluſieurs autres villes doivent leur fondation à cette colonie [b].

III^e. PARTIE. Dep. l'établ. de la Royauté chez les Hébreux, juſqu'à leur retour de la captivité.

La troiſieme peuplade, qui vers le même tems paſſa de la Grece dans l'Aſie, étoit compoſée de Doriens. Ils avoient accompagné les Héraclides dans leur expédition contre les Athéniens, ſous le regne de Codrus. Les Héraclides y furent battus. Leur défaite néanmoins ne les empêcha pas de s'emparer de la Mégaride, & de la donner aux Doriens. Une partie de ce peuple demeura dans ce pays. Quelques-uns paſſerent en Crête. Mais le plus grand nombre s'établit dans cette partie de l'Aſie mineure qui, de leur nom, a été appellée Doride. Ils y bâtirent Halicarnaſſe, Cnides & d'autres villes. Ils ſe répandirent auſſi dans les iſles de Rhodes, de Cos, &c [c].

Je ne dirai rien de pluſieurs autres colonies qui ſortirent de la Grece vers le même tems. Je paſſerai donc ſous ſilence ces établiſſemens conſidérables qu'on ſait avoir été formés par les Grecs dans l'Italie [d], dans la Sicile [e], ſur les bords du Pont-Euxin [f], & juſques ſur les côtes d'Afrique [g]. Ce détail nous conduiroit trop loin. Les colonies de l'Aſie mineure ſont ſans contredit les plus célebres de toutes celles que la Grece ait jamais formées. Elles prouvent ſuffiſamment à quel point cette partie de l'Europe étoit autrefois peuplée. On eſt toujours étonné qu'une nation auſſi peu conſidérable que les Grecs, renfermée dans l'enceinte d'un pays qui n'égaloit pas le quart de la France, ait été en état d'envoyer preſque en même tems un ſi grand nombre de colonies.

Ce ſeroit peut-être ici le lieu de propoſer quelques réflexions ſur la facilité & ſur le goût qu'avoient les peuples de l'antiquité pour former & envoyer tant de colonies dans des pays ſouvent

[a] Voyez la ſeconde Part. L. I. c. 3. art. 6.
[b] Strabo, l. 13. p. 872. = Vell. Paterc. l. 1. n. 2. 4.
[c] Strabo, l. 14. p. 965.
[d] Marsham. p. 510.
[e] Id. p. 463.
[f] Id. p. 516.
[g] Id. ibid.

III^e. Partie. Dep. l'établ. de la Royauté chez les Hébreux, jusqu'à leur retour de la captivité.

assez éloignés. On pourroit insister sur cet usage qui caractérise singuliérement les Grecs dans les siécles dont je parle maintenant. On pourroit aussi en conclure, avec bien de la vraisemblance, que les familles devoient multiplier alors beaucoup plus qu'elles ne paroissent multiplier aujourd'hui. Il y auroit lieu enfin de former plusieurs raisonnemens sur la cause de cette humeur inquiéte qui rendoit les anciens peuples si sujets aux migrations, & qui les portoit à changer de séjour avec une facilité qui nous étonne toujours à présent. Il s'est passé en effet plusieurs siécles avant que la plûpart des nations de l'antiquité se soient bien affermies, & fixées constamment dans un même canton. Tous les différens objets que je viens d'indiquer, mériteroient sans doute d'être examinés avec grande attention; mais cette discussion nous détourneroit trop de l'objet principal qui doit nous occuper dans l'article présent. Je reviens donc aux colonies Grecques.

Je ne vois rien de particulier à dire sur la forme de gouvernement que suivoient les différentes colonies dont je viens de parler. Comme la plupart de ces transmigrations ne se sont faites que vers le tems où l'esprit républicain commençoit à dominer dans la Grece, les colonies qui en sortirent se conformerent à ces idées, & adopterent, en conséquence, le gouvernement Républicain. A l'égard des loix civiles & politiques qu'on y établit originairement, il est à présumer que dans les commencemens elles différoient peu de celles dont j'ai déja eû occasion de rendre compte dans la seconde Partie de cet ouvrage, lorsque j'ai exposé l'ancien gouvernement de la Grece [a]. Le tems y apporta seulement par la suite quelques modifications, relativement à la position de chaque colonie.

Je ne porterai pas plus loin mes recherches sur l'histoire Grecque. Mon intention n'est point de me livrer à tout ce que pourroit fournir une nation si digne de notre étude & de notre attention. Je ne dirai qu'un mot sur la révolution que les siécles, dont il est ici question, virent s'opérer dans le gouvernement, les mœurs & le génie des différens Etats de la Grece.

La Grece, dans un sens, ne renfermoit qu'un seul & même peuple, & l'on peut dire que jusques vers le milieu des siécles

[a] Voyez L. I. c. 3. art. 8.

que nous parcourons préſentement, la façon de penſer y étoit à-peu-près la même. Mais depuis cette époque, on remarque bien de la variété & de la contrariété entre les mœurs & la conduite des différens Etats qui compoſoient la nation Grecque. Il eſt aiſé d'en pénétrer la cauſe, pour peu qu'on faſſe de réflexion aux événemens dont cette partie de l'Europe a été le théâtre.

III^e. PARTIE. Dep. l'établ. de la Royauté chez les Hébreux, juſqu'à leur retour de la captivité.

Le gouvernement & les mœurs avoient été originairement les mêmes, ou du moins fort ſemblables dans les différens Etats de la Grece, quoique fondés par diverſes colonies. Qu'on parcoure les premiers ſiécles de l'hiſtoire d'Athénes, d'Argos, de Sicyone, de Thébes, de Sparte, de Corinthe, de Mycénes, on ne remarquera aucune différence dans l'adminiſtration de ces différens Etats. On voit ſubſiſter cette uniformité pendant bien des ſiécles, & juſqu'après le retour des Héraclides dans le Péloponéſe. Les Grecs étoient encore fort ignorans dans les arts, les ſciences, le commerce, la navigation, l'art militaire & la politique. J'en ai donné des preuves ſuffiſantes dans la ſeconde Partie de cet ouvrage. Je m'y ſuis appliqué à faire ſentir quel étoit alors, par rapport à tous ces différens objets, l'état des Grecs. Cette nation étoit alors peu éclairée & très-pauvre, tranquille par conſéquent, & ſans ambition. Quelque ſiécles après le retour des Héraclides, les choſes changerent de face. Les Grecs commencerent à s'inſtruire; bien-tôt il s'opéra une révolution générale dans les eſprits, un mouvement univerſel ſe fit ſentir. C'eſt ici que commence l'époque de cette variété & de cette oppoſition qui ont régné enſuite dans les mœurs des différens peuples compris ſous le nom de Grecs: oppoſitions cependant qui ne devinrent bien ſenſibles que quelque tems après Lycurgue & Solon. Alors toutes les différentes républiques de la Grece acheverent de ſe former & de ſe policer, & par une ſuite toujours néceſſaire de ces ſortes d'événemens, la façon de penſer primitive changea auſſi. Chaque Etat ouvrit les yeux ſur ſes intérêts, & ſe forma des loix & des maximes relativement à ſa poſition & à ſes vûes particulieres. Il ſe fit un mouvement général par rapport aux objets de la politique, des arts & du commerce. Les factions naquirent avec l'ambition & la cupidité. La nation chercha même à faire valoir les richeſſes du génie dont elle étoit ſi abondamment pourvue. Les orateurs, ainſi que

III^e. PARTIE. Dep. l'établ. de la Royauté chez les Hébreux, juſqu'à leur retour de la captivité.

les philoſophes, acquirent depuis ce moment une conſidération, un crédit & une autorité dont on ne voit point d'exemple dans aucun autre pays.

Ce changement ne fut pas avantageux à la Grece. L'opulence dans laquelle ſe trouverent quelques-unes de ſes républiques, leur inſpira des penſées d'ambition & de rivalité. Inſenſiblement l'eſprit d'agrandiſſement & de domination s'empara des différens Etats de cette partie de l'Europe. Chacun voulut l'emporter ſur ſes voiſins, & donner le ton à la nation. L'intérêt général diſparut & céda aux vûes particulieres. La Grece ſe vit alors déchirer par des factions & des diviſions inteſtines. En vain les bons citoyens voulurent-ils élever la voix & repréſenter les ſuites funeſtes de cette méſintelligence, ils ne furent point écoutés. Les républiques ſéduites & guidées par des orateurs paſſionnés, s'acharnerent les unes contre les autres, & ſe firent preſque continuellement la guerre la plus ſanglante & la plus opiniâtre. L'iſſue en fut des plus funeſles à la nation. Les avantages que les Grecs remporterent alternativement les uns ſur les autres, commencerent par affoiblir mutuellement leurs forces, & finirent par jetter dans tous les cœurs des ſemences de haine & d'animoſité, qui rendirent pour jamais irréconciliables tous les différens peuples compris ſous le nom de Grecs. C'eſt ainſi qu'ils préparerent eux-mêmes leur ruine par des pertes réciproques, & par une conduite qui les mit hors d'état de ſe réunir pour défendre la liberté commune. Cette méſintelligence jointe à la foibleſſe occaſionnée par une ſuite de guerres continuelles, perdit enfin la Grece, & la força de ſubir pour jamais un joug étranger.

Fin du premier Livre.

TROISIEME



TROISIEME PARTIE.

Depuis l'établiſſement de la Royauté chez les Hébreux, juſqu'à leur retour de la captivité : eſpace d'environ 560 ans.

LIVRE SECOND.

Des Arts & Métiers.

LES OBJETS dont nous allons nous entretenir dans cette troiſiéme Partie, ſont d'une eſpece un peu différente de ceux qui nous ont occupés dans le volume précédent. Nous y avons examiné l'origine & le progrès des Arts chez les peuples de l'antiquité. Pour remplir ce deſſein, il a fallu entrer dans pluſieurs détails qui déſormais ſeroient ſuperflus. Les ſiécles que nous parcourons préſentement ne nous offrent rien de nouveau dans ce genre. A l'exception des Grecs, les autres nations, dont j'ai déja eû occaſion de parler, n'ont rien ajouté aux découvertes dont on a vû qu'elles étoient en poſſeſſion depuis long-tems. Je ne m'attacherai donc qu'aux traits les plus capables de caractériſer le génie & le goût qui régnoit dans les entrepriſes & dans les monumens

IIIe. PARTIE. Dep. l'établ. de la Royauté chez les Hébreux, juſqu'à leur retour de la captivité.

III^e. PARTIE. Dep. l'établ. de la Royauté chez les Hébreux, juſqu'à leur retour de la captivité.

des Aſſyriens, des Babyloniens & des Egyptiens. Au ſurplus, l'époque qui fixe préſentement nos regards, eſt celle de la gloire & de la ſplendeur de ces peuples. Depuis les conquêtes de Cyrus, ſoumis ſucceſſivement aux Perſes, aux Grecs & aux Romains, ils ſont tombés dans une décadence abſolue, & leur génie paroît s'être éteint avec leur liberté.

L'hiſtoire des Arts chez les Grecs n'offre point, dans l'eſpace de tems que comprend cette troiſieme Partie, d'objets dignes d'une grande attention. Les progrès de ces peuples ont été, en tout genre, beaucoup plus lents que ceux des Egyptiens & des nations de l'Aſie. Les ſiécles que nous parcourons préſentement ne ſont pas encore ceux qui ont immortaliſé la Grece. Mais 200 ans environ après cette époque, les Grecs prirent l'eſſor le plus ſublime. Alors ils enrichirent les Arts de tout ce que l'imagination & le goût peuvent leur prêter. Ils en ſaiſirent les vraies beautés que les Egyptiens, ni les peuples de l'Aſie n'ont jamais connues. Nous ne jouirons cependant point de ce magnifique ſpectacle; il faudroit pour cet effet deſcendre juſques vers les ſiécles de Périclès, ou même d'Alexandre. Les bornes que je me ſuis preſcrites ne me le permettent pas : contentons-nous de voir naître l'aurore qui annonçoit un ſi beau jour.

IIIe. PARTIE. Dep. l'établ. de la Royauté chez les Hébreux, jusqu'à leur retour de la captivité.

CHAPITRE PREMIER.

Des Assyriens & des Babyloniens.

ON A VU dans la premiere Partie de cet ouvrage que Ninive devoit sa fondation à Assur, & Babylone à Nembrod [a]. J'y ai dit en même tems que le sentiment de ceux d'entre les écrivains de l'antiquité, qui attribuoient à l'ancien Ninus & à l'ancienne Sémiramis les superbes ouvrages qui ont rendu ces deux villes si célebres, n'étoit pas exact [b]. Il me paroît en effet peu vraisemblable qu'on ait pû exécuter, dès les premiers tems, les travaux également immenses & magnifiques dont parlent ces auteurs. Je juge qu'ils ne l'ont été que dans les siécles qui nous occupent présentement. Ce sentiment, au surplus, est appuyé du suffrage de quantité d'historiens qui, à tous égards, méritent infiniment plus de croyance que Ctésias copié par Diodore & par d'autres écrivains assez modernes [c].

Castor, dont la chronologie paroît avoir été fort estimée d'Eusebe & de plusieurs autres écrivains de mérite, comptoit deux Ninus rois d'Assyrie; l'un fondateur de Ninive, & l'autre qui monta sur le trône dans les derniers tems de cet Empire [d]. Tout me porte à croire qu'on doit rapporter à ce second Ninus l'agrandissement & la magnificence de Ninive, attribuée mal-à-propos, par Ctésias & ses copistes, au premier Ninus, fondateur de l'Empire Assyrien.

A l'égard de Babylone, on doit incontestablement placer sous le regne de ses derniers Souverains la construction de tous les ouvrages qui ont immortalisé cette capitale. Bérose [e], Mégasthêne [f], Hérodote [g], & Abydêne [h], font honneur à Nabuchodonosor, & à Nitocris son épouse, de tous les embellissemens de Babylone. Leur témoigage est conforme à celui de

[a] L. I. c. 1. art. 3. p. 37 & 38.
[b] Ibid. L. II. c. 3.
[c] Voyez Marsh. p. 477.
[d] Apud Syncell. p. 205. 206. A.
[e] Apud Jos. adverſ. Appion. l. 1. c. 6.
[f] Apud Euseb. præp. Evang. l. 9. c. 41. p. 457. B.
[g] L. 1. n. 185.
[h] Apud Euseb. loco cit. p. 456.

III^e. PARTIE. Dep. l'établ. de la Royauté chez les Hébreux, juſqu'à leur retour de la captivité.

l'Ecriture-Sainte [a]. Je crois donc être ſuffiſamment autoriſé à rapporter aux ſiécles dont il s'agit dans cette troiſieme Partie, tout ce que les anciens ont débité ſur la grandeur & la magnificence de Ninive & de Babylone.

Ce ſeroit ſans doute ici le lieu de faire une deſcription détaillée de ces deux villes. Mais premiérement il ne nous reſte que des notions fort imparfaites ſur Ninive. De tous les écrivains de l'antiquité qui ſont parvenus juſqu'à nous, aucun n'avoit vû cette capitale. Elle étoit anéantie, & depuis long-tems, lorſqu'Hérodote le plus ancien de ces auteurs écrivoit. Quant à Babylone, ce ſujet a déja été traité tant de fois, & dans tant d'ouvrages qui ſont entre les mains de tout le monde, qu'il ſeroit, à ce que je crois, ſuperflu de s'y étendre. Je me contenterai donc de propoſer quelques réflexions générales ſur ces deux villes.

Si l'on s'en rapporte à l'opinion commune, l'enceinte de Ninive & de Babylone auroit été d'une étendue prodigieuſe & incroyable. La premiere de ces deux villes formoit, au rapport des anciens, un quarré long, dont les deux grands côtés avoient chacun 150 ſtades, & les deux petits 90. Son circuit total étoit par conſéquent de 480 ſtades [b]. On évalue ordinairement ces 480 ſtades à 25, ou même 30 de nos lieues communes. Mais ſelon l'opinion de M. de l'Iſle, fondée ſur de bonnes autorités, les ſtades de la haute antiquité doivent être évalués beaucoup plus bas [c]. En ſuivant donc la réduction qu'il propoſe, l'emplacement de Ninive ne devoit occuper qu'environ ſix lieues quarrées [d]. Cette ville devoit être conſéquemment un peu plus de ſept fois plus grande que Paris (1).

On lit, il eſt vrai, dans le Prophéte Jonas, que Ninive étoit une grande ville qui avoit trois journées de chemin [e]. La plupart des commentateurs en concluent qu'on ne pouvoit faire le tour de Ninive qu'en trois jours. Cette expreſſion me paroîtroit plutôt ſignifier qu'il falloit employer au moins trois jour-

[a] Daniel, c. 4. ℣. 27.
[b] Diod. l. 2. p. 115.
[c] Acad. des Sciences, ann. 1721. M. p. 60. 61.
[d] Ibid. ann. 1725. p. 54. Pour parler plus exactement, $5\frac{015995}{1234321}$ lieues quarrées.

(1) La ſurface de Paris eſt de $\frac{11389925}{14470416}$ parties d'une lieue quarrée. Ainſi Ninive avoit plus de ſept fois ($7\frac{3}{10}$) autant de ſurface que Paris.

[e] C. 3. ℣. 3.

nées pour la parcourir. L'explication que je propoſe, me paroît même exactement conforme à la miſſion du Prophéte. Il avoit en effet été envoyé à Ninive pour prêcher la pénitence, & ce n'étoit qu'en parcourant l'intérieur de la ville, qu'il pouvoit annoncer à ſes habitans les menaces du Tout-puiſſant. Auſſi le texte ſacré dit-il que Jonas étant entré dans Ninive, y marcha pendant un jour, & fit entendre ſa voix [a].

Ninive, au ſurplus, n'étoit point peuplée à proportion de l'étendue de ſon enceinte. On lit dans le même Prophéte que je viens de citer, qu'il y avoit alors dans cette ville cent vingt mille ames qui ne ſavoient pas diſtinguer leur main droite de leur main gauche [b]; expreſſion qu'on entend, & avec raiſon, des enfans dans le plus bas âge. Il réſulte de ce paſſage qu'il ne pouvoit y avoir dans Ninive qu'environ ſept cents mille ames, les enfans ne faiſant pour l'ordinaire que la cinquieme partie des habitans d'une ville. Ninive ne devoit donc pas être beaucoup plus peuplée que Paris, quoique ſon enceinte fût infiniment plus vaſte. Cette ville renfermoit ſans doute quantité de jardins très-ſpacieux; uſage établi de toute antiquité dans les villes de l'Orient, & qui ſubſiſte encore aujourdhui [c].

J'en dirai autant de Babylone, & avec beaucoup plus de fondement; car les anciens parlent effectivement des jardins & même des terres labourables qu'elle renfermoit dans ſon enceinte [d]. Mais d'ailleurs, ils ne ſont nullement d'accord ſur l'étendue de cette ville. J'ai crû devoir donner la préférence aux meſures d'Hérodote, dont le témoignage eſt bien ſupérieur à celui de tous les autres écrivains. Il avoit été à Babylone dans un tems où cette ville n'étoit pas entiérement déchue de ſon ancienne ſplendeur; avantage que n'ont pas pû avoir Clitarque, Diodore, Strabon, &c. Suivant donc Hérodote, le circuit de Babylone étoit égal à celui de Ninive, c'eſt-à-dire, qu'il étoit de 480 ſtades [e]. Mais Babylone formoit un quarré parfait, & par conſéquent elle étoit plus grande que Ninive (f). En ſui-

[a] C. 3. ℣. 4. = Voyez le P. Hardouin ad Plin. l. 6. ſect. 16. not. (25).

[b] Ch. 4. ℣. 11.

[c] Acad. des Scienc. ann. 1725. M. p. 54. 55.

[d] Diod. l. 2. p. 121. = Q. Curt. l. 5. c. 1.

[e] L. 1. n. 178.

(f) Quoi qu'en diſe Strabon. l. 16. p. 1071. C.

III^e. PARTIE. Dep. l'établ. de la Royauté chez les Hébreux, jusqu'à leur retour de la captivité.

vant la proportion que j'ai déja indiquée, on doit évaluer l'emplacement de Babylone à plus de six lieues quarrées de surface (1). Cette ville étoit donc près de huit fois aussi grande que Paris (2). Quant au nombre des habitans, qu'elle contenoit, on n'en peut rien dire. Je présume seulement que Babylone devoit être peuplée dans la même proportion que Ninive.

On a beaucoup vanté les travaux & les édifices qui ont rendu autrefois Babylone une des merveillles du monde. On peut réduire tous ces objets à cinq chefs principaux ; 1°. la hauteur de ses murailles, 2°. le temple de Bel, 3°. les jardins suspendus, 4°. le pont bâti sur l'Euphrate, & les quais dont ce fleuve étoit bordé, 5°. le lac & les canaux creusés de main d'homme pour la distribution des eaux de l'Euphrate.

Tous ces ouvrages si merveilleux au jugement de l'antiquité, me paroissent avoir été extrêmement exagérés par les auteurs qui en ont parlé. Comment concevoir, en effet, que les murailles de Babylone aient pû avoir 318 pieds de hauteur, sur 81 pieds d'épaisseur, dans un circuit de près de 10 lieues [a] ?

J'en dirai autant de cet édifice quarré, connu sous le nom de temple de Bel. Il étoit composé de huit tours placées les unes au dessus des autres, qui alloient toujours en diminuant. Hérodote ne nous apprend point quelle étoit la hauteur de ce monument [b]. Diodore dit qu'elle surpassoit toute croyance [c]. Strabon la fixe à un stade [d], mesure qui revient à près de six cents de nos pieds (3). Car du tems de ce géographe, les stades étoient beaucoup plus considérables que dans les premiers siécles (4). La masse entiere de ce bâtiment devoit répondre à son

(1) A la rigueur $6\frac{154074}{1234321}$ lieues quarrées.

(2) Environ $7\frac{4}{5}$.

Si l'on jugeoit de la grandeur & de l'étendue de Babylone sur un fait rapporté par Aristote, quelle idée ne devroit-on pas s'en former? Il dit que lors de la prise de cette ville, il y eut tel quartier où, trois jours après, la nouvelle n'en étoit pas encore parvenue. *De Rep.* l. 3. c. 3. t. 2. p. 340. 341.

Je ne conçois pas comment un auteur tel qu'Aristote a pû rapporter sérieusement une pareille absurdité.

[a] Hérod. l. 1. n. 178.

Hérodote dans cette occasion n'a pû parler que d'après le rapport des habitans. Lorsqu'il fut à Babylone, les murailles en étoient plus d'aux trois quarts détruites, comme il nous l'apprend lui-même. l. 3. n. 159.

[b] Il dit seulement qu'il avoit 4 stades de circuit. l. 1. n. 181.

[c] L. 2. p. 123.

[d] L. 16. p. 1072.

(3) Les tours de Notre-Dame n'ont que 204 pieds de hauteur.

(4) On doit les évaluer au moins à 95 toises 2 pieds 11 pouces, mesure de Paris.

IIIe. PARTIE. Dep. l'établ. de la Royauté chez les Hébreux, juſqu'à leur retour de la captivité.

exceſſive hauteur. C'eſt auſſi l'idée qu'en ont voulu donner les anciens. On en va juger par le fait ſuivant. Xercès avoit démoli entiérement ce temple. Alexandre entreprit de le rebâtir. Il voulut commencer par faire nettoyer la place, & en écarter les ruines. Dix mille ouvriers, qui furent employés pendant deux mois à ce travail, ne purent pas, dit-on, l'achever [a].

Les richeſſes que renfermoit le temple de Bel étoient proportionnées à ſon immenſité. Sans parler des tables, des encenſoirs, des coupes & autres vaſes ſacrés, d'or maſſif, il y avoit une ſtatue de 40 pieds de haut, qui ſeule peſoit mille talens Babyloniens. Enfin, ſelon le dénombrement que les anciens nous ont donné des richeſſes contenues dans ce temple, la ſomme totale reviendroit à deux cents vingt millions cinq cents mille livres de notre monnoie. De pareilles exagérations ſe détruiſent d'elles-mêmes.

A l'égard des jardins ſuſpendus, ſelon toutes les apparences ils n'ont jamais exiſté. Le ſilence d'Hérodote ſur un ouvrage ſi ſingulier & ſi remarquable, me détermine à mettre au rang des fables tout ce que les autres écrivains ont débité ſur cette prétendue merveille. Hérodote avoit viſité ſoigneuſement Babylone. Les détails dans leſquels il eſt entré, prouvent qu'il n'a obmis aucune des raretés de cette ville. Préſumera-t-on qu'il eût paſſé ſous ſilence un ouvrage tel que les jardins ſuſpendus? Tous les auteurs qui en ont parlé ſont bien poſtérieurs à ce grand hiſtorien. Il n'y en a aucun, excepté Béroſe (1), qui parle d'après ſon propre témoignage. C'eſt toujours ſur le rapport d'autrui. Diodore avoit tiré de Ctéſias ce qu'il dit de ces fameux jardins. Il y a bien de l'apparence auſſi que Strabon avoit puiſé dans la même ſource. Enfin, la maniere dont Quinte-Curce s'exprime, fait aſſez ſentir combien l'exiſtence de ces jardins lui paroiſſoit ſuſpecte. Il jugeoit que l'imagination des Grecs y avoit la plus grande part [b].

[a] Strabo, l. 16. p. 1072. = Arrian. de Exped. Alex. l. 7. p. 480.

(1) On ſait que les exagérations ne coûtoient rien à Béroſe, quand il s'agiſſoit d'exalter les merveilles de ſon pays.

[b] *Super arce vulgatum Græcorum fabulis miraculum penſiles horti ſunt.* l. 5. c. 1. p. 314.

Il y avoit vraiſemblablement à Babylone quelque colline revêtue de terraſſes & ornée d'arbres. Cette eſpece de jardin aura ſuffi pour donner lieu à une imagination échauffée, d'enfanter les deſcriptions que nous liſons aujourd'hui dans certains auteurs.

III^e. PARTIE. Dep. l'établ. de la Royauté chez les Hébreux, jusqu'à leur retour de la captivité.

Parlons maintenant du pont de Babylone, que les anciens ont mis au nombre des plus merveilleux ouvrages de l'Orient. Il avoit près de cent toises de long, sur, à-peu-près, quatre de large [a]. On ne peut nier qu'il n'ait fallu beaucoup d'art & de travail pour en jetter les fondemens Il ne devoit pas être facile de les asseoir dans le lit d'un fleuve extrêmement profond & rapide, qui d'ailleurs charrie une quantité prodigieuse de limon, & dont le fond est entiérement sablonneux. Aussi avoit-on pris beaucoup de précautions pour assurer les piles du pont de Babylone. Elles étoient construites de pierres liées & attachées les unes aux autres par des clefs de fer. Les joints en étoient remplis de plomb fondu [b]. La façade des piles, tournée vers le courant de l'Euphrate, étoit défendue par des éperons extrêmement avancés, qui coupant l'eau de fort loin, en diminuoient le poids & l'action [c]. Tel étoit le pont de Babylone.

En rendant justice à l'habileté des Babyloniens dans la conduite de ces travaux, on ne peut cependant s'empêcher de remarquer le mauvais goût qui, de tout tems, a régné dans les ouvrages des Orientaux. Le pont de Babylone nous en fournit une preuve très-marquée. Cet édifice manquoit absolument de graces & de majesté. Sa largeur n'étoit nullement proportionnée à sa longueur (1). Les piles n'en étoient point non plus espacées convenablement. Il n'y avoit qu'onze pieds & demi de distance entre chacune [d]. Enfin ce pont n'étoit point vouté [e]. Qu'on juge de l'effet qu'il devoit faire.

Les Babyloniens, au surplus, ne sont par les seuls qui aient ignoré autrefois l'art de construire des voûtes. Ce secret, à ce que je crois, a été inconnu à tous les peuples de la haute

[a] Diod. l. 2. p. 121.

Selon cet auteur, le pont de Babylone avoit cinq stades de long sur 30 pieds de large. En réduisant ces dimensions à nos mesures, ce pont auroit eu 477 toises 2 pieds 7 pouces de long.

Cette longueur, comme on voit, n'est nullement proportionnée à sa largeur. D'ailleurs Diodore dit qu'on construisit le pont à l'endroit où l'Euphrate étoit le plus étroit. Nous apprenons de Strabon, l. 16. p. 1073. A. que ce fleuve n'avoit qu'un stade de largeur à Babylone. J'ai cru, en conséquence, devoir abandonner le texte de Diodore, & fixer la longueur du pont à un stade.

[b] Hérod. l. 1. n. 186.

[c] Diod. Ibid.

(1) En suivant même la réduction que nous avons proposée, ce pont avoit 95 toises 2 pieds 11 pouces de long, sur 4 toises 2 pieds 7 pouces de large. La longueur du pont Royal n'est que de 72 toises. Il a cependant 8 toises 4 pieds de largeur.

[d] Diod. l. 1. p. 121.

[e] Hérod. l. 1. n. 186.=Diod. *loco citato.*

antiquité ;

antiquité, qui en général ne paroiſſent pas avoir été bien ſavans dans la coupe des pierres.

III^e. PARTIE. Dep. l'établ. de la Royauté chez les Hébreux, juſqu'à leur retour de la captivité.

Quant aux quais dont l'Euphrate étoit revêtu, on peut croire qu'ils étoient grands & magnifiques. Je doute néanmoins que ces ouvrages ſurpaſſaſſent ceux que nous avons journellement ſous les yeux. Je crois qu'à cet égard Paris peut bien le diſputer pour la magnificence & l'étendue du travail à toutes les villes de l'univers.

Je remets au livre ſuivant à parler plus particuliérement des canaux & de ce lac creuſés de main d'homme, pour la décharge & la conduite des eaux de l'Euphrate. On y verra, s'il n'y a pas beaucoup à rabattre du récit des anciens, lorſqu'ils font monter la circonférence du lac de Babylone à 1200 ſtades quarrés [a]; c'eſt-à-dire, à plus de cinquante lieues (1), ſur une profondeur d'environ 120 pieds [b]; ajoutant que ce lac étoit en entier revêtu de pierres [c].

Je n'ai pas prétendu, au reſte, par ces réflexions anéantir entiérement la grandeur & la magnificence de Ninive & de Babylone. Je penſe ſeulement qu'on doit beaucoup rabattre de tout ce que les anciens en ont débité. Je penſe encore que les Aſſyriens & les Babyloniens n'ont eû aucune idée de ce que nous nommons ordre d'architecture. J'en juge ainſi ſur le peu de goût que, dans tous les tems, les peuples de l'Aſie ont mis dans leurs édifices (2). Je crois donc que les monumens, qui ont rendu autrefois Ninive & Babylone ſi célebres, étoient plus recommandables par leur ſingularité & la profuſion des ornemens, que par l'ordonnance & l'agrément de leur conſtruction. Cette élégance & ces belles proportions qui charment & ſéduiſent dans l'architecture Grecque, ont été, & ſont encore ignorées aux Indes, à la Chine, en Perſe, & généralement parlant, dans tout l'Orient.

[a] Megaſthen. apud Euſeb. Præp. Evang. l. 9. c. 41. p. 457. C. = Diod. l. 2. p. 122.

(1) 50 lieues $\frac{3475}{17118}$

[b] Megaſthen. *loco cit.*

Ces 120 pieds ſont 114 pieds 7 pouces, meſure de Paris.

Diod. *loco cit.* ne donne au lac de Babylone que 35 pieds de profondeur. C'eſt encore beaucoup.

[c] Hérod. l. 1. n. 185.

Diod. l. 2. p. 122. dit qu'il étoit revêtu d'un mur de briques liées avec du bitume.

(2) Il faut excepter de cette propoſition les Grecs de l'Aſie mineure.

III^e. PARTIE. Dep. l'établ. de la Royauté chez les Hébreux, juſqu'à leur retour de la captivité.

On ne peut parler que très-imparfaitement de la maniere dont les Aſſyriens & les Babyloniens traitoient la ſculpture. On voit ſeulement que cet art devoit être fort pratiqué chez ces peuples. L'Ecriture parle d'une ſtatue d'or haute de ſoixante coudées, & de ſix de large, élevée par les ordres de Nabuchodonoſor [a], ſans compter pluſieurs autres repréſentations de Divinités & de Princes, dont les temples & les palais de Babylone étoient remplis [b]. Il eſt donc certain que les Babyloniens travailloient beaucoup en ſculpture. Mais l'élégance & la correction préſidoient-elles aux ouvrages de leurs artiſtes? C'eſt ce dont on peut douter, & avec grande raiſon. On ne voit point en effet que les Aſiatiques aient jamais ſû deſſiner avec goût & préciſion. J'en juge ainſi, non-ſeulement par les productions modernes de ces nations, mais même par ce qui peut être échappé de leurs monumens à l'injure des ſiécles. Les figures qu'on voit dans tout ce qui exiſte aujourd'hui de bas-reliefs des anciens peuples de l'Orient, ſont lourdes & incorrectes, ſans attitude, ſans grace & ſans variété d'expreſſions. On concevra encore une plus mauvaiſe opinion des artiſtes de Babylone, ſi l'on admet que les ruines, connues aujourd'hui ſous le nom de *ruines de Perſépolis*, ſont les débris d'un palais conſtruit par les premiers Souverains de la Perſe. Les ſtatues & les bas-reliefs qu'on y peut encore appercevoir, ſont aſſurément du plus mauvais goût, & de la plus platte exécution [c]. Tout médiocres cependant que ſoient ces ouvrages, il paroît que les anciens ſculpteurs de Babylone n'auroient pas été en état de les exécuter. Je le dis ſur ce que Diodore nous apprend que les palais de Perſépolis & de Suſe furent bâtis par des artiſtes que Cambyſe tranſporta de l'Egypte en Perſe, après qu'il eut ſoumis cet empire [d]. Néanmoins, lorſque Cambyſe s'empara de l'Egypte, il étoit déja maître de Babylone, & bien en état, par conſéquent, d'en tirer tous les ouvriers qu'il auroit crû propres à exécuter les magnifiques ouvrages qu'il avoit réſolu de faire élever. Si ce Prince jugea donc néceſſaire de tranſporter dans la Perſe des artiſtes Egyptiens, je penſe être en droit d'en conclure qu'il eſ-

[a] Dan. c. 3. ℣. 1.
[b] Dan. c. 5. ℣. 4. = Diod. l. 2. p. 122. 123.
[c] Voyez Chardin, t. 2. p. 140, &c. = Le Bruyn t. 2. p. 285.
[d] L. I. p. 55 & 56.

timoit ceux de Babylone incapables de remplir les grands & magnifiques projets qu'il avoit conçus. Car quel autre motif auroit pû l'engager à une pareille démarche? A talens égaux, la proximité ſeule auroit dû déterminer Cambyſe à préférer les ouvriers Babyloniens. Au ſurplus, j'aurai encore occaſion dans l'article ſuivant de revenir ſur la maniere & le caractere de ces peuples dans les ouvrages de goût & de génie.

IIIe. PARTIE. Dep. l'établ. de la Royauté chez les Hébreux, juſqu'à leur retour de la captivité.

Rendons d'ailleurs juſtice aux Babyloniens ſur leurs progrès dans pluſieurs parties des arts qu'ils paroiſſent avoir fort bien entendues. Je mettrai, par exemple, dans ce nombre la fonte des métaux. La grande quantité de ſtatues d'or, d'argent & de bronze, dont les temples de Babylone étoient décorés [a], le prouve ſuffiſamment. Je pourrois auſſi m'étendre ſur l'habileté des Babyloniens dans les manufactures d'étoffes, & particuliérement dans les ouvrages de broderie; mais je réſerve ces détails pour l'article où je traiterai des mœurs & uſages de ces peuples. Ce que j'aurai occaſion alors de dire ſur leur luxe & leur magnificence ne permettra pas de douter du point de perfection auquel les Babyloniens avoient porté une grande partie des arts, dans les ſiécles brillans de leur monarchie.

J'aurois pû parler du temple de Salomon & de tous les ouvrages également recherchés & magnifiques, qu'on ſait avoir été exécutés par les ordres de ce Prince. Mais l'hiſtoire & les monumens de la nation Juive n'entrent point dans le plan que je me ſuis propoſé. Je n'en ai jamais traité qu'incidemment, & lorſqu'il a fallu y avoir recours pour éclaircir & conſtater l'état où étoient les Arts dans l'Aſie & dans l'Egypte, aux ſiécles qui formoient l'objet de la premiere & de la ſeconde Partie de cet ouvrage. L'époque que nous parcourons préſentement, nous diſpenſe de rien emprunter de l'hiſtoire du peuple de Dieu. On trouve aſſez de reſſources dans les écrivains profanes pour établir les faits dont j'ai à rendre compte dans cette troiſieme Partie.

[a] Dan. c. 5. ℣. 4. = Hérod. l. 1. n. 181. = Diod. l. 2. p. 122. 123.

IIIe. PARTIE. Dep. l'établ. de la Royauté chez les Hébreux, juſqu'à leur retour de la captivité.

CHAPITRE II.

Des Egyptiens.

JE VIENS de dire que ſuivant toutes les apparences on devoit beaucoup rabattre de l'idée que les anciens ont voulu nous donner des monumens conſtruits par les Aſſyriens & les Babyloniens. Nous y ſommes d'autant plus autoriſés, qu'il n'exiſte plus rien aujourd'hui capable de juſtifier les merveilles que l'antiquité publioit de Ninive & de Babylone. Ainſi nous ne ſommes point forcés d'admettre des récits qui répugnent ſouvent à la raiſon. On ne doit pas porter abſolument le même jugement des faits que les anciens auteurs nous ont tranſmis ſur les monumens des Egyptiens. J'obſerverai d'abord que les écrivains de l'antiquité ne paroiſſent pas s'être livrés aux mêmes exagérations ſur les édifices de l'Egypte, que ſur ceux de l'Aſie. D'ailleurs les obéliſques & les pyramides ſubſiſtent encore aujourd'hui, ſans parler d'une infinité d'autres monumens, dont les ruines ſeules peuvent nous faire juger de la grandeur & de la magnificence qui régnoit dans les entrepriſes des Egyptiens. Ce que nous avons ſous les yeux confirme donc preſque tout ce que les anciens auteurs ont pû dire ſur ce ſujet. Ainſi nous ſommes à portée d'aprécier leur témoignage, & de juger des faits qu'ils expoſent.

J'ai parlé dans la ſeconde Partie de cet ouvrage de la ville de Thébes, des obéliſques & de tous les autres monumens dont j'ai crû pouvoir rapporter la conſtruction aux ſiécles qui nous occupoient alors. Quant aux pyramides, les écrivains de l'antiquité ne s'accordent, ni ſur le tems, ni ſur les auteurs de ces ouvrages ſinguliers. On les met ordinairement au nombre des plus anciens monumens de l'Egypte. Je crois néanmoins pouvoir en douter. Homére qui fait ſouvent mention de l'Egypte, qui rapporte pluſieurs ſingularités de ce pays, qui parle de Thébes & de ſes cent portes, ne dit rien des pyramides. Ce ſilence me porte donc à croire que ces monumens extraordinaires n'exiſtoient pas, ou du moins ne venoient que d'être achevés de ſon

tems. Je préſume en conſéquence qu'ils n'auront été érigés que dans les ſiécles qui nous occupent préſentement, peut-être une cinquantaine d'années avant, ou après Homere (1).

Je ne crois point devoir m'arrêter à faire une longue deſcription des pyramides. On ſait que la plus grande des trois qui ſont à quelques lieues du Caire, forme un quarré dont chaque côté de la baſe a 660 pieds. Son circuit eſt par conſéquent de 2640 pieds. Elle en a près de 500 de hauteur perpendiculaire. Son ſommet eſt terminé par une platte-forme quarrée, dont chaque côté peut avoir 16 à 17 pieds. La ſolidité totale de la pyramide eſt de 313590 toiſes cubes [a]. Cette maſſe impoſante eſt compoſée de pierres d'une grandeur extraordinaire. Il y en a pluſieurs qui portent 30 pieds de long ſur 4 de hauteur & 3 de largeur [b].

Au rapport d'Hérodote, cent mille ouvriers furent occupés en même tems à la conſtruction de cette pyramide [c]. Ils étoient relevés par un pareil nombre de trois mois en trois mois. Dix années entieres furent employées à tailler & à voiturer les pierres (2). Il fallut vingt ans pour achever cet énorme édifice [d], qui renfermoit dans ſon intérieur des galleries, des chambres & un puits. Une inſcription apprenoit combien il en avoit coûté pour les porreaux, l'ail, les oignons, & autres pareils légumes fournis aux ouvriers. Cette ſomme montoit, dit-on, à ſeize cents talens d'argent [e], c'eſt-à-dire, à près de ſept millions de notre monnoie. Cet objet étoit certainement le principal article

(1) Il paroît aſſez conſtant que ce Poëte vivoit un peu plus de 900 ans avant J. C.

La date que j'aſſigne aux pyramides, revient parfaitement à celle que leur donne Diodore l. 1. p. 7[illegible].

[a] Reg. ſcient. Acad. hiſt. autore J. B. Duhamel, p. 428. = Sicard. mém. des miſſ. du Levant, t. 7. p. 170. 171.

[b] Hérod. l. 2. n. 124. = Pietro d'ella Valle. Let. XI. t. 1. p. 224. 225. = Maillet, deſcript. de l'Egypte. p. 224. 230. 231. 253.

[c] L. 1. n. 124. = Diod. l. 1. p. 73. & Pline l. 36. ſect. 17. diſent trois cents ſoixante mille.

(2) Hérod. l. 2. n. 124. Diod. l. 1. p. 72. Plin. l. 36. ſect. 17. p. 738. diſent qu'on avoit tiré de l'Ethiopie & de l'Arabie les pierres qui furent employées à la conſtruction de la pyramide. Ce fait me paroît peu exact. D'abord il n'eſt pas vraiſemblable que les rois d'Egypte ayant ſous la main d'excellens matériaux, aient voulu dépenſer inutilement des ſommes immenſes pour en faire venir de fort loin. D'ailleurs les pierres dont ſont bâties les pyramides, ont trop de rapport avec celles qu'on trouve communément aux environs, pour imaginer qu'elles n'en aient pas été tirées. Thevenot, t. 2. p. 484. Vanſleb, Relat. d Egypte. p. 138.

Je croirois ſeulement qu'on auroit pû faire venir du voiſinage de la mer rouge & de la haute Egypte, les marbres dont les pyramides étoient autrefois revêtues à l'extérieur.

[d] Hérod. Diod. Plin. *locis cit.*

[e] Hérod. l. 2. n. 125. = Diod. l. 1. p. 73. = Plin. l. 36. ſect. 17. p. 738.

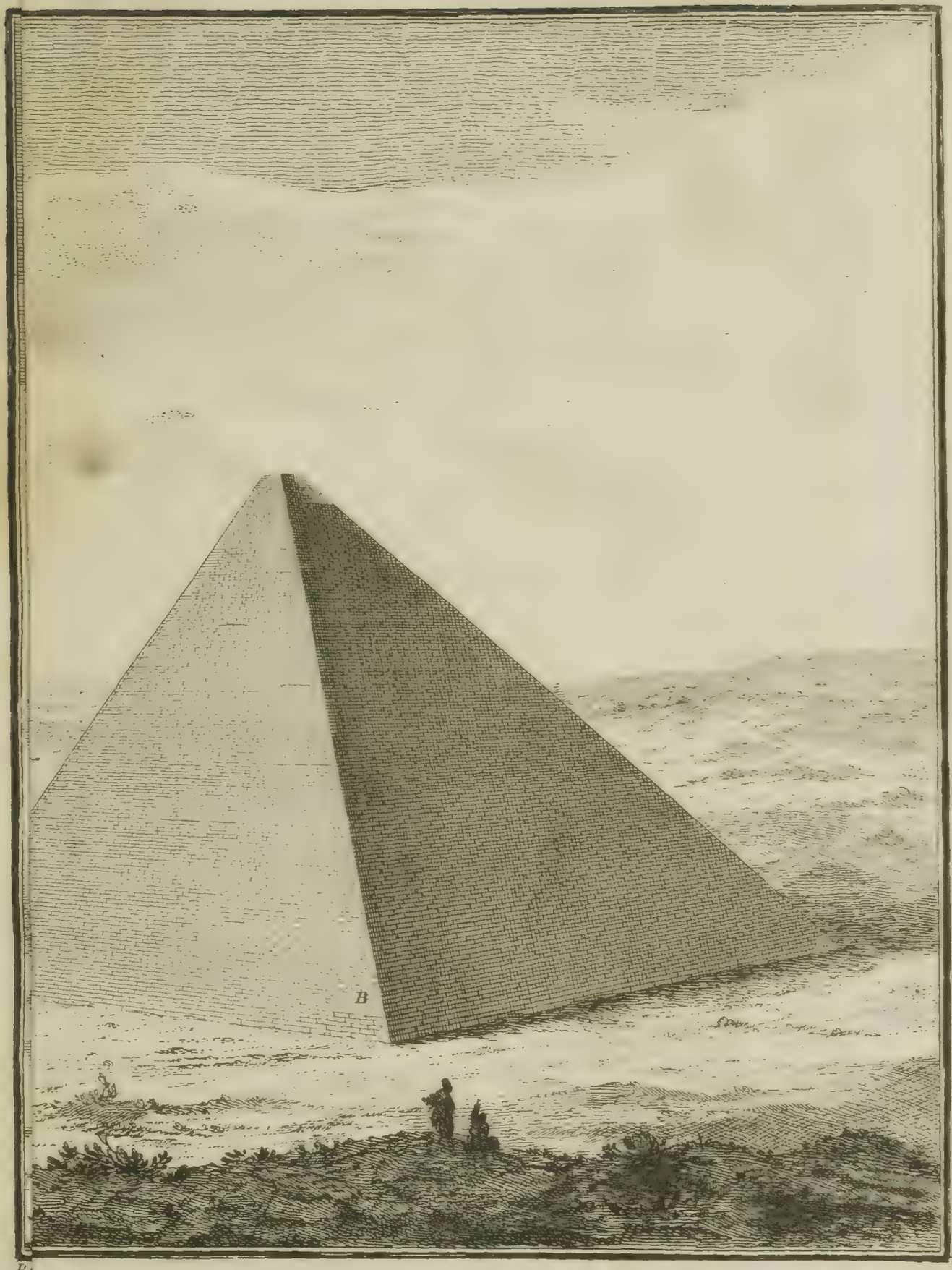
IIIe. PARTIE. Dép. l'établ. de la Royauté chez les Hébreux, jusqu'a leur retour de la captivité.

de la dépense. Je ne pense pas que le surplus ait dû être bien considérable, ou pour mieux dire il n'en a coûté que la nourriture des ouvriers pour bâtir les pyramides. Je me crois en effet bien fondé à soutenir que tous les anciens monumens de l'Egypte ont été bâtis par corvées [a]. Il n'en a donc coûté aux monarques qui ont entrepris les pyramides, que la dépense de nourrir les ouvriers employés à ces grands travaux.

J'ai dit que la grande pyramide étoit presque en entier bâtie de pierres d'une grandeur énorme. Nos auteurs modernes ont fait beaucoup de raisonnemens, & formé bien des conjectures pour expliquer par quels moyens les Egyptiens ont pû élever de pareilles masses à la hauteur à laquelle ils les ont portées. Ces doutes ont été vraisemblablement occasionnés par quelques écrivains de l'antiquité, qui ne parlent de cette opération que d'une maniere assez vague & assez incertaine. Diodore dit qu'on étoit parvenu à bâtir les pyramides par le moyen de terrasses disposées en plan incliné [b]. Il ajoute à ce récit des circonstances qui ne peuvent manquer de le rendre fort suspect à quiconque voudra y réfléchir. Disons en autant de ce qu'on lit sur le même sujet dans Pline. Cet auteur semble avoir copié Diodore, en répandant néanmoins sur ce qu'il a emprunté de l'historien Grec, cette obscurité qui lui est presque toujours si familiere [c]. Il étoit cependant bien facile, en consultant Hérodote, de se faire une idée très-simple & très-juste de la maniere dont les pyramides ont été construites.

Selon ce grand historien, les pyramides étoient formées par différentes assises de pierres qui diminuoient successivement de largeur, suivant que l'exigeoient les proportions de l'édifice. L'assise inférieure débordoit donc toujours celle qu'on élevoit immédiatement au dessus, & chacune des faces de la pyramide formoit ainsi une espece d'escalier. Les relations des voyageurs modernes s'accordent parfaitement avec ce récit. Il est même facile de compter encore à présent le nombre des assises qui forment la grande pyramide [d]. D'après ce fait on voit qu'il ne falloit que du tems & de la patience pour élever les plus fortes

[a] Voyez Arist. de Rep. l. 5. c. 11. t. 2. p. 407. E. = Diod. l. 1. p. 73 & 74.
[b] L. I. p. 75.
[c] Voyez l. 36. sect. 17.
[d] Voy. Gréaves Pyramidograph. p. 11. = Thevenot, t. 2. p. 412. 413. = Vansleb, Relat. de l'Egypte. p. 140. = P. Lucas, Voyage du Levant. t. 1. p. 45.



B. *Pyramide avec le revêtement.*



Patte del. et sculp.

CONSTRUCTION

III^e. PARTIE. Dep. l'établ. de la Royauté chez les Hébreux, juſqu'à leur retour de la captivité.

pierres à telle hauteur que ce fût. Une machine fort ſimple, & ſelon Hérodote très-facile à manier, poſée ſur la premiere aſſiſe, ſervoit à y élever les pierres deſtinées à la conſtruction de la ſeconde. Celle-ci conſtruite, on y établiſſoit une machine toute ſemblable à celle dont je viens de parler, & ainſi de ſuite [a]. Car il reſtoit toujours ſur chacune des aſſiſes déja conſtruites, une ou pluſieurs machines qui ſervoient à élever ſucceſſivement les pierres de dégrés en dégrés (1). En réïtérant cette manœuvre, autant de fois qu'il étoit néceſſaire pour former la hauteur de la pyramide, on parvenoit à conduire facilement les pierres à ſon dernier ſommet. Telle eſt, au rapport d'Hérodote, la maniere dont le corps de ce monſtrueux édifice a été conſtruit.

Ce même auteur nous enſeigne auſſi la façon dont on s'y prit pour en faire le revêtement à l'extérieur; car il eſt certain qu'originairement toutes les pyramides avoient été revêtues, ſoit de carreaux de marbre, ſoit de briques ou de petites pierres, de ſorte qu'elles ne préſentoient autrefois à l'œil qu'un talus parfaitement uni, tel qu'on l'apperçoit encore à préſent dans la plupart de ces édifices [b]. La grande pyramide, à la vérité, n'offre aujourd'hui que quatre eſpeces d'eſcaliers; mais il eſt aiſé de ſe convaincre que cette maſſe énorme avoit été originairement revêtue à l'extérieur de marbre, que l'injure des tems, ou plutôt l'avidité des Arabes a fait diſparoître [c]. Hérodote nous apprend donc ce que le bon ſens ſeul nous eût dicté; ceſt-à-dire, qu'on commença le revêtiſſement des pyramides par leur ſommet [d].

On avoit pratiqué ſous pluſieurs de ces édifices des ſouterreins, dans leſquels il n'eſt pas poſſible aujourd'hui de pénétrer. Les anciens ne nous en ont point laiſſé de deſcription détaillée. Un puits, dont Pline fait mention [e], & que l'on voit encore de nos jours [f] dans l'intérieur de la grande pyramide, ſervoit

[a] Hérod. l. 2. n. 125.

(1) Hérodote donne également à entendre que c'étoit la même machine qui ſervoit pour toute la conſtruction, & que la manœuvre conſiſtoit à tranſporter cette machine ſucceſſivement ſur toutes les aſſiſes de la pyramide. Mais j'ai crû devoir préférer l'opération que j'ai indiquée. Elle eſt, & plus naturelle, & beaucoup plus expéditive.

[b] Gréaves, pyram. p. 20. 22. = Thévenot, t. 2. p. 411. = P. Lucas, t. 1. p. 46.

[c] Maillet, Deſcript. de l'Eg p. 224. 227. 228. 2[illegible]3. = Sicard, Mém. des miſſions du Levant. t. 2. p. 282. = Mém. de Trév. Août 1723. p. 1425.

[d] L. 2 n. 125.

[e] L. 36. ſect. 17.

[f] Thevenot, p. 420. 421. = Maillet, p. 2[illegible]5. = Gréaves, pyram. p. 14. = Vanſleb, p. 142.

Ce puits n'a tout au plus que 40 pieds de profondeur.

III^e. Partie. Dep. l'établ. de la Royauté chez les Hébreux, jusqu'à leur retour de la captivité.

probablement d'entrée aux souterreins de cet édifice. Hérodote dit qu'on y avoit conduit les eaux du Nil par un aqueduc creusé sous terre, & dirigé de façon que la pyramide formoit une espece d'isle [a]. Pline donne à entendre la même chose [b]. Ces ouvrages souterreins, supposé qu'il n'y ait point d'exagération dans le récit des auteurs que je viens de citer, étoient au moins aussi considérables que les pyramides elles-mêmes. On sera forcé d'en convenir, si l'on considere que ces édifices sont éloignés du Nil de près de deux lieues, & bâtis sur une coline élevée de plus de cent pieds au dessus du niveau de ce fleuve [c].

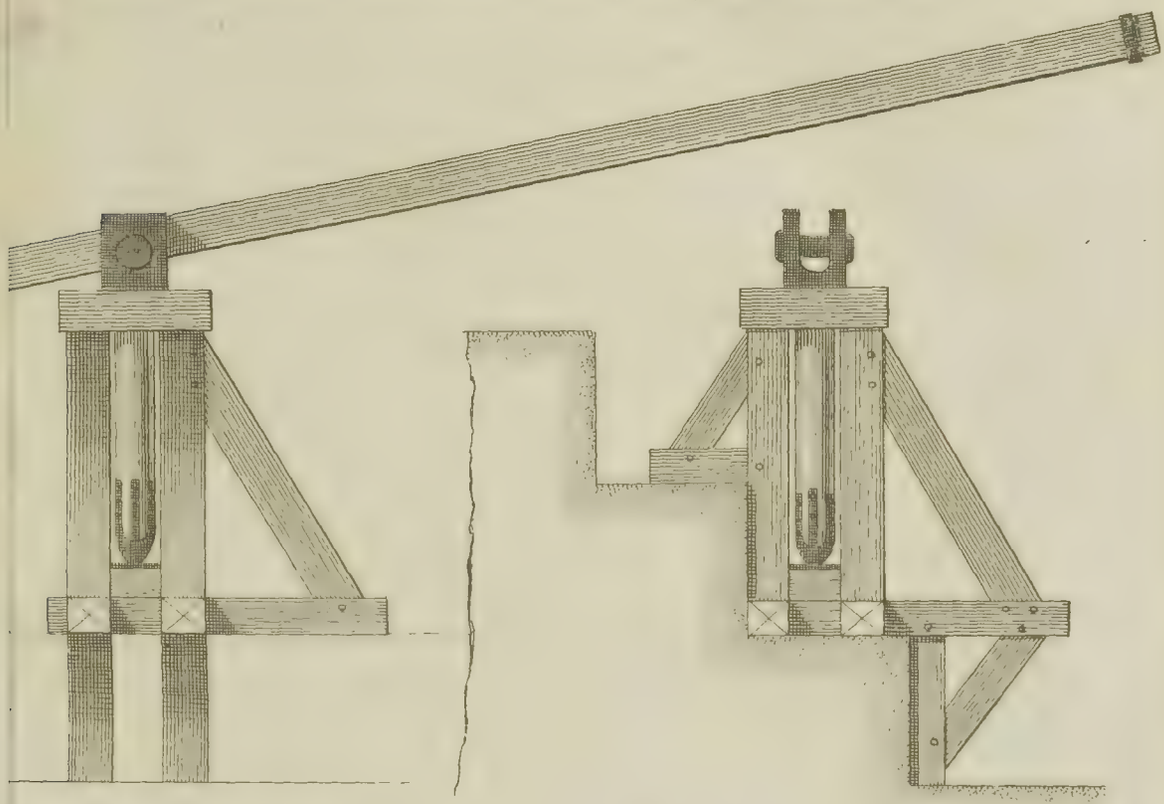
On sait qu'à l'exception de la grande pyramide, toutes les autres sont fermées & inaccessibles. L'opinion commune veut aujourd'hui qu'elle n'ait été ouverte que depuis la conquête de l'Egypte par les Mahométans. Il est certain néanmoins qu'elle l'étoit dès le tems de Strabon. Ce qu'il dit de l'intérieur de cet édifice, & du cercueil qu'on y trouve [d], est absolument conforme à ce qu'en rapportent toutes les relations modernes. Plutarque parle aussi des échos que la voix y formoit [e], circonstance rapportée également par nos voyageurs [f]. Il est cependant assez singulier que tous les autres auteurs de l'antiquité aient gardé le silence sur cet article, & qu'en général ils ne nous aient point laissé de description détaillée des différens conduits, des diverses galleries, & des chambres qu'on rencontre dans l'intérieur de la grande pyramide, non plus que du cercueil placé dans l'appartement le plus élevé.

Presque tous ceux qui ont eû de nos jours occasion de parler des pyramides, n'ont pas manqué d'en terminer la description par quelques traits d'une morale commune & triviale sur les motifs & l'objet de ces monumens singuliers. Je ne m'arrêterai point à réfuter ces vaines déclamations répétées de bouche en bouche, & dictées par l'ignorance & le manque de jugement. Un peu plus de connoissance de la façon de penser des anciens Egyptiens, joint à quelque critique, nous auroit épargné toutes ces répétitions serviles de nos écrivains modernes, concentrés

[a] L. 2. n. 124.
[b] L. 36. sect. 17.
[c] Gréaves, pyram. p. 7. = Maillet. p. 220.
[d] L. 17. p. 1161.
[e] T. 2. p. 903. A.
[f] Gréaves, pyramid. p. 15. = P. Lucas, voyage du Levant. t. 1. p. 43.

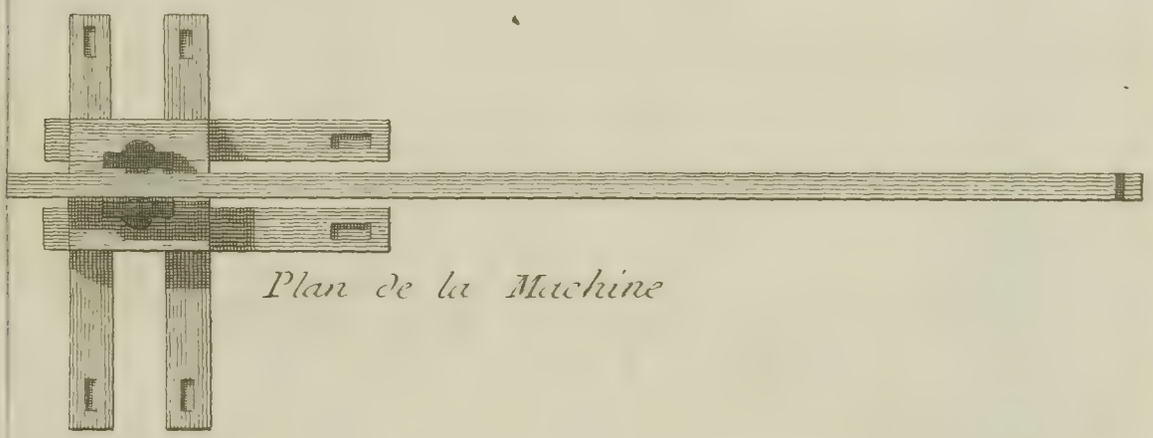
presque

eppement de la Machine indiquée par Herodote.



tion de la Machine.

Profil de la Machine.



Plan de la Machine

1 2 3. Toises

preſque toujours dans un même cercle d'idées. Tâchons d'en ſortir, & de faire ſentir les raiſons qui ont pû déterminer les Souverains de l'Egypte à conſtruire des édifices auſſi ſinguliers, à tous égards, que le ſont les pyramides.

III^e. PARTIE. Dep. l'établ. de la Royauté chez les Hébreux, juſqu'à leur retour de la captivité.

Les Egyptiens étoient perſuadés que la mort ne ſéparoit point l'ame du corps, & qu'elle y reſtoit attachée auſſi long-tems qu'il pouvoit demeurer en ſon entier [a]. C'eſt d'après cette idée que ces peuples prenoient tant de précautions pour préſerver leurs cadavres de la pourriture, & les garantir de tous les accidens qui auroient pû en occaſionner la deſtruction. De-là ces ſoins qu'on ſe donnoit, & ces dépenſes qu'on faiſoit pour embaumer les morts, & les dépoſer dans des lieux où ils fûſſent à couvert de toute inſulte. C'étoit le principal objet de l'attention des Egyptiens. Auſſi ne regardoient-ils les palais & les maiſons que comme des hôtelleries dans leſquelles on ne fait que paſſer, & les appelloient ainſi, donnant par oppoſition le nom de demeures éternelles aux tombeaux [b].

La ſituation de l'Egypte expoſée tous les ans aux inondations du Nil, avoit obligé les Egyptiens à prendre toutes ſortes de précautions pour empêcher la prompte deſtruction de leurs ſépulchres. C'eſt par cette raiſon qu'ils les plaçoient dans des bancs de rochers aſſez élevés pour être à l'abri des débordemens du fleuve. Ils y creuſoient des eſpeces de caves, dans leſquelles les Momies étoient dépoſées. On employoit enſuite toutes ſortes de moyens pour en dérober la connoiſſance. L'entrée de ces tombeaux, faite en forme de puits quarré, étoit ſi artiſtement recouverte, qu'on ne peut aujourd'hui les reconnoître qu'avec beaucoup de recherches & d'attention [c].

D'après ces faits, qui ſont certains, la conſtruction des pyramides devient très-ſimple & très-naturelle. L'intention des Souverains qui les firent bâtir, avoit été d'employer tous les moyens que l'art humain peut fournir, pour mettre leurs cadavres à l'abri de tous les événemens, & leur aſſurer en quelque ſorte une durée éternelle. Dans cette vûe ils imaginerent de les placer

[a] Serv. ad Æneid. l. 3. v. 67.

[b] Diod. l. 1. p. 60. 61.

Nous liſons dans Hérodote que Cambyſe, roi de Perſe, n'ayant pû exercer ſa rage ſur Amaſis, le dernier des ſouverains de l'Egypte, fit exhumer le cadavre de ce Prince, & que, pour comble de mauvais traitement, il le fit brûler. Hérod. l. 3. n. 16.

[c] Pietro della Valle. Lettr. XI. t. 1. p. 231. = Maillet, p. 276. 282.

IIIe. PARTIE. Dep. l'établ. de la Royauté chez les Hébreux, juſqu'à leur retour de la captivité.

dans des édifices dont rien ne pût altérer la ſolidité. Les architectes Egyptiens choiſirent pour cet effet la forme pyramidale, plus propre qu'aucune autre, par ſa ſtructure, à braver l'injure des tems. Par une ſuite du même principe, les fondemens de tous ces édifices ont été aſſis ſur le roc [a]. Peu ſatisfaits de toutes ces précautions, les rois d'Egypte épuiſerent encore toutes les reſſources du génie & de l'induſtrie, pour dérober & maſquer l'endroit où leur corps devoit être dépoſé (1). C'eſt un projet que la conſtruction intérieure de la grande pyramide rend abſolument ſenſible [b].

Joignons à ces motifs des raiſons d'une politique barbare & inhumaine, qui peuvent avoir encore contribué à la conſtruction de ces prodigieux édifices, ſi communs dans l'ancienne Egypte. On ſait quelle étoit autrefois la fertilité de cette contrée, & le peu de tems & de ſoins qu'il en coûtoit pour cultiver les terres. Cette multitude innombrable d'habitans, dont l'Egypte étoit alors peuplée, jouiſſoit donc d'une grande abondance & d'un grand loiſir. On prétend que ſous le regne de pluſieurs monarques il y avoit eû bien des troubles & des mouvemens occaſionnés par l'effet de cette vie oiſive & aiſée [c]. Afin de prévenir toutes les factions & toutes les cabales, quelques ſouverains jugerent à propos de donner, même en tems de paix, beaucoup d'occupation à leurs peuples. Dans cette vûe, ils imaginerent de faire conſtruire les pyramides, entrepriſe qui devoit néceſſairement occuper, & pendant long-tems, bien des milliers d'hommes. Cette raiſon politique n'a point échappé à Ariſtote [d]. Elle a même été ſentie par Pline, qui cependant l'a négligée pour ſe livrer, comme il fait volontiers, à de vaines & frivoles déclamations [e].

[a] Plin. l. 36. ſect. 16. p. 737. = Maillet, Deſcrip. de l'Egypte, p. 219 220. = Gréaves, Pyramidograph. p. 7. 21. 23. *apud* Thevenot, t. 1.

(1) Voy. Her. l. 2. n. 127. = Diod. l. 1. p. 57.

[b] Pietro della Valle. Lettr. XI. p. 225. Maillet, p. 217, &c.

[c] Diod. l. 1. p. 100 = Plut. t. 2. p. 380. A.

[d] De Rep. l. 5. c. 11. t. 2. p. 407. E.

[e] L. 36. ſect. 16.

Voici les termes dans leſquels il s'exprime, en parlant des pyramides : *Regum pecuniæ otioſa ac ſtulta oſtentatio, quippe cùm faciendi eas cauſa a pleriſque tradatur, ne pecuniam ſucceſſoribus, aut æmulis inſidiantibus præberent, aut ne plebs eſſet otioſa.*

Ces premiers mots, *Regum pecuniæ otioſa ac ſtulta oſtentatio*, ont ſervi de texte à tous nos écrivains modernes. Cette penſée leur a paru ſi belle & ſi juſte, qu'ils l'ont à l'envi commentée & paraphraſée, en ſe copiant perpétuellement & ſervilement les uns les autres, comme c'eſt leur uſage dans preſque tout ce qui concerne la haute antiquité.

III^e. PARTIE. Dep. l'établ. de la Royauté chez les Hébreux, jusqu'à leur retour de la captivité.

Je crois donc appercevoir un double motif dans la conſtruction des pyramides : l'un dicté par la prévoyance de l'avenir, & l'autre par la politique. Mais autant le premier de ces motifs peut ſembler excuſable, autant le ſecond doit-il paroître odieux & déteſtable. Auſſi liſons-nous dans l'hiſtoire que la mémoire des ſouverains qui avoient entrepris ces édifices immenſes, étoit demeurée en exécration. Ils devinrent, même de leur vivant, l'objet de la haine & de la déteſtation publique; & ces Monarques furent tellement effrayés des plaintes & des murmures qu'ils virent s'élever contre eux, qu'ils ne purent jouir du fruit de leurs entrepriſes. Ils n'oſerent ſe faire inhumer dans les pyramides qu'on avoit érigées par leurs ordres; appréhendant que le peuple irrité n'en tirât leurs cadavres, & ne les privât de la ſépulture, ces malheureux Souverains furent obligés de recommander à leurs amis de dépoſer leurs corps dans des endroits inconnus & ſecrets [a]. Juſte punition des corvées exhorbitantes dont ils avoient accablé leurs ſujets, & des travaux inouis qu'ils en avoient exigés : leur nom même a péri. L'oubli auquel ils furent condamnés [b] eſt la cauſe, ſans doute, de l'incertitude dans laquelle nous ſommes aujourd'hui, ſur le tems & les auteurs de ces fameux monumens.

Après les pyramides, on peut mettre, ſur la foi des auteurs de l'antiquité, le labyrinthe d'Egypte au rang des ouvrages les plus conſidérables & les plus ſinguliers qui ayent jamais été imaginés. Il regne une grande diverſité d'opinions entre les anciens, ſur le tems auquel on doit rapporter la conſtruction de cet édifice ſi vanté. Je ſuivrai le ſentiment d'Hérodote, qui me paroît mériter la préférence, tant par ſon ancienneté que par l'exactitude de ſes recherches pendant ſon ſéjour en Egypte : il place la conſtruction du labyrinthe ſous les douze Rois qui occuperent en même-tems le trône pendant une quinzaine d'années [c]. Cet événement arriva environ l'an 600 avant J. C. Pomp. Mela différe auſſi très-peu du récit d'Hérodote [d]. C'eſt donc d'après ces deux auteurs, que

[a] Diod. l. 1. p. 73. 74.
[b] Hérod. l. 2. n. 128.
[c] L. 2. n. 148.
[d] L. 1. c. 9.
Cet auteur attribue la conſtruction du labyrinthe à Pſammétique, le dernier de ces douze Rois. Le ſilence d'Homere ſur le labyrinthe d'Egypte, ſert encore à confirmer l'opinion que je ſuis, & prouve que la conſtruction de ce monument étoit poſtérieure à ce grand poëte.

III^e. PARTIE. Dep. l'établ. de la Royauté chez les Hébreux, juſqu'à leur retour de la captivité.

je vais tracer une idée ſuccinte du labyrinthe d'Egypte.

Cet édifice, au rapport d'Hérodote qui l'avoit viſité fort exactement, ſurpaſſoit tout ce dont ce grand hiſtorien pouvoit avoir jamais eû connoiſſance, ſoit par lui-même, ſoit par les autres. Sous une ſeule & même enceinte de murailles, on avoit renfermé 3000 ſalles, dont douze étoient d'une forme & d'une beauté particuliéres [a]. Tous ces appartemens ſe communiquoient, mais par tant de tours & de détours que, ſans un bon guide, on s'y ſeroit infailliblement égaré [b]. Les 3000 ſalles ou chambres étoient, au ſurplus, diſtribuées de maniere qu'il y en avoit autant ſous terre qu'au deſſus. Hérodote aſſure avoir viſité tous les appartemens d'en haut; mais à l'égard des ſouterreins on ne voulut pas lui en permettre l'entrée, par des motifs de ſuperſtition [c]. Tout l'édifice du labyrinthe, les murailles & les plat-fonds étoient d'un marbre blanc où la ciſelure paroiſſoit répandue avec beaucoup de profuſion [d]. Chacune des douze ſalles ou galleries dont j'ai déja parlé, étoit ſoutenue de colonnes du même marbre [e]. Le labyrinthe enfin aboutiſſoit à une pyramide haute de 40 toiſes. On y avoit gravé des figures d'animaux plus grandes que nature [f]. Il n'exiſte plus rien aujourd'hui de ce monument ſi magnifique & ſi ſingulier [g].

Je crois avoir, à peu près, rapporté tout ce que les anciens nous ont tranſmis de plus intéreſſant ſur les monumens Egyptiens. Je crois auſſi avoir ſuffiſamment expoſé, d'après le recit des voyageurs modernes, ce qui en peut encore exiſter aujourd'hui [h]. Permettons-nous maintenant quelques réflexions ſur tous ces ouvrages : examinons le génie & le goût qui caractériſoient les entrepriſes des Egyptiens.

On ne peut nier que ces peuples n'ayent mis quelques idées de grandeur dans leurs projets. Ils viſoient à rendre, ſi l'on peut dire, leurs ouvrages immortels : c'eſt le but certainement qu'ils paroiſſent s'être propoſés. Auſſi n'ont-ils rien oublié pour faire en-

[a] L. 2. n. 148.
P. Mela dit *douze palais*; expreſſion qui déſigne la grandeur & la magnificence des douze ſalles d'Hérodote.
[b] P. Mela, *loco citat.* = Strabo, l. 17. p. 1165. = Plin. l. 36. ſect. 18. p. 739.
[c] L. 2. n. 148.
[d] Hérod. Ibid.
[e] Ibid.
[f] Ibid.
[g] Voyez le voyage d'Egypte par Granger, p. 150. 151. 153.
[h] Voyez la ſeconde Part. L. II. c. 3. art. 1.

forte que leurs monumens puſſent braver l'injure des tems. Les Egyptiens ont cherché à donner aux édifices qu'ils ont élevés toute la ſtabilité que l'art humain pouvoit leur procurer. Ils ſont auſſi ſolides qu'immenſes ; & vraiſemblablement il n'eſt jamais entré de bois dans leur conſtruction : on n'en apperçoit point dans tout ce qui exiſte encore aujourd'hui de monumens Egyptiens entiers ou ruinés [a]. Ils ſont même compoſés, pour la plûpart, de blocs étonnans de pierre, de marbre ou de granites ; & aſſurément ces peuples ont dû poſſéder l'art de remuer aſſez facilement les maſſes les plus énormes. C'eſt une juſtice qu'il eſt difficile de leur refuſer, à la vûe de cette quantité d'obéliſques, de coloſſes, d'aiguilles & de pierres d'un volume prodigieux qu'ils ont élevés à des hauteurs ſurprenantes (1).

IIIe. Partie. Dep. l'établ. de la Royauté chez les Hébreux, juſqu'à leur retour de la captivité.

Tel eſt donc en général le caractère & le goût dominant des monumens de l'Egypte. Ce ſont de grandes maſſes qui impoſent toujours, & dont l'aſpect ne manque jamais de cauſer un certain étonnement ; mais d'ailleurs on n'y apperçoit aucune grace, aucune élégance, aucun agrément. Envain les y chercheroit-on. En comparant tout ce qui peut exiſter encore aujourd'hui de temples, de palais & d'autres édifices élevés par les anciens Egyptiens, on ſent que ces peuples n'avoient nulle regle pour les proportions, nul deſſein fixe & arrêté pour l'ordonnance de leurs bâtimens. Ils travailloient, ſi l'on peut dire, au hazard & d'une maniere abſolument vague & dénuée de principes. Les Egyptiens occupés uniquement à entaſſer maſſes ſur maſſes & à élever pierres ſur pierres, n'ont pas connu les reſſources que l'art peut fournir du côté de l'agrément. Ils ne cherchoient qu'à étonner l'œil du ſpectateur, & n'imaginoient pas de le ſatisfaire. C'eſt pourquoi les belles proportions, les formes heureuſes leur ont toujours été inconnues. L'enſemble de leurs bâtimens eſt mauſſade & rebutant : les détails en

[a] Voyage d'Egypte par Granger, p. 152. 153. = Paul Lucas, troiſieme voyage. t. 3. p. 286.

(1) Il faut cependant convenir que les Péruviens, à cet égard, l'ont emporté ſur les Egyptiens. Il eſt entré dans la conſtruction de leurs édifices des pierres d'une grandeur encore plus étonnante que celles qui forment les pyramides & les autres monumens de l'Egypte. Les Péruviens, néanmoins, n'avoient aucune connoiſſance de la méchanique proprement dite. Ils faiſoient tout à force de monde & de bras, & par le moyen de terraſſes diſpoſées en maniere de plans inclinés. Acoſta, hiſt. nat. des Ind. Occid. l. 6. c. 14. hiſt. des Incas, t. 1. p. 60. 61. 264. 265. 268. Mém. de Trév. Février 1750. p. 269. Bouguer, voyage au Pérou. p. cv.

IIIe. Partie. Dep. l'établ. de la Royauté chez les Hébreux, jusqu'à leur retour de la captivité.

ſont encores pires. Les architectes Egyptiens ont abſolument ignoré l'art de décorer un édifice. Jamais ils n'ont ſçû allier convenablement la ſculpture avec l'architecture, ni diſtribuer & placer à propos les ornemens. Ils en ont mis par-tout à profuſion. C'eſt un papillotage continuel. Quelle barbarie, de plus, & quelle ignorance ne remarque-t-on pas dans toute l'économie de leurs édifices, même les plus ſuperbes? Des colonnes, des chapiteaux du goût le plus ſec, le plus meſquin & le plus choquant. Des entablemens d'une lourdeur aſſommante, des ornemens ridicules, d'une exécution & d'un deſſein qui ne ſont pas ſupportables : la vérité eſt bleſſée à chaque inſtant(1). On voit enfin que ces peuples ignoroient entiérement l'art de varier les formes. Il regne dans toutes leurs compoſitions une monotonie & une uniformité auſſi ennuyeuſes que choquantes. D'ailleurs nulle proportion, nul deſſein, nulle penſée dans l'exécution, tout y eſt également informe & barbare.

Ce que je dis, au reſte, de l'architecture Egyptienne, eſt parfaitement conforme au jugement qu'en porte Strabon. Ce fameux géographe qui avoit parcouru l'Egypte, aſſure que les édifices élevés par les anciens habitans de cette contrée ne préſentoient ni deſſein, ni génie, ni élégance [a]. Auſſi voyons nous que leur façon de bâtir n'a point été ſuivie par les Grecs ni par les Romains : le goût de l'architecture Egyptienne n'a viſiblement aucun rapport avec celui que la Gréce & l'Italie nous ont tranſmis [b], le ſeul néanmoins qui mérite d'être ſuivi, ſoit pour l'élégance, ſoit même pour la ſolidité (2).

Ajoutons que les Egyptiens paroiſſent avoir ignoré entierement l'art de faire des voûtes. On n'en trouve aucune apparence, aucune indication dans ce qui ſubſiſte encore aujourd'hui de leurs anciens bâtimens. On ne voit pas même qu'ils connuſſent l'art de tailler en ceintres les blocs qui forment le deſſus de leurs

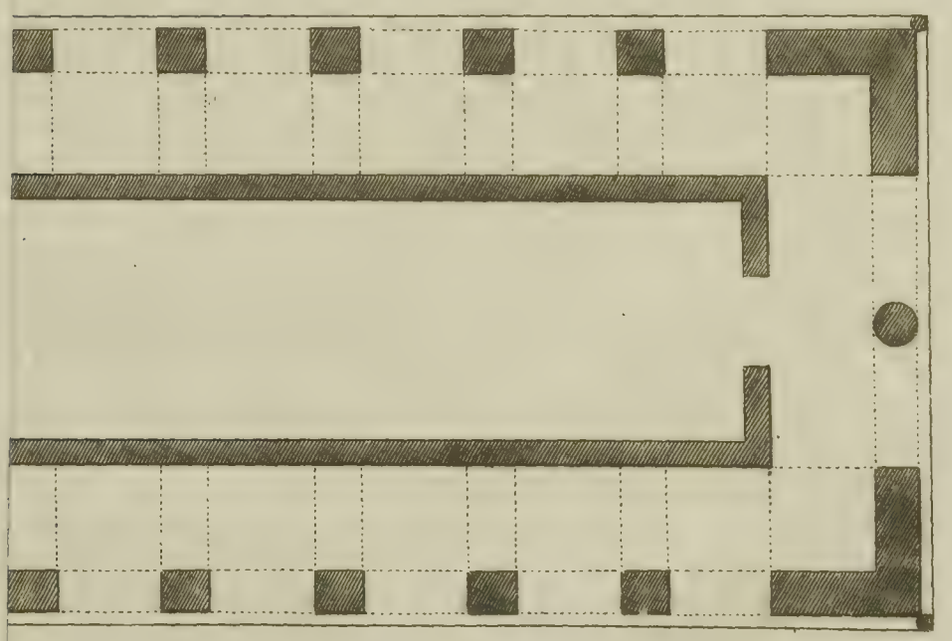
(1) Voyez Paul Lucas, troiſieme voyage. t. 3. p. 33. = Poccoke, Deſcript. du Levant. t. 1. = Norden, voyage d'Egypte & de Nubie. t. 2.

[a] L. 17. p. 1159. B. = Voyez auſſi la relation du Sayd, dans le rec. de Thevenot, t. 2. p. 4.

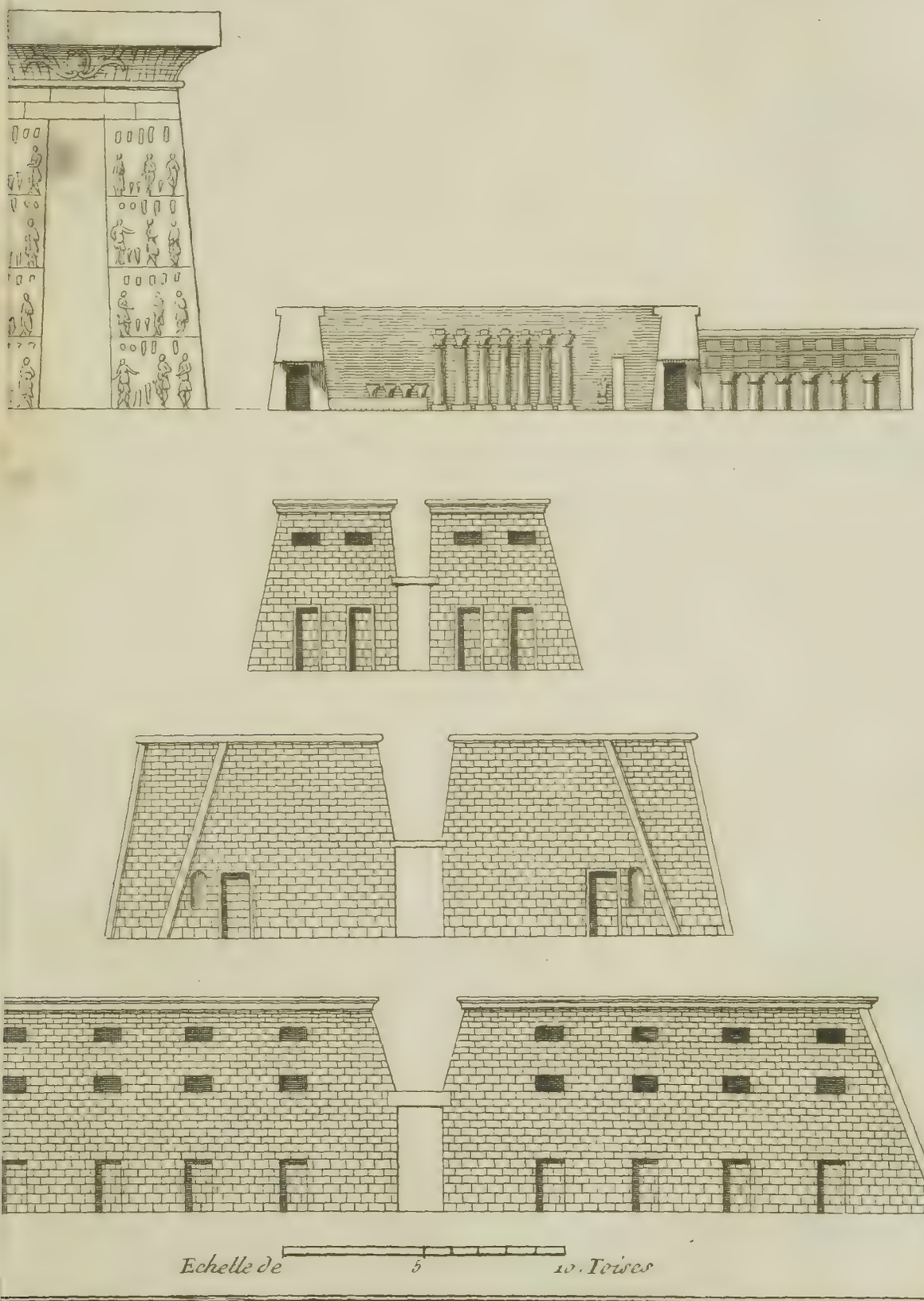
[b] Athen. l. 5. c. 9. p. 206. = P. Lucas, troiſieme voyage. t. 3. p. 17. 39. 264. = Sicard, Mém. des miſſ. du Levant. t. 2. p. 209.

(2) On peut juger de la ſolidité que les Grecs & les Romains ſavoient donner à leurs bâtimens, en voyant depuis combien de ſiécles pluſieurs édifices de la Gréce & de Rome bravent l'injure des tems.

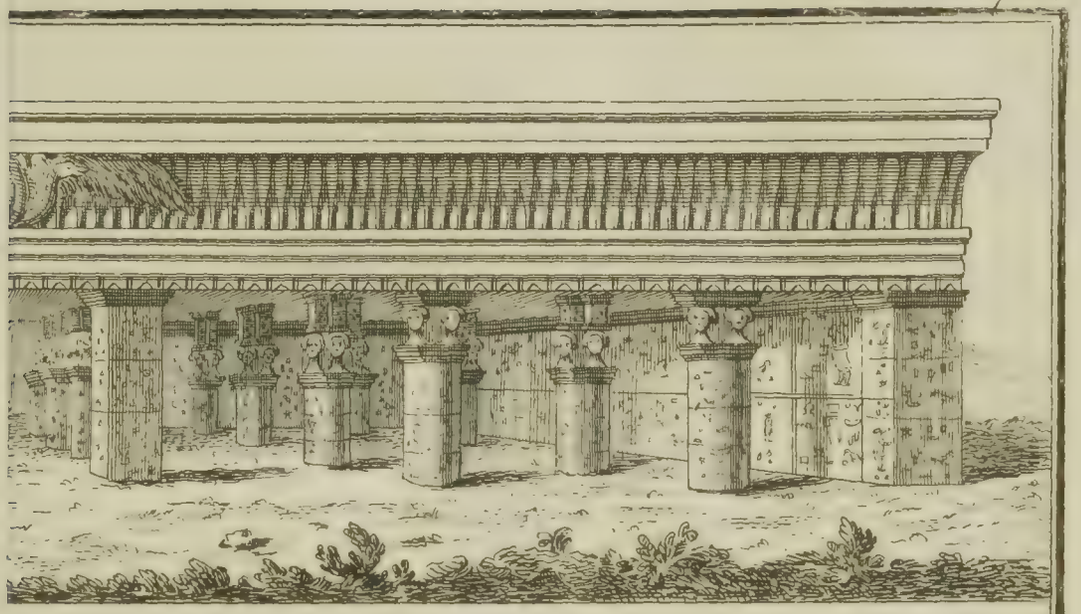


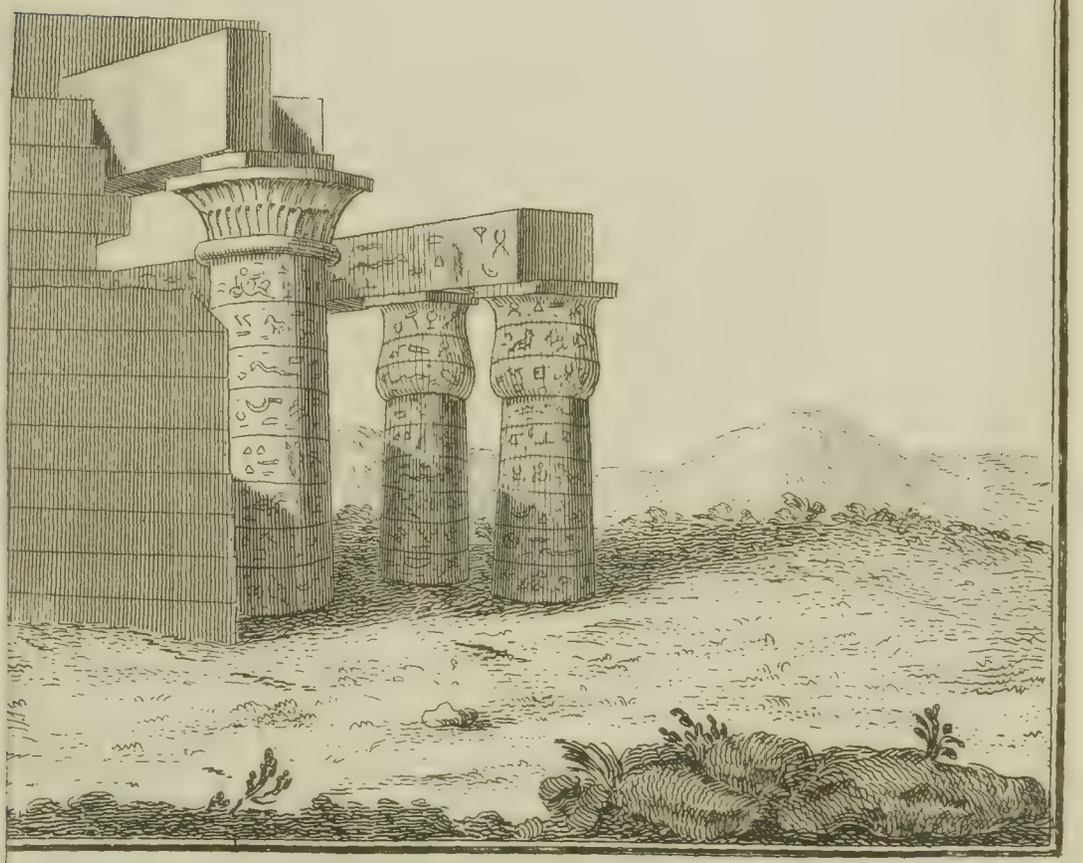


i prouveque les Egyptiens n'ont point connu l'Art de fuire des Voutes.



Haute Egypte qui montrent que les Egyptiens n'ont point connu l'art de faire des cintres.





nt connu l'art de faire des Voutes ni des Cintres.

portes. Elles ſont toutes terminées uniformément par un linteau abſolument droit & uni [a]. Il en eſt de même de leurs plat-fonds. J'ai dit plus haut que, vraiſemblablement, les Egyptiens n'avoient point fait entrer de bois dans la conſtruction de leurs édifices de conſéquence, tels que les temples, les palais, &c. De grandes pierres qui portoient par leurs extrémités ſur les murs des ſalles, tenoient lieu de poûtres & formoient les plat-fonds [b]. Mais attendu que dans une portée un peu conſidérable, ces pierres auroient pû rompre, les Egyptiens les ſoutenoient par des colonnes ; & c'eſt ce que nous voyons avoir été pratiqué dans tous les grands édifices décrits par les voyageurs modernes [c]. Souvent même une ſeule pierre formoit le plat-fond d'une ſalle [d]. Il ne faut pas croire, au ſurplus, que le deſir de rendre leurs édifices plus durables & plus ſolides ait été l'unique raiſon qui ait porté les Egyptiens à n'y point faire entrer de bois. La nature du climat qu'ils habitoient y aura certainement beaucoup contribué. L'Égypte ne produit point de bois de conſtruction. A peine même en trouve-t-on pour le chaufage [e].

IIIe. PARTIE. Dep. l'établ. de la Royauté chez les Hébreux, juſqu'à leur retour de la captivité.

On ne prendra pas une meilleure idée du progrès des Egyptiens dans les arts de goût & de pur agrément, ſi l'on jette les yeux ſur ce qui nous reſte encore de leur ancienne ſculpture. Leurs ſtatues & leurs gravures en creux n'annonçent ni génie, ni talent, ni juſteſſe. L'incorrection en eſt égale à la mauſſaderie. Les figures, généralement parlant, en ſont ſéches, droites, d'une ſeule venue, roides, ſans élégance, ſans recherches, ſans étude dans le choix de la nature, ſans action, ſans fineſſe & ſans aucun ſentiment. Les Egyptiens ne ſçavoient, en un mot, ni deſſiner les ſimples figures, ni grouper leurs compoſitions. Nulle penſée, nulle variété au ſurplus dans ces aſſemblages hideux que préſentent leurs gravures en creux [f]. Remarquons encore que les

[a] Voyez Poccoke, voyage du Levant t. 1. = Norden, voyage d'Egypte & de Nubie. t. 2. = & les autres auteurs cités ci-deſſus.

[b] Voyez Gréaves, pyramid. p. 16. = Thevenot. t. 2. p. 419. = P. Lucas, troiſieme voyage. t. 3. p. 38. 264. 265. 275. = Voyage du Levant. t. 1. p. 42.

[c] P. Lucas, 3e. voyage. t. 3. p. 38. = Sicard, Mem des miſſ. du Levant. t. 7. p. 160. = Granger, voyage d'Egypte. p. 38. 47. 68. 69. 73.

[d] Hérod. l. 2. n. 155. = Diod. l. 1. p. 56. = Strabo, l. 17. p. 1165.

[e] Pietro della Valle. Let. 11. p. 210. 218. = Granger, voyage d'Egypte. p. 13. = Paul Lucas, 3e. voyage t. 3. p. 211. 212.

[f] Voyez les figures gravées en creux ſur les obéliſques, & ſur tous les autres monumens vraiment Egyptiens. Je ne parle point

IIIe. PARTIE. Dep. l'établ. de la Royauté chez les Hébreux, juſqu'à leur retour de la captivité.

figures y ſont toujours traitées de profil, & jamais de face ni de trois quarts. En effet, les corps vus ſous ces aſpects exigent trop de fineſſe & de connoiſſance principalement, pour que les Egyptiens puſſent réuſſir à les rendre. Cependant les têtes, les pieds & les mains, malgré la facilité que donne le profil pour l'exécution de ces ſortes de parties, n'ont dans les ouvrages Egyptiens ni mouvement ni expreſſion.

On a déja vû qu'il en étoit de même des ornemens de leur architecture. Ils ſont travaillés peſamment, ſans goût & ſans préciſion. Si les Grecs ont appris des Egyptiens à manier le ciſeau, ils ont ſçû en faire un bien meilleur uſage. Leurs monumens ſont auſſi précieux par les graces, la variété, le feu, l'eſprit & la vérité qui les animent, que ceux des Egyptiens ſont rebutans par leur difformité, leur peſanteur, leur monotonie & leur incorrection. Ce contraſte n'avoit point échappé au diſcernement des anciens. On voit qu'ils faiſoient peu de cas de la ſculpture des Egyptiens [a].

J'ai déja parlé du goût que ces peuples avoient pour les coloſſes. On a même vû, qu'au rapport des voyageurs modernes, il en ſubſiſtoit encore aujourd'hui pluſieurs dans différens endroits de la haute Egypte [b], ſans compter le ſphinx qu'on trouve à peu de diſtance des pyramides. On ne voit gueres à preſent que la tête de cette figure, le reſte étant enſeveli dans le ſable. Cette tête à 35 pieds de tour, & 26 de hauteur. On compte 15 pieds depuis l'oreille juſqu'au menton [c]. Il eſt facile de juger par ces dimenſions de la totalité de cette énorme ſtatue. Je crois, à ce ſujet, devoir dire un mot de la maniere dont les Egyptiens travailloient leurs coloſſes. Un paſſage de Diodore peut nous en éclaircir.

Cet auteur dit que les ſculpteurs Egyptiens étoient dans l'habitude de travailler une ſtatue par piéces ſéparées. Pour exécuter

ici des bas-reliefs, car je n'en ai jamais vû, & je doute même que les Egyptiens aient jamais ſû travailler ces ſortes d'ouvrages.

[a] Strabo, l. 17. p. 1159. = Pauſ. l. 7. c. 5.

[b] Voyez la 2e. Part. L. II. ſect. 1re. c. 5.

[c] Mailler, p. 221. = Theven. t. 2. p. 426. Pline, l. 3. ſect. 17. exagere prodigieuſement les proportions du ſphinx en queſtion: il dit que ſi l'on meſure la circonférence de la tête par le front, on trouvera qu'elle a 102 pieds de tour, & 143 de hauteur. = P. Lucas donne à la tête du ſphinx 100 pieds de tour, & environ 70 du menton au haut du front. Il a crû, ſans doute, devoir copier Pline. Voyage du Levant. t. 1. p. 46.

ces

ces ſortes d'ouvrages, ils avoient diviſé le corps humain en vingt-une parties & un quart meſurées & proportionnées reſpectivement les unes aux autres. Quand on étoit convenu de la hauteur que devoit avoir la figure qu'il s'agiſſoit d'exécuter, chaque ouvrier travailloit dans ſon attelier la partie dont il s'étoit chargé. Quoique tous ces différens morceaux euſſent été exécutés ſéparément, néanmoins ils s'aſſembloient & ſe rapportoient avec la derniere juſteſſe [a]. Tel eſt le récit de Diodore, qui demande quelques réflexions.

III^e. PARTIE. Dep. l'établ. de la Royauté chez les Hébreux, juſqu'à leur retour de la captivité.

Cette pratique des ſculpteurs Egyptiens, de travailler une ſtatue par parties ſéparées, que Diodore nous donne comme une pratique générale, ne devoit cependant pas l'être. Je ſuis perſuadé que les ſtatues de grandeur naturelle étoient probablement d'un ſeul morceau, & de la main d'un ſeul artiſte. Il n'en eſt pas de même à l'égard des coloſſes compoſés ordinairement de pluſieurs blocs de marbre. Alors la pratique dont parle Diodore, devoit être très-utile & fort en uſage pour les exécuter promptement. Voici la maniere dont j'imagine, à peu près, qu'on s'y prenoit. On commençoit par faire un modéle en plâtre, ou en terre, ainſi que le pratiquent aujourd'hui nos ſculpteurs. On coupoit enſuite ce modéle en pluſieurs morceaux. Chaque ouvrier emportoit la piece qui lui étoit deſtinée, & d'après laquelle il travailloit. On conçoit de cette maniere comment pluſieurs artiſtes pouvoient exécuter ſéparément un même coloſſe.

Je crois avoir ſuffiſamment prouvé dans les livres précédens, que juſqu'à l'époque dont il s'agit dans cette troiſiéme Partie, la peinture n'a point été connue [b]. On en doit rapporter l'invention aux ſiécles que nous parcourons préſentement. Mais il n'eſt pas poſſible d'en fixer la date avec préciſion. On voit ſeulement que cet art devoit être en honneur dès avant le tems de Candaule, roi de Lydie. Pline dit en effet, que ce Prince, dont le regne tombe environ vers l'an 720 avant J. C. acheta au poids de l'or un tableau repréſentant une bataille [c]. Hérodote nous apprend auſſi qu'Amaſis, qui régnoit ſur l'Egypte 570 ans avant l'Ere chrétienne, avoit fait préſent de ſon portrait aux habitans de Cyrêne [d]. La peinture étoit donc connue des Egyptiens dans les ſiécles

[a] Diod. l. 1. p. 110.
[b] Voyez la 2^e. Partie. Liv. II. ſect. 1. c. 5.
[c] L. 35. ſect. 34. p. 690.
[d] L. 2. n. 182.

IIIe. PARTIE. Dep. l'établ. de la Royauté chez les Hébreux, juſqu'à leur retour de la captivité.

qui nous occupent préſentement.

Je ne penſe pas, au ſurplus, que ces peuples ayent mieux réuſſi dans cet art que dans la ſculpture. Il n'y a même aucun lieu d'en douter, vû le rapport intime qu'il y a entre la peinture & la ſculpture. Auſſi n'eſt-il parlé dans l'antiquité d'aucun peintre ni d'aucun ſculpteur Egyptien, célebre par ſes ouvrages. Un ſeul point dans lequel les peintres de cette nation me paroiſſent avoir réuſſi, c'eſt dans la préparation qu'ils employoient pour appliquer leurs couleurs ſur le marbre & ſur les autres corps liſſes & compactes. Ils devoient ſe ſervir d'un mordant bien fort & bien puiſſant. On en juge par ce qu'en diſent nos voyageurs. Ils aſſurent que dans pluſieurs édifices à moitié ruinés, on apperçoit encore aujourd'hui des peintures dont l'éclat & le coloris eſt ſi vif, ſi frais & ſi brillant qu'il ſemble, diſent les habitans du pays, que l'ouvrier n'a pas encore lavé ſes mains depuis ſon travail [a]. Mais ces mêmes voyageurs s'accordent aſſez à dire que toutes ces peintures ſont miſes à plat; c'eſt-àdire, ſans ruption & ſans aucune oppoſition de couleurs. Ce ſont, par exemple, des feuilles d'or ou d'argent, mêlées avec des couleurs rouges & bleues. Il réſulte que dans toutes ces compoſitions les figures en général tranchent ſur les fonds, & s'en détachent; les teintes n'en paroiſſentt ni fondues, ni dégradées.

On peut conclure de tout ce qui vient d'être dit, que les Egyptiens n'avoient fait aucun progrès dans les Arts de goût & d'agrément. Car j'en ai déja prévenu, les ſiécles qui terminent cette troiſiéme & derniere Partie de notre ouvrage, doivent être regardés comme l'époque qui termine auſſi l'ancienne hiſtoire de l'Egypte. C'eſt dans l'eſpace de tems qui s'eſt écoulé depuis le déluge juſqu'à Cyrus, qu'on doit renfermer ce génie national qui a caractériſé les Egyptiens proprement dits. Nous avons donc épuiſé tous les faits & tous les monumens qui peuvent appartenir réellement à ce peuple. Nous ſommes en état, par conſéquent, de prononcer ſur ſon goût & ſur ſa maniere de traiter les Arts.

Ce que je viens de dire de l'Egypte, regarde également les

[a] Relat. du Sayd *apud* Thevenot. t. 2. Part. 3e. p. 4. = Sicard, Mém. des miſſ. du Levant. t. 2. p. 209. 211. 221. t. 7. p. 37. 160. 163. = P. Lucas, voyage du Levant. t. 1. p. 99. 106. = Granger, p. 46. 47. & 73.

Assyriens & les Chaldéens. Ils ont cessé depuis Cyrus de faire un peuple particulier. Devenus successivement la proie des Perses, des Grecs, & de quantité d'autres conquérans, ils se sont insensiblement anéantis & confondus avec leurs vainqueurs. L'histoire, depuis cette époque, n'en fait plus mention. On ne les retrouve nulle part. Les réflexions que je vais proposer conviennent donc également aux Assyriens, aux Babyloniens & aux Egyptiens. On peut envisager sous un seul & même point de vûe le génie & le caractere de ces différens peuples. Leur histoire commence & finit à peu près dans le même tems. Leur gloire & leurs connoissances ont été à peu près égales, & la puissance & la durée de leur monarchie peu différentes.

IIIe. Partie. Dep. l'établ de la Royauté chez les Hébreux, jusqu'à leur retour de la captivité.

L'histoire des Arts présente chez ces nations un contraste bien singulier. On y apperçoit de fort bonne heure d'assez grandes découvertes. On leur voit faire, presque dès les premiers siécles, des progrès dont la rapidité étonne & surprend. Mais passé ces premiers momens, on ne remarque plus aucun avancement. Les choses restent chez ces peuples toujours dans le même état. Bornés aux pratiques originaires, les Asiatiques & les Egyptiens ne paroissent point avoir profité de la durée de leurs empires pour acquérir de nouvelles lumieres ou pour perfectionner leurs premieres découvertes. Les limites de leur esprit semblent avoir été restraintes & fixées à un certain nombre d'idées & de connoissances acquises dès les premiers tems, & au-delà desquels jamais ces nations ne se sont élevées. Bien différens des peuples de l'Europe qu'on voit sans cesse perfectionner leurs connoissances, & travailler tous les jours à en acquérir de nouvelles, les Egyptiens & les Asiatiques sont restés presque au même point d'où ils étoient partis. Par quelle raison ces peuples n'ont-ils pas continué à étendre & à perfectionner leurs découvertes; & pourquoi n'ont-ils pas plus avancé dans la carriere des Arts, & même dans celle des Sciences? Je crois trouver dans leur façon de penser & dans le principe de leur gouvernement, les obstacles qui ont retardé leurs progrès.

De tous les tems, les Egyptiens [a] & les Asiatiques ont été peu communicatifs, méprisant souverainement les nations étrangeres,

[a] Voyez la premiere Partie, L. IV. chap. second, & la seconde Part. L. IV. chap. 1.

IIIe. PARTIE. Dep. l'établ. de la Royauté chez les Hébreux, jusqu'à leur retour de la captivité.

& ne daignant entretenir avec elles aucun commerce ni aucune relation. Ils ne voyageoient point, & restoient toujours concentrés dans leur pays. Un des principes de leur gouvernement étoit de n'admettre aucune nouveauté, & de suivre scrupuleusement ce qui avoit été pratiqué par leurs ancêtres [a]. Ajoutons à ces maximes, qui seules ont dû apporter un obstacle éternel à l'avancement & à la perfection des connoissances humaines, la fausse politique d'avoir rendu les professions héréditaires dans les mêmes familles [b]. On a vû dans le livre précédent quel tort un pareil établissement avoit dû faire aux Arts, & mêmes aux Sciences [c]. Disons enfin, que la classe des artisans étoit la derniere de toutes les classes, & qu'on avoit un souverain mépris pour ceux qui la composoient [d]: façon de penser qui a lieu encore aujourd'hui dans tout l'Orient [e]. D'après ces faits, on sent aisément qu'il ne pouvoit régner aucun esprit d'émulation chez les Assyriens, les Babyloniens & les Egyptiens; tout sentiment d'industrie & de gloire étoit nécessairement étouffé. On pourroit même aller jusqu'à penser que la condition des ouvriers n'étoit pas meilleure chez ces peuples, qu'elle l'est encore à présent au Mogol, où on les fait travailler à coups de verges & à force de menaces & de mauvais traitemens [f]. Ne soyons donc point étonnés du peu de progrès des Asiatiques & des Egyptiens dans les Arts. Dès que l'émulation & cette noble ambition, qui seules peuvent élever l'ame & animer les talens, cessent, tout doit languir & se concentrer dans un cercle borné de répétitions monotones & machinales.

Il n'en étoit pas ainsi chez les Grecs. Un peintre, un architecte, un sculpteur habiles jouissoient de la plus haute considération & des distinctions les plus flatteuses. Leurs noms étoient consacrés dans les fastes de la postérité. Une ville s'honoroit autant d'avoir produit un citoyen recommandable par quelque talent, que d'avoir donné le jour à un politique, à un philosophe, à un capitaine du premier mérite. C'est à cette façon de penser & d'agir que la Grece doit la prééminence & la supé-

[a] Voyez Plato de Leg. l. 2. p. 789.
[b] Voyez Diod. l. 2. p. 142. & *suprà* l. 1. c. 4. p. 19.
[c] Chap. 4. p. 20 & suiv.
[d] Hérod. l. 2. n. 167. = Diod. l. 1. p. 85. 86.
[e] Voyez *suprà* L. I. c. 4. p. 22 & 23.
[f] Voyage de Bernier, t. 1. p. 304. 305. Il en est de meme à la Chine.

riorité dans plusieurs parties des Arts, dont jamais, peut être, elle ne cessera de jouir ; & pour s'en convaincre, comparons les productions des Asiatiques & des Egyptiens avec celles des Grecs. L'Asie & l'Egypte nous présentent des édifices immenses & prodigieux ; mais c'est tout leur mérite. Ce ne sont, à les bien caractériser, que des masses énormes, dénuées d'intelligence & d'esprit ; ouvrages de la patience & du mauvais goût. Dans les monumens de la Grece, au contraire, tout éleve l'ame, tout y vit, tout est animé, tout y respire. Les graces, le feu, le génie & le sentiment le plus exquis s'annoncent de toutes parts.

Qu'on me permette encore ici une réflexion sur les monumens de l'ancienne Egypte. On se plaît beaucoup à les vanter ; on croit même volontiers qu'il n'existe rien parmi nous qu'on puisse leur comparer : oui, si l'on entend parler d'amas de pierres, de masses énormes sans goût & sans génie, telles que les pyramides, les obélisques, les colosses, & en général toutes les prétendues merveilles de l'ancienne Egypte ; j'avoue qu'à cet égard la France n'offre rien de semblable. Mais peut-on comparer ces monumens informes, dont l'éloignement où ils sont de nous fait sans doute le plus grand mérite, avec cette quantité & cette variété d'édifices de tout genre qui s'offrent dans chaque partie du Royaume? L'habitude où l'on est de voir journellement ces chefs-d'œuvre, empêche d'y faire l'attention nécessaire pour sentir tout ce qu'ils peuvent valoir. Si l'on vouloit cependant y réfléchir, on jugeroit bien-tôt quelle est aujourd'hui notre supériorité sur les Egyptiens, & combien, à tout prendre, nos monumens l'emportent sur ceux de ces anciens peuples (1.) Je parle des Maisons royales, Versailles, les Tuileries, le Louvre, l'Hôtel des Invalides, Marly, l'Observatoire, &c. Joignons-y certains édifices de Paris, tels que le Pont royal, celui de la Tournelle, & principalement cette suite étonnante de Quais dont la Seine est bordée de chaque côté. Si l'on vouloit apprécier le tems, l'argent & le travail qu'ont dû coûter tous ces différens ouvrages également immenses & magnifiques, on sentiroit bien-tôt à quel point la

(1) Quelque outrées & quelque excessives qu'aient été la prévention & l'admiration des Grecs pour l'Egypte, il s'est trouvé cependant chez eux des écrivains qui ont porté le même jugement des monumens Egyptiens, par rapport à ceux de la Grece. Voyez Paus. l. 9. c. 36. p. 783. L'empereur Julien dans sa lettre 68eme. *apud* Fabric. Biblioth. gr. t. 7. p. 84. = Strabo, l. 17. p. 1159.

III^e. Partie. Dep. l'établ. de la Royauté chez les Hébreux, juſqu'à leur retour de la captivité.

France l'emporte ſur tout ce que l'Egypte a jamais pû produire. Je pourrois parler encore de ce nombre étonnant de places fortifiées par M. de Vauban, du port de Dunkerque, de celui de Breſt, de Rochefort, de Toulon, &c. Je pourrois citer auſſi le Canal de Languedoc (1), & en général les grands chemins du Royaume : ces ouvrages ſont bien ſupérieurs à tous ceux de l'ancienne Egypte. Il en a coûté infiniment plus d'argent, & il a fallu beaucoup plus de génie, de puiſſance, de goût & de tems pour faire Verſailles avec tous ſes défauts, que pour conſtruire une pyramide, ou pour tailler un obéliſque. Faiſons attention néanmoins que Verſailles, ainſi que tous les ouvrages dont je viens de faire l'énumération, ont été exécutés ſous le regne d'un ſeul Monarque.

(1) Le canal de Languedoc, depuis ſon embouchure dans le port de Cette juſqu'à Toulouſe, a plus de 70 lieues de longueur, ſur 30 pieds de largeur. Il a fallu ſouvent le couder & le courber autour des montagnes, pour conſerver le niveau ; l'affermir ſur des pilotis dans les terreins mouvans, l'appuyer ſur des ponts ou des arches de pierres dans les vallées, eſcarper ou abattre certaines montagnes, en percer d'autres enfin, & les voûter pour recevoir ce canal. On a excavé plus de deux millions de toiſes cubes de terres, & plus de cinq mille de rochers. On a conſtruit cent quatorze écluſes, pour élever ou faire deſcendre les barques ; ſeize énormes chauſſées pour repouſſer les eaux incommodes ; vingt-quatre épanchoirs pour lâcher les eaux du canal, quand on craint qu'il ne s'empliſſe de ſable ou de limon. On compte dans cet ouvrage plus de quarante mille toiſes cubes de maçonnerie en pierre ; à quoi il faut ajouter les jettées de deux cents toiſes, & le môle de cinq cents qui couvrent le port de Cette, & qui en font un aſile aſſuré pour les vaiſſeaux.

IIIe. PARTIE. Dep. l'établ. de la Royauté chez les Hébreux, jusqu'à leur retour de la captivité.

CHAPITRE III.

Des Grecs.

DEPUIS la guerre de Troye jusqu'à l'an 590 avant J. C. c'est-à-dire, jusqu'au tems de Solon & de Pisistrate, le détail des événemens arrivés chez les Grecs nous est assez peu connu. L'histoire cependant nous fournit, dans ce même intervalle, beaucoup de ressources & de lumiéres sur l'état où étoient alors les Arts chez ces peuples. Il faut, au reste, faire une observation essentielle sur ce sujet, & distinguer les Grecs de l'Europe, des Grecs établis sur les côtes de l'Asie mineure. Les Arts ne sont arrivés qu'assez tard à un certain point de perfection dans la Grece proprement dite. Leurs progrès ont été beaucoup plus prompts & beaucoup plus rapides dans les colonies qu'elle envoya, peu de tems après la guerre de Troye, s'établir dans l'Asie mineure [a]. C'est en effet dans ces heureuses contrées qu'on voit naître les premieres productions qui ayent rendu les Grecs célébres dans la postérité. J'ai fait sentir ailleurs par quelle raison ces premieres lumieres ont dû briller plutôt dans la Gréce Asiatique què dans la Gréce Européenne [b]. Je n'y insisterai donc point quant à ce moment. Je passe à l'histoire des Arts dont les siécles qui font l'objet de cette troisiéme Partie de notre ouvrage vont nous offrir le développement.

C'est dans les colonies de l'Asie Mineure que l'architecture a commencé à se former. L'invention des deux premiers Ordres dont les Grecs ayent fait usage est entiérement dûe aux habitans de ces contrées. Leur nom les fait assez connoître. Le Dorique est né dans la Doride, & l'Ionique dans l'Ionie. Le Corinthien n'a paru que long-tems après ces deux premiers Ordres. Ce dernier semble avoir pris naissance dans la Gréce proprement dite. C'est le plus riche, le plus magnifique & le plus élégant de tous les Ordres Grecs, &, l'on peut dire, de tous ceux que l'architecture ait jamais inventés.

[a] Voyez *suprà* L. I. c. 5. art. 3. = [b] Seconde Part. L. III. art. 3. c. 3. §. 3e.

IIIe. PARTIE. Dep. l'établ. de la Royauté chez les Hebreux, juſqu'à leur retour de la captivité.

J'ai déja eû occaſion de rapporter la maniere dont Vitruve raconte l'origine de ces ordres, & j'ai dit que ſon récit n'étoit nullement vraiſemblable. Il ne ſatisfait point & inſtruit encore moins. [a]. Il vaut beaucoup mieux avouer qu'on ignore comment & dans quel tems préciſément ces Ordres d'architecture ont été inventés. Ce que je crois pouvoir aſſurer, c'eſt qu'ils étoient connus & pratiqués dans les ſiécles qui nous occupent préſentement. Le ſuperbe temple de Jupiter à Olympie exiſtoit dès-lors [b]. On avoit auſſi commencé celui de Diane à Ephéſe [c]. Enfin, Piſiſtrate avoit jetté à Athénes les fondemens du magnifique temple de Jupiter Olympien [d], ſans parler de pluſieurs autres édifices dont on peut voir l'énumération dans les auteurs qui ont traité particuliérement de l'architecture.

Un fait cependant que je ne crois pas devoir paſſer ſous ſilence, c'eſt que la méchanique devoit être encore aſſez imparfaite chez les Grecs. On voit que, même du tems de Thucydide, ils ne connoiſſoient pas encore les grues. Leurs ouvriers ſuppléoient à cette machine ſi ſimple, mais ſi utile, par des poutres quarrées [e], qu'on faiſoit jouer & mouvoir problablement comme des baſcules. Ce fait ne nous doit pas donner une grande idée des machines dont les Grecs ſe ſervoient pour la conſtruction de leurs bâtimens.

Pour entrer maintenant dans quelque détail ſur le goût qui régnoit alors dans leur architecture, je remarquerai d'abord qu'on n'avoit employé qu'un ſeul Ordre dans l'ordonnance de tous les monumens dont je viens de parler. L'uſage d'en mêler & d'en unir pluſieurs dans un même édifice, n'a eû lieu qu'aſſez tard chez les Grecs. J'obſerverai enſuite que pendant fort long-tems ces peuples n'ont employé que les ordres Dorique & Ioni-

[a] Voyez la ſeconde Part. Liv. II. ſect. 2. chap. 3.

[b] Voyez Pauſ. l. 5. c. 10.

Ce bâtiment, ſelon le calcul de Pauſanias, doit avoir été conſtruit vers l'an 630. avant J. C.

[c] Tite-Live, l. 1. n. 45. place cet événement ſous le regne de Servius Tullius 6e. roi de Rome; c'eſt-à-dire, vers l'an 560 avant J. C.

C'eſt auſſi à-peu-près le calcul de Diogene-Laerce, l. 2. ſegm. 103. Cet auteur y dit que Théodore de Samos avoit conſeillé d'établir les fondemens du temple d'Ephéſe ſur des couches de charbon. Ce Théodore, au rapport d'Hérodote, l. 3. n. 41. d'Ariſtote, de Rep. l. 5. c. 11. & de Pauſanias, l. 8. c. 14. floriſſoit du tems de Polycrate, tyran de Samos, qu'on ſait avoir été contemporain d'Amaſis, qui monta ſur le trône d'Egypte l'an 569 avant J. C.

[d] Vitruv. l. 7. Præfat.

[e] L. 4. p. 327.

que,

que. Le temple d'Ephéſe & celui de Jupiter à Olympie, qu'on peut mettre au nombre des plus anciens monumens que la Grece éclairée ait élevés, étoient, l'un d'ordre Ionique [a], & l'autre d'ordre Dorique [b]. Le fameux temple de Minerve à Athénes, bâti ſous Periclès, & celui de Theſée ſont auſſi d'ordre Dorique [c]. On voit enfin que des quatre plus fameux temples dont la Gréce, au jugement de Vitruve, pouvoit ſe glorifier, les deux plus anciens étoient d'ordre Ionique, le troiſiéme d'ordre Dorique, & le quatriéme d'ordre Corinthien. Mais remarquons que ce dernier édifice, au rapport du même auteur, n'avoit été conſtruit que du tems des Romains [d]. Il eſt très-rare, en effet, de voir l'ordre Corinthien employé dans les édifices fameux de l'antiquité. Le peu d'uſage que les Grecs en ont fait, me portetoit à croire que leurs architectes ne jugeoient pas cet ordre aſſez grand & aſſez majeſtueux.

Ajoutons que, dans tout ce qui nous reſte des plus beaux ouvrages de l'antiquité Grecque & Romaine, conſtruits ſuivant l'ordre Dorique, les colonnes y ſont ſans baſe (1). Vitruve s'eſt conformé à cette pratique. Cet architecte qui paroît s'être attaché à traiter de cet ordre plus exactement que d'aucun autre, ne parle point des baſes des colonnes, & cependant il entre dans beaucoup de détails ſur celles des autres ordres. Diſons auſſi que les ordres de l'architecture Grecque n'ont point été inventés ni exécutés dans les premiers tems, tels que nous les voyons aujourd'hui dans les ruines de l'ancienne Rome, ni avec les mêmes ornemens que nos architectes y employent. On y a fait ſucceſſivement beaucoup de changemens & d'augmentations. Chez les Grecs, l'architecture étoit originairement aſſez peu chargée d'ornemens. Les détails & les parties de leurs ouvrages étoient fondées dans la nature. Ils ne croyoient point en conſéquence que

[a] Vitruv. l. 7. Præfat.
[b] Pauſanias, l. 5. c. 10.
[c] Voyage de Spon. t. 2. p. 420. 455.
[d] Vitruv. l. 7. Præfat.

(1) Comme au théâtre de Marcellus à Rome, à celui de Vicence, & dans un arc de triomphe très-magnifique qui eſt à Vérone.

On peut voir des profils de colonnes Doriques ſans baſe, dans M. de Chambray, p. 35. 19 & 33, particuliérement où il a rapporté le deſſein d'un mauſolée antique qu'on voit auprès de Terracine. Les colonnes de cet édifice, qui eſt d'ordre Dorique, n'ont point de baſe. Il en eſt de même d'un temple de Bacchus, bâti à Sardes ſous le regne de Créſus. Les colonnes de ce monument, dont on voit encore les ruines, ſont ſans baſe.

Voyez auſſi les notes de Perrault ſur Vitruve, p. 176. not. [b] à la fin.

III^e. PARTIE. Dép. l'établ. de la Royauté chez les Hébreux, jusqu'à leur retour de la captivité.

dans la représentation il fût permis de s'éloigner de la vérité. Ces grands maîtres n'admettoient en un mot, que ce qu'ils pouvoient soutenir & expliquer par des raisons solides, ou du moins vraisemblables. C'étoient sur ces principes que les anciens avoient réglé dans chaque ordre les proportions qu'ils nous ont laissées [a].

On ne doit cependant pas condamner également tous les changemens qu'on a faits à l'ancienne architecture. Il y en a d'avantageux. On a cherché à corriger ce qu'il pouvoit y avoir de défectueux dans les premiers modéles. Les bases, qu'on appelle Ioniques, les seules qui fussent en usage chez les anciens, ont été jugées peu convenables. Le chapiteau du même ordre a été trouvé incommode & désagréable. On l'a donc changé. L'accord unanime avec lequel tous les architectes ont reçu & adopté ces innovations, ne permet pas de douter qu'elles n'ayent été heureuses & raisonnables (1).

Les Grecs, au surplus, réservoient pour les temples, les théâtres & les autres édifices publics, toutes les beautés & les richesses de leur architecture. Ils n'en faisoient point usage pour les maisons des particuliers. Leurs logemens étoient infiniment moins beaux, moins grands & moins magnifiques que les nôtres. Il n'y avoit pas un seul palais, c'est-à-dire, un édifice particulier qui méritât ce nom dans toute la Grece. On peut en attribuer la cause à cet esprit républicain qui régnoit dans tous les Etats de cette partie de l'Europe. La modestie extérieure est l'appanage & la vertu favorite des républiques. Quelque riche & quelque puissant que pût être un citoyen, il n'auroit pas osé blesser les yeux de ses compatriotes par des bâtimens dont l'éclat les auroit offensés, & eût infailliblement exposé leur auteur à l'envie & à la jalousie publiques. Disons maintenant un mot de la Sculpture & de la Peinture.

On voit que la sculpture & la peinture commençoient aussi à se développer dans la Grece vers la fin des siécles que nous parcourons présentement. Quelques sculpteurs s'étoient déja fait une réputation brillante vers le tems à-peu-près de la 50^e. Olympiade, c'est-à-dire, vers l'an 576 avant J. C. Dipœnus & Scyllis se ren-

[a] Vitruv. l. 4. c. 2.

(1) Voyez la préface de Perrault sur l'ordonnance des cinq especes de colonnes, selon la méthode des anciens, p. 24 & suiv. & seconde Part. c. 3. p. 62.

dirent alors extrêmement célébres par l'invention de ſculpter le marbre & de le polir [a]. Ces deux artiſtes formerent un grand nombre d'éleves dont les ouvrages furent très-eſtimés. La ſculpture cependant n'atteignit ce caractere de pureté, d'élégance & ce degré ſublime, auquel les Grecs l'ont porté, que du tems de Periclès, c'eſt-à-dire, plus de 150 ans après les artiſtes dont je viens de parler.

III^e. PARTIE. Dep. l'établ. de la Royauté chez les Hébreux, juſqu'à leur retour de la captivité.

A l'égard de la peinture, elle a été encore plus long-tems à ſe perfectionner. Cet art, dont je ſerois fort porté à donner l'invention aux Grecs, ne parut dans tout ſon luſtre que ſous Alexandre. Je n'en ſuis point étonné. Que de tems, que d'études, de ſoins & de réflexions n'a-t-il pas fallu pour amener la peinture à une ſorte de perfection! Et cet art, comme je crois l'avoir montré, n'a commencé à exiſter que depuis le tems d'Homere [b]. Auſſi, dans les ſiécles qui nous occupent maintenant, les peintres étoient-ils encore fort ignorans. On voit d'abord que pendant fort long-tems on n'a point connu l'art de mêlanger les couleurs. Les premiers tableaux qu'on vit paroître n'étoient peints qu'avec une ſeule couleur, qui devoit être & bien dure & bien ſéche, puiſqu'elle n'étoit formée que par une détrempe de morceaux de vaſes de terre broyés & pulvériſés très-fin [c]. On pourroit peut-être penſer que cette eſpéce de peinture reſſembloit à celle que nous connoiſſons aujourd'hui ſous le nom de *Camayeu*. Mais il n'y a pas d'apparence. Les Grecs étoient alors trop peu inſtruits pour connoître cette façon de peindre, qui conſiſte à dégrader les tons d'une ſeule & même couleur. Qu'on juge de leur habileté par un fait qui a pour garants pluſieurs écrivains très-célébres de l'antiquité. Ils nous apprennent qu'originairement on étoit obligé d'écrire au bas des tableaux les noms des objets qui en faiſoient le ſujet, tant ils étoient informes [d]. Ce ne fut que vers le tems

[a] Plin. l. 36. ſect. 4.
Les plus anciennes inſcriptions du Péloponéſe & de l'Attique ſont gravées ſur des marbres abſolument bruts.

[b] Voyez la ſeconde Part. L. II. ſect. 1. c. 5. art. 3.

[c] Plin. l. 35. ſect. 5.

[d] Ariſtot. Topic. l. 6. c. 2. t. 1. p. 243. = Ælian. Var. hiſt. l. 10. c. 10. = Plin. l. 35. ſect. 5.
Les paſſages d'Ariſtote & d'Elien, que je cite, ſont très-clairs & très-précis. On n'en peut pas dire autant de celui de Pline. Sa phraſe eſt louche ſuivant l'ordinaire de cet écrivain bel-eſprit. On a même voulu donner à ce paſſage un ſens totalement contraire à celui que j'ai crû devoir adopter. On veut faire dire à Pline que les portraits peints par les artiſtes dont il parle, étoient ſi reſſemblans, que pour faire connoître à la poſtérité

IIIe. PARTIE. Dep. l'établ. de la Royauté chez les Hébreux, juſqu'à leur retour de la captivité.

de Miltiade, c'eſt-à-dire, environ 450 ans avant J. C. que les peintres Grecs commencerent à pouvoir attraper la reſſemblance exacte des perſonnes qu'ils vouloient repréſenter [a]. Enfin, Pline remarque qu'avant Apollodore, qui vivoit dans la quatre-vingt-treiziéme Olympiade (410 ans avant J. C.) il n'y avoit point de tableau qui appellât & retînt le ſpectateur [b].

On voit au ſurplus que, dès les ſiécles dont il s'agit maintenant, pluſieurs ouvriers ſe rendirent célébres dans la Gréce par leur habileté à travailler les métaux, & particuliérement le fer [c]. Enfin, ſi l'on vouloit entrer dans un plus grand examen & dans des recherches plus circonſtanciées, il ſeroit aiſé de montrer que c'eſt à l'époque qui fait l'objet de cette troiſiéme Partie de notre ouvrage, qu'on doit rapporter le développement de toutes les découvertes ſublimes dont, par la ſuite, les Grecs ont enrichi les arts. Mais j'abandonne ces détails qui, préſentant ſans ceſſe des objets à peu près ſemblables, pourroient à la fin fatiguer les lecteurs.

Remarquons néanmoins que ces mêmes peuples, dont on ne ſauroit trop louer le génie en architecture, en ſculpture & peut-être auſſi en peinture, ont été fort peu induſtrieux à ſe procurer quantité de commodités dont il ne paroît pas aujourd'hui qu'il ſoit poſſible de ſe paſſer. Par exemple, les vêtemens des Grecs ont toujours été fort défectueux. J'ai déja dit ailleurs qu'ils ne connoiſſoient ni le linge, ni les ſouliers, ni les bas, ni les culottes. Leurs habits n'avoient ni boutons ni boutonnieres. On verra auſſi que ces mêmes peuples n'ont jamais ſçu s'aider de ſelles pour ſe tenir à cheval, ni d'étriers pour y monter [d]. Je dirai

les perſonnages qu'ils repréſentoient, on avoit écrit leurs noms au bas de ces tableaux; de même que nous en uſons aujourd'hui au bas des portraits en taille-douce.

Mais cette explication ne me paroît point être la penſée de Pline. Je pourrois d'abord citer en ma faveur le ſuffrage de tous les interprétes & commentateurs de cet ancien écrivain. Ils ont tous entendu le paſſage en queſtion dans le ſens que je lui donne. Cependant, ſans avoir recours à des autorités qui peuvent ſouvent paroître douteuſes, je crois qu'on doit, dans cette occaſion, interpréter Pline par Ariſtote & par Elien. Ce principe poſé, le paſſage de cet Auteur confirme le fait que j'ai avancé ſur l'ignorance & l'impéritie des premiers peintres. Je conviendrai en même tems que cette explication paroît en quelque ſorte mettre Pline en contradiction avec lui-même, mais on peut répondre que ce n'eſt pas le ſeul exemple qu'on en trouve dans ſes écrits. C'eſt, au ſurplus, le défaut de tous les auteurs qui ont affecté de ne parler que par énigmes & par ſentences.

[a] Plin. l. 35. ſect. 34.

[b] Ibid. ſect. 36.

[c] Hérod. l. 1. n. 25. = Pauſ. l. 3. c. 12. p. 160. l. 10. c. 16.

[d] Voy. *infrà*, L. V. c. 2.

encore que leurs maiſons manquoient de quantité d'inventions des plus utiles & des plus agréables. Il n'y avoit, ni vitres, ni cheminées. Ces peuples ignoroient auſſi l'art de s'éclairer commodément. Ils n'ont jamais connu, ni la bougie, ni la chandelle. Je pourrois, s'il étoit néceſſaire, faire une plus longue énumération des Arts qui ont été inconnus aux Grecs. Je parlerois alors de l'Imprimerie, des Armes à feu, de la Bouſſole, des Cartes réduites de la Chymie, de la Gravure en taille-douce, des Glaces, des lunettes, de l'Horlogerie, des Moulins à eau & à vent, &c; inventions que ces peuples n'ont jamais connues. Mais ce qu'on vient de lire, ſuffit, je crois, pour prouver quelle a été, à quantité d'égards, l'imperfection & l'ignorance des Arts chez les Grecs.

III^e. PARTIE. Dep. l'établ. de la Royauté chez les Hébreux, juſqu'à leur retour de la captivité.

Fin du ſecond Livre.

TROISIEME PARTIE.

Depuis l'établiſſement de la Royauté chez les Hébreux, juſqu'à leur retour de la captivité : eſpace d'environ 560 ans.

LIVRE TROISIEME.

Des Sciences.

III^e. Partie. Dep. l'établ. de la Royauté chez les Hébreux, juſqu'à leur retour de la captivité.

NOUS SOMMES parvenus aux ſiécles qui terminent & bornent nos recherches ſur l'état des ſciences chez les anciens peuples. C'eſt en effet à l'époque de Cyrus qu'on voit s'anéantir les empires d'Aſſyrie, de Babylone, & même la monarchie des premiers Egyptiens. Nous pouvons donc juger de toutes les découvertes qu'on doit proprement attribuer aux Aſſyriens, aux Babyloniens & aux Egyptiens. Celles qui ſe ſont faites chez ces peuples, poſtérieurement aux ſiécles qui terminent cette troiſieme Partie de notre ouvrage, ne peuvent leur appartenir qu'aſſez imparfaitement. Ce n'étoient plus alors ces mêmes Aſſyriens, ces mêmes Babyloniens, ni ces mêmes Egyptiens qu'on a vû figurer juſqu'à pré-

ſent. Leur Empire étoit détruit, & leur génie primitif altéré par le mélange des nations auxquelles ces peuples ont toujours continué d'être ſoumis depuis Cyrus.

III^e. PARTIE. Dep. l'établ. de la Royauté chez les Hébreux, juſqu'à leur retour de la captivité.

Il n'en ſera pas des Grecs de même que des Aſiatiques & des Egyptiens, dans les ſiécles qui nous occupent maintenant. Nous ne ferons, au contraire, qu'appercevoir le germe naiſſant de toutes les connoiſſances qui ont aſſuré à cette nation le rang diſtingué dont elle eſt, & ſera toujours en poſſeſſion. L'époque que nous parcourons à préſent, doit cependant être regardée comme une des plus remarquables de l'hiſtoire Grecque. Ce fut vers la fin des ſiécles qu'elle embraſſe, que les Lettres & la Philoſophie commencerent à jetter dans la Grece de profondes racines, crûrent avec rapidité, & devenant bientôt fécondes, enfanterent ces productions immortelles dont l'univers entier n'a ceſſé, & ne ceſſe encore chaque jour de s'enrichir.

IIIe. Partie. Dep. l'établ. de la Royauté chez les Hébreux, juſqu'à leur retour de la captivité.

CHAPITRE PREMIER.

De la Médecine.

DE L'AVEU de toute l'antiquité, depuis la guerre de Troie juſqu'à celle du Péloponéſe, l'hiſtoire de la Médecine eſt demeurée couverte des plus épaiſſes ténebres [a]. On ne peut cependant pas ſuppoſer que, pendant un ſi long intervalle, on ait abſolument négligé l'étude d'une ſcience auſſi néceſſaire que la Médecine. Les livres ſaints atteſtent le contraire. Salomon devoit poſſéder une grande partie des connoiſſances qui forment l'art de remédier à nos infirmités. L'Ecriture dit de ce Prince, qu'il avoit compoſé des traités ſur tous les animaux, les oiſeaux & les poiſſons, & qu'il avoit écrit ſur tous les arbres & ſur toutes les plantes, depuis le cédre du Liban, juſqua l'hyſope [b]. Pluſieurs autres faits rapportés dans les livres ſaints atteſtent également la connoiſſance & l'uſage de la Médecine dans les ſiécles qui nous occupent préſentement.

Nous voyons qu'alors il y avoit des médecins de profeſſion chez les Hébreux. Aſa, roi de Juda, étant attaqué de la goutte, on lui reproche de s'être adreſſé aux médecins plutôt qu'au Tout-puiſſant [c]. Ezéchias, qu'un abcès menaçoit de la mort, eſt guéri par l'application d'un cataplaſme de figues [d]. Joram, roi de Juda, bleſſé dans une bataille, ſe retire à Jéſraël pour ſe faire panſer [e]. On recueille auſſi de pluſieurs expreſſions des Prophêtes, qu'on ſavoit alors guérir les plaies, les fractures & les meurtriſſures, par le moyen de certains médicamens, tels que la réſine, le beaume, la graiſſe & les huiles [f]. Il paroît même qu'on avoit beaucoup de conſidération pour les médecins chez les peuples de l'Aſie. » Honorez le médecin, dit

[a] Celſe, l. 1. in Præfat. = Plin. l. 29. ſect. 2. p. 493. = Iſidor. Orig. l. 4. c. 3.

[b] 3. Reg. c. 4. ℣. 33.

Entre autres connoiſſances que Salomon s'attribue dans le livre de la ſageſſe, il met celle de la différence des plantes & des propriétés des racines. c. 7. ℣. 20.

[c] 3. Reg. c. 15. ℣. 23. = 2 Paral. c. 16. ℣. 12.

[d] 4. Reg. c. 20. ℣. 7. = Iſ. c. 38. ℣. 21.

[e] 4. Reg. c. 8. ℣. 29. c. 9. ℣. 15.

[f] Voyez Iſaïe, c. 1. ℣. 6. = Jérém. c. 8. ℣. 22. = Ezéch. c. 30. ℣. 21.

» l'Eccléſiaſtique;

» l'Eccléſiaſtique, à cauſe du beſoin que vous en pouvez » avoir [a]. »

III^e. PARTIE. Dep. l'établ. de la Royauté chez les Hébreux, juſqu'à leur retour de la captivité.

A l'égard des Grecs, quoique nous ignorions l'état & les progrès de la Médecine chez ces peuples, depuis la guerre de Troie juſqu'à celle du Péloponéſe, il eſt cependant certain que les Aſclépiades, c'eſt-à-dire les deſcendans d'Eſculape, conſerverent cette ſcience dans leur famille ſans aucune interruption. On comptoit trois écoles célebres qu'ils avoient établies, l'une à Rhodes, l'autre à Cos, & la derniere à Cnide. Hérodote, antérieur à Hippocrate (1), parle auſſi de pluſieurs autres écoles de Médecine très-fameuſes. Joignons-y celle d'Italie, qui dût ſa naiſſance à Pythagore, & dont on ne peut guéres reculer l'érection plus tard que l'an 550 avant J. C. [b].

Les poëmes d'Homere fourniſſent des preuves encore plus marquées de l'état de la Médecine, & des progrès qu'elle devoit avoir faits dans le tems où vivoit ce grand poëte. On trouve dans ſes écrits quantité de détails anatomiques. Homere déſigne par leur nom preſque toutes les parties du corps humain. Il y a plus; ce poëte doit avoir eû une grande connoiſſance de leur ſtructure & de leurs fonctions, à en juger par la deſcription qu'il fait des bleſſures & des accidens qui en réſultent. On pourroit même lui reprocher d'avoir, à cet égard, affecté de faire montre de ſa ſcience. Quoi qu'il en ſoit, ces faits ne permettent pas de révoquer en doute les lumieres que, de ſon tems, on avoit acquiſes en Médecine. Il ſe préſente néanmoins une réflexion qui ſembleroit, au premier coup d'œil, rendre difficiles à concevoir ces connoiſſances anatomiques, ſi bien caractériſées dans les écrits d'Homere.

Si l'on en croit un ancien commentateur de Platon, Alcméon diſciple de Pythagore, paſſoit pour le premier qui eût anatomiſé des animaux [c]. Ariſtote, qui n'a vécu que plus de 80 ans après Hippocrate, nous apprend d'ailleurs que de ſon tems, les Grecs n'avoient point encore oſé diſſéquer des cadavres humains. Lorſque ce philoſophe parle des parties internes de l'homme, il dit

[a] Chap. 38. ℣. 1.

(1) Ce grand Médecin floriſſoit dans le tems de la guerre du Péloponéſe, vers l'an 430 avant J. C.

[b] Voyez le Clerc, hiſt. de la Médecine, prem. Part. L. II. c. 1 & 2.

[c] Chalcid. in Tim. Plat. p. 30.

III^e. PARTIE. Dep. l'établ. de la Royauté chez les Hébreux, juſqu'à leur retour de la captivité.

qu'elles ſont fort inconnues, qu'on n'a rien de bien certain ſur leur ſtructure & leur arrangement, & qu'il en faut juger par la reſſemblance qu'elles doivent avoir avec les parties des autres animaux qui peuvent avoir quelque rapport avec chacune d'elles [a]. Comment a-t-il donc pû ſe faire que dès le ſiécle d'Homere l'anatomie fût portée à une ſorte de juſteſſe & d'exactitude ?

Cette objection qu'on jugeroit d'abord très-forte, ceſſe néanmoins de le paroître, quand on fait réflexion aux divers moyens que, dans tous les tems, on a eû de s'inſtruire de la diſpoſition du corps humain. Je les ai expoſés, ces moyens, dans la premiere Partie de cet ouvrage [b]. On peut auſſi conſulter ce qu'a dit ſur ce ſujet Daniel le Clerc dans ſon hiſtoire de la Médecine. Ce ſavant homme y fait concevoir très-aiſément comment les anciens Médecins auront appris à connoître les parties internes du corps humain, ſans avoir été néanmoins dans l'uſage habituel de diſſéquer des cadavres [c].

Je croirois d'ailleurs que les peuples de l'Aſie ne ſe faiſoient pas le même ſcrupule que les Grecs, d'ouvrir les cadavres humains. Homere peut donc avoir puiſé chez eux les connoiſſances anatomiques qu'il a répandues dans ſes ouvrages. Car quoiqu'on ne puiſſe pas déterminer préciſément quelle a été la patrie de ce prince des poëtes, il me paroît cependant hors de doute qu'il eſt né & a paſſé la plus grande partie de ſa vie dans l'Aſie Mineure. C'eſt un ſentiment que j'ai déja eu ſoin d'établir. J'ai crû même, en conſéquence, devoir rapporter aux peuples de ces contrées certaines connoiſſances trop délicates & trop relevées, pour qu'Homere ait pû les puiſer dans le ſein de la Grece proprement dite. On ne doit point en faire honneur aux habitans de cette partie de l'Europe. Ils étoient encore bien groſſiers & bien ignorans au ſiécle dans lequel ce poëte a parû.

Je crois en avoir dit aſſez pour montrer que le vuide, qui regne dans l'hiſtoire de la Médecine, depuis les enfans d'Eſculape, Podalire & Machaon, juſqu'à Hippocrate, ne vient point de ce que, pendant cet intervalle, on aura négligé l'étude de cette ſcience. On ne doit attribuer l'ignorance où nous ſom-

[a] Hiſt. animal. l. 1. c. 16. init.
[b] L. III. chap. 1. art. 2.
[c] Hiſt. de la Médecine, prem. Part. L. II. p. 74 & 5.

mes, des noms & de la capacité de ceux qui ont cultivé alors la Médecine, qu'aux tems auxquels ils ont vécu. L'hiſtoire de ces ſiécles eſt très-confuſe & très-défectueuſe. Les médecins ne ſont pas les ſeuls qui aient lieu de s'en plaindre. Il ne ſe préſentera que trop d'occaſions de s'en convaincre par rapport à bien d'autres objets.

IIIe. PARTIE. Dep. l'établ. de la Royauté chez les Hébreux, juſqu'à leur retour de la captivité.

CHAPITRE II.

De l'Aſtronomie.

L'HISTOIRE de l'Aſtronomie, dans les ſiécles que nous parcourons préſentement, n'eſt pas tout-à-fait auſſi ingrate que celle de la Médecine. Les écrivains de l'antiquité nous fourniſſent un peu plus de ſecours ſur l'état où pouvoit être alors cette ſcience chez les différens peuples dont nous avons à parler. Les Babyloniens, les Egyptiens, & ſur-tout les Grecs, vont nous donner lieu de préſenter quelques détails curieux & intéreſſans. Examinons d'abord l'état de l'Aſtronomie chez chacun de ces peuples en particulier. Nous préſenterons enſuite quelques idées générales, réſultantes des différens faits que nous allons rapporter.

III^e. PARTIE. Dep. l'établ. de la Royauté chez les Hébreux, juſqu'à leur retour de la captivité.

ARTICLE PREMIER.

Des Babyloniens.

ON SÇAIT à quel point l'hiſtoire des Babyloniens & des Aſſyriens nous eſt inconnue. Il paroîtroit donc que nous ne ſerions guéres en état de juger des découvertes & des progrès que ces peuples avoient faits en Aſtronomie. On va voir néanmoins, qu'en raſſemblant & rapprochant les différens traits répandus dans les auteurs de l'antiquité, on peut ſe former une idée aſſez juſte des connoiſſances aſtronomiques des Babyloniens.

Les aſtronomes de Chaldée étoient inſtruits que le ſoleil & les planètes avoient un mouvement propre d'occident en orient, & que ces révolutions ſe faiſoient avec de grandes inégalités de tems, & de grandes différences de vîteſſe [a]. Ils enſeignoient que la lune eſt placée au deſſous de toutes les étoiles & de toutes les planètes; que, comme elle eſt la plus petite de toutes celles qu'on apperçoit, elle eſt auſſi la plus proche de la terre [b]; que ſa révolution ſe fait en moins de tems; non pas qu'elle ait une plus grande vîteſſe que les autres planètes, mais à cauſe du peu d'étendue de ſon orbite. Ils ſçavoient de plus que la lune n'a qu'une lumiere empruntée, & que ſes éclipſes viennent de ce qu'elle entre dans l'ombre de la terre [c].

Les Chaldéens ne comptoient que 36 conſtellations; 12 dans le zodiaque, & 24 hors de ce cercle. Ils diſtinguoient ces dernieres en ſeptentrionales & en méridionales [d]. Ils avoient diviſé chaque ſigne du zodiaque en 30 dégrés, & chaque dégré en ſoixante parties, ou minutes [e]. Par cette méthode, les Chaldéens avoient trouvé le mouvement moyen de la lune. Ils étoient

[a] Diod. l. 2. p. 144. = Simplic. in l. 2. Ariſt. de cœlo. fol. 117. *verſo*.

[b] Diod. l. 2. p. 144.

Ce paſſage de Diodore mérite attention. Comment les Chaldéens avoient-ils pû deviner que la lune eſt effectivement la plus petite des planetes ? C'étoit probablement de leur part une conjecture des plus haſardées.

[c] Diod. l. 2. p. 144. 145.

[d] Diod. Ibid.

[e] Gemin. c. 15. p. 62. = S. Empiric. adv. aſtrolog. l. 5. p. 339.

ainſi parvenus à déterminer le retour périodique de cette planète avec beaucoup de préciſion [a].

III^e. Partie. Dep. l'établ. de la Royauté chez les Hébreux, juſqu'à leur retour de la captivité.

L'avantage qu'ont eû ces aſtronomes, d'avoir inventé de fort bonne heure le moyen de meſurer exactement les différentes parties du jour, doit nous donner une aſſez bonne idée de leurs calculs aſtronomiques. On convient aſſez généralement qu'ils ont connu, avant tous les autres peuples, l'uſage des cadrans ſolaires [b]. Auſſi paſſoient-ils pour les premiers qui eûſſent entrepris de meſurer la durée de la révolution annuelle du ſoleil [c]. Leurs obſervations, à cet égard, n'avoient point été infructueuſes. Nous voyons que, dès le regne de Nabonaſſar, l'année chez ces peuples étoit de 365 jours. Les anciens nous le font aſſez connoître, en diſant que les années, nommées autrefois *Années de Nabonaſſar*, répondoient, mois pour mois & jour pour jour, à l'année civile des Egyptiens [d].

On pourroit encore, s'il en étoit beſoin, appuyer ce ſentiment par l'uſage des Perſes. Depuis le regne de Cyrus, l'année de ces peuples fut réglée à 365 jours [e]; & on ſçait que Cyrus eſt le premier qui ait ſoumis l'Empire de Babylone au trône de Perſe.

Il n'eſt pas auſſi facile de décider dans quel tems les Babyloniens ont connu la néceſſité d'ajouter à leurs années ordinaires les cinq heures & quelques minutes, dont la révolution annuelle du ſoleil ſurpaſſe la durée de 365 jours. Il eſt certain que cette découverte n'avoit pas échappé aux aſtronomes Chaldéens. Strabon l'aſſure très-préciſément [f]; mais il n'en fixe point l'époque. Cependant la maniere dont il s'exprime, donne aſſez à entendre que cette connoiſſance étoit fort anciennement

[a] Gemin. c. 15. p. 62. On peut douter néanmoins que toutes ces connoiſſances fuſſent bien anciennes chez les Chaldéens. Voyez Weidler, Hiſt. Aſtron. c. 3. p. 35.

[b] Hérod. l. 2. n. 109.

Hérodote ne fixe point l'époque de cette découverte. On doit juger cependant qu'elle devoit être fort ancienne. Nous trouvons, dès le tems d'Achaz, c'eſt-à-dire cinq ans avant l'Ere de Nabonaſſar, l'uſage des cadrans ſolaires, établi à Jeruſalem. 4. Reg. c. 20. ℣. 11. 2. Paral. c. 32. ℣. 31.

Il eſt très-vraiſemblable qu'Achaz tenoit des Babyloniens la connoiſſance de cet inſtrument mathématique. L'Ecriture, en effet, nous apprend que ce Prince fut en grande liaiſon avec Theglath-Phalaſar, roi d'Aſſyrie. 4. Reg. c. 16. ℣. 8, &c.

[c] Achill. Tat. ad Arati Phænom. c. 18.

[d] Cenſorin. de Die nat. c. 21.

Voyez dans le chap. ſuivant ce que nous diſons ſur l'année civile des Egyptiens.

[e] Q. Curt. l. 3. c. 3. p. 154. = Voyez auſſi Diod. l. 2. p. 120.

[f] L. 17. p. 1160. A.

III^e. Partie. Dep. l'établ. de la Royauté chez les Hébreux, jusqu'à leur retour de la captivité.

répandue dans la Chaldée. Tout nous autorise donc à croire que, dans le cours des siécles qui font présentement notre objet, l'année des Babyloniens étoit de 365 jours & quelques heures (1). On pourroit même croire, qu'à cet égard, ils avoient porté la précision à un grand dégré de justesse. J'en parlerai ailleurs plus particuliérement [a].

On nous a conservé les noms d'anciennes périodes astronomiques dont l'invéntion étoit dûe aux Chaldéens. Bérose s'en étoit servi pour faire ses calculs chronologiques [b]. Mais ces mesures de tems, dont l'usage étoit alors très-familier, nous sont aujourd'hui assez inconnues. Il regne beaucoup de difficultés sur le nombre d'années dont chacune de ces périodes étoit composée. Les efforts que quelques critiques modernes ont faits pour les éclaircir, ne satisfont pas encore pleinement. Pour ne point trop interrompre l'exposé que je fais des connoissances astronomiques des Babyloniens, je rendrai compte de ces différentes périodes dans une Dissertation particuliere [c].

Le système que les Chaldéens s'étoient formé sur les Comètes, paroît mériter aussi quelque attention. Apollonius de Minde, célebre astronome, nous apprend que les Chaldéens, chez lesquels il avoit étudié, regardoient les comètes comme des planètes dont la révolution se faisoit dans des orbites très-excentriques à la terre, & que ces astres n'étoient visibles que dans le tems où ils parcouroient la partie inférieure de cette orbite. Les mêmes astronomes prétendoient encore, au rapport d'Apollonius, connoître le cours des comètes & la durée de leurs périodes [d]. Pline, Plutarque & Stobée parlent aussi très-claire-

(1) Ubo Emmius, & après lui Munkerus *de Intercalat.* l. 3. c. 2, donnent à entendre que l'année des Chaldéens n'étoit que de 365 jours seulement. Ils disent que, pour réparer le dérangement que le quart de jour omis causoit à la longue, ces peuples en composoient un mois, qu'ils ajoutoient tous les 120 ans à leurs années ordinaires; que par ce moyen chaque cent vingt-unieme année étoit de 395 jours, c'est-à-dire, de 13 mois. Mais ces écrivains ne citent pour garant de leur sentiment aucun auteur de l'antiquité, & de plus ils sont démentis formellement par Strabon, comme on vient de le voir. On peut donc mettre hardiment cette opinion au nombre de ces systémes faits à plaisir, qui n'ont d'autre fondement que l'imagination de l'auteur qui les a enfantés.

[a] Dans la dissertation sur les Périodes astronomiques des Chaldéens, à la fin de ce volume.

[b] Voyez Syncell. p. 17. = Abyden. *apud eumd.* p. 38. C.

[c] Voyez à la fin de ce volume, la Dissertation sur les Period. des Chaldéens.

[d] Apud Senec. Quæst. nat. l. 7. c. 3. t. 2. p. 820. & c. 17. p. 831.

ment de ce ſyſtême des Chaldéens [a]. J'imagine cependant qu'il étoit plutôt dû au haſard & à l'incertitude, qu'à l'étude & à l'expérience [b]. Les anciens n'avoient rien d'aſſuré ſur cet objet, ni en général ſur la plupart des phénoménes de l'aſtronomie phyſique.

III^e. Partie. Dep. l'établ. de la Royauté chez les Hébreux, juſqu'à leur retour de la captivité.

On peut encore mettre au nombre des connoiſſances aſtronomiques des Chaldéens, les idées qu'ils s'étoient formées ſur l'étendue de la circonférence du globe terreſtre. On prétend qu'ils étoient parvenus à déterminer qu'un homme, marchant d'un bon pas, ſuivroit le ſoleil autour de la terre, & arriveroit en même tems que cet aſtre au point équinoxial [c]; c'eſt-à-dire, que dans l'eſpace d'une année ſolaire, que les Chaldéens, comme on vient de le voir, déterminoient à 365 jours & quelques heures, un homme marchant d'un bon pas, pourroit faire le tour de la terre, & le feroit effectivement, s'il pouvoit toujours ſoutenir ſa marche également (1).

Voilà tout ce que nous avons pû recueillir de plus précis ſur les conoiſſances des Chaldéens en aſtronomie. Ils avoient fait, comme on voit, quelques progrès dans certaines parties de cette ſcience; mais il y en avoit quantité d'autres, & des plus importantes, qui leur étoient abſolument inconnues. Les Chaldéens n'avoient, par exemple, qu'une théorie fort imparfaite

[a] Plin. l. 2. ſect. 23. p. 89. = Plut. t. 2. p. 893. = Stob. Eclog. Phyſ. l. 1. p. 63. Pline & Plutarque ne diſent pas nommément que ce fut le ſyſtême des Chaldéens, mais on doit préſumer que c'étoit chez ces peuples que les anciens philoſophes de la Grece avoient puiſé ce qu'ils diſoient des comètes. Séneque & Stobée autoriſent à le croire, puiſqu'il paroît par leurs écrits que cette opinion ſur les comètes étoit établie très-anciennement dans la Chaldée.

[b] Séneque nous en fournira la preuve dans le même paſſage que je viens de citer, p. 820. Il y parle d'un autre aſtronome, nommé Epigénes, qui diſoit que les Chaldéens n'avoient rien de certain ſur les comètes, & qu'ils les regardoient comme des météores allumés par l'effort de quelque tourbillon d'air violemment agité.

Ces contradictions ne doivent point nous ſurprendre. Il y avoit pluſieurs écoles chez les Chaldéens. Pline en compte trois, l. 6. c. 26. p. 332. On enſeignoit différens ſyſtêmes dans toutes ces écoles, ſuivant le témoignage de Strabon (l. 16. p. 1074.) Ainſi Apollonius a rapporté celui qu'on adoptoit dans l'école où il avoit étudié, & Epigénes ce que l'on débitoit dans celle qu'il avoit ſuivie; & il n'y avoit point alors de raiſons qui puſſent accréditer un ſyſtême plus que l'autre.

[c] Achill. Tat. ad Arati phænom. c. 18.

(1) Un homme fait communément une lieue par heure : par conſéquent, s'il pouvoit marcher toujours ſans s'arrêter, il en feroit 24 par jour, & 8760 en 365 jours. On ſait que la circonférence de l'équateur du globe de la terre eſt d'environ 9000 lieues. Il réſulte de ce calcul que les aſtronomes de Chaldée avoient des notions aſſez juſtes de la grandeur de la terre.

IIIe. Partie. Dep. l'établ. de la Royauté chez les Hébreux, jusqu'à leur retour de la captivité.

des éclipses de soleil. Ils n'osoient les déterminer ni les prédire [a]. Une pareille ignorance n'annonce pas dans ces astronomes des connoissances bien exactes, ni des lumieres fort étendues sur les phénoménes célestes. Peut-être même n'ont-ils acquis que dans des tems très-postérieurs, une partie des découvertes dont j'ai crû pouvoir leur faire honneur dès les siécles dont je parle dans cette troisieme Partie de mon ouvrage. [b]. En effet, malgré la conquête de l'Empire de Babylone par Cyrus, & successivement par Alexandre, les Chaldéens ont toujours continué à jouir d'une très-grande considération, par le respect extrême dont les anciens étoient prévenus pour les connoissances que ces prêtres avoient, dit-on, acquises dans l'astrologie judiciaire. La destruction de l'Empire de Babylone n'a donc point mis les Chaldéens hors d'état de pouvoir perfectionner leurs découvertes astronomiques; & Diodore, de qui j'ai emprunté la plûpart des détails dont je viens de rendre compte, n'a connu ces astronomes que bien postérieurement au siécle d'Alexandre.

Il ne me reste plus qu'à dire un mot de l'Observatoire des Babyloniens. Le principal objet des anciens astronomes étoit d'appercevoir & de saisir le lever & le coucher des astres. Ils ne trouverent pas d'abord d'endroits plus propices pour cet effet, que les grandes plaines ouvertes de tous côtés, où la vûe découvroit un horison vaste & étendu. Les plaines furent donc, pendant plusieurs générations, les seuls observatoires en usage. Mais les peuples policés chercherent bientôt à se procurer les moyens d'observer le cours des astres avec plus de facilité & de précision. Dans cette vûe, ils construisirent des édifices dont l'élévation leur donnoit beaucoup plus d'avantage. Les Babyloniens ne furent pas des derniers à mettre cette pratique en usage. J'ai déja eû occasion de parler du temple de Bel, si renommé chez ces anciens peuples [c]. Cet édifice renfermoit dans son centre une tour extrêmement élevée, dont la construction paroît avoir été plus ancienne que celle du temple même [d]. C'étoit du sommet de cette tour que les Chaldéens faisoient leurs principales observations [e].

[a] Diod. l. 2. p. 145.
[b] Voy. Weidler, Hist. Astron. c. 3. p. 35.
[c] *Suprà*, L. II. chap. 1. p. 54.
[d] Voyez Prideaux, Hist. des Juifs. t. 1. l. 2. p. 218. 222.
[e] Diod. l. 2. p. 123.

ARTICLE

III^e. PARTIE. Dep. l'établ. de la Royauté chez les Hébreux, jusqu'à leur retour de la captivité.

ARTICLE II.

Des Egyptiens.

LES EGYPTIENS sont, après les Grecs, le peuple de l'antiquité dont nous pouvons le plus facilement appercevoir & suivre les progrès dans les sciences. J'ai exposé dans les Livres précédens, les différentes manieres dont les Egyptiens avoient réglé leurs années, d'abord à 360 jours, & ensuite à 365. Examinons si, dans l'époque que nous parcourons maintenant, ils étoient parvenus à un plus grand dégré de précision.

Le soleil emploie à sa révolution annuelle 365 jours & environ six heures. J'ai rendu compte des motifs qui m'ont déterminé à prêter, dans les siécles présens, aux Babyloniens la connoissance de ce quart de jour excédent. Je ne suis pas également porté à croire que les Egyptiens en eûssent aussi fait la découverte. Voici les motifs qui m'en empêchent.

Thalès a été le premier des Grecs qui ait donné 365 jours à l'année. Ce philosophe vivoit vers l'an 600 avant l'Ere chrétienne. L'histoire remarque qu'il n'avoit point eû d'autres maîtres que les Egyptiens [a]. Du tems de Thalès, l'année Egyptienne n'étoit donc encore que de 365 jours.

Hérodote écrivoit dans le cinquieme siécle avant J. C. Ce grand historien, dont le témoignage est si respectable pour tout ce qui concerne les anciens Egyptiens, dit, en parlant de l'année de ces peuples, qu'elle étoit de douze mois composés chacun de 30 jours, auxquels on ajoutoit cinq jours de plus tous les ans. Par ce moyen, continue-t-il, les Egyptiens se procurent le retour périodique des saisons dans les mêmes mois de l'année. On voit, par ces dernieres paroles, qu'Hérodote n'a pas senti l'inconvénient du dérangement des saisons attaché à une longue suite d'années de 365 jours; & c'est encore une preuve que, de son tems, l'année Egyptienne étoit bornée à un pareil nombre de jours.

[a] Diogen. Laert. l. 1. segm. 27. = Clem. Alex. Strom. l. 1. p. 352.

IIIe. Partie. Dep. l'établ. de la Royauté chez les Hébreux, jusqu'à leur retour de la captivité.

Enfin il paroît par Strabon que les Egyptiens n'ont connu les six heures, à-peu-près, qu'il faut ajouter aux 365 jours de l'année commune, que vers le tems où Platon & Eudoxe voyagerent chez ces peuples. Du moins est-il certain, par le témoignage de ce Géographe, que ces deux philosophes apprirent cette particularité des prêtres Egyptiens, & que, jusqu'à ce moment, les Grecs l'avoient ignorée [a]. Il y a donc bien de l'apparence que les astronomes Egyptiens firent cette découverte dans l'intervalle de tems qui s'est écoulé entre le voyage d'Hérodote & celui de Platon en Egypte, intervalle de plus de 80 ans. La maniere dont Strabon raconte que les Prêtres en firent part à Eudoxe & à Platon, acheve, à mon avis, de confirmer ce sentiment. Il nous représente cette connoissance comme une espece de mystere qu'on ne communiquoit qu'aux personnes privilégiées [b]. Les sçavans d'Héliopolis expliquerent, dit-il, en secret à nos deux philosophes la vérirable durée de l'année solaire [c]. Ce ne fut même que par un séjour de treize années que Platon & Eudoxe purent mériter la confiance des prêtres, au point d'en obtenir la communication de cette importante découverte [d]. Nous ne devons pas, au reste, être surpris que les Egyptiens en fissent alors un mystere. Plus cette découverte étoit récente, & plus ils en devoient être jaloux.

On pourroit dire que si Hérodote n'a point parlé de ce quart de jour excédent, c'est que vraisemblablement il aura été trompé par la pratique des Egyptiens. Ces peuples avoient deux formes d'années, l'une civile & l'autre astronomique [e]. Cette derniere étoit de 365 jours & quelques heures; mais leur année civile n'étoit que de 365 jours [f]. Ce n'étoit pas sans dessein que les Egyptiens l'avoient ainsi réglé. Ils ne vouloient pas que leurs fêtes revinssent toujours dans le même tems. Leur intention, au contraire, étoit qu'elles parcourussent successivement toutes les saisons de l'année [g]. Les Egyptiens n'admettoient donc point d'intercalation dans leurs années civiles; elles étoient constamment

[a] Strabo, l. 17. p. 1159. 1160.
[b] Ibid. p. 1159.
[c] Strabo. Ibid.
[d] Id. Ibid.
[e] Voyez Diod. l. 1. p. 59. = Strabo, l. 17. p. 1171.
[f] Voyez les Mém. de l'Acad. des Inscript. t. 14. p. 340. 350. 351.
[g] Gémin. p. 35. Censorin. c. 18. Theo, Alexandrin. fragm. *apud* Petav. Uranolog.

de 365 jours [a]; ce qui les faiſoit anticiper d'un jour, tous les quatre ans, ſur la véritable année ſolaire avec laquelle ces années vagues & rétrogrades ne ſe rencontroient que tous les 1460 ans. C'eſt de cette année civile de 365 jours ſeulement, dira-t-on, qu'Hérodote a entendu parler, d'autant mieux qu'elle a ſubſiſté ſous cette forme chez les Egyptiens, bien des ſiécles même après celui auquel Hérodote écrivoit. Nous l'apprenons des écrits de Géminus, de Cenſorin & de Théon d'Alexandrie [b].

IIIe. Partie. Dep. l'établ. de la Royauté chez les Hébreux, juſqu'à leur retour de la captivité.

Mais ſi, du tems d'Hérodote, ces deux formes d'années euſſent été connues en Egypte, eſt-il à ſuppoſer qu'un hiſtorien ſi exact & ſi inſtruit eût négligé de nous apprendre une ſemblable particularité? d'ailleurs auroit-il dit, auſſi nettement qu'il l'avance, que par le moyen d'une pareille année les Egyptiens ſe procuroient le retour périodique des mêmes ſaiſons dans les mêmes mois de l'année? Il eſt bien vrai qu'Hérodote, très-verſé d'ailleurs dans toutes les connoiſſances des Grecs & des Egyptiens, étoit très-ignorant en Aſtronomie. Nous en avons déja produit des preuves. L'exemple préſent en eſt une nouvelle conviction. En effet, ſi ce grand hiſtorien eût été plus éclairé ſur le tems que le Soleil emploie à faire ſa révolution annuelle, il n'auroit pas dit qu'une ſuite d'années de 365 jours procuroit le retour périodique des mêmes ſaiſons dans les mêmes mois de ces années. Mais cette erreur, dans laquelle eſt tombé Hérodote, eſt une preuve inconteſtable qu'il n'en ſçavoit pas davantage ſur ces matieres, & c'eſt la différence ſenſible qu'on remarque entre cet hiſtorien & les autres écrivains que nous venons de citer. Lorſque ces derniers parlent de l'année civile des Egyptiens, dont ils marquent la durée à 365 jours, il n'y en a pas un qui n'ait parlé en même tems de ce quart de jour dont la véritable année ſolaire ſurpaſſe celle de 365 jours. D'ailleurs Hérodote avoit ſéjourné aſſez long-tems en Egypte. Il s'étoit même, comme on le voit par ſes écrits, inſinué trop avant dans l'eſprit des prêtres de cette nation pour que, s'ils euſſent fait dès-lors cette découverte, ils ne la lui euſſent pas révélée, comme ils firent par la ſuite à Eudoxe & à Platon. On en doit dire autant de Thalès, puiſque l'hiſtoire remarque expreſſément

[a] Gem. Cenſor. Theon. Diod. Strabo. *Ubi ſuprà.* — [b] Voyez *Loco ſuprà cit.*

IIIe. Partie. Dep. l'établ. de la Royauté chez les Hébreux, juſqu'à leur retour de la captivité.

qu'il avoit gagné entiérement la confiance des prêtres Egyptiens [a]. Il ne nous paroît pas, après ces réflexions, qu'il ſoit poſſible d'attribuer aux Egyptiens, dans les ſiécles dont nous nous occupons préſentement, la connoiſſance des ſix heures dont la révolution du Soleil ſurpaſſe à-peu-près celle de 365 jours.

Il n'eſt pas à préſumer que les aſtronomes d'Egypte euſſent fait d'importantes découvertes ſur la grandeur des aſtres. On en peut juger par celle qu'ils donnoient à la Lune. Ils croyoient cette planète 72 fois plus petite que la terre [b]. Ce que Macrobe rapporte du moyen que les mêmes ſçavans employerent pour connoître la proportion du diamètre du Soleil à ſon orbite, n'eſt pas fort propre non plus à nous donner une grande idée de leurs découvertes aſtronomiques [c]. La maniere dont il en parle ne permettant pas, au ſurplus, de douter que cette pratique n'appartienne aux anciens Egyptiens ; je vais tâcher de l'expliquer (1).

Suivant Macrobe, les aſtronomes d'Egypte placerent ſur un plan horiſontal un vaſe hémiſphérique, dont la ſurface intérieure portoit une aiguille qui paſſoit par ſon centre, & s'élevoit à angles droits ſur le plan du cercle, dont les bords de ce vaſe faiſoient partie. Ces bords étoient partagés en deux demi-couronnes égales, dont l'une étoit ſubdiviſé en douze parties auſſi égales ; c'eſt-à-dire en douze arcs de quinze dégrés chacun. Ils orienterent ce vaſe de maniere que la poſition de l'aiguille, qu'on y avoit adaptée, répondît préciſément à celle de l'axe du monde, & que les douze diviſions, dont on vient de parler, ſe préſentaſſent à la partie inférieure de telle ſorte que le diamètre de l'orifice du vaſe, qui terminoit ces douze parties, ſe trouvât exactement paralelle à l'horiſon. Tout cet appareil n'aboutiſſoit, comme il eſt facile de s'en convaincre, qu'à produire l'effet d'un cadran équinoxial, dont la conſtruction eſt infiniment plus facile & plus ſimple. Quoi qu'il en ſoit, ce fut, ſelon Ma-

[a] Diog. Laert. l. 1. ſegm. 27.

[b] Plut. De facie in orbe lunæ. p. 932. A.

[c] In ſomn. Scip. l. 1. c. 20. p. 100, &c.

(1) Rien n'eſt plus obſcur que cette explication donnée par Macrobe, du procédé des aſtronomes Egyptiens dans l'opération dont il s'agit. Je n'oſe me flater d'avoir rendu, avec autant d'exactitude que je l'aurois ſouhaité, le vrai ſens de cet auteur. Mais je puis bien aſſurer que, de quelque maniere qu'on entende ce paſſage, on n'y découvrira jamais rien qui puiſſe donner une grande idée de l'opération aſtronomique en queſtion.

crobe, à l'aide d'un pareil inſtrument, que les aſtronomes d'Egypte crurent pouvoir déterminer le rapport de la portion de l'orbite du Soleil qu'occupe le corps de cet aſtre à la totalité de cet orbite. Le jour même de l'un des deux équinoxes, dit cet auteur, ils obſerverent & marquerent ſur les bords de l'orifice de leur vaſe hémiſphérique le point où portoit l'ombre de l'aiguille qui en traverſoit le centre, à l'inſtant où le bord ſupérieur du diſque du Soleil levant paroiſſoit au niveau de l'horiſon. Le ſoir du même jour ils obſerverent & marquerent, de la même maniere, le point de la demi-circonférence oppoſée des bords de leur inſtrument, ſur lequel tomboit l'ombre du ſtyle, au moment précis où le diſque du Soleil commençoit à toucher l'horiſon par ſon bord inférieur. La différence de l'intervalle des deux points d'ombre, à la demi-circonférence entiere, ou à 180 dégrés, ſe trouva de la neuvieme partie de l'une des douze diviſions horairesou de 1 $\frac{2}{3}$ dégrés; d'où les Egyptiens conclurent que le diamètre du Soleil étoit préciſément la deux cents ſeizieme partie de ſon orbite [a]; concluſion qu'il n'eſt guéres facile de concilier avec les notions les plus ſimples de la Géométrie élémentaire (1), mais qu'il ſeroit fort aiſé de rectifier ſi l'objet en valoit la peine, ce que je ſuis bien éloigné de penſer. Car, indépendamment du mécompte que devoit produire le peu de préciſion de l'inſtrument ſingulier dont parle Macrobe, les réfractions, de l'égalité deſquelles dépendoit la juſteſſe de l'opération dont il s'agit, varient beaucoup du ſoir au matin; & la tranſparence de l'air, dans l'inſtant où le Soleil monte ſur l'horiſon, n'eſt pas à beaucoup près la même qu'au moment où il ſe couche. Au reſte, à partir du récit de notre auteur, toute cette opération des aſtronomes Egyptiens n'avoit pour objet de leur part, que de déterminer la grandeur réelle du diamètre du Soleil. Elle ne pouvoit par conſéquent leur être d'aucun uſage, qu'autant qu'ils auroient connu d'une maniere préciſe les dimenſions de ſon orbite, & c'eſt un point ſur lequel toutes les con-

III^e. PARTIE. Dep. l'établ. de la Royauté chez les Hébreux, juſqu'à leur retour de la captivité.

[a] Macrob. *loco ſuprà cit.*

(1) Il ſuffit d'avoir lû les trois premiers livres des élémens d'Euclide, pour être en état de ſentir que le réſultat de l'opération, dont parle Macrobe, donne le demi-diamètre du Soleil égal à la corde d'un arc de 50 minutes de l'orbite circulaire qu'il décrit; au lieu que les aſtronomes Egyptiens le faiſoient, ſuivant cet auteur, égal à l'arc même de 50 min. puiſqu'ils prenoient l'arc de 1^d, 40′ pour meſure préciſe du diamètre de cet aſtre.

III^e. Partie. Dep. l'établ. de la Royauté chez les Hébreux, jusqu'à leur retour de la captivité,

noissances que leur suppose Macrobe, se réduisent à des conjectures très-vagues & très incertaines.

D'autres auteurs attribuent aux Egyptiens une méthode encore plus défectueuse, pour déterminer le rapport du diamètre du Soleil à l'orbite qu'il décrit. Au moment où l'on commençoit à découvrir les premiers rayons de cet astre, on faisoit, dit-on, partir un cavalier qui couroit jusqu'à ce que le disque du Soleil fût entiérement levé. Ensuite on mesuroit l'espace parcouru par ce cavalier pendant le tems que le Soleil avoit mis à monter sur l'horison, & comme on sçavoit ce que le coursier, dont s'étoit servi ce cavalier, pouvoit parcourir dans l'espace d'une heure, on déterminoit par une regle de Trois le tems que le diamètre de cet astre avoit employé à monter sur l'horison [a]. Il est aisé de sentir combien cette maniere de mesurer le tems, étoit peu capable de suppléer à l'invention des horloges, & les erreurs qu'elle devoit occasionner.

A l'égard des autres connoissances astronomiques, que les anciens ont attribuées aux Egyptiens, nous en voyons peu qu'on puisse rapporter nommément aux siécles qui font maintenant notre objet; mais il n'en est pas moins constant que ces peuples avoient fait dès-lors quelques progrès en astronomie. Ils s'étoient particuliérement appliqués à étudier le mouvement des astres [b]. Les Egyptiens connoissoient, dit-on, la cause des éclipses de Lune. Ils sçavoient qu'elles étoient occasionnées par l'ombre de la terre, dans laquelle cette planète entre alors [c]. Les astronomes de la grande Thèbes sur-tout, passoient pour fort habiles à calculer ces phénomènes, & même les éclipses de Soleil dont ils donnoient par avance un détail assez juste & assez exact [d]. L'histoire nous en a conservé un exemple célebre au sujet de cette fameuse éclipse qui sépara les armées des Médes & des Lydiens au moment qu'elles en étoient aux mains. Thalès avoit prédit cette éclipse [e], & l'on a déja vû que ce philosophe étoit redevable de toutes ses connoissances astronomiques aux Egyptiens. Ils avoient encore soupçonné que les comètes étoient des astres qui avoient

[a] Weidler, Hist. Astron. c. 4. n. 12. p. 58

[b] Diod. l. 1. p. 59. 91. 92. = Strabo, l. 17. p. 1171.

[c] Diog. Laert. Prœm. segm. 11.

[d] Diod. l. 1. p. 59.

[e] Hérod. l. 1. n. 74.

des retours périodiques [a]. Ils étoient auſſi parvenus à conſtruire des tables aſtronomiques, par le moyen deſquelles ils marquoient aſſez exactement les révolutions des planètes, leurs mouvemens directs, ſtationnaires & rétrogrades [b]. J'ai déja rendu compte de pluſieurs de ces connoiſſances aſtronomiques dans la premiere Partie de cet ouvrage, en traitant de la découverte des planètes.

III^e. Partie. Dep. l'établ. de la Royauté chez les Hébreux, juſqu'à leur retour de la captivité.

On dit encore que les Egyptiens s'étoient apperçus que le Soleil étoit le centre des mouvemens de Mercure & de Vénus, & que dans certaines poſitions ces deux planètes paſſoient quelquefois au deſſus du Soleil, & quelquefois au deſſous [c]. On doit regarder cette importante découverte, comme une preuve de l'ancienneté des obſervations faites ſur les planètes. Mais il me paroît certain que les Egyptiens n'avoient pas encore acquis cette connoiſſance des mouvemens de Mercure & de Vénus, dans les tems que nous parcourons préſentement. Nous n'en trouvons aucune trace dans les auteurs les plus anciens. Vitruve eſt le premier qui en ait parlé, & il eſt bien ſingulier que Ptolémée, poſtérieur à Vitruve, paroiſſe avoir abſolument ignoré cette découverte. Car ſi ce grand aſtronome en eût été inſtruit, il n'eût pas vraiſemblablement imaginé le ſyſtême qu'il nous a laiſſé.

Il y a bien de l'apparence que le ſyſtême qui fait tourner la terre comme une planète autour du Soleil, n'a pas été abſolument inconnu aux Egyptiens, même dès les tems que nous parcourons dans cette troiſiéme Partie. On ſçait que quelques philoſophes Grecs, & particuliérement les diſciples de Pythagore, ont entrevu, d'une maniere, à la vérité très-obſcure & très-informe, que notre terre & les planètes tournoient, & autour d'un centre commun, & ſur elles-mêmes tout-à-la-fois [d]. Difficilement expliqueroit-on ce qu'ils entendoient par ce double mouvement qu'ils donnoient aux planètes [e]. Ils n'avoient pas des idées bien nettes du mouvement de la terre ſur ſon axe, ni du parti qu'on en pouvoit tirer pour expliquer la révolution diurne [f].

[a] Diod. l. 1. p. 92.

Il y a bien de l'apparence que Pythagore avoit puiſé en Egypte le ſyſtême que ſes diſciples débitoient ſur les comètes. Voyez Ariſt. Métereol. l. 1. c. 6. *init.* Plut. de Placit. philoſ. l. 3. c. 2. *init.*

[b] Diod. l. 1. p. 59. 91. 92.

[c] Macrob. in ſomn. Scip. l. 1. c. 19. p. 92. 93. = Voyez auſſi Vitruv. l. 9. c. 4. = Mart. Capella de nupt. Philol. & Merc. l. 8.

[d] Voyez les Mém. de l'Acad. des Inſcript. t. 9. M. p. 2 & 3.

[e] Ibid. p. 6.

[f] Voyez Plut. de Placit. Philoſ. l. 3. c. 13. Achill. Tat. Iſag. c. 10.

III^e. PARTIE. Dep. l'établ. de la Royauté chez les Hébreux, juſqu'à leur retour de la captivité.

Leur ſyſtême étoit extrêmement confus, & très-mal développé [a]. La maniere dont ils expliquoient, par le mouvement de rotation de la terre, les mouvemens apparens des aſtres & du ciel, préſente contradictions ſur contradictions [b]. Quoi qu'il en ſoit, néanmoins c'eſt aux Egyptiens qu'il faut rapporter ces premieres idées; c'eſt en Egypte, comme on ſçait, que les plus grands génies de la Grece avoient été puiſer les connoiſſances dont ils ont enrichi leur patrie. Je le répete, on ne conçoit pas, d'après ce fait, que Ptolémée, qui avoit paſſé ſes jours en Egypte, ou l'ait ignoré, ou du moins n'y ait eû aucun égard. Il eſt vrai que le ſyſtême de ce grand aſtronome ſuit, en quelque ſorte de plus près le rapport des ſens. Il ſuffit à des aſtronomes qui n'obſervent que les apparences céleſtes. Mais il n'étoit pas difficile, en rectifiant les idées des Pythagoriciens, d'établir des notions bien plus ſimples, bien plus conformes aux loix de la nature, & par cette raiſon même, plus convenables à des philoſophes. Copernic a bien ſçû montrer le parti qu'on pouvoit tirer de pareilles découvertes. Mais c'eſt que du tems de Copernic on étoit déja infiniment plus éclairé, que dans le ſiécle où vivoit Ptolémée. D'ailleurs toutes les notions, dont je viens de rendre compte, étoient plutôt des conjectures & des idées jettées au haſard, que des découvertes fondées ſur le raiſonnement & l'expérience [c]. C'eſt peut-être même la raiſon pour laquelle Ptolémée, quoiqu'en ayant pû être inſtruit, n'y aura pas eû d'égard. Ces réflexions, au ſurplus, ſont étrangeres à notre ſujet. Revenons aux Egyptiens; parlons des idées que ces peuples paroiſſent avoir eû ſur la matiere dont ſont compoſées les étoiles fixes & les planètes.

Ils diſoient que les étoiles étoient de feu [d], & ils appelloient la Lune une terre éthérée [e]. Je regarde auſſi les Egyptiens comme les premiers auteurs de la pluralité des mondes. Orphée eſt le plus ancien écrivain qui ait débité cette opinion chez les Grecs [f]. Proclus nous a conſervé des vers, dans leſquels on voit

[a] Voyez les Mém. de l'Acad. des Inſcript. t. 9. M. p. 2, 3 & 6.

[b] Ibid. p. 3.

[c] Voyez *infrà* ce que nous diſons ſur ces prétendues connoiſſances des anciens philoſophes, art 4.

[d] Diogen. Laert. præm. ſegm. 11.

[e] Procl. in Tim. l. 1. p. 45.

[f] Plut. de Placit. Philoſ. l. 2. c. 13. = Euſeb. præparat. Evang. l. 15. c. 30. = Stob. l. 1. Eclog. phyſic. p. 54. lin. 24.

que

III^e. PARTIE. Dep. l'établ. de la Royauté chez les Hébreux, juſqu'à leur retour de la captivité.

que l'auteur des Orphiques mettoit des montagnes, des hommes & des villes bien bâties dans la lune [a]. Il eſt très-certain auſſi que les Pythagoriciens enſeignoient, d'après Orphée, que chaque planète étoit un monde qui renfermoit une terre, un air & un éther [b]. Il y a bien de l'apparence que ces philoſophes mettoient dans ces mondes tout ce qui peut être dans le nôtre, puiſqu'ils les croyoient entiérement ſemblables. C'eſt, au ſurplus, des Egyptiens qu'Orphée & les Pythagoriciens tenoient ces opinions ſingulieres. Car l'on n'ignore pas qu'Orphée & Pythagore étoient redevables à l'Egypte de toutes leurs connoiſſances [c]. Auſſi n'ai-je pas héſité à rapporter ce ſyſtême aux anciens Egyptiens.

Je finis ce qui concerne l'hiſtoire de l'Aſtronomie chez ces peuples, par quelques réflexions ſur la poſition des pyramides du Caire. On voulut s'aſſurer dans le dernier ſiécle de la variation, ou de l'invariabilité des pôles de la terre & des méridiens. Il étoit néceſſaire, pour cet effet, de comparer avec nos obſervations celles des anciens aſtronomes, & de connoître exactement la longitude & la latitude des lieux qu'ils avoient habité [d]. D'un côté, M. Picard alla en 1671 vérifier les obſervations faites par Ticho-Brahé dans l'iſle d'Huene [e], & de l'autre M. de Chazelles fut en 1694, meſurer les pyramides d'Egypte. Je ne dirai rien à ce moment des opérations de M. Picard, pour porter toute mon attention ſur celles de M. de Chazelles. Ayant meſuré les pyramides, il trouva que les quatre côtés de la plus grande répondoient préciſément aux quatre points cardinaux de l'horiſon. Une pareille poſition, qui ſemble avoit été affectée & préméditée, ſuppoſe néceſſairement des connoiſſances aſtronomiques. Mais je penſe qu'on a porté trop loin l'idée ſous laquelle on préſente ordinairement cette opération des Egyp-

[a] In Tim. l. 4. p. 283.
On peut douter que les poéſies, citées autrefois ſous le nom d'Orphée, fûſſent réellement de ce fameux philoſophe. Il eſt certain néanmoins que ces poéſies étoient extrêmement anciennes. On les regardoit comme telles dès le tems de Platon. In Cratyl. p. 276. E. = Voyez auſſi Jamblic. de vita Pythag. c. 34. p. 196

[b] Plut. Stob. *locis cit.*

[c] Diod. l. 1. p. 107.

[d] Acad. des Scienc. ann. 1710. Hiſt. p. 149.

[e] Ibid.
L'iſle d'Huene ou de Véen eſt dans le détroit du Sund, à l'entrée de la mer Baltique. C'eſt là que Ticho fit bâtir en 1576, ce fameux obſervatoire qu'il appella *Uranibourg*, ou *Ville du ciel*.

IIIe. Partie. Dep. l'établ. de la Royauté chez les Hébreux, juſqu'à leur retour de la captivité.

tiens. On s'eſt efforcé d'en relever le mérite par la comparaiſon qu'on en a faite avec la méridienne tracée à Uranibourg par Ticho-Brahé. M. Picard fut fort étonné, lorſqu'il examina cette méridienne, de la trouver différente, en longitude, d'environ 18 minutes de la poſition que Ticho lui avoit aſſignée [a]. Ticho cependant nous avertit qu'il l'avoit déterminée avec ſoin (1). Le fait eſt d'autant plus croyable, qu'il s'agiſſoit d'un terme fixe où ſe rapportoient toutes ſes obſervations. Plus adroits, ou du moins plus heureux que ce grand aſtronome, les Egyptiens, a-t-on dit, ont réuſſi à orienter leurs pyramides avec une exactitude qui cauſe toujours un nouvel étonnement; étonnement d'autant mieux fondé, que ces peuples étoient, au moins en apparence, dépourvus des lumieres & des ſecours néceſſaires pour une pareille opération [b]. Quoi qu'il en ſoit, l'opération des aſtronomes Egyptiens ne peut, en aucune maniere, être comparée avec celle de Ticho. Il eſt en effet, & ſans contredit, infiniment plus aiſé d'orienter un édifice tel que les pyramides ſur-tout, que de déterminer préciſément la longitude d'un lieu quelconque. Pour l'un, il ne faut que ſçavoir tracer une méridienne; mais pour l'autre, il faut employer des obſervations réïtérées, & d'une eſpece qui demande beaucoup d'étude, de ſçavoir, d'expérience & de préciſion.

Si je penſe, au ſurplus, qu'on a trop fait valoir l'orientation des pyramides, je crois cependant qu'il ſeroit injuſte de ne pas accorder aux Egyptiens des connoiſſances aſſez étendues en aſtronomie. C'eſt néanmoins ce que pluſieurs écrivains de mérite ont crû devoir leur refuſer [c]. Ils ſe fondent ſur le peu de progrès que ces peuples, à ce qu'ils prétendent, avoient fait en Géométrie. J'avoue que ſi ce fait étoit bien prouvé, nous ne pourrions pas concevoir une grande idée des aſtronomes d'Egypte. Mais ce ſoupçon de leur peu de capacité en Géométrie n'eſt fondé que ſur des conjectures; & ces conjectures mêmes ne naiſſent que d'inductions tirées des découvertes géométriques dont les Grecs ſe vantoient d'être les auteurs. Lorſque nous trai-

[a] Académ. des Scienc. anc. Mém. t. 7. p. 206.

(1) Ticho marque expreſſément que c'étoit pour la ſeconde fois qu'il avoit pris ſes angles d'obſervation avec ſoin, & après avoir vérifié la ligne méridienne. Ibid. t. 7. p. 203.

[b] Acad. des Sciences. ann. 1710. Hiſt. p. 149.

[c] Voyez Weidler, Hiſt. Aſtron. p. 64.

terons l'article de la Géométrie chez les Egyptiens, nous eſpérons montrer le peu de ſolidité de cette opinion. Nous y produirons, en faveur de ces peuples, des témoignages plus certains & plus authentiques que tous les récits des Grecs, contre leſquels il eſt à propos ſouvent de ſe tenir en garde.

III^e. PARTIE. Dep. l'établ. de la Royauté chez les Hébreux, juſqu'à leur retour de la captivité.

ARTICLE III.

Des Grecs.

CE QUE j'ai dit ſur l'état des ſciences chez les Grecs, dans les Livres précédens, n'a pas dû nous faire prendre une haute idée de la capacité de ces peuples. L'époque que nous parcourons préſentement, ne leur ſera guères plus favorable. Plutarque a remarqué, il eſt vrai, que vers le tems d'Héſiode les ſciences commencerent à ſe débrouiller dans la Grece [a]. Mais les progrès qu'elles firent, furent encore bien lents. On peut aſſurer que, juſqu'au tems de Thalès, c'eſt-à-dire, juſqu'à l'an 600 avant J. C. les Grecs n'avoient que de très-foibles notions des principes fondamentaux de l'Aſtronomie & de la Géométrie [b]. Ils ne profiterent même que très-médiocrement des découvertes dont Thalès & Anaximandre, ſon diſciple, leur firent part. On en pourra juger par les faits que je vais expoſer.

La détermination de la durée de l'année eſt le but principal auquel on a toujours rapporté les obſervations ſur le mouvement des aſtres. J'ai rendu compte, dans la ſeconde Partie de cet ouvrage, des efforts que les Grecs avoient faits pour y parvenir. On y a vû que ces peuples ne ſçûrent, pendant bien des ſiécles, qu'ajouter ſix jours aux 354, dont originairement leur année étoit compſoée [c]. C'eſt ainſi qu'elle étoit réglée du tems de Solon, & long-tems encore après [d]. Ces années étoient formées de douze mois lunaires qu'on ſuppoſoit de 30 jours chacun. Ce qui montre que les Grecs ſe régloient plutôt ſur le

[a] T. 2. p. 744.
[b] Voyez Eudem. *apud* Diog. Laert. l. 1. ſegm. 23. = Apuleius, florid. l. 4. p.
[c] L. III. c. 3. art. 2. §. 2.
[d] Voyez Marsh. p. 610. 611.

III^e. PARTIE. Dep. l'établ. de la Royauté chez les Hébreux, juſqu'à leur retour de la captivité.

cours de la Lune que ſur celui du Soleil. Par ce calcul, la forme qu'ils avoient donnée à leur année n'étoit, ni lunaire, ni ſolaire [a].

On ſent aſſez quels déſordres devoit occaſionner un pareil calendrier. Auſſi les Grecs étoient-ils obligés, à chaque inſtant, d'y faire des corrections, ſoit pour les mois, ſoit pour les années. Tantôt ils retranchoient du mois, un jour, & tantôt deux [b]. Il arrivoit d'ailleurs qu'après un certain tems leurs 12 mois lunaires ne répondoient pas aux quatre ſaiſons de l'année. Alors les Grecs en ajoutoient un treiziéme; mais il ſe trouvoit auſſi des circonſtances où ils étoient forcés d'omettre ce mois intercalaire (*). Il falloit donc imaginer ſans ceſſe de nouveaux expédiens.

C'eſt au peu de progrès, que l'Aſtronomie avoit fait dans la Grece, qu'on doit attribuer cette quantité de Périodes différentes, dont j'ai rendu compte dans la ſeconde Partie de cet ouvrage. La religion leur avoit donné naiſſance en grande partie. La plûpart de ces Cycles n'avoient été inventés que dans la vûe de faire tomber la célébration des fêtes au tems preſcrit par les oracles. Mais on peut dire de ces périodes, qu'elles ne donnent pas une idée plus avantageuſe des peuples qui les avoient imaginées, que les fêtes pour leſquelles elles avoient été inſtituées.

Il eſt bien étonnant que les Grecs aient été tant de ſiécles ſans reconnoître les imperfections de leur calendrier, & les embarras dans leſquels la méthode qu'ils ſuivoient, les jettoit. On convient que Thalès a eû connoiſſance de l'année de 365 jours [c]. Poſtérieurement à ce philoſophe, Platon & Eudoxe apprirent en Egypte que le Soleil emploie à ſa révolution, non-ſeulement 365 jours, mais encore près de 6 heures [d]. Néanmoins, du tems de Démétrius de Phalère, l'année des Grecs

[a] Voyez Marsh. p. 611.

[b] Cicero *in* Verrem. act. 2. l. 2. n. 52. t. 4. p. 244.

(*) On voit que du tems d'Hérodote les Grecs étoient dans l'uſage d'ajouter, après deux années complettes, c'eſt-à-dire, chaque troiſiéme année commencée, un treiziéme mois. l. 2. n. 4. Mais comme, par cette méthode, leurs années devenoient trop longues d'un mois au bout de 8 ans, ils omettoient chaque huitiéme année un mois intercalaire. Cenſorin. c. 18.

[c] Diog. Laert. l. 1. ſegm. 27.

[d] Strabo, l. 17. p. 1160. 1161.

n'étoit encore que de 360 jours [a]. Il y avoit cependant déja bien du tems, comme on vient de le voir, qu'ils avoient été à portée d'en régler la durée, d'une maniere beaucoup plus analogue à celle de la révolution du Soleil. On ne conçoit point par quels motifs les Grecs ſe ſont obſtinés ſi long-tems à garder une forme d'année auſſi vicieuſe que celle dont nous venons de parler. C'eſt le jugement qu'en ont porté leurs écrivains les plus ſenſés. Hérodote, en parlant de l'année des Egyptiens, n'a pas pû s'empêcher de remarquer que leur méthode étoit beaucoup plus ſage que celle des Grecs [b]. Auſſi voyons-nous que les meilleurs aſtronomes de la Grece, tels que Cléoſtrate, Harpalus, Nautelès, Mnéſiſtrate, Doſithée, Eudoxe, Méton, Callipus, &c. furent obligés de changer pluſieurs fois la maniere d'intercaler, & d'inventer ſucceſſivement différentes périodes pour mieux accorder leurs mois avec le cours de la Lune, & leurs années avec celui du Soleil [c].

IIIe. Partie. Dep. l'établ. de la Royauté chez les Hébreux, juſqu'à leur retour de la captivité.

La maniere dont les Grecs comptoient & énonçoient les quantiémes de leurs mois, ne me paroît pas moins ſinguliere ni moins biſarre que la forme de leur calendrier.

Les Grecs partageoient le mois en trois parties, chacune de dix jours. La premiere dixaine s'appelloit la dixaine du *mois commençant* (1). La ſeconde dixaine, celle du *mois qui eſt au milieu* (2), & la troiſiéme celle du *mois finiſſant* (3). La premiere dixaine ſe comptoit de ſuite; ainſi on diſoit le premier, le ſecond, le troiſiéme, &c. du mois commençant. Mais comme les Grecs ne comptoient jamais le quantiéme au deſſus de dix, quand ils vouloient, par exemple, exprimer le 16, ils diſoient le ſecond ſixiéme; c'eſt-à-dire le ſixiéme jour de la ſeconde dixaine. Il en étoit de même pour la troiſiéme dixaine: au lieu de dire le 24 ſuppoſé, ils diſoient le troiſiéme, quatriéme. Telle étoit encore la maniere de compter des Grecs du tems d'Héſiode [d].

Solon apporta quelque changement dans la maniere d'exprimer les jours de la troiſiéme dixaine du mois. Il introduiſit l'u-

[a] Plin. l. 34. ſect. 12. = Varro *apud* Nonium.
Démétrius de Phalère fleuriſſoit vers l'an 300 avant J. C.
[b] L. 2, n. 4.
[c] Voyez Marsh. p. 614 & ſuiv.
(1) Μηνὸς ἱσαμενέ.
(2) Μηνὸς μεσόντος.
(3) Μηνὸς φθίνοντος.
[d] Dies. v. 814. & ſuiv.

III^e. Partie. Dep. l'établ. de la Royauté chez les Hébreux, jusqu'à leur retour de la captivité.

sage de compter depuis le vingtiéme jour jusqu'au trentiéme, non par addition, mais par soustraction, en diminuant toujours selon le décours de la Lune. Ainsi, au lieu de dire le troisiéme premier, c'est-à-dire le vingt-uniéme, il voulut qu'on dît le dixiéme du *mois finissant;* le neuviéme du *mois finissant* pour le 22, & ainsi des autres [a]. Quelquefois même on supprimoit l'expression du *mois finissant*, quand on comptoit plusieurs jours de suite, parce qu'alors il étoit impossible de se méprendre [b]. Il n'est pas facile de concevoir que des peuples, dont nous sommes ordinairement portés à juger d'une façon très-favorable, aient pû suivre une maniere de compter si peu naturelle, ou pour mieux dire, si extravagante. La réforme introduite par Solon, étoit encore plus défectueuse que l'usage auquel on la substituoit.

Il n'y a pas jusqu'au nom que les Grecs donnoient au dernier jour de leur mois qui ne se ressente de cette bisarrerie. Ils régloient leurs mois par le cours de la Lune; conséquemment ces mois étoient alternativement *pleins* de 30 jours, & *caves* de 29. Le vingt-neuviéme jour du mois cave n'étoit cependant point énoncé sous le nom de vingt-neuviéme jour, il portoit celui de trentiéme, ou de *triacade*, tout de même que le dernier jour des mois pleins [c]. Thalès fut le premier auteur de cet usage [d].

Il doit paroître encore bien singulier que les Grecs, qui tenoient des Orientaux une grande partie des connoissances élémentaires de l'Astronomie, n'aient pas suivi l'usage où étoient ces peuples, de tems immémorial, de partager la semaine en sept jours [e]. On vient de voir que les Grecs divisoient leurs mois en trois décades ou dixaines, auxquelles ils donnoient le nom de mois commençant, de mois du milieu, & de mois finissant. Telle étoit aussi la forme de leurs semaines. Ce n'a été que bien des siécles après ceux dont il s'agit présentement, qu'ils se conformerent à la pratique des peuples de l'Orient, & partagent la semaine en sept jours [f].

[a] Plut. in Solone, p. 92. C.
[b] Id. Ibid.
[c] Gémin. c. 6. p. 68. = Schol. Hésiod. Dies, p. 166, &c. Edit. Hiens.
[d] Diog. Laert. l. 1. segm. 24.
[e] Voyez la prem. Part. L. III. chap. 2. art. 2.
[f] Dio Cassius, Hist. Rom. l. 37. p. 42.

A parler en général, les Grecs n'avoient encore ſur l'Aſtronomie, dans les ſiécles que nous parcourons, que des notions extrêmement bornées. Il eſt conſtant qu'alors ils ne connoiſſoient qu'un très-petit nombre de conſtellations [a]. Il en étoit de même à l'égard des planètes. Leurs connoiſſances, ſur cet article, ſe réduiſoient à *Vénus*. C'eſt la ſeule planète dont il ſoit queſtion dans Homere & dans Héſiode. On dira peut-être que le ſilence de ces deux poëtes ſur Mars, Jupiter, &c, ne prouve point que ces planètes fuſſent inconnues de leur tems dans la Grece. On pourroit admettre cette réponſe, ſi nous n'étions pas inſtruits d'ailleurs de l'ignorance des Grecs ſur ce ſujet. Mais c'eſt un fait dont il n'eſt pas permis de douter. Démocrite, au rapport de Séneque, ſoupçonnoit qu'il y avoit pluſieurs étoiles errantes, mais il n'avoit pas oſé en déterminer le nombre ni les noms; car, ajoute Séneque, les Grecs ne ſçavoient point encore qu'il y eût cinq planètes [b]. Ce fut Eudoxe qui, le premier apporta d'Egypte en Gréce la connoiſſance de ces aſtres [c]. Il eſt donc certain que, juſqu'au tems de ce philoſophe, c'eſt-à-dire, juſqu'à l'an 400 environ avant Jeſus-Chriſt, les Grecs reſterent dans la plus profonde ignorance ſur la nature & le mouvement des corps céleſtes. On en jugera encore mieux par les idées qu'ils s'étoient formées ſur *Vénus*.

III^e. Partie. Dep. l'établ. de la Royauté chez les Hébreux, juſqu'à leur retour de la captivité.

L'éclat, dont brille cette planète, avoit frappé les Grecs, mais ſes mouvemens avoient jetté ce peuple dans une erreur bien groſſiere. On ſçait que Vénus ſe montre alternativement avant le lever du ſoleil & après le coucher de cet aſtre, ſelon qu'elle eſt plus occidentale ou plus orientale que le Soleil. Les Grecs n'imaginerent pas qu'une même étoile pût ſe montrer ſous deux aſpects ſi oppoſés. Ils crurent devoir les attribuer à deux aſtres différens. Conſéquemment à cette idée, Vénus reçut chez ces peuples deux noms qui, caractériſant ſes deux ſituations oppoſées, montrent que réellement les Grecs, d'une ſeule planète en avoient fait deux. Ainſi, lorſque Vénus paroiſſoit avant le lever du Soleil, ils la nommoient *Eoſphoros*, c'eſt-à-dire, l'aſtre précurſeur de l'aurore. Ils l'appelloient au contraire *Eſperos*, l'aſtre du ſoir, lorſqu'elle ne ſe montroit qu'après le coucher du Soleil. Vénus n'eſt jamais déſignée que ſous ces

[a] Voyez la ſeconde Part. L. III. chap. 3, art. 2, §. 2. = [b] Nat. Quæſt. l. 7. chap. 3. = [c] Id. Ibid.

IIIe. Partie. Dep. l'établ. de la Royauté chez les Hébreux, jusqu'à leur retour de la captivité.

deux noms dans Homere & dans Héſiode ; & c'eſt, pour le dire en paſſant, une preuve aſſez marquée que les Grecs ne ſe ſont aviſés que fort tard de déſigner les planètes par les noms des Divinités qu'ils adoroient.

Appollodore prétend que Pythagore fut le premier qui fit connoître à ces peuples que Vénus du matin & Vénus du ſoir n'étoient qu'une ſeule & même planète [a]. Mais, ſelon quelques autres écrivains, cette connoiſſance ſeroit encore plus récente dans la Gréce. Ils en font honneur à Parménide [b], poſtérieur d'environ une cinquantaine d'années au philoſophe de Samos.

Il regne, au ſurplus, la même incertitude ſur l'hiſtoire de toutes les découvertes aſtronomiques faites dans la Gréce. On n'en peut point marquer les époques avec préciſion. Les anciens, par exemple, ſont partagés ſur le tems auquel les Grecs connurent l'obliquité de l'écliptique. Les uns attribuent cette découverte à Pythagore [c], les autres à Anaximandre ſon diſciple [d]. Il y en a même qui veulent qu'Oenopides de Chio s'en ſoit apperçu le premier [e]. Ce qui me paroît de plus vraiſemblable dans cette queſtion, c'eſt qu'Anaximandre aura montré le premier aux Grecs de combien de dégrés le zodiaque étoit incliné à l'équateur. La maniere dont Pline s'eſt exprimé, en parlant de la découverte attribuée à ce philoſophe, ſemble favoriſer l'explication que je propoſe [f]. Peut-être auſſi qu'avant Anaximandre, les ſçavans faiſoient un myſtère de cette connoiſſance. Ce philoſophe la divulgua, & donna, par ce moyen, à chacun la facilité de s'appliquer avec quelque ſuccès à l'Aſtronomie. C'eſt encore un ſentiment auquel les expreſſions de Pline peuvent donner quelque crédit [g].

Ce n'eſt point, au reſte, la ſeule decouverte aſtronomique dont l'antiquité ait crû devoir faire honneur à Anaximandre. Il trouva, dit-on, le premier l'art d'exprimer les converſions du

[a] *Apud* Stob. Eclog. Phyſ. l. 1. p. 55. = Plin. l. 2. ſect. 6. p. 75. = Diog. Laert. l. 8. ſegm. 14.

[b] Phavorin, *apud* Diog. Laert. l. 9. ſegm. 23.

[c] Plut. t. 2. p. 888. C. = Autor libri de Hiſt. Philoſ. *apud* Galen. t. 2. c. 12. p. 35.

[d] Plin. l. 2. ſect. 6.

[e] Diod. l. 1. p. 110. = Plut. *loco cit.* = Eudemus apud Fabric. B. Gr. t. 2. p. 278.

On croit Oenopidès poſtérieur de quelques années à Anaxagore, dont le tems eſt aſſez connu par ſon diſciple Périclès.

[f] *Obliquitatem ejus intellexiſſe*, loco cit.

[g] *Rerum fores aperuiſſe*, loco cit.

Soleil ;

III^e. PARTIE. Dep. l'établ. de la Royauté chez les Hébreux, jusqu'à leur retour de la captivité.

Soleil, & l'égalité des jours & des nuits; c'eſt-à-dire, que parmi les Grecs il eut la gloire de connoître le premier les équinoxes & les ſolſtices, & de réduire à des principes fixes, la variété réguliere des ſaiſons [a]. Thalès, ſon maître, avoit déterminé le coucher des Pléïades au 25^eme. jour après l'équinoxe d'automne; Anaximandre le marqua au vingt-neuviéme, ou même au trente-uniéme [b]. De toutes les découvertes dont ce philoſophe enrichit l'Aſtronomie Grecque, celle des cadrans ſolaires eſt ſans doute une des plus belles & des plus importantes. Il en fit l'épreuve à Lacédémone [c]. J'oubliois de dire qu'Anaximandre paſſoit, au rapport de Pline, pour le premier des Grecs qui eût entrepris de conſtruire une ſphère artificielle [d].

L'hiſtoire des découvertes attribuées à ce philoſophe nous fournit, au ſurplus, des preuves bien ſenſibles du peu de progrès que l'Aſtronomie phyſique avoit fait dans la Gréce. Que penſer des idées que les aſtronomes de ce pays ſe formoient alors ſur la grandeur des corps céleſtes? Anaximandre ne croyoit pas que le Soleil fût plus grand que le Péloponéſe [e].

Je n'inſiſterai pas davantage ſur les connoiſſances que les Grecs pouvoient avoir de l'Aſtronomie, aux ſiécles qui terminent cette troiſiéme Partie de notre ouvrage. Je crois en avoir aſſez dit, pour qu'on ſoit en état de les apprécier. Je ne laiſſerai cependant pas d'en toucher encore quelques mots, & même de deſ-

[a] Acad. des Inſcript. t. 10. p. 23. 24.

[b] Weidler, Hiſt. Aſtron. p. 76.

[c] Diog. Laert. l. 2. ſegm. 1.

Saumaiſe a prétendu que l'inſtrument dont Diogene-Laerce attribue l'invention à Anaximandre, devoit être fort inférieur à un cadran ſolaire. A l'en croire, cette machine ne ſervoit qu'à marquer exactement les points des ſolſtices & des équinoxes, les méridiens & les ſaiſons. L'uſage de cet inſtrument, ajoute Saumaiſe, ne pouvoit pas s'étendre juſqu'à tracer la route que tient le Soleil, depuis le moment où il ſe leve juſqu'à celui où il ſe couche. Mais Saumaiſe, plus recommandable par l'étendue de ſon érudition, que par la juſteſſe de ſa critique, aſſigne, contre ſa propre intention, à l'inſtrument inventé par Anaximandre, des propriétés infiniment ſupérieures à celles d'un ſimple cadran ſolaire.

Au ſurplus Hérodote dit poſitivement que les Grecs avoient appris des Babyloniens l'uſage des horloges & la diviſion du jour en 12 parties égales. l. 2. n. 109. Hérodote n'écrivoit qu'environ 100 ans après Anaximandre. Il ne parle point de cette connoiſſance comme d'une nouveauté établie depuis peu de tems dans la Gréce. L'autorité de ce grand hiſtorien me porteroit donc à croire qu'Anaximandre ne fût pas, à proprement parler, l'inventeur des cadrans ſolaires chez les Grecs; c'étoit des Babyloniens qu'ils en avoient appris l'uſage. Mais ce philoſophe aura perfectionné ſans doute la conſtruction des cadrans ſolaires, & mérité par-là d'en être regardé en quelque ſorte comme l'inventeur.

[d] L. 7. ſect. 56. p. 416.

[e] Plut. de Placit. philoſ. l. 2. c. 20. = Diog. Laert. l. 2. ſegm. 1.

III^e. PARTIE. Dep. l'établ. de la Royauté chez les Hébreux, juſqu'à leur retour de la captivité.

cendre à des tems aſſez modernes dans l'article ſuivant ; où je vais faire l'examen & la comparaiſon des progrès que les anciens peuples avoient fait en Aſtronomie.

ARTICLE IV.

Réflexions ſur l'Aſtronomie des Babyloniens, des Egyptiens & des Grecs.

ON NE COMPTOIT, au rapport de Pline, que trois peuples dans l'antiquité, qui ſe fuſſent rendus célebres par leurs progrès dans l'Aſtronomie. Les Chaldéens, les Egyptiens & les Grecs [a]. Nous avons rendu compte de tout ce que les anciens ont pû nous fournir ſur les connoiſſances aſtronomiques des Babyloniens & des Egyptiens. Ces découvertes appartiennent aux ſiécles renfermés dans notre ouvrage. Depuis cette époque, il n'y a rien qu'on puiſſe attribuer directement à ces peuples. J'ai déja eû occaſion, plus d'une fois, d'en faire ſentir les raiſons. Nous ſommes donc en état de juger des connoiſſances & des découvertes des Egyptiens & des Babyloniens en Aſtronomie.

Il n'en eſt pas tout-à-fait de même des Grecs. Les ſciences en général, n'avoient encore fait, dans les ſiécles qui terminent cette troiſiéme & derniere Partie de notre ouvrage, que des progrès très-médiocres chez ces peuples. On ne peut donc point juger de l'étendue de leurs connoiſſances en Aſtronomie par tout ce que j'ai eû occaſion d'en dire juſqu'à préſent. Mais pour faciliter la comparaiſon des divers progrès de cette ſcience chez les différens peuples de l'antiquité, j'ai crû devoir anticiper les tems ; j'indiquerai donc en peu de mots l'époque à laquelle l'Aſtronomie a pû commencer à mériter le nom de ſcience dans la Gréce. Parlons d'abord des Chaldéens.

Quoique les Grecs aient été peu ſoigneux d'approfondir l'hiſtoire des peuples de l'Orient, ils n'ont cependant pas négligé de s'inſtruire des découvertes faites autrefois dans ces contrées.

[a] L. 18. ſect. 57. p. 129.

Leurs écrivains en disent assez pour nous mettre en état de prononcer sur le rang que les Chaldéens doivent tenir parmi les astronomes. On a vû, par les détails dans lesquels je suis entré à l'article de ces peuples, qu'ils devoient avoir des connoissances assez étendues des mouvemens célestes. Leurs observations astronomiques étoient les plus anciennes qu'on connût dans l'antiquité [a]. Quand Hipparque & Ptolémée, qui vivoient en Egypte, entreprirent de réformer l'Astronomie, ils ne trouverent point dans les mémoires des Egyptiens, d'observations comparables pour l'ancienneté à celle des Babyloniens [b]. Disons enfin que les meilleurs écrivains de la Gréce sont convenus que leur nation avoit beaucoup emprunté des Chaldéens. Ces peuples partagent avec les Egyptiens l'honneur d'avoir enseigné aux Grecs les premiers principes de l'Astronomie [c].

IIIe. Partie. Dep. l'établ. de la Royauté chez les Hébreux, jusqu'à leur retour de la captivité.

Il est vrai que les Egyptiens paroissent avoir eû la préférence pour l'exactitude, & pour ce qu'on peut appeller réellement la science astronomique. On est même porté, assez communément, à regarder les Chaldéens, plutôt comme des astrologues, que comme des astronomes. Nous ne prétendons pas dissimuler qu'à bien des égards ils méritent effectivement ce reproche. Mais il faut en même tems faire attention que les Chaldéens n'ont pas été les seuls entêtés des chimeres de l'Astrologie. Il n'est aucun peuple de l'antiquité qui n'y ait donné. Les Egyptiens n'en ont pas été plus exempts que les autres [d]. D'ailleurs nous avons déja observé que l'Astrologie avoit dû rendre de très-grands services à l'Astronomie [e]. L'étude de cette science frivole & ridicule ne seroit donc pas, à cet égard, un reproche à faire aux Chaldéens.

Ne doit-on pas attribuer plutôt à la partialité & aux préjugés des Grecs, la prééminence dont les Egyptiens sont en possession sur toutes les nations de l'antiquité? Nous tenons des Grecs tout ce que nous pouvons sçavoir de l'état des sciences chez

[a] Symplic. in l. 1. Aristot. de cœlo. fol. 27. In l. 2. fol. 117. *verso.* = Syncell. p. 207. C. = Marsh. p. 474.

[b] Marsham, *loco cit.*

[c] Voyez Herod. l. 2. n. 109. = Strab. l. 17. p. 1161. = Theon, *ad* Arati prognost. p. 80. = Syncell. p. 207. C.

[d] Hérod. l. 2. n. 82. = Diod. l. 1. p. 91. 92. = Cicero de Divin. l. 1. n. 1. t. 3. p. 4. = Plut. Conviv. sap. p. 149. A.

[e] Prem. Part. L. III. c. 11. art. 2. p. 215. Je me repens amérement, disoit Kepler, d'avoir tant décrié l'Astrologie. Je remarque qu'on a beaucoup négligé l'étude de l'Astronomie du moment qu'on a cessé de s'appliquer à l'Astrologie.

IIIe. Partie. Dep. l'établ. de la Royauté chez les Hébreux, jusqu'à leur retour de la captivité.

les anciens peuples. La plûpart des grands établiſſemens de la Gréce avoient été formés par des colonies ſorties d'Egypte. Les Grecs, inſtruits d'abord à l'école des Egyptiens, les ont regardés par un effet naturel, comme les inventeurs de toutes les ſciences. Ils ont cherché enſuite à faire valoir cette opinion, & c'eſt ſur ce ton qu'en ont parlé preſque tous leurs écrivains. Mais cette préférence n'a eû d'autre cauſe, ni d'autre fondement, que la haute eſtime dont les Grecs étoient pénétrés pour une nation de qui ils tenoient preſque toutes leurs connoiſſances. Ces mêmes Grecs, au contraire, n'ont connu que très-tard les peuples de la haute Aſie. Riches alors de leurs propres fonds, ils n'avoient preſque plus rien à emprunter des étrangers. Il n'eſt donc pas ſurprenant que leurs hiſtoriens aient négligé de faire valoir les découvertes des Chaldéens. Ils n'y prenoient pas le même intérêt qu'à celles des Egyptiens.

Ce que nous venons de dire, n'eſt pas pour conteſter aux Egyptiens le mérite d'avoir fait pluſieurs découvertes en Aſtronomie. Bien éloignés d'une pareille façon de penſer, nous n'avons rien oublié pour rendre à ces peuples toute la juſtice qui leur eſt dûe. Mais il ne faut pas que le mauvais exemple des Grecs nous entraîne & nous en impoſe. Prenons garde de trop élever les Egyptiens aux dépens des Chaldéens. Je ne penſe pas que les uns fuſſent beaucoup plus ſçavans que les autres (1).

A l'égard des Grecs, on ne peut nier qu'ils n'aient fait de grands progrès en Aſtronomie, mais ces progrès ont été bien lents. Je doute même que, ſans les ſecours réitérés des Egyptiens & des Babyloniens, cette ſcience ſe fût jamais élevée dans la Gréce au deſſus des pratiques les plus ordinaires & les plus bornées [a]. Ceux des philoſophes Grecs qui ont commencé à faire connoître à leur nation les principes & les regles de l'Aſtronomie, les avoient été puiſer dans l'Egypte & dans la Chaldée. Si Thalès a prédit une éclipſe, ce n'a point été le fruit de ſes propres découvertes, ni celui des travaux des aſtronomes Grecs qui l'avoient précédé. Il n'avoit nul ſecours à en eſpérer. Thalès n'aura certainement prédit cette éclipſe que par le moyen

(1) Autant que j'en puis juger, les Chaldéens & les Egyptiens n'étoient guéres plus inſtruits en Aſtronomie que les Péruviens, les Méxicains & les Chinois.

[a] Voyez Strab. l. 17. p. 1161.

de quelque méthode, de quelque formule qu'il avoit appriſe des Egyptiens [a].

IIIe. Partie. Dep. l'établ. de la Royauté chez les Hébreux, juſqu'à leur retour de la captivité.

Hérodote eſt le plus ancien auteur qui ait parlé de cette éclipſe prédite par Thalès. On peut conjecturer que c'eſt d'une éclipſe de ſoleil arrivée dans le tems que les Médes & les Lydiens en étoient aux mains, qu'il a entendu parler. Je dis conjecturer, car la maniere dont Hérodote parle de ce phénomène, eſt aſſurément des plus ſingulieres. Il dit que, dans le tems où les deux armées en étoient aux mains, la nuit prit ſubitement la place du jour [b]. Thalès, ajoute-t-il, avoit prédit cet événement aux Ioniens, & leur avoit marqué à peu près l'année dans laquelle devoit *s'opérer ce changement de jour en nuit :* ce ſont ſes termes [c]. On peut en inférer que, du tems d'Hérodote, les Grecs ne comprenoient & n'entendoient encore rien aux éclipſes. On voit même qu'il n'y avoit pas alors dans la langue Grecque de terme pour déſigner ces phénomènes. Hérodote s'en ſeroit certainement ſervi, & n'auroit pas eû recours à une périphraſe pour déſigner l'éclipſe qui ſépara les Médes & les Lydiens.

Il paroît conſtant, par l'aveu de toute l'antiquité, qu'avant le voyage de Platon & d'Eudoxe en Egypte, les Grecs n'avoient nulle idée de ce qu'on peut appeller la ſcience aſtronomique. Ils ignoroient la véritable durée de l'année ſolaire [d], ne connoiſſoient point les planètes [e], n'avoient aucune idée des éclipſes, & ne concevoient, en un mot, que d'une maniere fort confuſe, les révolutions & les mouvemens des corps céleſtes. Juſqu'au tems d'Alexandre, ces peuples n'avoient fait aucune découverte comparable à celle des Egyptiens & des Babyloniens. Les Grecs excelloient alors dans les beaux Arts, leurs loix étoient aſſez ſages ; mais ils ne s'étoient guéres appliqués

[a] Voyez Weidler, Hiſt. Aſtron. p. 71. On peut très-bien comparer les connoiſſances que Thales, & les autres philoſophes Grecs de ſon tems, avoient de l'Aſtronomie, à celles qu'en ont encore aujourd'hui les Brames Indiens. Les Brames ont les tables des anciens aſtronomes pour calculer les éclipſes, & ils ſçavent s'en ſervir. Mais quoiqu'ils connoiſſent l'uſage de ces tables, & que, par ce moyen, ils prédiſent des éclipſes, on n'en doit pas conclure qu'ils ſoient fort habiles en Aſtronomie. Toute leur ſcience conſiſte dans une pure méchanique & dans quelques opérations d'Arithmétique. Ils ignorent abſolument la théorie de l'Aſtronomie, & n'ont nulle connoiſſance des rapports & de la liaiſon que les différentes parties de cette ſcience ont entre elles. Lettr. édif. t. 10. p. 36 & 37.

[b] L. 1. n. 74.

[c] Id. Ibid.

[d] Strabo, l. 17. p. 1161.

[e] Voyez *ſuprà*. p. 111.

IIIe. Partie. Dep. l'établ. de la Royauté chez les Hébreux, juſqu'à leur retour de la captivité.

aux ſciences ſpéculatives, telles que l'Aſtronomie, la Géométrie, la Phyſique, &c.

L'événement qui, après la mort d'Alexandre, plaça les Ptolomées ſur le trône d'Egypte, fit faire, en moins d'un ſiécle, plus de progrès aux Grecs dans l'Aſtronomie, qu'ils n'en avoient fait juſqu'alors, en près de deux mille ans. A portée plus que jamais de profiter des lumieres & des découvertes des Egyptiens, ils ne tarderent pas à en tirer le parti le plus avantageux. La Gréce victorieuſe, enrichie des dépouilles de l'Egypte vaincue, effaça bientôt ſes maîtres. Mais ne ſommes-nous pas autoriſés à rapporter en quelque ſorte aux Egyptiens la plûpart des découvertes dont les Grecs ont fait honneur à leurs philoſophes? Il eſt certain, en effet, que les plus fameux aſtronomes dont la Gréce ſe glorifie, Ariſtille, Thimocharès, Hipparque, Ptolémée, &c, ſont ſortis de l'école d'Alexandrie. Ce ſont eux qui ont commencé à donner aux Grecs quelques connoiſſances du mouvement propre des étoiles fixes [a]. Hipparque fut le premier qui entreprit de dreſſer un catalogue de ces aſtres [b]. On peut juger, d'après ces faits, de l'état où étoit encore l'aſtronomie dans la Gréce avant les Ptolomées; c'eſt-à-dire, deux cents ans environ avant J. C. Donnera-t-on le nom de ſcience aux foibles notions que les Grecs avoient eues juſqu'alors des phénomènes céleſtes?

Nous finirons ce qui concerne l'état de l'Aſtronomie chez les anciens peuples, par quelques réflexions ſur les difficultés dont l'étude de cette ſcience étoit accompagnée dans les tems reculés. Les inſtrumens dont on ſe ſervoit, ne pouvoient qu'être extrêmement défectueux & imparfaits. Les anciens aſtronomes n'avoient point l'uſage des pendules, ſi commodes, ou pour mieux dire, ſi néceſſaires pour les obſervations. Ils ne connoiſſoient pas non plus les lunettes. Les logarithmes, qui nous épargnent aujourd'hui tant de multiplications & de diviſions,

[a] Voyez Weidler, Hiſt. Aſtron. p. 124.

[b] Plin. l. 2. ſect. 24.

Le jugement que Pline porte de cette entrepriſe d'Hipparque, m'a toujours parû ſingulier. Voici les termes dont il ſe ſert pour la caractériſer: *Idemque (Hipparchus) auſus rem, etiam Deo improbam, annumerare poſteris, ſtellas, & ſidera ad nomen expungere.*

Cependant, ſans un pareil catalogue, on ne conçoit pas comment il peut exiſter une ſcience qui mérite véritablement le nom d'Aſtronomie.

III^e. PARTIE. Dep. l'établ. de la Royauté chez les Hébreux, jusqu'à leur retour de la captivité.

leur étoient également inconnus. Dans quels travaux & dans quels énormes calculs les problêmes d'Aſtronomie ne devoient-ils pas engager autrefois les obſervateurs? Les caracteres arithmétiques étoient encore un ſurcroît de peines & d'embarras. On n'avoit pas l'uſage des chiffres arabes, ſi commodes pour toutes les opérations qui ſe font ſur les nombres. Autrefois les opérations arithmétiques ne s'exécutoient que par le moyen de petites pierres qu'on arrangeoit ſur une table faite exprès (1); & pour écrire les réſultats de ces calculs, les anciens n'avoient d'autres ſignes numériques, que les lettres de leur alphabet. Pour déterminer les éclipſes avec de pareils moyens, le procédé étoit plus long & plus difficile, que ſi l'on entreprenoit aujourd'hui de les calculer avec des jettons, & d'en écrire le réſultat en chiffres romains.

J'avois preſque oublié de faire une obſervation, que je crois cependant eſſentielle dans l'examen des connoiſſances aſtronomiques des anciens peuples. Quelques philoſophes de l'antiquité paroiſſent, au premier coup d'œil, avoir entrevu quelques-unes des vérités brillantes, dont les ſiécles modernes ſe glorifient. Certains auteurs ont crû en conſéquence pouvoir avancer que les anciens en ſçavoient beaucoup plus qu'on ne ſeroit naturellement porté à le croire. Mais quand on réfléchit attentivement à ces prétendues découvertes, on ſent bientôt que tout ce qu'on lit ſur ce ſujet dans les écrits des anciens, doit être regardé comme de pures idées avancées au hazard, ſans connoiſſance, ſans principes, & ſans aucune eſpece de fondement. Si quelques anciens, par exemple, ont dit que la terre étoit un ſphéroïde applati par les pôles, qu'elle tournoit autour du Soleil; que les comètes étoient des planètes dont la révolution périodique s'achevoit dans un certain nombre de ſiécles; que la Lune pouvoit être habitable; que cette planète étoit la cauſe occaſionnelle du flux & du reflux de la mer [a], &c : on ne doit pas regarder ces propoſitions, dans leur bouche, comme l'effet & le réſultat des connoiſſances que ces philoſophes avoient acquiſes. Il faut au contraire les mettre au rang de ces hypothèſes qu'une imagination incertaine & peu réglée enfante journelle-

(1) Voyez l'épigramme du ſecond Livre de l'Anthologie qui commence par ces mots: Καλλιγενης ἀγροικος.

[a] Voyez *ſuprà*, art. 1 & 2, p. 94 & 95.

III^e. PARTIE. Dep. l'établ. de la Royauté chez les Hébreux, juſqu'à leur retour de la captivité.

ment. Je le dis, ſur ce qu'aucun des philoſophes anciens ne pouvoit rendre raiſon de ce qu'il débitoit. Il eſt aiſé de s'en convaincre, en liſant la maniere dont les écrivains de l'antiquité rapportent les opinions de leurs ſçavans. On y voit que les anciens n'avoient aucune raiſon prépondérante pour adopter un ſyſtême plutôt qu'un autre. Ils n'ont jamais été en état d'en donner la plus légere démonſtration [a]. Je ne prétends pas, au reſte, en faire un reproche aux anciens. Ils manquoient de tous les ſecours propres à ſe procurer de pareilles connoiſſances. Si néanmoins ils ont quelquefois rencontré la vérité, on doit l'attribuer au pur haſard, & ſentir, que dans l'incertitude où ils flottoient, ayant parcouru toutes les combinaiſons poſſibles, il n'eſt pas étonnant qu'ils aient pû rencontrer la véritable, parce que le nombre de ces ſortes de combinaiſons n'eſt pas infini. C'eſt à cet égard que conſiſte la différence caractériſtique entre les connoiſſances aſtronomiques des anciens, & celles des modernes. Ce que nous diſons aujourd'hui ſur la figure de la terre, ſur le ſyſtême céleſte, ſur la cauſe du flux & du reflux de la mer, &c, n'eſt point l'effet du haſard & de l'imagination, c'eſt le réſultat de quantité d'obſervations, d'expériences, de réflexions, & chaque aſtronome eſt en état de rendre raiſon du ſyſtême qu'il a crû devoir embraſſer.

[a] Voyez *ſuprà* Art. 2. p. 94 & 95.

CHAPITRE

IIIe. PARTIE. Dep. l'établ. de la Royauté chez les Hébreux, juſqu'à leur retour de la captivité.

CHAPITRE III.

Géométrie & Méchanique.

J'AI RÉSERVÉ pour cette derniere Partie le peu de détails dans leſquels je compte entrer ſur l'état de la Géométrie & de la Méchanique chez les Babyloniens & chez les Egyptiens. On ne doit pas s'attendre à trouver ici de grands éclairciſſemens ſur les découvertes de ces peuples, dans les différentes Parties qui compoſent ces deux ſciences. Tous les monumens littéraires des anciennes nations de l'Orient ſont abolis (1). Aucun de leurs écrivains n'a échappé à l'injure des tems. Ceux mêmes de la Gréce, les ſeuls qui pourroient nous inſtruire aujourd'hui des ſciences cultivées par les Babyloniens & par les Egyptiens, ne fourniſſent que très-peu de lumieres ſur cet objet. Je ne crois pas, néanmoins, que nous ſoyons abſolument hors d'état d'apprécier en général les connoiſſances que les Babyloniens & les Egyptiens pouvoient avoir des ſciences mathématiques. On peut, par des conjectures & des inductions tirées de ce que l'hiſtoire nous a tranſmis ſur les monumens de la Chaldée & de l'Egypte, ſe former une idée fort approchante, des progrès que les Mathématiques avoient faits dans ces contrées.

(1) A l'exception de ceux des Chinois, qui ſont extrêmement confus, fabriqués dans des ſiécles aſſez modernes, & qui ne fourniſſent aucun détail certain ſur les premiers tems. Voyez à la fin de ce volume notre Diſſertation ſur les antiquités des Egyptiens, des Babyloniens, des Chinois, &c.

III^e. PARTIE. Dep. l'établ. de la Royauté chez les Hébreux, juſqu'à leur retour de la captivité.

ARTICLE PREMIER.

Des Babyloniens.

IL EST certain que les Babyloniens ont cultivé des premiers la Géométrie. Je crois en avoir rapporté des témoignages ſuffiſans dans la premiere Partie de cet ouvrage [a]. Ce qu'on lit dans les auteurs anciens ſur les travaux immenſes qui avoient rendu Babylone une des merveilles du monde, doit nous donner de grandes idées du progrès de ſes habitans dans la Méchanique; & il n'eſt pas poſſible de porter la Méchanique à un certain dégré de perfection ſans le ſecours de la Géométrie. Cette ſcience doit donc avoir été familiere aux Babyloniens. Pour s'en convaincre, je vais rapeller quelques-uns des ouvrages exécutés par ces peuples. J'en ai déja parlé dans le Livre précédent. Mais il en eſt, ſur leſquels j'avois paſſé légérement, à deſſein d'en traiter ici avec plus de détail, ces ouvrages ayant un rapport direct avec les Mathématiques.

La Babylonie, dans les ſiécles dont je parle préſentement, jouiſſoit d'une très-grande fertilité. C'étoit à l'art néanmoins, plutôt qu'à la nature, qu'elle étoit redevable de cet avantage. Il ne pleut que très-rarement dans ces contrées, & les terres n'y ſont arroſées que par l'Euphrate [b]. Ce fleuve faiſoit autrefois payer bien chérement ſes faveurs. Les neiges des montagnes d'Arménie, qui fondent toujours aux approches de l'été, ne manquent jamais de faire ſortir l'Euphrate de ſon lit. Ces crûes violentes mettoient, dans les premiers tems, tout le terrein de Babylone ſous l'eau pendant les mois de Juin, Juillet & Août [c]. Pour remédier à ces inondations, on tira, au deſſus de cette ville, deux canaux qui conduiſoient dans le Tigre les eaux débordées, avant qu'elles fûſſent parvenues à Babylone [d]. Afin de

[a] L. III. Chap. 2. p. 246.

[b] Arrian. de Expedit. Alex. l. 7. p. 454.

[c] Strabo, l. 16. p. 1075. = Plin. l. 5. ſect. 21. p. 269.

[d] Id. Ibid. = Hérod. l. 1. n. 185. = Megaſthen. ex Abyden. *apud* Euſeb. præp. Evang. l. 9. c. 41. p. 457.

Le principal de ces canaux ſemble avoir été le *Naharmalcha*, nommé par les Grecs Βασιλέως Ποταμος, le *Fleuve Royal*. Voyez Strab. l. 16. p. 1084. not. (2).

Ce canal, dont les anciens parlent com-

mettre le pays encore plus en ſûreté, on ſongea aux moyens de contenir l'Euphrate dans ſon lit. Pour cet effet on conſtruiſit, des deux côtés de ce fleuve, des levées très-hautes & très-étendues. Elles étoient revêtues de briques cimentées avec du bitume [a]. On porta même la précaution encore plus loin. L'Euphrate pouvoit venir à s'enfler ſi conſidérablement, qu'il ſurmontât ſes digues. Dans la vûe de prévenir ce déſordre, on avoit ménagé, le long des levées, des ouvertures capables de donner à l'eau un écoulement libre & néceſſaire [b].

III^e. PARTIE. Dep. l'établ. de la Royauté chez les Hébreux, juſqu'à leur retour de la captivité.

L'Euphrate traverſoit Babylone du Nord au Midi. On avoit conſtruit ſur ce fleuve un pont dont j'ai donné la deſcription dans le livre précédent. On avoit fait plus, ſi on en croit Diodore. Cet hiſtorien prétend qu'on avoit conduit ſous le lit de l'Euphrate une gallerie ſecrette, haute de plus de 20 pieds, & large de 15. Elle ſervoit de communication aux deux palais bâtis, vis-à-vis l'un de l'autre, ſur les rives oppoſées de l'Euphrate [c].

Ces ouvrages n'avoient pû s'exécuter qu'en détournant préalablement le cours de l'Euphrate. On y étoit parvenu en faiſant à ce fleuve, non-ſeulement pluſieurs ſaignées, mais auſſi en creuſant au deſſus de Babylone un baſſin immenſe pour recevoir une partie de ſes eaux. Lorſque tous les travaux qu'on avoit entrepris furent achevés, on fit rentrer l'Euphrate dans ſon lit ordinaire; mais on laiſſa ſubſiſter le baſſin dont je viens de parler. Il étoit entiérement revêtu de pierres, & communiquoit avec le fleuve par un canal [d]. Ce vaſte réſervoir étoit deſtiné à deux uſages; à recevoir une grande partie des eaux que l'Euphrate, dans le tems des inondations, répandoit hors de ſon lit, & à les conſerver. Car, au moyen de pluſieurs écluſes, on en tiroit la quantité d'eau qu'on jugeoit néceſſaire pour arroſer les terres dans les ſaiſons convenables (1). Le lac de Baby-

me d'un ouvrage immenſe, peut à peine aujourd'hui être diſtingué des autres canaux dont tout ce pays eſt entrecoupé.

[a] Hérod. l. 1. n. 185. = Q. Curt. l. 5. c. 1, p. 313.

[b] Q. Curt. *loco cit.*

On voit de pareilles ouvertures ſur la levée de la Loire. On les nomme des *déchargeoirs.*

[c] L. 2. p. 121.

[d] Hérod. l. 1. n. 193. = Strabo, l. 16. p. 1075. = Arrian. de Expedit. Alex. l. 7. p. 454.

(1) C'eſt ce qu'on peut conjecturer du récit d'Hérodote, l. 1. n. 186. = Voyez auſſi Arrian. de Expedit. Alex. l. 7. p. 454. = Megaſthen. *apud* Euſeb. præp. Evang. l. 9. cap. 41. p. 457. C.

III^e. Partie. Dep. l'établ. de la Royauté chez les Hébreux, jusqu'à leur retour de la captivité.

lone servoit, en un mot, aux mêmes usages que le lac Mœris en Egypte. On ne peut point, au suplus, en fixer les dimensions. Ce qu'on lit à cet égard dans les anciens, est de beaucoup exagéré, & même ils ne s'accordent point (1).

Les travaux des Babyloniens, pour l'amélioration de leur pays, ne s'étoient pas bornés à cette seule entreprise. Ils avoient ménagé encore quantité d'autres canaux, & trouvé le secret de faire répandre l'Euphrate dans leurs campagnes, de la même maniere que le Nil se répandoit autrefois en Egypte [a]. On s'étoit même proposé, en creusant ces canaux, plusieurs avantages, indépendamment de ceux que je viens d'indiquer. On avoit d'abord cherché à diminuer l'impétuosité de l'Euphrate, en faisant faire à ce fleuve plusieurs détours : & en second lieu de rendre l'abord de Babylone assez difficile par eau [b].

Toutes ces entreprises ne nous permettent pas de douter que les sciences exactes ne fussent assez cultivées chez les Babyloniens. Des peuples assez habiles pour niveler, conduire & contenir un fleuve tel que l'Euphrate, devoient avoir fait quelques progrès en Méchanique & en Géométrie. Joignons-y ce que j'ai dit de leurs découvertes astronomiques. Après ces réflexions, il sera, je crois, difficile de refuser aux Babyloniens une connoissance assez étendue des Mathématiques.

(1) Hérodote, Mégasthène & Diodore sont les seuls qui aient parlé de l'étendue & de la profondeur du lac de Babylone. A l'égard d'Hérodote, le texte de cet auteur est, à ce que je pense, tout à la fois lacuné & interpolé dans le passage dont il est ici question. Quant à Mégasthène & à Diodore, l'un donne au lac de Babylone plus de 50 lieues de circonférence, sur environ 120 pieds de profondeur; l'autre, en adoptant les mêmes mesures, pour la circonférence, ne donne que 35 pieds de profondeur à ce lac.

[a] Hérod. l. 1. n. 193. = Strabo, l. 16. p. 10-5. = Arrian. de Expedit. Alex. l. 7. p. 454.

[b] Hérod. *loco cit.*

IIIe. Partie. Dep. l'établ. de la Royauté chez les Hébreux, jusqu'à leur retour de la captivité.

ARTICLE II.

Des Egyptiens.

POUR DONNER quelque idée des connoissances que les Egyptiens avoient de la Méchanique & de la Géométrie, j'employerai la même méthode dont je viens de faire usage à l'égard des Babyloniens. On ne peut presque plus aujourd'hui juger des progrès que ces peuples avoient fait dans les Mathématiques, que par leurs entreprises & par leurs monumens. Mais ces témoignages, comme je l'ai dit, suppléent abondamment à ce que nous avons pû perdre des écrits de l'antiquité. Il suffit d'y faire quelque attention pour s'en convaincre. J'ai rendu compte, dans les livres précédens, des travaux que les Egyptiens avoient entrepris & exécutés pour fertiliser leur pays, & tirer du Nil le parti le plus avantageux qu'il étoit possible [a]. J'ai parlé aussi de leurs obéliſques, & sur-tout des Pyramides. On peut se rappeller les détails dans lesquels je suis entré sur la construction de ces grands ouvrages [b]. Ces entreprises peuvent, à ce que je crois, être citées comme une preuve des moins équivoques du progrès que les Egyptiens avoient fait dans les Mathématiques. Je ne parle point de leurs découvertes astronomiques. On sent assez l'induction que j'en pourrois tirer.

On a voulu cependant contester à ces peuples le mérite d'avoir fait des progrès un peu considérables en Géométrie. Quelques écrivains modernes se sont même servis de cette raison pour faire entendre que les connoissances astronomiques des Egyptiens ne pouvoient être que fort médiocres [c]. Mais quel a été le motif d'une accusation si injuste & si peu fondée? Ce sont les découvertes géométriques dont l'antiquité a fait honneur à Thalès & à Pythagore [d]. Thalès, dit-on, a découvert le premier que le triangle, qui a le diamètre d'un cercle pour base, & dont les côtés

[a] Voyez la seconde Part. L. II. ch. 1.
[b] Voyez la seconde Part. L. II. & *Suprà* L. II. ch. 2. p. 60. & suiv.
[c] Weidler, Hist. Astron. p. 64. n. 21. = Hist. Univers. traduite de l'Anglois. t. 1. p. 396. 397.
[d] Id. Ibid.

IIIe. Partie. Dep. l'établ. de la Royauté chez les Hébreux, juſqu'à leur retour de la captivité.

ſe rencontrent dans ſa circonférence, eſt néceſſairement rectangle [a]. Il trouva auſſi le ſecret de meſurer les pyramides par l'ombre du Soleil [b]. Pythagore, diſent les mêmes auteurs, démontra le premier que le quarré de l'hypoténuſe eſt égal à la ſomme des deux autres côtés [c]. Si ces propoſitions qui, toutes ſimples qu'elles ſont, ne laiſſent pas néanmoins d'être très-eſſentielles & très-importantes, étoient ignorées des Egyptiens : que doit-on penſer, concluent les critiques dont je parle, des connoiſſances que ces peuples avoient en Géométrie [d] ?

Je l'avoue, je ſuis encore à concevoir comment on a pû interpréter, au déſavantage des Egyptiens, les faits qu'on vient de lire. Ils me paroiſſent, au contraire, prouver que la Géométrie a été redevable à ces peuples des découvertes en queſtion. N'eſt-il pas certain, en effet, par le témoignage unanime de l'antiquité, que Thalès & Pythagore avoient puiſé chez les Egyptiens toutes leurs connoiſſances ? Ces deux philoſophes avoient demeuré en Egypte un grand nombre d'années [e] ; ils avoient eû des liaiſons d'amitié avec les prêtres de ce pays. Pythagore s'étoit même fait initier [f], & avoit acheté ce privilege par la circonciſion qu'il lui fallut ſubir [g]. La maniere dont Diogéne-Laerce s'exprime à l'égard de Thalès particuliérement, ne permet pas de douter que tout ce que ce philoſophe ſçavoit de Mathématiques, il le devoit aux Egyptiens. L'hiſtorien que je cite, dit en termes exprès que Thalès n'avoit point eû d'autres maîtres pour les ſciences que les prêtres d'Egypte [h], & il nomme ſpécialement la Géométrie [i]. Il me paroît donc démontré que Thalès & Pythagore tenoient des Egyptiens la connoiſſance des théorêmes géométriques dont nous venons de parler. Si les écrivains de la Gréce & de Rome ont repréſenté ces deux philoſophes comme les premiers qui en aient fait la découverte, il ne faut pas que leurs expreſſions nous en impo-

[a] Diog. Laert. l. 5. ſegm. 27.
[b] Id. Ibid. = Plin. l. 36. ſect. 17. Plut. t. 2. p. 147.
[c] Diog. Laert. l. 3. ſegm. 12. & *complures alii.*
[d] Weidler, Hiſt. Aſtron. p. 64.
Les auteurs de l'Hiſt. Univerſ. compoſée en Angleterre, t. 1. p. 396 & 397.
[e] Plato. = Plut. t. 2. p. 875. E. = Jamblich. de vita Pythag. ſegm. 7. 8. = Minut. Felix. p. 111. = Clem. Alex. Strom. l. 1. p. 354.
[f] Jamblich. de vita Pythag. ſegm. 14.
[g] Clem. Alex. Strom. l. 1. p. 354.
[h] L. 1. ſegm. 27.
[i] Ibid. ſegm. 24.

ſent. Elles veulent dire ſeulement que Thalès & Pythagore furent les premiers qui les publierent dans la Gréce; mais l'honneur en eſt inconteſtablement dû aux Egyptiens.

IIIe. PARTIE. Dep. l'établ. de la Royauté chez les Hébreux, juſqu'à leur retour de la captivité.

Enfin, comment ſe perſuader que des peuples capables d'élever des monumens, tels que l'Egypte en préſente encore aujourd'hui, n'aient été guidés que par une ſimple pratique deſtituée des principes & des ſecours de la Géométrie. N'eſt-il pas évident, au contraire, qu'ils avoient ſçû appliquer les Mathématiques aux différens beſoins de la vie civile? Comment auroient-ils pû, ſans le ſecours de la Géométrie, niveler preſque tout le continent de l'Egypte, tirer du Nil cette multitude de canaux dont leurs terres étoient autrefois arroſées, tailler dans les montagnes, ces obéliſques & ces ſtatues coloſſales, dont le nombre étoit, dit-on, ſi conſidérable, les tranſporter & les dreſſer ſur leurs baſes? Je le répete, la Géométrie devoit diriger ces grandes opérations, & les Egyptiens joignoient certainement la théorie à la pratique. Sans de pareilles connoiſſances, on ne peut porter la Méchanique à un certain dégré de perfection (1).

Je crois au ſurplus qu'il ne ſera pas hors de propos de faire remarquer la partie des ſciences mathématiques, dans laquelle les anciens ont été perſuadés que chaque peuple avoit particuliérement excellé. C'eſt ce qu'on reconnoît facilement par l'eſpece de ſcience que les anciens ont aſſignée par préférence à une nation. Ils regardoient les Chaldéens comme les inventeurs de l'Aſtronomie; les Phéniciens, de l'Arithmétique; les Egyptiens, de la Géométrie, & en général des Mathématiques [a]. En conſéquence, les anciens étoient perſuadés que chacun de ces peu-

(1) On pourra peut-être m'objecter ce que j'ai dit ci-deſſus, L. II. c. 2. p. 69. not. (1), au ſujet des Péruviens, qui, ſans aucune connoiſſance de la Méchanique, ont exécuté des ouvrages, au moins auſſi conſidérables que ceux des Egyptiens. A cela je réponds que cet exemple ne conclut pas abſolument contre les Egyptiens. En effet, indépendamment de leurs édifices, l'hiſtoire nous apprend que les plus anciens géomètres de la Gréce avoient été puiſer en Egypte les premiers principes de leur ſcience.

On pourroit encore m'oppoſer, & peut-être avec plus de raiſon, l'exemple des Chinois, qui, lorſque les Européens les ont connu, n'avoient pas les premiers élémens de la Géométrie, quoiqu'ils étudiaſſent l'Aſtronomie depuis fort long-tems. Mais je répondrai toujours que ces exemples ne doivent point conclure contre les Egyptiens, puiſque les hiſtoriens Grecs les reconnoiſſent pour les inventeurs de la Géométrie.

[a] Jambl. de vita Pythag. c. 29. p. 134 & 135. = Porphyr. Ibid. p. 8 & 9. = Julian. *apud* Cyrill. l. 5.

III^e. PARTIE. Dep. l'établ. de la Royauté chez les Hébreux, juſqu'à leur retour de la captivité.

ples avoit porté la partie des ſciences mathématiques, dont je viens de parler, à un plus haut dégré de perfection que les autres. Cette façon de penſer ſe remarque très-ſenſiblement, lorſqu'on lit la vie de Pythagore, écrite par Porphyre. Il dit que ce philoſophe apprit l'Aſtronomie des Chaldéens, l'Arithmétique des Phéniciens, & la Géométrie des Egyptiens [a]. Ce choix n'eſt point fait au haſard. Il nous atteſte la façon de penſer des anciens ſur l'eſpece de ſcience dans laquelle chaque peuple paſſoit pour avoir excellé particuliérement.

Je finis cet examen du progrès des anciens peuples dans les ſciences exactes, par une réflexion ſur la différence caractériſtique du génie des Grecs & des nations de l'Orient. Les Aſſyriens, les Babyloniens, les Phéniciens & les Egyptiens n'ont dû qu'à eux-mêmes les découvertes qu'ils ont faites dans les ſciences. Ces peuples n'étoient guères dans l'uſage de voyager. On ne voit point non plus que ce ſoit par des colonies venues de pays étrangers, qu'ils ſe ſoient policés. Il n'en a pas été ainſi des Grecs; malgré leur orgueil & leur prévention, ils n'ont pû s'empêcher de reconnoître qu'ils devoient toutes leurs connoiſſances aux Egyptiens, aux Chaldéens & aux Phéniciens. La Gréce, de l'aveu de ſes meilleurs écrivains, n'a eû d'autre mérite que celui d'avoir perfectionné les découvertes dont l'Aſie & l'Egypte lui avoient fait part [b]. Les Grecs &, par une conſéquence naturelle, les Romains devoient donc toutes leurs lumieres à ces mêmes peuples que, par la ſuite, ils ont eû l'ingratitude, pour ne pas dire l'inſolence, de traiter de barbares.

[a] In vita Pythag. p. 8 & 9. = [b] Diod. l. 5. p. 376.

ARTICLE

IIIe. PARTIE. Dep. l'établ. de la Royauté chez les Hébreux, juſqu'à leur retour de la captivité.

ARTICLE III.

Des Grecs.

JE N'ENTRERAI dans aucun détail ſur l'état où devoit être la Géométrie chez les Grecs, aux ſiécles qui nous occupent préſentement. Je ne pourrois le faire qu'en répétant ce que je viens de dire dans l'article précédent ſur les découvertes attribuées à Thalès & à Pythagore. Ces deux philoſophes, en effet, ont été regardés dans l'antiquité comme les premiers qui aient donné aux Grecs quelques notions de Géométrie. On peut donc juger des progrès de cette ſcience dans la Gréce, par les découvertes dont l'antiquité a fait honneur à Thalès & à Pythagore.

Il en a été, au ſurplus, des Sciences chez les Grecs comme des Arts. Entre les différens peuples compris ſous le nom général de Grecs, ceux qui habitoient dans l'Aſie ont été les premiers chez leſquels les ſciences exactes aient commencé à ſe perfectionner. Thalès étoit d'Ionie. On voit auſſi que c'eſt dans les différentes contrées de l'Aſie Mineure qu'ont paru les premiers & les plus illuſtres écrivains qui aient mérité l'attention de la poſtérité. Je l'ai déja dit, la Gréce Européenne s'eſt policée beaucoup plus tard que la Gréce Aſiatique. C'eſt un fait dont il ſeroit ſuperflu de rapporter des preuves.

IIIe. PARTIE. Dep. l'établ. de la Royauté chez les Hébreux, juſqu'à leur retour de la captivité.

CHAPITRE IV.

Géographie.

J'AI PARLÉ, dans la ſeconde Partie de cet ouvrage, des progrès que les conquêtes de Séſoſtris avoient fait faire à la Géographie [a]. On y a vû que ce Prince avoit fait dreſſer des cartes de tous les pays qu'il avoit parcourus, & qu'il avoit eû ſoin d'en faire répandre des copies dans pluſieurs contrées [b]. J'ai rendu compte enſuite des entrepriſes maritimes des Phéniciens, du voyage des Argonautes dans la Colchide, de l'expédition des Grecs devant Troie, & de quelques autres faits qui auront certainement beaucoup contribué aux progrès de la Géographie [c].

Il paroît que cette ſcience a toujours continué, pendant un certain tems, de s'enrichir de plus en plus. Les ſiécles que nous parcourons préſentement étoient, proportion gardée, fort éclairés en Géographie. Nous voyons par les écrits d'Homere, qu'à l'exception des Indes & de quelques Parties ſeptentrionales de l'Europe, ce poëte connoiſſoit preſque tous les pays dont parlent les anciens géographes [d]. Il ſemble même n'avoir pas ignoré que la terre étoit environnée d'eau de toutes parts [e]. Cette opinion n'étoit ſans doute fondée, en grande partie, que ſur des conjectures. On ſçavoit de pluſieurs voyageurs, que s'étant avancés vers différentes extrêmités du Globe, ils avoient toujours remarqué qu'elles aboutiſſoient à une mer. On en avoit conclu, avec toute l'apparence poſſible, qu'il en devoit être de même de tous les autres côtés (1). Je conviendrai encore qu'Homere n'a parlé de l'Océan que d'une maniere très-obſcure, ſouvent même contradictoire & ridicule. On entrevoit néan-

[a] L. III. chap. 2. art. 3.
[b] Ibid.
[c] Voyez Ibid. L. IV.
[d] Voyez Strab. l. 1. *init.*
[e] Voyez Iliad. l. 18. v 606. 607.
(1) Strabon ne pouvoit lui-même aſſurer que la terre fût environnée d'eau, que de cette maniere, c'eſt-à-dire, par de fortes conjectures appuyées de pluſieurs relations qui donnoient à cette opinion une eſpece d'évidence.

moins, à travers tous ces nuages, que de ſon tems on croyoit notre globe exactement entouré d'eau.

III^e. Partie. Dep. l'établ. de la Royauté chez les Hébreux, juſqu'à leur retour de la captivité.

On pourroit encore ſoupçonner que ce poëte a eû quelques idées, quelques notions confuſes de la température des climats ſitués ſous l'Equateur. La deſcription qu'il fait des arbres fruitiers des jardins d'Alcinoüs, me donne lieu de propoſer cette conjecture. Homere dit que ces arbres ne ſont jamais ſans fruit; que dans les tems que les premiers mûriſſent, il s'en forme de nouveaux. La poire prête à cueillir, en fait voir une qui ne fait que de naître. La grenade & l'orange, déja mûres, en laiſſent appercevoir d'autres qui ſont prêtes à le devenir. La grappe eſt pouſſée par une autre grappe, & la figue tombante fait place à une autre qui la ſuit [a]. Cette peinture convient parfaitement à la maniere dont les arbres fruitiers produiſent ſous l'Equateur. Eſt-ce une fiction purement poétique, ou ſeroit-elle fondée ſur la connoiſſance qu'Homere auroit eû de la réalité du fait qu'il avance? Je ſerois aſſez porté pour ce dernier ſentiment.

On a pû avoir quelques idées de la température des climats ſitués ſous l'Equateur, avant le ſiécle au quel Homere a compoſé l'Odyſſée. J'ai dit, dans la ſeconde Partie de cet ouvrage, que les Phéniciens avoient formé des établiſſemens ſur la côte occidentale d'Afrique, peu de tems après la guerre de Troie [b]. Ces peuples étoient très-hardis & fort entreprenans. Rien n'empêche de croire que quelques-uns de leurs navigateurs auront pû pénétrer juſques ſous la Ligne. Ce ſeroit ainſi que, même avant le ſiécle d'Homere, on auroit pû avoir connoiſſance des climats ſitués ſous l'équateur. Il eſt facile encore d'en indiquer une autre ſource.

L'Ecriture parle des fréquens voyages que faiſoient les flottes de Salomon dans la terre d'Ophir & de Tharſis, ſous la conduite des Phéniciens [c]. On eſt aujourd'hui fort partagé ſur la ſituation des pays que l'antiquité déſignoit par ces noms. Il n'eſt guères poſſible, en effet, de s'en aſſurer démonſtrativement. Tout ce que l'on ſçait de poſitif, c'eſt que ces contrées devoient être aſſez éloignées d'Elath & d'Aſiongaber, ports de la mer Rouge, d'où partoient les flottes de Salomon. Elles mettoient

[a] Odyſſ. l. 7. v. 117, &c.
[b] L. IV. Chap. 2.
[c] 3. Reg. cap. 9. ℣. 26. [cap. 10. ℣. 11, 22.

III^e. PARTIE. Dep. l'établ. de la Royauté chez les Hébreux, jusqu'à leur retour de la captivité.

trois ans à faire leur voyage. On sçait encore qu'elles en revenoient chargées d'or & d'argent, de gommes, de résine, de bois odoriférans, de pierres précieuses, de dents d'éléphans, & même de singes & de paons [a]. Toutes ces circonstances me portent à présumer qu'on doit chercher Ophir & Tharsis dans l'Afrique. Je me rangerai donc à l'opinion de ceux qui placent ces contrées dans le Royaume de Sofala, sur la côte orientale d'Ethiopie. On y trouve toutes les différentes productions dont je viens de parler. Il paroît, au surplus, que cette navigation devoit être familiere aux Phéniciens, dès avant le tems de Salomon [b]. On n'ignore pas que, pour se rendre de la mer Rouge à Sofala, il faut passer la ligne. Ainsi Homere, postérieur à Salomon d'une centaine d'années environ, aura fort bien pû être informé de la température des climats situés sous l'équateur.

De tous les faits dont j'ai parlé jusqu'à présent, il n'y en a point de plus remarquable que l'entreprise maritime exécutée par les ordres de Néchos, roi d'Egypte, environ l'an 610 avant J. C. Ce Prince fit partir, des bords de la mer Rouge, une flotte conduite par des Phéniciens, avec ordre de suivre toujours les côtes d'Afrique, d'en faire le tour, & de revenir en Egypte, en rentrant dans la Méditerrannée par les colonnes d'Hercule; c'est-à-dire, par le détroit de Cadix ou de Gibraltar. Il fut obéi. Les Phéniciens, au sortir de la mer Rouge, entrerent dans l'océan méridional, & suivirent constamment les côtes. Quand l'automne fut venu, ils prirent terre, semerent du bled dans l'endroit où ils se trouvoient, attendirent qu'il fût mûr, & la récolte faite, se rembarquerent. Ces navigateurs employerent deux années, en côtoyant ainsi l'Afrique, pour arriver aux colonnes d'Hercule. Parvenus à ce détroit, ils le franchirent, entrerent dans la Méditerrannée, & se rendirent à l'embouchure du Nil la troisiéme année de leur course [c].

L'histoire ne nous fournit point, quant à ce moment, d'autres faits dont nous puissions faire usage par rapport à la Géographie. Considérons maintenant l'état de cette science dans sa partie mathématique, & cherchons à découvrir les progrès qu'on pouvoit y avoir faits dans les siécles qui terminent cette derniere Partie de notre ouvrage.

[a] 3. Reg. c. 10. ℣. 11. 22. = [b] Ibid. c. 9. ℣. 27. = [c] Hérod. l. 4. n. 42.

III^e. Partie. Dep. l'établ. de la Royauté chez les Hébreux, jusqu'à leur retour de la captivité.

Je crois que ce qui constitue l'essence & la partie scientifique de la Géographie, étoit alors assez peu connu. Je doute qu'on eût sçu encore y appliquer convenablement les lumieres que peuvent & doivent fournir l'Astronomie & la Géométrie. On connoissoit, d'après les relations des voyageurs, plusieurs contrées; mais on ne jugeoit de leurs positions & de leurs distances respectives, que d'une maniere très-vague & très-incertaine. On n'étoit nullement en état de les déterminer avec quelque sorte de précision. Les idées mêmes qu'on avoit de la figure de la terre, ne se ressentoient que trop de l'ignorance de ces siécles peu éclairés dans la partie mathématique de la Géographie. Du tems d'Homere, on regardoit notre globe comme une surface platte, environnée de tous côtés d'un courant d'eau [a]. J'ai déja dit plus d'une fois que ce poëte avoit probablement passé sa vie dans différentes contrées de l'Asie Mineure. On ne peut nier que, pour son tems, il ne fût très-instruit. Ses idées sur la figure de la terre pourroient donc bien avoir été celles qu'on suivoit alors chez les peuples de ces contrées. Cette erreur même n'étoit pas encore bien détruite du tems d'Hérodote. Il se mocquoit des auteurs qui, décrivant le circuit de la terre, la représentoient ronde, comme si on l'avoit, dit-il, tournée sur le tour. Ce sont ses termes [b].

A l'égard des Grecs d'Europe, nous ne voyons pas qu'avant Anaximandre personne eût osé, parmi eux, tenter de perfectionner la Géographie à l'aide de l'Astronomie & de la Géométrie. Le Disciple de Thalès passoit, en effet, pour le premier des Grecs qui eût trouvé l'art de dresser des cartes [c]. Mais que penser de ces productions géographiques, s'il est vrai, ainsi qu'on l'assure, qu'Anaximandre se figurât la terre faite comme un cylindre [d]. Pythagore passoit pour avoir imaginé le premier de partager le globe terrestre en cinq zones à l'imitation du globe céleste [e].

Quoi qu'il en soit, l'ignorance des Grecs d'Europe en Géo-

[a] Iliad. l. 18. v. 606. 607. = Gemin. c. 13. p. 54. = Macrob. in somn. Scip. l. 2. c. 9. p. 151.

[b] L. 4. n. 36.

[c] Strabo, l. 1. p. 13.

[d] Plut. t. 2. p. 895. D.
Anaximéne, Leucippe & Démocrite n'avoient pas des idées plus raisonnables de la figure du globe terrestre. *Ibid.*

[e] Plut. Ibid. p. 896. B.

IIIe. Partie. Dep. l'établ. de la Royauté chez les Hébreux, jusqu'à leur retour de la captivité.

graphie a été, à tous égards, extrême pendant bien des siécles. Ils ne paroissent pas même avoir eû connoissance des découvertes faites dans les anciens voyages dont j'ai parlé ci-dessus. Elles n'avoient pas été absolument inconnues à Homere. Je crois avoir montré qu'il en existoit des traces assez sensibles dans ses poëmes; mais ces notions ne percerent & ne prirent crédit que fort tard chez les Grecs d'Europe. La partie historique de la Géographie étoit beaucoup plus défectueuse chez eux, dans les siécles postérieurs à Homere, que dans ceux auxquels a vécu ce grand poëte. Les faits qu'on va lire ne permettent pas d'en douter. Ils sont, à la vérité, étrangers à l'époque que je me suis prescrite, mais j'espere qu'on me pardonnera cette digression, d'autant plus qu'elle servira à prouver combien il régnoit d'incertitude & d'imperfection dans les connoissances des anciens.

Hérodote, postérieur à Homere au moins de 400 ans, ne croyoit pas que la mer environnât la terre. » Je ne sçaurois m'em» pêcher, dit-il, de rire de ceux qui prétendent que l'Océan » coule à l'entour de notre continent. On n'en peut donner nulle » preuve [a]. Je crois, ajoute-t-il ailleurs, qu'Homere avoit puisé » dans quelque ouvrage de l'antiquité ce qu'il débite sur l'Océan; » mais c'étoit sans y rien comprendre, répétant ce qu'il avoit » lû, sans trop sçavoir ce qu'il avoit lû [b].»

Le même Hérodote, parlant du voyage entrepris autour de l'Afrique par ordre de Néchos, fait son possible pour rendre suspect le récit qu'il en avoit entendu faire. Il regarde comme fabuleuses les circonstances les plus capables d'en attester aujourd'hui la vérité. Il ne pouvoit, par exemple, s'imaginer que ces navigateurs eûssent vû, comme ils le disoient, le Soleil dans une position contraire à celle dans laquelle on le voit en Europe [c]. En général, la maniere dont cet auteur, si instruit d'ail-

[a] L. 4. n. 8. 36. 45.
[b] L. 2. n. 23.
[c] L. 4. n. 42.
Les Phéniciens assuroient avoir vû, dans une partie de cette course, le Soleil à leur droite. Pour entendre en quoi cette circonstance pouvoit choquer Hérodote, il faut sçavoir que les anciens appelloient l'Occident, le devant; l'Orient, le derriere; le Septentrion, la droite, & le Midi la gauche du monde. Ils se fondoient sur ce que le mouvement apparent des cieux, étant d'Orient en Occident, on devoit prendre en conséquence l'Occident pour la partie antérieure du monde.

III^e. Partie. Dep. l'établ. de la Royauté chez les Hébreux, jusqu'à leur retour de la captivité.

leurs & si judicieux, s'explique sur ce voyage, fait assez sentir qu'il n'en comprenoit, ni le but, ni la direction [a]. Hérodote cependant avoit pris naissance dans l'Asie Mineure; mais selon toutes les apparences, il en étoit sorti de bonne heure, & avoit passé sa jeunesse, & même la plus grande partie de sa vie dans la Gréce Européenne.

Produisons des preuves encore plus étonnantes de l'incapacité des Grecs Européens en Géographie, dans les siécles postérieurs à Homere. Du tems que Xercès vouloit assujettir la Gréce, il arriva en Europe des Députés de l'Ionie, demander qu'on vînt délivrer leur pays de la domination des Perses. Ces députés se rendirent à Egine, où l'armée navale de la Gréce se trouvoit alors rassemblée. Ils exposerent le sujet de leur ambassade, & prierent qu'on fît avancer la flotte vers l'Ionie. Mais leur demande fut rejettée. Jamais les Grecs n'oserent passer l'Isle de Délos. Deux raisons les y retinrent. Ils ignoroient d'abord la route qu'il falloit tenir, au delà de Délos, pour se rendre dans l'Ionie. Ils craignirent, en second lieu, d'entreprendre un pareil voyage, persuadés qu'il y avoit aussi loin d'Egine à Samos, que d'Egine aux colonnes d'Hercule [b]. Ce dernier motif montre quelle étoit alors leur ignorance grossiere en Géographie; & il faut observer que la flotte dont je parle rassembloit l'élite de toutes les forces maritimes de la Gréce Européenne.

Il faut croire que les Grecs s'appliquerent par la suite à acquérir des notions plus justes & plus exactes de la position & de la distance des lieux. La Géographie fit sans doute des progrès, particuliérement depuis les conquêtes d'Alexandre. Mais les connoissances, dont cette science a pû s'enrichir autrefois, ont toujours été bien imparfaites. Dans les beaux jours de la Gréce & de Rome, c'est-à-dire, dans des âges qui, à bien des égards, peuvent être regardés comme très-éclairés, tout ce que l'on connoissoit de la terre occupoit, sur les cartes, un espace deux fois plus long que large [c]; attendu qu'on n'avoit aucune idée des pays situées au delà de la ligne. L'espace, dont je parle, comprenoit environ les deux tiers de l'Europe, le tiers de l'Afrique, &, à-peu-près, le quart de l'Asie. On ne connoissoit donc alors que cette partie de la terre qui est renfer-

[a] Voyez L. 4. n. 42. == [b] Hérod. l. 8. n. 132. == [c] Geminus, c. 13. p. 52.

IIIe. Partie. Dep. l'établ. de la Royauté chez les Hébreux, juſqu'à leur retour de la captivité.

mée ſous la zone tempérée ſeptentrionale, encore s'en falloit-il beaucoup que tous les pays, ſitués ſous cette zone, fûſſent exactement connus.

A l'égard des idées que les ſçavans ſe formoient du reſte de notre globe, elles étoient bien peu raiſonnables. La plupart étoient perſuadés que des cinq zones, il n'y en avoit que deux qui fûſſent habitables. D'un côté le froid exceſſif, & de l'autre les chaleurs extrêmes ne permettant pas, à ce qu'ils penſoient, d'habiter les trois autres (1). Ce n'étoit, au ſurplus, que par le raiſonnement & la connoiſſance qu'on avoit de la figure de la terre, que les philoſophes dont je parle, ſuppoſoient que la zone tempérée méridionale pouvoit être habitée. Ils ſçavoient que cette zone étant à une même diſtance de l'équateur que celle où ils habitoient, on devoit par conſéquent y jouir d'une température d'air à-peu-près égale. Ils en concluoient que l'une de ces zones étant habitée, l'autre pouvoit l'être auſſi. Du reſte, ils n'avoient aucune certitude qu'elle le fût. Car loin d'entretenir quelque commerce avec les peuples de ces contrées, on ne penſoit ſeulement pas qu'il fût poſſible d'en avoir aucun. » Lorſque nous parlons, dit Géminus, des habitans de la zone » méridionale, ce n'eſt pas comme ſçachant que cette zone ſoit » habitée, nous croyons ſeulement qu'elle peut l'être. Du ſur- » plus, nous n'en avons point d'aſſurances poſitives [a].» Cicéron n'étoit guères mieux inſtruit. » Voyez, fait-il dire à Scipion, » voyez la terre comme environnée de cinq zones, deſquelles » il n'y en a que deux d'habitées; celle du milieu étant brûlée » continuellement des ardeurs du Soleil, tandis qu'il gele per- » pétuellement ſous les deux dernieres. Encore les hommes qui » habitent la zone tempérée méridionale, ſont-ils d'une eſpece » qui n'a rien de commun avec la nôtre [b].»

(1) Sans un paſſage de Plutarque, t. 2. p. 896, & un de Géminus, c. 13, on pourroit aſſurer hardiment que c'étoit le ſentiment général des anciens; mais Pythagore, au rapport de Plutarque, penſoit que la zone torride pouvoit être habitable. La raiſon, au ſurplus, qu'en rendoit ce philoſophe, prouve bien l'ignorance extrême où l'on étoit alors de la Phyſique & de la Géographie. On voit ſenſiblement que les anciens ne parloient jamais de ces matieres qu'au haſard, & ſans aucune eſpece de principes, ni de connoiſſances.

[a] Géminus c. 13. p. 50.

Géminus vivoit du tems de Sylla & de Cicéron. = *Voyez auſſi* Hygin. poët. aſtron. c. 8. p. 355.

[b] In ſomn. Scip. n. 6. t. 3. p. 417. = *Voyez auſſi* Hygin. poët. aſtron. l. 1. c. 8. = Lucret. l. 5. v. 205. 206.

Pline

Pline parlant des deux zones tempérées, dit positivement qu'il ne peut y avoir de communication entre leurs habitans, à cause de l'extrême chaleur qui brûle celle qui les sépare [a]. Macrobe enfin s'étendant davantage sur ce sujet, assure que les peuples des deux zones tempérées n'ont jamais eû de commerce ensemble, & qu'il est même impossible qu'ils en aient aucun, par les obstacles qu'y apportent les horribles chaleurs de la zone torride [b]. On n'admettoit donc alors des habitans dans la zone tempérée méridionale, que par conjecture & par simple vraisemblance, de la même maniere, à-peu-près, que certains philosophes en supposoient dans la Lune [c].

III^e. Partie. Dep. l'établ. de la Royauté chez les Hébreux, jusqu'à leur retour de la captivité.

Une preuve bien marquée de l'imperfection où certaines parties des sciences sont restées si long-tems, c'est de voir l'antiquité dans cette opinion presque générale, après ce que l'histoire nous apprend encore aujourd'hui, des différens voyages faits autour de l'Afrique. Car indépendamment de celui que les Phéniciens entreprirent par ordre de Néchos, on sçait que peu de siécles après le regne de ce Prince, Xercès chargea un Persan de considération, d'une semblable commission. Ce navigateur, il est vrai, n'avança pas aussi loin que les Phéniciens dont je viens de parler; mais il dut toujours résulter de son expédition, des indices sur les habitans de la zone tempérée méridionale. Il assuroit positivement y en avoir vû [d].

Bien plus récemment encore, les Carthaginois avoient envoyé Hannon, navigateur expérimenté, à la découverte des côtes occidentales d'Afrique. Sa relation existe encore aujourd'hui. Elle nous apprend que ce Capitaine avoit pénétré au moins jusqu'au cinquiéme dégré de latitude septentrionale [e]. L'histoire de cette entreprise, publiée originairement en langage Punique, fut depuis traduite en Grec, & c'est dans cet état qu'elle nous est parvenue. On sçait combien la langue Grecque étoit familiere aux auteurs dont je viens de parler: par quelle fatalité cependant les anciens n'ont-ils pas profité de toutes ces découvertes? & pourquoi même semblent-elles être tombées dans l'oubli presque en naissant?

[a] L. 2. sect. 68. p. 107.
[b] In somn. Scip. l. 2. c. 5. p. 135 & 137. = Hygin. *loco cit.* p. 355. = Diod. l. 1. p. 49.
[c] Voyez *suprà*, c. 2. art. 2. p. 104 & 105.
[d] Hérod. l. 4. n. 43.
[e] Voyez les Mém. de l'Acad. des Inscript.

IIIe. Partie. Dep. l'établ. de la Royauté chez les Hébreux, juſqu'à leur retour de la captivité.

Quant à ce qui regarde plus particuliérement la ſuperficie de notre globe, je veux dire la ſituation exacte & reſpective des mers, des continents & des Iſles, les anciens ont été dans une grande ignorance ſur tous ces chefs. Faute de machines convenables, & manque d'inſtrumens aſtronomiques, ils n'ont pû ſe procurer les connoiſſances préciſes dont nous jouiſſons aujourd'hui. On ne pouvoit pas faire les obſervations qui leur ſervent de baſe & de fondement. Ces importantes découvertes étoient réſervées pour les ſiécles dans leſquels nous vivons. En moins de cinquante années, la Géographie s'eſt plus enrichie, qu'elle n'avoit fait dans l'eſpace de près de cinq mille.

Fin du troiſiéme Livre.

TROISIEME PARTIE.

Depuis l'établiſſement de la Royauté chez les Hébreux, juſqu'à leur retour de la captivité : eſpace d'environ 560 ans.

LIVRE QUATRIEME.

Du Commerce & de la Navigation.

L'ÉPOQUE que nous parcourons préſentement, doit être regardée comme une de celles qui ont été les plus avantageuſes au Commerce & à la Navigation. Les ſiécles qui terminent cette derniere Partie de notre ouvrage, ſont les ſiécles brillans de Tyr. Les Phéniciens mêmes n'ont pas été les ſeuls chez leſquels on ait vû alors fleurir le trafic maritime. Il étoit également en honneur chez pluſieurs autres nations. J'en ai déja touché quelques mots dans le livre précédent, en rendant compte des progrès de la Géographie. Les faits, dont il me reſte à parler, confirmeront les idées qu'on a déja pû ſe former du tableau que vont nous préſenter les ſiécles qui fixent préſentement nos regards. Je réunirai, ſous un ſeul & même point de vûe, ce que j'ai à dire dans cette derniere Partie ſur l'état du Commerce & de la Na-

IIIe. PARTIE. Dep. l'établ. de la Royauté chez les Hébreux, juſqu à leur retour de la captivité.

III^e. PARTIE. Dep. l'établ. de la Royauté chez les Hébreux, juſqu'à leur retour de la captivité.

vigation, relativement aux différens peuples qui s'y ſont appliqués. Il n'eſt pas poſſible, dans ce moment, de diviſer ces deux objets, & de les traiter ſéparément.

CHAPITRE PREMIER.

Des Egyptiens.

ON A VU dans les livres précédens l'averſion que les Egyptiens avoient originairement pour la mer, & le peu d'eſtime qu'ils faiſoient du Commerce [a]. J'ai eû ſoin d'obſerver que, quoique Séſoſtris n'eût rien oublié pour faire changer cette façon de penſer, il n'avoit cependant pas pû la détruire [b]. Les premiers Monarques qui ſuccéderent à ce Prince, ou négligerent le commerce, ou ne purent pas réuſſir à le faire goûter à leurs ſujets. On ne voit point que, pendant une longue ſuite de ſiécles, il ſoit queſtion du Commerce des Egyptiens. Il paroît ſeulement, par les Livres ſaints, que, du tems de Salomon, on tiroit beaucoup de chevaux de l'Egypte pour le ſervice de ce Prince [c]. On en pourroit conclure qu'il devoit y avoir alors quelque trafic direct entre les Egyptiens & les Hébreux. Mais on peut également ſuppoſer que ce Commerce ſe faiſoit par des mains tierces. Nous apprenons, par les poëmes d'Homere & par les écrits d'Hérodote, que les Phéniciens entretenoient des correſpondances ſuivies avec les Egyptiens, & qu'il y avoit un Commerce réglé établi très-anciennement chez ces peuples [d], Commerce dont il eſt parlé ſouvent dans l'Ecriture [e]. Les Phéniciens mêmes ont été, pendant bien du tems, la ſeule nation à qui l'entrée des ports de l'Egypte ait été ouverte [f]. C'étoit peut-être par cette voie que Salomon tiroit ſes chevaux de l'Egypte. Quoi qu'il en ſoit, ce n'étoient pas vraiſemblablement les Egyptiens qui alloient eux-mêmes trafiquer ſur les

[a] Prem. Part. L. IV.
[b] Seconde Part. L. IV.
[c] 3. Reg. c. 10. ŷ. 28. 29.
[d] Odyſſ. l. 14. v. 288, &c. = Hérod. l. 1. n. 1.
[e] Voyez Iſaïe, c. 23. ŷ. 3. = Ezechiel, c. 27. ŷ. 7.
[f] Voyez la prem. Part. L. IV.

côtes de Judée. Ils ne ſortoient point de leur pays. Cette nation agiſſoit autrefois comme agiſſent encore aujourd'hui la plûpart des peuples de l'Aſie, qui attendent que les Européens viennent emporter leurs marchandiſes, & les pourvoir de ce dont ils peuvent avoir beſoin.

IIIe. PARTIE. Dep. l'établ. de la Royauté chez les Hébreux, juſqu'à leur retour de la captivité.

Les Egyptiens étoient, en général, ſi peu jaloux du Commerce, qu'ils abandonnerent celui de la mer Rouge à tous les peuples qui voulurent l'exercer. Ils ſouffrirent que les Phéniciens, les Iduméens, les Hébreux & les Syriens y euſſent ſucceſſivement des flottes [a]. Il eſt également certain que, pendant une longue ſuite de ſiécles, les Egyptiens n'entretinrent, ni flottes marchandes, ni forces navales.

Vers les derniers tems de la Monarchie Egyptienne, les Souverains qui monterent ſur le trône ouvrirent enfin les yeux ſur l'importance & les avantages du Commerce. Bocchoris, qui régnoit environ l'an 670 avant J. C. publia des loix très-ſages ſur ce objet [b]. Ses ſucceſſeurs l'imiterent. Les hiſtoriens de l'antiquité rapportent aux derniers Monarques de l'Egypte, les réglemens concernant le négoce & le trafic dans cet Empire [c].

Ce fut auſſi ſous le regne de ces Princes, qu'on vit s'abolir l'ancienne façon de penſer des Egyptiens à l'égard des étrangers, auxquels l'abord de l'Egypte avoit toujours été interdit. Pſammétique, qui occupa le trône environ 100 ans après Bocchoris, ouvrit les ports de ſon royaume aux nations étrangeres. Il accueillit particuliérement les Grecs, & permit à pluſieurs d'entre eux de former des établiſſemens ſur les côtes de l'Egypte [d].

Néchos, fils & ſucceſſeur de ce Prince, prit ſinguliérement à cœur de faire proſpérer le Commerce & la Navigation dans ſes Etats. Il entreprit, dans cette vûe, de joindre la Méditerrannée à la mer Rouge, par un canal qui partît du Nil. Ce projet, déja tenté inutilement par Séſoſtris [e], n'eut pas un plus heureux ſuccès ſous le regne de Néchos. Il fut obligé de l'abandonner [f]. Mais ce deſſein montre toujours le déſir qu'avoit

[a] Voyez Prideaux, Hiſt. des Juifs, t. 1. p. 9. 12. 15. 16. 17.
[b] Diod. l. 1. p. 90. 106
[c] Ibid. p. 78.
[d] Hérod. l. 2. n. 154. = Diod. l. 1. p. 78.
[e] Voyez la ſeconde Part. L. II.
[f] Hérod. l. 2. n. 158.

III^e. PARTIE. Dep. l'établ. de la Royauté chez les Hébreux, jusqu'à leur retour de la captivité.

ce Monarque de faciliter & d'étendre le Commerce maritime dans son Royaume.

Néchos ayant renoncé à l'entreprise dont je viens de parler, porta toute son attention du côté de la marine. Il fit construire quantité de vaisseaux, les uns sur la Méditerrannée, & les autres sur la mer Rouge [a]. Son intention étoit de prendre une connoissance exacte, non-seulement de ces mers, mais aussi de celle des Indes. Ce Monarque même conçut de plus vastes projets. Ce fut en effet par ses ordres que les Phéniciens entreprirent ce voyage autour de l'Afrique, dont j'ai déja parlé dans les livres précédens [b], & sur lequel j'aurai encore occasion de revenir.

Depuis cette époque, les Monarques Egyptiens continuerent à s'occuper beaucoup de la marine. Ils firent construire des flottes, & tâcherent de former leurs sujets à la mer. Leurs soins & leurs travaux ne furent pas infructueux. Sous le regne d'Apriès, petit-fils de Néchos, les Egyptiens se trouverent assez puissans & assez expérimentés sur la mer, pour livrer bataille aux Phéniciens & les battre [c]. Ce fait est la preuve la plus marquée qu'on puisse citer des progrès que ce peuple avoit faits alors dans la Navigation, & du dégré de supériorité que les forces navales de l'Egypte avoient acquises en si peu de tems.

Apriès eut pour successeur Amasis. Ce Prince, qu'on doit regarder comme le dernier Monarque de l'ancienne Egypte, entra dans toutes les vûes de ses prédécesseurs. Il les seconda parfaitement, en favorisant le Commerce de tout son pouvoir, & en attirant par ses bienfaits les étrangers en Egypte [d]. Si cette Monarchie eût subsisté plus long-tems, il est à présumer que le Commerce & la Navigation y auroient fait de grands progrès. Les Egyptiens auroient appris à la fin à profiter des avantages de leur situation. Il y a, en effet, peu de contrées dans l'univers placées aussi heureusement que l'Egypte, par rapport au Commerce. Egalement à portée de la mer Rouge & de la Méditerrannée, destinée, pour ainsi dire, par la nature à servir de centre & de réunion à l'Asie, à l'Afrique & à l'Eu-

[a] Hérod. l. 2. n. 158.
[b] *Suprà*, L. II & L. III. p. 132.
[c] Hérod. l. 2. n. 161. = Diod. l. 1. p. 79.
[d] Hérod. l. 2. n. 178.

rope, elle peut embraſſer & attirer dans ſon ſein le Commerce de toutes ces différentes parties du monde. Mais l'ancienne Monarchie des Egyptiens touchoit à ſa fin, lorſque ces peuples commencerent à s'appercevoir de leurs avantages. Ils ne purent donc en profiter.

II Ie. PARTIE. Dep. l'établ. de la Royauté chez les Hébreux, juſqu'à leur retour de la captivité.

Les Egyptiens, au ſurplus, avoient porté juſques dans leur marine & leur négoce, cet eſprit de ſingularité qui a toujours caractériſé cette nation. Leurs vaiſſeaux étoient conſtruits & armés d'une maniere abſolument différente de celle qu'on ſuivoit chez les autres peuples. Les agrêts & les cordages y étoient diſpoſés d'une façon qui paroît très-biſarre & très-ſinguliere [a]. A l'égard du négoce, j'ai déja dit que les hommes ne daignoient pas s'en mêler; tout le trafic paſſoit par les mains des femmes [b].

C'eſt au reſte tout ce que nous pouvons dire de l'état du Commerce & de la Navigation chez les anciens Egyptiens. Nous manquons des inſtructions & des connoiſſances néceſſaires pour traiter convenablement ces deux objets. Nous ignorons, par exemple, quels étoient particuliérement les objets dont trafiquoient les Egyptiens, & la maniere dont ils exerçoient leur négoce. Nous ne ſommes pas mieux inſtruits de la forme & de la valeur de leurs eſpeces monnoyées. A peine peut-on propoſer quelques conjectures ſur ce dernier article (1). Je finis en obſervant que les Egyptiens ne s'étant appliqués ſérieuſement au commerce que ſur le déclin de leur Monarchie, ces peuples n'ont vraiſemblablement pas eû le tems de connoître toutes les branches & tous les rapports d'un objet dont l'étendue eſt ſi vaſte & ſi difficile à pénétrer.

[a] Hérod. l. 2. n. 36.

[b] Prem. Part. L. VI. c. 2.

(1) Il y a ſeulement lieu de préſumer que très-anciennement on ſe ſervoit en Egypte pour le commerce, entre autres pieces de métal, de feuilles d'or très-légeres, & portant en creux d'un côté l'empreinte d'une eſpece de feuille de roſier. Voyez le Recueil d'Antiquités de M. le Comte de Caylus, t. 2. p. 18, & les Mém. de Trév. Mai 1756. p. 1253, &c.

IIIe. PARTIE. Dep. l'établ. de la Royauté chez les Hébreux, juſqu'à leur retour de la captivité.

CHAPITRE II.

Des Phéniciens.

QUELQUE idée que j'aie déja pû donner du Commerce & des richeſſes des Phéniciens, elle n'approche cependant pas de celle qu'on doit s'en former dans les ſiécles que nous parcourons préſentement. Ces peuples ſe trouverent alors maîtres de tout le commerce qui ſe faiſoit dans le monde connu. L'empire de la mer étoit entre leurs mains; empire qu'ils avoient particuliérement mérité par leur habileté & leur expérience dans la Navigation. On voit en effet que c'étoit toujours aux Phéniciens que les autres nations s'adreſſoient, lorſqu'il s'agiſſoit de quelque grande entrepriſe maritime. Les flottes que Salomon envoyoit dans le pays d'Ophir, étoient conduites par des Phéniciens [a]. Ce furent auſſi des navigateurs de cette nation que Néchos chargea de faire le tour de l'Afrique [b], expédition qui, eû égard au tems, demandoit un courage & des talens bien ſupérieurs.

Juſqu'à préſent, c'eſt-à-dire, dans la premiere & dans la ſeconde Partie de cet ouvrage, je n'ai parlé que de Sidon. Je l'ai repréſentée comme la plus conſidérable & la plus opulente de toutes les villes qu'on connût alors dans la Phénicie. Mais dans les ſiécles qui fixent maintenant nos regards, cette ancienne capitale ſe vit entiérement effacée par Tyr ſa colonie. Les écrivains de l'antiquité ſont partagés ſur l'époque de la fondation de cette ville. Sans entrer dans toutes les diſcuſſions qu'entraîneroit un examen exact de leurs ſentimens, il ſuffit d'obſerver que, du tems d'Homere, Tyr étoit encore ſi peu célebre, qu'il ne la nomme ſeulement pas. Il n'eſt queſtion que de Sidon dans les écrits de ce grand poëte [c]. Tyr néanmoins ne tarda pas à s'élever. On voit, peu de tems après Homere, cette ville non-ſeulement égaler, mais même ſurpaſſer Sidon.

[a] 3. Reg. c. 9. ỳ. 29. = 2. Paral. c. 8. ỳ. 18.

[b] *Suprà*, L. III. p. 132.

[c] Voyez la 2e. Part. L. IV. chap. 2.

Iſaïe,

III^e. PARTIE. Dep. l'établ. de la Royauté chez les Hébreux, juſqu'à leur retour de la captivité.

Iſaïe, Jérémie, Ezéchiel & les autres Prophêtes repréſentent Tyr comme la ville la plus commerçante & la plus riche qu'il y eût autrefois dans l'univers (1). Ses habitans joignoient à l'activité & à l'intelligence que demande le trafic maritime, la capacité & la bravoure militaire.

Pluſieurs villes dépendantes de Tyr, ayant entrepris de ſe ſouſtraire à ſa domination, eurent recours à Salmanaſar roi d'Aſſyrie. Ce Monarque prit en main leurs intérêts, & ſe déclara contre les Tyriens. Il équipa une flotte de 60 voiles; mais cette armée fut battue par une eſcadre Tyrienne, compoſée ſeulement de douze vaiſſeaux. Cette action rendit le nom des Tyriens ſi redoutable ſur la mer, que Salmanaſar n'oſa plus ſe commettre contre eux ſur cet élément. Il jugea plus avantageux de les attaquer par terre. Ce Prince forma donc le ſiége de Tyr, qu'il convertit par la ſuite en blocus. La place ſe trouva bientôt réduite à de fâcheuſes extrémités, parce que les Aſſyriens avoient bouché tous les aquéducs, & intercepté tous les conduits qui pouvoient y porter de l'eau. Pour remédier à cet inconvénient, les Tyriens imaginerent de creuſer des puits. Cet expédient leur réuſſit au point de les mettre en état de tenir bon pendant cinq ans. Salmanaſar alors étant venu à mourir, les Aſſyriens leverent le ſiége, & Tyr, pour cette fois, échappa au danger éminent qui la menaçoit [a]. Cet événement arriva vers l'an 720 avant Jeſus-Chriſt.

Depuis cette époque, juſqu'au regne de Nabuchodonoſor, Tyr vit toujours croître ſon commerce & ſa ſplendeur. Pour donner en peu de mots une idée de cette ville, & faire ſentir quelles étoient ſes richeſſes & l'étendue de ſon négoce, je ne ſçaurois mieux faire que de tranſcrire les expreſſions dont s'eſt ſervi le prophête Ezéchiel pour peindre & caractériſer Tyr dans ſes beaux jours (2).

» O Tyr! s'écrie le Prophête, vous avez dit en vous-même: » Je ſuis une ville d'une beauté parfaite. Vos voiſins, qui vous » ont bâtie, n'ont rien oublié pour vous embellir. Ils ont fait » tout le corps & les divers étages de votre vaiſſeau de ſapins

(1) Iſaïe prophétiſoit ſous le regne d'Achaz, vers l'an 740 avant J. C.

[a] Ménander *apud* Joſ. antiq. l. 9. c. 14.

(2) Ezéchiel prophétiſoit vers l'an 595 avant J. C.

III^e. PARTIE. Dep. l'établ. de la Royauté chez les Hébreux, juſqu'à leur retour de la captivité.

» de Sanir. Ils ont pris un cedre du Liban pour vous faire un
» mât. Ils ont poli les chênes de Bazan pour faire vos rames.
» Ils ont employé l'yvoire des Indes pour faire les bancs de
» vos rameurs, & ce qui vient de l'Italie pour faire vos cham-
» bres. Le fin lin d'Egypte, tiſſu en broderie, a compoſé la
» voile qui a été ſuſpendue à votre mât. L'hyacinthe & la pour-
» pre des iſles d'Eliſa ont fait votre pavillon. Les habitans de
» Sidon & d'Arad ont été vos rameurs; & vos ſages, ó Tyr!
» ſont devenus vos pilotes. Tous les navires de la mer & tous
» les mariniers ont été engagés dans votre commerce & votre
» trafic. Les Carthaginois trafiquoient avec vous, & rempliſ-
» ſoient vos marchés d'argent, d'étain & de plomb. Javan,
» Thubal & Moſoch entretenoient auſſi votre commerce, &
» amenoient à votre peuple des eſclaves & des vaſes d'airain.
» On a conduit, de Thogorma dans vos marchés, des chevaux
» & des mulets. Les enfans de Dédan ont trafiqué avec vous.
» Votre commerce s'eſt étendu en pluſieurs Iſles, & l'on vous
» a donné, en échange de vos marchandiſes, des tapis ſu-
» perbes, de l'yvoire & de l'ébene. Les Syriens ont été enga-
» gés dans votre trafic, à cauſe de la multitude de vos ouvra-
» ges; ils ont expoſé en vente dans vos marchés des perles,
» de la pourpre, des toiles ouvragées du Byſſus, de la ſoie &
» toutes ſortes de marchandiſes précieuſes. Les peuples de Juda
» & d'Iſraël ont entretenu auſſi leur commerce avec vous, &
» ils ont apporté dans vos marchés le plus pur froment, le
» beaume, le miel, l'huile & la réſine. Damas, en échange
» de vos ouvrages ſi variés & ſi différens, vous apportoit de
» grandes richeſſes, du vin excellent, & des laines d'une cou-
» leur vive & éclatante. Dan, la Gréce & Moſel ont expoſé
» en vente dans vos marchés des ouvrages de fer, de la myr-
» rhe & des cannes d'excellente odeur. L'Arabie & les princes
» de Cédar étoient auſſi engagés dans votre commerce. Ils vous
» amenoient leurs agneaux, leurs béliers & leurs boucs. Saba &
» Réma venoient auſſi trafiquer avec vous. Ils expoſoient dans
» vos marchés les parfums les plus exquis, les pierres précieu-
» ſes & l'or. De tous les vaiſſeaux de la mer, les vôtres ont été
» les plus remarquables. Vos rameurs vous ont conduite ſur les
» grandes eaux. Vous avez été comblée de biens & de gloire;

» jamais ville ne vous a été ſemblable. Votre commerce enri-
» chiſſoit les nations & les Rois de la terre [a] ».

IIIe. PARTIE. Dep. l'établ. de la Royauté chez les Hébreux, juſqu'à leur retour de la captivité.

On voit, par cette peinture vive & animée, que le Commerce de Tyr n'avoit alors d'autres bornes que celles du monde connu. Cette ville étoit le centre où tout aboutiſſoit. Les hiſtoriens profanes ſont, à cet égard, entiérement d'accord avec les Livres ſaints [b].

Tant de proſpérités furent terminées par la plus horrible des cataſtrophes. Nabuchodonoſor, ſouverain de Babylone, marcha contre Tyr, l'an 580 avant Jeſus-Chriſt. Les motifs qui le déterminerent à cette entrepriſe nous ſont inconnus. Les Tyriens oppoſerent une vigoureuſe réſiſtance aux efforts du Monarque Babylonien, mais l'événement ne leur fut pas favorable. Nabuchodonoſor ſe rendit maître de leur capitale. Ce ne fut pas, à la vérité, ſans de grandes peines & de grandes fatigues. Il demeura campé treize ans devant les murailles de Tyr [c]. Cette expédition fut ſi longue & ſi pénible, que *toute tête*, pour me ſervir de l'expreſſion du Prophête, *en étoit devenue chauve, & toute épaule pelée* [d]. La durée du ſiége avoit permis à la plus grande partie des habitans de ſe retirer avec leurs meilleurs effets dans une Iſle, fort voiſine du rivage où Tyr étoit bâtie [e]. Le vainqueur étant entré dans la place, n'y trouva donc preſque rien qu'il pût abandonner à ſes troupes pour les dédommager des fatigues & des travaux qu'elles avoient ſoufferts [f]. Il en fut tellement irrité que, mettant tout à feu & à ſang, il détruiſit la ville juſqu'aux fondemens, & fit paſſer au fil de l'épée tout ce qui pouvoit y être encore reſté d'habitans. C'eſt ainſi que périt l'ancienne Tyr, 567 avant J. C. Depuis ce déſaſtre elle ne ſe releva jamais. Le nom & la gloire de cette ville paſſerent à la nouvelle Tyr, qu'on bâtit dans une iſle ſituée vis-à-vis de l'ancienne [g].

Je ne crois pas devoir terminer cet article ſans dire un mot des Carthaginois. Ils tiennent un rang trop conſidérable parmi les nations qui ſe ſont diſtinguées autrefois par le trafic maritime

[a] Chap. 27 & 28.
[b] Voyez Q. Curt l. 4. c. 4. p. 159. = Strabo, l. 16. p. 1097.
[c] Joſeph. Antiq. l. 10. c. 11. *ſub fin.* = adverſ. Appion. l. 1. c. 7.
[d] Ezéchiel, c. 29. ℣. 18.
[e] Marsham, p. 539.
[f] Ezéchiel, ch. 26. ℣. 11 & 12. ch. 27. ℣. 36.
[g] Voyez Marsh. p. 539.

III^e. PARTIE. Dep. l'établ. de la Royauté chez les Hébreux, juſqu'à leur retour de la captivité.

pour qu'on puiſſe les paſſer ſous ſilence. Ces peuples ſont autant connus par leur habileté & leur expérience dans le Commerce & dans la Navigation, que par les longues & ſanglantes guerres qu'ils eurent à ſoutenir contre les Romains.

Carthage, dont on place la fondation environ vers l'an 890 avant Jeſus-Chriſt, dut ſa naiſſance à l'ancienne Tyr [a]. La premiere forme de gouvernement établie à Carthage, fut bien certainement Monarchique. Mais cette conſtitution ne ſubſiſta pas long-tems. Tout nous porte à croire que Carthage ſe forma très-promptement en République [b]. Quoi qu'il en ſoit, cette colonie Phénicienne porta dans ſon nouvel établiſſement le goût & l'induſtrie de ſes fondateurs. Le commerce étoit, à proprement parler, l'ame de Carthage, ſon occupation, ſon caractere propre & dominant, l'objet, en un mot, de toutes ſes démarches, tant publiques que particulieres. Les perſonnages les plus éminens dans l'Etat, ne regardoient point comme au deſſous d'eux, de ſe mêler du négoce [c]. Ils s'y appliquoient avec autant d'ardeur & d'attention que les moindres citoyens. Le trafic avoit donné naiſſance à Carthage; le trafic lui donna l'accroiſſement, & la mit en état de diſputer à Rome, pendant bien des années, l'Empire du monde.

Carthage étoit ſituée bien plus avantageuſement que Tyr. Placée au centre de la Méditerranée, à portée de l'Orient comme de l'Occident, elle embraſſoit, par l'étendue de ſon Commerce, toutes les mers & toutes les contrées alors connues. Un port excellent offroit aux navires l'aſile le plus aſſuré. Les côtes d'Afrique, région vaſte & fertile, fourniſſoient abondamment les ſecours néceſſaires pour faire ſubſiſter un peuple innombrable. Avec de pareils avantages, joints à ce génie pour le négoce & la navigation, que les Carthaginois avoient apportés de Phénicie, ils parvinrent à rendre bientôt leur Etat très-floriſſant. Heureux, s'ils ne s'étoient pas laiſſé entraîner à l'eſprit de conquête & de domination, paſſion toujours funeſte & ruineuſe aux nations commerçantes.

L'hiſtoire de Carthage ne nous fournit, au ſurplus, rien de particulier ſur les objets qui nous occupent préſentement. Tout

[a] Marsh. p. 398.
[b] Voyez Ariſt. de Repub. l. 2. c. 11.
[c] Ariſt. *loco cit.* p. 335. = Polyb. l. 6. c. 9.

ce qu'on a lû dans les volumes précédens, ſur le Commerce & la Marine des Phéniciens, convient également au commerce & à la marine des Carthaginois. Je ne trouve, à cet égard, aucune différence entre l'un & l'autre peuple. On pourroit ajouter qu'ils ont été également décriés pour leur mauvaiſe foi, & peut-être fort injuſtement. Nous ne connoiſſons les Phéniciens & les Carthaginois que ſur des rapports très-ſuſpects. Il faudroit, pour juger ſainement du caractere de ces deux nations, qu'il nous fût reſté quelque hiſtoire de Phénicie ou de Carthage, écrite par un Phénicien ou par un Carthaginois. Nous ſerions alors en état de comparer les différens récits, & de connoître, par ce moyen, la vérité.

IIIe. PARTIE. Dep. l'établ de la Royauté chez les Hébreux, juſqu'à leur retour de la captivité.

CHAPITRE III.

Des Grecs.

ON DOIT rapporter à l'époque qui nous occupe préſentement, celle de la naiſſance du Commerce & de la Navigation chez les Grecs. Thucydide obſerve que ces peuples ne commencerent à s'appliquer ſérieuſement à la Marine, que depuis la guerre de Troie [a]. Ils s'y livrerent avec d'autant plus d'ardeur, que leur pays étant naturellement pauvre & ſtérile, un commerce vif & étendu pouvoit ſeul leur faire acquérir cette conſidération & cette opulence qui rendent une nation puiſſante & reſpectable.

L'hiſtoire du Commerce & de la Navigation chez les Grecs, dans les ſiécles qui fixent actuellement nos regards, ne préſente pas néanmoins des objets qui ſoient encore bien ſatisfaiſans. On voit, à la vérité, quelques villes de la Gréce, tant Aſiatique qu'Européenne, commencer à s'adonner au trafic maritime; mais ces premieres tentatives furent bien foibles. Les Grecs alors n'étoient, ni aſſez induſtrieux, ni aſſez inſtruits pour établir un grand Commerce. Les arts & les ſciences n'avoient encore acquis aucun dégré de perfection dans la Gréce. Je crois

[a] L. 1. p. 11.

III^e. PARTIE. Dep. l'établ. de la Royauté chez les Hébreux, juſqu'à leur retour de la captivité.

l'avoir ſuffiſamment prouvé dans les livres précédens. Auſſi voyons-nous que l'or & l'argent y étoient très-rares, même ſur la fin des ſiécles qui ſont l'objet de cette derniere Partie de notre ouvrage.

A l'égard de l'habileté & de l'expérience des Grecs dans la la Marine, on en peut juger ſur une ſimple réflexion. Il eſt conſtant que ces peuples n'ont jamais ſçû ſe ſervir que de la grande Ourſe pour diriger la route de leurs vaiſſeaux [a]. Ce fait ſeul nous prouve quelle étoit leur ignorance & leur incapacité. Ajoutons-y ce qu'on a déja vû ailleurs, que du tems de Xercès, les Grecs croyoient encore qu'il y avoit auſſi loin d'Egine à Samos, que d'Egine aux colonnes d'Hercule, & qu'ils ignoroient la route qu'il falloit tenir, paſſé l'iſle de Délos, pour ſe rendre dans l'Ionie [b].

Quant à la force & à la capacité de leurs vaiſſeaux, j'en ai parlé amplement dans la ſeconde Partie de cet ouvrage. On y a vû que ces bâtimens étoient très-foibles & très-médiocres. Leur Marine, à cet égard, n'avoit fait aucuns progrès. Quelle idée, en effet, peut-on s'en former, lorſqu'on voit dans la guerre du Péloponéſe, les Lacédémoniens tranſporter leurs vaiſſeaux par terre d'une mer à l'autre [c]. Il paroît même que ces ſortes d'expédiens étoient alors d'un uſage aſſez fréquent & aſſez ordinaire [d]. D'après ces faits, on ne doit pas s'attendre à recueillir beaucoup d'agrément & de ſatisfaction de l'expoſé que nous allons faire de l'état où étoient le Commerce & la Navigation chez les Grecs, dans les ſiécles qui fixent maintenant notre attention. Je vais parcourir ſuccinctement, & ſuivant l'ordre chronologique, l'hiſtoire des principales villes de la Gréce qui s'y ſont alors diſtinguées.

Les habitans de l'iſle d'Egine peuvent être regardés comme les premiers peuples de la Gréce Européenne qui ſe ſoient fait conſidérer par leur intelligence dans le trafic maritime. On voit, en effet, peu de tems après le retour des Héraclides dans le Péloponéſe, les Eginétes faire un grand Commerce dans la Gréce. Ils venoient débarquer à Cyllène, & ſe ſervoient enſuite

[a] Arat. Phœnom. v. 40, &c. = Ovid. Faſt. l. 3. v. 107. = Triſt. l. 4. Eleg. 3. *init.*

[b] *Suprà*, L. III. chap. 4. p. 135.
[c] Thucyd. l. 3. n. 81.
[d] Voyez Strab. l. 8. p. 516.

de mulets pour tranſporter leurs marchandiſes dans l'intérieur des terres [a]. Ce fut auſſi vers les mêmes ſiécles, que ces peuples imaginerent de faire battre de la monnoie d'or & d'argent, qui étoit forte & péſante [b]. Si l'on en croit même quelques auteurs, ils ont été les premiers parmi les Grecs qui aient mis les eſpeces monnoyées en uſage [c].

III^e. PARTIE. Dep. l'établ. de la Royauté chez les Hébreux, juſqu'à leur retour de la captivité.

Les Eginétes n'étoient parvenus à rendre leur Iſle le centre de tout le Commerce de la Gréce [d], que par leur attention à entretenir des forces navales conſidérables. On peut dire que dans les ſiécles, dont je parle préſentement, ils étoient regardés comme le peuple de la Gréce le plus puiſſant qu'il y eût alors ſur la mer [e]. Les Eginétes ont même été mis au nombre des nations qui en ont tenu l'Empire pendant quelque tems [f]. Ils ne purent pas néanmoins ſe maintenir dans cet état d'opulence & de proſpérité. Le rôle que ces peuples ont joué dans la Gréce a été auſſi court que brillant. Chaſſés de leur Iſle par les Athéniens, du tems de Périclès, les Eginétes ne purent jamais ſe relever de cet échec [g]. Leur puiſſance navale fut anéantie, & leur Commerce preſque éteint.

Après les Eginétes, je crois devoir placer les Corinthiens. Ils ſe ſont fait connoître de très-bonne heure par leurs richeſſes & par leurs forces maritimes. Difficilement pourroit-on trouver une ville ſituée plus favorablement pour le Commerce, que l'étoit Corinthe. Placée ſur cette langue de terre, qui joint le Péloponéſe au continent de la Gréce, à une diſtance preſque égale des deux mers, cette ville ſembloit avoir été deſtinée par la nature pour ſervir d'entrepôt à tous les peuples de ces contrées. Les Grecs autrefois trafiquoient plus par terre que par mer [h]. Tout le Commerce alors paſſoit néceſſairement par les mains des Corinthiens. C'eſt ainſi que, dans les tems anciens, ils amaſſerent de grandes richeſſes. Auſſi voyons-nous les

[a] Pauſ. l. 8. c. 5.

[b] Pollux, l. 9. c. 6. p. 1067. = Héſychius, vocat. Αἰγινᾶον νόμισμα.

[c] Marm. Oxon. epoch. 29. = Ælian. Var. Hiſt. l. 12. c. 10. = Strabo, l. 8. p. 577.

[d] Voyez Strabo. Ibid.

[e] Voyez Hérod. l. 5. n. 83. = Plut. *in* Themiſth. p. 113. = Pauſ. l. 2. c. 29.

[f] Strabo, l. 8. p. 576. = Ælian. Var. Hiſt. l. 12. c. 10. = Euſeb. Chron. l. 2. n. 1514. p. 129.

[g] Voyez Périzon. not. *ad* Ælian. l. 12. chap. 10.

[h] Thucyd. l. 1, p. 12. = Strabo, l. 8. p. 580.

III^e. PARTIE. Dep. l'établ. de la Royauté chez les Hébreux, jusqu'à leur retour de la captivité.

anciens poëtes de la Gréce donner souvent à Corinthe l'épithéte d'opulente [a].

Cette ville renfermoit dans son district deux ports; l'un situé sur le golfe Saronique, & l'autre sur le golfe auquel elle donna son nom. Les Corinthiens sçurent profiter des avantages de leur position. Ils s'adonnerent à la Navigation, équiperent des vaisseaux peu de tems après la guerre de Troie, pour donner la chasse aux pirates, & protéger le Commerce [b]. Par ce moyen, Corinthe ne tarda pas à devenir l'entrepôt de toutes les marchandises qui se consommoient dans la Gréce [c]. Le succès encourageant ses habitans, l'art de perfectionner la Navigation fut l'objet de leur étude. Ils furent, dit-on, les premiers qui changerent la forme ancienne des vaisseaux. Au lieu de simples galeres, les Corinthiens construisirent des bâtimens à trois rangs de rames [d]. Cette invention dut leur procurer, pendant quelque tems, une espece de supériorité sur la mer. Nous ne voyons pas cependant que les Corinthiens soient comptés dans le nombre des nations qui ont eû l'Empire de cet élément. Il est parlé seulement dans Thucydide d'une action mémorable qui se passa entre ces peuples & les habitans de Corfou [e], environ l'an 660 avant J. C. C'étoit le plus ancien combat naval dont il fut fait mention dans les chroniques de la Gréce [f].

La position de Corinthe étoit telle, que cette ville auroit pû donner aisément la loi à tous les Grecs. Commandant sur deux mers & sur l'Isthme qui les sépare, il lui auroit été facile d'empêcher une moitié de la Gréce de communiquer avec l'autre. Mais le génie & l'inclination des Corinthiens les portoient plutôt au Commerce, qu'aux entrepriſes militaires. Satisfaits d'amasser de grandes richesses, ils ne s'occuperent uniquement que des moyens d'en jouir, & de se livrer à tout le luxe & à toute la délicatesse que l'opulence peut fournir. Ils s'appliquerent aussi à rendre leur ville une des plus belles & des plus magnifiques de la Gréce. Rien n'y fut épargné. Corinthe étoit remplie de temples, de palais, de théatres, de portiques, de

[a] Hom. Iliad. l. 2. B. v. 770 = Thucyd. l. 1. p. 12.
[b] Thucyd. *loco cit.*
[c] Id. Ibid.
[d] Ibid.
[e] Ibid.
[f] Ibid.

bains;

III^e. PARTIE. Dep. l'établ. de la Royauté chez les Hébreux, juſqu'à leur retour de la captivité.

bains, & de quantité d'autres édifices auſſi recommandables par la rareté des marbres employés à leur conſtruction, que par l'élégance de leur architecture. Ces ſuperbes bâtimens étoient en outre enrichis d'un nombre infini de colonnes & de ſtatues dont la matiere étoit des plus précieuſes, & le travail de la main des plus fameux maîtres. Le luxe, l'opulence & la moleſſe s'annonçoient à Corinthe de toutes parts. Elle étoit ſans contredit la ville la plus riche & la plus voluptueuſe qu'il y eût dans toute la Gréce.

Athénes, dont on a vû, dans la ſeconde Partie de cet ouvrage, que les forces maritimes étoient aſſez conſidérables dès le tems de la guerre de Troie, ne mérite cependant pas que nous nous arrêtions à en parler. Cette ville, durant tout l'eſpace de tems dont il s'agit préſentement, n'a fait aucune figure, ſoit ſur terre, ſoit ſur mer. Elle n'avoit alors, ni Commerce, ni Marine. Solon néanmoins n'avoit rien oublié pour mettre les arts & les manufactures en honneur à Athénes. Il avoit même fait une loi, par laquelle un fils ne ſeroit pas tenu de nourrir ſon pere qui ne lui auroit fait apprendre aucun métier [a]. Mais l'Attique étoit trop pauvre du tems de Solon [b], pour qu'on pût s'appercevoir promptement de l'utilité de ſes réglemens. Il s'écoula plus d'un ſiécle avant que l'effet en fût bien ſenſible. Athénes n'eſt devenue célebre par ſon Commerce & par ſa Marine, que depuis la premiere expédition des Perſes dans la Gréce. C'eſt à cette époque qu'on voit commencer la gloire & la ſplendeur des Athéniens : je ne puis que l'indiquer : les ſiécles qu'elle renferme excedent les bornes que je me ſuis preſcrites.

A l'égard des Lacédémoniens, on ne doit point mettre ces peuples au nombre de ceux qui ſe ſont fait conſidérer par leur commerce & par leurs forces navales. L'eſprit de gouvernement établi par Lycurgue, n'étoit nullement propre à rendre ces deux objets floriſſans à Sparte. Le commerce étoit en quelque ſorte banni de cette capitale. Le luxe non-ſeulement y étoit proſcrit, on avoit été juſqu'à interdire aux Spartiates la plupart des arts méchaniques [c]. Les conſéquences d'une pareille

[a] Plut. *in* Solon. p. 90.
[b] Id. Ibid. p. 91.
[c] Xenophon. *de* Rep. Laced. p. 397. = Ælian. Var. Hiſt. l. 6. c. 6. = Plut. *in* Lycurg. p. 44. 47. 54. = Nicol. Damaſc. *in* Excerpt. Valeſ. p. 522. = Philoſtrat. Vit. Apollon. l. 4. chap. 32.

IIIe. PARTIE. Dep. l'établ. de la Royauté chez les Hébreux, juſqu'à leur retour de la captivité.

politique ſe font aiſément ſentir. Perſonne n'ignore que le Commerce eſt l'ame & le ſoutien de la Marine ; mais il ne peut y avoir de commerce dans un Etat où les arts ne ſont point cultivés, & où l'induſtrie n'eſt pas excitée. L'eſpece de monnoie dont on faiſoit uſage à Sparte, formoit elle ſeule un obſtacle invincible au commerce. Elle étoit d'un très-mauvais fer, & ſi peſante, que pour porter une ſomme de dix mines (1), on avoit beſoin d'une charette attelée de deux bœufs, & d'une chambre pour la ſerrer. Cette monnoie n'avoit point cours chez les autres peuples de la Gréce, qui la rebutoient, & en faiſoient même des railleries [a].

Indépendamment de toutes ces conſidérations, pluſieurs motifs s'oppoſoient à ce que Sparte ait jamais pû former une marine puiſſante. La Laconie, quoiqu'environnée par la mer au Levant, au Midi & au Couchant, n'en étoit cependant pas dans une poſition plus heureuſe. Ses côtes ſont mal ſaines, ſemées d'écueils & de rochers [b]. Elle n'avoit qu'un ſeul port, ou pour mieux dire, un havre [c], qui n'étoit, ni fort grand, ni fort commode. Diſons enfin que Lycurgue avoit défendu aux Lacédémoniens de s'adonner à la mer [d]. Ne ſoyons donc point étonnés que la Navigation n'ait jamais été fort en honneur chez ce peuple. Il eſt vrai que, dans la ſuite des tems, Sparte, par certaines circonſtances, ſe trouva forcée d'avoir des vaiſſeaux ; mais elle s'en dégoûta promptement [e]. Auſſi n'eſt-ce point par leurs exploits maritimes que les Lacédémoniens ſe ſont illuſtrés.

Je pourrois parler de pluſieurs autres peuples, tant de la Gréce Européenne que de la Gréce Aſiatique, qui, vers les ſiécles dont nous nous occupons maintenant, commencerent à tourner leurs vûes du côté du Commerce & de la Navigation. Car il eſt conſtant qu'alors un très-grand nombre de villes des Iſles & du Continent s'adonnerent au trafic maritime. Mais leur hiſtoire ne mérite point d'attention particuliere, puiſqu'elle ne fournit ni détails, ni circonſtances capables de nous inſtruire

(1) *Dix mines font 709 liv. 6. ſ. 3. den.* de notre monnoie.

[a] Plut. *in* Lycurg. p. 44.

[b] Strab. l. 8. p. 580.

[c] Voyez Thucyd. l. 1. n. 108. p. 70.

[d] Plut. Inſtit. Lac. p. 239.

[e] Ibid.

III^e. PARTIE. Dep. l'établ. de la Royauté chez les Hébreux, jusqu'à leur retour de la captivité.

& de nous éclairer. Je dirai seulement que les Rhodiens peuvent être nommés à juste titre les législateurs de la mer. Ils furent les premiers qui pensèrent à soumettre à des loix les usages concernant le trafic maritime & la police de la mer. Ces réglemens furent trouvés si sages, que la plupart des autres nations les adopterent, & voulurent qu'on suivît les loix navales des Rhodiens, pour décider les différends qui pourroient survenir entre les gens de mer & les trafiquans. On ignore dans quel siécle ces loix furent rédigées. Il paroît seulement qu'elles étoient fort anciennes [a].

C'est au reste à cet esprit de Commerce qui s'empara de la plus grande partie des habitans de la Gréce, que ces peuples ont été redevables de ce dégré de puissance & de considération dont ils ont joui pendant quelques siécles. Une nation commerçante est, en général, une nation active & industrieuse. Le trafic maritime sur-tout exige beaucoup de travail, de hardiesse & de sagacité. Ces qualités influent nécessairement sur les mœurs, & rendent les esprits plus propres aux grandes entrepriſes. Les exemples des peuples que le Commerce a fait prospérer, ne me manqueroient pas, s'il étoit néceſſaire de prouver cette vérité. Je finis par une réflexion sur la maniere dont, en différens tems, les Grecs ont envisagé le trafic.

Héſiode & Plutarque ont obſervé que, dans les siécles dont je parle préſentement, le Commerce étoit en grand honneur chez les Grecs. Aucun travail, diſent ces auteurs, n'étoit honteux; aucun art, aucun métier ne mettoit de différence parmi les hommes [b]. Une façon de penſer ſi raiſonnable & ſi utile à une nation telle que les Grecs, changea néanmoins. On voit par les ouvrages de Xénophon, de Platon, d'Ariſtote, & de pluſieurs autres écrivains de mérite, que dans leur siécle, les profeſſions qui pouvoient conduire à gagner de l'argent, étoient

[a] Cicero pro lege Manil. n. 18. t. 5. p. 19. = Strabo, l. 14. p. 964.

On trouve à la fin du ſecond volume de l'ouvrage intitulé *Jus Græco-Roman.* imprimé à Francfort en 1596, quelques loix écrites en Grec, & intitulées *Loix navales des Rhodiens.* Pluſieurs auteurs croient qu'en effet ces loix ſont l'ancien texte de celles qui avoient été faites par les Rhodiens. Mais ce ſentiment eſt, on ne peut pas plus mal fondé, comme il me ſeroit aiſé de le démontrer, ſi cette diſcuſſion n'étoit pas totalement étrangere aux objets dont nous devons nous occuper.

[b] Heſiod. Op. & dies. v. 311. = Plut. *in* Solon. p. 79. D.

III^e. PARTIE. Dep. l'établ. de la Royauté chez les Hébreux, juſqu'à leur retour de la captivité.

regardées comme indignes d'un homme libre [a]. Ariſtote ſoutient que, dans un Etat bien ordonné, on ne donnera jamais le droit de cité aux artiſans [b]. Platon veut qu'on puniſſe un citoyen qui feroit le Commerce [c]. On voit enfin ces deux philoſophes, dont les ſentimens ſont d'ailleurs ſi oppoſés ſur les principes & les maximes du Gouvernement, s'accorder à preſcrire que les terres ne ſoient cultivées que par des eſclaves [d]. Il eſt bien ſurprenant qu'avec de pareils principes, dont tous les Grecs paroiſſent avoir été imbus, ces peuples aient été auſſi intelligens dans le Commerce, & auſſi puiſſans ſur la mer, qu'on ſçait qu'ils l'ont été pendant quelques ſiécles.

[a] Xenoph. Œcon. p. 482. = Plato, de Rep. l. 2. de Leg. l. 8. p. 907. = Ariſt. de Rep. l. 7. c. 9. l. 8. c. 2. l. 3. c. 4.
[b] De Rep. l. 3. c. 5. p. 344. A.
[c] De Leg. l. 2. p. 799.
[d] Plato de Leg. l. 7. p. 891. = Ariſt. de Repub. l. 7. c. 10. p. 437. D.

Fin du quatriéme Livre.

TROISIEME PARTIE.

Depuis l'établiſſement de la Royauté chez les Hébreux, juſqu'à leur retour de la captivité : eſpace d'environ 560 ans.

LIVRE CINQUIEME.

De l'Art Militaire.

LES EXPÉDITIONS militaires n'ont été que trop fréquentes dans les ſiécles que nous enviſageons préſentement, & ces Princes nés pour le malheur de l'humanité, ces fléaux de la terre, qu'on a honorés du nom de conquérans, n'ont été alors que trop multipliés. Je ne m'arrêterai point à détailler leurs exploits. Nous devons moins enviſager l'hiſtoire de leurs conquêtes, que celle de l'Art militaire. Cet objet eſt celui qui doit principalement nous occuper. Je comprendrai ſous un ſeul & même article les Babyloniens, les Aſſyriens, les Médes, les Syriens & les Egyptiens, eû

IIIe. PARTIE. Dep. l'établ. de la Royauté chez les Hébreux, juſqu'à leur retour de la captivité.

égard au peu de détail que leur hiſtoire fournit dans les ſiécles préſens, par rapport à l'Art militaire. L'abondance des faits ſera cauſe, au contraire, que je traiterai ſéparément ce qui concerne les peuples de l'Europe, c'eſt-à-dire, les Grecs.

On va voir, par les faits dont je vais rendre compte, que dans les ſiécles qui ſont l'objet de cette derniere Partie de notre ouvrage, on faiſoit la guerre de la même maniere, à-peu-près, qu'on l'avoit toujours faite juſqu'alors. Les peuples n'avoient encore que des connoiſſances très-bornées de l'Art militaire. Quant à la cruauté & la barbarie, que j'ai ſi juſtement reprochée aux premiers ſiécles, ceux dont je parle maintenant, n'offrent à cet égard aucune différence : on n'y voit nul changement avantageux à l'humanité. Le droit des gens étoit alors auſſi inconnu, & auſſi ſouvent violé qu'il l'ait pû être dans les premiers âges.

III^e. PARTIE. Dep. l'établ. de la Royauté chez les Hébreux, juſqu'à leur retour de la captivité.

CHAPITRE PREMIER.

Des Aſſyriens, des Babyloniens, des Médes, des Syriens, des Egyptiens, &c.

J'AI FAIT VOIR dans les livres précédens à quel point l'Art de faire la guerre étoit inconnu dans les anciens tems. On doit en effet mettre une grande différence entre donner une bataille, & diriger les opérations d'une campagne. Le gain d'une bataille ne dépendoit autrefois que du nombre des troupes & de leur bravoure : l'intelligence & la capacité y avoient très-peu de part. Mais ces deux qualités ſont abſolument néceſſaires pour former le plan d'une campagne. C'eſt dans cet article que conſiſte particuliérement l'Art de faire la guerre. D'après ces principes, il eſt aiſé de montrer que l'Art militaire n'avoit fait encore que très-peu de progrès dans les ſiécles dont je parle préſentement.

Quelle idée en effet peut-on ſe former de la maniere dont les Princes faiſoient alors la guerre, lorſqu'on voit que, la plupart du tems, ils entroient en campagne ſans s'y être préparés, ſans avoir de plan formé, ni de projets fixes & décidés? Dans ces tems d'ignorance & de barbarie, la fantaiſie ou le haſard déterminoient pour l'ordinaire un conquérant à ſe jetter ſur un pays plutôt que ſur un autre. L'Ecriture nous fournit un exemple de cette conduite dans la perſonne de Nabuchodonoſor. Ce Monarque, dit Ezéchiel, s'arrêta dans un endroit où aboutiſſoient deux chemins. Là il voulut apprendre par le ſort, de quel côté il devoit tourner ſes armes. Le ſort étant tombé ſur Jéruſalem, il marcha contre cette ville [a]. Ce trait, qui n'eſt pas le ſeul que je pourrois citer, ſuffit pour donner une idée de la maniere dont les Princes entreprenoient alors une guerre, & s'y préparoient.

L'incertitude qui régnoit dans la conduite de ces Monarques, me paroît d'autant plus ſurprenante qu'ils traînoient à leur ſui-

[a] C. 21. ℣. 21 & 22.

IIIe. PARTIE. Dep. l'établ. de la Royauté chez les Hébreux, jusqu'à leur retour de la captivité.

te des forces innombrables. Il falloit cependant penser à la subsistance de tant de milliers d'hommes; & comment y pourvoir, lorsqu'on n'avoit pas déterminé, avant que d'entrer en campagne, où seroit le théatre de la guerre. Ajoutons qu'il y avoit une très-nombreuse cavalerie, sans parler d'une multitude étonnante de chariots, dans les armées des Princes dont je viens de parler.

Je demanderai aussi comment on s'y prenoit pour faire manœuvrer de pareilles armées un jour d'action. On ne voit point que, dans les siécles qui fixent présentement nos regards, elles fussent divisées en différens corps. Il paroît même que cette méthode a été inconnue aux Asiatiques jusqu'au regne de Cyaxare. Hérodote assure que ce Prince fut le premier qui imagina de séparer les piquiers, les cavaliers & les archers, les uns d'avec les autres. Car auparavant, dit ce grand historien, tous ces différens corps marchoient confusément & pêle-mêle dans les armées [a]. Cyaxare régnoit environ 630 ans avant J. C. La discipline militaire n'a donc été connue & introduite dans les armées des Asiatiques, que depuis cette époque (1).

Quant à ce qui concerne l'attaque & la défense des places, cette partie de l'Art militaire n'étoit pas alors absolument inconnue dans l'Asie. Il est parlé dans l'Ecriture de plusieurs siéges. Ceux de Samarie, de Tyr & de Jérusalem peuvent nous fournir quelques lumieres sur les moyens dont les Asiatiques faisoient alors usage pour réussir dans ces sortes d'opérations. On voit que leur maniere ordinaire d'attaquer une place consistoit à l'environner de fossés & de murailles si exactement, qu'aucun des habitans ne pût en sortir [b]. On faisoit ensuite approcher les béliers [c] pour renverser les portes ou les murs. Lorsque la breche étoit jugée assez considérable, on tentoit l'assaut. Pour favoriser & faciliter cette manœuvre, on éleyoit des terrasses [d], qu'on

[a] L. 1. n. 103.

(1) Il faut excepter de cette proposition générale les Hébreux. Dès le tems de Moyse, ils étoient divisés en Tribus, qui formoient chacune une troupe séparée avec son étendart particulier. Aussi voyons-nous que l'armée de David étoit distribuée en différens corps de cent hommes & de mille hommes. Elle étoit en outre partagée en 3 divisions principales, commandées chacune par un Officier général, qui avoit sous lui des tribuns & des centeniers. 2. Reg. c. 18. ℣. 1, 2 & 4.

[b] 2. Reg. c. 20. ℣. 15. = 4. Reg. c. 24. ℣. 10.

[c] Ezéchiel, c. 4. ℣. 2. c. 21. ℣. 22. c. 26. ℣. 9.

[d] Id. c. 4. ℣. 2. c. 21. ℣. 22. c. 26. ℣. 8.

garnissoit

garniſſoit d'archers ou de frondeurs qui écartoient les aſſiégés de la bréche. On employoit auſſi la ſappe [a] pour renverſer les murs de la place. Voilà quelle étoit, dans les ſiécles dont je parle maintenant, & quelle a preſque toujours été autrefois, la maniere dont on ſe rendoit maître des places qu'on aſſiégeoit.

III^e. PARTIE. Dep. l'établ. de la Royauté chez les Hébreux, juſqu'à leur retour de la captivité.

A l'égard de la défenſe de ces mêmes places, elle conſiſtoit dans la force & l'épaiſſeur des murailles, qui ſouvent étoient terraſſées, dans la largeur du foſſé qui les environnoit, dans la hauteur des tours, & dans les différentes machines qu'on employoit pour lancer au loin de longues fleches, & jetter de gros quartiers de pierres [b]. Ces moyens étoient ſuffiſans alors pour mettre une place en état de tenir long-tems. Le ſiége de Tyr par Nabuchodonoſor dura 13 ans [c], & celui d'Azoth par Pſammétique, 29 [d]. Ces faits n'ont rien d'abſolument incroyable, ſi l'on fait réflexion que la ſituation d'une place, aidée de quelques ouvrages, pouvoit autrefois la rendre imprenable. D'ailleurs on ne doit enviſager le ſiége de Tyr & d'Azoth que comme des blocus. C'étoit la ſeule reſſource qu'on pût employer pour ſe rendre maître de pareilles villes. Il falloit les réduire par la famine, & ce moyen n'étoit pas aiſé. On a vû, en effet, dans les livres précédens, que la plupart des grandes villes renfermoient autrefois dans leur intérieur un certain eſpace de terres labourables [e].

Au ſurplus, quoi qu'il y eût alors des places fortes & capables de tenir long-tems, il eſt certain qu'elles devoient être en petit nombre, ou que, s'il y en avoit pluſieurs dans un Etat, on ne ſçavoit pas s'en ſervir convenablement. Le plus grand avantage en effet qu'on puiſſe tirer des places fortifiées, c'eſt d'arrêter les progrès de l'ennemi victorieux. Cependant, dans les ſiécles dont je parle préſentement, une ſeule action décidoit toujours du ſort d'un Royaume. On ne voit point d'armée ſe relever ni ſe remettre après une premiere défaite. Toutes les guerres étoient alors, comme autrefois, preſque ordinairement décidées en une ſeule campagne. Le gain d'une bataille entraînoit infailliblement la conquête d'un Royaume entier.

[a] 2. Reg. c. 20. ℣. 15.
[b] Paral. c. 26. ℣. 9. 15.
[c] Joſ. Antiq. l. 10. c. 11. *ſub fin.* adverſ. Appion. l. 1. c. 7.
[d] Hérod. l. 2. n. 157.
[e] *Suprà*, L. II. c. 1. p. 53.

III^e. PARTIE. Dep. l'établ. de la Royauté chez les Hébreux, juſqu'à leur retour de la captivité.

En général, les peuples de l'Aſie ne paroiſſent pas avoir jamais porté bien loin la connoiſſance de l'Art militaire. Nous ne voyons point qu'ils ſçûſſent profiter de l'avantage des poſtes, ſe ſaiſir à propos d'un terrein favorable, attirer la guerre dans un pays fourré, faire uſage des défilés, ſoit pour ſurprendre ou harceler l'ennemi dans ſa marche, ſoit pour ſe mettre à couvert de ſes attaques, dreſſer avec art des embuſcades, traîner habilement une campagne en longueur, éviter d'en venir à une action déciſive avec un ennemi ſupérieur, le réduire enfin à ſe conſumer lui-même par la diſette de vivres & de fourages. Nous ne voyons pas non plus que ces peuples fûſſent fort habiles ni fort attentifs à tirer parti de la diſpoſition du terrein, à choiſir des endroits où ils pûſſent appuyer leur droite ou leur gauche de rivieres, de marais ou de hauteurs, pour ſe mettre hors d'état d'être enveloppés. Ils ignoroient également l'art de combattre, avec une armée médiocre, une armée beaucoup plus nombreuſe [a]. Il n'eſt jamais fait mention de ces reſſources dans les guerres des Aſiatiques. Il paroît auſſi que les marches, les contre-marches, & enfin quantité d'autres manœuvres militaires ne leur ont jamais été connues.

Je ne dirai qu'un mot des ſuites ordinaires de la victoire chez les peuples de l'Aſie. J'ai parlé ſuffiſamment, dans la premiere & dans la ſeconde Partie de cet ouvrage, des excès auxquels les vainqueurs avoient originairement coutume de ſe porter. Il en étoit encore de même dans les ſiécles que nous parcourons préſentement. Leur hiſtoire, à cet égard, préſente ſans ceſſe les barbaries les plus horribles; & tout ce que j'ai dit des premiers âges, ne convient que trop à ceux qui nous occupent maintenant. Je ne crois donc point devoir m'attacher à retracer cet affreux tableau. Je remarquerai ſeulement un uſage dont les Livres ſaints fourniſſent quantité d'exemples; uſage auſſi barbare & auſſi contraire au droit des gens, que les cruautés dont les premiers conquérans ſouilloient toujours leurs victoires. On voit les rois d'Aſſyrie & de Chaldée, non contens d'avoir porté la déſolation & le ravage dans les pays qu'ils avoient ſubjugués, en enlever tous les habitans que le fer avoit épargnés, & les tranſporter dans des contrées fort éloignées [b]. Ces

[a] Rollin, Hiſt. Anc. t. 2. p. 419. = [b] 4. Reg. c. 17. ℣. 6. c. 24. ℣. 16. c. 25. ℣. 11.

III^e. PARTIE. Dep. l'établ. de la Royauté chez les Hébreux, jusqu'à leur retour de la captivité.

conquérans regardoient, si l'on peut dire, les hommes comme des productions de la terre, qu'on pouvoit transplanter indifféremment d'un climat dans un autre.

Je ferai encore, à ce sujet, une autre réflexion. D'après les faits qu'on vient de lire, on seroit porté à croire que la terre devoit être autrefois beaucoup moins peuplée qu'elle ne l'est aujourd'hui. Dans les anciens tems les peuples avoient presque toujours les armes à la main. Les guerres étoient continuelles. Le ravage, le carnage & la destruction totale des villes étoient les suites ordinaires de la victoire. Nous en avons des preuves dans le sort que subirent Ninive [a], Samarie [b], Tyr [c] & Jérusalem [d], sans parler de quantité d'autres exemples que je pourrois citer. Un pays conquis étoit donc un pays infailliblement ruiné & dévasté. Il devoit même se passer un tems considérable avant qu'il pût se remettre, puisque le vainqueur, comme je viens de le dire, emmenoit en captivité tout ce qui avoit pû échapper à la fureur du soldat; & combien ne devoit-il pas périr de familles dans ces transmigrations forcées & cruelles? La maniere dont la guerre se faisoit alors, ne pouvoit donc pas manquer d'enlever à la terre la plus grande partie de ses habitans. L'Asie particuliérement, théatre perpétuel d'horreurs & de dévastations, auroit dû bientôt se trouver absolument déserte & inhabitée. Les faits néanmoins rapportés par les historiens de l'antiquité, attestent que cette partie du monde étoit infiniment peuplée, même peu de siécles après ceux que nous parcourons maintenant. C'est, je l'avouerai, un problême dont la solution ne se présente pas facilement à mon esprit.

[a] Tobie, c. 14. ℣. 14 édit. des Septante. = Nahum, c. 2. ℣. 8. 10. 13. c. 3. ℣. 7. = Sophon. c. 2. ℣. 13. 15. = Ezechiel, c. 31. ℣. 3, &c. = Hérod. l. 1. n. 106. = Diod. l. 2. p. 142. = Strabo, l. 16. p. 1071. = Alex. Poly-Hist. *apud* Syncell. p. 210.

[b] 4. Reg. c. 17. ℣. 6. = Osée, c. 14. ℣. 1. = Michée, c. 1. ℣. 6.

[c] Voyez *suprà* L. IV. c. 2. p. 147.

[d] 4. Reg. c. 25. ℣. 9, &c.

IIIe. PARTIE. Dep. l'établ. de la Royauté chez les Hébreux, juſqu'à leur retour de la captivité.

CHAPITRE II.

Des Grecs.

DANS L'EXAMEN que nous allons faire de l'état où étoit l'Art militaire chez les Grecs, aux ſiécles dont il s'agit préſentement, je n'entrerai dans aucun détail ſur les guerres qu'ils ont pû avoir entre eux. Cet objet ne mérite pas qu'on s'y arrête. L'hiſtoire des événemens militaires arrivés alors dans la Gréce, n'eſt, ni fort inſtructive, ni fort intéreſſante. Je me bornerai donc à parler d'abord des uſages qui ont été communs en général à toute la nation Grecque. Je parlerai enſuite des pratiques qu'on peut dire avoir été particuliérement propres aux Spartiates & aux Athéniens. Ces deux peuples ont été ſans contredit les premiers & les ſeuls même qui, dans les ſiécles dont nous nous occupons préſentement, eûſſent fait quelques progrès dans l'Art militaire. Je n'en veux point d'autres preuves que la ſupériorité dont Sparte & Athénes ont joui pendant ſi long-tems ſur toutes les autres villes de la Gréce. Je ne prétends pas, au ſurplus, entrer dans de grands détails ſur tous les objets que je viens d'indiquer. A l'égard des Athéniens & des Spartiates particuliérement, je ne crois pas devoir m'étendre beaucoup ſur leur diſcipline & leurs uſages militaires, ces objets étant des plus connus & des plus familiers.

IIIe. PARTIE. Dep. l'établ. de la Royauté chez les Hébreux, juſqu'à leur retour de la captivité.

ARTICLE PREMIER.

Des Pratiques Militaires communes à tous les Peuples de la Gréce.

EN PARLANT de la diſcipline militaire des Grecs, aux tems de la guerre de Troie, j'ai dit qu'on ne voyoit pas bien clairement de quelle maniere on levoit alors des troupes. Nous pouvons parler plus affirmativement ſur cet objet dans les ſiécles que nous parcourons préſentement. On ſçait qu'à Lacédémone, par exemple, tous les citoyens étoient obligés de porter les armes depuis 30 ans juſqu'à ſoixante [a]. Il en étoit de même à Athénes. Tous les jeunes Athéniens ſe faiſoient inſcrire dans un regiſtre public à l'âge de 18 ans, & s'engageoient par un ſerment ſolemnel à ſervir la République. Cet acte les obligeoit à marcher juſqu'à l'âge de ſoixante ans dans toutes les occaſions qui ſe préſentoient [b]. On peut conjecturer que cet uſage avoit également lieu dans les autres Etats de la Gréce, qui vraiſemblablement obſervoient à cet égard la même diſcipline que Sparte & Athénes. Diſons encore que, chez tous ces peuples, les déſerteurs étoient punis de mort [c], & qu'on notoit d'infamie ceux qui, dans la mêlée, avoient abandonné leur bouclier [d].

Dans les premiers tems de la Gréce, les ſoldats faiſoient la guerre à leurs propres dépens [e]. On ne doit point s'en étonner. Les guerres d'ambition n'étoient pas encore connues. On ne prenoit les armes que pour ſe défendre en cas d'attaque, ou dans l'eſpérance de faire du butin. Toutes les guerres alors étoient donc des guerres utiles ou néceſſaires. Chacun y étoit perſonnellement intéreſſé. Les armées d'ailleurs s'éloignoient fort peu du canton d'où étoient ſorties les troupes qui les compoſoient. Elles ne manquoient point d'y revenir à la fin de la

[a] Potter Archeolog. l. 3. c. 2.
[b] Id. Ibid.
[c] Lucian. *in* Navig. n. 33. t. 3. p. 270.
[d] Voyez Plut. *in* Pelop. p. 278. B. = S. Empiric. Pyrrhon. Hyppot. l. 3. c. 24. p. 181.
[e] Voyez la ſeconde Part. L. V. chap. 3.

IIIe. PARTIE. Dep. l'établ. de la Royauté chez les Hébreux, juſqu'à leur retour de la captivité.

campagne. Le ſoldat pouvoit donc aiſément pourvoir à ſa ſubſiſtance. A l'exception de la guerre de Troie, il s'eſt paſſé bien des ſiécles avant que les Grecs aient ſongé à porter les armes hors de leurs pays, & juſqu'à ce moment leurs troupes n'étoient pas dans la poſition d'exiger une paye; car même dans l'expédition contre Troie, l'appât d'un riche butin formoit un ample dédommagement.

L'ambition des Grecs s'étant accrue avec leur puiſſance, ils voulurent enfin prendre part aux événemens des autres pays. Différentes circonſtances les engagerent dans la ſuite des tems à tranſporter ſouvent leurs troupes hors de leur territoire. Il fallut alors que l'Etat fournît, par des ſecours particuliers, à la ſubſiſtance des armées qu'on envoyoit dans les pays lointains. Quoique l'hiſtoire ne marque point préciſément ſi Sparte donnoit à ceux de ſes habitans, qu'elle faiſoit paſſer en Aſie, une paye, on peut conjecturer néanmoins que le tréſor public contribuoit à leur entretien. Il eſt dit que Lyſandre fit augmenter la paye des Lacédémoniens qui ſervoient ſur les galéres que ce Général menoit au jeune Cyrus [a]. Ce fait autoriſe à penſer qu'alors les troupes de Sparte étoient dans l'habitude de recevoir une ſolde.

Juſqu'à Périclès, les ſoldats à Athénes avoient ſervi gratuitement la République; mais ſous ſon gouvernement, la guerre ſe faiſant au loin dans la Cherſonéſe, dans la Thrace, dans les Iſles, dans l'Ionie, &c. pendant pluſieurs mois de ſuite, il fallut bien que la République pourvût à la ſubſiſtance de citoyens éloignés ſi long-tems de leur patrie, & hors d'état, par conſéquent, de pouvoir gagner leur vie. Car les habitans d'Athénes étoient, pour la plupart, artiſans, & ne ſubſiſtoient que de leur travail & de leur induſtrie. La paye que la République donnoit à ſes troupes fut réglée à deux oboles par jour par fantaſſin, & à une drachme par cavalier [b]. C'eſt ainſi que l'ambition contraignit, par la ſuite des tems, les Grecs à ſoudoyer leurs troupes, qui originairement ne l'avoient pas été. Les faits qu'on vient de lire ſont, il eſt vrai, poſtérieurs aux ſiécles qui terminent cette troiſiéme & derniere Partie de notre ouvrage. J'ai crû néanmoins cette diſgreſſion néceſſaire pour

[a] Plut. *in* Lyſand. p. 435. B. = [b] Potter. Archeol. l. 3. c. 2. p. 432.

donner une idée complette de la discipline militaire des Grecs. Je reviens à l'époque qui doit maintenant nous occuper.

IIIe. Partie. Dep. l'établ. de la Royauté chez les Hébreux, jusqu'à leur retour de la captivité.

J'ai dit dans le volume précédent que suivant toutes les apparences les Grecs, aux tems héroiques, n'étoient pas bien experts dans l'Art de manier les armes [a]. J'ajouterai qu'il en devoit être encore de même dans les siécles que nous parcourons présentement. On sçait en effet qu'il n'y eût jamais de maîtres d'escrime chez les Lacédémoniens [b]; & quant aux Athéniens, cette profession n'y fut introduite que la huitiéme année de la guerre du Péloponése [c]. D'après ce fait, ne pourroit-on pas penser que les Grecs n'étoient pas dans l'usage d'exercer leurs troupes au maniement des armes; & qu'à cet égard il n'y avoit ni regle ni discipline parmi ces peuples, chacun étant le maître de suivre ses idées & ses vûes particulieres.

Quant aux marches, aux campemens, aux évolutions, & autres manœuvres militaires, il n'est pas possible d'en parler. Rien ne peut nous indiquer si les Grecs, dans les tems dont je parle, avoient sur tous ces articles quelques principes, quelques maximes constantes & uniformes. Je croirois qu'en général ces peuples n'avoient pas encore fait de grands progrès dans la Tactique. Cette science n'a commencé que fort tard à se débrouiller & à prendre forme.

J'ai prouvé ailleurs que du tems de la guerre de Troie il n'y avoit pas de cavalerie proprement dite dans les armées Grecques [d]. Les siécles, dont il s'agit maintenant, offrent à cet égard une différence notable. On y voit les Grecs faire usage de la cavalerie, & en avoir des corps dans leurs armées. Il seroit peut-être intéressant de fixer l'époque de ce changement, & d'en faire connoître les auteurs. Mais il n'est pas possible de contenter, sur cet article, la curiosité des lecteurs. On ignore absolument par qui & dans quel tems la cavalerie a été introduite chez les Grecs. Tout ce qu'on peut dire, c'est que la premiere guerre de Messéne, dont l'époque tombe à l'an 743 avant Jesus-Christ, est la premiere occasion où l'histoire fasse mention de cavalerie dans les armées Grecques [e]. Il y en avoit

[a] Voyez la seconde Part. L. V. c. 3.
[b] Plato *in* Laches, p. 482. 483.
[c] Ibid. Voyez les notes de Mr. Dacier sur ce dialogue, p. 338.
[d] Voyez la seconde Partie. Liv. V. c. 3.
[e] Voyez Acad. des Inscript. t. 7. M. p. 298. 327.

III^e. PARTIE. Dep. l'établ. de la Royauté chez les Hébreux, juſqu'à leur retour de la captivité.

dans l'armée des Meſſéniens & dans celle des Lacédémoniens. Cet établiſſement devoit, à ce qu'il paroît, être aſſez récent; car outre que cette cavalerie étoit peu nombreuſe, elle étoit d'ailleurs ſi mauvaiſe, qu'elle ne fut preſque d'aucun uſage. Pauſanias remarque à ce ſujet que les habitans du Péloponéſe ne connoiſſoient pas encore l'art de bien manier un cheval [a]. On peut donc ſuppoſer, ſans trop donner à la conjecture, que l'introduction de la cavalerie dans les armées Grecques n'a pas précédé de beaucoup la premiere guerre de Meſſéne.

Les Grecs au ſurplus n'ont jamais eû que fort peu de cavalerie. Ce n'eſt pas que ces peuples n'en fiſſent un très-grand cas. On voit au contraire qu'ils l'eſtimoient beaucoup; mais le terrein de la Gréce, généralement parlant, ſec & aride n'a jamais été favorable aux chevaux. Il n'y avoit que le ſol de la Theſſalie qui fût propre à en nourrir & à en élever. Par-tout ailleurs ils dégénéroient [b]. Il n'eſt pas poſſible d'en douter, lorſqu'on voit qu'à la bataille de Marathon & à celle de Platée, les Grecs n'avoient point de cavalerie, parce que la Theſſalie étoit alors au pouvoir des Perſes [c]. Cependant à la bataille de Platée l'armée Grecque étoit forte de cent dix mille hommes. L'entretien, au reſte, d'un corps de cavalerie Theſſalienne coûtoit des ſommes ſi conſidérables, que la plupart des villes Grecques n'étoient pas en état d'en faire les frais. Auſſi quiconque autrefois pouvoit entretenir des chevaux, jouiſſoit parmi les Grecs de la plus grande conſidération [d].

Remarquons, au ſujet de la cavalerie, qu'aucun peuple de l'antiquité n'a connu ni la ſelle ni les étriers. Il n'en eſt point fait mention dans les auteurs anciens. L'éducation, l'exercice, l'habitude avoient appris aux cavaliers d'alors à ſe paſſer de ces ſecours. Ils ſçavoient s'élancer légérement ſur le dos d'un cheval, & s'y maintenir ſans l'aide de la ſelle ni des étriers. Ceux à qui l'âge ou la foibleſſe ne permettoient pas la même agilité, ſe faiſoient aider par quelqu'un, ſinon ils profitoient du ſecours d'une groſſe pierrre, ou de quelque autre élévation pour monter

[a] L. 4. c. 8. p. 300.
[b] Voyez Acad. des Inſcript. t. 7. M. p. 330.
[c] Hérod. l. 6. n. 112. l. 9. n. 128.
[d] Ariſt. *de* Rep. l. 4 cap. 3. t. 2. p. 365. B.

à cheval

à cheval [a]. Ces uſages, au ſurplus, ne font pas beaucoup d'honneur au génie & à la ſagacité des anciens peuples. On ne peut voir ſans étonnement combien ils étoient peu induſtrieux à ſe procurer certaines commodités dont on comprend difficilement qu'il ait jamais été poſſible de ſe paſſer. Diſons maintenant un mot de l'attaque & de la défenſe des places chez les Grecs.

III^e. PARTIE. Dep. l'établ. de la Royauté chez les Hébreux, juſqu'à leur retour de la captivité.

Cette partie de la ſcience militaire étoit encore fort peu connue dans la Gréce, aux ſiécles qui nous occupent préſentement. On voit, dans la guerre que les Lacédémoniens déclarerent aux Meſſéniens, la ville d'Ithôme ſoutenir un ſiége de 19 ans, moins par la force des ouvrages dont elle étoit revêtue, que par l'ignorance des aſſiégeans. La défenſe de cette place conſiſtoit uniquement dans ſa poſition. Elle étoit aſſiſe ſur une montagne aſſez haute & aſſez eſcarpée [b] pour en rendre les approches fort difficiles à des peuples auſſi peu expérimentés que l'étoient alors les Grecs, dans l'art de faire des ſiéges. C'eſt ainſi que pluſieurs places ont pû, même avant qu'on eût inventé aucune eſpece de fortification, ſoutenir des ſiéges fort longs. Ariſtote nous apprend encore que les anciennes villes de la Gréce étoient bâties de maniere que, quoiqu'elles ne fûſſent point entourées de murs, elles pouvoient néanmoins ſe défendre par la façon dont on les avoit conſtruites. Toutes les rues en étoient ſi étroites & ſi remplies de ſinuoſités, qu'on pouvoit, avec peu de monde, arrêter facilement l'ennemi à chaque pas, & l'accabler du haut des maiſons [c]. Ariſtote n'eſt pas, au ſurplus, le ſeul écrivain de l'antiquité qui ait parlé de ce fait [d]. On en trouve même des exemples chez d'autres nations que les Grecs [e].

Je ne vois point, quant à préſent, d'autres objets à indiquer ſur l'état de l'Art militaire dans la Gréce. Je remarquerai ſeulement un uſage dont on ne ſçauroit trop faire l'éloge. C'étoit la coutume, après une bataille, d'aſſembler l'armée pour adjuger à voix haute, & en préſence de toutes les troupes, le prix

[a] *Voyez* Potteri Archéol. l. 3. chap. 2. p. 435.

[b] Pauſ. l. 4. c. 9. = Strabo, l. 8. p. 556.

[c] De Rep. l. 7. c. 11.

[d] Voyez Diod. l. 4. p. 321.

[e] Voyez le Rec des voyages de la Compagnie des Indes Hollandoiſe, t. 4. p. 53. & 54.

III^e. PARTIE. Dep. l'établ. de la Royauté chez les Hébreux, juſqu'à leur retour de la captivité.

de la valeur à celui qu'on jugeoit l'avoir mérité [a]. Il ſeroit ſuperflu de s'arrêter à faire ſentir l'effet que devoit produire un pareil uſage chez des peuples auſſi avides de gloire & de diſtinctions que l'étoient autrefois les Grecs.

On a vû ailleurs quel étoit le droit de la guerre chez ces peuples aux tems héroiques [b]. Il n'étoit pas moins barbare dans les ſiécles qui nous occupent préſentement. Les habitans d'une ville priſe étoient auſſi-tôt réduits en eſclavage, & la place détruite entiérement. Je crois pouvoir attribuer cet eſprit de cruauté à la conſtitution politique de la Gréce, où le gouvernement Républicain dominoit & l'emportoit ſur tous les autres. En effet il me paroît prouvé par l'hiſtoire que, généralement parlant, les ſuites de la victoire ont toujours été beaucoup plus cruelles dans les Républiques que dans les Etats Monarchiques. Il eſt même aſſez facile d'en faire ſentir la raiſon. Les guerres entrepriſes par un Monarque ſont regardées ordinairement comme perſonnelles de Souverain à Souverain. Les ſujets n'y portent preſque jamais un intérêt de vengeance particuliere. De-là vient, en partie, cette humanité qui regne après la victoire, & le bon traitement qu'on fait aujourd'hui aux priſonniers chez la plupart des peuples de l'Europe. Il n'en peut pas être de même dans les Républiques. Elles ſe conduiſent par d'autres principes & par d'autres intérêts que les Etats Monarchiques. Les guerres qu'elles entreprennent ſont preſque toujours nationales. Chaque membre de l'Etat y prend un intérêt vif & perſonnel, & porte néceſſairement une animoſité particuliere dans les combats. Dès-lors les ſuites de la victoire doivent produire des excès inconnus dans les guerres faites par les Monarques, & c'eſt ce que nous voyons être arrivé dans toutes celles des Grecs. Ces peuples, aux tems dont je parle préſentement, étoient diviſés en une infinité de petites Républiques, dont tous les membres ſe jalouſoient & ſe haiſſoient perſonnellement, & ne cherchoienr en conſéquence qu'à ſe détruire & à s'anéantir réciproquement.

Après ces vues générales ſur l'état de l'Art militaire chez les Grecs, dans les ſiécles qui nous occupent préſentement, il faut dire un mot de la diſcipline particuliere aux Lacédémoniens &

[a] Voyez Hérod. l. 8. n. 125. = Diod. Fragm. t. 2. p. 637. n. 10. = [b] Voyez la ſeconde Part. L. V. c. 3.

aux Athéniens. C'eſt à Lycurgue que l'antiquité fait honneur de tous les réglemens qui pouvoient concerner la guerre chez les Lacédémoniens. Nous ſommes donc en état de prononcer ſur l'habileté de ces peuples dans l'Art militaire. Il n'en eſt pas tout-à-fait de même des Athéniens. Leurs progrès, à cet égard, ont été beaucoup plus lents. Ils n'ont commencé à ſe former à la ſcience de la guerre que peu de tems avant l'irruption des Perſes dans la Gréce. J'ai crû néanmoins que pour ne rien laiſſer à deſirer ſur cet article, je devois un peu anticiper les tems, & donner une idée de la diſcipline & de la capacité militaire des Athéniens.

III^e. PARTIE. Dep. l'établ. de la Royauté chez les Hébreux, juſqu'à leur retour de la captivité.

ARTICLE II.

De la Diſcipline Militaire des Lacédémoniens.

ON DOIT regarder les Lacédémoniens comme ayant été, de tous les peuples de la Gréce, ceux qui ont poſſédé dans le dégré le plus éminent la ſcience militaire. Toutes les loix de Sparte, & tous les établiſſemens de Lycurgue tendoient à faire autant de ſoldats, qu'on comptoit de citoyens dans la République. La guerre étoit en quelque ſorte l'unique objet qu'on enviſageât à Sparte dans l'éducation qu'on y donnoit à la jeuneſſe[a]. D'après cette réflexion, on ne doit point s'étonner ſi, pour l'expérience, la capacité & l'exactitude de la diſcipline militaire, les Lacédémoniens n'ont point eû de rivaux dans la Gréce. C'eſt à ces qualités qu'ils ont été redevables de leurs ſuccès & de leur ſupériorité.

L'Infanterie faiſoit chez les Spartiates, comme chez tous les autres peuples de la Gréce, la principale force des armées. Elle étoit diviſée, qu'on me paſſe le terme, en un certain nombre de régimens, compoſés chacun de quatre bataillons. Le bataillon étoit de 128 hommes, & ſe diviſoit en quatre compagnies, chacune de 32 hommes [b]. Tous ces différens corps étoient commandés par quantité d'officiers, de grades & d'em-

[a] Voyez Plut. *in* Lycurg. = [b] Thucyd. l. 5. n. 68.

III^e. PARTIE. Dep. l'établ. de la Royauté chez les Hébreux, jusqu'à leur retour de la captivité.

plois subordonnés les uns aux autres [a]. C'étoit toujours un des deux Rois de Sparte qu'on mettoit à la tête des armées [b].

Les armes des Lacédémoniens consistoient dans de grands boucliers, des lances, des demi-piques & des épées fort courtes [c]. Il y avoit aussi, si l'on peut dire, une espece d'uniforme pour les troupes Lacédémoniennes. Tous les auteurs de l'antiquité s'accordent à dire qu'elles étoient constamment vêtues de rouge. Le choix de cette couleur étoit fondé sur deux motifs. On vouloit, & que les soldats pûssent moins s'appercevoir de la perte de leur sang, & dérober à l'ennemi la connoissance des blessures qu'il avoit faites [d].

Les flûtes étoient les instrumens militaires des Lacédémoniens. Ils n'alloient au combat qu'au son de cet instrument, afin, dit Thucydide, que marchant d'un pas égal, & comme en cadence, ils fûssent moins exposés à rompre leurs rangs. C'étoit l'objet principal de la discipline militaire de ces peuples [e]. Tous leurs principes, toutes leurs regles de Tactique, & tous leurs préceptes militaires avoient pour but d'empêcher les troupes de pouvoir jamais se rompre ni se débander. Ils avoient pourvu & obvié à tous les événemens qui auroient pû les exposer à ce danger. C'est dans cette vûe qu'il étoit défendu aux Lacédémoniens de dépouiller les morts dans le combat [f]. On en doit dire autant de la maxime qu'ils avoient de ne jamais poursuivre trop ardemment l'ennemi qui fuyoit. Les Lacédémoniens avoient bien senti les hasards qu'on pouvoit courir en pareille occasion. Ils préféroient sagement la modération & la retenue à l'avantage de tuer quelques hommes de plus [g]. Il arrivoit même souvent que leurs ennemis instruits que tout ce qui résistoit étoit passé au fil de l'épée, & qu'ils ne pardonnoient qu'aux fuyards, préféroient la fuite à la résistance [h].

[a] Thucyd. l. 5. n. 66. = Xenoph. *de* Republ. Laced. p. 399.

[b] Hérod. l. 5. n. 75. = Thucyd. l. 5. n. 66. = Xenoph. *de* Republ. Laced. p. 401 & 402.

[c] Plut. *in* Lycurg. p. 51. F.

[d] Xenoph. *de* Rep. Laced. p. 399. = Plut. Instit. Lac. p. 238. F. = Ælian. Var. Hist. l. 6. c. 6. = Val. Max. l. 2. chap. 6. = Suidas, t. 3. p. 639.

[e] L. 5. n. 70. = Plut. *in* Lycurg. p. 53. E. = Paus. l. 3. chap. 17. p. 251. l. 4. chap. 8. p. 300. = Lucian, *de* Saltat. n. 10.

[f] Ælian. Var. Hist. l. 6. chap. 6. = Plut. t. 2. p. 228. F.

[g] Paus. l. 4. chap. 8. p. 300. = Plut, *in* Lycurg. p. 54. A.

[h] Plut. Ibid.

IIIe. Partie. Dep. l'établ. de la Royauté chez les Hebreux, jusqu'à leur retour de la captivité.

On doit donner auſſi beaucoup d'éloges au principe que Lycurgue avoit tâché d'inculquer à ſes peuples. Il leur avoit défendu de faire trop ſouvent la guerre aux mêmes ennemis, de peur de les inſtruire en les mettant dans la néceſſité fréquente de ſe défendre [a]. Ces faits ſuffiſent, je crois, pour prouver combien les Lacédémoniens avoient étudié l'Art militaire, & les progrès qu'ils y avoient faits.

Il doit paroître bien étonnant qu'un peuple, dont on ne peut trop louer la grandeur d'ame & la prudence, ait été auſſi ſujet à la ſuperſtition que l'étoient les Lacédémoniens. Cette foibleſſe les dominoit au point de leur faire riſquer le ſalut de la Patrie. L'hiſtoire nous en a conſervé un exemple bien mémorable. Par des motifs qui nous ſont aujourd'hui inconnus, les Lacédémoniens n'oſoient ſe mettre en campagne avant le jour de la pleine Lune. Dans le tems que les Perſes, avec une armée de trois cents mille hommes, étoient ſur le point d'envahir la Gréce, les Athéniens, que la tempête menaçoit les premiers, dépêcherent à Sparte en grande hâte pour demander du ſecours. La réponſe qu'ils eurent dans une conjoncture ſi critique, fut que les Lacédémoniens ne pouvoient pas marcher de quelque tems, attendu que leur religion ne leur permettoit pas de ſe mettre en campagne avant la pleine Lune [b].

On peut faire aux Lacédémoniens un reproche encore plus honteux & plus eſſentiel. Ils n'étoient pas délicats ſur l'article de la probité. Tout moyen, qui pouvoit les faire triompher, leur paroiſſoit bon & légitime. La perfidie & le manque de foi ne leur coûtoient rien [c]. On les accuſe auſſi d'avoir été les premiers de tous les peuples connus qui aient tenté de ſéduire, à force d'argent, la fidélité des Généraux ennemis, & rendu, pour ainſi dire, la victoire vénale [d]. Les Lacédémoniens ſuivoient, à cet égard, leur goût dominant. Ces peuples faiſoient en général grand cas de la ruſe & de la ſuper-

[a] Plut. *in* Lycurg. p. 47. D. = Apophtegm. p. 189. F.

Voyez ce que diſoit le Czar Pierre I. au ſujet de la guerre que lui faiſoit Charles XII. Hiſt. de Charles XII par Voltaire, l. 1. *ſub fin.*

[b] Hérod. l. 6. n. 106 = Strabo, l. 9, p. 611. = Pauſ. liv. 1. chap. 28. liv. 3, chap. 5.

[c] Voyez Hérod. l. 6. n. 79.

[d] Pauſ. l. 4, c. 17. p. 321.

III^e. PARTIE. Dep. l'établ. de la Royauté chez les Hébreux, juſqu'à leur retour de la captivité.

cherie. On ſçait que le vol étoit non-ſeulement toléré, mais même en quelque ſorte autoriſé par les loix de Sparte [a]. Ce principe influoit juſques dans les affaires de l'Etat. Lorſque les Lacédémoniens étoient redevables de la victoire à la ſubtilité & à l'adreſſe de leurs Généraux, ils immoloient un bœuf; mais quand ils croyoient ne la devoir qu'à leur courage & à la force de leurs armes, ils ſe contentoient de ſacrifier un coq [b]. L'intention des Lacédémoniens, dans cet uſage qui paroît bizarre, étoit d'accoutumer leurs Généraux à employer plus volontiers la ruſe que la force ouverte [c].

C'eſt à cet expoſé ſuccinct que je crois devoir borner ce que j'avois à dire ſur la Diſcipline militaire des Spartiates. Ceux qui déſireront de plus grands éclairciſſemens ſur les marches, les évolutions, les grades militaires, & l'ordre des campemens de ces peuples, peuvent conſulter le traité de Xénophon, intitulé : *De la République des Lacédémoniens.*

[a] Voyez Plut. *in* Lycurg. p. 50. & Inſtitut. Laced. p. 237.

[b] Plut. Inſtit. Laced. p. 238. F.

[c] Id. Ibid.

IIIe. PARTIE. Dep. l'établ. de la Royauté chez les Hébreux, juſqu'à leur retour de la captivité.

ARTICLE III.

De la Diſcipline Militaire des Athéniens.

J'AI DÉJA FAIT ſentir les raiſons qui ne nous permettent pas d'entrer dans de grands détails ſur la Diſcipline militaire des Athéniens. Il faut convenir d'ailleurs qu'il ne nous reſte aujourd'hui que très-peu de connoiſſances ſur cet objet, ſoit que le tems nous ait dérobé ceux des auteurs anciens qui auroient pû nous en inſtruire, ſoit, & c'eſt ce qui me paroît le plus vraiſemblable, qu'à cet égard il n'y eut rien qui méritât d'être tranſmis particuliérement à la poſtérité. Les Athéniens en effet ne le cédoient point aux Lacédémoniens pour la bravoure; mais je crois qu'ils leur ont toujours été fort inférieurs pour l'intelligence, la capacité, & en général pour toutes les opérations de la guerre. La maniere dont étoient commandées les armées des Athéniens ne doit pas, par exemple, donner une grande opinion de l'habileté de ce peuple, dans l'Art militaire.

Les Athéniens mettoient à la tête de leurs troupes dix chefs égaux en autorité [a], parce qu'Athénes étant compoſée de dix Tribus, chacune vouloit fournir le ſien. Le commandement rouloit entre ces dix chefs, c'eſt-à-dire, qu'ils commandoient alternativement, chacun pendant un jour [b]. Leur autorité étant égale, il pouvoit arriver, comme l'événement l'a fait voir plus d'une fois, que dans les délibérations cinq fuſſent d'un avis, & cinq d'un autre [c]. Pour remédier aux inconvéniens que ce partage d'opinions n'auroit pas manqué d'occaſionner, on adjoignoit aux dix Généraux un officier connu dans l'antiquité ſous le nom de *Polémarque*. Cet officier avoit voix délibérative dans le conſeil de guerre, & pouvoit ainſi départager les opinions [d].

[a] Hérod. l. 6. n. 103. = Corn. Nepos *in* Miltiad. n. 4. = Plut. Apophtegm. p. 177. C. = In Cimone. p. 483. E.

[b] Hérod. l. 6. n. 110. = Plut. *in* Ariſtid. p. 321.

[c] Hérod. l. 6. n. 109.

[d] Ibid. n. 110.

III^e. PARTIE. Dep. l'établ. de la Royauté chez les Hébreux, jusqu'à leur retour de la captivité.

C'étoit le peuple qui choisissoit les dix Généraux qu'on chargeoit de commander les troupes de la République. Ils n'étoient ordinairement en place que pendant une année. On en changeoit presque toujours à chaque campagne. Il seroit, je crois, superflu d'insister sur les inconvéniens & sur les défauts d'une pareille discipline : je me contenterai de rapporter à ce sujet un bon mot de Philippe, roi de Macédoine, le pere d'Alexandre. J'admire, disoit ce Prince, le bonheur des Athéniens. Je n'ai pû trouver en toute ma vie qu'un seul Général (*Parménion*); mais les Athéniens ne manquent pas d'en trouver, à point nommé, dix tous les ans [a].

Il suffit de connoître le caractere du peuple d'Athénes, pour être en état de sentir les motifs d'une conduite si bisarre & si singuliere. C'étoit la crainte de la tyrannie qui très-certainement avoit fait imaginer aux Athéniens cette multiplicité & ce changement continuel de Généraux. Jamais peuple en effet n'a été plus passionné pour sa liberté, & n'a pris plus de jalousie & d'ombrage de ses chefs que celui d'Athénes. Toute sa politique tendoit à diminuer l'autorité qu'il étoit obligé de leur confier. Il cherchoit donc à en abréger le tems, & à faire passer sans cesse le commandement en différentes mains, dans la vûe de prévenir & d'empêcher les entreprises que ses Généraux auroient pû être tentés de former contre sa liberté & contre son indépendance [b].

En avançant au reste que les Athéniens étoient fort inférieurs aux Lacédémoniens pour l'expérience & la capacité militaire, je n'ai pas prétendu ravir aux premiers la gloire que plusieurs expéditions bien conduites leur ont si justement acquise. J'ai seulement voulu dire qu'en général les Athéniens paroissent avoir manqué de cette prudence, de cette fermeté & de cette conduite réfléchie, qui seules peuvent assurer le succès des entreprises. L'inconstance, l'impatience & la précipitation n'ont que trop souvent présidé aux démarches des Athéniens. C'est à ces défauts, inséparables de la constitution de leur Gouvernement, plutôt encore qu'à une incapacité réelle, que je crois devoir attribuer les malheurs dont ils furent

[a] Plut. Apophtegm. p. 177. C. = [b] Voyez *suprà*, L. I. c. 5. p. 29.

accablés

accablés ſur la fin de la guerre du Péloponéſe. Par ſon peu de conduite, ſa préſomption & ſa témérité, Athénes perdit même les avantages qu'elle avoit du côté de la mer ſur les Lacédémoniens & ſur les autres peuples de la Gréce. Je ne puis pas en dire davantage ſur un article ſi intéreſſant. Les événemens qui ont occaſionné la chûte totale & l'abaiſſement entier des Athéniens, ſont arrivés dans des ſiécles qui n'entrent point dans le plan que je me ſuis propoſé (1).

III^e. PARTIE. Dep. l'établ. de la Royauté chez les Hébreux, juſqu'à leur retour de la captivité.

J'ai déja eû occaſion de dire que l'humanité faiſoit le fond du caractere général des Athéniens [a]. On en trouve une preuve bien marquée dans une loi qui fait trop d'honneur à ce peuple, pour la paſſer ſous ſilence. Elle ordonnoit, cette loi, que ceux qui auroient été eſtropiés à la guerre, ſeroient nourris aux dépens de l'Etat. La même grace étoit accordée aux peres & aux meres, auſſi-bien qu'aux enfans de ceux qui, étant morts dans les combats, laiſſoient une famille pauvre & hors d'état de ſubſiſter [b]. On peut dire d'un pareil établiſſement, qu'il marquoit également l'humanité & la ſageſſe du légiſlateur qui l'avoit propoſé, & la généroſité du peuple qui l'avoit adopté. L'antiquité en faiſoit honneur à Piſiſtrate [c], qui s'empara du Gouvernement d'Athénes vers l'an 550 avant J. C.

Je ne crois pas devoir m'étendre davantage ſur la Diſcipline militaire des Athéniens. Pour en parler convenablement, il faudroit, comme je l'ai déja dit, deſcendre à des ſiécles qui excéderoient de beaucoup les bornes que je me ſuis preſcrites. Ce ne fut en effet que peu de tems avant le ſiécle de Périclès & d'Alcibiade, qu'on vit la tactique commencer à prendre chez les Athéniens une forme certaine & réglée. Ce fut auſſi vers le même tems à-peu-près que ces peuples firent dans leur armure

(1) C'eſt par cette raiſon encore qu'il ne m'a pas été poſſible de parler de la Marine militaire des Athéniens. J'ai dit dans l'article de la Navigation, en expoſant l'état où étoit la Marine chez les Grecs, dans les ſiécles dont nous nous occupons maintenant, qu'Athénes n'avoit alors, ni Marine marchande, ni Marine militaire. Ce ne fut en effet que lors de l'invaſion de Xercès dans la Gréce que les Athéniens tournerent toutes leurs vûes du côté de la mer, & cet événement eſt poſtérieur aux ſiécles qui terminent cette troiſiéme & derniere Partie de notre ouvrage.

[a] *Suprà*, L. I. c. 5. art. 1. p. 36.

[b] Plato *in* Menex. p. 525. = *Ex* Heraclide Plut. *in* Solon. p. 96. C. = Diogen. Laert. *in* Solon. l. 1. ſegm. 55. p. 34.

[c] Plut. *in* Solon. pag. 96. C. = Diogenes Laert. *in* Solon. lib. 1. ſegm. 55. p. 34.

IIIe. PARTIE. Dep. l'établ. de la Royauté chez les Hébreux, juſqu'à leur retour de la captivité.

pluſieurs changemens avantageux [a], & qu'ils connurent l'art d'aſſiéger & de défendre les places. Juſqu'à ce moment je ne vois pas, qu'à l'exception des Spartiates, les Grecs en général euſſent des principes bien aſſurés, ni des regles bien poſitives & bien conſtantes ſur tous ces objets. Je crois donc que, pour les ſiécles dont j'ai eû occaſion de parler dans cet ouvrage, il faut ſe contenter de vûes & d'idées générales, & chercher plutôt l'eſprit qui animoit les Grecs dans leurs guerres, que l'hiſtoire de leur Diſcipline militaire, dont le détail nous eſt, en grande partie, abſolument inconnu.

[a] Voyez Diod. l. 15. p. 36. = Cornel. Nepos *in* Iphicrate, n. 1. | Iphicrate commandoit les armées d'Athénes vers l'an 356 avant J. C.

Fin du cinquiéme Livre.



TROISIEME PARTIE.

Depuis l'établiſſement de la Royauté chez les Hébreux, juſqu'à leur retour de la captivité : eſpace d'environ 560 ans.

LIVRE SIXIEME.

Des Mœurs & Uſages.

IIIe. Partie. Dep. l'établ. de la Royauté chez les Hébreux, juſqu'à leur retour de la captivité.

LES ARTS ne ſe perfectionnent, & le commerce ne s'étend qu'à proportion du progrès que fait, parmi les peuples, la paſſion du luxe, le goût pour la magnificence & l'amour des voluptés. Ce qu'on a lû précédemment ſur l'état des Arts & ſur les progrès du Commerce & de la Navigation, dans les ſiecles qui ſont l'objet de cette troiſieme Partie de notre ouvrage, doit faire preſſentir au Lecteur quelles pouvoient être alors les inclinations & la maniere de vivre des peuples dont nous allons l'entretenir.

Je n'ai pû parler, juſqu'à préſent, que d'une maniere fort vague & fort générale des Mœursde la plus grande partie des nations de l'Aſie : les Babyloniens même & les Aſſyriens, dont la Monarchie eſt ſi ancienne, que l'origine en emonte aux ſiécles les

III^e. PARTIE. Dep. l'établ. de la Royauté chez les Hébreux, juſqu'à leur retour de la captivité.

plus voiſins du déluge; les Babyloniens & les Aſſyriens n'ont rien pû me fournir pour la premiere ni pour la ſeconde Partie de mon travail. Comment, en effet, aurois-je pû parler de leurs mœurs dans des ſiecles où l'hiſtoire de ces nations nous eſt abſolument inconnue ? Les ſecours qu'on trouve dans les écrivains de l'antiquité, pour les tems dont il s'agit maintenant, vont nous dédommager de ce ſilence forcé. Je parlerai enſuite des Médes : l'origine & la fin de la Monarchie de ces peuples ſe trouve exactement renfermée dans l'époque qui nous occupe préſentement. J'entrerai auſſi dans quelque détail ſur les Mœurs des Lacédémoniens & des Athéniens. A l'égard des Egyptiens, je n'en dirai rien pour le moment, d'autant que j'ai crû devoir rapporter dans la premiere Partie, tout ce qui pouvoit concerner les mœurs & les uſages de ce Peuple. Je pourrai ſeulement me permettre quelques réflexions ſur ſon génie & ſur ſon caractere diſtinctif. Une nation auſſi célébre que l'ont été les Egyptiens dans l'antiquité, mérite bien qu'on s'en occupe plus d'une fois.



IIIe. PARTIE. Dep. l'établ. de la Royauté chez les Hébreux, jusqu'à leur retour de la captivité.

CHAPITRE PREMIER.

Des Peuples de l'Asie.

RIEN N'EST plus capable de nous faire concevoir à quel dégré plusieurs peuples de l'Asie avoient porté, dans les siécles dont il s'agit présentement, le luxe & la somptuosité, que ce qu'on lit dans l'Ecriture sur la magnificence de la cour de Salomon. On y apprend que la Reine de Saba, quoique prévenue de la splendeur de ce Monarque, fut néanmoins étonnée en voyant la maniere dont sa table étoit servie, le nombre de ses officiers, la richesse de leurs appartemens, & la magnificence de leurs habits [a]. Tous les vases qui servoient à la table de Salomon étoient d'un or très-pur, ainsi que la vaisselle de sa maison du bois du Liban. Je ne parle point de son trône, ni du cortége brillant & superbe qui l'accompagnoit chaque fois qu'il alloit au Temple [b]; ces faits sont assez connus. On peut dire que ce qu'on lit dans l'Ecriture & dans Josephe, sur la maniere dont vivoit Salomon, surpasse de beaucoup l'idée qu'on pourroit se former des Cours les plus brillantes & les plus magnifiques de l'univers.

Il paroît que ce goût pour le faste & la magnificence fut héréditaire dans le royaume de Juda. Les Princes qui en occuperent le trône jusqu'à la captivité, tenoient un très-grand état, & avoient une Cour des plus brillantes : beaucoup d'officiers pour les servir, une foule de courtisans, des eunuques, des palais superbes, des habits & des ameublemens très-recherchés & très-somptueux, &c. Il est dit d'Ezéchias, qu'il montra avec complaisance aux ambassadeurs du roi de Babylone ses trésors, ses parfums, ses huiles de senteur, ses pierreries & ses vases précieux [c]. Je ne fais au surplus qu'indiquer ces objets. J'ai déja dit que l'histoire du peuple Hébreu n'entroit point dans le plan que je me suis tracé. Je passe donc aux Mœurs des Assyriens, des Babyloniens & des Médes.

[a] 3. Reg. c. 10. ℣. 4, &c. = [b] 3. Reg. c. 10. = [c] 4. Reg. c. 20. ℣. 13. 2. Paral. c. 32. ℣. 27.

III^e. PARTIE. Dep. l'établ. de la Royauté chez les Hébreux, jusqu'à leur retour de la captivité.

ARTICLE PREMIER.

Des Assyriens.

QUOIQUE dans les volumes précédens j'aie eû souvent occasion de parler des Assyriens, il ne m'a cependant pas été possible jusqu'à présent de donner aucune idée du caractere & des Mœurs de ce peuple. Nous ignorons les événemens qui peuvent être arrivés dans l'Empire Assyrien pendant la plus grande partie de sa durée. Les lumieres que l'histoire fournit sur les derniers siécles qui ont précédé sa destruction, mettent à portée d'entrer dans quelques détails, & de se livrer à quelques réflexions, par rapport aux Mœurs & au Génie de ses habitans.

Nous ne pouvons presque juger aujourd'hui des Mœurs des Assyriens que par celles de leurs Monarques, l'histoire ne nous ayant d'ailleurs transmis aucune particularité, aucune circonstance sur cet article. Mais comme dans les grands Empires les peuples prennent assez volontiers pour modele la conduite de leurs Princes, il doit y avoir eû beaucoup de rapport entre les Mœurs des Souverains d'Assyrie & celles de leurs sujets. D'après ce principe, on peut avancer qu'il régnoit un très-grand luxe chez les Assyriens dans les siécles brillans de leur Monarchie. En effet, quoique les écrivains de l'antiquité aient vraisemblablement beaucoup exagéré les débauches de Sémiramis, ainsi que la mollesse de Ninias & de ses successeurs jusqu'à Sardanapale, on ne peut pas néanmoins regarder leurs récits comme entiérement destitués d'apparence & de réalité. Ils portoient sans doute sur quelque fondement. Il est donc plus que probable que les monarques d'Assyrie avoient un sérail où ils passoient la plus grande partie de leur vie dans les délices & la sensualité; que leurs habits & leurs meubles étoient de la derniere magnificence, & de la plus grande recherche qu'on connût alors; qu'en un mot le faste & le luxe les environnoient de toutes parts [a].

[a] Voyez Diod. l. 2. p. 136. 137. 141. = Justin, l. 1. c. 3. = Athen. l. 12. c. 7. p. 529. 545.

III^e. PARTIE. Dep. l'établ. de la Royauté chez les Hébreux, juſqu'à leur retour de la captivité.

Les Aſſyriens, en ſuivant le principe que je viens d'établir, auront donc été, ſous le regne de leurs derniers Monarques, un peuple très-adonné au luxe & à la volupté, vices qui paroiſſent, pour ainſi dire, attachés aux climats méridionaux de l'Aſie. Je ne voudrois point au reſte admettre, comme une preuve de la dépravation des Mœurs des Aſſyriens, la liberté qu'avoit, chez cette nation, un frere d'épouſer ſa ſœur [a]. J'attribuerois cet uſage plutôt à un manque de politique, qu'à l'effet de la débauche (1). D'ailleurs nous avons aſſez de preuves du déréglement & de la licence qui régnoient dans l'Aſſyrie, aux ſiécles qui nous occupent préſentement, pour laiſſer à l'écart les faits dont le principe peut paroître douteux. Ce qu'on lit dans l'Ecriture, ſur la miſſion dont Dieu avoit chargé le prophête Jonas, ſuffit pour marquer à quel point la débauche & la corruption étoient alors montées à Ninive (2).

Les Aſſyriens néanmoins étoient une nation courageuſe & guerriere. On a vû que, malgré le démembrement qu'avoit reçû leur Empire par la révolte des Médes, & par celle des Babyloniens, ils s'étoient encore maintenus avec beaucoup de gloire & de puiſſance pendant 144 ans [b]. Les Aſſyriens remporterent même, depuis cette révolution, des avantages ſignalés ſur les Médes & ſur différens autres peuples [c]. Il faut donc les regarder comme une nation qui ſçavoit allier le goût pour le luxe & les plaiſirs, avec la bravoure & les talens militaires; j'ajouterai encore avec les ſciences, puiſque les Aſſyriens ont été mis dans l'antiquité au nombre des peuples qui paſſoient pour avoir obſervé & calculé des premiers le cours des aſtres [d]. A l'égard des Arts, on juge bien que tout ce qui pouvoit en dépendre, a dû être extrêmement cultivé chez un peuple, dont les inclinations étoient telles qu'on vient de le voir. C'eſt au ſurplus tout ce que nous pouvons dire ſur les Mœurs & le Génie des Aſſyriens. J'en ai fait ſentir les raiſons au commencement de cet article.

[a] Lucian. *de* Sacrific. p. 530.

(1) Voyez ce que j'ai dit ſur ce ſujet *ſuprà*, L. I. c. 4. p. 23.

(2) Il eſt certain que Jonas a vécu ſous Joas & ſous Jéroboam II, rois d'Iſraël; mais le tems auquel il fut envoyé à Ninive, n'eſt pas également connu. On peut croire que ce fut vers l'an 800 avant J. C.

[b] Voyez L. I. c. 1. p. 5.

[c] Voyez Hérod. l. 1. n. 102. l. 2. n. 141. = 4. Reg. c. 15. ℣. 19. 29. c. 16. ℣. 9. c. 9. ℣. 5. 6.

[d] Cicero *de* Divinat. l. 1. n. 1. = Diog. Laert. l. 1. Prœm. p. 1 & 2.

III^e. PARTIE. Dep. l'établ. de la Royauté chez les Hébreux, juſqu'à leur retour de la captivité.

ARTICLE II.

Des Babyloniens.

IL N'EN EST PAS des Babyloniens de même que des Aſſyriens. Les éclairciſſemens que d'un côté l'Ecriture ſainte, & de l'autre, les Hiſtoriens profanes fourniſſent ſur les Mœurs & les Uſages de ce peuple, nous mettent en état d'en parler avec aſſez de connoiſſance & de préciſion.

Les Aſiatiques ont eus de tous les tems, beaucoup de penchant pour le faſte, le luxe & la molleſſe. Les Mœurs des Babyloniens ne ſe reſſentoient que trop de ces vices eſſentiels. Les livres ſaints ſont remplis des reproches que Dieu, par l'organe de ſes Prophêtes, ne ceſſoit de faire à Babylone ſur ſes déréglemens. Les écrivains de l'antiquité nous en donnent auſſi la même idée; mais je crois qu'il faut diſtinguer deux époques dans l'hiſtoire de Babylone. Je préſume qu'on ne doit pas appliquer aux premiers ſiécles de cette Monarchie, les excès dont je viens de parler. Ils ne regardent, à ce que je penſe, que les derniers tems. La corruption des Mœurs ne s'introduiſit, vraiſemblablement, chez les Babyloniens, que par la puiſſance exceſſive de leur Empire. C'eſt au reſte dans cet état, c'eſt-à-dire, dans les ſiécles brillans de Babylone, que nous allons conſidérer les mœurs de ſes habitans.

Les Babyloniens, au tems dont je parle préſentement, étoient fort adonnés aux plaiſirs de la table. On ignore juſqu'à quel point ils en portoient la délicateſſe, & en quoi elle pouvoit conſiſter. Tout ce que l'on ſçait, c'eſt qu'à cet égard, la débauche alloit chez ces Peuples aux plus grands excès, étant en général fort adonnés au vin & à la crapule [a]. Ce qu'on lit dans le prophête Daniel, ſur le feſtin que Balthaſar fit à toute ſa cour, la veille que Babylone fut priſe par Cyrus, ſuffit pour nous donner une idée de la diſſolution & de l'emportement qui régnoit dans les repas des Babyloniens [b]. Car, ſuivant que

[a] Dan. c. 5. ℣. 2. = Q. Curt. l. 5. c. 1. p. 271. = Apocalyps. c. 18. ℣. 14. = [b] chap. 5.

je

III^e. PARTIE. Dep. l'établ. de la Royauté chez les Hébreux, juſqu'à leur retour de la captivité.

je l'ai déja remarqué, dans les grandes Monarchies on peut juger des mœurs des peuples par celles de leurs Souverains. La licence de ces ſortes de feſtins devoit être d'autant plus grande que les femmes y étoient admiſes [a] ; & que le ſouper paroît avoir été le repas favori des Babyloniens [b]. Je conjecture, au ſurplus, que ces Peuples mangeoient couchés ſur des lits [c].

L'habillement des Babyloniens conſiſtoit dans une tunique de lin qu'ils portoient ſur la chair. Elle deſcendoit, à la mode des Orientaux, juſqu'aux pieds. Ils mettoient par-deſſus une robe de laine, & s'enveloppoient encore d'un manteau dont la couleur étoit ordinairement blanche. Les Babyloniens laiſſoient croître leurs cheveux, & ſe couvroient la tête d'une eſpece de tocque ou turban [d]. Pour chauſſure, ils avoient une ſimple ſemelle fort mince & fort légere [e], & au lieu de bas des eſpeces de caleçons ou de chauſſes [f], telles apparemment qu'en portent encore aujourd'hui la plûpart des nations de l'Orient. On ſçait encore, que, chez les Babyloniens, chacun portoit au doigt ſon cachet, & ne ſortoit point qu'il n'eût à la main un bâton très-bien façonné, au haut duquel il y avoit en relief, ou une grenade, ou une roſe, ou un lys, ou un aigle, ou quelqu'autre figure; car il n'étoit point permis de porter de bâton ſimple & nud: ils devoient tous être garnis de quelque ornement, de quelque marque apparente & diſtinctive [g].

L'habillement que je viens de décrire étoit celui du commun de la nation; mais les perſonnes riches, ou élevées en dignité, affectoient dans leurs vêtemens la plus grande recherche & la derniere magnificence. Ils ne ſe contentoient pas d'étoffes d'or & d'argent embellies des teintures & des broderies les plus précieuſes; ils les enrichiſſoient encore de rubis, d'émeraudes, de ſaphirs, de perles, & d'autres pierreries que l'Orient a toujours fournies en abondance [h]. C'eſt, au ſurplus, dans l'art

[a] Dan. chap. 5. ℣. 2. = Q. Curt l. 5. cap. 1. p. 271.

[b] Dan. c. 5. ℣. 5. c. 6. ℣. 18.

[c] Voyez Eſther, c. 1 ℣. 6.
Il n'eſt parlé dans ce paſſage que des Médes & des Perſes; mais on ſçait que ces peuples avoient emprunté tout leur luxe des Babyloniens. Voyez *infrà*, art. 3.

[d] Hérod. l. 1. n. 195.

[e] Strabo, l. 16. p. 1082.

[f] Dan. chap. 3. ℣. 21.

[g] Hérod. l. 1. n. 195. = Strabo, l. 16. p. 1082.

[h] Voyez Apocalyp. c. 18. ℣. 12, 16.

III^e. PARTIE. Dep. l'établ. de la Royauté chez les Hébreux, juſqu'à leur retour de la captivité.

de broder les étoffes, que les Babyloniens paroiſſent avoir particuliérement excellé [a]. Les colliers d'or étoient encore une de leurs parures [b]. Il eſt vraiſemblable auſſi qu'ils portoient des pendans d'oreilles de même matiere, ou de pierres précieuſes [c]. Tels étoient les habillemens des hommes. A l'égard de ceux des femmes, on n'en peut rien dire : aucun Auteur de l'antiquité, que je ſçache, n'en a parlé.

Au luxe & à la richeſſe des vêtemens, les Babyloniens joignoient la volupté des ſenteurs. Ils en faiſoient un très-grand uſage, ſe parfumant très-fréquemment tout le corps de liqueurs odoriférantes [d]. Ils avoient même raſiné, ſi l'on peut dire, ſur ce genre de recherches voluptueuſes. Le parfum de Babylone étoit renommé chez les anciens pour l'excellence de ſa compoſition. C'étoit pendant les repas qu'on en faiſoit principalement uſage [e].

Je ne ſçais ſi la magnificence & la décoration des maiſons, ſoit pour l'intérieur, ſoit pour l'extérieur, répondoit chez les Babyloniens au luxe & à la recherche des habits. Rien ne peut nous inſtruire ſur cet article. Mais il y a tout lieu de penſer que le faſte & l'opulence éclatoient dans les palais des Satrapes & des autres perſonnes diſtinguées de la cour de Babylone. En effet, ce qu'on a vu ailleurs ſur la grandeur & la dépenſe des ouvrages d'architecture exécutés à Babylone, dans les ſiecles qui nous occupent préſentement [f], doit faire préſumer qu'il régnoit beaucoup de magnificence dans les maiſons de cette capitale. Du ſurplus, on ignore, comme je viens de le dire, en quoi pouvoit conſiſter préciſément, à cet égard, le luxe des Babyloniens.

Quant à la décoration intérieure des appartemens, il paroît que ces peuples étoient fort curieux & fort recherchés dans la plûpart de leurs meubles, dont le nombre cependant & la variété n'a jamais été bien conſidérable chez les anciens. Leur plus grand luxe conſiſtoit, ſur cet article, dans des tapis de pied,

[a] Plin. l. 8. ſect. 74. p. 476. = Martial. l. 8. épigram. 28. v. 17. l. 14. épigram. 150.

[b] Voyez Sext. Empiric. l. 3. chap. 24. p. 177.

[c] Hérod. l. 1. n. 195. = Strabo, l. 16. p. 1081.

[d] Id. Ibid.

[e] Athén. l. 15. c. 13. p. 692. = Plut. *in* Artaxerc. p. 1022.

[f] Voyez L. II. chap. 1. p. 59.

& dans des houſſes dont on garniſſoit les ſieges & les lits. Pline, en parlant d'un tapis propre à couvrir les lits ſur leſquels les anciens mangeoient à table, dit que ce meuble, qui ſortoit des manufactures de Babylone, revenoit à quatre-vingt-un mille ſeſterces [a]. On peut juger par cette ſomme de la recherche & de la magnificence de ces ſortes de meubles. L'Ecriture fait mention auſſi de différens vaſes d'yvoire, de marbre, d'airain, &c. dont les appartemens à Babylone étoient décorés [b]. Il paroît même que pluſieurs de ces vaſes étoient ornés & enrichis de pierres précieuſes [c], c'eſt-à-dire, qu'ils étoient bien moins pour l'uſage que pour le luxe, la parade & l'oſtentation. On peut juger d'après ces faits, que tout ce que l'induſtrie avoit pû alors inventer pour la richeſſe des emmeublemens, étoit avidement recherché par les Babyloniens.

J'ai eû ſoin de faire remarquer dans les volumes précédens que, de toute antiquité, les chars avoient été en uſage chez les peuples policés. Mais il n'en eſt pas de même des litiéres, dont l'invention, je penſe, n'eſt pas auſſi ancienne, ni l'uſage auſſi général que celui des chars & des chariots. Je crois pouvoir attribuer à la moleſſe, ſuite ordinaire du luxe, l'invention des litiéres. Ces ſortes de voitures, en effet, n'ont guéres été connues que des peuples voluptueux. Quoi qu'il en ſoit, au ſurplus, de leur origine, & de leur antiquité, l'uſage de ſe faire porter dans des litiéres & dans d'autres eſpeces de voitures, avoit lieu chez les Babyloniens [d]. Ces différentes ſortes de commodités n'avoient pas dû échapper à un peuple auſſi ſenſuel & auſſi amateur des douceurs de la vie, que l'étoient devenus les habitans de Babylone, dans les ſiécles dont je parle préſentement.

On ne peut parler que très-imparfaitement des plaiſirs & des amuſemens des Babyloniens. L'antiquité ne nous a rien tranſmis de particulier ſur cet article. On peut conjecturer ſeulement que ces peuples avoient beaucoup de goût pour la muſique. L'Ecriture le marque expreſſément. On y trouve même un aſſez

[a] L. 8. ſect. 74. p. 477. = Voyez auſſi Mart. l. 14. épigram. 150.
Ces 81 mille ſeſterces reviennent à 14364 liv. 12 ſ. 5 $\frac{42}{64}$ d. de notre monnoie.

[b] Apocalypſ. c. 18. ℣. 12.

[c] Apocalypſ. Ibid.

[d] Hérod. l. 1. n. 199. = Apocalypſ. c. 18. ℣. 13.

IIIe. PARTIE. Dep. l'établ. de la Royauté chez les Hébreux, juſqu'à leur retour de la captivité.

grand détail des différentes ſortes d'inſtrumens en uſage chez les Babyloniens [a]. Mais c'eſt, au reſte, tout ce qu'on peut dire ſur cet objet. Car il n'eſt pas poſſible aujourd'hui de ſpécifier quels étoient ces inſtrumens dont parle l'Ecriture, ni la maniere dont on en jouoit.

On doit auſſi mettre la chaſſe au nombre des divertiſſemens des Babyloniens [b]. Ces peuples étoient ſi paſſionnés pour cet exercice, & ſi amateurs de ce plaiſir, que par préférence à tout autre ſujet, ils peignoient des chaſſes dans leurs appartemens [c]. Les Babyloniens portoient même le goût pour ces ſortes de repréſentations, au point d'en broder ſur leurs habits & ſur leurs meubles [d]. Les plaiſirs de la table, la muſique & la chaſſe, ſont, au-ſurplus, tout ce que nous ſçavons des divertiſſemens qui pouvoient être en uſage à Babylone. Je ne doute pas néanmoins qu'on ne doive y joindre la danſe, quoiqu'il n'en ſoit fait aucune mention expreſſe dans les écrivainsde l'antiquité.

Quant aux bienſéances de convention, & aux uſages ordinaires de la vie civile, je remarque comme une exception aux maximes générales des peuples de l'Aſie, que chez les Babyloniens, les femmes n'étoient point reſſerrées dans l'intérieur de leurs appartemens. Il paroît, au contraire, qu'elles vivoient familierement avec les hommes. Non ſeulement on les admettoit dans les feſtins publics [e]; on leur permettoit encore de voir des étrangers, & de manger avec eux [f]. Les Babyloniens cependant avoient des Eunuques, & même en grand nombre [g]. Cette conduite offre, je l'avoue, un contraſte aſſez difficile à expliquer. Mais ce n'eſt pas le ſeul exemple des contradictions que préſentent les mœurs des différens peuples de cet Univers. Jettons maintenant un coup d'œil général ſur le caractere & le génie des habitans de Babylone.

Le Saint Eſprit leur reproche ſouvent par la bouche des Prophêtes, beaucoup d'orgueil & de dureté, joint à un goût

[a] Dan. c. 3. ℣. 5. = Apocalypſ. c. 18. ℣. 22. = Voyez auſſi Q. Curt. l. 5. c. 1. p. 264. 265.

[b] Xenoph. Cyrop. l. 1. p. 9. 10. = Nicol. Damaſcen. *in* Excerpt. Valeſ. p. 425.

[c] Diod. l. 2. p. 122. = Ammian. Marcell. l. 24. c. 6. p. 406. 407.

[d] Plaut. *in* Pſeud. act. 1. ſcen. 2. v. 140. = Athén. l. 12. c. 9. p. 538. D.

[e] Dan. c. 5. ℣. 2. = Q. Curt. l. 5. c. 1. p. 271.

[f] Q. Curt. *loco cit.*

[g] 4. Reg. c. 20. ℣. 18. = Dan. c. 1. ℣. 3. Joſ. antiq. l. 10. c. 16.

excessif pour la volupté [a]. A l'égard du faste & de l'orgueil, ce vice n'a pas été particulier aux Babyloniens. Les Orientaux semblent avoir été affectés, de tous les tems, de beaucoup de hauteur & de vanité. Mais ces sentimens dûrent encore s'accroître chez les Babyloniens, par la ruine & la destruction totale de l'ancien Empire d'Assyrie. Ils n'ont, sans doute, que trop bien mérité, depuis cette époque, les reproches d'orgueil & de vanité qu'Isaïe & les autres Prophêtes leur font sans cesse. Ces Peuples étoient alors enyvrés de la splendeur & de la puissance formidable de leur Monarchie.

III^e. Partie. Dep. l'établ. de la Royauté chez les Hébreux, jusqu'à leur retour de la captivité.

A l'égard de la dureté de caractere, il est clair par l'Ecriture, que ce reproche ne doit tomber que sur la maniere dont les Babyloniens traitoient les Juifs soumis à leur domination. Ils avoient, à cet égard, abusé cruellement des avantages que Dieu leur avoit accordés sur ce peuple ingrat & infidèle [b]. D'ailleurs, je ne crois pas que la dureté fît le fond & l'essence du génie des Babyloniens. Ils paroissent, au contraire, avoir été d'un caractere assez doux & assez humain, tel que l'est ordinairement celui des nations adonnées aux plaisirs & à la volupté. Je crois même, indépendamment de cette réflexion, trouver une preuve de ce que j'avance, dans un usage dont on ne peut attribuer l'établissement qu'à des sentimens de douceur & d'humanité. Chaque année durant cinq jours d'un certain mois, on célébroit à Babylone une fête pendant laquelle les esclaves prenoient la place de leurs maîtres, ayant droit de s'en faire servir & de leur commander. On choisissoit même dans chaque maison un esclave qui, pendant tout le tems que duroit la fête, étoit censé le chef de la famille, & portoit, en conséquence, un habit distingué [c]. Cet usage paroît annoncer un fond de douceur & des principes d'humanité bien éloignés de cette dureté, avec laquelle on sçait que les anciens traitoient ordinairement leurs esclaves (1).

[a] Voyez Isaïe, c. 13. ℣. 19. c. 14. ℣. 13, &c. c. 47. ℣. 6. 7. 8. = Apocalyps. c. 18. ℣. 3.

[b] Voyez *suprà* L. II. c. 1. p. 4.

[c] Berosi. *apud* Athen. l. 14. cap. 19. p. 639. C.

(1) Je ne voudrois pas cependant garantir que l'usage, dont je viens de parler, eût lieu dès les siécles dont il s'agit présentement. Il pourroit bien n'être qu'une imitation des Saturnales, & n'avoir été introduit chez les Babyloniens que depuis les conquêtes d'Alexandre. On sçait que Bérose est postérieur à cet événement.

IIIe. PARTIE. Dep. l'établ. de la Royauté chez les Hébreux, jusqu'à leur retour de la captivité.

Il n'eſt pas poſſible de juſtifier également les Babyloniens ſur ce penchant déſordonné qu'on les accuſe d'avoir eû pour les plaiſirs & la débauche la plus outrée. Babylone ſur la fin des ſiécles dont je parle préſentement, regorgeoit de richeſſes. Elles y produiſirent le même effet qu'elles ont produit dans tous les tems chez tous les peuples, la corruption des mœurs & les déréglemens qu'entraînent le luxe & la molleſſe. Les Ecrivains ſacrés nous peignent Babylone comme une ville plongée dans les débordemens les plus affreux [a], & les Auteurs profanes avouent qu'il n'y eut jamais de ville plus corrompue [b]. On s'y faiſoit une étude particuliere de tout ce qui pouvoit flatter les ſens, & allumer les paſſions les plus honteuſes [c]. Après ce portrait des mœurs de Babylone, ne ſoyons point étonnés de voir cette ville ſi ſouvent déſignée dans le langage allégorique des Auteurs ſacrés, ſous le nom de la *grande Proſtituée*.

La plûpart des écrivains qui ont eu occaſion de parler de la licence & des débordemens qui regnoient chez les Babyloniens, n'ont pas manqué d'en attribuer la principale cauſe à une cérémonie religieuſe obſervée de tems immémorial chez ces peuples, coutume qu'il eſt néceſſaire, par cette raiſon, d'expoſer avec tout le détail & les circonſtances que l'hiſtoire a pû nous tranſmettre ſur ce ſujet.

Par une loi fondée ſur un Oracle, il étoit ordonné à toutes les femmes de ſe rendre, une fois dans leur vie, au temple de Vénus pour ſe proſtituer à des étrangers [d]. Voici le cérémonial qui s'obſervoit dans ces occaſions. Chaque femme, en arrivant au temple de la Déeſſe, alloit s'aſſeoir la tête couronnée de fleurs. Il y avoit dans cet édifice quantité de galleries & de détours, où ſe tenoient les étrangers, que le goût pour la débauche ne manquoit jamais d'y attirer en grand nombre. Il leur étoit permis de choiſir entre toutes les femmes qui venoient pour ſatisfaire à la loi, celle qu'il leur plaiſoit davantage. L'étranger étoit obligé, lorſqu'il abordoit l'objet de ſon choix, de lui donner quelques pieces de monnoie, & de dire en préſentant cet

[a] Iſaïe, c. 13. ỳ. 19. = Apocalypſ. c. 18. ỳ. 3.
[b] Q. Curt. l. 5. c. 1. p. 271.
[c] Id. Ibid.
[d] Hérod. l. 1. n. 109. = Strabo, l. 16. p. 1081.

argent : *J'implore en votre faveur la déeſſe Mylitta* (1). Il l'emmenoit enſuite hors du Temple, dans un endroit retiré, & ſatisfaiſoit ſa paſſion. La femme ne pouvoit pas rejetter la ſomme qui lui étoit offerte, quelque modique qu'elle fût, attendu que c'étoit un point de religion. Il ne lui étoit pas libre, non plus, de refuſer l'étranger qui s'étoit préſenté le premier. Elle étoit obligée de le ſuivre, de quelque condition qu'il pût être [a].

III^e. Partie. Dep. l'établ. de la Royauté chez les Hébreux, juſqu'à leur retour de la captivité.

Dès que les femmes avoient ſatisfait à la loi, elles offroient, ſelon l'uſage preſcrit, un ſacrifice à la Déeſſe, & alors il leur étoit libre de s'en retourner dans leurs maiſons ; car dès qu'une femme avoit une fois mis le pied dans le temple, il ne lui étoit pas permis d'en ſortir, ſans avoir auparavant accompli l'obligation qui lui étoit impoſée par la loi [b].

Cette obligation, au ſurplus, n'avoit exactement lieu que pour les perſonnes du commun & de bas-état. Les femmes diſtinguées par leur rang, leur naiſſance, ou leurs richeſſes, avoient bien trouvé le moyen d'éluder la loi. Elles ſe faiſoient porter dans leur litiére juſqu'à l'entrée du temple ; là, après avoir pris la précaution de renvoyer toute leur ſuite, elles ſe préſentoient un moment devant la ſtatue de la Déeſſe, & pour la forme ſeulement [c] ; car auſſi-tôt elles ſortoient du Temple, & s'en retournoient chez elles.

Cette coutume religieuſe, cette obligation impoſée à toutes les femmes de ſe proſtituer publiquement, une fois dans leur vie, a été regardée, ſelon que je l'ai déja dit, par tous les Ecrivains qui ont eû occaſion de traiter des mœurs des Babyloniens, comme le principe & la cauſe toujours ſubſiſtante de la dépravation & de l'extrême licence auſquelles ces peuples étoient abandonnés. J'oſe dire cependant que cet uſage, qui, au premier aſpect, paroît ſi révoltant, devoit peut-être ſon origine, moins à la corruption & au déréglement, qu'aux idées dont les anciens peuples étoient prévenus, au ſujet de la Divinité. Juſtifions cette propoſition.

Les anciens, dont les idées philoſophiques n'étoient ni bien juſtes ni bien ſublimes, regardoient les dieux comme des êtres

(1) C'eſt le nom que les Babyloniens donnoient à Vénus. Herod. l. 1. n. 199.

[a] Hérod. l. 1. n. 199. = Strabo, l. 16. p. 1081.

[b] Hérod. Ibid.

[c] Hérod. Ibid.

III^e. PARTIE. Dep. l'établ. de la Royauté chez les Hébreux, juſqu'à leur retour de la captivité.

jaloux, en quelque ſorte, du bonheur des hommes [a]. Ils étoient particulierement perſuadés, à l'égard de Vénus, que cette Déeſſe portoit le ſexe à l'impureté & au déſordre [b]. C'eſt par cette raiſon qu'on plaçoit ordinairement ſes temples hors des villes [c]. On voit encore que les filles, & même les veuves qui vouloient paſſer à de ſecondes noces, ne manquoient pas, avant que de ſe marier, d'offrir des ſacrifices à Vénus pour ſe la rendre propice [d]. Car, je le répete, les anciens Peuples étoient intimement perſuadés que cette Déeſſe ſe plaiſoit à jetter le ſexe dans la débauche & le déréglement.

D'après ces faits, qui ſont bien conſtans & bien certains, je penſe que la loi qui, chez les Babyloniens & chez d'autres peuples [e], ordonnoit aux femmes de ſe proſtituer une fois en leur vie, dans le temple de Vénus, à un étranger, je penſe, dis-je, que cette loi, loin d'avoir été établie pour favoriſer la débauche, avoit, au contraire, été imaginée pour l'empêcher. Voici les raiſons ſur leſquelles je crois pouvoir établir ce ſentiment.

Les auteurs de la loi dont je parle, convaincus que Vénus étoit une divinité envieuſe & malfaiſante, avoient cherché les moyens qu'ils avoient crûs les plus propres pour mettre l'honneur du ſexe à l'abri des caprices & de la malignité de cette Déeſſe : c'eſt dans la vue, ſans doute, de l'appaiſer & de la ſatisfaire, qu'ils avoient imaginé l'eſpece de ſacrifice dont je viens de parler. On vouloit, pour ainſi dire, racheter la vertu des femmes, & aſſurer pour toujours leur chaſteté, en leur faiſant faire un écart dont on ſe flattoit que Vénus voudroit bien ſe contenter, & laiſſer en conſéquence ces victimes tranquilles le reſte de leur vie.

J'attribuerai encore au même principe, c'eſt-à-dire, au deſir de détourner les influences d'une divinité maligne, ce que nous liſons de l'uſage où l'on étoit dans pluſieurs pays, de

[a] Hérod. l. 1. n. 32. l. 3. n. 40.

[b] Voyez Hom. Iliad. l. 24. v. 30. = Odyſſ. l. 4. v. 261. 262. = Plut. t. 2. p. 146. D. p 310. F. = Ovid. Metam. l. 2. v. 238, &c. Faſtor. l. 4. v. 157. = Apollodor. l. 1. p. 7. = Hygin. Fab. 58. = Martial. l. 2. epigram. 84. = Pauſ. l. 9. c. 16. p. 742. = Parthen. Erot. c. 5. = Schol. Hom. *ad* Iliad. l. 5. v. 412. = Valer. Maxim. l. 8. c. 15. §. 12.

[c] Vitruv. l. 1. c. 7.

[d] Pauſ. l. 2. c. 34.

[e] Voyez Hérod. l. 1. n. 199. = Ælian. Var. Hiſt l. 4. c. . = Strabo, l. 11. p. 805. = Juſtin, l. 18. c. 5.

conſacrer

III^e. PARTIE. Dep. l'établ. de la Royauté chez les Hébreux, juſqu'à leur retour de la captivité.

conſacrer à la proſtitution un certain nombre de femmes & de filles [a]. On vouloit, vraiſemblablement, par cette eſpece d'offrande obtenir que tout le ſurplus des femmes & des filles menât une vie chaſte & réglée.

Je crois, au ſurplus, trouver une preuve bien marquée de ce que j'avance ſur le but & les motifs de cette inſtitution, dans la maniere dont Juſtin en parle. Cet Auteur dit que, de tems immémorial, c'étoit une coutume en Chypre d'envoyer à certains jours, les filles ſur le bord de la mer, offrir, en ſe proſtituant, leur virginité à Vénus, comme un tribut qu'elles lui payoient pour le reſte de leur vie [b]. On peut aſſurer que la même intention avoit fait imaginer, chez les Babyloniens, la coutume religieuſe qu'on vient de lire. J'en tire la preuve des paroles que l'étranger qui abordoit une femme étoit obligé de prononcer: *J'implore en votre faveur la déeſſe Vénus.* Cette formule de prieres n'annonce-t-elle pas clairement le but & les motifs de ces ſacrifices ſinguliers. Ce qu'Hérodote ajoute immédiatement après, acheve de confirmer l'idée que je viens d'en donner. Ce grand Hiſtorien a ſoin de remarquer que, dès que les femmes de Babylone avoient ſatisfait à l'obligation impoſée par la loi, quelqu'offre qu'on pût leur faire par la ſuite, elles étoient inébranlables [c]. Ælien en dit autant des femmes de Lydie, pays où la même loi étoit établie [d]. Ajoutons, enfin que chez les peuples où l'uſage étoit de conſacrer à la proſtitution dans le temple de Vénus, un certain nombre de filles, il n'y avoit perſonne qui ne ſe fît un honneur de les épouſer [e].

Ces faits ne ſuffiſent-ils pas pour détruire toutes les inductions qu'on voudroit tirer contre les mœurs des Babyloniens, de la coutume religieuſe dont je viens de parler. Si la corruption s'introduiſit chez ces peuples, on doit l'attribuer à un tout autre motif. Je doute même que dans les ſiécles qui nous occupent préſentement, la dépravation des mœurs ait été por-

[a] Strabo, l. 6. p. 418. l. 11. p. 805. l. 12. p. 837.

[b] *Pro reliquâ pudicitiâ libamenta Veneri ſoluturas.* l. 18. c. 5. = Voyez auſſi Auguſtin. *de* Civit. Dei. l. 4, c. 10.

[c] L. 1, n. 199.

[d] Var. Hiſt. l. 4. c. 1.

[e] Strabo, l. 11. p. 805. = Val. Maxim. l. 2. c. 6. §. 15. = Auguſt. *de* Civit. Dei, l. 4, c. 10.

IIIe. PARTIE. Dep. l'établ. de la Royauté chez les Hébreux, jusqu'à leur retour de la captivité.

tée aux derniers excès. Ce ne fut, à ce que je pense, que par la suite. Hérodote nous apprend qu'après la prise de Babylone par Cyrus, ses habitants étant tombés dans l'indigence & dans la misere, ils ne firent point de difficulté de prostituer leurs filles pour en retirer quelque profit [a]. Quinte-Curce en dit autant. Il ajoute même que les maris n'avoient point honte de livrer leurs femmes à des étrangers pour de l'argent [b]. Mais ce que dit Quinte-Curce des mœurs des Babyloniens, ne regarde que le siécle d'Alexandre, siécle assez éloigné de ceux qui font l'objet de cette troisieme Partie de notre ouvrage. Alors il y avoit déja long-tems que, selon Hérodote, les Babyloniens déchus de leur ancienne splendeur, étoient devenus un peuple aussi corrompu que mépriſable.

J'ai remarqué dans l'article précédent, en parlant des Assyriens, que ces peuples avoient sçu allier la bravoure & le goût pour les sciences avec le penchant le plus décidé pour le luxe & la volupté. On en peut bien dire autant, & avec encore plus de raison, des Babyloniens. Toute l'antiquité a rendu témoignage à leur valeur & à leurs talens militaires. Xénophon, juge bien capable en pareille matiere, dit expressément que l'Orient n'avoit point de meilleurs soldats que les habitants de la Chaldée [c]. Quant à leurs exploits, l'Ecriture sainte d'un côté, & l'Histoire profane de l'autre, en parlent trop souvent pour qu'il soit nécessaire d'y insister. En dernier lieu, ce furent les Babyloniens qui, conjointement avec les Médes, prirent Ninive & détruisirent l'empire d'Assyrie [d], conquête que je présume avoir été fatale à ces deux peuples, puisque, selon toutes les apparences, c'est à cette époque que le luxe & la corruption des mœurs commencerent à s'introduire chez ces nations. J'examinerai cette question plus particuliérement à l'article des Médes [e].

A l'égard du goût que les Babyloniens avoient pour les sciences, on sçait que, selon le rapport d'un très-grand nombre d'écrivains de l'antiquité, l'honneur d'en avoir trouvé les premiers principes, & celui d'en avoir les premiers donné les pré-

[a] L. 1. n. 196.
[b] L. V. c. 1. p. 271.
[c] Cyrop. l. 3. p. 150.
[d] Voyez *suprà*, Liv. I. chap. premier, pag. 6 & 7.
[e] Voyez *infrà*, art. 3. p.

ceptes, étoit dû aux Chaldéens [a]. Je ne penſe pas, au ſurplus, devoir inſiſter davantage pour le moment ſur ce ſujet. Je m'y ſuis aſſez étendu ailleurs, en rendant compte des découvertes & des progrès que les anciens peuples avoient faits dans les ſciences [b].

IIIe. PARTIE. Dep. l'établ. de la Royauté chez les Hébreux, juſqu'à leur retour de la captivité.

Je crois auſſi ne devoir dire qu'un mot ſur le génie que les Babyloniens avoient pour les arts. Ce qu'on a vû précédemment ſur les travaux, ſur les embelliſſemens de Babylone, & ſur l'habileté de ſes habitans dans l'art de fondre les métaux [c], joint à ce qu'on vient de lire ſur le luxe & la magnificence de leurs habits, ne permet pas de douter qu'il n'y eût, dans tous les genres, d'excellens artiſtes à Babylone. On peut, je crois, aſſurer que pour tout ce qui dépend de l'induſtrie & de la main-d'œuvre, les Babyloniens ſur la fin de leur Monarchie ne le cédoient à aucun des peuples alors connus.

Je finis la peinture du caractere des Babyloniens, par le reproche le mieux fondé qu'on puiſſe faire à cette nation. Ils étoient ſinguliérement entêtés de l'Aſtrologie judiciaire; &, en général, fort adonnés aux ſciences occultes. Les Chaldéens, qu'on doit regarder comme les ſçavans de Babylone, ne s'étoient occupés de l'Aſtronomie que dans la vûe de pouvoir lire dans le Ciel la deſtinée des hommes & des Empires. Ils prétendoient y être parvenus, & on ne peut pas, à cet égard, porter la crédulité plus loin que la portoient les Babyloniens [d]. Il paroît encore que, non contens de chercher à pénétrer les ténébres de l'avenir, par l'étude des différens aſpects des planètes & des étoiles, les Chaldéens étoient fort adonnés aux ſortileges & aux enchantemens. L'étude de la Magie faiſoit, après celle de l'Aſtrologie judiciaire, leur principale occupation [e]. Ils ſe vantoient de pouvoir détourner les malheurs dont on étoit menacé, & de procurer toute ſorte de bonheur par leurs expiations, leurs ſacrifices & leurs cérémonies magiques. [f]. L'Eternel, par la voix de ſes Prophêtes, inſulte ſouvent à cette croyance

[a] Cicero *de* Divinat. liv. 1. n. 41. = Diod. l. 2. p. 142. = Strabo, l. 1. p. 43.
[b] *Suprà*, L. III. p. 93 & 115.
[c] *Suprà*, L. II. chap. 1. p. 58 & 59.
[d] Voyez Iſaïe, chap. 47. ℣. 13. = Cicero *de* Divinat. *paſſim*. = Diod. liv. 2. p. 142, &c.
[e] Iſaïe, c. 47. ℣. 9. 12. = Ezech. c. 21. ℣. 21. = Dan. c. 1. ℣. 20. c. 2. ℣. 2. c. 5. ℣. 7.
[f] Diod. l. 2. p. 142. = Voyez Stanley, Hiſt. Philoſ. part. 12. ſect. 1. 12 & 11. 23.

IIIe. PARTIE. Dep. l'établ. de la Royauté chez les Hébreux, juſqu'à leur retour de la captivité.

aveugle que les Babyloniens avoient pour leurs Mages & pour leurs Aſtrologues [a], croyance dont tous les Auteurs profanes dépoſent également. Ces reproches ſi ſouvent & ſi généralement répétés, ne permettent pas de douter que les Babyloniens ne fuſſent une nation exceſſivement crédule & ſuperſtitieuſe. C'eſt, au ſurplus, un foible auquel, de tous les tems, les peuples de l'Aſie paroiſſent avoir été particuliérement ſujets. Il n'y a point de pays, qui de nos jours encore, offre un pareil amas de ſuperſtitions & de pratiques religieuſes plus extravagantes & plus ridicules les unes que les autres.

De tous les différens traits que j'ai raſſemblés ſous cet article, il réſulte que les Babyloniens, dans les ſiécles brillans de leur Monarchie, étoient un peuple fort policé, très-brave & très-ſpirituel, ayant beaucoup de goût & de talens pour les arts & pour les ſciences; mais dailleurs, très-faſtueux, très-adonné au luxe & aux plaiſirs, très-ſuperſtitieux enfin, & très-crédule, vices que j'ai déja dit ne point former le caractere & le génie particulier des Babyloniens, mais en général celui de toutes les nations de l'Orient. Elles ſont encore aujourd'hui les mêmes à cet égard qu'elles ont été dans tous les tems.

[a] Voyez Iſaïe, c. 47. ℣. 11, 15.

IIIe. PARTIE. Dep. l'établ. de la Royauté chez les Hébreux, juſqu'à leur retour de la captivité.

ARTICLE III.

Des Médes.

IL NOUS reſte aſſez de connoiſſances particulieres & directes ſur les mœurs des Médes. Nous ſommes même en état d'en juger encore mieux d'après celles des anciens Perſes, ſur leſquelles les écrivains de l'antiquité ſont entrés dans de très-grands détails. Il eſt certain, en effet, que les Perſes avoient emprunté des Médes ce luxe & cette molleſſe qui les ont ſi fort décriés dans les derniers tems de leur empire [a]. Ainſi les faits que l'antiquité nous a conſervés ſur la maniere dont les Perſes vivoient dans les ſiécles brillans de leur Monarchie, peuvent également ſervir à nous donner une idée fort juſte des mœurs & des uſages des Médes.

Les Médes étoient originairement un peuple fort ſimple & fort groſſier. La premiere fois que l'hiſtoire en parle, c'eſt pour nous apprendre qu'ils furent aſſujettis par les Aſſyriens ſous le régne de Ninus [b]. On les voit ſupporter patiemment cet aſſerviſſement pendant pluſieurs ſiécles, & ſecouer enſuite le joug, ſans qu'on ſçache trop ni comment, ni dans quel tems ces peuples parvinrent à s'affranchir de la domination des Aſſyriens [c].

Quoi qu'il en ſoit de l'époque & des circonſtances de cette fameuſe révolution, les Médes, après quelques années de troubles & d'anarchie, élurent un Roi [d]. Ce Prince nommé Déjocès, s'attacha à civiliſer ſes nouveaux ſujets. Il bâtit Ecbatane dont il fit la capitale de ſon royaume, & chercha même à l'embellir avec aſſez de magnificence [e]. On peut juger qu'en général Déjocès avoit beaucoup de goût pour le faſte & la repréſentation. Toute ſa conduite l'annonce [f]. Il inſpira vraiſemblablement les mêmes ſentimens à ſes ſujets. C'eſt, au reſte, tout

[a] Hérod. l. 1. n. 135. = Xenophon. Cyrop. *paſſim*. = Strabo, l. 11. p. 797. & 798.
[b] Diod. l. 2. p. 114.
[c] Voyez *ſuprà*, L. I. c. 1. p. 5.
[d] Ibid. c. 3. p. 9.
[e] Hérod. l. 1. n. 98.
[f] Voyez Id. Ibid.

III^e. PARTIE. Dep. l'établ. de la Royauté chez les Hébreux, jusqu'à leur retour de la captivité.

ce qu'on peut dire sur les mœurs des Médes pendant le régne de Déjocès. L'histoire ne nous en a transmis aucune particularité.

Depuis cette époque, c'est à-dire, depuis l'an 710 avant Jesus-Christ, l'histoire des Médes commence à s'éclaircir & à nous être mieux connue. On voit une suite de Rois se succéder pendant 200 ans, jusqu'au moment où Cyrus réunit en sa personne la couronne de Médie à celle de Perse. C'est sous le régne d'Astiage, grand-pere de ce Prince, & sous celui de Cyaxare, le dernier des rois Médes, que nous allons considérer les mœurs de cette nation.

De tous les peuples dont il est parlé dans les écrivains de l'antiquité, les Médes sont ceux qui paroissent avoir été les plus décriés pour leur luxe, leur faste & leur molesse [a]. C'étoit dans la somptuosité & la magnificence des habits qu'éclatoit particuliérement le luxe de ces peuples. Ils portoient de longues robes trainantes, qui avoient de grandes manches pendantes. Cette sorte d'habillement avoit très-bonne grace; & comme il étoit flottant, & qu'en général il avoit beaucoup d'ampleur, il étoit très-propre à cacher les défauts de la taille [b]. Ces robes, au surplus, étoient tissues de différentes couleurs, toutes plus brillantes les unes que les autres, & richement brodées d'or & d'argent [c]. A l'égard de la coëffure, les Médes laissoient croître leurs cheveux & couvroient leur tête d'une thiare, ou espéce de bonnet pointu, très-magnifique [d]. Ils étoient, en outre, chargés de brasselets, de chaines d'or & de colliers ornés de pierres précieuses. [e]. Les Médes enfin portoient la recherche dans leur ajustement au point de se peindre les yeux & les sourcils, de se farder le visage, & de méler parmi leurs cheveux des cheveux artificiels [f]. Tel étoit l'habillement des hommes. Quant à celui des femmes, on n'en peut rien dire absolument.

[a] Voyez Athen. l. 12. p. 512. = Tertullian. *de* Cultu Fœmin. l. 1. p. 152.

[b] Xenoph. Cyrop. l. 8. p. 122. = Diod. l. 2. p. 19. = Justin. l. 1. c. 2. l. 41. c. 2. = Strabo, l. 11. p. 797.

[c] Herod. liv. 1. n. 111. = Xenoph. Cyrop. l. 8. p. 126.

[d] Xenoph. l. 8. p. 127. = Plut. *de* Fort. Alex. p. 329. 330.

[e] Id. Ibid.

[f] Xenophon. Cyrop. l. 1. p. 5.

Cette espece de fard consistoit dans une couleur noire dont les anciens se teignoient les sourcils & les paupieres, pour faire paroitre les yeux plus vifs & plus grands.

Les écrivains de l'antiquité ne nous fourniſſent ſur cet article aucune lumiére. Ils nous apprennent ſeulement que le ſexe, dans la Médie, étoit recommandable par ſa beauté [a].

IIIe. PARTIE. Dep. l'établ. de la Royauté chez les Hébreux, juſqu'à leur retour de la captivité.

Le luxe de la table égaloit, chez les Médes, celui des habillemens. Dans un repas qu'Aſtiage donna à Cyrus, tout fut prodigué: ſoit pour la qualité, ſoit pour la variété des viandes & la diverſité des mets [b]. On voit auſſi que, chez ces peuples, on prenoit la précaution de faire l'eſſai de la boiſſon qu'on ſervoit au Roi. L'échanſon, avant que de préſenter la coupe au Prince, en verſoit quelques goutes dans le creux de ſa main gauche, & en goûtoit [c].

Il ſeroit aſſez curieux de ſçavoir en quoi pouvoit conſiſter préciſément la délicateſſe & la magnificence des Médes, à l'égard du luxe de la table. Mais, je l'ai déja dit, les anciens écrivains ne ſont entrés ſur cet article dans aucun détail. Je crois, au ſurplus, qu'on ne doit ſe former qu'une aſſez médiocre idée du talent de ces peuples pour la délicateſſe & l'élégance de la bonne chere. J'en juge ainſi par la maniere dont on mange encore aujourd'hui dans tout l'Orient. On ſçait que l'art d'appréter & de diverſifier les mets, y eſt fort borné, & je crois qu'à cet égard il en a été, à peu-près de même dans tous les tems. Car, ſelon que j'ai déja eu pluſieurs fois occaſion de l'obſerver, les uſages ont peu varié chez les Orientaux.

Quoi qu'il en ſoit, au reſte, les débauches de la table étoient exceſſives chez les Médes. On s'y enyvroit très-fréquemment. Les Monarques n'étoient pas plus réſervés ſur cet article que les derniers de leurs ſujets [d]. L'hiſtoire nous a conſervé un exemple trop marqué de leur intempérance, pour le paſſer ſous ſilence. Dans la guerre que Cyaxare, le dernier des rois Médes faiſoit aux Babyloniens, Cyrus qui avoit joint ſes armes à celles de ce Prince, trouvant une occaſion favorable de battre l'ennemi, partit la nuit, à la tête de toute la cavalerie. Cyaxare, au contraire, paſſa cette même nuit dans la débauche, & la porta au point de s'enyvrer avec tous ſes principaux officiers [e].

[a] Xenoph. Cyrop. l. 5. p. 50. = Anabas. l. 3. p. 130.
[b] Xenoph. Cyrop. l. 1. p. 5.
[c] Xenoph. Cyrop. l. 1. p. 6.
[d] Id. Ibid. p. 6.
[e] Ibid. l. 4. p. 62.

III^e. PARTIE. Dep. l'établ. de la Royauté chez les Hébreux, juſqu'à leur retour de la captivité.

La muſique aſſaiſonnoit, chez les Médes, les plaiſirs de la table. Ils y chantoient & y jouoient volontiers des inſtrumens. Les Monarques prenoient part eux-mêmes à ce divertiſſement, & généralement à tout ce qui pouvoit animer la joie des feſtins [a]. On peut mettre encore au nombre des plaiſirs des Médes, celui de la danſe. Ils s'y livroient avec beaucoup d'ardeur & d'emportement [b].

La chaſſe étoit auſſi un des exercices dont les Souverains de Médie s'occupoient le plus agréablement. Afin même de pouvoir prendre ce plaiſir avec plus de facilité, ils avoient fait conſtruire de grands parcs dans leſquels ils tenoient renfermés des lions, des ſangliers, des léopards & des cerfs [c].

Il eſt impoſſible de rien dire de certain ſur la maniere dont les maiſons des Médes pouvoient être bâties. On peut ſeulement conjecturer que ces peuples faiſoient conſiſter une partie de la décoration de leurs édifices dans la diverſité des couleurs dont ils les peignoient à l'extérieur. Je crois pouvoir propoſer cette conjecture d'après ce qu'Hérodote rapporte des murailles d'Ecbatane. Cette ville étoit enfermée par ſept enceintes de murailles diſpoſées de maniere qu'au dehors la premiere n'empêchoit pas qu'on ne vît l'entablement de la ſeconde, celle-ci n'ôtoit point la vûe de celui de la troiſiéme, & ainſi des autres. Les creneaux de la premiere muraille étoient peints de blanc, ceux de la ſeconde, de noir, ceux de la troiſiéme de pourpre, de la quatriéme, de bleu, de la cinquiéme, d'orangé; & à l'égard des deux dernieres enceintes, les creneaux de l'une étoient argentés, & ceux de l'autre dorés [d]. J'imagine d'après ces faits, que les Médes étoient, vraiſemblablement, dans l'uſage de peindre à l'extérieur leurs maiſons de différentes couleurs, uſage que nous ſçavons avoir lieu encore aujourd'hui dans pluſieurs pays.

Quant à la décoration intérieure des appartemens chez ces peuples, on n'en peut parler non plus que d'une maniere très-imparfaite. Je crois ſeulement pouvoir aſſurer que l'uſage des tapiſſeries avoit lieu chez les Médes. Cette ſorte de meubles,

[a] Xenophon. Cyrop. l. 1. pag. 6. l. 4. pag. 62.
[b] Ibid. l. 1. p. 6.
[c] Ibid. l. 1. p. 7, 8 & 9.
[d] L. 1. n. 98.

en

III^e. PARTIE. Dep. l'établ. de la Royauté chez les Hébreux, juſqu'à leur retour de la captivité.

en effet, étoit connue des Perſes [a], & on ſçait que les Perſes avoient emprunté des Médes tout ce qui pouvoit contribuer au luxe & à la magnificence [b]. On peut dire même que les tapiſſeries ne devoient pas être un objet uniquement de luxe chez les Médes. La Médie eſt un pays en général aſſez froid, & dès-lors l'uſage de tapiſſer les appartemens, étoit un uſage très-utile & très-néceſſaire.

C'étoit particuliérement à la cour d'Ecbatane qu'éclatoit cette pompe & cette magnificence dont les anciens écrivains nous donnent une ſi haute idée. Si même on s'en rapporte à leur témoignage, c'eſt des Médes que la plûpart des nations de l'Orient avoient emprunté l'étiquette qui s'obſervoit à la cour des Souverains de cette partie du monde [c]. On peut juger de la pompe extérieure qui environnoit la perſonne des Rois de Médie, par cette ſuperbe cavalcade, dont Cyrus jugea à propos de donner le ſpectacle à ſes ſujets nouvellement conquis. L'appareil de cette fête fut entiérement ordonné ſelon les uſages des Médes [d]. Enfin, on ſe formera encore une plus haute idée de la grandeur & de la ſomptuoſité qui régnoient à la cour des Souverains de Médie, ſi l'on ſe rappelle la maniere dont les écrivains de l'antiquité parlent de la magnificence qui éclatoit à la cour des Rois de Perſe : car je l'ai déja dit, l'étiquette obſervée à la cour des Rois de Perſe, n'étoit qu'une imitation exacte & fidelle de celle des Rois de Médie.

C'eſt encore des Médes que les Perſes avoient reçû cette vénération profonde dont ils étoient pénétrés pour la perſonne de leurs Rois [e]. Le reſpect que les Médes portoient à leur Souverain, étoit tel qu'on n'auroit oſé ni cracher, ni même rire en ſa préſence [f]. Ses ordres étoient toujours promptement & ponctuellement exécutés.

L'hiſtoire des Médes ne nous eſt pas aſſez connue pour être en état de parler avec quelque exactitude ſur les uſages qu'ils obſervoient dans le cours ordinaire de la vie civile. Je remarquerai ſeulement dans les mœurs de ces peuples, une ſingularité très-

[a] Plut. *in* Themiſt. p. 126. 127. = *In* Artax. p. 1026. = Tertullian. *de* Cultu Fœmin. l. 1. p. 152.

[b] Strabo, l. 11. p. 797. = Xenophon. Cyrop. l. 8. p. 142.

[c] Strabo, l. 11. p. 797 & 798.

[d] Xenoph. Cyrop. l. 8. p. 126, &c.

[e] Strabo, l. 11. p. 797.

[f] Hérod. l. 1. n. 99.

IIIe. PARTIE. Dep. l'établ. de la Royauté chez les Hébreux, juſqu'à leur retour de la captivité.

digne d'être obſervée. Dans certains cantons de la Médie, non-ſeulement la polygamie étoit permiſe, elle étoit même autoriſée par une loi expreſſe qui ordonnoit à chaque habitant d'épouſer & d'entretenir au moins ſept femmes. Dans d'autres cantons c'étoit préciſément le contraire. Il étoit permis à une femme d'avoir pluſieurs maris, & on regardoit avec mépris, celles qui en avoient moins de cinq [a].

A l'égard du caractere particulier des Médes, on peut aſſurer qu'en général ils étoient très-braves & très-belliqueux. J'ai déja dit qu'ils paſſoient pour les premiers peuples de l'Aſie qui euſſent introduit la diſcipline dans les armées [b]. On ſçait auſſi que les Médes avoient enſeigné aux Perſes l'art de la guerre, & particuliérement à manier l'arc & le javelot avec dextérité [c].

Je ne penſe pas que les Médes ſe ſoyent jamais rendus fort recommandables du côté des ſciences. Ce qui m'autoriſe dans cette façon de penſer, c'eſt qu'ils ne ſont cités nulle part au nombre des peuples chez leſquels on ait vû autrefois fleurir les ſciences.

Quant aux Arts & Métiers, il eſt à préſumer que tout ce qui pouvoit y avoir rapport, devoit être recherché avec ſoin chez les Médes. On n'en peut pas même douter, après ce qu'on a vû ſur le goût dominant qu'ils avoient pour le faſte & la magnificence, le luxe & la molleſſe.

Je croirois, au reſte, que le faſte & la molleſſe, ces vices tant de fois reprochés aux Médes par tous les écrivains de l'antiquité, n'ont commencé à s'introduire chez cette nation, & à corrompre ſes mœurs, que depuis la deſtruction de l'empire d'Aſſyrie. Juſqu'à ce moment, les Médes ne formoient point une Monarchie aſſez puiſſante & aſſez opulente pour s'abandonner au luxe & aux délices. D'ailleurs, avant cet événement, ils ſe voyoient entourés de tous côtés d'ennemis puiſſans & belliqueux (les Aſſyriens & les Babyloniens), qui les forçoient d'être vigilans & attentifs pour éviter d'en devenir

[a] Strabo, l. 11. p. 798.
Aujourd'hui encore, dans pluſieurs cantons de l'Inde, il eſt permis aux femmes d'avoir pluſieurs maris. Voyage de Franç. Pyrard. p. 274. = Lettr. édif. t. 10. p. 223.

[b] *Suprà*, L. V. c. 1. p. 160.

[c] Strabo, l. 11. p. 797.

bientôt la proie. Les Médes dans cette poſition avoient trop de meſures à garder, & trop de précautions à prendre pour ſe livrer avec excès au luxe & à la ſenſualité. Mais les monarques de Médie, en renverſant le thrône de Ninive, ſe délivrerent d'un voiſinage dangereux, néceſſaire cependant pour rendre leurs ſujets actifs & vigilans. Enfin, les richeſſes dont ces Princes & leurs troupes ſe gorgerent au ſac de Ninive, & par-deſſus tout la communication journaliere & habituelle avec un peuple mol & voluptueux, tels qu'étoient alors les Aſſyriens, corrompirent leurs mœurs, & les firent bientôt dégénérer de celles de leurs ancêtres. Ce qui acheva de porter le dernier coup aux Médes, fut leur réunion & leur incorporation avec les Perſes ſous Cyrus. Depuis cette époque, il n'eſt plus queſtion des Médes dans l'hiſtoire.

IIIe. PARTIE. Dep. l'établ. de la Royauté chez les Hébreux, juſqu'à leur retour de la captivité.

III^e. PARTIE. Dep. l'établ. de la Royauté chez les Hébreux, juſqu'à leur retour de la captivité.

CHAPITRE II.

Des Egyptiens.

J'AI PRÉSENTÉ dans les volumes précédens & même dans celui-ci, ſous différens articles, tout ce qui pouvoit concerner les loix, les arts, les ſciences, les mœurs & les uſages des Egyptiens. Mais je ne me ſuis point attaché juſqu'à préſent à réſumer tous ces différens objets, & à les réunir ſous un ſeul & même point de vûe, pour tracer en conſéquence un tableau général & rapproché du caractere des Egyptiens, & faire connoître le génie particulier de cette nation. Je crois que c'eſt ici le lieu de préſenter d'un ſeul coup d'œil & ſous le même aſpect les différens traits que l'antiquité peut nous fournir ſur cet objet. Je vais donc expliquer en peu de mots l'idée que j'ai cru pouvoir me former des Egyptiens, & tracer d'après les faits, le caractere de ce peuple ſi vanté dans tous les tems.

Les Egyptiens ſe ſont rendus célébres dans l'antiquité par leurs loix, leurs arts & leurs ſciences. Cette nation, en effet, s'étant policée fort promptement, elle a fait en conſéquence, de bonne heure, quelques découvertes, & même quelques progrès aſſez rapides dans pluſieurs parties des Arts & des Sciences. C'eſt un mérite qu'on ne doit point conteſter aux Egyptiens: mais, d'ailleurs, je ne vois rien qui puiſſe ſervir à les caractériſer d'une façon bien avantageuſe: je crois même être en droit de leur refuſer la plus grande partie des éloges qu'on leur a toujours prodigué ſi libéralement.

Les Egyptiens avoient inventé quelques arts & quelques ſciences; mais ils n'ont jamais eû l'eſprit de perfectionner aucunes de leurs découvertes. J'ai fait voir leur peu de goût, & j'oſe dire, de talent en architecture, en ſculpture & en peinture [a]. La maniere dont ils pratiquoient la Médecine étoit abſurde & ridicule [b]. Les connoiſſances qu'ils avoient de l'Aſtrono-

[a] *Suprà*, L. II. c. 2. = [b] Voyez la ſeconde Part. L. III. c. 2. art. 1.

IIIe. PARTIE. Dep. l'établ. de la Royauté chez les Hébreux, juſqu'à leur retour de la captivité.

mie & de la Géométrie, n'étoient que fort imparfaites. Il s'en faut de beaucoup que leurs découvertes ayent ſeulement approché de celles que par la ſuite les Grecs ont fait dans ces deux ſciences. Les Egyptiens enfin, n'ont eu aucun génie, aucune ardeur, aucun talent pour le Commerce, la Marine & l'Art militaire.

A l'égard des loix civiles & des conſtitutions politiques, les Egyptiens en avoient, à la vérité, quelques-unes de fort bonnes, mais d'ailleurs, il régnoit dans leur Gouvernement une multitude d'abus & de défauts eſſentiels autoriſés par les loix & les principes fondamentaux de leur Gouvernement [a].

Quant aux mœurs & aux uſages de ce peuple, on a vû à quel point l'indécence & la débauche étoient portées dans ſes fêtes publiques & dans ſes cérémonies religieuſes [b]. La maniere dont une nation croit honorer la divinité, porte l'empreinte de ſon caractere. La morale des Egyptiens n'étoit pas non plus fort épurée ; on peut même aſſurer qu'elle péchoit eſſentiellement contre les premieres régles de la droiture & de la probité. On voit que les Egyptiens étoient ſouverainement décriés pour leur cupidité, leur mauvaiſe foi, leurs ruſes & leurs friponneries [c].

Il me paroît réſulter de tous ces faits, que les Egyptiens étoient en général un peuple aſſez induſtrieux, mais, au reſte, ſans goût, ſans génie, ſans diſcernement. Peuple qui n'avoit que des idées de grandeur mal-entendues, & dont les progrès dans toutes les différentes parties des connoiſſances humaines, n'ont jamais été que très-médiocres. Du ſurplus, fourbe fripon, mol, fainéant, lâche, rampant, & qui, pour quelques exploits dont il a pû ſe glorifier dans les tems reculés, a toujours été depuis aſſujetti par quiconque a voulu entreprendre de le ſoumettre. Peuple encore aſſez vain & aſſez ſot pour mépriſer les autres nations ſans les connoître [d]. Superſtitieux à l'excès [e], ſinguliérement adonné à l'Aſtrologie judiciaire [f], entêté

[a] *Suprà*, L. I. c. 4. p. 16, &c.

[b] Voyez la premiere Part. L. VI. c. 2. p. 346. &c.

[c] Voyez Plat. *de* Rep. l. 4. p. 642. *De* Leg. l. 5. p. 852. = Stephan. Byſant. voce Αἴγυπτος, p. 38. = Suid. voce Αἰγυπτιάζειν, t. 1. p. 643.

[d] Voyez Hérod. l. 2. n. 41.

[e] Voyez la premiere Part. Liv. VI. c. 2. p. 343.

[f] Voyez Hérod. l. 2. n. 82. = Diod. l. 1. p. 91 & 92. = Cicero *de* Divinat. l.

III^e. PARTIE. Dep. l'établ. de la Royauté chez les Hébreux, jusqu'à leur retour de la captivité.

enfin jusqu'à l'extravagance d'une théologie absurde & monstrueuse [a]. Cet exposé ne nous autorise-t-il pas suffisamment à dire que toute cette science, cette sagesse & cette philosophie si vantée des prêtres Egyptiens, n'étoit qu'imposture & charlatanerie capables d'en imposer seulement à des peuples aussi peu éclairés, ou autant prévenus que l'étoient autrefois les Grecs en faveur des Egyptiens (1).

Remarquons néanmoins qu'à s'en tenir même au témoignage des anciens, les éloges dont il leur a plû de combler l'Egypte, ne tombent que sur ses loix, sa police, ses arts & ses connoissances mathématiques, mais nullement sur les productions qui sont particuliérement du ressort de l'esprit & du goût. La Gréce ni Rome n'ont jamais loué l'éloquence, la poésie, la musique, l'architecture, la sculpture, la peinture des Egyptiens. J'en dirai autant de ce qui concerne un objet bien plus essentiel, la Médecine. On voit aussi que jamais les Grecs ni les Romains n'ont vanté les connoissances de ce peuple dans la Navigation, le Commerce & l'Art militaire. Je ne vois donc que les idées philosophiques & morales des Egyptiens, pour lesquelles l'antiquité semble avoir eû quelque estime; mais, du surplus, je me crois bien fondé à soutenir que les Egyptiens n'ont eû que des notions confuses & des idées très-imparfaites sur tous les autres objets des connoissances humaines. Je serois fort tenté de comparer cette nation aux Chinois. Je crois appercevoir entre l'un & l'autre peuple beaucoup de ressemblance & de conformité (2).

1. n. 1. = Plut. Conviv. sept. Sap. p. 149. A.

[a] Voyez la premiere Part. L. VI. chap. 2. p. 343.

(1) Voyez Acta Philosoph. t. 1. p. 229, &c. 634, &c. = Conringius *de* Hermet. Med. l. 1. c. 12. = Scherlone amœnitat. Litter. c. 7. p. 190.

(2) Sur ce qu'on doit penser des arts, des sciences, des loix, de la police & de la morale des Chinois, voyez le voyage d'Anson, l. 3. c. 10.

IIIe. PARTIE. Dep. l'établ. de la Royauté chez les Hébreux, juſqu'à leur retour de la captivité.

CHAPITRE III.

Des Peuples de la Gréce.

DANS ce nombre infini de différens peuples qui habitoient autrefois la Gréce, je n'en vois que deux, les Lacédémoniens & les Athéniens, dont les mœurs & les uſages méritent une attention particuliere, les autres n'offrent point des faits aſſez marqués, ni des variétés aſſez importantes pour qu'on doive s'y arrêter. A quelque différence près, on peut juger des inclinations & des uſages de tous les Grecs, par les mœurs & par la façon de vivre des Lacédémoniens & des Athéniens. Dans le tableau que je vais en préſenter, j'en uſerai de la même maniere que j'ai déja fait dans d'autres articles, c'eſt-à-dire, que j'en parlerai très-ſommairement. De plus longs détails ſeroient inutiles, & ne feroient que multiplier les redites. Cette matiere a déja été ſuffiſamment traitée dans quantité d'ouvrages qui ſont entre les mains de tout le monde.

III^e. PARTIE. Dep. l'établ. de la Royauté chez les Hébreux, jusqu'à leur retour de la captivité.

ARTICLE PREMIER.

Des Lacédémoniens.

IL EST très-peu de nations chez lesquelles le législatur se soit appliqué à régler les mœurs & les pratiques ordinaires de la vie civile, par des loix positives. Les Lacédémoniens doivent être mis dans le petit nombre de Peuples qui ayent eu un code pour leurs mœurs & leurs usages. Les ordonnances de Lycurgue embrassoient également la police générale de Sparte, & les actions de la vie privée de ses habitans. On est assez instruit de l'austérité & de la rigidité de la discipline à laquelle les Spartiates étoient astreints, pour qu'il ne soit pas nécessaire, je crois, d'y insister. Il suffit de dire que les actions les plus indifférentes n'étoient pas libres à Sparte. Personne n'étoit le maître d'y vivre à sa fantaisie, tout, jusqu'aux moindres démarches, étoit assujetti à une régle commune & uniforme [a].

Il n'étoit pas permis, par exemple, à un Spartiate de se marier quand il le jugeoit à propos, d'aller voir sa femme quand il le vouloit, ni d'y rester autant qu'il l'auroit souhaité [b]. Il ne lui étoit pas libre non plus d'apprêter pour sa nourriture ce qu'il vouloit, ni de manger en son particulier. Chaque habitant étoit assujetti à prendre sa réfection dans les salles publiques, & à se contenter de ce qu'on y servoit. Les tables étoient chacune d'environ quinze personnes. On y mangeoit par portions séparées & assis très-durement [c].

Les Rois de Sparte étoient eux-mêmes assujettis à ce genre de vie. Agis venant de remporter une grande victoire sur les Athéniens, crut pouvoir souper chez lui avec sa femme. Il envoya en conséquence demander sa portion. Les Polémarques la lui refuserent, & il fut obligé de venir manger à la table publique [d].

[a] Voyez Xenoph. *de* Repub. Laced. p. 395. = Plut. *in* Lycurg. p. 54.

[b] Xenoph. p. 393. = Plut. *in* Lycurg. p. 48.

[c] Athen. l. 4. p. 141. = Serv. *ad* Æneid. l. 7. v. 176.

[d] Ælian. Var Hist. l. 3. c. 34. = Plut. *in* Lycurg. p. 45, 46.

La

III^e. PARTIE. Dep. l'établ. de la Royauté chez les Hébreux, juſqu'à leur retour de la captivité.

La ſenſualité ni même la gourmandiſe ne trouvoient pas de quoi s'y ſatisfaire. Les mets qu'on y ſervoit n'étoient ni choiſis, ni délicatement apprêtés. Ils conſiſtoient dans du pain, du vin, du fromage, des figues ſéches, & dans quelques morceaux de viande groſſiérement accommodés [a]. On n'en préſentoit même aux conviés que la quantité ſeulement néceſſaire pour le beſoin & le ſoutien de la vie [b]. Il n'étoit pas permis de paroître à Lacédémone trop gras & trop bien nourri. Un Spartiate auquel on trouvoit trop d'embonpoint, en étoit puni & châtié ſévérement [c]. Après qu'on avoit mangé & bû très-ſobrement, on s'en retournoit chez ſoi ſans lumiére, car il étoit expreſſément défendû de ſe faire éclairer [d].

On retrouvoit dans les habits des Spartiates cette même gêne & cette même groſſiéreté qui régnoit ſur leurs tables. Ils portoient en hyver & en été la même ſorte de vêtement, qui étoit court & fort ſimplement travaillé [e]. Ils ne ſe raſoient point & affectoient au contraire d'avoir une barbe très-longue & très-fournie [f]. Leur plus grande parure conſiſtoit dans la beauté de leurs cheveux. Les Spartiates les portoient fort longs, & en avoient très-grand ſoin [g]. La maniére de les arranger étoit de les partager également des deux côtés de la tête [h]. Les Spartiates étoient d'ailleurs fort ſales & fort mal-propres ſur leurs perſonnes, ne pouvant ſe baigner & ſe parfumer qu'à certains jours marqués. Il ne falloit cependant pas que leurs habits paruſſent déchirés & en mauvais état, car on ne manquoit pas de punir ceux qui ſembloient n'en avoir pas aſſez de ſoin [i].

Les Spartiates n'étoient ni plus libres, ni plus recherchés dans leurs maiſons & dans leurs meubles, que ſur leurs tables

[a] Plut. Ibid. p. 46.
Le plus exquis de tous ces mets étoit une eſpece de brouet connu dans l'antiquité ſous le nom de *Sauce noire*. Nous ne pouvons point décider aujourd'hui quelle étoit proprement cette eſpece de ragoût. Mais à en juger par ce qu'en diſent les auteurs anciens, la ſauce noire des Spartiates devoit être un mets des plus médiocres. Voy. Cicer. Tuſculan. l. 5. n. 34. Plut. *in* Lycurg. p. 146.

[b] Plut. p. 45. 46.

[c] Ælian. Var. Hiſt. l. 14. c. 7.

[d] Plut. p. 46.

[e] Thucyd. l. 1. p. 7. = Plut. t. 2. p. 237. = Xenoph. p. 394 & 397.

[f] Plut. t. 2. p. 232. E. Voyez Meurſ. Miſcell. Lac. l. 1. c. 16.

[g] Hérod. l. 7. n. 208. = Strabo, l. 6. p. 426. = Plut. *in* Lycurg. pag. 53. = Pauſ. l. 7. c. 14.

[h] Plut. *in* Lycurg. p. 53.

[i] Plut. t. 2. p. 50. 227. 239. = Xenoph. p. 398. = Ælian. Var. Hiſt. l. 14. c. 7.

III^e. PARTIE. Dep. l'établ. de la Royauté chez les Hébreux, juſqu'à leur retour de la captivité.

& ſur leurs habits. On en peut juger par une ordonnance que Lycurgue avoit fait ſur cet article. Elle portoit que les planchers des maiſons ſeroient faits avec la coignée, & les portes avec la ſcie, ſans l'aide d'aucun autre outil [a]. De pareilles maiſons ne devoient pas, ſelon l'intention du Légiſlateur, expoſer les habitans de Sparte au luxe & à la dépenſe. En effet, ſelon que Plutarque l'obſerve judieuſement, il n'y a pas d'homme aſſez fol pour porter dans des maiſons auſſi groſſiérement conſtruites que celles dont je parle, des lits ſuperbes, des couvertures & des tapis de pourpre, des vaſes d'or & d'argent, ni en un mot, aucune eſpéce de magnificence [b].

Les plaiſirs & les amuſemens des Spartiates répondoient à tout ce qu'on vient de lire précédemment. Leurs divertiſſemens étoient des plus ſérieux & des moins variés. Les Spartiates ne connoiſſoient d'autres amuſemens que la chaſſe & les différens exercices du corps, & ſous ce nom, je comprends la danſe qui n'étoit, à proprement parler, chez ce peuple, qu'une eſpece d'exercice militaire [c]. Les Spartiates avoient auſſi une ſorte de muſique, mais fort ſimple pour ne pas dire fort groſſiére [d]. D'ailleurs, tout ce qu'on peut appeller proprement plaiſirs & amuſemens étoit banni de Sparte [e]. On n'y avoit pas même voulu ſouffrir les repréſentations théâtrales [f], qui faiſoient les délices de toutes les autres villes de la Gréce.

Les occupations privées & particuliéres des Spartiates étoient, ſi l'on peut dire, encore plus bornées & plus reſtraintes que n'étoient leurs plaiſirs & leurs amuſemens. Les citoyens de Sparte ne pouvoient connoître ni l'œconomie domeſtique, ni les affaires, ni les procès, puiſque tous leurs biens étoient en commun, & que d'ailleurs ils ne ſe mêloient point du Commerce, toute eſpece de trafic leur étant exactement interdite [g]. Il y a plus, ils ne pouvoient exercer aucun art méchanique, pas même cultiver leurs terres. Ce ſoin étoit entiérement remis aux eſclaves [h]. A l'égard des Belles-Lettres & des Sciences, on ſçait

[a] Plut. *in* Lycurg. p. 47.
[b] Ibid.
[c] Plut. p. 54. = Xenoph. p. 395.
[d] Plut. p. 54. = Ariſt. *de* Rep. l. 8. chap. 5. Quintil. Inſtit. lib. 1. chap. 10. = Ælian. l. 12. c. 50.
[e] Plato *de* Leg. l. 1. p. 775. F.
[f] Plut. Inſtit. Lac. p. 239.
[g] Voyez *ſuprà* L. IV. chap. 3. p. 153.
[h] Plut. *in* Lycurg. pag. 54. = Ælian. Var. Hiſt. l. 13. chap. 19.

qu'elles ne furent jamais en honneur chez les Spartiates. Ces peuples n'en apprenoient que ce qu'il étoit absolument nécessaire d'en sçavoir pour les besoins de la vie civile [a]. On peut donc assurer qur les Spartiates étoient, selon l'intention de Lycurgue, extrêmement désœuvrés la plus grande partie de leur vie. Aussi voyons-nous qu'ils passoient leur tems à discourir & à converser dans des salles communes, où ils s'assembloient tous les jours pour ce sujet [b], & encore l'objet de leurs conversations étoit-il borné & réglé par les loix. On n'y pouvoit traiter que certaines matieres [c]. Tel étoit le genre de vie des Lacédémoniens qui a donné lieu à ce bon mot si célebre dans l'antiquité. On vantoit à Alcibiade le mépris que les Lacédémoniens témoignoient pour la mort : » Je n'en suis » point surpris, dit-il, c'est le seul moyen qu'ils ayent pour s'af» franchir de la gêne & de l'ennui que leur cause la vie qu'ils sont » obligés de mener continuellement [d] ».

Les Spartiates étoient condamnés à cette vie triste & austére dès l'instant de leur naissance; car on ne confioit point aux pères & aux mères l'éducation de leurs enfans. Au moment qu'ils naissoient, on étoit obligé de les remettre entre les mains d'un certain nombre de personnes prépofées pour avoir soin de les élever. Tous les enfans de Sparte étoient en conséquence nourris, vêtus, couchés, &, en un mot, élevés d'une maniere uniforme. Rien, au surplus, n'étoit plus dur ni plus rigide que l'éducation qu'ils recevoient. On ne leur laissoit jamais faire qu'un repas très-mince & très-leger, suffisant à peine pour les soutenir. On les forçoit de marcher continuellement sans bas & sans souliers, couverts en tout tems d'un simple manteau. Plus souvent même on les obligeoit de faire leurs exercices entiérement nuds: ils étoient d'ailleurs très-mal couchés, & privés enfin de toutes les espéces de récréations & d'amusemens qu'on a coutume de permettre à la jeunesse. En place on leur proposoit sans cesse des questions graves auxquelles il leur falloit satisfaire juste & promptement, en rendant même raison de leur sentiment, sinon ils pouvoient s'attendre à être griévement & impitoyablement

[a] Plut. *in* Lycurg. p. 50.
[b] Ibid. p. 54 & 55.
[c] Voyez Plut. Ibid. p. 46. 51. 55.
[d] Ælian. Var. Hist. l. 13. chap. 38. = Voyez aussi Athen. l. 4. chap. 6. p. 138.

III^e. PARTIE. Dep. l'établ. de la Royauté chez les Hébreux, jusqu'à leur retour de la captivité.

punis. C'est ainsi que les enfans à Sparte étoient tenus dans une gêne & dans une contrainte perpétuelles, ne pouvant se trouver dans aucun lieu, un seul moment, sans avoir quelqu'un auprès d'eux pour les reprendre & les châtier sévérement, même des fautes les plus légeres [a].

La rigidité pédantesque de la discipline de Sparte n'avoit que trop d'influence sur les mœurs de ses habitans. Elle leur avoit fait contracter un caractere dur & austere, disons même, farouche & cruel. Je n'en apporterai point d'autre preuve que la maniere dont les Spartiates se conduisoient envers leurs esclaves, si connus dans l'antiquité sous le nom d'Hilotes (1). Ils les traitoient avec plus de dureté & de barbarie que des peuples policés ne traitetoient des bêtes brutes [c].

Il étoit expressément défendu à leur maîtres de leur jamais rendre la liberté, ni de les vendre hors du territoire de la Laconie [c]. Les Spartiates portoient la cruauté jusqu'à contraindre les Hilotes à recevoir, chaque année, un certain nombre de coups de fouet, sans les avoir mérités, dans la vûe seulement qu'ils ne désapprissent pas à obéir. Si quelqu'un de ces malheureux esclaves sembloit par sa mine avantageuse, ou par la beauté de sa taille, s'élever au-dessus de la condition dans laquelle il étoit né, on le faisoit mourir, & son maître étoit mis à l'amende, afin que par ses mauvais traitemens, il fit enforte que ceux qui lui restoient ne pussent un jour, par leurs qualités extérieures, blesser les yeux des Spartiates. Un bonnet & un habit de peau de chien étoit tout le vêtement des Hilotes. On pouvoit les punir pour la moindre faute, sans qu'ils pussent reclamer l'autorité des loix, quelqu'inhumaine que pût être la façon dont on les traitoit. L'excès de leur malheur étoit tel qu'ils étoient

[a] Xenoph. *de* Rep. Laced. p. 393. 394. 395. = Plut. *in* Lycurg. p. 46. 50. 51. = Cicero, Tuscul. l. 2. n. 14.

(1) Voici en peu de mots quelle avoit été l'origine du nom d'Hilotes.

Hélos étoit une ancienne ville de la Laconie, que les Spartiates attaquerent sous quelque prétexte. S'en étant rendus maîtres, ils réduisirent tous les habitans en esclavage. Dans la suite, quand, par de nouvelles conquetes, les Spartiates vinrent à faire de nouveaux esclaves, ils les appellerent tous Hilotes. C'est ainsi que ce nom particulier devint une dénomination générale pour tous ceux qui, par la suite, furent réduits à la servitude chez les Spartiates. Voyez Acad. des Inscript. t. 23. M. p. 281.

[b] Voyez Plut. *in* Lycurg. pag. 57. = Athen. liv. 6. pag. 272. A. liv. 14. pag. 657.

[c] Académie des Inscriptions, tom. 23. M. pag. 275.

III^e. PARTIE. Dep. l'établ. de la Royauté chez les Hébreux, jusqu'à leur retour de la captivité.

en même tems esclaves des particuliers & du public. On se les prêtoit communément les uns aux autres. Pour comble d'outrages enfin & d'aviliſſement, on forçoit ſouvent les Hilotes de boire juſqu'à s'enyvrer, & dans cet état, on les offroit aux yeux des jeunes gens pour leur inſpirer l'horreur d'un vice qui dégrade ſi fort l'humanité.

Souvent même les Spartiates joignoient la perfidie à la cruauté pour faire périr ces malheureuſes victimes, lorſque leur nombre trop multiplié pouvoit faire craindre quelque entrepriſe de leur part. L'hiſtoire nous apprend, par exemple, que, dans une certaine occaſion, les Lacédémoniens inquiets de la quantité d'Hilotes qui ſe trouvoient répandus dans l'Etat, & cherchant à s'en défaire ſans riſque, firent ſemblant de vouloir en affranchir pluſieurs, afin, diſoient-ils, de les incorporer enſuite dans leurs troupes. Sous ce prétexte, on publia que les plus robuſtes & les plus vaillans des Hilotes n'avoient qu'à venir ſe préſenter pour être enrôlés. A cette nouvelle, il s'en raſſembla pluſieurs pleins de courage & de bonne volonté. Sur la quantité qui vint s'offrir, on en choiſit deux mille qu'on regardoit comme les plus capables de quelque grande entrepriſe. On les couronna ſur le champ de fleurs, & on les promena en grande pompe dans les temples de Sparte; mais peu de tems après, ces deux mille Hilotes diſparurent ſans qu'on ait jamais ſçu ce qu'ils étoient devenus [a].

Dans une autre occaſion, des Hilotes condamnés à la mort, ſans qu'on ſçache pour quel crime, ſe réfugierent à Ténare, promontoire de la Laconie, où Neptune avoit un temple fort révéré. Les Ephores ne craignirent pas de les en arracher pour les faire conduire au ſupplice. Cette action a paru révoltante, même aux Auteurs profanes. Ils ont tous regardé le tremblement de terre qui arriva alors, le plus horrible dont on eût encore entendu parler, comme l'effet du reſſentiment de Neptune contre les Spartiates qui n'avoient pas craint de violer l'aſyle de Ténare [b].

Que dire enfin de cet établiſſement abominable déſigné dans les anciens Auteurs ſous le nom d'*Embuſcade*. Voici ce qu'ils

[a] Thucyd. l. 4. n. 80. p. 285. = Diod. l. 12. p. 525. = Plut. *in* Lycurg. p. 56.

[b] Académie des Inſcriptions, *loco cit.* p. 275.

IIIe. PARTIE. Dep. l'établ. de la Royauté chez les Hébreux, jusqu'à leur retour de la captivité.

nous en apprennent. De tems en tems, ceux qui étoient prépoſés pour gouverner la jeuneſſe de Sparte, choiſiſſoient, parmi leurs éleves, quelques uns de ceux qui leur paroiſſoient les plus prudens & les plus hardis. Ils les armoient de poignards & leur donnoient ce qu'il falloit de vivres pour un certain nombre de jours. En cet état, ils envoyoient ces jeunes gens battre la campagne chacun de leur côté. Ces coureurs, ainſi diſperſés, avoient ordre de ſe cacher de jour dans les lieux couverts ou dans quelques cavernes. Dès que la nuit étoit venue, ils ſortoient de leur embuſcade, & ſe jettoient dans les grands chemins où ils égorgeoient tous les Hilotes qu'ils rencontroient, cruauté d'autant plus aiſée à commettre, que les malheureux qu'ils attaquoient ne pouvoient point porter d'armes. Quelquefois même ces ſortes d'aſſaſſins marchoient en plein jour & tuoient ceux des Hilotes qui leur ſembloient les plus forts & les plus robuſtes [a].

La cruauté & la perfidie dont les Lacédémoniens uſoient envers leurs eſclaves, leur étoit auſſi très-familiere envers tous ceux qu'ils croyoient avoir intérêt d'opprimer. J'en ai cité un exemple bien ſenſible dans le livre précédent [b]. Mais il ne ſera pas hors de propos d'en produire encore quelques autres.

Alcibiade, dont la bravoure & la capacité étoient connues des Lacédémoniens, avoit été obligé d'aller chercher un aſyle auprès du jeune Cyrus, frere d'Artaxercès, roi de Perſe. Il n'y ſut pas long-tems ſans pénétrer les deſſeins ſecrets de ce ce Prince, & ſans démêler l'objet des préparatifs qu'il lui voyoit faire. Occupé des moyens de relever ſa patrie opprimée, Alcibiade crut qu'il y réuſſiroit infailliblement, s'il pouvoit inſtruire Artaxercès des projets que Cyrus tramoit contre ſa perſonne. En effet, une découverte de cette importance n'auroit pas manqué de lui concilier la faveur du Monarque, & ſans doute qu'il en auroit obtenu le ſecours dont il avoit beſoin pour le rétabliſſement des affaires d'Athénes. Plein de ces idées, Alcibiade s'achemina vers la Perſe. Mais les Lacédémoniens avertis des motifs de ſon voyage, & convaincus que leurs affaires étoient perdues ſans reſſource, s'ils ne trouvoient pas le moyen de

[a] Plut. *in* Lycurg. p. 36. = Voyez auſſi Athen. l. 14. p. 657.

[b] Chap. 2. p. 173. = Voyez auſſi Ælian, Var. Hiſt. l. 6. chap. 7.

III^e. PARTIE. Dep. l'établ. de la Royauté chez les Hébreux, juſqu'à leur retour de la captivité.

ſe défaire d'Alcibiade, mirent en œuvre, pour y parvenir, la plus noire des lâchetés. Ce grand homme ſe trouvoit alors dans le gouvernement de Pharnabaze. Les Lacédémoniens écrivirent à ce Satrape pour l'engager à les délivrer, à quelque prix que ce fût, d'un ennemi ſi redoutable. Pharnabaze gagné par leurs offres & par leurs promeſſes, les ſervit à leur gré, & fit aſſaſſiner Alcibiade [a].

La maniere dont les Lacédémoniens uſerent des avantages qu'ils avoient remportés ſur Athènes dans la guerre du Péloponéſe, ſuffiroit ſeule pour les couvrir à jamais d'opprobre & d'infamie. Ils exercerent dans cette ville ſi chère à toute la Gréce, les plus horribles cruautés. Ils firent mourir, dit Xénophon, plus de perſonnes en huit mois de paix, que les ennemis n'en avoient tué en trente ans de guerre [b]. Tout ce qui reſtoit alors à Athénes de perſonnes un peu conſidérables, en ſortit pour aller chercher quelque part un aſyle où l'on pût vivre en ſûreté. Les Lacédémoniens eurent l'inhumanité de vouloir ôter à ces malheureux fugitifs, cette derniere reſſource. Ils défendirent aux villes de la Gréce, par un édit public, de leur donner retraite, ordonnerent qu'on les livrât aux trente Tyrans qui ravageoient pour lors Athénes, & condamnerent à une amende quiconque s'oppoſeroit à l'exécution de ce cruel édit [c].

La conduite que tinrent les Lacédémoniens, à peu près vers le même tems, à l'égard de Syracuſe prouve encore mieux de quel eſprit ce peuple étoit animé, & quel étoit le fonds de ſa politique. Les Syracuſains diſputoient alors leur liberté contre Denys le tyran, & venoient d'eſſuyer un échec conſidérable. Dans ces circonſtances, les Lacédémoniens députerent un de leurs citoyens à Syracuſe, en apparence, pour témoigner la part qu'ils prenoient au malheur de cette ville, & pour lui offrir du ſecours, mais, en effet, pour fortifier Denys dans la réſolution de ſe maintenir, & de pouſſer à bout ſon entrepriſe, eſpérant que ce Prince devenu fort puiſſant, pourroit leur être à l'avenir d'une grande utilité [d]. Enfin, Hérodote dit nette-

[a] Cornel. Nepos *in* Alcibiad. n. 9, &c. = Diod. l. 14. p. 647. = Plut. *in* Alcibiad. p. 213. = Juſtin, l. 5. chap. 8.

[b] Xenoph. *de* Reb. geſt. Græc. liv. 2. pag. 278.

[c] Diod. liv. 14. p. 641, &c. = Juſtin. l. 5. chap. 9. = Plut. *in* Lyſandr. pag. 448.

[d] Diod. l. 14. p. 646.

III^e. PARTIE. Dep. l'établ. de la Royauté chez les Hébreux, juſqu'à leur retour de la captivité.

ment, en parlant des Lacédémoniens, que ceux qui connoiſſoient le génie de ce peuple, ſçavoient bien que ſes actions étoient ordinairement contraires à ſes paroles, & qu'on ne pouvoit s'y fier en aucune maniere [a]. Quelles idées de pareils traits ne doivent-ils pas nous donner du caractere des Lacédémoniens?

Je paſſe ſous ſilence un reproche encore mieux fondé qu'on pourroit leur faire ſur la barbarie avec laquelle, dans une fête qui ſe célébroit tous les ans en l'honneur de Diane, on fouettoit juſqu'au ſang, ſur l'autel de cette Déeſſe inhumaine, tous les enfans de Sparte. Quelle brutalité que celle de déchirer à coups de verges le corps de ces innocentes victimes, ſous prétexte de les accoutumer à ſupporter la douleur ſans impatience? L'excès étoit porté au point qu'on en a vû ſouvent expirer dans cette cruelle cérémonie. Elle ſe faiſoit en préſence de toute la ville, ſous les yeux des peres & des meres, qui, voyant leurs enfans tout couverts de ſang & de plaies, & prêts à rendre l'ame, les exhortoient à ſouffrir ſans pouſſer aucun cri, & ſans donner le moindre ſigne de douleur, le nombre de coups de verges qu'ils devoient eſſuyer [b]. De quel nom caractériſer cette prétendue fermeté?

Que penſer auſſi de l'acharnement avec lequel les jeunes gens de Sparte ſe battoient à certains jours de l'année? Ils ſe partageoient en deux bandes qui ſe rendoient par différens chemins à un certain endroit dont on étoit auparavant convenu. Le ſignal donné, tous ces jeunes gens ſe jettoient les uns ſur les autres, s'attaquant à coups de poings, à coups de pied, ſe mordant de toutes leurs forces, & s'entre-arrachant même les yeux. » Vous les voyez, dit Pauſanias, ſe battre à outrance, tantôt un » contre un, tantôt par pelotons, tantôt enfin tous enſemble, » chaque troupe faiſant tous ſes efforts pour faire reculer l'autre, & » la renverſer dans l'eau dont le champ de bataille eſt environné [c]. «

Que dire encore de ce courage plus qu'inhumain avec lequel une mere à Sparte, recevoit la nouvelle de la mort de ſes enfans tués dans une bataille. Cette perte non-ſeulement ne lui

[a] L. 9. n. 53.

[b] Cicero, Tuſcul. l. 2. n. 14. = Nicol. Damaſcen. *in* Excerpt. Valeſ. p. 522. = Plut. *in* Lycurg. p. 51. = Pauſ. l. 3. chap. 16.

[c] L. 3. chap. 14.

arrrachoit

arrachoit aucune larme, mais lui cauſoit même une ſorte de joie & de contentement qu'elle s'empreſſoit de faire éclater publiquement [a]. Ces mêmes femmes cependant témoignerent le plus grand découragement & la plus grande puſillanimité, lorſqu'après le gain de la bataille de Leuctres, elles virent Epaminondas marcher droit à Sparte. Elles couroient çà & là, toutes éperdues, rempliſſant l'air de cris lamentables, & cauſoient plus de déſordre & de confuſion que les ennemis mêmes [b]. Qu'étoit devenu alors ce courage féroce & cette oſtentation barbare avec laquelle les femmes de Sparte ſe plaiſoient à inſulter la nature dans des occaſions auſſi déplacées que celles où on leur apprenoit la perte de leurs enfans?

III^e. PARTIE. Dep. l'établ. de la Royauté chez les Hébreux, juſqu'à leur retour de la captivité.

Je ne puis encore paſſer ſous ſilence cet examen qu'on faiſoit à Sparte de la conformation des enfans, au moment de leur naiſſance. Dès qu'il y étoit né un garçon, on le portoit dans un certain endroit où les anciens de chaque Tribu le viſitoient. S'il leur paroiſſoit délicat, foible, d'une conſtitution, en un mot, à ne point promettre en apparence une ſanté ferme & vigoureuſe, on le condamnoit impitoyablement à périr, & il étoit jetté ſur le champ dans une fondriere ſituée au bas du mont Taygette [c].

Ce qu'on vient de lire ſuffit, je crois, pour prouver que dans toutes les occaſions les Spartiates ſembloient prendre à tâche d'étouffer la voix de la nature & le cri de l'humanité, ſouvent même contre toute eſpece de raiſon & de prudence. L'expérience, en effet, nous apprend que quantité d'enfans qu'on a déſeſpéré de pouvoir élever dans les premiers jours de leur naiſſance, ont joui, en grandiſſant, de la ſanté la plus ferme & la plus robuſte. Sans ſortir de Sparte, Agéſilas nous en fournit une preuve bien convaincante. Ce prince qui étoit né boiteux, parut d'une complexion ſi foible & ſi délicate en venant au monde, qu'on n'eſpera jamais de pouvoir l'élever. Agéſilas, cependant, a vécu quatre-vingt-quatre ans; & pendant le cours de cette carriere, quels ſervices n'a-t-il pas rendus à ſa patrie [d].

L'auſtérité, & ſi j'oſe le dire, la pédanterie des loix de Lycurgue pourroit, peut-être, faire croire que la chaſteté étoit une

[a] Plut. *in* Ageſil. p. 612. = Ælian. Var. Hiſt. l. 12. c. 9.
[b] Xenoph. *de* Reb. geſt. Gr. l. 6. p. 370. = Plut. *in* Ageſil. p. 613. C.
[c] Plut. *loco cit.* p. 49.
[d] Voyez Plut. *in* Ageſil.

IIIe. PARTIE. Dep. l'établ. de la Royauté chez les Hébreux, jusqu'à leur retour de la captivité.

des principales vertus qu'il avoit pris soin d'inspirer à ses peuples. Mais on seroit, à cet égard, dans une grande erreur. Avec quel étonnement voit-on que ce fameux Législateur n'avoit pas même pensé à faire respecter la bienséance & l'honnêteté publiques? A quel point, en effet, la modestie, la pudeur & la décence n'étoient-elles pas blessées dans l'usage des bains publics, communs aux hommes & aux femmes [a]? Dans ces jeux où les jeunes personnes de l'un & de l'autre sexe combattoient nues, les unes contre les autres, & dansoient aussi ensemble dans cet état [b]? Quelles conséquences n'en a-t-il pas résulté contre les mœurs des femmes de Sparte? Elles étoient si corrompues & si débordées, que les anciens en ont fait un reproche aux Spartiates, comme d'un excès qui les distinguoit honteusement de tous les autres peuples de la Gréce [c], excès, au surplus, autorisé par les loix mêmes de Lycurgue. Ce Législateur paroît s'être étudié à trouver les moyens d'abolir toutes les idées qu'on doit avoir de la fidélité conjugale.

Un vieillard, par exemple, qui avoit une femme jeune & jolie, pouvoit, sans blesser la bienséance ni les loix; l'offrir à un jeune homme bien-fait & robuste; & il étoit permis à ce vieillard d'avouer & d'élever, comme s'il eût été de lui, l'enfant qui naissoit de cet adultére. Il y avoit plus, un homme bien né & de taille avantageuse, qui voyoit à un autre une femme belle & agréable, pouvoit demander au mari la permission d'avoir commerce avec elle, sous prétexte de donner à l'Etat des enfans bien faits & bien formés; & il n'étoit pas libre à un mari de rejetter une pareille demande [d]. Les Lacédémoniens, en un mot, se prêtoient mutuellement leurs femmes avec la derniere facilité, & sans la moindre délicatesse [e]. Leur histoire fournit à ce sujet, un événement que je crois unique dans ce genre.

Dans la guerre que les Lacédémoniens déclarerent aux Messéniens, ils s'étoient obligés par les sermens les plus terribles,

[a] Acad. des Inscript. t. 1. H. p. 102.
[b] Plut. p. 47 & 48.
[c] Arist. *de* Rep. l. 2. c. 9. p. 328.
Euripide donne aux femmes de Sparte l'épithéte d'Ἀνδρομανεῖς, *viros cupidissimè appetentes*, Androm. v. 595.
Théodoret leur reproche d'avoir été sujettes à satisfaire leur tempéramment avec qui bon leur sembloit. *De* curand. Græc. Affection. sect. 10. p. 630.
[d] Xenoph. *de* Republ. Lac. p. 391. = Plut. *in* Lycurg. pag. 49. = *In* Numa. pag. 76.
[e] Nicol. Damascen. *in* Excerpt. Vales. pag. 522.

de ne point rentrer dans Sparte qu'ils ne ſe fuſſent vengés de l'outrage qu'ils avoient reçu. Cette guerre traîna en longueur, & il y avoit déja dix ans que les Spartiates étoient devant Meſſéne, ſans en être plus avancés. Ils commencerent alors à appréhender qu'une plus longue abſence ne dépeuplât inſenſiblement leur ville. Pour obvier à cet inconvénient, ils prirent l'étrange réſolution de renvoyer à Sparte tous ceux qui étoient venus joindre l'armée depuis qu'elle avoit prêté le ſerment dont j'ai parlé ci-deſſus, & de leur abandonner les femmes des autres Spartiates qui ſe trouvoient obligés de reſter devant Meſſéne (1). Ceux qui naquirent de ces commerces illégitimes furent appellés *Parthéniens*, nom qui déſignoit l'origine & la cauſe de leur naiſſance [a].

IIIe. Partie. Dep. l'établ. de la Royauté chez les Hébreux, juſqu'à leur retour de la captivité.

La maniere indécente dont on ſçait que les femmes de Sparte s'habilloient, étoit une ſuite naturelle de la mauvaiſe éducation qu'elles recevoient, & du peu de ſoin qu'on prenoit de leur inſpirer ces ſentimens de pudeur & de retenue ſi convenables au ſexe. Leurs robes étoient faites de façon qu'elles ne pouvoient faire un pas ſans découvrir leurs jambes & même leurs cuiſſes [b], immodeſtie contre laquelle ſe ſont élevés tous les écrivains de l'antiquité [c]. Ariſtote obſerve ſagement que ce peu d'égard qu'on avoit à Sparte pour la pudeur & la bienſéance fut la ſource de tous les déſordres qui régnerent dans cette ville. [d]. Dans l'Andromaque d'Euripide, Pélée reproche à Ménélas que la conduite déréglée d'Héléne ne venoit que de l'éducation que cette Princeſſe avoit reçue [e].

(1) Juſtin, l. 3. c. 4. dit très-clairement que ce fut par les plaintes de leurs femmes, qui ne s'accommodoient nullement d'une ſi longue viduité, que les Spartiates prirent la réſolution dont je parle. Voyez auſſi Strab. l. 6. p. 427 & 428.

[a] Juſtin, l. 3. c. 4. = Diod. l. 15. p. 54. = Strabo, l. 6. p. 427 & 428. = Servius *ad* Æneid. l. 3. v. 551.

[b] Virgil. Æneid. l. 1. v. 315. 320. = Plut. p. 76 & 77.

[c] Voyez Plut. *in* Numa. p. 76 & 77. = Clem. Alex. Pædag. l. 2. p. 238. = Pollux, l. 7. c. 13. ſegm. 55.

[d] *De* Rep. l. 2. c. 9. p. 328.

[e] Act. 3. ſcen. 2. verſ. 595, &c.

On pourroit conclure de ce fait que le déréglement des femmes à Sparte remontoit aux ſiécles les plus anciens de la Gréce, & je ſuis fort porté à le croire. Peut-être auſſi qu'Euripide n'a fait parler dans cette occaſion Pélée, que relativement à l'indécence qui régnoit dans les mœurs des Spartiates, lorſque cette tragédie fut compoſée. Quoi qu'il en ſoit, au ſurplus, Lycurgue eſt toujours extrêmement blâmable de n'avoir pas remédié à ce déréglement, & de l'avoir, au contraire, autoriſé par ſes loix.

IIIe. PARTIE. Dep. l'établ. de la Royauté chez les Hébreux, juſqu'à leur retour de la captivité.

De pareilles femmes avoient néanmoins l'empire le plus abſolu ſur l'eſprit de leurs maris. Elles gouvernoient non-ſeulement l'intérieur de leurs maiſons, mais auſſi l'Etat entier. Les Spartiates communiquoient à leurs femmes les ſecrets les plus intimes & les plus importans de la République. Ils le faiſoient même plus volontiers, que celles-ci ne parloient à leurs maris de leurs affaires particulieres & domeſtiques [a]. Auſſi Ariſtote aſſure-t-il, qu'il n'y eut jamais moyen de réformer & de régler les mœurs des femmes à Sparte, à cauſe du trop grand aſcendant qu'elles avoient pris ſur leurs maris [b]; aſcendant, au reſte, d'autant plus étonnant que les Spartiates, ainſi que tous les Grecs, paroiſſent avoir été ſinguliérement adonnés à cette abominable paſſion, auſſi contraire à la nature qu'oppoſée aux ſimples lumieres de la raiſon [c]. Le ſexe cependant à Sparte étoit en général très-beau [d].

Réſumons d'après tout ce que nous venons de dire, le caractere général & dominant des Lacédémoniens. C'étoit, ſans contrédit, le peuple de la Gréce le plus brave, le plus belliqueux, le plus inſtruit de l'Art militaire, le plus politique, le plus ferme dans ſes maximes & le plus conſtant dans ſes deſſeins: mais c'étoit en même temps un peuple impérieux, auſtére, fourbe, intraitable, fier, cruel & perfide: capable, en un mot, de tout ſacrifier à ſon ambition & à ſes intérêts, ne faiſant d'ailleurs aucune eſtime des beaux arts ni des ſciences. Auſſi Lycurgue ne paroît-t-il avoir été uniquement occupé que du ſoin de fortifier les corps, & nullement de celui de former les cœurs, & de cultiver les eſprits. Ne ſoyons donc point étonnés ſi le caractere des Lacédémoniens, naturellement dur & auſtére, dégénéroit ſouvent en férocité, vice qui partoit de leur éducation, & qui aliéna d'eux l'eſprit de tous leurs alliés. Des peuples qui paſſoient toute leur vie à être corrigés ou à corriger les autres [e], à donner gravement des préceptes ou à en recevoir de cenſeurs, dont la rigidité & l'auſtérité accompagnoient

[a] Ariſt. *de* Rep. l. 2. c. 9. = Plut. *in* Lycurg. p. 47 48. = *In* Numa. p. 77. = *In* Agid. & Cleom. p. 798.

[b] Voyez Plut. *in* Lycurg. p. 50 & 51. = Xenoph. *de* Rep. Laced. p. 395.

[c] Id. Ibid.

[d] Athen. l. 13. p. 566.

[e] Voyez Xenoph. *de* Rep. Laced. p. 394, 395 & 396. = Plut. *in* Lycurg. p. 46. 50. 51. 55. = Meurſ. Miſcellan. Lac. l. 2. chap. 3.

toujours les leçons, ne pouvoient point contracter des manieres douces & humaines, ni rendre leur commerce particulier agréable. Les Spartiates, en un mot, ſemblent avoir voulu méconnoître les avantages les plus précieux de l'humanité [a]. Telles étoient les mœurs & le génie d'un peuple admiré & propoſé par toute l'antiquité profane comme un modèle de ſageſſe & de vertu.

IIIe. PARTIE. Dep. l'établ. de la Royauté chez les Hébreux, juſqu'à leur retour de la captivité.

Sparte, au ſurplus, offre un exemple bien marqué de la facilité avec laquelle les hommes donnent toujours dans les extrêmes. Lorſque, par les victoires de Lyſandre, l'uſage de l'or & de l'argent ſe fut introduit dans cette République, & eut fait abandonner l'ancienne auſtérité des Mœurs, ces fameux Spartiates s'abandonnerent auſſi-tôt à tous les excès du luxe & de la débauche. Les lits les plus molets & les plus magnifiques, les couſſins les plus tendres & les plus délicats, les parfums & les vins les plus exquis, les mets les plus recherchés, les vaſes les mieux travaillés & les plus précieux, les tapis les plus ſuperbes & les plus rares, n'étoient pas encore trop bons pour les Spartiates [b]. Rien d'ailleurs n'étoit ſuffiſant pour aſſouvir leur inſatiable cupidité. On diſoit alors en proverbe dans la Gréce, qu'on voyoit bien entrer l'or & l'argent dans Sparte, mais qu'on n'en voyoit jamais ſortir ces métaux.

[a] Voyez Ariſt. *de* Rep. l. 8. c. 4. = [b] Voyez Athen. l. 4. p. 141 & 142. = Plut. *in* Agid. & Cleom. p. 796.

III^e. PARTIE. Dep. l'établ. de la Royauté chez les Hébreux, juſqu'à leur retour de la captivité.

ARTICLE II.

Des Athéniens.

LES MŒURS des Athéniens offrent le contraſte le plus frappant & le plus marqué avec celles des Lacédémoniens. Il ſeroit même malaiſé de trouver entre deux villes, quelque éloignées l'une de l'autre qu'on voulût les choiſir, une oppoſition plus grande que celle qu'il y avoit dans le caractere & les uſages ordinaires de la vie civile entre Athénes & Lacédémone. Ces deux villes, néanmoins, étoient aſſez voiſines, & faiſoient également portion d'une ſeule & même nation. Mais autant la façon d'agir, & ſi l'on peut même le dire, de penſer, étoit gênée à Sparte, autant étoit-elle libre & indépendante à Athénes. Ces deux Républiques, en un mot, ſe conduiſoient par des vûes tout-à-fait oppoſées, & par des principes entiérement différens. On en va voir la preuve bien ſenſiblement dans le peu de détails que je vais donner ſur les Mœurs & les Uſages des Athéniens.

Il étoit libre à un Athénien, de ſe nourrir, de ſe vêtir & de ſe loger ainſi qu'il le vouloit. Il lui étoit permis, d'ailleurs, de s'adonner à tel art ou à telle ſcience qu'il le jugeoit à propos. Le choix enfin de ſes occupations n'étoit point réglé ni reſtraint par aucune loi. Il pouvoit paſſer ſon temps de la maniere qui lui paroiſſoit la plus convenable, pourvû que ce ne fût pas dans une oiſiveté abſolue. A cet égard Athénes & Lacédémone penſoient bien différemment ſur la vie privée & journaliere de leurs citoyens. On a vu que Lycurgue avoit défendu aux Spartiates de s'appliquer à aucun art méchanique, de ſe mêler d'aucune œconomie domeſtique, & même de cultiver les ſciences. Il leur avoit impoſé par ce moyen la dure néceſſité de paſſer la plus grande partie de leur vie dans l'oiſiveté & le déſœuvrement. Solon, plus éclairé que Lycurgue, avoit ſenti au contraire que la fainéantiſe & le trop grand loiſir ſont de tous les vices qui puiſſent régner dans un Etat, ceux qu'on doit le plus redouter. Ce fut pour en prévenir l'introduction qu'il char-

gea l'Aréopage de veiller à la conduite particuliére des habitans d'Athénes, & de s'informer des moyens dont chacun ſe ſervoit pour ſubſiſter. Ce légiſlateur avoit même établi des châtimens contre ceux qui paſſoient leur vie dans une entiére oiſiveté [a].

IIIe. PARTIE. Dep. l'établ. de la Royauté chez les Hébreux, juſqu'à leur retour de la captivité.

L'effet d'une police ſi ſage & ſi attentive, fut de faire fleurir à Athénes les beaux Arts, les Manufactures, le Commerce, la Navigation, les Sciences, l'Eloquence, & enfin, toutes les connoiſſances qui peuvent diſtinguer avantageuſement une nation. Mais il faut convenir en même tems que les grandes richeſſes introduites dans Athénes par les Arts & le Commerce, y produiſirent les mêmes effets qu'elles ont toujours produit chez tous les peuples, je veux dire un penchant exceſſif, pour le faſte, le luxe & la magnificence, joint à un goût extrême pour les délices & la ſenſualité. Athénes, depuis Solon, devint bien-tôt une ville de plaiſirs, & ſes habitans ne ſe livrerent que trop aux attraits de la volupté.

Les tables des perſonnes riches & opulentes étoient ſervies avec beaucoup de recherche & de ſenſualité. L'étendue du Commerce que faiſoient les Athéniens, les mettoit, ſelon la remarque de Xénophon, à portée de vivre voluptueuſement & de ſe procurer toutes les délicateſſes que pouvoient alors fournir les pays étrangers [b]. Il faut cependant rendre juſtice à ce peuple. Il paroît qu'en général les Athéniens étoient plutôt friands & délicats qu'adonnés à la gourmandiſe & à la crapule. Je ne vois pas que dans l'antiquité on les ait taxé de commettre des excès dans le boire & dans le manger. On peut même aſſurer que le commun de la nation étoit ſobre & frugal [c]. Diſons encore que, chez les Athéniens, le plus grand plaiſir de la table conſiſtoit dans des converſations enjouées, polies, ſçavantes, auſſi agréables, en un mot, qu'utiles & intéreſſantes. Le banquet de Platon & celui de Xénophon nous préſentent un modéle des propos de table ordinaires chez les Athéniens, & c'eſt ainſi qu'ils tempéroient la licence, & prévenoient l'ennui qui ne régnent que trop ſouvent dans la plûpart des grands repas.

[a] Plut. *in* Lycurg. p. 54. = *In* Solon. pag. 90. E. = *In* Apophtegm. Lac. p. 221. C.

[b] *De* Rep. Athen. p. 405.

[c] Voyez Potter Archeolog. l. 4. c. 18. p. 743. = Caſaub. *in* not. *ad* Athen. l. 2. c. 8.

IIIe. PARTIE. Dep. l'établ. de la Royauté chez les Hébreux, juſqu'à leur retour de la captivité.

Aux charmes de la converſation, les Athéniens joignoient dans leurs repas celui d'écouter le récit de quelque piéce de vers, ou d'entendre quelque habile Muſicien chanter, en s'accompagnant de la lyre ; ſouvent même on introduiſoit des danſeurs & des danſeuſes dans la ſalle du feſtin. La muſique & la danſe faiſoit chez ces peuples un des principaux & des plus ordinaires agrémens des repas. On ſçait, au reſte, que les femmes ne mangeoient point avec les hommes [a], & que le ſouper étoit le repas favori des Athéniens [b]. Ajoutons qu'avant de ſe mettre à table, ils ſe couronnoient de fleurs, & qu'ils mangeoient couchés ſur des lits [c].

Les Athéniens étoient fort magnifiques & fort recherchés dans leurs habillemens. Ils portoient de longues robes d'un lin extrêmement fin, teintes en pourpre ou en d'autres couleurs précieuſes [d]. Ils avoient deſſous ces robes des tuniques de différentes formes & de différentes eſpeces [e]. Leurs doigts étoient chargés de bagues & d'anneaux de grand prix. Ils portoient des ceintures magnifiques, des chauſſures ſuperbes & élégantes [f]. Leurs cheveux étoient très-artiſtement arrangés, bouclés & rattachés autour du front par des crochets d'or faits en forme de cigales [g]. Il ne paroît pas, au reſte, que les Athéniens fuſſent dans l'habitude de ſe couvrir la tête, ni qu'ils portaſſent rien qui pût ſervir à cet uſage [h]. Ce luxe & cette magnificence dans les habits s'étendoient juſqu'aux eſclaves. Xénophon nous apprend qu'on ne pouvoit preſque point diſtinguer un citoyen d'Athénes, d'un eſclave, par la richeſſe de ſes habillemens ou par quelques autres marques extérieures [i].

On a vu dans la ſeconde Partie de cet ouvrage qu'autrefois les Grecs marchoient toujours armés. Les Athéniens furent les premiers qui renoncerent à cette coutume féroce & barbare. Dès le moment qu'ils purent croire la ſûreté & la tranquillité publiques bien établies dans leur Etat, ils ceſſerent de marcher

[a] Voyez Lucian. Plut. &c.
[b] Plat. Xenoph. Plut. &c.
[c] Potter Archeolog. l. 4. c. 20.
[d] Thucyd. l. 1. pag. 6. n. 6. = Clem. Alex. Pedag. l. 2. p. 233. = Athen. l. 12. p. 512.
[e] Athen. *loco cit.* Plato *in* Hippia. pag. 255.
[f] Plato. Ibid.
[g] Thucyd. Clem. Alex. Athen. *loco cit.*
[h] Voyez Lucian. *in* Anacharſi. n. 16.
[i] *De* Rep. Athen. p. 403

continuellement

III^e. PARTIE. Dep. l'établ. de la Royauté chez les Hébreux, juſqu'à leur retour de la captivité.

continuellement le fer au côté. Ils ne porterent plus l'épée que lorſqu'il s'agit d'aller à la guerre [a].

Les dames d'Athénes étoient fort ſoigneuſes de leur parure. Elles y employoient ordinairement toute la matinée. Leur toilette étoit très-compoſée. Elles faiſoient uſage du fard & de toutes les drogues qu'elles croyoient propres à blanchir & à nétoyer la peau. Elles avoient auſſi grand ſoin de leurs dents, ſe noirciſſoient les ſourcils & mettoient du rouge juſques ſur leurs lévres. L'art de ſe coëffer faiſoit leur principale occupation. Elles employoient les eſſences les plus précieuſes à parfumer leurs cheveux qu'elles teignoient ordinairement en noir ou en quelqu'autre couleur; elles les arrangeoient enſuite par le moyen de fers chauds en différentes boucles. Une partie en étoit ramenée ſur le front pour l'accompagner : on laiſſoit l'autre flotter & jouer négligemment ſur les épaules. La chauſſure des dames Athéniénes étoit auſſi fort propre & fort élégante. A l'égard de leurs habits, elles ne ſe couvroient que d'étoffes extrêment fines & legéres. Elles avoient grand ſoin que leurs robes fuſſent toujours très-ſerrées ſur le ſein, & qu'elles marquaſſent la taille agréablement [b].

On ne voit point, au ſurplus, que dans l'antiquité on ait reproché aux femmes d'Athénes la même indécence dans leur habillement, le même déréglement dans les mœurs, ni la même ambition qu'aux femmes de Sparte. A l'égard ſur-tout de ce dernier article, il ne paroît pas que les Athénienes ayent eu aucune influence dans le gouvernement de l'Etat. Elles vivoient en général fort reſſerrées dans leurs appartemens, ſans ſe montrer preſque jamais en public, & ſans avoir aucune communication libre avec les hommes, uſage qui avoit lieu chez la plupart des peuples de la Gréce.

J'ai fait voir ailleurs que chez les Athéniens, l'architecture extérieure des maiſons ne devoit pas avoir beaucoup d'apparence ni d'éclat [c], mais dans l'intérieur elles étoient très-recherchées & très-voluptueuſes. Les perſonnes riches n'avoient rien épargné pour trouver les moyens de ſe procurer à cet égard toutes les commodités & tous les agrémens poſſibles. Ils avoient

[a] Thucyd. l. 1. p. 6. n. 6. = [b] Lucian. Amor. n. 39 & 40. = *Suprà*, L. II. cap. 3. p. 82.

IIIe. PARTIE. Dep. l'établ. de la Royauté chez les Hébreux, juſqu'à leur retour de la captivité.

dans leurs maiſons de grands jardins diſpoſés de façon qu'on pût y faire commodément les différens exercices du corps, tels que la lutte, la courſe, &c. dont les Athéniens s'occupoient beaucoup. On y trouvoit auſſi des ſalles de bains, avec toutes les dépendances propres à faire prendre ce plaiſir délicieuſement [a]. Le goût que les Athéniens avoient pour la Peinture, la Sculpture & en général pour tous les Arts de luxe & d'agrément, ne permet pas de douter que leurs appartemens ne fuſſent meublés de tableaux, de ſtatues & de vaſes précieux. On ſçait auſſi qu'une partie de la magnificence & de la ſomptuoſité de ce peuple, conſiſtoit dans la beauté & la richeſſe des lits & des tapis qu'on étendoit ſur les ſiéges & ſur le plancher des chambres.

Quoique la Marine fût l'occupation principale des habitans d'Athénes, & que depuis le plus grand juſqu'au plus petit, tous ſe mêlaſſent de manier la rame [b], ce peuple néanmoins ne ſe reſſentoit nullement de la groſſiéreté dont on accuſe en général les mariniers. Rien au contraire, n'eſt plus célébre dans l'antiquité que la politeſſe des Athéniens, politeſſe qui s'étendoit juſqu'aux gens de la lie du peuple. L'Atticiſme appartenoit aux habitans d'Athénes, de même que l'Urbanité appartint depuis aux habitans de Rome. J'avouerai cependant que j'ai de la peine à retrouver cette politeſſe & cette délicateſſe de goût ſi vantées dans les obſcénités dont retentiſſoit continuellement le théâtre d'Athénes. Les comédies d'Ariſtophane ſont remplies de ſaletés qui parmi nous, feroient rougir aujourd'hui l'homme le plus diſſolu & le plus effronté. J'en dirai autant des railleries amères, des propos groſſiers & indécens qui ſe diſoient dans les aſſemblées publiques. Rien n'eſt plus éloigné de l'idée qu'on doit naturellement ſe former de la politeſſe, que la maniere dont Eſchine & Démoſthéne ſe traitent dans leurs harangues. Ils s'y diſent des injures atroces. Je croirois, au ſurplus, pouvoir attribuer ces défauts à la forme du gouvernement d'Athénes. Dans les Républiques on s'accorde volontiers à regarder une liberté ſans bornes & indéfinie, comme l'apanage le plus précieux de l'humanité. On y fait ordinairement conſiſter la parfaite égalité dans la pleine licence de tout dire & de tout exprimer. Ce

[a] Xenoph. *de* Rep. Athen. p. 405. = [b] Ibid. p. 404.

IIIe. PARTIE. Dep. l'établ de la Royauté chez les Hébreux, juſqu'à leur retour de la captivité.

ſentiment imprime toujours aux eſprits Républicains une certaine âpreté dont les mœurs doivent néceſſairement ſe reſſentir.

J'ai déja prévenu le lecteur qu'il n'y a guéres eû de villes dans la Gréce où le goût pour les plaiſirs ait été plus vif qu'à Athénes. On y aimoit paſſionnément la table, la chaſſe, la muſique, la danſe, & particuliérement les repréſentations théâtrales. Les Athéniens avoient encore d'autres eſpéces de ſpectacles. C'étoient les marches & les proceſſions religieuſes qui ſe faiſoient certains jours de l'année avec beaucoup d'apparat, de pompe & de magnificence. La jeuneſſe brillante d'Athénes avoit auſſi de ces goûts particuliers qu'on retrouve chez tous les habitans des villes riches & opulentes. Elle ſe plaiſoit à faire des étourderies éclatantes, à nourrir des chiens ſinguliers, à avoir de beaux chevaux & en grand nombre, à entretenir des courtiſanes & des danſeuſes [a]. On reprochoit aux enfans de Piſiſtrate d'avoir introduit dans Athénes ce goût pour la débauche & le libertinage [b]. Les courtiſanes, cependant, avoient pris grande faveur dès le tems de Solon [c]. C'étoit, pour le dire en paſſant, la ſeule idée que les Athéniens euſſent de la galanterie, car les Grecs n'ont jamais connu le véritable amour, ni rien de ce qui en peut dépendre. Leur cœur & leur eſprit étoient abſolument livrés à cette paſſion déteſtable ſi totalement oppoſée au goût pour les femmes [d], avec leſquelles, d'ailleurs, les hommes ne vivoient point en ſociété.

Il faut convenir cependant que malgré ces déſordres de la jeuneſſe, toujours inévitables dans les grandes villes, la décence dans les mœurs & l'honnêteté publique étoient fort reſpectées chez les Athéniens. Un citoyen qu'on auroit vû s'arrêter dans un cabaret pour y boire & manger, auroit été deshonoré à jamais. Il n'en auroit pas fallu davantage pour faire chaſſer un Sénateur de l'Aréopage [e]. Un Archonte convaincu de s'être

[a] Voyez Plut. *in* Alcibiad. = Athen. l. 12. p. 532.

[b] Athen. Ibid. = Piſiſtrate étoit contemporain de Solon.

[c] Athen. l. 13. p. 569.

[d] Voyez Hérod. l. 1. n. 135. = Plut. *in* Solon. pag. 79. *In* Themiſt. & Alcibiad. *paſſim.* = Cicero. Tuſcul. Quæſt. l. 4. n. 33. = Lucian. *paſſim.* = Athen. lib. 13. pag. 564 & 601. = Menag. *in* not. *ad* Diog. Laert. l. 1. n. 55. p. 32.

[e] Athen. l. 13. p. 566.

III^e. PARTIE. Dep. l'établ. de la Royauté chez les Hébreux, juſqu'à leur retour de la captivité.

pris de vin, étoit condamné, la premiere fois, à une forte amende, & en cas de récidive, puni de mort [a]. L'hiſtoire même nous a conſervé deux exemples remarquables du reſpect que les Athéniens avoient pour la bienſéance & l'honnêteté publiques. Dans la guerre que Philippe, Roi de Macédoine, leur faiſoit, un de ſes couriers fut arrêté. On lut toutes les lettres dont il étoit porteur; excepté celles que la reine Olympias, femme de Philippe lui écrivoit. Les Athéniens la renvoyerent à ce Prince toute cachetée, ne l'ayant pas voulu ouvrir par conſidération pour le reſpect qu'on doit aux ſecrets qui peuvent être entre un mari & une femme [b]. Les mêmes Athéniens ayant ordonné qu'on fit une recherche exacte des préſens qu'Harpalus avoit diſtribués, par ordre de Philippe, aux Orateurs de la ville, ils ne ſouffrirent pas qu'on fît la viſite dans la maiſon de Calliclès, marié alors nouvellement, & cela par reſpect pour ſon épouſe qui s'y trouvoit logée dans ce moment [c].

J'oubliois de mettre au nombre des plaiſirs familiers aux Athéniens, la promenade dont l'agrément des converſations faiſoit toujours les plus grandes délices. Je remarquerai, au ſurplus, que ce que nous appellons aujourd'hui le jeu n'a preſque pas été connu des anciens peuples, & c'eſt une différence bien notable entre leurs mœurs & les nôtres. Les divers exercices du corps & la promenade leur en tenoient lieu. D'ailleurs, comme je l'ai déja dit, ils ne vivoient point avec les femmes.

A l'égard des occupations particulieres des Athéniens, ils ne devoient point en manquer. Le commerce ſeul auquel ils étoient fort adonnés, ſuffiſoit pour remplir la plus grande partie de leur tems. Ils en employoient auſſi beaucoup à ſolliciter & à conduire leurs affaires. Car ce peuple aimoit la chicane & les procès [d]. Il falloit, d'ailleurs, s'intriguer, faire ſa cour & s'inſtruire des intérêts particuliers & publics de l'Etat, puiſque chaque citoyen d'Athénes avoit part au gouvernement de la République; c'eſt pourquoi l'éloquence a été ſi fort en honneur chez ce peuple. C'étoit elle qui ouvroit la porte aux plus grandes charges, qui dominoit dans les aſſemblées, qui, en un mot,

[a] Diogen. Laert. *in* Solon. lib. 1. n. 57. = Pollux, l. 8. chap. 9. ſegm. 89.
[b] Plut. *in* Demoſth. p. 898.
[c] Id. Ibid. p. 857.
[d] Voyez les Guêpes d'Ariſtophane, & Caſaubon *in* Athen. l. 14. c. 10. p 910.

décidoit de tout, & donnoit un pouvoir presque souverain à ceux qui possédoient le talent de bien manier la parole. A l'étude de la Rhétorique, les Athéniens joignoient ordinairement celle de la Philosophie, & sous cette dénomination, on doit comprendre toutes les sciences qui en font partie, ou qui y ont quelque rapport.

IIIe. PARTIE. Dep. l'établ. de la Royauté chez les Hébreux, jusqu'à leur retour de la captivité.

Au surplus, quoique la vie & l'éducation d'Athénes fut si différente de celle de Sparte, les Athéniens n'en étoient essentiellement ni moins braves ni moins belliqueux que les Spartiates. Les batailles de Marathon, de Salamine & de Platée, sans parler de quantité d'autres actions très-mémorables, déposent assez authentiquement en faveur de la bravoure & de la magnanimité des Athéniens, pour qu'il soit inutile d'y insister. Ils sont peut-être la seule nation de l'univers qui, selon la remarque d'Athénée, vêtue de pourpre & parée des plus superbes ajustemens, ait battu & mis en fuite des armées formidables [a]. La gloire faisoit sur l'esprit des Athéniens, le même effet que la discipline de Sparte produisoit sur l'esprit de ses habitans. Car jamais peuple n'a été plus sensible à l'honneur, ni plus avide de gloire & de louanges que les Athéniens.

S'il y avoit la plus grande opposition entre les mœurs des Athéniens & celles des Lacédémoniens, il y en avoit, si on peut le dire, encore plus, entre l'essence de leur génie & de leur caractére. La cruauté étoit le penchant dominant chez les Spartiates, la douceur faisoit en général le fond du caractere des Athéniens. La différence qu'il y avoit à cet égard entre eux & les Spartiates, se fait bien sentir dans la maniere dont on traitoit les esclaves chez l'un & l'autre peuple. J'ai fait voir à quels excès les Lacédémoniens se portoient contre leurs esclaves. Les Athéniens au contraire les traitoient avec beaucoup d'humanité. Leur condition étoit infiniment plus douce à Athénes que dans aucune autre ville de la Grece [b]. Ils avoient action contre leurs maîtres pour cause d'excès & de sévices [c]. Si le fait étoit prouvé, on obligeoit le maître de vendre son esclave qui, en attendant la décision du procès, pouvoit se retirer dans un asyle

[a] Athen. l. 12. p. 512. = [b] Demosthen. Philipp. 3. p. 383. = [c] Athen. l. 6. p. 266 & 267.

III^e. PARTIE. Dep. l'établ. de la Royauté chez les Hébreux, juſqu'à leur retour de la captivité.

deſtiné à le mettre à labri de toute violence [a]. La liberté dont les Athéniens étoient ſi jaloux, n'étoit point interdite aux eſclaves. Ils pouvoient ſe racheter malgré leurs maîtres, quand ils avoient amaſſé la ſomme que la loi avoit fixée pour cet effet [b]. Aſſez ſouvent même, lorſqu'un patron étoit content des ſervices de ſon eſclave, il lui donnoit pour récompenſe la liberté.

L'humanité des Athéniens s'étendoit juſqu'aux bêtes. Plutarque raconte à ce ſujet un fait ſingulier & bien propre à faire connoître quelle étoit en général la douceur de ce peuple. Lorſque la conſtruction du temple, nommé *Hécatonpedon*, fut achevée, les Athéniens ordonnerent qu'on donnât la liberté à toutes les bêtes de charge qui avoient été employées à ce travail, & qu'on les laiſſât paître librement dans les meilleurs pâturages le reſte de leur vie. Une mule que, conformément à cette ordonnance, on avoit laiſſé en pleine liberté, étant venue enſuite ſe préſenter d'elle même au travail & ſe mettre à la tête de celles qui traînoient les voitures pour la citadelle, le peuple charmé de cette action, fit un decret qui portoit que cette mule ſeroit particuliérement ſoignée & nourrie, juſqu'à ſa mort, aux dépens du public [c].

Ces traits, comme je le diſois il n'y a qu'un moment, font honneur au caractere des Athéniens, & prouvent qu'il régnoit dans l'eſprit de ce peuple un grand fonds de douceur & de bonté. Mais on en pourroit citer d'autres qui montrent également que dans bien des occaſions les Athéniens oublioient ces principes d'humanité, & ſe livroient aux excès les plus cruels & les plus violens que la colere, la fougue & la fureur puiſſent inſpirer. Que penſer, par exemple, de la barbarie avec laquelle ils mirent à mort les hérauts que Darius leur envoyoit pour les ſommer de ſe ſoumettre à ſa domination [d]? Ils violerent également dans cette occaſion & le droit des gens & ceux de l'humanité. Quel nom donner auſſi à la fureur avec laquelle les Athéniens condamnerent à la mort dix de leurs généraux auſquels on ne pouvoit reprocher d'autre crime que d'avoir négligé, après le gain d'un combat naval, de s'arrêter à ramaſſer les corps flottans de leurs ſoldats, pour pourſuivre l'ennemi avec plus d'ardeur, & achever

[a] Plut. *de* Superſtit. p. 166. = *In* Theſ. p. 17. = Pollux, l. 7. c. 2. ſegm. 13.
[b] Plaut. *in* Caſin. act. 1. ſcen. 2.
[c] *In* Catone, p. 339. = Voyez auſſi *de* Solert. animal. p. 970.
[d] Voyez Hérod. l. 7. n. 133.

ſon entiere défaite [a] ? Je pourrois citer encore d'autres traits auſſi deshonorans pour les Athéniens : tels, par exemple, que la maniére également injuſte & cruelle avec laquelle ils condamnerent Socrate à la mort. Ce jugement couvrira dans tous les ſiécles le peuple d'Athénes d'un opprobre que tout l'éclat de ſes belles actions ne pourra jamais effacer. On ne peut attribuer une pareille infamie qu'à cette inconſtance & à cette légéreté qui préſidoit la plupart du tems à toutes les démarches des Athéniens, & rendoit ce peuple ſuſceptible de toutes les impreſſions qu'on vouloit lui donner.

On ne peut ſans doute avoir plus d'eſprit qu'en avoient en général les Athéniens ; mais, s'il eſt permis de le dire, ils en avoient trop, & au point que leur jugement en ſouffroit quelquefois. Ils n'étoient pas aſſez en garde contre leur imagination, qui les emportoit ſouvent au-delà des juſtes bornes. De-là vient ce penchant ſingulier qu'ils avoient pour les fables & les chiméres. Ils ſe plaiſoient extrêmement à les entendre, pourvû qu'elles fûſſent préſentées avec grace, & débitées avec eſprit. On attribue communément, & avec aſſez de raiſon, à ce goût pour les faits extraordinaires & ſinguliers, une grande partie des contes qu'Hérodote a ſemés dans ſon hiſtoire. Il connoiſſoit les Athéniens, & cherchoit à leur plaire. Dans cette vûe il n'a pas été auſſi délicat ni auſſi ſcrupuleux ſur le choix des faits qu'il l'auroit probablement été, ſans l'envie qu'il avoit de ſe faire lire & admirer d'un peuple naturellement avide du merveilleux & de l'extraordinaire. Ne ſçait-on pas auſſi que Démoſthéne fut obligé plus d'une fois d'avoir recours à de pareils artifices pour captèr l'attention de ſon auditoire, & dans des momens où il ne s'agiſſoit de rien moins que du ſalut de la patrie.

Pour définir en peu de mots les Athéniens, c'étoit un peuple doux, humain, bienfaiſant, magnanime, généreux, très-brave & très-belliqueux, ayant d'ailleurs beaucoup d'intelligence pour le commerce & pour la marine ; mais en même tems léger, vif, capricieux, emporté, inconſtant, hautain ; du ſurplus, fort poli & fort délicat ſur les bienſéances, eû égard aux

[a] Diod. l. 13. p. 623, &c. = Valer. Maxim. l. 1. c. 1. Extern. n. 8. = Xenoph. de Reb. geſt. Græ. l. 1. rapporte ce fait un peu différemment.

III^e. PARTIE. Dep. l'établ. de la Royauté chez les Hébreux, juſqu'à leur retour de la captivité.

tems dont je parle, ſenſuel & voluptueux, s'occupant d'un beau tableau, d'une belle ſtatue, paſſionné pour les ſpectacles, amateur des ſciences & des beaux arts de tout genre & de toute eſpéce. Curieux enfin à l'excès de nouvelles & grand diſcoureur, enjoué, railleur, aimant la plaiſanterie & les bons mots, ſentant enfin, & s'exprimant avec tout le goût & toute la fineſſe poſſible; ayant au reſte produit beaucoup d'eſprits auſſi brillans que ſolides, & pluſieurs génies grands & ſublimes.

ARTICLE III.

Des Jeux de la Gréce.

JE CROIROIS omettre un article eſſentiel à la connoiſſance des Mœurs des Grecs, ſi je ne diſois pas un mot des différens Jeux établis très-anciennement chez ces peuples. On ſçait que par le terme de jeux, on doit entendre de grands & magnifiques ſpectacles où l'on voyoit pluſieurs troupes de combattans ſe diſputer le prix dans les différens exercices du corps qui faiſoient le ſujet des Jeux dont je parle. Il y en avoit un aſſez grand nombre établis dans différens endroits de la Gréce; mais les plus ſolemnels étoient les Jeux Olympiques, les Jeux Pythiens, les Jeux Néméens & les Jeux Iſthmiques. Ces ſortes de fêtes duroient pluſieurs jours. Je ne m'arrêterai point à parler de tout l'appareil & de toutes les cérémonies qu'on y obſervoit, ni à faire l'énumération de tous les différens combats, tels que la lutte, le pancrace, le pugilat, la courſe, le diſque, &c. auxquels on s'exerçoit. Je crois ne devoir inſiſter que ſur le but & les motifs qu'on s'étoit propoſés dans l'établiſſement de ces Jeux.

J'ai déja remarqué ailleurs que chez preſque tous les peuples policés il avoit été d'uſage d'établir des fêtes & de ménager des divertiſſemens publics, pour tempérer la fatigue & la laſſitude que cauſeroit une application continuelle au travail, ou pour remédier à l'ennui inévitable & néceſſaire que cauſeroit un déſœuvrement total. Mais les légiſlateurs, perſuadés avec raiſon

raiſon que la multitude étoit trop aſſervie aux ſens, & trop peu éclairée pour trouver de quoi s'amuſer & ſe délaſſer ſuffiſamment dans ce qui ne touche que l'eſprit, ont cherché à la remuer & à la diſtraire par des objets ſenſibles & frappans. C'eſt dans cette vûe qu'on a de tous tems penſé à divertir le peuple par des ſujets proportionnés à ſon entendement & à ſon goût; je veux dire par des ſpectacles dont l'appareil extérieur frappât vivement les ſens, & pût produire de fortes impreſſions; mais on voit auſſi que la plupart des légiſlateurs ont eû en même tems l'attention de rendre ces ſortes de divertiſſemens utiles & profitables.

III^e. PARTIE. Dep. l'établ. de la Royauté chez les Hébreux, juſqu'à leur retour de la captivité.

Les deux motifs dont je viens de parler, ſont bien faciles à reconnoître dans l'établiſſement des Jeux de la Gréce. Ceux qui les inſtituerent n'avoient pas enviſagé uniquement le plaiſir & l'amuſement de la multitude. Il étoit entré dans ces établiſſemens des vûes d'une politique très-ſage & très-raiſonnée. La Gréce eſt en général un pays aſſez chaud. On ſçait que la température de ces ſortes de climats rend ordinairement les corps mols & efféminés. En attachant l'idée de la plus grande gloire à réuſſir dans des exercices qui demandent beaucoup de force & d'adreſſe, on s'étoit propoſé de rendre les corps plus ſouples, plus forts & plus vigoureux qu'ils ne le ſont ordinairement dans les pays chauds. On vouloit ainſi préparer de bonne heure la jeuneſſe aux travaux pénibles de la guerre, & la rendre en même tems plus propre à porter les armes. Au moyen des exercices dont je parle, on accoutumoit, dès l'enfance, les jeunes gens à la fatigue, on les rendoit auſſi plus fermes, plus aguéris, plus intrépides, & plus adroits ſur-tout dans les combats, où la force du corps & l'adreſſe décidoient preſque toujours, dans les ſiécles paſſés, de la victoire, parce que l'uſage des armes à feu étant inconnu, il falloit ordinairement s'approcher de très-près. L'avantage que les Grecs retirerent des différens exercices auxquels ils étoient habitués dès l'enfance, parut ſenſiblement dans les guerres qu'ils eurent à ſoutenir contre les Perſes. Avec une poignée de monde ils défirent des armées innombrables. Hérodote prétend qu'un ſeul Grec tenoit tête à dix Barbares [a]. Ce grand hiſtorien obſerve encore que

[a] L. 9. n. 61.

III^e. PARTIE. Dep. l'établ. de la Royauté chez les Hébreux, juſqu'à leur retour de la captivité.

ceux qui ſe ſignalerent le plus dans les batailles de Marathon, de Salamine & de Platée, avoient preſque tous auparavant remporté des prix dans les différens Jeux dont je viens de parler [a].

Remarquons encore avec quelle adreſſe les inſtituteurs de ces jeux avoient trouvé l'art d'exciter cette noble émulation & cette généreuſe ardeur pour la gloire, qui ſont & ſeront toujours le meilleur rempart, & le plus ferme ſoutien d'un Etat. Dans l'origine les vainqueurs ne recevoient pour toute récompenſe qu'une ſimple couronne d'olivier ſauvage aux jeux Olympiques, de laurier aux jeux Pythiens, d'Ache verte aux jeux Néméens, & d'Ache ſeche aux jeux Iſthmiques [b]. Les Auteurs de ces établiſſemens avoient voulu faire ſentir que l'honneur ſeul devoit être le but & la récompenſe de la victoire & non un bas & vil intérêt. On peut juger de quoi étoient capables des peuples accoutumés à être conduits par de pareils principes. Tygranes, l'un des principaux Officiers des troupes de Xercès, entendant parler de ce qui faiſoit le prix des jeux de la Gréce, ſe tourna vers Mardonius qui commandoit en chef toute l'armée de ce Monarque, & s'écria, frappé d'étonnement: » Ciel! avec quels hommes nous » allez-vous mettre aux mains! Inſenſibles à l'intérêt ils ne com- » battent que pour la gloire »: exclamation pleine de ſens & de jugement dont Xercès ne ſentit pas la force & la vérité [c].

Le principal motif, enfin, & celui qu'on doit le plus admirer dans l'établiſſement des jeux dont je viens de parler, étoit l'occaſion que ces ſpectacles fourniſſoient à tous les habitants des différentes villes de la Gréce de ſe voir & de ſe trouver raſſemblés pendant quelque tems dans les mêmes lieux. Il étoit, en effet, de la prudence & de la bonne politique de procurer à ces peuples tous les moyens poſſibles de ſe réunir. La nation Grecque compoſée d'une multitude de petits Etats jaloux & envieux les uns des autres, avoit beſoin, pour ſa conſervation, d'un centre commun où tous ſes habitans ſe trouvaſſent ſouvent réunis & mêlés indifféremment avec la plus parfaite égalité. C'eſt ce qui arrivoit dans ces jeux où il accouroit un nombre incroyable de ſpectateurs de tous les endroits de la Gréce. Par ce concours,

[a] L. 9. n. 104. = [b] Journ. des Sçav. Février, 1751, p. 117. = [c] Hérod. l. 8, n. 26.

III^e. PARTIE. Dep. l'établ. de la Royauté chez les Hébreux, juſqu'à leur retour de la captivité.

ſans qu'il y parût d'affectation, il ſe formoit une ſorte de liaiſon, de correſpondance, & ſi l'on peut dire, de confraternité entre les citoyens de toutes les différentes villes Grecques. On ne pouvoit donc leur ménager trop d'occaſions d'être enſemble & de ſe voir familiérement. J'en ai déja fait la remarque en parlant de l'établiſſement du Conſeil des Amphyctions [a].

Mais l'inſtitution des jeux publics étoit beaucoup plus propre encore à opérer l'union & la concorde dont je parle. Les divertiſſemens qu'on goûtoit à Olympie & dans les autres endroits où ſe célébroient les jeux, diſpoſoient naturellement les eſprits à la douceur & à la gayeté. L'occaſion de ſe voir & de ſe parler étoit journaliere. Il arrivoit même ſouvent que cette familiarité & ce commerce habituel engagoient pluſieurs citoyens de différentes Républiques à ſe lier par les nœuds de l'hoſpitalité. C'eſt ainſi qu'on pouvoit, ſans apparat, traiter avec amitié des intérêts réciproques de chaque ville. Les Grecs paroiſſoient dans ces momens n'être en quelque maniere que les habitans d'une ſeule & même cité. Ils offroient en commun les mêmes ſacrifices aux mêmes Dieux & participoient aux mêmes plaiſirs [b]. Par ce moyen on parvenoit à calmer les aigreurs & à terminer les querelles en aſſoupiſſant les animoſités. On étoit à portée dans ces grandes aſſemblées de ſe défaire de ces préjugés populaires qu'on ne nourrit ſouvent que faute de bien connoître la nation contre laquelle on eſt prévenu.

D'ailleurs, afin qu'on pût aſſiſter à ces ſpectacles avec plus de tranquilité & de ſatisfaction, il y avoit pendant tout le tems qu'ils duroient, une ſuſpenſion d'armes générale dans toute la Gréce. Toutes les hoſtilités ceſſoient alors & tout mouvement de guerre étoit interrompu [c]. Il eſt aiſé de ſentir combien un pareil uſage devoit contribuer à réunir les cœurs & à faire ceſſer les troubles & les diviſions. La célébration des jeux, en ramenant pour un tems la paix & la tranquilité, diſpoſoit aſſez volontiers les eſprits à s'en aſſurer irrévocablement les avantages. On peut regarder à tous égards l'inſtitution des jeux de la Gréce comme un chef-d'œuvre de politique & de prudence.

[a] Voyez la ſeconde Part. L. I. chap. 3. art. 1. p. 26, &c.

[b] Voyez Strab. l. 9. p. 642.

[c] Thucyd. l. 5. n. 49. = Plut. *in* Lycurg. p. 54. C. = Pauſan. liv. 5. chap. 20.

III^e. PARTIE. Dep. l'établ. de la Royauté chez les Hébreux, juſqu'à leur retour de la captivité.

Il eſt vrai que par la ſuite des tems un établiſſement ſi ſagement imaginé dégénéra bien de ſon inſtitution primitive, & donna même lieu à d'étranges abus. L'idée de ſe rendre utile à la patrie & de ſe former par les exercices du corps à l'emploi & au maniement des armes, diſparut. Les athlétes firent une profeſſion à part qui ſe contenta de rapporter déſormais tous ſes talens au déſir inſenſé d'acquérir une vaine gloire & des honneurs auſſi ſtériles que frivoles. Ils ne deſcendirent plus ſur l'arène que pour ſe donner en ſpectacle, pour faire montre de leur force ou de leur adreſſe, & s'attirer les applaudiſſemens du public, en le divertiſſant. Ils outrerent les exercices, & porterent l'excès au point de s'expoſer continuellement à perdre la vie, ou au moins à être eſtropiés pour le reſte de leurs jours [a]. C'eſt alors qu'on pouvoit appliquer, avec juſte raiſon, aux Jeux de la Gréce ce bon mot ſi vanté chez les anciens : » Que ſi c'é» toit ſérieuſement & tout de bon qu'on s'y battoit, on n'en » faiſoit pas aſſez ; mais que ſi c'étoit pour rire & pour s'amu» ſer, on en faiſoit trop ». Remarquons encore que de pareils ſpectacles n'étoient propres qu'à familiariſer les ſpectateurs avec les violences & l'inhumanité. Ces combats devoient laiſſer dans l'ame des impreſſions de barbarie & de cruauté, dont les ſuites ſont toujours extrêmement à redouter (1).

Il arriva auſſi que le peuple prenant trop de goût pour cette eſpece d'amuſement, en vint juſqu'à négliger ſes propres affaires. On paſſoit le tems à voir les combats particuliers des Athlétes, qui répétoient ſans ceſſe leurs exercices pour paroître avec plus de ſuccès dans les Jeux publics & ſolemnels. L'ambition d'y remporter la palme devint enfin une manie générale & univerſelle. On mépriſa l'étude des arts les plus utiles & les plus néceſſaires, pour s'occuper entiérement d'inutiles pratiques. Le goût pour la Gymnaſtique fut une eſpece de maladie épidémique qui ſe répandit dans toute la Gréce. La gloutonnerie & l'yvrognerie ſe joignirent bientôt à cette dépravation de mœurs. Ces vices devinrent, pour ainſi dire, l'appa-

[a] Voyez Lucian. *in* Anacharſi.

(1) Il eſt une nation célébre dans l'Europe à laquelle on reproche une certaine dureté, diſons même une certaine férocité dans les mœurs & dans la conduite; ne pourroit-on pas attribuer l'eſprit particulier qui regne chez la nation dont je parle, au goût qu'elle a conſervé pour les ſpectacles des gladiateurs.

III^e. PARTIE. Dep. l'établ. de la Royauté chez les Hébreux, juſqu'à leur retour de la captivité.

nage particulier des Athlétes. Ceux qui originairement s'étoient adonnés à cette profeſſion, regardoient la frugalité comme le moyen le plus propre à maintenir leur vigueur & leur adreſſe. Ils ne ſe nourriſſoient que de noix, de figues ſéches & de fromage [a]. Ce régime trop auſtére déplut aux maîtres de paleſtre qu'on vit inſenſiblement s'ériger dans toute la Gréce, & former enfin une profeſſion particuliere. Ils permirent à leurs éleves l'uſage de la viande. La plus ſolide & la plus ſucculente, celle, en un mot, qu'on croyoit la plus capable de fournir une nourriture forte & abondante, fut préférée à tout autre aliment [b]. On ne peut concevoir à quel excès les Athlétes, dans les derniers tems, portoient la voracité. L'hiſtoire dit que Milon le Crotoniate n'étoit pas encore raſſaſié après avoir mangé 20 mines de viande (1) & autant de pain, & bû trois conges de vin [c]. Un autre Athléte mangeoit juſqu'à 80 gâteaux par jour [d]. Ces ſortes de gens faiſoient alors conſiſter une partie de leur ſupériorité ſur les autres hommes, dans une monſtrueuſe & exceſſive voracité [e].

On vit auſſi diſparoître ce déſintéreſſement ſi noble, ſi pur & ſi entier, qui dans l'origine avoit animé les combattans. On n'avoit d'abord propoſé aux vainqueurs qu'une ſimple couronne de laurier pour récompenſe. On accorda par la ſuite aux Athlétes victorieux le privilege d'être nourris aux dépens de la patrie. Ils ne tarderent pas à en abuſer, au point même de devenir très à charge aux villes & aux peuples. Cet abus parut ſi fort à Solon, qu'il crut devoir y remédier, & réduire la penſion des Athlétes victorieux. Il n'aſſigna que 500 drachmes à ceux qui avoient remporté le prix dans les Jeux Olympiques, cent à ceux qui avoient été couronnés aux Jeux Iſthmiques, & ainſi des autres à proportion [f]. Ce légiſtateur trouvoit qu'il étoit hon-

[a] Plin. l. 23. ſect. 63. p. 315. = Pauſ. l. 6. c 7. = A. Cornel. Celſus, l. 4. c. 6. = Diog. Laert. l. 8. ſegm. 12.

[b] Autores *ſuprà* laudati.

(1) Les 20 mines de viande reviennent à plus de 14 liv. poids de Paris; & les trois conges de vin à dix pintes & chopine environ, même meſure.

Je crois pouvoir regarder comme un conte fait à plaiſir, ce que les anciens ont dit de ce taureau de quatre ans que Milon mangea tout entier dans une journée, après l'avoir porté ſur ſes épaules toute la longueur du ſtade. Athen. l. 10. c. 2. p. 412.

[c] Athen. *loco cit.*

[d] Theocrit. Idyll. 4.

[e] Voyez Athen. l. 10. c. 2. = Et Galen. *de* Dignoſt. Pulſ. l. 2. c. 2.

[f] Plut. *in* Solon. p. 91. = Diog. Laert. l. 1. ſegm. 55.

III^e. PARTIE. Dep. l'établ. de la Royauté chez les Hébreux, juſqu'à leur retour de la captivité.

teux de donner à de ſimples lutteurs des ſommes qu'il étoit bien plus juſte & bien plus utile d'employer à entretenir & récompenſer les enfans de ceux qui mouroient les armes à la main pour le ſervice de leur patrie [a]. Pour juger du juſte mépris dans lequel étoient tombés les Athlétes, il faut entendre parler Euripide. » Parmi les maux infinis qui » régnent dans la Gréce, diſoit ce fameux poëte, il n'en » eſt point de plus pernicieux que la profeſſion des Athlétes ; » car en premier lieu ils ſont incapables de conduite. En effet, » comment un homme ſujet à ſa bouche, & devenu l'eſclave » de ſon ventre, pourroit-il acquérir un fonds ſuffiſant pour la » ſubſiſtance de ſa famille. De plus les Athlétes ne ſçavent ce » que c'eſt que de ſouffrir la pauvreté en s'accommodant à la » fortune ; car n'étant point formés aux bonnes mœurs, diffi- » cilement changent-ils de caractere, même dans la diſgrace. » Je ne puis approuver, continue Euripide, la coutume des » Grecs de former de nombreuſes aſſemblées pour honorer des » divertiſſemens ſi frivoles ; car qu'un Athléte excelle à la lutte, » qu'il ſoit léger à la courſe, qu'il ſçache bien lancer un palet, » ou appliquer un vigoureux coup de poing ſur la machoire de » ſon antagoniſte, que ſert à ſa patrie ce beau talent & l'hon- » neur qu'il en remporte ? Repouſſera-t-il l'ennemi à coup de » diſque, ou le mettra-t-il en fuite en s'exerçant à la courſe, » armé d'un bouclier ? On ne s'amuſe point à toutes ces fo- » lies, &c » [b]. C'eſt ainſi que l'inſtitution des Jeux publics de la Gréce, c'eſt-à-dire, une des plus belles & des plus ſages inventions ſe corrompit inſenſiblement, & finit par dégénérer, au point de devenir un abus très-pernicieux.

Je ne dois pas non plus diſſimuler que les meilleurs écrivains de l'antiquité ont crû devoir attribuer au ſpectacle des Athlétes cette paſſion infame à laquelle les Grecs n'ont été que trop adonnés. Ces eſpéces d'acteurs ne paroiſſoient en public qu'entiérement nuds. Le genre de la plupart des exercices qui faiſoient le ſujet des Jeux dont je viens de parler, joint à la chaleur du climat & à la ſaiſon où on les célébroit (1), exigeoient néceſſairement cette nudité. Les Athlétes étoient accoutumés

[a] Diogen. Laert. l. 1. ſegm. 55.
[b] Acad. des Inſcript. t. 1. M. p. 217. = Voyez auſſi Lucian. *in* Anacharſi. = Athen. l. 10. p. 413. 414. = Plut. Quæſt. Rom. p. 274.

(1) C'étoit en été au mois de Juillet.

à cette indécence dès leur plus grande jeuneſſe; car pour réuſſir dans la profeſſion qu'ils embraſſoient, on ne pouvoit pas s'y prendre de trop bonne heure. L'habitude de paroître continuellement nuds les uns devant les autres, anéantit bientôt tout ſentiment de pudeur, & introduiſit chez les Grecs l'horrible déréglement qu'on leur a tant de fois reproché [a]; déreglement fomenté, au ſurplus, par le peu de commerce & de familiarité que, chez cette nation, les hommes avoient avec les femmes. J'en ai déjà parlé [b]. J'ajouterai ſeulement que les femmes n'aſſiſtoient point aux Jeux publics. Il leur étoit même défendu ſous de griéves peines d'approcher du lieu où ils ſe célébroient [c].

Il me reſte à dire encore un mot du théatre des Grecs, & du goût que les Athéniens particuliérement avoient pour cette ſorte de divertiſſement. On ſçait que les repréſentations théatrales ont pris naiſſance chez les Grecs, & que c'eſt à eux ſeuls qu'on en doit l'invention; on en peut fixer l'époque vers l'an 590 avant J. C. Ces ſpectacles n'avoient lieu qu'en certains tems de l'année, & particuliérement à la célébration des fêtes de Bacchus.

Je ne m'arrêterai point à examiner l'origine & les différens progrès du théatre chez les Grecs. On peut conſulter ſur ce ſujet les auteurs qui en ont fait le principal objet de leurs recherches. Quelques idées ſommaires ſuffiront, je crois, pour le but que je me ſuis propoſé.

C'eſt aux Athéniens, ſans contredit, que le théatre Grec eſt redevable du dégré de perfection auquel nous voyons qu'il a été porté. Ils n'épargnerent rien de tout ce qui pouvoit y contribuer. Ce peuple voluptueux, mais délicat dans ſes plaiſirs, établit un concours d'auteurs, & des commiſſaires nommés par

[a] *Mihi quidem hæc in Græcorum gymnaſiis nata conſuetudo videtur, in quibus iſti liberi & conceſſi ſunt amores.* Cicero Tuſcul. Quæſt. l. 4. n. 33.

Ennius avoit dit avant Cicéron, *Flagitii principium eſt nudare inter cives corpora. Apud* Cicer. *loco cit.* Voyez auſſi Plut. t. 2. p. 174. 751.

[b] *Suprà*, p. 203.

[c] Ælian. Var. Hiſt. l. 10. c. 1. = Pauſ. l. 5. chap. 6.

Il faut pourtant, à cet égard, rendre juſtice aux Grecs. La loi qui défendoit aux femmes d'aſſiſter aux Jeux publics, étoit fort ſage, & très-conforme à la décence & à l'honnêteté publiques. La bienſéance demandoit que le ſexe ne fût point admis à la plupart de ces ſpectacles, où les acteurs ne ſe montroient qu'entiérement dépouillés de vêtemens.

III^e. PARTIE. Dep. l'établ. de la Royauté chez les Hébreux, juſqu'à leur retour de la captivité.

l'Etat pour juger du mérite des piéces. On ne pouvoit en faire jouer aucune qu'on ne l'eût auparavant préſentée à l'examen [a]. Celle qui obtenoit la pluralité des ſuffrages étoit déclarée victorieuſe, couronnée comme telle & repréſentée, aux frais de la République, avec toute la pompe & toute la magnificence poſſibles. Il eſt aiſé de ſentir quelle ardeur & quelle émulation ces diſputes & ces récompenſes publiques excitoient parmi les poëtes, & combien un pareil uſage a dû contribuer à la perfection des piéces Dramatiques dans la Gréce.

On ne peut à cet égard, qu'applaudir aux Athéniens ſur le goût & la ſenſibilité qu'ils témoignoient pour les repréſentations théatrales, divertiſſement le plus ingénieux, le plus noble & le plus utile, peut-être, qu'on puiſſe procurer à la multitude : mais il faut condamner en même-tems l'excès dans lequel ce peuple tomba par la ſuite. Les Athéniens porterent bien-tôt leur vivacité & leur paſſion pour le théatre au point d'en faire leur unique occupation & d'y ſacrifier même les intérêts de l'Etat. Les fonds deſtinés pour les armemens de terre & de mer furent employés & conſumés à faire jouer des drames : » On eſt » plus aſſidu aux ſpectacles, dit Juſtin, qu'aux exercices militai» res. Les théatres ſont remplis, mais les camps ſont déſerts. » La bravoure, la capacité & la ſcience des armes ſe comptent » pour rien. On n'applaudit plus aux grands Capitaines. Il n'y a » d'acclamations que pour les bons Poëtes & les excellens Co» médiens [b]. »

Ces reproches ne ſont point éxagérés. Il eſt certain par le témoignage unanime de l'antiquité que du tems de Periclès les Athéniens quittoient tout & négligeoient tout pour s'occuper entiérement du théâtre. On voit auſſi que pour l'embellir & faire jouer les piéces qui leur plaiſoient avec tout l'apparat & toute la magnificence dont elles étoient ſuſceptibles, ils épuiſoient le thréſor & les reſſources de l'Etat [c]. Si Solon en avoit été crû ce goût pour les piéces dramatiques ſeroit bien-tôt tombé, ou du moins n'auroit pas cauſé tant de déſordres. Theſpis, qu'on regarde ordinairement comme l'inventeur du théâtre par les changemens qu'il fit aux premieres ébauches que la Grece avoit vû

[a] Voyez Plut. *in* Cimone. p. 483. E.
[b] L. 6. chap. 9.
[c] Demoſthen. Philipp. 1. p. 52. C. Olynth. 2. p. 24. = Plut. t. 2. p. 348. 349. 710. 711.

de

de ce ſpectacle, floriſſoit du tems de Solon. Ce grand légiſlateur voulut juger par lui-même de cette nouveauté. Theſpis jouoit lui-même ſes piéces, ſelon l'uſage des poëtes anciens. Quand la repréſentation fut finie, Solon appella Theſpis, & lui demanda s'il n'avoit pas honte de mentir ainſi devant tant de perſonnes. Theſpis lui répondit, qu'il n'y avoit point de mal dans ces menſonges & dans ces fictions qu'on ne faiſoit que par jeu & par divertiſſement. » Oui, repartit Solon, en frappant forte» ment la terre de ſon bâton, mais ſi nous ſouffrons & approu» vons ce beau jeu, il paſſera bien-tôt dans nos contrats & dans » toutes nos affaires [a]» .

III^e. PARTIE. Dep. l'établ. de la Royauté chez les Hébreux, juſqu'à leur retour de la captivité.

Il faut convenir néanmoins que les tragiques Grecs ont toujours conſervé beaucoup de reſpect pour la vertu, la juſtice, les bonnes mœurs & les bienſéances publiques. Leurs poëmes ſont remplis de quantité de maximes admirables; mais on ne peut trop ſe récrier ſur la licence qui régnoit dans la comédie Grecque. J'ai parlé ailleurs des obſcénités groſſiéres dont toutes les piéces d'Ariſtophane ſont remplies [b]. Je n'ai rien de plus à en dire. Je remarquerai ſeulement qu'outre l'indécence & la groſſiéreté, la ſatyre la plus impitoyable, la plus amère & la plus mordante y régne perpétuellement. Les poëtes comiques d'alors ſe permettoient tout. Ils n'épargnoient perſonne. Généraux, Magiſtrats, Gouvernement, Peuple, juſqu'aux Dieux mêmes (1), tout étoit livré à leur bile ſatyrique. L'excès étoit porté au point qu'ils ne prenoient pas même la précaution de déguiſer les noms des perſonnages qu'ils vouloient diffamer. Chacun étoit introduit ſur la ſcène ſous ſon véritable nom [c]. Il y a plus. De crainte que la reſſemblance des noms ne pût faire prendre le change & laiſſer quelque incertitude dans l'eſprit des ſpectateurs, on donnoit aux acteurs des maſques qui rendoient, autant qu'il étoit poſſible, le viſage & la phiſionomie de ceux qu'on vouloit expoſer à la riſée du public [d]. Telle fut pendant long-tems la comé-

[a] Plut. *in* Solon. p. 93.

[b] *Suprà*, p. 226.

(1) Faiſons cependant, à cet égard, remarquer une exception ſinguliére. Ariſtophane, le plus emporté ſans contredit de tous les poëtes comiques de l'ancien théatre, n'a jamais oſé ſe rien permettre contre Cérès, ni en général contre tout ce qui pouvoit avoir rapport au culte de cette Déeſſe.

[c] Voyez Ariſtophan. *in* Nubib. *in* Equitib. &c.

[d] Voyez les Mém. de l'Ac. des Inſcript. t. 4. p. 134, &c.

III^e. PARTIE. Dep. l'établ. de la Royauté chez les Hébreux, juſqu'à leur retour de la captivité.

die chez les Grecs, c'eſt-à-dire, un ſpectacle également licencieux & ſatyrique qui ne connoiſſoit ni décence ni retenue, pour qui il n'y avoit rien de ſacré, qui ne reſpectoit perſonne, pas même les mœurs, & où l'on pouvoit diffamer ouvertement tous ceux que l'on jugeoit à propos de rendre l'objet du mépris public. Il fallut à la fin que le Magiſtrat réprimât ces abus pernicieux & contînt, par les défenſes les plus ſévéres, la licence effrénée des auteurs comiques [a]. Ces ſages réglemens donnerent naiſſance à ce que les anciens ont appellé la *nouvelle Comédie*, qui ne fut plus qu'une imitation & une ſatyre fine & délicate de la vie civile. On ne mit plus ſur le théâtre que des aventures feintes & des noms ſuppoſés. Comme ce changement avantageux n'arriva que dans des ſiécles bien poſtérieurs à ceux dont j'ai entrepris de tracer le tableau, je ne m'arrêterai pas davantage ſur ce ſujet.

[a] *Voyez Cicer. Philoſophic. Frag. t. 3. p. 393.* = [b] *Horat. Ars Poet. v. 281, &c.*

IIIe. PARTIE. Dep. l'établ. de la Royauté chez les Hébreux, juſqu'à leur retour de la captivité.

RÉCAPITULATION.

EN rapprochant tout ce que j'ai dit ſur l'état des anciens peuples dans les ſiécles qui ſe ſont écoulés depuis le Déluge juſqu'à Cyrus, il eſt aiſé de ſentir combien les connoiſſances humaines étoient autrefois imparfaites & peu étendues. La politique, les loix, les arts, les ſciences, le commerce, la navigation, l'art militaire, les mœurs même, c'eſt-à-dire les principes & les façons de penſer les plus eſſentielles & les plus néceſſaires à la conſervation & au bonheur de la ſociété, tous ces grands objets n'étoient, ſi on peut le dire, encore qu'ébauchés du tems de Cyrus; & le régne de ce Prince n'a précédé néanmoins l'Ere chrétienne que de 536 ans. Un léger détail va nous convaincre de la vérité de toutes ces propoſitions.

On n'a eû, pendant tout l'eſpace de tems que nous venons de parcourir que des notions fort imparfaites du grand art de gouverner les peuples. La plûpart des loix politiques & civiles étoient obſcures & défectueuſes, ſouvent même pernicieuſes, ou ridicules, en un mot très-informes. Le droit des gens n'étoit ſeulement pas connû, & la morale étoit en général peu développée; ſouvent même elle autoriſoit des principes qui conduiſoient directement aux plus grands vices. A l'égard de ce ſyſtême politique qui embraſſe & enviſage aujourd'hui tout l'Univers, on peut aſſurer que les Anciens n'en avoient aucune idée. Il n'y avoit point alors de Puiſſance qui ſongeât à entretenir des correſpondances ſuivies dans les différentes parties du monde connu. Les liaiſons mêmes que des Etats voiſins pouvoient avoir entr'eux n'étoient que momentanées. On n'enviſageoit pour l'ordinaire que l'inſtant préſent. Les ſuites & les conſéquences d'un événement & d'une démarche étoient rarement prévûes & approfondies. On ne s'étoit point fait de ſyſtême politique. Chaque Etat vivoit iſolé, & faiſoit peu d'attention au mouvement général de la machine. Auſſi n'étoit-on point dans l'uſage d'avoir continuellement des Ambaſſadeurs dans les Cours étrangeres. Les Anciens n'étoient pas aſſez éclairés pour ſentir l'utilité de

III^e. PARTIE. Dep. l'établ. de la Royauté chez les Hébreux, juſqu'à leur retour de la captivité.

ces eſpeces d'eſpions privilégiés (1). Attentifs aux moindres démarches, ils ſont à portée de pénétrer les projets que pourroit former une Puiſſance trop entreprenante, & de les dévoiler. Auſſi ce fameux ſyſtême d'équilibre, l'objet de la politique moderne, loin d'avoir été autrefois ſuivi dans aucune partie de l'Univers, ne paroît ſeulement pas s'être préſenté à l'eſprit d'aucun politique de l'antiquité.

On peut très-bien appliquer aux Arts ce que je viens de dire de la politique & des loix. Les peuples dont j'ai eû lieu de parler, n'avoient faits, à certains égards, que des progrès très-médiocres dans l'univerſalité des Arts. Ils avoient, à la vérité, des manufactures d'étoffes précieuſes & recherchées : ils ſçavoient travailler les métaux : ils avoient élevé des bâtimens d'une grandeur & d'une richeſſe étonnante : ils manioient enfin le ciſeau, le poinçon & le burin. Ces mêmes peuples cependant manquoient de la plûpart des commodités de la vie, qu'on regarde aujourd'hui, & avec raiſon, comme très-eſſentielles, ou au moins, des plus agréables. Les anciens peuples ont abſolument ignoré le ſecret de ſe les procurer. J'en ai donné des preuves ſuffiſantes toutes les fois que j'ai eû occaſion de traiter ce ſujet.

Il en faut dire autant des Sciences. On ne peut refuſer aux Egyptiens, aux Babyloniens, aux Phéniciens & aux Grecs des connoiſſances aſſez étendues en Aſtronomie, en Géométrie & en Méchanique. Cependant ils n'ont jamais pû s'élever au-delà d'un certain terme, faute d'avoir ſçû ſe procurer pluſieurs des ſecours abſolument néceſſaires aux progrès des Sciences dont je parle. Ils n'avoient, par exemple, ni pendules, ni lunettes, ni, en un mot, pluſieurs des inſtrumens ſans leſquels l'Aſtronomie & la Géographie ne peuvent acquérir abſolument aucune eſpece de préciſion. Les anciens peuples manquoient même des moyens les plus ordinaires & les plus indiſpenſables pour conſtater leurs découvertes. On peut ſe rappeller ce que j'ai dit ſur la maniere longue & incommode dont on écrivoit dans les premiers tems, ſur les inconvéniens de la forme des livres & ſur la difficulté de les tranſporter & en général de s'en procurer la lecture [a].

(1) C'eſt ainſi qu'un des plus grands politiques du ſiécle paſſé définiſſoit les Ambaſſadeurs & les Envoyés.

[a] Voyez la premiere Part. L. II. chap. 6. p. 176. L. III. chap. 2. art. 6. p. 261.

Ce n'étoit qu'à force de voyager qu'on pouvoit autrefois acquérir quelques connoiſſances. A l'égard de la Phyſique & de l'Hiſtoire Naturelle, on ſçait qu'elles ont été preſque entiérement inconnues aux anciens peuples.

IIIe. PARTIE. Dep. l'établ. de la Royauté chez les Hébreux, juſqu'à leur retour de la captivité.

Quant au commerce & à la navigation, il eſt certain que les Phéniciens particuliérement y avoient fait des progrès & des découvertes aſſez conſidérables eû égard ſur-tout aux obſtacles qu'ils eurent à ſurmonter. Mais ſi l'on fait réflexion en même tems à la défectuoſité de leurs navires, à l'imperfection de leur manœuvres, au manque abſolu d'inſtrumens propres à diriger leurs navigations & à la groſſiéreté, en un mot, de toutes leurs pratiques, on admirera plûtôt le courage de ces peuples que leurs connoiſſances. Il faut les louer d'avoir oſé tant entreprendre avec ſi peu de ſecours, & reconnoître en même tems leur infériorité, par rapport aux découvertes dont nous jouiſſons à préſent. Il me paroît qu'en général les anciens peuples étoient fort entreprenans, mais très-peu-éclairés.

La ſcience de la guerre étoit pour le moins auſſi informe que tous les objets dont je viens de parler. On ne finiroit point ſi l'on vouloit s'arrêter à relever en détail l'imperfection des manœuvres militaires des Anciens, dans les ſiécles qui ont fixé notre attention, & montrer tout ce qui leur manquoit du côté de l'art, de l'intelligence & de la capacité. Il ſuffit, je crois, de renvoyer à ce que j'ai dit ſur ce ſujet, dans les différentes Parties de mon Ouvrage.

J'en uſerai de même à l'égard des Mœurs. On a pû remarquer dans tous les articles où j'ai eu occaſion de traiter cet objet, à quel point les mœurs des premiers peuples étoient informes, barbares, groſſiéres & vicieuſes. Leur peu de délicateſſe & leur ignorance des premiers principes de la Morale, ſe fait ſentir à chaque inſtant où l'on conſulte l'Hiſtoire ancienne.

Je ne crains donc point d'aſſurer que dans tout l'eſpace de tems qu'on vient de parcourir, les connoiſſances humaines étoient encore des plus imparfaites & des plus bornées. Chez la plûpart des peuples, les Loix, les Arts & les Sciences ſortoient à peine de l'enfance. Les Egyptiens, les Babyloniens & les Phéniciens qu'on doit certainement mettre au rang des nations les plus policées qui ayent paru dans l'antiquité, n'avoient

III^e. PARTIE. Dep. l'établ. de la Royauté chez les Hébreux, jusqu'à leur retour de la captivité.

fait que des progrès bien médiocres dans chacun des objets que je viens d'indiquer. A l'égard des Grecs qui par la suite ont surpassé en tout genre les Egyptiens, les Babyloniens & même les Phéniciens, les Grecs étoient encore fort ignorans du tems de Cyrus, époque de la troisieme & derniere Partie de notre ouvrage. Il s'est écoulé près de deux siécles depuis ceux qui terminent nos recherches, jusqu'au tems où les Grecs ont fait la plûpart des découvertes qui leur ont mérité cette gloire & cette juste estime, dont ils jouissent encore aujourd'hui, & que rien ne pourra jamais leur enlever. Personne ne les a encore surpassé dans la poësie, dans l'éloquence, ni dans l'art d'écrire l'histoire. Il n'en est pas tout-à-fait de même des Sciences exactes, ni même de plusieurs parties des Arts. Il faut convenir que, si l'on en excepte l'Architecture (1), la Sculpture & la Gravure en pierres fines, il n'y a nulle comparaison à faire entre tout ce que les Grecs ont pû sçavoir dans les objets que je viens d'indiquer & ce que nous en connoissons à présent.

(1) Observons néanmoins, par rapport à l'architecture, qu'à la vérité les Grecs ont eû un goût très-pur & très-juste sur la construction des grands édifices, mais je ne pense pas qu'il en ait été de même à l'égard des bâtimens particuliers. Je crois pouvoir assurer qu'ils n'ont point entendu l'art de les distribuer aussi gracieusement & aussi commodément que nous le pratiquons aujourd'hui.

Fin de la troisiéme & derniere Partie.

DISSERTATIONS.

PREMIERE

PREMIERE DISSERTATION.

Sur l'évaluation des Monnoies & des Meſures Grecques.

J'AI EU ſouvent occaſion, dans le cours de l'ouvrage que je préſente au public, de parler des Monnoies & des Meſures antiques. Comme c'eſt aux Grecs que nous ſommes redevables de la plupart des connoiſſances qui nous reſtent ſur l'antiquité profane, c'eſt preſque toujours auſſi aux Monnoies & aux Meſures grecques qu'il faut rapporter celles des anciens peuples. J'ai donc crû devoir donner une évaluation de ces Monnoies & de ces Meſures qui juſtifiât la proportion que j'ai établie entre elles & les nôtres. D'ailleurs, en conſultant cette eſpéce de table, on ſera en état de faire ſoi-même aiſément les réductions que je pourrois avoir omiſes.

Il n'eſt peut-être point de matiere qui ait autant exercé les critiques que la détermination des Monnoies & des Meſures anciennes. Il n'en eſt peut-être point cependant qui ſoit encore enveloppée d'auſſi épaiſſes ténébres. Je ſuis bien éloigné de me flatter

d'y répandre quelques lumiéres. Je me propoſe ſeulement de dire ce qui m'a paru de plus vraiſemblable ſur un objet ſi incertain, ſans prétendre, en aucune maniere, donner une excluſion abſolue aux évaluations qui ont déja été imaginées, & auxquelles je n'ai pas crû devoir m'arrêter.



CHAPITRE PREMIER.

Des Monnoies Grecques.

LA VALEUR des Monnoies dépend, comme on le ſçait, de leur titre & de leur poids. Il ſe trouve encore aujourd'hui dans les cabinets des Antiquaires beaucoup de Monnoies grecques en général, & en particulier de Monnoies attiques. Ces dernieres ſont celles dont il eſt fait mention le plus fréquemment dans les anciens auteurs, & auxquelles, pour l'ordinaire, ils ont rapporté toutes les autres. Nous ſuivrons leur exemple, & nous prendrons pour piéces de comparaiſon les Monnoies attiques. On en a mis pluſieurs à l'eſſai, & on s'eſt aſſuré, par diverſes expériences réitérées, que l'or & l'argent employés par les Monétaires d'Athénes étoient, à une très-légere différence près, au même titre que l'or & l'argent de nos Monnoies. Ce fait eſt donc bien conſtant, & l'on a ſur cet article tous les éclairciſſemens que l'on peut déſirer.

Mais il s'en faut de beaucoup qu'il ſoit auſſi facile de déterminer quel étoit le poids fixe & précis de ces Monnoies. Preſque toutes celles qui nous reſtent aujourd'hui ont été plus ou moins altérées par l'uſage que depuis tant de ſiécles on en a fait, ou par le laps de tems. Il eſt en quelque ſorte moralement impoſſible de trouver deux drachmes attiques, par exemple, qui peſent préciſément l'une autant que l'autre. Il a donc fallu avoir recours à quelque autre expédient pour s'aſ-

ſurer du poids des Monnoies antiques. De tous ceux que l'on a imaginés, le plus philoſophique ſans contredit eſt celui dont Gaſſendi fit uſage vers le milieu du dernier ſiécle. L'idée lui en avoit été ſuggérée par le célébre M. de Peireſc, à qui rien de tout ce qui peut contribuer à l'avancement des connoiſſances humaines n'échappoit, & qui n'épargnoit, à cet égard, aucune dépenſe.

On voit à Rome, au palais Farnéſe, un Conge antique parfaitement bien conſervé. Le Conge étoit chez les Romains une meſure de liquides qui devoit contenir dix livres romaines de vin [a]. Celui dont nous parlons eſt d'autant plus précieux, qu'il paroît, par l'inſcription dont il eſt chargé, que ce vaſe avoit été dépoſé au Capitole, ſous le regne de Veſpaſien, pour ſervir d'étalon de cette eſpéce de meſure. M. de Peireſc en fit faire un modele qu'on eut ſoin de vérifier exactement ſur l'original. C'eſt avec ce modele, qui n'arriva en France qu'après la mort de M. de Peireſc, que Gaſſendi fit l'expérience dont je vais parler.

Il remplit d'eau de puits, qu'il peſa très-ſcrupuleuſement, ce Conge, & trouva qu'il en contenoit ſix livres quinze onces ſix gros, poids de Paris. Gaſſendi, d'après cette expérience, conclut que l'ancienne livre romaine valoit la dixiéme partie de ce poids, c'eſt-à-dire, onze onces un gros 28 $\frac{4}{5}$ grains, & que par conſéquent l'once romaine, qui en étoit la douziéme partie [b], valoit ſept gros 32 $\frac{2}{5}$ grains [c].

[a] *Congius vini decem pondo ſiet.* Feſtus *voce :* Publica pondera. p. 402.

[b] *Uncia in librâ pars eſt quæ menſis in anno.* Fannius *in* carmine de Ponderibus & menſuris.

[c] Vid. Gaſſend. *in* vita Peireskii, l. 2. p. 73.

On ſçait que la drachme, qui étoit une Monnoie d'argent, peſoit la huitiéme partie de l'once romaine [a]. L'on connoît le rapport des autres Monnoies attiques à la drachme, ainſi la détermination de l'ancienne livre romaine emporte celle du poids des Monnoies grecques. Mais cette détermination, telle qu'elle a été faite par Gaſſendi, ne paroît devoir être admiſe qu'autant qu'on n'auroit rien de plus précis & de plus exact ſur l'objet dont il eſt ici queſtion. Elle ſuppoſe en effet que la peſanteur de l'eau de puits, dont ce philoſophe s'eſt ſervi pour connoître la capacité du conge Farnéſe, eſt égale à celle du vin, ſuppoſition démontrée fauſſe par l'expérience qui nous apprend que le vin eſt toujours plus léger que l'eau, & ſur-tout que l'eau de puits, qui de toutes les eaux douces eſt la plus peſante. Ajoutons que le modele du Conge Farnéſe dont Gaſſendi fit uſage, pouvoit bien n'être pas préciſément de la même capacité que le vaſe original.

Ce furent ces conſidérations qui ſans doute engagerent dans la ſuite M. Auzout, de l'Académie des Sciences, lors d'un voyage qu'il fit à Rome ſur la fin du ſiécle dernier, à répéter l'expérience de Gaſſendi ſur le conge même du palais Farnéſe. Au lieu d'eau de puits, dont Gaſſendi s'étoit ſervi, M. Auzout employa de l'eau de fontaine très-légere. Le Conge original ſe trouva, dans cette expérience, contenir ſix livres douze onces ſept gros & 48 grains, poids de Paris, d'eau de la fontaine de Trevi [b]. Je crois pouvoir conclure de ce fait que

[a] Δραχμὴ ἡ τὸ ὄγδοον τῆς ὀγκίας. Heſych. *In* voce Δραχμή.

Drachmæ octo latinam unciam faciunt. Hyeronim. *in* cap. 4. Ezech. *Uncia fit drachmis bis quatuor.* Fannius, loco cit.

[b] Voyez le 6^e. tom. des anc. Mém. de l'Acad. des Scienc. p.

l'ancienne livre romaine étoit de la dixiéme partie de ce poids, c'eſt-à-dire, de dix onces ſept gros douze grains, & l'once préciſément de ſept gros dix-neuf grains. J'avoue néanmoins que l'argument tiré de la différence de gravité ſpécifique du vin & de l'eau, milite preſque autant contre l'expérience de M. Auzout que contre celle de Gaſſendi. Le raiſonnement ſembleroit donc devoir nous conduire à évaluer l'once Romaine environ à ſept gros $\frac{259}{743}$. grains ſeulement (1). Voici néanmoins en deux mots les raiſons qui me déterminent en faveur du parti que j'ai crû devoir embraſſer.

Le même M. Auzout dont je viens de parler, s'aſſura que la livre romaine moderne étoit de dix onces ſept gros douze grains, & l'once de ſept gros dix-neuf grains. Il s'enſuit donc que la livre & l'once romaines d'aujourd'hui ſont parfaitement égales à la livre & à l'once romaines antiques, en ſuppoſant, comme nous l'avons dit, que le Conge romain dût contenir préciſément dix livres peſant d'eau de fontaine. Ce parfait rapport entre l'ancienne livre & la moderne (rapport qui ne peut être l'effet du haſard), ſemble démontrer que la livre romaine n'a reçu aucun changement depuis dix-ſept ſiécles & davantage, ſur-tout s'il y a lieu de ſoupçonner que les anciens Romains ignoroient la différence de peſanteur qu'il y a entre l'eau & le vin, ou qu'au moins ils n'y avoient point

(1) Cette détermination eſt une ſuite du rapport de la peſanteur ſpécifique de l'eau de riviere à celle du vin de Bourgogne, qui réſulte des calculs de M. Eiſenſchmid dans ſon Traité *de Ponder. & Menſur. veter. Argentorati. in*-12. 1708.

d'égard dans l'étalonage de leurs meſures, & c'eſt ce dont on trouve la preuve la plus claire dans le poëme de Fannius, que nous avons déja cité pluſieurs fois [a].

La valeur de l'ancienne once romaine étant une fois bien déterminée, & par conſéquent le poids de la drachme attique (qui en étoit la huitiéme partie) l'étant auſſi, on aura facilement le poids des autres Monnoies grecques, telles que le talent, la mine & l'obole. La drachme en effet contenoit ſix oboles, la mine cent drachmes, & le talent ſoixante mines [b]. Tout peut donc ſe réduire à un calcul aſſez court qui donne les valeurs ſuivantes.

	marcs.	onces.	gros.	grains.
Le talent attique peſoit, poids de Paris,	85	0	7	66
La mine — — — — — — —	1	3	2	$57\frac{1}{2}$
La dragme — — — — — — —				$65\frac{3}{8}$
L'obole — — — — — — —				$10\frac{43}{48}$

D'après ce calcul, en ſuppoſant l'argent à cinquante livres tournois le marc,

	livres.	ſols.	deniers.	
Le talent attique valoit,	4256	3	8	$\frac{3}{8}$
La mine — — —	70	18	8	$8\frac{71}{96}$
La dragme — — —		14	2	$2\frac{95}{384}$
L'obole — — —	2			$4\frac{863}{2304}$

[a] . . . *Libræ ut memorant Beſſum Sextarius addit,*
Seu puros pendas latices, ſeu dona Lyæi.
Hæc tamen aſſenſu facili ſunt credita nobis,
Namque nec errantes undis labentibus amnes,
Nec merſi puteis latices, aut fonte perenni
Manantes par pondus habent: non denique vina,
Quæ campi, aut colles nuperve, aut ante tulêre.

[b] Τάλαντον μνῶν ἐσιν ξ'. ἡ δὲ μνᾶ δραχμῶν ρ'. ἡ δὲ δραχμὴ ὀβόλων ἓξ. Suid. *voce* Τάλαντον. t. 3. p. 425.

Voyez auſſi le commencement de l'Oraiſon de Démoſthéne contre Pantænetus.

C'eſt à cet abrégé très-ſommaire que je crois devoir borner ce que je me ſuis propoſé de dire ſur l'évaluation des Monnoies Grecques, & ſur le rapport qu'elles peuvent avoir avec les nôtres. Paſſons aux meſures.

CHAPITRE II.

Des Meſures Grecques.

IL EST au moins auſſi difficile de déterminer exactement la valeur des Meſures Grecques que celle des Monnoies. Le Stade, par exemple, étoit chez les Grecs une meſure itinéraire, dont il eſt parlé à chaque inſtant dans les auteurs anciens. Mais ils ne s'accordent en aucune façon ſur la détermination de cette Meſure. On voit en effet que la longueur du ſtade a très-fort varié ſuivant les tems & les lieux. Il n'y avoit pas plus d'uniformité chez les anciens, par rapport à cette meſure, qu'il n'y en a aujourd'hui parmi nous ſur la longueur de nos lieues, & en général ſur celle de toutes les Meſures itinéraires qui ſont actuellement en uſage dans l'Europe. Mais comme il y a chez nous une lieue moyenne, à laquelle on eſt convenu de rapporter toutes les Meſures du même nom, de même il y avoit chez les Grecs un ſtade commun & mitoyen à la détermination duquel je crois devoir me borner ici.

Le ſtade ordinaire & le plus univerſellement adopté, contenoit ſix cens pieds Grecs [a]. Le Plèthre, autre

[a] Τὸ στάδιον ἔχει πόδας χ'. Suid. *in* voce Στάδιον. t. 3. p. 367.

eſpéce

eſpéce de Meſure, faiſoit la ſixiéme partie du ſtade [a]. L'arure étoit la moitié du plèthre [b]. L'orgie valoit ſix pieds [c], & la coudée enfin étoit d'un pied & demi [d]. On ſçait que le pied grec ſurpaſſoit le pied romain de la 24^eme^. partie de ce dernier [e]. La détermination des Meſures grecques eſt par conſéquent auſſi intimement liée à celle du pied romain, que la fixation des Monnoies attiques l'eſt à celle de la livre romaine.

Deux auteurs anciens nous apprennent que l'amphore romaine, eſpéce de meſure des liquides, puiſqu'elle contenoit huit conges, avoit préciſément un pied cube romain [f]. L'eau que cette meſure contenoit, devoit peſer, d'après l'expérience de M. Auzout, 54 livres 7 onces 5 gros & 24 grains, poids de Paris. En ſuppoſant, d'après les expériences de M. Eiſenſchmidt, que la peſanteur de l'eau de la fontaine dont M. Auzout ſe ſervit, fût de 371 $\frac{1}{2}$ grains par pouce cube, meſure de pied-de-Roi, la capacité de l'amphore devoit être telle que, ſelon les regles de la Stéréométrie,

[a] Ἔχει τὸ πλέθρον πόδας ρ'. Suid. *voce* Πλέτρον.

[b] ἡ ἄρουρα πόδας ἔχει ν'. Id. *voce* Ἀρεραῖα μάντις.

[c] Δέκα μυριάδες.... ὀργυιῶν... εἶεν χίλιοι σάδιοι. Herod. l. 4. n. 41.

[d] Πῆχυς.... ὁ εἷς καὶ ἥμισυ πούς. Heſych. *voce* Πῆχυς.

[e] *Stadium centum viginti quinque noſtros efficit paſſus, hoc eſt pedes ſexcentos viginti quinque.* Plin. l. 2. ſect. 21. p. 86.

Or le ſtade qui, ſelon qu'on vient de le voir, étoit préciſément de 600 pieds grecs, ne pouvoit valoir 625 pieds romains, qu'autant que le pied grec avoit au pied romain le rapport de 25 à 24.

[f] *Quadrantal vocabant antiqui amphoram, quod vas pedis quadrati octo & quadraginta cepit ſextarios.* Feſtus *voce* Quadrantal.

Quadrantal vini octoginta pondo fiet, congius vini decem, pondo fiet. Idem, *voce*, Publica pondera.

Pes longo ſpatio, atque alto, latoque notetur;
Angulus ut par ſit, quem claudit linea triplex.
Quatuor, & quadris, medium cingatur inane,
Amphora fit cubus.... Fann. *carm. cit.*

ſon côté fût moindre que onze pouces $\frac{3}{4}$ de ligne, mais plus grand que onze pouces $\frac{1}{3}$ de ligne. Il faudroit par conſequent évaluer le pied romain environ à onze pouces $\frac{17}{24}$ de lignes. Cependant je crois devoir faire avec M. de la Hire le pied romain antique préciſément d'onze pouces de Roi. Je renvoie au Mémoire que cet Académicien a donné ſur ce ſujet, pour y voir les raiſons ſur leſquelles cette évaluation eſt fondée [a]. Je me contenterai ſeulement d'obſerver que les Romains n'ont jamais été grands mathématiciens. J'ai prouvé ci-deſſus qu'ils ne tenoient aucun compte de l'excès de la peſanteur de l'eau ſur celle du vin dans l'étalonnage de leurs meſures : ils auront donc bien pû négliger & compter pour rien les trois quarts de ligne ou environ, dont le côté du cube, qui ſervoit de matrice à leur amphore, ſurpaſſoit leur pied linéaire. Cette conjecture paroîtra moins difficile à croire, quand on conſidérera que, ſur la fin du ſiécle paſſé, M. Picard reconnut qu'il s'en falloit de plus de 1224 lignes cubes, que l'étalon de la pinte de Paris, dont on ſe ſervoit alors, eût la capacité à laquelle les ordonnances avoient fixé cette eſpéce de meſure [b].

Réſumons tout ce que nous venons de dire, & formons ce raiſonnement d'après les principes que nous avons poſés : puiſque le pied romain antique valoit 11 pouces de Roi, le pied grec valoit 11 Pouces 5 lignes & demie : ainſi

[a] Acad. des Scienc. ann. 1714. M. p. 397.

[b] Voyez le Traité de M. Picard, *De Menſur.*

	toiſes.	pieds.	pouces.	lignes.
Le Stade valoit	95	2	11	
Le Plèthre —	15	5	5	10
L'Arure —	7	5	8	11
L'Orgie —		5	8	9
La Coudée —		1	5	2 $\frac{1}{4}$

Il réſulte de ce calcul que 24 ſtades ordinaires ne ſurpaſſoient que de 9 toiſes 1 pied 7 pouces, 2 $\frac{1}{7}$ de ligne notre lieue commune de 2282 toiſes $\frac{1}{7}$. Je ne dirai rien des autres ſtades, eû égard au peu d'utilité dont pourroit être une pareille diſcuſſion pour l'ouvrage que j'ai entrepris.

Ce ſeroit ici le lieu de parler des meſures de grains & de liquides, & des poids dont les anciens Grecs faiſoient uſage dans leur commerce. Mais nous manquons preſque entiérement de points de comparaiſon pour fixer la valeur de ces poids & de ces meſures. Je crois donc ne devoir dire qu'un mot ſur ce ſujet.

Fannius, que j'ai déja cité tant de fois, nous apprend que la livre attique étoit à la livre romaine dans le rapport de 75 à 96, ou de 25 à 32 [a]. On voit encore dans le même poëte que l'amphore ou *Cadus* attique, qui étoit une meſure de liquides, valoit trois urnes romaines, ou une amphore romaine & demie [b]. Enfin on lit dans la vie d'Atticus par Cornelius-Népos, que le médimne attique, qui étoit une meſure

[a] *Uncia fit drachmis bis quatuor....*
Unciaque in libra pars eſt quæ menſis in anno.
Hæc magno latio libra eſt, gentique togatæ:
Attica nam minor eſt. Ter quinque hanc denique drachmis,
Et ter vicenis tradunt explerier unam.

[b] *Amphora fit cubus.....*
Hujus dimidium fert urna.....
Attica prætereà dicenda eſt amphora nobis
Seu cadus. Hanc facies, noſtræ ſi adjeceris urnam.

de grains, valoit ſix boiſſeaux romains [a]. On ſçait, par le témoignage de Fannius, que le boiſſeau étoit chez les Romains le tiers de leur amphore, ou pied cube [b].

En réduiſant ces poids & ces meſures aux nôtres, par le moyen des évaluations de la livre & du pied des anciens Romains que j'ai données ci-deſſus, on trouvera,

1°. Que la livre attique peſoit 8 onces, 4 gros, 7 grains, & $\frac{1}{8}$ poids de Paris.

2°. Que le *cadus* attique contenoit un pied 268 pouces cubes $\frac{1}{2}$, ou 41 pintes, une chopine, 2 pouces $\frac{1}{2}$ cubes, meſure de Paris.

3°. Enfin, que le médimne attique valoit un pied 934 pouces cubes, ou 4 boiſſeaux, un litron & demi & 9 pouces cubes $\frac{1}{4}$, meſure de Paris (1).

C'eſt à ces foibles notions que ſe réduit à-peu-près tout ce qu'il y a de plus conſtant ſur la matiere que nous avions entrepris d'examiner. Le peu de monumens qui nous reſtent de l'antiquité, & l'inexactitude ſurtout des auteurs anciens, dans ce qu'ils diſent ſur les monnoies & les meſures eu uſage de leur tems, ne permettent guères d'eſpérer de plus grands éclairciſſemens.

[a] *Univerſos frumento donavit, ita ut ſingulis ſex modii tritici darentur; qui modus menſuræ, medimnus Athenis appellatur.* cap. 2.

[b] *Amphora ter capit modium.*

(1) On ſuppoſe ici le boiſſeau de 648 pouces cubes, c'eſt-à-dire qu'on le conſidere comme la 144eme. partie du muid de 54 pieds cubes. On ſuppoſe de même que le litron & le demi-litron ſont préciſément la ſeiziéme & la trente-deuxiéme partie du boiſſeau de 648 pouces cubes. Je dis au reſte, on ſuppoſe, attendu que tous ces calculs ne ſont point parfaitement conformes aux réſultats que donnent les dimenſions des étalons cylindriques des meſures dont je parle; dimenſions relatives à la capacité que les réglemens ont aſſigné à ces meſures.

SECONDE DISSERTATION.

Sur les Périodes Aſtronomiques des Chaldéens.

ON N'IGNORE point de quel uſage & de quelle utilité ſont les périodes aſtronomiques dans la ſupputation des tems. On ſçait auſſi que les anciens peuples en avoient imaginé pluſieurs dont la durée étoit compoſée d'un certain nombre de leurs années. Ces périodes étoient différentes, relativement à l'uſage auquel elles étoient deſtinées, & à la forme d'année établie chez les nations qui les avoient imaginées. On nous a conſervé le nom de trois fameuſes périodes dont l'invention étoit dûe aux Chaldéens : le *Saros*, le *Néros* & le *Soſos* [a]. Béroſe s'en étoit ſervi pour compoſer ſes calculs chronologiques, & fixer les époques de ſon hiſtoire de Babylone [b]. C'étoit par ces meſures de tems qu'il avoit réglé & déterminé la durée de cet Empire, & la longueur des regnes des différens Souverains qui l'avoient gouverné.

La valeur du *Saros*, du *Néros* & du *Soſos* étoit certainement bien connue & bien déterminée dans le tems où Béroſe compoſa ſon hiſtoire. Mais les anciens monumens des Babyloniens ne ſubſiſtent plus aujourd'hui,

[a] Syncell. p. 17. = Abyden *apud* eumd. pag. 38. C. = [b] Syncell. pag. 17. A.

ni même depuis bien des ſiécles. Il n'eſt donc pas étonnant qu'il regne beaucoup de contradictions entre les auteurs modernes, tant ſur le nombre d'années qui compoſoient ces fameuſes périodes, que ſur l'uſage auquel elles pouvoient être propres. Eſſayons néanmoins, en raſſemblant les différens traits qui ſe trouvent épars dans les auteurs anciens, de répandre quelques lumiéres ſur une queſtion ſi obſcure & ſi difficile.

Il eſt certain, par le témoignage de toute l'antiquité, que le *Saros*, le *Néros* & le *Soſos* étoient des cycles qui renfermoient un certain nombre d'années [a]. On ne doit pas écouter quelques écrivains aſſez récens qui, ſans aucun fondement, ont voulu inſinuer qu'on devoit réduire les périodes, dont je parle, à des périodes de jours ſeulement. C'eſt une chimére qui ne mérite nulle attention. Nous la réfuterons dans un moment. Sans vouloir donc nous y arrêter davantage, examinons quelle a pû être la valeur réelle de ces cycles, & leur uſage en aſtronomie. Commençons par le *Saros*; c'eſt de toutes les périodes des Chaldéens celle qui paroît avoir été la plus célebre dans l'antiquité. Pluſieurs auteurs en ont parlé [b]. Mais ils ne s'accordent point ſur la quantité d'années dont cette période étoit formée. Voyons s'il eſt poſſible de la déterminer aujourd'hui, & de faire connoître par ce moyen quel pouvoit être l'uſage de ce cycle.

Le Syncelle nous dit, d'après Béroſe, Abydéne, Alexandre Poly-Hiſtor, &c. que le *Saros* étoit une pé-

[a] Beroſ. Abyden. & Syncell. *locis cit.*

[b] Beroſ. Abyden. Syncell. *locis cit.* — Suidas *in* Σάρος t. 3. p. 289. = Heſychius *in* Σάρος = Phavorin, &c.

riode de 3600 ans [a]. Nous ne connoiſſons aucune opération aſtronomique à laquelle une période de cette eſpéce puiſſe s'appliquer. Suidas, auteur contemporain du Syncelle, ou du moins qui lui eſt peu antérieur, donne au *Saros* une valeur bien différente. Cet auteur dit que c'étoit une période compoſée de mois lunaires, dont la ſomme totale donnoit 18 ans & demi [b]. Suidas ne cite aucun auteur ancien pour garant de ce fait, & ne nous apprend point d'après quelle autorité il donne au *Saros* une valeur ſi différente de celle qu'on vient de voir. En accordant même à Suidas que le *Saros* pouvoit être compoſée de 222 mois lunaires, on ne voit point de quelle utilité pourroit être une pareille période.

On pourroit ſoupçonner, il eſt vrai, qu'il y a erreur dans le texte de Suidas, & qu'au lieu de 222 mois lunaires, on devroit y lire 223. On peut même invoquer un paſſage de Pline pour appuyer cette conjecture. Pline en effet a eû connoiſſance d'une période compoſée de 223 mois lunaires [c]. Dans toutes les éditions antérieures à celles du P. Hardouin, il s'étoit introduit une leçon vicieuſe qui avoit empêché ſans doute qu'on ne fît attention à la valeur & au mérite de cette période. On ne liſoit autrefois dans le texte de Pline que 222 mois. M. Halley, qui pour avoit été un des grands aſtronomes de ſon ſiécle, n'en étoit pas moins recommandable par ſa profonde érudition, eſt le premier qui ſe ſoit apperçu de la leçon fautive des imprimés de Pline. Il propoſa la reſtitution de ce paſſage vicié,

[a] P. 17. 28 & 39. = [b] *In* Σάρος t. 3. p. 289. = [c] L. 2. ſect. 10. pag. 79.

& de lire 223 mois au lieu de 222 [a]. Ce qui n'étoit qu'une conjecture de la part de ce ſçavant homme, s'eſt trouvé, par les recherches & les découvertes qu'on a faites depuis, être la véritable leçon de Pline [b]. Il n'eſt donc plus douteux aujourd'hui que Pline a eû connoiſſance d'une période aſtronomique compoſée de 223 mois lunaires ſynodiques. M. Halley a voulu identifier, d'après Suidas, cette période avec le *Saros* des Chaldéens, & voici la concluſion qu'il en tire.

En démontrant que la valeur du *Saros* devoit être fixée à 223 mois lunaires ſynodiques, c'eſt-à-dire, de 29 jours & demi chacun, il en réſulte, dit M. Halley, que ce cycle renfermoit près de 18 de nos années; calcul, ajoute-t-il, qui s'accorde aſſez avec la valeur que Suidas donne au *Saros* [c]. Cette découverte, continue M. Halley, met dans tout ſon jour l'habileté des aſtronomes de Chaldée. En effet cette période fournit un moyen très-facile de prédire les éclypſes de Soleil & de Lune entre les limites d'une demi-heure d'erreur ſeulement [d]. Diodore étoit donc peu inſtruit, quand il a avancé que les Chaldéens n'avoient qu'une théorie fort imparfaite des éclypſes de Lune, & qu'ils n'oſoient les déterminer ni les prédire [e].

Tel eſt le raiſonnement de M. Halley; mais je crois ſes conjectures beaucoup plus ingénieuſes que ſolides. Le témoignage de Suidas n'étant appuyé du ſuffrage d'aucun auteur de l'antiquité, ne peut balancer celui

[a] Tranſ. Philoſ. N°. 194. ann. 1692. p. 535. = Acta Erudit. Lipſ. ann. 1692. p. 529.

[b] Voyez la note du P. Hardouin, *loco cit.*

[c] *Suprà*, *loco cit.*

[d] Voyez l'éloge de Monſieur Halley, Acad. des Sciences, ann. 1742. H. pag.

[e] L. 2. p. 145.

de

de Béroſe ni des autres écrivains qui donnent 3600 ans au *Saros*. D'ailleurs Suidas aſſigne à la révolution totale du *Saros*, non pas 18 ans, mais 18 & demi; & l'on ſçait qu'en aſtronomie il faut beaucoup moins de ſix mois pour déranger tout le réſultat d'une période. Enfin Suidas ne donne au *Saros* que 222 mois lunaires, & non pas 223. C'eſt envain qu'on veut corriger le texte de cet auteur par celui de Pline. Rien ne nous peut faire ſoupçonner que ce dernier ait eû en vûe le *Saros* des Chaldéens. Je ſuis perſuadé que cette période étoit à la vérité compoſée d'un certain nombre de mois lunaires; ſon nom ſeul l'indique (1) : mais je ne vois pas qu'il ſoit poſſible aujourd'hui de déterminer quel étoit préciſément ce nombre (2). Il faut donc abandonner la recherche du *Saros*, puiſqu'on ne doit jamais eſpérer d'en connoître la valeur, & par conſéquent l'uſage. Paſſons à l'examen des autres périodes Chaldéennes, c'eſt-à-dire, du *Néros* & du *Soſos*.

La révolution du *Néros* étoit de 600 ans [a]. Indépendamment des Auteurs que j'ai déja cités, Joſephe l'hiſtorien paroît avoir eû connoiſſance de cette période. Voici comme il s'exprime, en parlant de la longue durée de la vie des premiers Patriarches. » Entre autres » vûes que Dieu avoit eû, dit-il, en accordant aux

(1) Le nom de *Saros*, donné à cette période, ſuffiroit ſeul pour prouver qu'elle étoit compoſée de mois lunaires. Le mot *Saros* en effet répond exactement au mot Chaldéen *Sar*, qui ſignifie *menſtruus*, ou *lunaris*.

(2) Quand même on accorderoit à M. Halley qu'il faut lire dans Suidas 223 mois lunaires, ſon raiſonnement n'en ſeroit pas plus juſte. M. le Gentil en effet a démontré l'imperfection totale & abſolue de cette période ſi vantée par M. Halley. Acad. des Scienc. ann. 1756. M. p.

[a] Syncell. p. 17. = Abyden. *apud* eumd. p. 38. C.

» premiers Patriarches une vie auſſi longue que celle » qui nous eſt atteſtée par les Livres ſaints, il vouloit » leur fournir le moyen de perfectionner la Géométrie » & l'Aſtronomie qu'ils avoient inventées : car, ajoute-» t-il, ils n'auroient pû prédire avec ſûreté *les mouve-» mens des Aſtres*, s'ils avoient vécu moins de 600 ans, » attendu que c'eſt en cet eſpace de tems que s'accom-» plit la *grande année* [a] ».

Joſephe, comme on le voit, a donc eû connoiſſance de ce que les anciens appelloient une *grande année*, c'eſt-à-dire, d'une période aſtronomique qu'il dit avoir été compoſée de 600 ans. Tout nous porte à croire que c'eſt du *Néros* des Chaldéens dont Joſephe a voulu parler; car je ne vois aucun autre peuple dans l'antiquité chez lequel une pareille période ait été en uſage. Avant que de s'appliquer à développer la propriété de ce cycle de 600 ans, il eſt à propos d'examiner celle du *Soſos*, attendu que le *Néros* doit ſon origine au *Soſos*, comme je me flatte de le démontrer.

Les anciens nous diſent que le *Soſos* étoit compoſé de 60 années [b]. Cette période, la premiere ſans contredit

[a] Voici les termes dans leſquels Joſephe s'énonce : Ἅπερ οὐκ ἀσφαλῶς αὐτοῖς προειπεῖν μὴ ζήσασιν ἑξακοσίους ἐνιαυτούς· Διὰ τοσούτων γὰρ ὁ μέγας ἐνιαυτὸς πληροῦται. Antiq. l. 3. c. 3. p. 17.

» Leſquelles choſes (c'eſt-à-dire, la » *Géométrie* & l'*Aſtronomie*) ils (les » *Patriarches*) n'auroient pû prédire » avec certitude, s'ils avoient vécu » moins de 600 ans; car la *grande an-» née* s'accomplit en cet eſpace de tems.

Il eſt aiſé de s'appercevoir que Joſephe ne s'énonce pas exactement dans ce paſſage; car quoiqu'on voie bien que le verbe προειπεῖν, *prédire*, a rapport à l'aſtronomie dont il eſt parlé dans la phraſe précédente, comme il y eſt queſtion auſſi de la géométrie, cette maniere de s'exprimer préſente un ſens louche & défectueux; & c'eſt pour faire entendre la penſée de Joſéphe, que j'ai ajouté *les mouvemens des aſtres*, dont on doit ſuppoſer qu'il a voulu parler.

[b] Syncell. p. 17. = Abyden. *apud* eumd. pag. 38. C.

dont les Chaldéens ayent fait uſage, étoit fort imparfaite, puiſqu'après ſa révolution elle ne ramenoit les mois lunaires qu'à un 10^eme de mois près. On aura donc cherché à la rectifier & à la perfectionner. Il ne fut pas difficile d'en trouver les moyens. En doublant le *Soſos*, c'eſt-à-dire, en donnant à cette période 120 ans, au lieu de 60, on avoit le retour des mois lunaires à deux 10^emes de mois près. En multipliant ce cycle autant de fois qu'il fut néceſſaire pour obtenir les retours précis du Soleil & de la Lune aux mêmes points du ciel, on parvint à former une période de 600 ans, c'eſt-à-dire, le *Néros*. Ce dernier cycle, en effet, n'eſt autre choſe que le produit du *Soſos*, ou de la période de 60 ans multipliée par 10. Il n'a pas fallu, comme on le voit, beaucoup de réflexions ſur la valeur, & la propriété du *Soſos*, pour en déduire le *Néros* (1).

L'illuſtre Jean-Dominique Caſſini eſt, je crois, le premier qui ait apperçu le mérite du *Néros*. C'eſt, au jugement de ce grand aſtronome, une des plus belles périodes que l'on ait encore inventées. Il en réſulte que les années ſolaires des Chaldéens étoient chacune de 365 jours, 5 heures, 51′ & 36″ [a]. Cette période nous fait connoître encore que les aſtronomes de Chaldée avoient déterminé, à une ſeconde près, la durée du mois lunaire, auſſi exactement que les aſtronomes modernes l'ont pû faire [b]. En effet 600 années de 365 jours, 5 heures, 51′ & 36″, font 7421 mois lunaires, dont

(1) Tous ces faits ſont beaucoup mieux développés, & exactement démontrés dans un Mémoire de M. le Gentil. Voy. Académie des Sciences, ann. 1756. M. p.

[a] Anciens Mém. de l'Acad. des Scienc. t. 8. p. 5.

[b] Id. Ibid.

chacun eſt de 29 jours, 12 heures, 44′ 3″, moins 7 tierces & 18 quartes. On doit donc regarder les 219146, jours ou, ce qui revient au même, les 7200 mois ſolaires, qui forment la période dont je parle, comme équivalents préciſément à 7421 mois lunaires. Or c'eſt à cet eſpace de tems qu'on peut fixer l'époque du retour du Soleil & de la Lune aux mêmes points du ciel; en un mot, le *Néros* des Chaldéens étoit, par rapport aux mois ſolaires & aux mois lunaires, exactement ce qu'eſt la période Victorienne par rapport au *nombre d'or* & au *cycle ſolaire* [a].

Il n'eſt pas poſſible de déterminer préciſément le ſiecle auquel les aſtronomes de Chaldée ont inventé & mis en uſage le *Néros*. Je me contenterai ſimplement de faire remarquer que ce cycle devoit être connu & reçu dans la Chaldée quelque tems avant Béroſe. Cet

[a] Anc. Mém. de l'Acad. des Sc. t. 8. p. 5.

Je ſuis obligé d'avertir que ce n'eſt pas au *Néros* des Chaldéens, que M. Caſſini applique les calculs & les réflexions qu'on vient de lire; c'eſt à la *grande année* dont parle Joſephe. Mais comme cette période me paroît être la même que le *Néros* des Chaldéens, & y avoir un rapport évident, j'ai crû pouvoir tranſporter & appliquer les recherches de ce grand aſtronome à cette période dont j'ai déja dit que l'invention ſemble être dûe aux Chaldéens, puiſqu'on n'en trouve point de ſemblable chez aucune autre nation de l'antiquité.

M. Caſſini même, pour le dire en paſſant, a voulu faire remonter juſqu'aux premiers âges l'uſage de cette période de 600 ans. Mais Joſephe ne le dit point, & quand il le diroit, on ſeroit toujours en droit de lui objecter qu'il a voulu ſe prévaloir d'une découverte très-poſtérieure pour l'appliquer contre toute eſpece de vraiſemblance à des tems fort antérieurs. En effet, une pareille invention ſuppoſe une multitude de connoiſſances qui n'ont très-certainement pas pû être le partage des premiers âges. Ce qu'on a vû dans la premiere & dans la ſeconde Partie de cet ouvrage ſur l'imperfection où étoit alors l'Aſtronomie, ne ſouffre pas, je crois, le doute le plus léger ſur l'époque de cette période, qui probablement n'a été inventée que dans les derniers tems de la Monarchie Babylonienne.

hiſtorien, comme je le diſois il n'y a qu'un moment, s'en étoit ſervi pour arranger ſes calculs chronologiques, & l'on ſçait que Béroſe écrivoit dans le troiſiéme ſiécle avant Jeſus-Chriſt. [a] Je penſerois donc que cette période aura pû être inventée ſur la fin de l'Empire de Babylone. C'eſt au ſurplus la date la plus ancienne qu'on puiſſe lui donner [b]. On a vû ailleurs quelle avoit été, juſqu'au regne de Nabonaſſar, l'imperfection de l'aſtronomie dans la Chaldée [c].

Il me reſte maintenant à dire un mot du ſentiment des écrivains qui ont voulu conteſter la valeur que j'ai crû devoir aſſigner au *Saros*, au *Soſos* & au *Néros*. Ils ont prétendu que tous ces différens cycles étoient des périodes formées d'un certain nombre de jours plutôt que d'une certaine quantité d'années. Deux moines Grecs, nommés l'un Annianus & l'autre Panodorus, ſont, je crois, les premiers qui aient voulu accréditer ce ſyſtême [d]. Ils écrivoient l'un & l'autre vers l'an 411 de l'Ere chrétienne [e]. Mais une ſimple réflexion va faire ſentir que leurs idées à cet égard ne doivent être d'aucun poids.

Quelle comparaiſon en effet peut-on faire entre Béroſe, qui dit formellement que le *Saros*, le *Néros* & le *Soſos* étoient des périodes d'années, & deux moines Grecs inconnus qui, 700 ans environ après le

[a] Tatian. *adverſ.* Grec. Orat. p. 273. = Syncell. p. 16. D.

[b] Voyez le Syncell. p. 207. Nabonaſſar régnoit vers l'an 747 avant J. C.

[c] Voyez la prem. Part. L. III. c. 2. art. 2. p. 215 & 216. = Voyez auſſi la troiſ. Part. L. III. chap. 2. art. 1, page 95 & 96.

[d] *Apud* Syncell. p. 34 & 35. = Voyez auſſi Scaliger, not. *in* Gr. Euſeb. Chron. p. 446. Col. B.

[e] Voyez les notes du P. Goar *ad* Syncell. p. 33. Col. B.

ſiécle auquel cet auteur a écrit, veulent faire entendre le contraire, & inſinuer que tous ces différens cycles n'étoient compoſés que d'un certain nombre de jours. Béroſe, contemporain d'Alexandre, eſt né & a vécu dans la Chaldée. A portée de puiſer dans les ſources originales qui ſubſiſtoient encore de ſon tems, il étoit en état plus que perſonne de connoître la valeur des périodes qu'il employoit. C'eſt en un mot d'après les anciens monumens de ſa nation, qu'il en a compoſé l'hiſtoire; hiſtoire que Pline, Joſephe, Clément Alexandrin, Euſébe, le Syncelle & pluſieurs autres citent très-ſouvent dans leurs écrits. D'ailleurs Béroſe n'eſt pas le ſeul écrivain de l'antiquité qui ait dit que les périodes dont je parle, étoient des périodes d'années. Euſébe qui étoit ſi verſé dans l'hiſtoire des anciens peuples, l'a reconnu [a]. Joſephe, comme on l'a déja vû, dépoſe auſſi du même fait. On peut joindre à tous ces témoignages celui de Suidas. Il s'accorde avec tous les auteurs que je viens de citer, à dire que ces périodes étoient formées d'un certain nombre d'années [b].

Les deux moines Grecs dont il eſt ici queſtion, ne s'appuyoient ſur aucun monument de l'antiquité pour métamorphoſer les périodes dont je parle en cycles de jours. C'étoit de leur part une pure conjecture. Voici, à ce que j'imagine, ce qui pouvoit les avoir portés à propoſer cette idée.

Béroſe, en compoſant ſon hiſtoire, n'avoit pas oublié qu'il étoit Babylonien. On ſçait que pluſieurs peuples avoient alors la manie de vouloir être regardés chacun comme la plus ancienne nation qu'on connût

[a] Voyez Syncell. p. 17, 34 & 35. = [b] *In* Σάρος t. 3. p. 289.

dans l'univers. L'antiquité de date étoit enviſagée, dans les ſiécles dont je parle, comme la diſtinction la plus glorieuſe dont un peuple pût ſe prévaloir. On ne ſçauroit concevoir, pour le dire en paſſant, combien cette folle ambition a fait de tort à la vérite de l'hiſtoire, & quel dérangement elle a cauſé dans la chronologie des anciens peuples. Les Babyloniens étoient du nombre de ceux qui vouloient ſe piquer de la plus haute antiquité. A les entendre, ils ſubſiſtoient en corps de nation depuis 470000 ans [a]. Béroſe s'attacha dans ſon hiſtoire à ſoutenir & à faire valoir cette ridicule prétention. Pour y donner quelque couleur, & rendre probables les calculs énormes qu'il préſentoit, il prétendit les appuyer ſur les périodes aſtronomiques dont il eſt ici queſtion. Il imagina en conſéquence une ſuite de Rois fabuleux dont les regnes rempliſſoient la durée prodigieuſe de ſiécles qu'il aſſignoit à l'empire Babylonien (1).

Les Moines Grecs dont je viens de parler, étoient révoltés, & avec raiſon, des calculs monſtrueux que Béroſe préſentoit dans ſon hiſtoire. Leur idée fut donc, pour ramener les annales de Babylone à quelque ſorte de vraiſemblance, de convertir les périodes dont Béroſe appuyoit ſes calculs, en de ſimples périodes de jours. Par ce moyen ils croyoient pouvoir tout concilier. Ils blâmoient même Euſébe de n'avoir pas uſé d'une ſemblable méthode [b]. Mais ſi ces bons Moines avoient

[a] Diod. l. 2. p. 145.
Je ferai voir le peu de fondement de cette ridicule prétention dans la Diſſertation ſuivante.

(1) Je traiterai cet objet avec plus d'étendue & de diſcuſſion dans la Diſſertation ſuivante.

[b] *Apud* Syncell. p. 34 & 35.

réfléchi un moment ſur le motif qui animoit Béroſe en écrivant, & ſur le but que cet impoſteur s'étoit propoſé, ils auroient reconnu aiſément que, quoique ſes calculs fûſſent abſurdes & monſtrueux, il n'y avoit cependant rien à changer dans la valeur des meſures de tems qu'il avoit employées. La preuve que ces périodes Chaldéennes étoient réellement compoſées d'années & non pas de jours, c'eſt que Béroſe s'en étoit ſervi. Car il auroit travaillé, contre ſa propre intention, à découvrir la chimére des Babyloniens ſur leur antiquité, ſi le *Saros*, le *Néros* & le *Soſos* n'euſſent été que des cycles de jours.

TROISIEME DISSERTATION.

Sur les Antiquités des Babyloniens, des Egyptiens & des Chinois.

C'ÉTOIT, comme on l'a vû dans la Dissertation précédente, la manie de la plupart des anciens peuples de prétendre faire remonter leur origine à des tems infinis. Les Babyloniens, les Egyptiens & les Scythes étoient ceux qui particuliérement se piquoient de la plus haute antiquité. A les entendre, ils existoient en corps de nation depuis des milliers de siécles. Les Babyloniens se vantoient d'avoir observé le cours des astres depuis 473 mille ans [a], & les Egyptiens depuis cent mille [b]. A l'égard des Scythes, ils se prétendoient plus anciens que les Egyptiens [c]. On pourroit mettre encore dans cette classe les Phrygiens [d] & les Phéniciens [e]. Chaque peuple, en un mot, s'efforçoit autrefois d'entasser siécles sur siécles, & de faire montre de l'ancienneté de son origine. Mais lorsqu'on veut approfondir les fondemens de ces prétendues antiquités, on

[a] Diod. l. 2. p. 145.
[b] Augustin. *de* Civit. Dei, l. 18. chap. 40.
[c] Justin. l. 2. c. 1. p. 56.
[d] Voyez Hérod. l. 3. n. 2.
[e] Syncell. p. 17. D.

eſt fort étonné de voir qu'elles ne portent ſur rien de certain, ni même de vraiſemblable. Il y a plus. On voit que tous ces énormes calculs ſont d'une invention aſſez moderne.

Il ne paroît pas en effet que, juſqu'au tems des conquêtes d'Alexandre, les annales des Babyloniens, ni même celles des Egyptiens remontaſſent bien haut. C'eſt un fait qu'il eſt facile de prouver par le témoignage d'Hérodote, de Ctéſias, de Xénophon, de Platon, d'Ariſtote, & en un mot de tous les auteurs qui ont écrit avant les conquêtes d'Alexandre.

Il eſt bien ſouvent queſtion des Babyloniens dans Hérodote. Il avoit même voyagé chez ces peuples. On ne trouve cependant dans ſes écrits nul veſtige de cette prodigieuſe antiquité dont les Babyloniens, au rapport d'écrivains beaucoup plus récens, ſe vantoient. Au contraire il ne donne que 520 ans de durée à l'Empire Aſſyrien, qu'on ſçait avoir été autrefois confondu avec l'Empire Babylonien; & il n'y a pas d'apparence qu'Hérodote en parlât autrement dans ſon hiſtoire particuliere de l'Aſſyrie. Car nous ne voyons pas qu'aucun écrivain ſe ſoit jamais appuyé ſur cet ouvrage pour faire remonter plus haut, l'origine de la Monarchie Aſſyrienne.

Ctéſias écrivoit peu de tems après Hérodote. On ſçait qu'il avoit fait un fort long ſéjour dans la Perſe. Cet auteur, celui de toute l'antiquité qui ait aſſigné à l'Empire Aſſyrien la plus longue durée, ne la fait monter cependant qu'à un peu plus de mille quatre cens ans [a].

[a] Diod. l. 2. p. 142.

Xénophon, qui a eû tant de fois occaſion de parler des Aſſyriens & des Babyloniens, ne dit rien qui puiſſe donner à penſer que de ſon tems on regardât l'origine de ces peuples comme ſi prodigieuſement ancienne. On doit tirer la même induction des écrits de Platon & de ceux d'Ariſtote. L'un & l'autre de ces philoſophes parlent ſouvent des Aſſyriens & des Babyloniens ; mais il n'eſt fait nulle mention dans leurs écrits de ces milliers de ſiécles dont j'examine ici l'exiſtence & la réalité. On voit même à l'égard d'Ariſtote qu'en général il étoit aſſez porté à mettre au rang des fables tout ce qu'on débitoit ſur l'hiſtoire d'Aſſyrie & de Babylone [a]. Enfin, je le répete, on ne trouve nulle trace de ces antiquités chimériques dans les auteurs qui ont précédé les conquêtes d'Alexandre.

Je crois en pouvoir dire à-peu-près autant des antiquités Egyptiennes. Quelques auteurs, comme on vient de le voir, parloient d'une durée de cent mille ans. Platon cependant nous dit que du tems de Solon ceux des prêtres Egyptiens qui ſe prétendoient le mieux inſtruits des antiquités de leur nation, n'en faiſoient remonter l'origine qu'environ à neuf mille ans [b]. Hérodote voyagea en Egypte cent ans environ après Solon. Cet eſpace de tems avoit ſuffi pour donner à la vanité & à l'erreur lieu de faire du progrès. Il rapporte en effet que de ſon tems les prêtres de Thébes donnoient à la durée de leur Monarchie 11340 ans [c]. Ces deux calculs, tels que Platon & Hérodote les préſen-

[a] *De* Rep. liv. 5. chap. 10. pag. 404. E. = [b] *In* Tim. pag. 1044. = [c] L. 2. n. 142.

tent, ſont certainement de beaucoup trop forts. Il y a de l'erreur, & nous en expliquerons la cauſe dans un moment. Néanmoins quelle comparaiſon peut-on faire entre cette durée & celle dont, au rapport de quelques écrivains poſtérieurs, les Egyptiens ſe vantoient ? Il eſt donc prouvé par le témoignage de la plus haute & de la plus ſaine antiquité, que c'eſt dans les tems modernes ſeulement que les Babyloniens & les Egyptiens ont commencé à faire parade de ces milliers de ſiécles dont j'ai parlé ci-deſſus. Il s'agit maintenant d'indiquer la ſource, & de marquer l'époque de ces ridicules prétentions.

Béroſe d'un côté, & Manéthon de l'autre, ſont inconteſtablement les auteurs, & ſi on peut le dire, les fabricateurs de toutes ces merveilleuſes antiquités. Ce n'eſt en effet que depuis la publication de leurs ouvrages qu'on commence à trouver dans les auteurs anciens des traces de cette durée exceſſive attribuée à la Monarchie des Babyloniens & à celle des Egyptiens. Béroſe, prêtre Chaldéen, écrivoit environ vers l'an 280 avant J. C., un peu avant le regne d'Antiochus Soter [a]. Manéthon, prêtre d'Egypte, étoit contemporain de Béroſe, puiſqu'il dédia ſon hiſtoire à Ptolomée Philadelphe [b], qui monta ſur le trône d'Egypte l'an 284 avant l'Ere chrétienne. Il eſt aſſez vraiſemblable néanmoins que l'ouvrage de Manéthon n'a paru qu'après celui de Béroſe. Je ſerois même très-porté à croire avec le Syncelle que Manéthon n'a ſongé à étendre la durée de l'Empire Egyptien qu'à l'imitation de Béroſe,

[a] Tatian. *adverſ.* Græc. Orat. p. 273.

[b] Syncell. p. 16.

& pour ne pas faire paroître ſa nation trop moderne en comparaiſon des Babyloniens [a]. Diſons encore que Béroſe & Manéthon avoient écrit en Grec, circonſtance qui n'eſt point à négliger dans la queſtion que nous agitons, comme on le verra dans un moment. Reſte à développer les motifs qui ont pû déterminer ces deux écrivains à fabriquer la chronologie monſtrueuſe qui réſultoit de leurs annales, ou pour mieux dire, du ſimple catalogue des Rois qu'ils diſoient avoir occupé le trône d'Egypte & de Babylone; car, ainſi que je le démontrerai plus bas, Béroſe & Manéthon, pour appuyer leurs chiméres, ne produiſoient point d'autres titres qu'une ſimple liſte de Rois.

Je crois, ſans héſiter, pouvoir attribuer à une vanité mal entendue cette antiquité incroyable à laquelle Manéthon & Béroſe faiſoient remonter l'origine de leur nation. Dans le tems que ces deux écrivains compoſerent leurs annales, les Egyptiens & les Babyloniens étoient également ſoumis à la domination des Grecs. Béroſe & Manéthon chercherent vraiſemblablement à ſe dédommager par la prééminence d'origine & par le mérite de l'ancienneté, de l'avantage réel que les Grecs avoient alors ſur les peuples de l'Aſie & de l'Egypte. Car ſelon que je l'ai déja fait remarquer plus d'une fois, on étoit alors fort jaloux de l'ancienneté d'origine. Chacun vouloit s'en attribuer la préférence : c'étoit à qui dateroit de plus loin. Béroſe & Manéthon, en choiſiſſant la langue Grecque préférablement à leur langue

[a] Voyez Syncell. p. 16.

naturelle pour écrire leurs hiſtoires, vouloient donc mettre les Babyloniens & les Egyptiens à portée de reprocher à leurs vainqueurs la nouveauté d'origine, en oppoſant au peu d'étendue qu'avoit l'hiſtoire de ces habitans de l'Europe, des milliers de ſiécles [a].

Mais il faut en convenir, le ſtratagême dont ils uſerent étoit bien groſſier, & ne pouvoit faire illuſion qu'à des peuples auſſi peu inſtruits de l'antiquité que l'étoient les Grecs. Voici le moyen qu'employa Béroſe pour attribuer à ſa nation une durée de 473000 ans. Les aſtronomes de Chaldée avoient imaginé certains cycles pour déterminer le retour périodique des aſtres aux mêmes points du Ciel. Ces cycles, comme on l'a vû dans la Diſſertation précédente, embraſſoient pluſieurs ſiécles. Que fit Béroſe? Pour établir l'antiquité qu'il vouloit donner à ſa nation, au lieu de dire qu'un Roi avoit régné tant d'années, il dit qu'il avoit régné pendant tant de *ſaros*. C'eſt ainſi qu'il fit monter la durée des regnes des dix premiers Rois Babyloniens à 436000 ans [b]. De pareils calculs annoncent aſſez par eux-mêmes ce qu'on en doit penſer. Leur peu de vraiſemblance a frappé même les auteurs payens. Voici comment Diodore de Sicile s'en explique. »On n'ajoutera » pas aiſément foi, dit-il, à ce que les Chaldéens » avancent ſur l'ancienneté de leurs premieres obſer- » vations aſtronomiques; car ils diſent qu'elles ont » commencé 473 mille ans avant le paſſage d'Alexan- » dre en Aſie [c] ». Joignons au témoignage de Diodore celui d'Epigénes, que Pline aſſure avoir été un auteur

[a] Voyez Syncell. p. 16. = [b] Syncell. p. 17, 18 & 39. = [c] L. 2. pag. 145.

d'un très-grand poids (1). Cet Epigénes, qui écrivoit vraiſemblablement ſous Auguſte, aſſuroit que les obſervations aſtronomiques des Chaldéens ne remontoient pas au-delà de 720 ans [a]. On voit donc que les bons eſprits de l'antiquité même profane ont eû aſſez de critique pour ſentir l'impoſture de Béroſe.

Cet auteur avoit cependant cherché à étayer ſes calculs du mieux qu'il lui avoit été poſſible. Afin de leur donner plus de crédit, il ſe vanta d'avoir trouvé à Babylone des mémoires qui remontoient à 150 mille ans d'antiquité [b]. Cependant, malgré cette belle découverte, Béroſe n'avoit pû parvenir à remplir par des faits & par des événemens détaillés, l'eſpace qu'il prétendoit s'être écoulé depuis la fondation de la Monarchie Babylonienne juſqu'à Nabonaſſar, qui ne monta ſur le trône que l'an 747 avant J. C. C'en étoit aſſez pour rendre plus que ſuſpect tout ce que Béroſe vouloit faire remonter au de-là de cette époque. L'impoſture a ſes reſſources, & ne manque pas ordinairement de défaites. Pour ſe tirer d'un pas ſi embarraſſant, & afin de juſtifier le vuide immenſe que préſentoit l'hiſtoire de Babylone, Béroſe avança que Nabonaſſar entêté d'un fol orgueil, & dans l'idée de paſſer chez la poſtérité pour le premier Souverain de Babylone, avoit ſupprimé tous les monumens hiſtoriques de ſa nation [c]. C'eſt ainſi que Béroſe crut pouvoir juſtifier les lacunes & le manque de faits qu'on étoit bien en droit de lui reprocher.

(1) *Epigenes gravis auctor imprimis.* l. 7. ſect. 57. p. 413.

[a] *Apud* Plin. *loco cit.*

[b] Syncell. p. 14 & 28.

[c] *Apud* Syncell. p. 207.

Les impoſteurs ſont ſujets à ſe déceler eux-mêmes. D'un côté Béroſe s'excuſe du vuide qu'on trouve dans ſon hiſtoire, ſur ce que Nabonaſſar avoit détruit tous les monumens des Rois ſes prédéceſſeurs, & de l'autre il aſſure avoir trouvé à Babylone des mémoires qui remontoient à 150 mille ans d'antiquité. L'un de ces deux récits eſt certainement faux & controuvé. Diſons mieux: La ſuppreſſion de tous les monumens hiſtoriques des Babyloniens, faite par Nabonaſſar, eſt un conte imaginé par Béroſe pour colorer l'impoſſibilité où il s'étoit trouvé de remplir d'une maniere ſatisfaiſante les tems antérieurs au regne de ce Prince. Mais c'eſt trop inſiſter ſur une chimére inconnue, ſelon que je l'ai déja dit, à la plus haute & à la plus ſaine partie de l'antiquité. Il paroît au contraire prouvé que les Babyloniens ont été fort peu ſoigneux d'écrire leur hiſtoire. Leurs obſervations aſtronomiques ont même été fort inexactes juſqu'au regne de Nabonaſſar. C'eſt depuis ce Monarque ſeulement que les Babyloniens ont commencé à mettre quelque ordre dans leur chronologie, & à écrire exactement la date & la ſuite de leurs obſervations céleſtes [a]. Ces faits paroiſſent conſtans, non-ſeulement par le témoignage des anciens hiſtoriens, mais encore par celui des plus célébres aſtronomes de l'antiquité. Hipparque, Timocharès, Ariſtylle, Ptolémée, &c. qui avoient examiné avec beaucoup de ſoin les monumens des anciens peuples, ne parlent d'aucune obſervation aſtronomique antérieure au regne de Nabonaſſar [b].

[a] Voyez Syncell. p. 207. = [b] Voyez Marsh. p. 474. = Stanley *de* Chald. Philoſ. ſect. 1. c. 1. p. 1110.

Diſcutons

Discutons à présent la source des antiquités Egyptiennes. Elle n'est ni plus pure ni plus authentique que celle des antiquités Babyloniennes. Elle ne remonte pas même absolument aussi haut. C'est, comme je crois l'avoir déja prouvé, Manéthon qui en est incontestablement l'auteur [a]. Ce prêtre Egyptien, pour donner couleur à ses impostures, a employé un autre artifice que celui dont Bérose avoit fait usage; mais il n'est pas plus difficile d'en découvrir le foible.

Les Egyptiens, ainsi que la plupart des anciens peuples, prétendoient avoir été gouvernés originairement par les Dieux. Manéthon profita de cette opinion populaire pour établir les antiquités de sa nation. Selon lui l'Egypte avoit d'abord été gouvernée par un grand nombre de Dieux [b], dont quelques-uns avoient regné chacun plus de 1200 ans [c]. Manéthon faisoit même une époque particuliere du regne de Vulcain, le premier de ces Dieux qui, selon sa chronique, avoit gouverné l'Egypte pendant neuf mille ans [d]. C'est d'après ce calcul sans doute, que Diodore a dit que les Egyptiens assignoient au regne des Dieux un espace de 18 mille ans [e]. Encore le terme est-il modeste, car selon d'autres chroniques, le Soleil, auquel on faisoit honneur d'avoir gouverné le premier l'Egypte, y avoit régné pendant 30 mille ans [f]. Ce regne des Dieux étoit, comme on le sent, une ressource excellente pour allonger la durée de l'Empire Egyptien autant qu'on le jugeoit à propos. Car je l'ai déja dit, les uns la portoient à cent mille ans [g], d'autres à 48863 [h];

[a] *Suprà*, p. 276.
[b] Syncell. p. 18.
[c] Diod. l. 1. p. 30.
[d] Syncell. p. 18.
[e] L. 1. p. 53.
[f] Syncell. p. 51.
[g] August. *de* Civit. Dei. l. 18. chap. 40.
[h] Diog. Laert. *in* Prœm. segm. 2.

quelques-uns à 36525 [a], & enfin à 33 mille, à 23 mille, à 10 mille, &c. [b]. Il eſt vrai que les prêtres Egyptiens, pour autoriſer leurs menſonges, avançoient que depuis l'origine de leur Monarchie ils avoient obſervé 373 éclipſes de Soleil, & 832 de Lune [c]. Mais la réflexion que j'ai faite ci-deſſus ſur le peu de reſſources qu'Hipparque, Ptolémée, &c. avoient trouvées dans les mémoires aſtronomiques des Babyloniens, ſuffit pour détruire toutes ces fauſſes allégations. On n'a point connu en effet dans l'antiquité de plus anciennes obſervations que celles des Babyloniens [d]. Elles ne remontoient néanmoins qu'environ à l'an 747 avant l'Ere chrétienne [e].

Le ſecond moyen que Manéthon mit en œuvre pour allonger la durée de la Monarchie Egyptienne étoit un peu moins groſſier que celui dont je viens de parler. On a vû ailleurs qu'originairement l'Egypte, de même que toutes les autres contrées de l'Univers, avoit été partagée en pluſieurs petits Etats [f]. Au lieu de nous inſtruire de ce fait, & de nous donner ſéparément la liſte des Princes qui avoient régné en même tems ſur les différentes parties de l'Egypte, Manéthon trouva plus à propos de réunir le tout dans un ſeul & même catalogue. Il voulut en conſéquence faire croire que chacun de ces Princes avoit régné ſucceſſivement ſur toute l'Egypte. C'eſt ainſi que cet impoſteur parvint à fabriquer cette liſte étonnante de dynaſties ſucceſſives dont parlent quelques auteurs qui ont écrit depuis Manéthon. Mais il y a long-tems qu'on s'eſt apperçu de l'artifice, & qu'on en a donné

[a] Syncell. p. 51. C.
[b] Diod. l. 1. p. 53. 30. 26. 28.
[c] Diog. Laert. *loco cit.*
[d] Symplicius *in* lib. 1. Ariſtotel. *de* Cælo. fol. 27. *Recto. in* l. 2. fol. 117. *verſo.*
[e] Marsh. p. 474.
[f] Prem. Part. L. I. p. 13.

la preuve d'une maniere qui ne ſouffre point de réplique [a]. On ſçait enfin que Manéthon n'avoit imaginé toute cette belle chronologie qu'à l'exemple & à l'imitation de Béroſe [b].

Parlons maintenant des 11340 ans que, ſelon Herodote, les prêtres d'Egypte donnoient à la durée de leur Monarchie. On voit d'abord qu'il y a une grande différence entre ce calcul & celui qui eſt énoncé dans Platon, puiſque ſelon ce philoſophe, les Egyptiens du tems de Solon ne comptoient qu'environ neuf mille ans d'antiquité ; & cependant il ne s'en eſt écoulé que cent de Solon à Hérodote. Mais je l'ai déja dit, ce dernier calcul même péche encore beaucoup du côté de la fidélité & de l'exactitude. Quelques réflexions fort ſimples ſuffiront, je crois, pour démontrer le peu de créance qu'on doit y ajouter.

Reſſouvenons-nous de cet entêtement que les Egyptiens ont eu de tous les tems pour l'ancienneté de leur origine [c], & de l'affectation qu'ils avoient d'en faire parade [d], ſur-tout vis-à-vis des Grecs [e]. Ce principe poſé, tout nous porte à croire que les prêtres d'Egypte n'auront pas manqué l'occaſion de préſenter à Solon & à Hérodote des calculs propres à ſoutenir leur ridicule prétention. Il

[a] Voyez Marsh. p. 23, 25 & 29. = Pezron, Antiq. des tems. c. 13. p. 165. = Newton, Chronol. des Egypt. pag. 216, 217 & 277. = Lenglet, Methode. t. 1. p. 173. = Acad. des Inſcript. t. 19. p. 14. 15. 17. 23. 24. 29.

Obſervons qu'il n'eſt fait aucune mention de ces prétendues Dynaſties dans Hérodote, le plus ancien hiſtorien qui nous ſoit reſté de l'antiquité profane, & qui d'ailleurs paroît ſi bien inſtruit de l'hiſtoire d'Egypte. Il ne paroît pas même avoir connu le mot de *Dynaſties*. Il n'en eſt point auſſi queſtion dans Diodore.

[b] Voyez Syncell. p. 16.

[c] Voyez Hérod. L. 2. n. 2.

[d] Voyez Iſaïe, c. 19. ℣. 11.

[e] Voyez Plat. *in* Tim. p. 1043 & 1044.

leur étoit bien facile au ſurplus d'en impoſer ſur cet article. Les Grecs en général n'étoient pas diſpoſés à contredire les Egyptiens. D'ailleurs les anciens peuples s'appliquoient peu aux diſcuſſions chronologiques. Chacun avoit autrefois beau jeu pour débiter ſur ſon origine les fables & les contes les plus abſurdes.

La plus légére attention néanmoins auroit ſuffi à Hérodote pour lui faire ſentir que la narration des prêtres Egyptiens ſe détruiſoit d'elle-même. Ils comptoient en effet depuis leur premier Roi juſqu'à Séthon 341 générations, 341 Rois, & 341 Pontifes [a]. Un pareil concours n'eſt pas dans l'ordre de la nature; il ne falloit donc pas beaucoup de critique pour s'appercevoir combien un tel fait étoit contradictoire. Mais, je l'ai déja dit, les Grecs n'y regardoient point de ſi près, ſur-tout vis-à-vis des Egyptiens. Au ſurplus, il n'y a pas même d'apparence qu'on ait été originairement en état de tenir un compte exact de la durée des premiers regnes, eû égard au peu de ſoin & même de moyens qu'avoient les premiers peuples de conſerver exactement le ſouvenir des événemens [b].

J'ajouterai qu'à l'égard des Egyptiens en particulier, leurs anciennes annales devoient être fort en déſordre. l'hiſtoire ne permet pas d'en douter. On y voit que, lorſque Cambyſe fils de Cyrus ſe fut rendu maître de l'Egypte, il perſécuta les prêtres, c'eſt-à-dire, les ſçavans du pays, & fit mettre le feu aux temples [c]. C'étoit, comme on ne l'ignore pas, dans ces édifices que les Egyptiens conſervoient leurs annales, dont le dépôt étoit confié

[a] Hérod. l. 2. n. 142.

[b] Voyez ce que j'ai dit ſur ce ſujet dans le chapitre où je traite de l'origine de l'écriture, prem. Part. L. II. chap. 6.

[c] Hérod. l. 3. n. 29 & 37. = Diod. l. 1. p. 55. = Plin. l. 36. ſect. 14. pag. 735. = Strab. l. 17. p. 1170. C.

aux prêtres[a]. Qu'on juge du dégré de certitude que, depuis cet événement, l'hiſtoire d'Egypte a pû mériter. Artaxercès-Ochus y donna par la ſuite une atteinte pour le moins auſſi funeſte. Ce Prince fit enlever & tranſporter en Perſe tous les exemplaires des archives ſacrées[b]. Bagoas, un de ſes eunuques, procura, dit-on, quelque tems après aux prêtres la permiſſion de les racheter. Mais ce dernier fait me paroît fort ſuſpect. Il pourroit bien n'avoir été inventé que pour donner quelque apparence de vérité aux antiquités Egyptiennes, en voulant faire croire qu'elles étoient appuyées ſur des monumens authentiques, tels que les archives ſacrées qui contenoient toute l'hiſtoire de la nation. Quoi qu'il en ſoit, en ſuppoſant même que ces anciens dépôts aient été rendus aux Egyptiens, on ſent qu'ils ne l'auront pû être qu'en aſſez mauvais état. Ceux qui les enleverent n'avoient vraiſemblablement pas pris toutes les précautions néceſſaires pour que ces manuſcrits ne ſouffriſſent pas de leur tranſport en Perſe, & ils dûrent s'altérer encore lorſqu'on les retranſporta de Perſe en Egypte. Tous ces voyages devoient immanquablement avoir gâté & endommagé conſidérablement les anciens régiſtres.

Enfin, & c'eſt ici une réflexion à laquelle je ne vois pas qu'on puiſſe rien oppoſer de ſolide, ſi les Babyloniens & les Egyptiens avoient conſervé des mémoires auſſi précis & auſſi exacts qu'ils vouloient le perſuader, pourquoi regne-t-il tant de confuſion & d'incertitude dans leur chronologie ? Pourquoi les calculs, que préſentent les écrivains de l'antiquité, different-ils les uns des autres au point exceſſif qu'on a vû ? Pourquoi enfin les annales de

[a] Plato, p. 1043. = Diod. l. 1. p. 84. l. 16. p. 122. = Syncell. p. 40. B.
[b] Diod. l. 16. p. 122.

Babylone & de l'Egypte n'offroient-elles pendant des milliers de ſiécles que de ſimples catalogues de Rois, ſans rapporter d'ailleurs le moindre événement, le moindre fait ? Mais, dira-t-on, la plupart de ces Rois ont été des Princes fainéans, dont les actions ne méritoient pas d'être tranſmiſes à la poſtérité. Soit ; mais ſous ces Rois fainéans il a dû néceſſairement arriver des événemens, ſurtout pendant une auſſi longue ſuite de ſiécles que celle dont il eſt ici queſtion. D'où vient le ſilence profond qu'on remarque à cet égard dans les hiſtoires d'Egypte & de Babylone ; hiſtoires qui rapportent néanmoins le nom de tous ces Souverains, & même la durée préciſe de chacun de leurs regnes ? La mémoire des principaux événemens arrivés ſous ces regnes n'étoit-elle pas incomparablement plus aiſée à retenir que les noms de tant de Souverains, & ſur-tout que le nombre d'années qu'ils étoient dits avoir occupé le trône ? Une comparaiſon va faire ſentir toute la force de cette objection.

On reproche, par exemple, aux derniers Rois de la Race Mérovingienne d'avoir paſſé leur vie dans une honteuſe oiſiveté, qui les a fait même ſurnommer les *Rois faineans*. Le détail de leurs actions nous eſt aujourd'hui entiérement inconnu. La durée préciſe de la plupart de leurs regnes ſouffre même beaucoup de difficultés. On n'ignore pas néanmoins les principaux événemens qui ſe ſont paſſés alors dans la France. On perd, il eſt vrai, les Monarques de vûe, mais on voit agir leurs Maires du palais. L'hiſtoire de France fournit en un mot ſous ces regnes obſcurs le détail de pluſieurs événemens, tels, par exemple, que des batailles, des fondations de Monaſtéres, des diſſentions, des troubles, des actes, &c. Il n'en étoit pas de même des chroniques Egyptiennes &

Babyloniennes. On y trouvoit les noms de quantité de Rois, & la durée préciſe de leurs regnes ; mais du ſurplus, nul détail, nulle mention des événemens arrivés alors en Egypte ou à Babylone. Cette ſeule réflexion ſuffit, je crois, pour démaſquer l'impoſture de Béroſe & de Manéthon. Il n'eſt pas mal-aiſé de forger au haſard une liſte de Rois, & d'aſſigner à leurs regnes telle durée qu'on le juge à propos : mais il n'eſt pas auſſi facile d'arranger une ſuite d'événemens non interrompus, relatifs les uns aux autres, liés enfin, & continués pendant des milliers de ſiécles. Auſſi voyons-nous que les bons eſprits de l'antiquité ont été les premiers à tourner en ridicule ces chroniques fabuleuſes qui ne préſentoient aucun fait, aucun événement.

Cicéron s'en explique dans les termes les plus formels [a]. Diodore n'y ajoutoit nulle foi [b]. Ariſtote, à ce qu'il paroît, n'étoit rien moins que convaincu de cette haute antiquité dont les Egyptiens aimoient tant à faire parade [c]. Plutarque la combat formellement [d]. Varron, l'un des plus ſçavans hommes qui aient peut-être jamais paru, ne faiſoit remonter l'origine de ce peuple qu'à un peu plus de 2000 ans avant le tems auquel il écrivoit [e], c'eſt-à-dire, à l'an 2120 environ, avant l'Ere chrétienne. Hérodote lui-même ne ſemble pas avoir ajouté une grande croyance aux 11340 ans dont lui parloient les prêtres

[a] *Contemnamus etiam Babylonios... Condemnemus inquam hos, aut ſtultitiæ, aut vanitatis, aut imprudentiæ, qui CCCCLXX. millia annorum, ut ipſi dicunt, monumentis comprehenſa continent, & mentiri judicemus, nec ſæculorum reliquorum judicium, quod de ipſis futurum ſit pertimeſcere.* De Divin. l. 1. n. 109.

[b] L. I. p. 30. L. II. p. 145.

[c] Metereolog. l. 1. chap. 14. p. 547. D.

[d] *In* Numa, p. 72. B.

[e] *Apud* Auguſtin. *de* Civit. Dei, l. 18. c. 40. = Voyez auſſi A. Gell. l. 14. c. 1. p. 633.

d'Egypte. J'en juge ainſi par la maniere dont il en uſe à l'égard des ſucceſſeurs de Ménès, qu'il dit avoir été le premier Souverain de l'Egypte. Il paſſe une ſuite de Rois au nombre de 330, en avertiſſant qu'il ne s'y arrête pas [a]. Hérodote, ſans doute, regardoit cette liſte comme apocryphe & controuvée, d'autant mieux que de l'aveu même des prêtres Egyptiens, on ne trouvoit dans toute la durée des regnes de ces prétendus Rois aucun événement dont il fût poſſible de parler [b]. Diodore en a uſé à-peu-près de même. De 470 Rois & 5 Reines, que les annales diſoient avoir occupé ſucceſſivement le trône [c], il ne parle que de quinze ou ſeize. Enfin, je le répete, on voit bien clairement que, ni Hérodote ni Diodore n'ont pû extraire des annales Egyptiennes une ſuite de faits capables de remplir ſeulement l'eſpace de tems qu'on ſçait s'être écoulé depuis le déluge juſqu'à la deſtruction de l'ancien Empire Egyptien par Cambyſe [d]. Cette réflexion tombe encore plus fortement ſur les antiquités des Babyloniens. On apperçoit dans leur hiſtoire des lacunes & un vuide encore plus immenſe. Il ne reſte même aucun monument de ces peuples; au lieu que les Obéliſques, les Pyramides & les ruines de quantité d'autres grands édifices atteſtent encore aujourd'hui que les Egyptiens ont ſubſiſté autrefois avec éclat.

J'ai vû au reſte quelques perſonnes prétendre que la conſtruction des monumens dont je viens de parler, ſuppoſoit néceſſairement que la Monarchie Egyptienne devoit avoir ſubſiſté pendant un très-grand nombre de ſiécles. Je ſuis bien éloigné, je l'avoue, d'être d'un pareil ſentiment. Il n'a point fallu des milliers de ſiécles pour

[a] L. 2. n. 100, 101 & 102. = [b] *Ibid.* n. 101. = [c] L. I. p. 53. = [d] Voyez la chronologie de Newton.

parvenir

parvenir à élever ces monumens de beaucoup trop vantés. Une ſimple réfléxion va, je crois, nous en convaincre.

Les Incas, c'eſt-à-dire, les premiers Souverains du Pérou, avoient conſtruit quantité d'ouvrages, dont pluſieurs égalent, s'ils ne ſurpaſſent pas même les plus fameux monumens Egyptiens. Je mettrai dans ce nombre les deux chemins qui conduiſoient de Cuſco à Quito ; l'un pratiqué à travers les rochers & les précipices des montagnes de la Cordiliére, & l'autre le long de la côte de la mer, ſur un ſable mouvant, pendant près de 500 lieues de pays : le temple du Soleil, la citadelle & le palais de Cuſco, une autre maiſon Royale dont les ruines ſe voient encore aujourd'hui auprès de Cannar [a], l'ancien temple de Cayambé [b], une grande quantité de canaux, dont un entre autres avoit 12 pieds de profondeur, & plus de 120 lieues de longueur, &c. [c]. On peut bien comparer, pour la grandeur du travail, pour la difficulté & pour la dépenſe, ces monumens aux obéliſques, aux pyramides, aux temples & aux palais de l'Egypte. La Monarchie fondée par les Incas n'a ſubſiſté cependant qu'environ 350 ans ſous 13 Rois [d]. Je pourrois parler auſſi des Souverains du Mexique, qui ont pareillement exécuté des ouvrages ſurprenans [e], & dont l'Empire néanmoins n'a pas ſubſiſté auſſi long-tems que celui des Incas.

Les monumens élevés par les premiers habitans de

[a] Voyez Garcilaſſo de la Véga, Hiſt. des Incas, l. 9. c. 13. l. 3. c. 20. 21. &c. = Voyage de Coréal, t. 1. p. 364 & 365. = Acoſta, Hiſt. des Ind. Occidend. l. 6. c. 14. = Hiſt. gén. des Voyages, t. 13. p. 571 & 579. = Hiſt. des Incas, t. 1. p. 264. 265. 292. 293.

[b] Journal des Sçav. Juin, 1757. p. 351.

[c] Voyage de D. Ant. d'Ulloa, t. 1. p. 422. = Hiſt. des Incas, t. 1. p. 166 & 167.

[d] Acoſta, Hiſt. Nat. des Ind. l. 6. c. 19. fol. 300. *verſo*.

[e] Hiſt. gén. des Voyag. t. 12. p. 430, &c. = Gemelli, t. 6. l. 2. c. 8.

l'Egypte ne peuvent donc ſervir en aucune maniere à prouver l'antiquité de ces peuples. On peut d'autant moins les alléguer que, ſelon toutes les apparences, ils auront été exécutés en fort peu de tems. L'Egypte étoit autrefois extrêmement peuplée : c'eſt un de ces faits qu'il n'eſt pas poſſible de révoquer en doute. Tous les écrivains de l'antiquité s'accordent à l'atteſter [a]. C'eſt même à la faveur de cette multitude immenſe d'habitans que, ſelon leur témoignage, les anciens Monarques d'Egypte ſont parvenus à élever la quantité de monumens qui ont rendu cet Empire ſi célebre [b]. D'après cette réflexion, on ſent aiſément que les Egyptiens ont pû terminer en très-peu d'années leurs plus fameuſes entrepriſes. Ils employoient juſqu'à trois cents mille hommes à la fois pour exécuter un ouvrage [c]. Tel a été en général le goût de tous les anciens peuples : ils vouloient jouir promptement. Béroſe dit que le ſuperbe palais de Babylone avoit été bâti en quinze jours [d]. Les Chinois n'ont employé que cinq ans à perfectionner leur grande muraille [e]. On pourroit citer pluſieurs autres exemples d'entrepriſes immenſes exécutées en très-peu de tems par les Orientaux [f]. Il en aura été certainement de même chez les Egyptiens. Ainſi leurs obéliſques, leurs pyramides, leurs palais, leurs temples, &c. ne peuvent en aucune maniere autoriſer les conjectures qu'on voudroit tirer de ces monumens pour établir l'an-

[a] Voyez les Mém. de Trev. Janv. 1752. p. 32, &c.

[b] Diod. l. 1. p. 36. & 37.

[c] Voyez Hérod. l. 2. n. 124. = Diod. l. 1. p. 73. = Plin. l. 36. ſect. 14 & 17.

[d] *Apud* Joſ. antiq. l. 10. c. 11. *ſub fin.* Ce fait, ſans doute, eſt exagéré; mais il prouve toujours l'uſage conſtant dans l'Aſie d'employer très-peu de tems à la conſtruction des ouvrages les plus immenſes.

[e] Martini, Hiſt. de la Chine, l. 6. t. 2. p. 40 & 41.

[f] Voyez l'Hiſt. gén. des Huns par M. de Guignes, t. 4. p. 208 & 209.

tiquité de l'Empire Egyptien. Toutes ces allégations tombent d'elles-mêmes. Les faits qu'on vient de lire les détruiſent abſolument.

Il me paroît même démontré que les Egyptiens n'avoient guères plus de connoiſſance de l'architecture, de la ſculpture & des beaux arts en général, que les Péruviens & les Mexicains. Par exemple, les uns & les autres ignoroient également le ſecret de conſtruire des voûtes[a]. Ce qui nous reſte en ouvrages de fonte ou de ſculpture exécutés chez tous ces peuples, eſt également mauſſade & incorrect. Je crois cette obſervation abſolument eſſentielle. En effet, ces ſortes de connoiſſances ne peuvent s'acquérir que par la longueur du tems. La Monarchie Egyptienne, quoique de beaucoup plus ancienne, & continuée pendant beaucoup plus de ſiécles que celle des Péruviens & des Mexicains, n'a pas ſubſiſté néanmoins aſſez long-tems pour que ces peuples pûſſent acquérir les lumieres & les connoiſſances qui leur ont toujours manqué dans quantité de parties des arts. Les Egyptiens même, ainſi que les Péruviens & les Mexicains étoient privés de certains arts, auxquels leur baſſeſſe apparente & l'habitude ſur-tout où nous ſommes d'en jouir, empêche de faire attention, mais dont l'invention cependant a fait plus d'honneur à l'eſprit humain, que tous les prodigieux monumens dont je viens de parler.

On réuſſiroit encore moins à établir l'antiquité prétendue des Egyptiens par les progrès que ces peuples avoient faits dans les ſciences exactes. Leurs connoiſſances à cet

[a] Voyez la troiſiéme Part. L. II. c. 2. p. 56 & 57. = Acoſta, *loco cit.* fol. 292. *verſo.* = Hiſt. gén. des Voyag. t. 13. p. 580. = Garcilaſſo de la Véga, l. 7. c. 11. t. 2. p. 192. = Hiſt. des Incas, t. 1. p. 167. = Mém. de l'Acad. de Berlin, t. 2. ann. 1746. p. 448. 451. 452.

égard étoient des plus imparfaites. On peut se rappeller les détails dans lesquels je suis entré à ce sujet dans l'article des Sciences [a]. Un seul exemple suffit pour se convaincre du peu d'étendue de leurs découvertes. Du tems d'Hérodote, c'est à-dire, environ l'an 450 avant l'Ere chrétienne, les astronomes d'Egypte ne sçavoient pas encore que la durée de l'année solaire est de plus de 365 jours [b]. On peut juger par ce fait, qui est bien certain & bien constamment prouvé, du progrès que les anciens habitans de l'Egypte avoient faits dans les sciences exactes. Enfin, & c'est ici une réflexion sur laquelle on ne peut trop insister; près de 500 ans avant J. C. Démocrite & plusieurs autres philosophes, qui soutenoient que le monde avoit eû un commencement, s'étoient attachés à en prouver la nouveauté par tous les moyens que l'histoire & la critique pouvoient leur fournir. On ne voit pas néanmoins qu'on ait jamais entrepris de les réfuter solidement [c]. Rien cependant n'eût été plus facile, si les prétendues antiquités des Babyloniens & des Egyptiens eussent porté sur quelque fondement raisonnable.

Finissons par jetter un coup d'œil sur les antiquités des Scythes. Elles ne nous occuperont qu'un moment. Ces peuples, au rapport de Trogue-Pompée & de Justin son abbréviateur, furent reconnus pour être d'origine plus ancienne que les Egyptiens [d]. Les Scythes cependant ne comptoient du tems d'Hérodote que mille ans d'antiquité [e].

On peut au surplus parfaitement bien appliquer aux antiquités Chinoises les réfléxions que je viens de faire

[a] Seconde Part. L. III. c. 2. Troisiéme Part. L. III. c. 2. art. 2.

[b] Voyez *suprà*, L. III. c. 2. pag. 97 & 98.

[c] Voy. Jaquelot, Dissert. sur l'existence de Dieu, t. 1. p. 265, &c.

[d] L. 2. c. 1. p. 60.

[e] L. 4. n. 5 & 7.

ſur les antiquités des Egyptiens & des Babyloniens. Selon les idées populaires des Chinois l'origine de cette nation remonteroit à des milliers de ſiécles. Je dis ſelon les idées populaires, car les ſçavans de la Chine ſont les premiers à ſe mocquer de cette antiquité fabuleuſe & à l'abandonner [a]. Cette prétention même n'eſt pas fort ancienne à la Chine; elle eſt née dans des tems aſſez modernes [b], autre conformité avec les antiquités Egyptiennes & Babyloniennes, inconnues, comme je l'ai fait voir, aux plus anciens & aux plus ſçavans écrivains de la Gréce & de Rome. D'ailleurs, quel fonds peut-on faire ſur la certitude de la chronologie Chinoiſe pour les premiers tems, lorſqu'on voit ces peuples avouer unanimement qu'un de leurs plus grands Monarques, ennemi par intérêt des traditions anciennes & de ceux qui pouvoient les ſçavoir, fit brûler tous les livres qui ne traitoient, ni d'agriculture, ni de médicine, ni de divination, anéantit tous les monumens, & s'attacha pendant pluſieurs années à détruire tout ce qui pouvoit rappeller la connoiſſance des tems antérieurs à ſon regne (1). Quarante ans environ après

[a] Martini, Hiſt. de la Chine, t. 1. p. 7. = Lettr. édif. t. 21. p. 119. 120. = Hiſt. des Huns par M. de Guignes, t. 1. part. premiere, p. 2 & 3.

[b] Voyez l'Hiſtoire abrégée de l'Aſtronomie Chinoiſe par le P. Gaubil, dans les Obſervations Mathém. du P. Souciet, t. 2. p. 16 & 17. & l'Hiſt. des Huns par M. de Guignes, t. 1. part. premiere, p. 2.

(1) Cet événement arriva 213 ans avant l'Ere chrétienne, par l'ordre de Chi-Hoam-ti. Ce Monarque, à ſon averſion près pour les lettres, fut un très-grand Prince. Son habileté & ſa fermeté étoient égales, & il vint à bout d'exécuter ſon projet de la ſuppreſſion de tous les livres hiſtoriques. Cette deſtruction fut d'autant plus grande & d'autant plus complette, qu'alors l'uſage du papier n'étoit pas connu. On peignoit les caractéres ſur des tablettes, ou ſur de petites planches de bambou, ce qui rendoit le moindre écrit d'un volume très-conſidérable, & par conſéquent très-difficile à cacher. Acad. des Inſcrip. t. 10. p. 381. t. 15. p. 529. = Relat. du Royaume de Siam, par la Loubére, t. 2. p. 376 & 377.

ſa mort, on voulut rétablir les monumens hiſtoriques. Pour cet effet on recueillit, dit-on, les oui-dire des vieillards ; on déterra, ajoute t-on, quelques fragments de livres échappés à l'incendie général. On rejoignit comme l'on put, ces différents lambeaux, & du tout on tâcha d'en compoſer une hiſtoire ſuivie. Ce ne fut néanmoins que plus de 150 après la deſtruction de tous les monumens, c'eſt-à-dire, l'an 37 avant J. C. qu'on vit paroître un corps complet de l'ancienne hiſtoire. L'auteur même, Sſé-matſiène, qui la compoſa eut la bonne foi d'avouer qu'il ne lui avoit pas été poſſible de remonter avec certitude 800 ans au-delà du tems auquel il écrivoit.

Tel eſt l'aveu unanime que font les Chinois [a]. Je laiſſe à juger, après un pareil fait, de la certitude de leur ancienne hiſtoire (1). Auſſi éprouve-t-on, lorſqu'on veut la traiter, des difficultés & des contradictions inſurmontables. Les différences qu'on remarque dans les époques

[a] Acad. des Inſcript. t. 10. pag. 381. 382. 383 & 388. t. 15. p. 506. 528. 529. 532. 543. 552 & 561.

(1) Les ſeuls monumens ſur leſquels on puiſſe établir l'ancienne hiſtoire des Chinois ſont,

1°. Quelques fragmens des ouvrages moraux de *Confucius*, & une chronique très-ſéche & très-abrégée de l'hiſtoire de ſa Province. Cette chronique ne remonte qu'à l'an 722 avant J. C. Confucius vivoit vers l'an 450 avant l'Ere chrétienne. Acad. des Inſcript. t. 10. p. 382. t. 15. p. 540.

2°. Un ouvrage moral du philoſophe *Meng-tzé*, qui vivoit vers l'an 320 avant J. C. *Ibid.* t. 18. p. 206 & 207.

3°. Le *Tschou-chou*, chronique très-abrégée, compoſée vers l'an 299 avant J. C. & retrouvée l'an 264 de l'Ere chrétienne. *Ibid.* t. 15. p. 537. t. 18. M. p. 215. 218 & 228.

4°. Le corps d'hiſtoire compoſé par *Sſé-ma-tſiene*, & publié l'an 37 avant J. C. *Ibid.* t. 15. p. 543. Sſé-matſiene eſt regardé comme le pere de l'hiſtoire chez les Chinois.

Le recueil des faits compris dans tous ces monumens formeroit à peine un petit volume *in*-12 d'impreſſion ordinaire.

Tous les autres écrivains Chinois ſont bien poſtérieurs à ceux que je viens de nommer. Il eſt cependant très-certain qu'ils n'ont point eu d'autres ſecours, & que depuis on n'a découvert aucun autre monument ancien. Acad. des Inſcript. t. 18. M. p. 194.

principales [a], prouvent que l'hiſtoire des Chinois n'a aucune ſupériorité, ni aucun avantage ſur les autres hiſtoires profanes. Il y regne une incertitude ſemblable à celle que les chronologiſtes éprouvent dans leurs recherches ſur l'hiſtoire des Babyloniens, des Egyptiens, & ſur celle des premiers Rois de la Gréce. D'ailleurs elle eſt également dénuée de faits, de circonſtances, & de détails.

A l'égard des obſervations aſtronomiques dont on a cherché à étayer les prétendues antiquités Chinoiſes, il y a long-tems que le célébre Caſſini [b], & pluſieurs autres écrivains de mérite [c], en ont aſſez dit pour décréditer tout cet appareil viſiblement inſéré après coup. La ſuppoſition même eſt ſi ſenſible, qu'elle a été apperçûe par quelques Lettrés [d], malgré le peu d'idée qu'en général les Chinois ont de la critique. On peut aſſurer hardiment que juſqu'à l'an 206 avant J. C. leur hiſtoire ne mérite aucune croyance [e]. C'eſt un tiſſu perpétuel de fables & de contradictions [f]; c'eſt un cahos monſtrueux dont on ne ſçauroit rien extraire de ſuivi & de raiſonnable.

Ce que l'on ſçait ſur l'origine de la plus grande partie des arts & des ſciences, ſuffiroit ſeul pour démontrer la fauſſeté & le ridicule de toutes les fabuleuſes antiquités dont je viens de parler. On voit très-clairement les dé-

[a] Voyez l'Hiſt. gén. des Huns par M. de Guignes, t. 1. p. 5. 6. 10. 14, &c. = Acad. des Inſcript. t. 10. p. 381. 388. 393, &c. = Journ. des Sçav. Décembre 1757. p. 817 & 818.

[b] Anc. Mém. de l'Acad. des Scienc. t. 8. p. 284. 303. 307.

[c] Jaquelot, Diſſert. ſur l'exiſtence de Dieu, t. 2. p. 97. 102 & 103. = Ancien. Relat. des Ind. & de la Chine, p. 350. 354. 358. = Spectacle de la Nature, t. 8. p. 37. = M. Freret, dans les Mém. de l'Acad. des Inſcript. t. 10. p. 393. 394. 395. 396. t. 18. p. 198. 210. 221. 280. Il eſt vrai que dans la ſuite M. Freret ſemble abandonner cette idée; mais j'avoue que les raiſons auxquelles il paroît s'être rendu, ne me perſuadent nullement. Voy. t. 18. p. 242 & 247, &c.

[d] Acad. des Inſcrip. t. 10. p. 396. t. 18. M. p. 220. 221. 239.

[e] Acad. des Inſcript. t. 10. p. 380. 381. 388.

[f] Jaquelot, *loco cit.* p. 98, &c. = Spectacle de la Nat. t. 8. p. 35 & 36.

couvertes les plus eſſentielles, les arts les plus néceſſaires naître, ou s'introduire ſucceſſivement dans les différentes parties de l'univers. On peut même en ſuivre le progrès juſqu'à un certain point, & on en apperçoit aſſez pour ſe convaincre que toutes nos connoiſſances ne ſont pas bien anciennes. La nouveauté des arts & des ſciences prouve ſenſiblement celle du monde. Il ne reſteroit pas aujourd'hui la moindre trace, le moindre veſtige de leur origine, ſi elle étoit auſſi éloignée de nous, que les prétendues chroniques de certains peuples vouloient le faire entendre. Cependant on a pû remarquer que nous ne ſommes nullement dépourvûs de lumieres & de connoiſſances ſur tous ces objets. Cette réfléxion eſt d'autant plus forte, & prouve d'autant mieux la nouveauté du monde, que la tradition des premiers événemens n'a pû ſe conſerver que de mémoire. C'eſt une preuve, au ſurplus, dont la force a frappé ceux des anciens philoſophes qu'on peut le moins ſoupçonner de crédulité. La nouveauté des arts & des ſciences a toujours été le principal argument dont ils ſe ſont ſervis pour ſoutenir celle du monde [a].

On pourroit tirer une preuve également victorieuſe de l'imperfection de quantité d'arts dans l'ancien monde, & de toutes les ſciences qui dépendent de la longueur du tems & de l'expérience. Je pourrois parler auſſi de l'ignorance abſolue où ont été les anciens peuples, même les plus policés, d'un grand nombre de découvertes très-utiles & très-importantes dont nous jouiſſons aujourd'hui. Mais je penſe en avoir dit aſſez ſur tous ces objets dans le cours de mon ouvrage, pour me croire diſpenſé d'y inſiſter plus long-tems.

[a] Voyez Lucret. l. 5. v. 331, &c. = Macrob. *in* Somm. Scipion. l. 2. c. 10. p. 153. = Voyez auſſi Jacquelot, Diſſ. ſur l'exiſtence de Dieu, t. 1. c. 12.

QUATRIEME

QUATRIEME DISSERTATION.

Examen d'un paſſage d'Hérodote, tiré du ſecond Livre de cet Hiſtorien, n°. 142.

LE FAIT que nous allons examiner dans cette Diſſertation, a un rapport intime avec les antiquités des Egyptiens, dont nous nous ſommes occupés dans la Diſſertation précédente. C'eſt par cette raiſon, & pour ne rien laiſſer à déſirer ſur cette matiére, que j'ai crû devoir y donner une attention particuliére. On ſentira aiſément que ſans une pareille conſidération, ce paſſage en lui-même ne mériteroit pas la moindre réflexion.

Le paſſage dans lequel Hérodote nous a tranſmis la tradition du fait, qui fait l'objet de cette Diſſertation, a donné bien de la peine aux critiques modernes, ſans que perſonne juſqu'à préſent ſoit parvenu à l'éclaircir d'une maniére ſatisfaiſante. Nous ne nous flattons pas d'être plus heureux. Au contraire, le peu de réflexions que nous allons propoſer aura pour but de faire voir, qu'il eſt moralement impoſſible de former un ſens raiſonnable des expreſſions d'Hérodote dans ce paſſage.

Le texte dont il s'agit a été juſqu'à préſent mal rendu dans toutes les traductions dont on ſe ſert ordinairement. C'eſt pourquoi nous croyons devoir commencer par en donner une verſion littérale & fidelle.

» Ils (les Prêtres Egyptiens) disoient que pendant ce » tems (il s'agit de 11340 ans, qui selon la tradition fa- » buleuse des Egyptiens, s'étoient écoulés depuis l'origine » de la Monarchie Egyptienne jusqu'au regne de Séthon) » les Prêtres Egyptiens disoient donc que pendant cet » intervalle de tems, le Soleil s'étoit levé *quatre fois*, » où il a coutume de se lever ordinairement. Sçavoir, » que *deux fois* cet astre s'étoit levé où il se couche » aujourd'hui, & que *deux fois* il s'étoit couché où il » se leve présentement : mais que cela n'avoit rien occa- » sionné d'extraordinaire dans l'Egypte, soit par rapport » aux productions de la terre, soit par rapport aux dé- » bordemens du Nil, soit par rapport aux maladies, soit » par rapport à la mortalité ». Telle est la traduction littérale du passage qu'il s'agit de discuter. Nous avons absolument négligé le style & l'élégance, crainte de manquer à la fidélité.

Il est, je crois, peu de personnes qui du premier coup d'œil ne trouvent quelque chose de louche dans cette narration d'Hérodote. Le sens le plus naturel qu'on puisse donner aux paroles de cet Historien, c'est que pendant les onze mille trois cens quarante ans en question, la direction du mouvement diurne du Soleil avoit changé à deux reprises différentes, & étoit ensuite redevenue à autant de reprises différentes, la même qu'elle étoit avant la premiére des deux variations que je suppose, de sorte que dans le cours des 11340 ans dont il s'agit, on avoit vu, pendant quatre différentes parties de cette période, le Soleil se mouvoir dans un sens, & pendant deux autres parties se mouvoir dans le sens contraire, & cela alternativement.

Voilà préciſément en quoi conſiſte la grande difficulté du paſſage que nous examinons. Si Hérodote eût dit que pendant le cours des 11340 ans en queſtion, le Soleil s'étoit levé trois fois où il a coutume de le faire, & que deux fois cet aſtre s'étoit levé où il ſe couche aujourd'hui, le fait eût été certainement des plus extraordinaire, cependant il ne ſeroit pas abſolument parlant inconcevable. Mais que deux changemens d'état, qui n'amenent préciſément que deux retours à la poſition primitive, puiſſent, par leur combinaiſon avec l'état primordial, fournir pendant un tems quelconque *quatre* alternatives de cet état primordial, c'eſt ce qui implique contradiction. Un exemple des plus ſimples va le faire ſentir avec la derniére évidence.

Que l'on obſerve un arbre pendant deux années conſécutives : ſi l'obſervation commence en été, on verra trois fois cet abre garni de ſes feuilles, & deux fois dépouillé de feuilles pendant cet eſpace de tems ; & cela alternativement. Si l'obſervation commence en hyver, on verra au contraire ce même arbre dépouillé de ſes feuilles à trois repriſes différentes, & il ne ſera vû garni de ſes feuilles, que pendant deux des cinq alternatives qu'il éprouve, dans le cours des deux années dont il s'agit; être dépouillé de ſes feuilles, ſera l'état primordial de cet arbre dans ce ſecond cas. Ce ſera le contraire dans le premier. Mais dans l'un & dans l'autre cas deux changemens d'état n'opérent que trois alternatives de l'état primordial. Il eſt par conſéquent abſurde & contradictoire, que deux changemens de la direction du mouvement diurne du Soleil, pendant une période quelconque, puiſſent jamais opérer quatre alternatives

de l'état où étoit cette direction lors du commencement de la période en queſtion.

C'eſt ſans doute cette abſurdité qui a porté le commun des interprêtes d'Hérodote à traduire le paſſage que nous diſcutons, d'une maniére entiérement différente de la nôtre. Ils font dire à Hérodote » que pen-» dant le cours des onze mille trois cens quarante ans, » qui avoient, diſoit-on, précédé le regne de Séthon, » le Soleil s'étoit lévé *quatre fois* d'une maniére extraor-» dinaire : ſçavoir, que deux fois il s'étoit levé où il ſe » couche préſentement, & que deux fois il s'étoit couché » où il a coutume aujourd'hui de ſe lever.

Mais, pour parer un écueil, ces interprêtes n'ont-ils pas été ſe briſer contre un autre, pour le moins auſſi dangereux que celui qu'ils vouloient éviter, en mettant Hérodote en contradiction avec lui-même dans la même phraſe. Selon eux cet Hiſtorien dit d'abord que pendant les 11340 ans dont il parle, le Soleil s'étoit levé *quatre* fois d'une maniére extraordinaire, ce qui emporte néceſſairement que cet aſtre s'étoit couché auſſi *quatre* fois d'une maniére extraordinaire ; & tout de ſuite ils font dire à Hérodote que pendant ce même tems le Soleil s'étoit levé *deux* fois où il ſe couche ordinairement, & couché *deux* fois où il a coutume de ſe lever ; c'eſt-à-dire, que *deux* fois *ſeulement* le Soleil s'étoit levé & couché d'une maniére extraordinaire. Y eût-il jamais contradiction plus palpable ?

Indépendamment des deux explications que nous venons d'examiner, qui l'une & l'autre ſont au fonds également contradictoires & abſurdes, à cela près néanmoins que dans l'une la contradiction eſt moins frap-

pante que dans l'autre quelques Commentateurs en ont propoſé une troiſiéme interprétation.

Si l'on en croit ces nouveaux critiques, Hérodote a dit, non pas que le Soleil s'étoit levé *quatre* fois d'une maniére extraordinaire, pendant la période en queſtion, mais que le cours de cet aſtre avoit éprouvé *quatre* changemens; ſçavoir, deux dans ſon lever & deux dans ſon coucher. Cette explication, comme on le voit, n'eſt guéres plus ſatisfaiſante que toutes celles dont je viens de rendre compte. Lorſque le Soleil ſe leve où il ſe couche d'ordinaire, il eſt néceſſaire qu'il ſe couche où il a coutume de ſe lever, ainſi que nous l'avons déja fait obſerver plus d'une fois, par conſéquent deux changemens dans le lever du Soleil, & deux changemens dans ſon coucher, ne feront jamais que *deux*, & non pas *quatre* changemens dans ſon mouvement diurne. D'ailleurs ce ſens eſt abſolument contraire au texte d'Hérodote qui ſe ſert d'un terme qui ne peut ſignifier exactement autre choſe que le lever du Soleil, (1) & jamais le mouvement, ou le cours de cet aſtre.

De toutes ces réflexions on doit conclure néceſſairement que le paſſage en queſtion, à le prendre ſelon les expreſſions propres d'Hérodote, n'eſt ſuſceptible d'aucune explication raiſonnable. Cependant j'y crois entrevoir une tradition ancienne ſur un événement extraordinaire, & qui mérite bien que nous nous arrêtions à la diſcuter; c'eſt uniquement ſur cet objet que vont porter nos réflexions.

Quelque beau genie qu'Hérodote eût reçû de la nature, & quelque étendues qu'ayent été, à bien des égards,

(1) Ἀνατείλαι.

ſes connoiſſances, on peut très-facilement ſe convaincre qu'il étoit très-foible du côté de l'Aſtronomie. Lorſqu'il raconte, par exemple, cette expédition maritime que des Phéniciens entreprirent par ordre de Néchos, Roi d'Egypte, autour de l'Afrique, à partir des ports de la Mer rouge, & à revenir enſuite par la Méditerranée, il ne peut ſe perſuader que ces voyageurs euſſent vû, comme ils le rapportoient, le Soleil à leur droite [a], c'eſt-à-dire, qu'ils l'euſſent vû atteindre, & même paſſer leur zénith, & ſe trouver ſucceſſivement des deux côtés de leur premier vertical (1); ce fait néanmoins n'a rien d'étonnant pour quiconque a les plus foibles teintures de Coſmographie.

Il ne ſeroit pas difficile de trouver d'autres preuves du peu de connoiſſance qu'Hérodote avoit de l'Aſtronomie [b]. Ce que nous venons de dire ſuffit pour faire voir qu'il ne ſeroit pas ſurprenant que cet Hiſtorien eût avancé un paradoxe aſtronomique. On pourroit même ajouter que les Prêtres Egyptiens de qui Hérodote dit tenir le

[a] L. IV. n°. 42.

(1) L'intelligence de ce paſſage dépend d'un point de fait qui conſiſte à ſçavoir que les anciens, pour déterminer la poſition des quatre points cardinaux par rapport à un ſpectateur quelconque, le ſuppoſoient tourné du côté de l'occident. De cette maniére le ſeptentrion ſe trouvoit à ſa droite, & le midy à ſa gauche. On peut voir dans le premier Livre des Météores de Cléomédes, p. 13, ſur quoi étoit fondée à cet égard la ſuppoſition de anciens. D'après cet uſage, il eſt aiſé de voir que ceux qui habitent dans la partie ſeptentrionale de la Zone Torride, ont le Soleil à leur droite, c'eſt-à-dire, au ſeptentrion, pendant tout le tems que cet aſtre employe à parcourir les ſignes ſeptentrionaux. Ceux au contraire qui ſont dans la partie méridionale, n'ont le Soleil à leur gauche, c'eſt-à-dire, au midi, que lorſque ſa déclinaiſon méridionale excéde la latitude de leur habitation.

[b] Voyez L. 1. n°. 32, le calcul monſtrueux de mois emboliſmiques que cet Auteur fait faire à Solon. Voyez auſſi *Supra*, l. 3. chap. 2. art. 2. p. 97 & 99.

fait qu'il raconte, le lui avoient ſans-doute expoſé ſelon leur uſage ordinaire, c'eſt-à-dire, d'une maniére très-enveloppée & abſolument énigmatique : ne comprenant pas le langage des Prêtres Egyptiens, Hérodote aura achevé de l'obſcurcir en le rapportant.

Si l'on pouvoit enviſager dans ce ſens le paſſage que nous examinons, il ſeroit aiſé de ſortir d'embarras, en diſant, qu'Hérodote ayant voulu parler d'une matiére qu'il n'entendoit pas, & qu'il étoit difficile même qu'il entendît, inutilement chercheroit-on à l'entendre lui-même aujourd'hui. Mais ce paſſage, tel qu'il nous eſt parvenu, ne choque pas moins le bon ſens que l'Aſtronomie, ainſi que nous l'avons fait voir ci-deſſus. Hérodote, quoique peu verſé dans cette ſcience, n'en étoit pas moins une génie du premier ordre, un des eſprits les plus judicieux de toute l'antiquité ; ce ſeroit donc, à notre avis, faire outrage à ſa mémoire, que de regarder ce même paſſage, comme étant encore aujourd'hui tel qu'il eſt ſorti des mains de ſon auteur. Il y a toute apparence, au contraire, que le texte eſt conſidérablement altéré dans cet endroit, comme dans une infinité d'autres, où les fautes des copiſtes étoient pourtant bien moins à craindre. Perſonne, je crois, n'ignore qu'il eſt peu d'Auteur ancien dont le texte ait autant ſouffert des injures du tems & de l'ignorance des copiſtes, que celui d'Hérodote. Il ſeroit par conſéquent néceſſaire de reſtituer le paſſage en queſtion, ſur l'autorité de quelque manuſcrit, tel qu'il ne s'en trouve peut-être plus, avant que d'entreprendre de l'expliquer d'une maniére ſatisfaiſante.

Manque d'un pareil ſecours, les critiques modernes

ſe ſont livrés à quantité de conjectures, qui pour la plûpart n'ont beſoin que d'être propoſées pour que l'on en ſente le foible, & ſouvent même le ridicule; c'eſt pourquoi nous croyons devoir les paſſer ſous ſilence.

Il en eſt une néanmoins qui étant exactement ingénieuſe, mérite, par cette raiſon, une attention particuliére, quoiqu'à dire le vrai, elle ne ſoit pas plus ſolide que toutes les autres conjectures par leſquelles on a déja tenté d'expliquer le paſſage en queſtion. Un auteur moderne, à qui l'union de divers talens, qu'il eſt bien rare de rencontrer dans une ſeule & même perſonne, a mérité la plus brillante réputation, a mis en dernier lieu cette conjecture dans tout ſon jour; nous aimons mieux renvoyer ceux qui voudront avoir connoiſſance de ce ſyſtême, à ce qu'il en dit, que d'en donner un détail qui n'auroit jamais l'élégance & l'aménité que cet ingénieux écrivain a ſçû répandre ſur tous les ſujets qu'il a entrepris de manier. On trouvera dans ſon ouvrage tout ce qui peut être dit en faveur de cette opinion, & même quelques-unes des raiſons qui peuvent la rendre problématique [a].

Au reſte, ſi la tradition d'un changement dans le mouvement du Soleil, n'étoit rapportée que par Hérodote, je crois que les critiques auroient fait moins d'attention au paſſage de cet auteur. Mais on retrouve cette même tradition dans pluſieurs autres écrivains, toujours, à la vérité, d'une maniere aſſez confuſe.

Platon raconte, dans un de ſes Dialogues, que du tems d'Atrée le mouvement du firmament avoit changé, de

[a] Elémens de la Philoſophie de Newton, mis à la portée de tout le monde par M. de Voltaire.

maniere

maniere que le Soleil & tous les aſtres avoient commencé à ſe lever où ils ſe couchoient auparavant, & à ſe coucher où ils avoient coutume de ſe lever ; en un mot que la machine du monde s'étoit mue tout-d'un-coup, dans un ſens contraire à celui dans lequel elle l'avoit fait juſqu'alors. Il accompagne ce recit d'un détail ſi biſarre des effets de ce boulverſement, & d'explications phyſiques ſi ſinguliéres, qu'il eſt aiſé de voir qu'il ne parloit que d'après une tradition extrêmement confuſe & embrouillée [a]. On peut conclure auſſi d'un paſſage de ſon Timée, où il rappelle en deux mots ce même événement, que Solon, qui le premier en avoit donné connoiſſance aux Athéniens, l'avoit puiſée en Egypte, c'eſt-à-dire, à la même ſource qu'Hérodote [b]. Pomponius Méla parle auſſi de la même tradition [c], ainſi que Plutarque [d], Diogene Laërce & pluſieurs autres écrivains de l'antiquité [e]. Ils paroiſſent tous avoir eu quelque connoiſſance d'un phénomene approchant de celui dont il s'agit dans cette Diſſertation ; mais aucun des auteurs que je viens de citer n'en a parlé d'une maniére intelligible : ils s'expriment pour la plupart auſſi peu exactement qu'Hérodote.

Enfin, en raſſemblant les différens témoignages de l'antiquité qui peuvent avoir quelque rapport au paſſage que nous examinons, ils s'accordent tous à nous dire, que les Egyptiens, & peut-être même quelques autres peuples de l'antiquité avoient conſervé une tradition

[a] In Politico, p. 535.
[b] In Tim. p. 1043, &c.
[c] Liv. I. chap. 9. p. 60.
[d] De Placit. Philoſophoſ. l. 2. c. 24. p. 890 & 891.
[e] Achill. Tatius de Arati Phœnom. c. 24. p. 147. = Solinus, chap. 32. p. 44. G. &c.

confuſe d'un ou de pluſieurs changemens qu'avoit éprouvé le mouvement diurne du Soleil, quoique la plupart de ces témoignages différent d'ailleurs du tout au tout par rapport à la nature, au nombre, au tems, & à la durée de ces changemens. Cet accord ſur le point fondamental de la narration d'Hérodote, eſt ſans doute ce qui a piqué la curioſité des Sçavans; cela leur a fait croire qu'on pourroit peut-être découvrir ce qui avoit pû donner cours à la créance d'un fait auſſi extraordinaire. Comme le peu de conformité des auteurs anciens par rapport à la maniére dont ce phénomène s'étoit opéré, joint aux circonſtances qui l'avoient accompagné, laiſſoit le champ libre à l'imagination de nos écrivains modernes, ils ſe ſont abandonnés à des conjectures plus hardies les unes que les autres : je crois que leur exemple me met en droit d'en hazarder auſſi une qui, outre la nouveauté (1), aura du moins l'avantage d'avoir pour fondement des faits authentiques & non des ſuppoſitions douteuſes ou des connoiſſances aſtronomiques trop relevées pour les tems dont il s'agit dans cette Diſſertation.

L'Ecriture Sainte nous a conſervé l'hiſtoire de deux événemens miraculeux concernant le mouvement journalier du Soleil; le premier arriva ſous Joſué, lorſque le cours de cet aſtre fut ſuſpendu pendant un jour, ou environ [a]; le ſecond ſe paſſa ſous le regne d'Ezéchias,

(1) L'explication que je vais propoſer m'étoit venue en penſée avant que de lire ce que dit en peu de mots ſur ce paſſage d'Hérodote le P. Calmet dans une Diſſertation préliminaire à la tête du quatriéme Livre des Rois. Il n'en a poſé au ſurplus que les fondemens & les principes : je crois avoir développé davantage cette idée.

[a] Joſué, c. 10. ℣. 12 & 13. = Eccleſiaſtic. c. 46. ℣. 5.

Peu importe pour la réalité du mi-

lorſqu'on vit le Soleil rétrograder conſidérablement & vraiſemblablement d'environ 150 degrés [a].

L'un & l'autre de ces événemens eſt antérieur au regne de Sethon ; le premier même de ces prodiges a précédé d'environ 200 ans le regne d'Atrée. Celui-ci a dû allonger le jour pour une moitié de la terre, & la nuit pour l'autre moitié de l'hémiſphére d'une maniére trop ſenſible, pour n'avoir pas été remarquée principalement par les peuples qui avoient déja quelques teintures d'Aſtronomie.

Les circonſtances du ſecond miracle ont dû être encore beaucoup plus frappantes. Suppoſé que la rétrogradation du Soleil ait été alors de 150 degrés, il eſt néceſſaire que cet aſtre ſe ſoit levé ſur plus de trois mille lieues de pays ſucceſſivement, & cela au même point de l'horiſon, où il venoit de ſe coucher quelques heures auparavant : qu'enſuite il ait repris ſon premier cours. Par la même raiſon on l'aura vû dans l'étendue de plus de trois mille autres lieues de notre Globe, ſe coucher où il venoit de ſe lever, & ſe lever de nouveau où il s'étoit couché en dernier lieu. A l'égard du reſte

racle en lui-même qu'on admette le nouveau ſyſtême qui fait tourner la terre autour du Soleil, ou qu'on ſuive l'ancienne opinion qui prétendoit que c'étoit cet aſtre au contraire qui tournoit à l'entour de la terre. Quelque ſyſtême qu'on embraſſe, l'événement dont je parle, n'en ſera ni moins réel, ni moins miraculeux à l'extérieur.

[a] 4. Reg. c. 20. ℣. 9. &c. = 2. Paral. c. 32. ℣. 24. = Iſaïe, c. 38. ℣. 7 & 8. = Eccleſiaſtic. c. 48. ℣. 25 & 26.

Le Texte ſacré dit, que l'ombre rétrograda de dix degrés ſur le cadran d'Achaz. Il y a bien de l'apparence que chacun de ces degrés indiquoit une heure, & que par conſéquent le Soleil rétrogada de 150 degrés du parallelle qu'il décrivoit ce jour-là. Mais comme cette évaluation n'eſt pas abſolument conſtante, je n'ai pas voulu déterminer préciſément quel intervalle de tems répondoit à chacun de ces degrés.

de la terre, le jour aura été conſidérablement allongé dans une partie, & la nuit en aura d'autant plus duré dans la partie oppoſée. Il y avoit (en ſuppoſant toujours la rétrogradation du Soleil de 150 degrés) dix heures pour le moins que le Soleil étoit levé ſur l'horiſon de Jéruſalem, quand le miracle dont je parle arriva. Par ce moyen ſes effets les plus ſenſibles tombérent ſur l'Océan. C'eſt pour cela ſans doute que les Auteurs profanes n'en ont eû qu'une notion extrêmement confuſe. De toutes les régions de notre continent, celles où ce prodige dût ſe manifeſter d'une maniére plus frappante ſont les Indes orientales, & la partie la plus occidentale de l'Afrique, pays dont il ne nous reſte aucun monument hiſtorique.

Il ſe peut faire auſſi que le Soleil ayant rétrogradé par rapport à la Judée préciſément juſqu'au point de ſon lever, ſe ſoit réellement couché pendant quelques minutes pour l'Egypte, & pour les pays plus occidentaux, au même point où il s'étoit levé, & relevé peu après en reprenant ſon cours ordinaire, préciſément où il venoit de ſe coucher. Dans l'Egypte où l'air eſt toujours ſerain, on aura vû que ce prodige étoit opéré par une rétrogradation réelle du Soleil : en Gréce, où dans cette ſuppoſition le phénomène eût dû être plus ſenſible, il ſuffit que les nuages ayent dérobé la vûe de ſon diſque, pour faire attribuer à une éclipſe [a], les ténèbres ſubites qui dûrent pendant quelque temps couvrir tout le pays. En un mot, on peut trouver mille raiſons du ſilence de la plûpart des Auteurs profanes, de même que des altérations différentes que ceux qui parlent

[a] Voy. Plut. de Placit. Philoſophoſ. l. 2. c. 24. p. 890 & 891.

d'un changement du mouvement diurne du Soleil, ont pû faire à la tradition de ce mémorable événement. D'ailleurs je ne trouve point de motif qui puiſſe empêcher d'y reconnoître le fondement & le principe de cette même tradition (1).

Ce qu'on peut alléguer de plus fort contre l'explication que je propoſe, c'eſt ſans doute le ſentiment de pluſieurs interprétes, & commentateurs de l'Ecriture ſainte, qui veulent reſtraindre le miracle opéré ſous Ezéchias à une ſimple rétrogradation de l'ombre du Soleil, indépendamment du cours de cet aſtre, & cela uniquement encore ſur le cadran d'Achaz. Mais je ne vois pas pourquoi on veut que cette rétrogradation de l'ombre n'ait pas été l'effet naturel & phyſique de la rétrogradation actuelle du Soleil; pourquoi la même puiſſance qui avoit réellement ſuſpendu le cours de cet aſtre, pour donner à Joſué le tems d'achever la défaite des ennemis de ſon peuple, ne l'auroit-il pas réellement changé en conſidération d'un Prince juſte & religieux? L'Ecriture nous apprend que Bérodach-Baladan, Roi de Babylone, envoya complimenter Ezéchias ſur le retabliſſement de ſa ſanté. [a] Perſonne n'ignore quelle étoit dans ces tems la puiſſance des Rois de Babylone, & combien ils ſe croyoient au-deſſus des autres Souverains. On ſçait auſſi à quel état de foibleſſe

(1) On doit remarquer qu'une rétrogradation actuelle du Soleil, telle que celle qui s'opéra ſelon nous, ſous le regne d'Ezéchias, eſt le ſeul moyen de produire les phénomènes rapportés par Hérodote, ſans cauſer d'altération à la température des lieux qui les éprouvent. Au contraire, le mouvement des pôles, explication pour laquelle quelques critiques modernes ſemblent pencher, feroit éprouver ſucceſſivement aux mêmes lieux les températures les plus oppoſées.

[a] 4. Reg. c. 20. ℣. 12.

étoit alors réduit le royaume de Juda. D'où pouvoit donc venir cette démarche d'un Monarque, tel que Bérodach-Baladan envers Ezéchias ? N'eſt-il pas vraiſemblable que le miracle opéré en faveur de ce Prince en étoit la principale cauſe, miracle auquel les Babyloniens, chez qui l'Aſtronomie étoit alors très-cultivée, n'avoient pû s'empêcher de faire une attention particuliére. Ce n'eſt pas même ici une ſimple conjecture de notre part, c'eſt un fait dont l'Ecriture Sainte ne permet pas de douter : elle nous apprend que les Ambaſſadeurs du Monarque Babylonien, étoient chargés ſpécialement de s'informer du prodige qui étoit arrivé ſur la terre [a].

Je ſuis donc perſuadé que le miracle opéré du tems de Joſué, joint à celui qui le fut quelques ſiécles après en faveur d'Ezéchias, ont été l'origine & la ſource de toutes ces traditions confuſes, rapportées dans les écrivains de l'antiquité ſur le changement qu'avoit éprouvé autrefois le cours du Soleil. (1)

[a] 2. Paral. chap. 32. ℣. 31. *Attamen in legatione principum Babylonis qui miſſi fuerant ad eum, ut interrogarent de portento quod acciderat ſuper terram, &c.*

(1) Pour ſe former une juſte idée des effets que dût produire la rétrogradation du Soleil telle que nous l'entendons, nous ſuppoſerons que cet aſtre étoit dans l'Equateur le jour que ce miracle arriva, que ſa rétrogradation fut de 150 degrés, & qu'il étoit quatre heures du ſoir à Jéruſalem, au moment où l'ombre commença à rétrograder ; ou ce qui revient au même, que le Soleil y étoit en ce moment éloigné de 150 degrés du point de ſon lever, & que par conſéquent ſa rétrogradation le ramena juſqu'à ce même point. Alors en poſant Jéruſalem avec le commun des Géographes au 57^{e} degré de longitude, les 87^{e} & 267^{e} degrés ſéparoient la partie de notre globe qui avoit le jour, de celle qui avoit la nuit, au moment où la rétrogradation du Soleil commença, c'eſt-à-dire, que l'Amérique, l'Afrique, l'Europe & l'Aſie, juſqu'à l'embouchure de l'Indus, ou environ, jouiſſoient alors de la lumiére du Soleil, pendant que le reſte du monde étoit plongé dans les téné-

bres de la nuit. Au contraire dans le moment où la rétrogradation du Soleil le ramena au même point d'où il étoit parti dix heures auparavant, le méridien qui paſſe par le 57^e^ degré de longitude, fit la ſéparation de l'hémiſphére éclairé d'avec l'hémiſphére obſcur. Par-là, toute l'Aſie, à l'Anatolie près, & preſque toute la mer Pacifique, eurent alors le jour; mais l'Amérique de même que l'Europe & l'Afrique eurent la nuit dans preſque toute leur étendue. Les habitans du Mogol, des Indes, de la Chine, du Japon, &c. en un mot, tous les peuples qui habitent entre le 87^e^ & le 237^e^ degrés de longitude dûrent voir le Soleil ſe lever de nouveau ſur leur horiſon au même point où il s'étoit couché quelque tems auparavant, & ſe coucher après qu'il eût repris ſa direction primordiale au même endroit où ſon mouvement rétrogradé l'avoit fait lever en dernier lieu.

Au contraire des deux côtés du premier méridien juſqu'au 57^e^ degré de longitude d'une part, & juſqu'au 264^e^ de l'autre, en comptant ſuivant un ordre rétrograde; c'eſt-à-dire, en Egypte, en Gréce, en Italie, &c. on dût voir le Soleil revenant ſur ſes pas ſe coucher préciſément où il s'étoit levé, & peu après reprendre ſa route ordinaire & ſe lever de nouveau où il venoit de ſe coucher. Entre le 57^e^ & le 87^e^ degré, comme en Arabie & en Perſe, le jour aura duré dix heures de plus qu'à l'ordinaire. L'effet le plus ſenſible du miracle aura été une eſpéce de balancement du diſque ſolaire.

Nous ſommes extrêmement éloignés, au ſurplus, de donner cette explication comme préférable en elle-même à aucune des autres hypothéſes, qui, peuvent en aſſez grand nombre, ſatisfaire également au texte de l'Ecriture Sainte. On peut aſſigner au Soleil telle déclinaiſon ſeptentrionale ou méridionale qu'on voudra. On peut dire, qu'il étoit plus de quatre heures du ſoir à Jéruſalem, lorſque la rétrogradation du diſque ſolaire commença. On peut même à la rigueur faire cette rétrogradation moindre de 150 degrés, &c. Mais de tous les cas propoſables nous avons choiſi celui-ci comme le plus ſimple, comme celui qui fournit la plus grande uniformité qu'on puiſſe concevoir dans les effets du miracle que nous examinons par rapport aux habitans de toutes les zones, & qui donne le calcul le plus facile de ſes Phénomènes. Il ſera fort aiſé d'en appliquer le détail, & d'en étendre l'explication aux autres hypothéſes que l'on voudra choiſir, en faiſant ſeulement quelques légers changemens qui ne pourront jamais être ſujets à beaucoup de difficulté.

FIN DES DISSERTATIONS.

EXTRAITS

EXTRAITS

DES

HISTORIENS CHINOIS.

Par M. LE ROUX DES HAUTES-RAYES,
Professeur Royal.

AVERTISSEMENT.

M. DES HAUTES-RAYES *que j'ai conſulté ſur les tems auxquels, à peu près, certains Arts pouvoient avoir été connus à la Chine, m'a fait la réponſe ſuivante, & je profite d'autant plus volontiers de la permiſſion qu'il m'a donné de la rendre publique que j'ai fait aſſez fréquemment uſage de ſes ſavantes recherches.*

EXTRAITS
DES HISTORIENS CHINOIS.

MONSIEUR,

VOUS me faites l'honneur de me demander quel eſt le Livre Y-TSE, vous voudriez ſçavoir l'époque à laquelle les Chinois ont connu l'art de travailler le fer, & ſous lequel de leurs Empereurs il eſt dit que le ſoc des charrues n'étoit encore que de bois. Il n'eſt pas difficile de vous ſatisfaire ; mais lorſque l'on cite quelque choſe de l'Hiſtoire Chinoiſe, il eſt abſolument néceſſaire de faire attention, 1°. aux tems fabuleux & purement mythologiques, 2°. aux tems douteux & incertains, 3°. enfin aux tems où l'Hiſtoire Chinoiſe conſtatée par des monumens inconteſtables, commence à marcher ſûrement.

On ne peut faire remonter les tems Hiſtoriques de la Chine tout-au-plus qu'à l'Epoque d'*Yao*, les tems douteux & incertains, commencent à *Fou-hi* & finiſſent

à *Yao* excluſivement. Les Empereurs qui les précédent n'ont jamais exiſté ; il ne reſte aucun monument ancien qui puiſſe nous atteſter la vérité des faits dont leur hiſtoire eſt compoſée. On n'a aucune certitude de la durée de leurs regnes ; & par le tiſſu de fables & de choſes incroyables qu'on en débite, il eſt, je crois, très-permis de rayer ces Empéreurs du nombre de ceux qui ont réellement exiſté. Tout homme qui penſe & qui lit avec réflexion, ne pourra s'empêcher d'en convenir. Enfin toute ce qui précede *Fou-hi* eſt entiérement fabuleux & ne mérite aucune créance.

Comme vous avez crû devoir faire attention dans votre Ouvrage aux tems fabuleux des anciennes nations ; je parcourrai avec plaiſir ces tems chez les Chinois ; ravi, ſi je puis vous être de quelque utilité, & contribuer, par rapport à la Chine, à l'exécution du plan que vous avez ſuivi. Je commence donc par l'examen des tems fabuleux ou mythologiques.

1°. *Des tems fabuleux.*

TIENE-HOANG. Quelques-uns *attribuent* à Tiene-hoang, un *Livre en huit Chapitres, qui contient l'origine des Lettres : on ajoûte que les caractéres dont ſe ſervoient les Sane-hoang étoient naturels, ſans aucune forme déterminée, qu'ils n'étoient qu'or & pierres précieuſes.*

Lieou-jou, l'Auteur du Ouai-ki, dit, que *Tiene-hoang, donna les noms aux dix* KANE *& aux douze* TCHI *pour déterminer le lieu de l'année :* il s'agit des caractéres cycliques.

Tiene-hoang ſignifie l'Empereur du ciel. On le nomme encore *Tiene-ling*, le ciel *intelligent : Tsëe-jun*, le fils

qui nourrit & embellit toutes choſes, & enfin *Tchong-tiene-hoang-kiune*, le ſouverain Roi du ciel du milieu, &c. ce Tiene-hoang ſuccéda à Pouane-cou.

TI-HOANG.

Le *Ouai-ki*, dit que *Ti-hoang* (l'Empereur de la terre) ſucceſſeur de Tiene-hoang, *partagea le jour & la nuit, & régla que 30 jours feroient une Lune.* Le Livre Tong-li, cité dans Lopi, ajoûte encore que cet Empereur *détermina le ſolſtice d'hyver à la 11^e Lune.*

Une preuve que l'année Chinoiſe a été originairement très-informe, & que le cours n'en étoit réglé que par celui des ſaiſons, c'eſt que pendant bien long-tems, *pour dire un an, on diſoit, un changement de feuilles.*

Ce Ti-hoang étoit, dit-on, pere de Tiene-hoang & de Gine-hoang qui va ſuivre.

GINE-HOANG.

On donne à Gine-hoang (le ſouverain des hommes) neuf freres, & on prétend qu'ils partagerent entr'eux le gouvernement; *ils étoient neuf freres* (dit Yuene-leao-fane) *qui partagerent entr'eux la terre, & bâtirent des Villes qu'ils entourerent de murailles.* Ce ne fut que ſous ce Prince qu'il *commença*, (dit Lopi) *à y avoir de la diſtinction entre le Souverain & le Sujet: on but & on mangea, & les deux ſexes s'unirent.*

Le ſecond Ki, ou la 2^e période nommée OU-LONG.

Après ces trois Empereurs que nous venons de nommer, on place la période nommée OU-LONG (les cinq *Long* ou dragons) compoſée de cinq familles différentes, mais on ne nous dit point leurs noms, ni la durée de leurs regnes. *Dans ce tems-là* (dit un Auteur) *les hommes habitoient le fond des antres, ou ſe perchoient ſur les arbres comme dans des nids*; fait qui contredit l'invention de bâtir des Villes & de les entourer de murailles, qu'on place ſous le regne de Gine-hoang; mais vous trouverez

dans la ſuite bien d'autres contradictions ſemblables.

Le 4e Ki, ou période, appellée des Ho-lo.

On ne dit rien du 3e Ki. Sur le 4e nommé *Ho-lo*, & compoſé de trois familles, on dit, *que les Ho-lo apprirent aux hommes à ſe retirer dans le creux des rochers.* On n'en dit pas davantage ; on ne dit rien non plus du 5e Ki, nommé Liene-tong, & compoſé de ſix familles, du 6e Ki, nommé Su-ming, & compoſé de quatre familles.

C'eſt une folie de s'attacher aux époques de ces ſix Ki, rien n'eſt plus abſurde : Lopi cite un écrivain qui leur donne liberalement 1100750 ans, Lopi lui-même dit, que les cinq premiers Ki, après Gine-hoang font en tout 90000 ans.

Le 7e Ki, appellé SUNE-FEI.

Le 7e Ki, ſe nomme Sune-feï, & comprend vingt-deux familles. Mais on ne dit rien ſous tous ces regnes qui ait rapport aux Sciences & aux Arts. Seulement ſous le 22e & dernier, nommé, *Tsëé-che-chi*, on dit, *que ce ne fut qu'alors qu'on ceſſa d'habiter les cavernes.* N'eſt-ce pas une abſurdité manifeſte qu'au bout de tant de ſiécles & ſous des Rois dont on raconte tant de merveilles, on n'eût pas encore trouvé l'art de conſtruire quelques cabanes pour ſe garantir des vents & de la pluie.

Le 8e Ki, appellé YNE-TI

Le 8e Ki, nommé Yne-ti, renferme treize familles, ou Dynaſties. Tchine-fang-chi, le premier de cette période, régna après Tsëe-che-chi, & fonda la premiére famille. *On dit, qu'au commencement, les hommes ſe couvroient avec des feuilles & des herbes; les ſerpens & les bêtes étoient en grand nombre, les eaux débordées n'étoient point encore rentrées dans leur lit, & la miſére étoit extrême.* Tchine-fang *apprit aux hommes à préparer des peaux, à en ôter le poil avec des rouleaux de bois, & à s'en ſervir contre les vents & les frimats qui les incommodoient fort. Il leur*

apprit encore à faire comme un tiſſu de leurs cheveux, pour leur tenir lieu de parapluie. On lui obéïſſoit avec joie; il appella ſes ſujets, Peuples habillez de peau; *il regna 350 ans.* A *Tchine-fang-chi* ſuccéda *Chou-chane-chi*, enſuite *Hai-kouei-chi*, dont on ne dit rien qui ait rapport à notre objet.

Le 4e Prince & celui qui ſuccéda à Hai-kouei-chi, ſe nomme *Hoene-tune*, il fonda la 4e Dynaſtie, (car chacun de ceux que nous venons de nommer ſont autant de chefs de famille ou Dynaſties.) A l'occaſion de ce Roi, Lopi cite Lao-chene-tsëé, qui parle ainſi:

Les anciens Rois alloient les cheveux épars & ſans ornement de tête. Ils n'avoient ni ſceptre ni couronne, & ils gouvernoient l'Empire en paix. D'un naturel bien-faiſant, ils nourriſſoient toutes choſes, & ne faiſoient mourir perſonne. Donnant toujours & ne recevant rien, les peuples, ſans les reconnoître pour maîtres, portoient au fond du cœur leur vertu. Alors le ciel & la terre gardoient un ordre charmant, & toutes choſes croiſſoient à l'envi. Les oiſeaux faiſoient leurs nids ſi bas qu'on pouvoit les prendre avec la main; tous les animaux ſe laiſſoient conduire à la volonté de l'homme. On tenoit le juſte milieu, *& la concorde régnoit par-tout. On ne comptoit point l'année par les jours. Il n'y avoit ni dedans ni dehors, ni* mien *ni* tien. *C'eſt ainſi que gouvernoit* HOENE-TUNE. *Mais quand on eut dégénéré de cet heureux état; les oiſeaux & les bêtes, les vers & les ſerpens, tous enſemble & comme de concert firent la guerre à l'homme.*

A la Dynaſtie de *Hoene-tune*, ſuccéda celle de Tong-hou-chi, qui compte dix-ſept Rois qu'on ne nomme point; à cette 5e Dynaſtie ſuccéda la 6e qui a pour chef Hoang-tane-chi.

La 7^e. La Dynaſtie de Ki-tong-chi. *
La 8^e. La Dynaſtie de Ki-y-chi. *
La 9^e. La Dynaſtie de Ki-kiu-chi. *
La 10^e. La Dynaſtie de Hi-ouei-chi. *
La 11^e. La Dynaſtie de Yeou-tſao-chi.
La 12^e. La Dynaſtie de Soui-gine.
La 13^e & derniere. La Dynaſtie de Yong-tching-chi.

De ces ſept Rois ou fondateurs de Dynaſties, dont il nous reſte à parler pour completer le nombre des Dynaſties renfermées dans cette 8^e période, on ne dit rien de ceux que j'ai notés d'une * qui ave rapport à notre objet.

Quand à Yeou-tſao-chi, fondateur de la 11^e Dynaſtie, dont le regne a, dit-on, duré plus de 300 ans, & dont la famille, ajoûte-t-on, a eu plus de cent générations pendant l'eſpace de 12 ou de 18000 ans: voici ce que l'on trouve.

Hane-tſee dit, *que dans ces premiers âges du monde, les animaux ſe multiplioient beaucoup, & que les hommes étant aſſez rares, ils ne pouvoient vaincre les bêtes & les ſerpens.*

Yene-tsée, dit auſſi, *que les anciens, ou perchés ſur les arbres, ou enfoncés dans des antres creux, poſſédoient l'univers* (Tiene-hia, c'eſt-à-dire, la Chine.) *Ces bons Rois*, (continue-t-il), *ne reſpiroient que charité ſans aucune ombre de haine. Ils donnoient beaucoup & ne prenoient rien. Le peuple n'alloit point leur faire la cour chez eux, mais tout le monde ſe rendoit à leurs vertus.*

Lopi & le Ouai-ki, diſent preſqu'en mêmes termes, *que dans l'antiquité la plus reculée, les hommes ſe cachoient au fond des rochers, qu'ils peuploient les déſerts & vivoient en ſociété avec toutes les créatures. Ils ne ſongeoient point à faire aucun mal aux bêtes, & les bêtes ne ſongeoient*

ne ſongeoient point à les offenſer. Mais dans les âges ſuivans, on devint trop éclairé, ce qui fit révolter tous les animaux : armés d'ongles, de dents, de cornes, & de venin, ils attaquoient l'homme, & l'homme ne pouvoit leur réſiſter. Alors Yeou-tſao régna, & ayant fait le premier des maiſons de bois en forme de nids d'oiſeaux, il porta le peuple à s'y retirer, pour éviter les bêtes ſauvages. On ne ſçavoit point encore labourer la terre, on vivoit d'herbes & de fruits. On buvoit le ſang des animaux, on dévoroit la chair toute crue, on avaloit le poil & les plumes. Voilà ce qu'on dit ſur Yeou-tſao-chi : après lui vient Soui-gine, fondateur de la 12e Dynaſtie.

SOUI-GINE-CHI.

Soui-gine-chi, paſſe pour l'inventeur du feu.

Invention du Feu.

Sur le ſommet du mont Pou-tcheou, dit un Auteur, *ſe voyent les murs de la Juſtice. Le Soleil & la Lune ne peuvent en approcher ; il n'y a là ni différence de ſaiſons ni viciſſitudes de jours & de nuits. C'eſt le royaume de la lumiére, qui confine avec Si-ouang-mou* [a]. *Un Saint*, (un grandhomme) *alla ſe promener au-delà des bornes de la Lune & du Soleil : il vit un arbre, & ſur cet arbre un oiſeau, qui, en le becquetant faiſoit ſortir du feu. Il en fut frappé, il prit une branche de cet arbre & en tira le feu ; c'eſt de-là, qu'on appella ce grand perſonnage* Soui-gine.

D'autres Auteurs diſent auſſi, que *Soui-gine fit du feu avec un certain bois, & enſeigna à cuire les viandes. Par ce moyen il n'y eut plus de maladies, l'eſtomac & le ventre ne furent plus dérangés : il ſuivit en cela les ordres du ciel, & de-là, il fut nommé Soui-gine.*

[a] *Si-ouang-mou*, ſignifie mot à mot, *la mere du Roi d'Occident.* C'eſt le nom d'un Roiaume que les Chinois placent à l'occident du *Ta-thſine*, du lac nommé, l'*eau foible* & du déſert, nommé les *ſables coulans.* Si l'*eau foible* eſt la mer morte, le *Si-ouang-mou* pourroit être l'Egypte.

Invention de la Pêche.

On dit encore, que du tems de Soui-gine, il y avoit beaucoup d'eau ſur la terre, & que ce Prince apprit au peuple à pêcher. Il faut conſéquemment qu'il ait inventé les filets ou la ligne, ce qui ſe dira par la ſuite de Fou-hi.

Invention de l'écriture.

Un Long-ma, *ou Dragon-cheval, apporta une eſpéce de table, & la tortue les lettres.* Soui-gine eſt le premier à qui on prête cet événement, mais la même choſe ſe dira encore dans la ſuite de bien d'autres.

Impoſition des noms.

Soui-gine impoſa le premier des noms aux plantes & aux animaux, & ces noms étoient ſi expreſſifs, (dit-on) *qu'en nommant une choſe on la connoiſſoit; il inventa* Les poids, les meſures. *les poids & les meſures, pour mettre de l'ordre dans le commerce, ce qui ne s'étoit point vû avant lui.*

Régle le tems des mariages.

Anciennement (dit un Auteur) *les hommes ſe marioient à 50 ans & les femmes à 30: Soui-gine avança ce tems, & régla que les garçons ſe mariroient à 30 ans & les filles à 20.*

Enſeigne l'urbanité & la politeſſe.

Enfin le Liki dit, que c'eſt Soui gine, qui a le premier enſeigné aux hommes l'urbanité & la politeſſe.

YONG-TCHING-CHI.

Il nous reſte à parler maintenant de Yong-tching-chi, fondateur de la 13e & derniére Dynaſtie de cette période.

Ecriture faite par le moyen des cordelettesnouées

De ſon tems, on ſe ſervoit de petites cordes qu'on marquoit de divers nœuds, & cela tenoit lieu d'écriture (1). Mais comment, après l'invention des caractéres, pût-on revenir à ces cordelettes, dont l'uſage eſt fort groſſier & infiniment borné. Tout cela, comme vous le ſentez, implique contradiction.

9e Ki ou Période nommée CHENE-TONG.

Je viens maintenant au 9e Ki ou à la 8e période nommée Chene-tong, cette 9e période nous conduira juſqu'au tems de Fou-hi. Elle comprend vingt-un Rois, dont voici les noms.

(1) Les habitans du Pérou avoient l'uſage de cette ſorte d'écriture, avant que les Eſpagnols euſſent fait la conquête de leur pays.

1. Sse-hoang *ou* Tſang-hie.	8. Tching-hoei-chi.	15. Tſune-liu-chi.
2. Pe-hoang-chi.	9. Li-lou *ou* Hoei-chi.	16. Tcho-jong.
3. Tchong-hoang-chi.	10. Sohoang-chi.	17. Hao-yng.
4. Taï-ting-chi.	11. Nuei-toüane-chi.	18. Yeou-tſao-chi.
5. Kouene-liene.	12. Hiene-yuene.	19. Tchu-ſiang-chi.
6. Yene-chi.	13. He-ſou.	20. Yne-khang-chi.
7. Taï-chi.	14. Kai-tiene.	21. Vou-hoai-chi.

Liu-pou-ouei, dit clairement que Sse-hoang a fait les lettres. Ce Sse-hoang ſe nomme encore *Tſang-hie*. Des Hiſtoriens le placent ſous Hoang-ti, dont ils le font Miniſtre, pendant que d'autres le font Prince ſouverain, & bien antérieur à Hoang-ti comme vous voyez : mais c'eſt un point que je laiſſe à débrouiller aux Chinois. SSE-HOANG, les caractéres.

Le premier inventeur des lettres c'eſt Tſang-hie, enſuite le Roi Vou-hoai les fit graver ſur la monnoie, & Fou-hi les mit en uſage dans les actes publics pour le gouvernement de l'Empire. Mais remarquez que ces trois Empereurs ont été même avant Chine-nong ; comment donc vouloir que les lettres n'ayent été inventées que ſous Hoang-ti! Tel eſt le raiſonnement de Lopi, à qui tous ces tems fabuleux avoient brouillé la cervelle.

On peut répondre à ce Critique : vous nous avez dit que les lettres avoient été inventées ſous le regne de Soüi-gine, 12e Roi de la 8e. période, comment donc prétendez-vous en faire honneur à Tſang-hie, qui, ſelon votre témoignage, n'a parû que dans la 9e période ? Quoi qu'il en ſoit, Sſée-hoang ſçavoit (diſent quelques exagérateurs) former des lettres au premier moment qu'il naquit. Il étoit doué d'une grande ſageſſe, &c. *Après qu'il eut reçû le Ho-tou* (1), *il viſita le midi, alla ſur le mont Yang-yu, & s'arrêta au bord du fleuve Lo.* Reçoit le Ho-tou.

(1) Le Ho-tou eſt une eſpéce de table, ſur laquelle ſont repréſentés différents traits ou fils, dans leſquels ſe trouvent de diſtance en diſtance de petits cercles blancs & noirs.

Les caractéres écrits ſur le dos de la tortue.

Une divine Tortue, portant ſur ſes écailles des lettres bleues, les lui donna: alors Sſée-hoang pénétra tous les changemens du ciel & de la terre; en haut il obſerva les diverſes configurations des étoiles; en bas, il examina toutes les traces qu'il avoit vûes ſur la tortue: il conſidéra le plumage des oiſeaux, il prit garde aux montagnes & aux fleuves qui en ſortent, & de tout cela il compoſa les lettres. De très habiles Chinois croyent que c'eſt l'ancienne écriture nommée *Ko-teou-chu*, qui dura, diſent ils, juſqu'au regne de l'Empereur Suene-ouang, c'eſt-à dire, juſqu'à l'an 827 avant J. C.

Mais Cong-yng-ta remarque très-bien qu'*encore que la figure extérieure des lettres ait pluſieurs fois changé en quelque choſe, les ſix régles ſur leſquelles Tſang-hié les forma, n'ont jamais ſouffert de changement.* (1)

Alors (continue Lopi) *il y eut de la différence entre le Roi & le Sujet, du rapport entre le fils & le pere, de l'ordre entre le précieux & le vil: les loix parurent, les rites & la muſique régnerent. Les châtimens furent en vigueur, ainſi Ssëe-hoang jetta les fondements du bon gouvernement, il établit des Officiers pour chaque affaire,*

(1) En général, je penſe (contre le ſentiment de M. Fréret) que les caractéres Chinois étoient repréſentatifs des objets ſignifiés; les ſix regles même dont il eſt parlé dans ce paſſage en fourniſſent la preuve: & d'ailleurs c'eſt l'idée la plus ſimple & la plus naturelle que les hommes ayent pû imaginer; en un mot, les caractéres Chinois & les Hiéroglyphes des Egyptiens, ſont les mêmes quant à leur formation. On ſçait que l'Ecriture ſacrée dont les Hiérogrammes ou Ecrivains ſacrés des Egyptiens ſe ſervoient, ſe ſous-diviſoit en Κυριολογικὴ & en Συμβολικὴ, c'eſt-à-dire, en caractéres repréſentatifs des objets ſignifiés & en caractéres allégoriques, à quoi peuvent ſe rapporter les ſix regles Chinoiſes dont il eſt parlé ici. De même encore que les Chinois diſent des inventeurs de l'écriture, qu'ils conſidérerent le ciel, pour avoir des modéles de cette écriture, de même auſſi Sanchoniathon dit de Thaaut ou Mercure, qu'il imita le ciel pour faire les caractéres ſacrés. *Apud* Euſeb. Præp. Evang. l. 1. c. 10.

les plus petites ne lui échappérent pas, & ainſi le ciel & la terre acquirent leur entiére perfection.

On ne dit rien du ſucceſſeur de Ssëe-hoang qui ait rapport à notre objet; mais on dit, que *ſous le regne de Tchong-hoang-chi*, 3e Roi de cette période, *on ſe ſervoit encore de petites cordes pour l'écriture.* TCHONG-HOANG-CHI. Cordelettes.

De ce Prince nous ſautons tout-d'un-coup à Hiene-yuene, le 12e en ordre de cette période, parce qu'on ne dit rien de ſes prédéceſſeurs. HIENE-YUENE.

On trouve beaucoup de choſes ſous le regne de ce Prince, parce qu'il eſt le même qu'Hoang-ti, ou du moins qu'on a confondu ces deux Princes enſemble.

On attribue à Hiene-yuene *l'invention des Chars: il joignit enſemble deux piéces de bois, l'une poſée droit & l'autre en travers, afin d'honorer le Très-Haut* (1); *& c'eſt de-là qu'il s'appelle Hiene-yuene.* Le bois traverſier ſe nomme *hiene*, & celui qui eſt poſé tout droit, s'appelle *yuene*: Hiene-yuene *fit battre de la monnoie de cuivre, & mit en uſage la balance pour juger du poids des choſes. Par ce moyen il gouverna l'univers en paix. Ho*, ſignifie marchandiſes en général. Autrefois on écrivoit ſimplement *hoa*, qui veut dire *échange*. Ces marchandiſes conſiſtoient, dit-on, en métal, *kine*, en pierres précieuſes, *yu*, en yvoire *tchi*, en peaux, *pi*, en monnoie battue *tſuene*, & en étoffes *pou*, &c. Les Chars. Monnoie de cuivre. Les balances.

On diſtinguoit alors la monnoie (comme cela ſe fait encore) par le nom de la famille régnante. Celle de Hiene-yuene avoit un pouce ſept lignes, & peſoit douze *tchu* [le tchu eſt la 20e partie d'un yo, & un yo peſoit 1200 petits grains de millet]: on gravoit des lettres

(1) C'eſt ainſi qu'originairement étoient conſtruits les monuments Religieux des Grecs. *Voyez* Plut. t. 2. p. 478. A.

ſur la monnoie comme on fait encore, aujourd'hui c'eſt pourquoi ven-tſée, *lettres*, veut dire auſſi, piéce de monnoie qu'on nomme encore kine & tſuene & tao.

TCHE-JONG.

Tcho-jong (16e Empereur de la 9e période) *écoutant à Cane-tcheou le concert des oiſeaux, fit une muſique d'union, dont l'harmonie pénétroit par-tout, touchoit l'eſprit intelligent, & calmoit le cœur de l'homme, de maniére que les ſens extérieurs étoient ſains, les humeurs dans l'équilibre, & la vie très-longue*, il appella cette muſique, *Tſié-ouene*, c'eſt-à-dire, la tempérance, la grace & la beauté. (1)

Muſique.

Mais le but & en quelque ſorte l'unique objet de l'ancienne muſique des Chinois, à les entendre, étoit l'harmonie des vertus, l'urbanité extérieure, la modération des paſſions, en un mot, tout ce qui peut contribuer à la perfection d'un bon & ſage gouvernement, &c. Car ils ſe perſuadoient que la muſique étoit capable d'opérer tous ces miracles; nous avons peine aujourd'hui à les en croire, ſur-tout, lorſque nous conſidérons la muſique, qui eſt à préſent en uſage chez eux: mais j'en appelle aux Grecs, qui racontoient des effets auſſi ſurprenans de cette agréable invention; pendant que les Grecs d'aujourd'hui, comme la plûpart des Orientaux, n'ont pour toute muſique qu'une miſérable monotonie qui nous fait pitié. Au ſurplus, nous aurons occaſion ailleurs de traiter un peu plus amplement de la muſique.

HAO-YNG.

Le 17e Roi de la 9e période ſe nomme Hao-yng.

(1) C'eſt ainſi que Lucrece dit que la muſique fut modélée ſur le chant des oiſeaux.

At liquidas avium voces imitarier ore
Ante fuit multò, quam lenia carmina cantu
Concelebrare homines poſſent, aureſque juvare.

De ſon tems, on coupoit des branches d'arbres pour tuer les bêtes. Il y avoit peu d'hommes. On ne voyoit par-tout que vaſtes forêts, & ces bois affreux étoient remplis de bêtes féroces. Que cela eſt contradictoire, & convient peu au tems où l'on veut que ce Prince ait régné!

Le 18e Roi de la 9e Période ſe nomme *Yeou-tſao-chi*, nous avons vû dans la période précédente un Prince qui portoit le même nom; le Ouai-ki place ce Roi au commencement du dernier Ki, & lui donne pour ſucceſſeur Soui-gine: enſorte qu'il ſe ſeroit écoulé neuf Périodes ou Ki entiers, avant que les hommes euſſent pû avoir des cabanes pour ſe retirer, & euſſent connu l'uſage du feu. Lopi ſuit une autre méthode, il a rangé Yeou-tſaochi & Soui-gine dans le Ki précédent; & bien que le Roi dont il s'agit maintenant porte le même nom, il en parle tout autrement.

Le 19e Roi de la 9e période ſe nomme *Tchu-ſiang-chi.*

On dit, qu'*il ordonna à Sſëe-kouei, de faire une eſpéce de guitare à cinq cordes, nommee* ſé, *pour remédier au dérangement de l'univers, & pour conſerver tout ce qui a vie.* Inſtrument de muſique à cordes.

Le 20e Roi de la 9e période ſe nomme Yne-khang-chi.

De ſon tems, les eaux ne s'écouloient point, les fleuves ne ſuivoient plus leur cours ordinaire; ce qui fit naître quantité de maladies.

Yne-khang inſtitua les danſes nommées Ta-vou (grandes danſes.) Il les inſtitua par principe de ſanté; car, comme dit Lopi, *lorſque le corps n'eſt point en mouvement, les humeurs n'ont plus un libre cours, la matiére s'amaſſe en quelque partie, & de-là, les maladies qui ne viennent toutes que de quelque obſtruction.* La danſe.

Les Chinois croyent auſſi qu'on connoît la vertu d'un homme par la maniére dont il touche du luth & dont il tire de l'arc, &c.

Ainſi les Chinois rapportent les danſes au bon gouvernement comme nous avons vû qu'ils y rapportent la muſique, & le *Liki* dit, *qu'on peut juger d'un regne par les danſes qui y ſont en uſage.*

Le 21^e & dernier Roi de la 9^e Période, ſe nomme Vou-hoai-chi; mais on ne rapporte rien de ce prince qui mérite d'être remarqué.

Voilà tout ce que contiennent les tems fabuleux. Si ces tems ne peuvent ſervir à fixer au juſte l'époque des diverſes inventions, (les Chinois, étant ſi fort en contradictions ſur le tems de ces différentes découvertes,) on voit au moins par-là, que l'origine en a été à peu-près la même chez eux que chez les autres peuples. Nous voici enfin arrivés à Fou-hi, que les Hiſtoriens Chinois regardent comme le fondateur de leur Monarchie; ce que l'on rapportera de ce Prince & de ſes ſucceſſeurs, a un peu plus de ſolidité que ce que l'on a vu juſqu'à préſent.

FOU-HI.

Voici comme le Ouai-ki, cité dans les annales Chinoiſes, décrit les mœurs des hommes d'alors: » Dans le com-
» mencement, la vie que les hommes menoient, ne dif-
» féroit point de celle des animaux; & comme ils étoient
» errans çà & là dans les forêts, & que les femmes étoient
» communes, il arrivoit de-là que les enfans ne connoiſ-
» ſoient que leurs meres & jamais leurs peres: ils ſe li-
» vroient à l'amour ſans pudeur, & ſans connoître les
» loix de la bienſéance. Ils ne ſongeoient qu'à dormir &
» à ronfler,

» à ronfler, puis ils ſe levoient & ſoupiroient : la faim
» les preſſoit-elle ? ils cherchoient de quoi manger, &
» lorſqu'ils étoient bien raſſaſiés, ils jettoient les reſtes ;
» ils mangeoient juſqu'aux plumes & au poil des ani-
» maux dont ils buvoient le ſang. Ils ſe couvroient de
» peaux toutes velues. L'Empereur Fou-hi commença
» d'abord par leur apprendre à faire des filets pour pêcher — La Pêche.
» les poiſſons, & des lacets pour prendre les oiſeaux ; — La Chaſſe.
» c'eſt pourquoi ce Prince fut ſurnommé *Fou-hi-chi :* il
» leur apprit encore à nourrir des animaux domeſtiques & — L'Art d'apprivoiſer les animaux domeſtiques.
» à les engraiſſer pour les tuer enſuite ; c'eſt la raiſon pour
» laquelle on lui donna auſſi le ſurnom de *Pao-hi-chi*.

Il paroît conſtant que les premiers Chinois n'eurent d'abord pour toute habitation que les antres, le creux des rochers & les ſouterreins naturels : ils étoient alors incommodés d'une ſorte d'inſecte ou reptile nommé *iáng;* & lorſqu'ils ſe rencontroient, ils ſe demandoient les uns aux autres, s'ils n'étoient pas incommodés des *iángs*. On ſe ſert encore aujourd'hui de ce terme, pour s'informer de la ſanté d'une perſonne: *Coüei-iáng ?* Quelle maladie avez-vous ? Comment vous portez-vous? *Vôu-iáng*, je ſuis ſans *iáng*, c'eſt-à-dire, je ſuis gai & en parfaite ſanté, ſans maladie.

Il ſeroit ſuperflu de rapporter ici ce que les Chinois diſent dans les annales, de l'invention des caractéres & des *Coúa*, après ce que le P. Couplet & tant d'autres en ont dit. J'ajoûterai ſimplement que le Traité *Hi-tſée* (1) porte qu'*au commencement on gouvernoit les peuples par* — Les Coúa & l'invention des caractéres.

(1) C'eſt le Traité en queſtion. Il eſt de Confucius, c'eſt un Commentaire ſur l'Y-king ; on nomme ce Commentaire par honneur pour ſon Auteur, Ta-tchoüene, *la grande tradition*. On doit écrire Hi-tsëé & non pas Y-tſée.

le moyen de certains nœuds qu'on faiſoit à des cordelettes. Qu'enſuite le Saint mit à la place l'écriture, pour ſervir aux Mandarins à remplir tous leurs devoirs, & aux peuples à examiner leur conduite ; & que c'eſt ſur le Symbole ☲ Kouai qu'il ſe regla pour exécuter ſon ouvrage.

Lopi, cet Ecrivain que nous avons déja cité tant de fois, dit *que Fou-hi* tira du Symbole des ſix lignes tout ce qui concerne le bon gouvernement. Par exemple : ☲ Li *lui donna l'idée de faire les filets pour la chaſſe & pour la pêche, & ces filets furent une nouvelle occaſion d'inventer la toile pour faire des habits.* Lopi ajoûte : *C'eſt ſe tromper que de croire que, du tems de Fou-hi, on ſe ſervit encore de cordes liées & nouées, & que l'uſage des livres ne vint que ſous Hoang-ti.*

Les habits.

Fou-hi apprit au peuple à élever les ſix animaux domeſtiques [a], non-ſeulement pour avoir de quoi ſe nourrir, mais auſſi pour ſervir de victimes dans les ſacrifices qu'il offroit au *Chine* & au *Ki* (1). On prétend que c'eſt Fou-hi qui régla les Rits *Kiao-chene.*

Sacrifices.

Fou-hi régla auſſi les mariages; auparavant, les deux ſexes ſe mêloient indiſtinctement; il ordonna les cérémonies avec leſquelles les mariages devoient ſe contracter, afin de rendre reſpectable ce premier fondement de la ſociété. Il ordonna que les femmes porteroient des habits différens de ceux des hommes, & ne permit pas qu'un homme ſe mariât avec une femme de même nom, parente ou non, Loi qui eſt encore actuellement en vigueur.

Réglement pour les mariages & la diſtinction de l'un & l'autre ſexe.

[a] Les ſix animaux domeſtiques, ſont ſuivant les Chinois, le cheval, le bœuf, la poule, le cochon, le chien, le mouton.

(1) *Chine*, l'eſprit du ciel & *Ki*, l'eſprit de la terre.

Fou-hi créa divers Miniſtres & Officiers pour l'aider à gouverner l'Empire.

L'un de ces Officiers fit les Lettres, l'autre dreſſa le Calendrier, un 3^e bâtit les Maiſons, un 4^e exerça la Médecine, un 5^e cultiva les campagnes, un 6^e fut maître des Eaux & Forêts.

On prétend que Fou-hi travailla beaucoup ſur l'Aſtronomie. Le *Tcheou-pi-ſouane* dit qu'il diviſa le ciel en dégrés. Lopi avertit que le ciel n'a point proprement de dégrés, mais que cela ſe dit par rapport au chemin que le Soleil fait en une année.

La période de 60 ans paſſe pour être dûe à Fou-hi. Le Tſiene-piene dit clairement que ce Prince fit un calendrier pour fixer l'année, & qu'il eſt l'auteur du *Kia-tſe*. Le Sane-fene dit la même choſe, & le Hane-li-tchi dit que Fou-hi a fait le premier calendrier par le Kia-tſe ; mais le Chi-pene l'attribue à Hoang-ti ; c'eſt une de ces contradictions ſi ordinaires dans les hiſtoriens Chinois.

Le même Fou-hi fit, dit-on, des armes & établit des ſupplices. Ces armes étoient de bois, celles de Chin-nong furent de pierre, & Tchi-yeou en fit de métal. Loix pénales.

Fou-hi fit écouler les eaux & entoura les villes de murailles ; cependant comme Chin-nong paſſe pour avoir été le premier qui en fait de pierres, il faudroit dire que les murs qu'éleva Fou-hi n'étoient que de terre battue ou de briques.

Fou-hi donna les regles de la muſique. Ceux qui attribuent ce bel art à Hoang-ti ſe trompent donc (*aut vice-verſâ*). Après que Fou-hi eut inſtitué la pêche, il fit une chanſon pour les Pêcheurs. C'eſt à ſon exemple que Chin-nong en fit une pour les Laboureurs.

Fou-hi prit du bois de Tong, le creusa, & en fit un *kine* (une lyre, ou comme il vous plaira de traduire) long de 7 pieds 2 pouces : les cordes étoient de soie & au nombre de 27 ; il voulut qu'on nommât cet instrument *Li.* D'autres disent qu'il n'avoit que 25 cordes, d'autres 10, & enfin d'autres 5, (lesquels croire) ? D'autres encore ne donnent à cet instrument que 3 pieds 6 pouces 6 lignes.

Instrument de musique nommé *Li.*

Fou-hi fit cet instrument, disent quelques-uns, pour détourner les maléfices, & pour bannir l'impureté du cœur. Il prit du bois de *sang* & fit aussi une guitarre à 36, ou bien 50 cordes. Cet instrument servoit à orner de vertus la personne, & à régler le cœur, &c. Enfin il fit un troisiéme instrument de terre cuite nommé *huene*, après quoi, dit-on, les rites & la musique furent dans une grande élevation.

La monnoie dont Fou-hi voulut qu'on se servît étoit de cuivre, ronde en dedans, pour imiter le ciel, & quarrée en dehors, pour imiter la terre. [a]

Il fit sur lui-même l'épreuve de plusieurs plantes médicinales. (Cela se dit plus souvent de Chin-nong. Mais on prétend que Chin-nong acheva ce que Fou-hi avoit commmencé).

[a] Les Chinois, représentent la terre quarrée ; cette ignorance, sur la conformation de notre globe, n'a rien d'étonnant, eû égard au peu de progrès que l'Astronomie a fait chez les Chinois. J'envisage au surplus cette erreur perpetuée dans le vulgaire Chinois, comme venant de ce que l'Empire de la Chine porte des dénominations qui ne conviennent qu'au globe entier de la terre. Telle est, par exemple, l'expression de *Thiene-hia*, mot à mot *Ciel inférieur* ou *ce qui est sous le Ciel*, nom par lequel on distingue communement cet Empire dans les livres. Or sous les Empereurs Yao, Chune & Yu, on fit plusieurs divisions de cet Empire, & une entr'autres, par laquelle on le représentoit parfaitement quarré, afin de fixer par ce moien la quantité & la nature des redevances. Les Chinois n'en sçavoient pas davantage.

Voilà tout ce qui ſe lit de *Fou-hi*. Vous remarquerez quantité de contradictions dans la plûpart de ces traditions, & ſur-tout lorſque vous verrez, par la ſuite, preſque toutes ces inventions attribuées aux ſucceſſeurs de Fou-hi. Je laiſſe à votre pénétration & à votre ſaine critique, à juger le cas qu'on doit faire des commencemens de l'hiſtoire Chinoiſe.

Il me reſte encore quelques regnes à parcourir pour terminer les tems fabuleux & incertains.

KOUNG-KOUNG. On dit de *Koung-koung*, qu'il employa le fer pour fabriquer des coutelas & des haches.

NIU-OUA. On attribue à *Niu-oua* (qui eſt l'Eve des Chinois) pluſieurs inſtrumens de muſique. Les inſtrumens *ſeng* & *hoang* lui ſervoient, dit-on, pour communiquer avec les huit vents. Par le moyen des *koüene* ou flutes doubles, elle réunit tous les ſons à un ſeul, & accorda le Soleil, la Lune & les Etoiles, ce qui s'appelle une harmonie parfaite. *Niu-oua* avoit une guitarre (*se*) à cinq cordes, elle en fit une autre à 50 cordes, dont le ſon étoit ſi touchant qu'on ne pouvoit le ſoutenir, c'eſt pourquoi, elle réduiſit ces cinquante cordes à 25, pour en diminuer la force.

CHIN-NONG. L'Empereur *Chin-nong* eſt très-fameux chez les Chinois, par les grandes découvertes qu'il fit, dit-on, dans la Medécine & l'Agriculture, & même dans l'Art militaire, puiſqu'on croyoit, du tems des *Han*, avoir un livre de ce Prince ſur l'Art militaire.

L'amour du merveilleux a fait dire à quelques-uns, qu'à l'âge de trois ans, il ſçavoit tout ce qui regarde l'agriculture. Le nom même de *Chin-nong*, ſignifie en Chinois, *eſprit laboureur*; Chin-nong prit du bois fort

dur dont il fit le coutre de la charrue, & du bois plus tendre dont il fit le manche. Il enſeigna aux hommes à cultiver la terre. On lui attribue l'invention du vin. Il ſema les cinq ſortes de bled au midi du mont Ki, & les peuples apprirent de lui à en faire leur nourriture.

Chin-nong ordonna qu'on fût diligent à recueillir les fruits que la terre produit. Il enſeigna tout ce qui regarde le chanvre, les mûriers & l'art de faire les toiles & les étoffes de ſoie. On doit auſſi à Chin-nong la poterie & la fonte ; d'autres cependant attribuent la poterie à Hoang-ti, & l'art de fondre les métaux à Tchi-yeou.

Origine du commerce.

Chin-nong *inventa les foires au milieu du jour*, de-là l'origine du commerce, & les échanges mutuels. Il ſe ſervit de monnoie pour faciliter le commerce. Il inſtitua des fêtes.

Chin-nong diſtingua les plantes, détermina leurs diverſes propriétés, & s'en ſervit habilement pour guérir les maladies. On dit que dans un ſeul jour il fit l'épreuve de 70 ſortes de poiſons, parla ſur 400 maladies, & enſeigna 365 remédes ; c'eſt ce qui fait la matiére d'un livre intitulé *Pouene-tſao*, qu'on lui attribue, & qui contient quatre Chapitres. D'autres prétendent & avec raiſon que ce livre n'eſt point ancien. On dit, avec auſſi peu de vérité, que Chin-nong fit des livres gravés ſur des planches quarrées.

Chin-nong ordonna à Tſiou-ho-ki, de mettre par écrit ce qui concerne la couleur des malades, & ce qui regarde le pouls, d'apprendre à bien examiner ſi ſon mouvement eſt réglé & bien d'accord, & pour cet effet de le tâter de ſuite & d'avertir le malade.

Chin-nong compoſa des vaudevilles ou chanſons ſur

la fertilité de la campagne. Il fit une très-belle lyre & une guitarre ornée de pierres précieuſes, pour former la grande harmonie, mettre un frein à la concupiſcence, élever la vertu juſqu'à l'eſprit intelligent, & ramener l'homme à la vérité céleſte.

Chin-nong monté ſur un char traîné par ſix dragons, meſura le premier la figure de la terre, & détermina les quatre mers. Il trouva 900000 Lys eſt-oueſt, & 850000 Lys nord & ſud. Il diviſa tout ce vaſte eſpace en Royaumes (1).

Parmi les ſucceſſeurs de Chin-nong, on place *Hoang-ti*, & le rebelle *Tchi-yeou*, qu'on fait l'inventeur des armes de fer, & de pluſieurs ſupplices. Tchi-yeou avoit le pouvoir d'exciter des ténébres & des brouillards extrêmement épais. *Hoang-ti* ne ſavoit comment l'attaquer & le vaincre. Il en vint cependant à bout, en fabriquant un char, ſur lequel étoit une figure dont le bras ſe tournoit toujours de lui-même vers le midi, afin d'indiquer les quatre regions (2). Hoang-ti ſe ſervoit de la lance & du bouclier. HOANG-TI.

Tchi-yeou fit faire des ſabres, des lances, des arbalêtres. On attribue à Hoang-ti le *kia-tſe* ou cycle de 60 ans, ou du moins Ta-nao le fit ſous ſes ordres.

Le mandarin Tſang-kiai, fut chargé de compoſer l'hiſtoire. Yong-tcheng fit une ſphére qui repréſentoit les

(1) Sous ces meſures exagérées on parle de la Chine, ce qui eſt très-certain par les quatre points cardinaux qu'on donne à cet Empire tels que Kiao au midi, Yeou au nord, Yang-cou à l'orient, & San-ouei à l'occident, puiſque c'étoient là, au tems de Yao & de Chune, les limites ou extrêmités de la Chine.

(2) Quelques Auteurs modernes croient voir ici l'invention de la Bouſſole.

orbes céleſtes, & découvrit l'étoile polaire.

Li-cheou régla les nombres, & inventa un inſtrument pour ſupputer, tel, ou le même que celui qui eſt encore aujourd'hui en uſage à la Chine & aux Indes, & dont Martini, dans ſes Décades, & la Loubére, dans ſon Voyage de Siam, nous ont donné le deſſein & la deſcription.

Ling-lûne, natif de Yuène-yu à l'occident du Ta-hia (c'eſt le Khoraſſan) prit des roſeaux dans la vallée Hiài-ki, il en coupa deux également, & ſouffla dedans, ce qui donna lieu d'inventer les cloches. Il en ajuſta douze pour imiter le chant du fong-hoang oiſeau royal (c'eſt un des oiſeaux fabuleux des Chinois). Il diſtingua ces roſeaux en douze *lu ;* ſix ſervoient à imiter le chant du mâle, & ſix celui de la femelle. Enfin cet homme perfectionna la muſique, & expliqua l'ordre & l'arrangement des divers tons. *Par le moyen de ces lu-lu, il gouverna le Khi de l'Yne & du Yâng, détermina le changement des quatre ſaiſons, & donna des calculs pour l'Aſtronomie, la Géométrie & l'Arithmétique, &c.*

Yong-yuene, par ordre d'*Hoang-ti*, fondit douze cloches de cuivre qui correſpondoient aux Lunes ſervoient à accorder les cinq tons, à fixer les ſaiſons, &c, fables :

Invention de la teinture des étoffes.

Hoang-ti inventa un eſpéce de Diadême, ou bonnet royal, appellé *Miène*. Il ſe fit faire une robe bleue & jaune pour imiter la couleur du ciel & de la terre. Ayant vû l'oiſeau *Hóei*, & conſidéré la variété de ſes couleurs, ainſi que celle des fleurs, il fit teindre des habits de différentes couleurs, pour mettre de la diſtinction entre les grands & les petits, les pauvres & les riches.

Nin-fong & Tche-tſiang, inventerent le mortier, pour

pour broyer le ris, des marmites ou chaudieres; on inventa la fabrique des ponts, l'art de faire des chauſſures; on fit des cercueils pour les morts; & les peuples retirerent un grand avantage de toutes ces inventions. *Hoei* inventa l'arc : *Y-méou* les fléches : *Khy-pe* donna le tambour, qui faiſoit un bruit ſemblable à celui du tonnerre, des trompettes & des cors qui imitoient la voix du Dragon.

Kóng-kōu & Hòa-hû, par ordre de l'Empereur *Hoang ti*, creuſerent un arbre dont ils firent un navire, des branches de ce même arbre ils firent des rames, & par ce moyen on put pénétrer dans les lieux qui paroiſſoient inabordables & où l'on n'avoit point encore été.

Pour le tranſport des marchandiſes par terre, on inventa encore ſous ce regne les charriots, & on dreſſa les bœufs & les chevaux à les tirer.

Hoang-ti tourna auſſi ſes vûes du côté des bâtimens & en donna des modéles. Il fit élever un Temple appellé *Ho-kong* dans lequel il ſacrifioit au *Chang-ti*, ou à l'Etre ſouverain.

Dans la vûe de faciliter le commerce, Hoang-ti fit battre la monnoie appellée kine-tao, *couteau de métal*, parce qu'elle avoit la forme d'une lame de couteau.

Hoang-ti ayant vû que les hommes mouroient avant le tems fixé par la nature, à cauſe des maladies qui les emportoient, donna ſes ordres à Yu-fou, Ki-pe & Lei-kong, trois célébres Docteurs d'alors, pour l'aider à déterminer les remédes propres à chaque maladie.

Si-ling-chi, principale épouſe de cet Empereur, contribua de ſon côté au bien de l'Etat, & enſeigna au peuple la maniere d'élever les vers à ſoie, & de filer les coucons, pour en faire des étoffes.

Le Ouai-ki, de qui je tire preſque tout ceci, marque que Hoang-ti fit meſurer la Chine, qu'il partagea en Provinces ou Tcheou. Chaque *Tcheou* étoit compoſé de dix *Che*, chaque *Che* étoit compoſé de dix *Tou*, & chaque *Tou* contenoit dix *Ye* ou dix Villes ; ces *Ye* ou Villes avoient chacune cinq *ly* ou rues, &c.

Cet Empire d'Hoang-ti, qui paroit avoir été conſidérable ſuivant cet Hiſtorien, s'étendoit du côté de l'orient juſqu'à la mer, & du côté de l'occident juſqu'à *Khong-tong*. Il étoit borné au midi par le Kiang, & au nord par le pays de *Hoene-jo*.

On ne dit rien qui ait rapport aux arts ſous le régne des trois Princes qui ſuivent Hoang-ti. C'eſt-à-dire, ſous les régnes de *Chao-hao*, qui régna 84 ans, de Tchouene-hio qui regna 78 ans, & enfin de Cao-ſine qui en regna 70. On marque ſeulement que Chao-hao fit battre les veilles avec un tambour, ce qui ſuppoſe qu'on avoit dès-lors l'uſage de quelque inſtrument pour marquer les heures. Le Se-ki, ajoûte que cet Empereur applanit les chemins pour pénétrer ſur les montagnes, & qu'il rendit libre le cours des rivieres. Il fit auſſi une nouvelle muſique appellée *Ta-yuene*, pour unir les hommes & les génies, & accorder le haut avec le bas.

Le P. Gaubil & d'autres Sçavans, ont aſſez parlé des connoiſſances Aſtronomiques de l'Empereur *Tçhouene-hio*, & des changemens qu'il fit dans la maniére d'obſerver les mouvemens céleſtes, en inventant une machine qui ſervoit aux équations, aux aſcenſions, &c. ainſi je me contenterai de vous renvoyer à leurs Ouvrages, dans leſquels vous verrez ce que les Chinois penſent, tant de cette ancienne Aſtronomie, que de la prétendue con-

jonction des cinq planettes dans la conſtellation *Che* arrivée, dit-on, ſous ce Prince.

Après avoir dévoré l'ennui de toutes ces traditions fabuleuſes, me voici enfin arrivé aux tems hiſtoriques; mais avant que de les entamer, il ne ſera pas hors de propos de faire ici quelques réflexions abſolument néceſſaires, pour montrer le peu de cas qu'on doit faire de ces ſortes de traditions. Je crois ces réflexions d'autant plus eſſentielles, qu'elles contribueront à détromper quantité de gens de l'erreur où ils ſont au ſujet des antiquités Chinoiſes.

La Monarchie Chinoiſe a commencé par trois Princes déſignés, ſous le titre de *SANE-HOANG*, c'eſt-à-dire, les *trois Auguſtes*. Ces *trois Auguſtes*, ſuivant l'opinion la plus généralement reçue, ſont *Fou-hi*, *Chine-nong* & *Hoang-ti*. Les cinq Empereurs ſucceſſeurs des Sane-hoang, ſont déſignés par le titre de *OU-TI*, c'eſt-à-dire, les *cinq Empereurs*. Ces cinq Empereurs ſont *Chao-hao*, *Tchouene-hio*, *Tico*, *Yao* & *Chune*. Cette diviſion a été ſuivie par *Cong-ngane-coué*, arriere petit fils de Confucius, à la huitiéme génération, & l'un des plus célébres écrivains de la Dynaſtie des Hane. Elle a été adoptée auſſi par *Hoang-fou-mi*, & par la plûpart des meilleurs Ecrivains. Les preuves de cette opinion ſe tirent, d'une part, du livre *Tcheou-li*, ancien Rituel ou Etat de l'Empire, que quantité de perſonnes attribuent au célébre Tcheou-cong, Miniſtre & frere de Vou-vang, qui jetta les fondemens de la Dynaſtie Impériale des Tcheou, onze cent & quelques années avant l'Ere chrétienne, & de l'autre des Commentaires de Tſo-kieou-mine, ſur le Tchune-tſieou de Confucius ſon maître. Dans ces deux ouvrages,

il eſt parlé des livres *Sane-fene* & *Ou-tiene*, qu'on dit être l'hiſtoire des trois *HOANG*, & des cinq *TI* : Or les deux premiers Chapitres du Chou-king, qui contiennent un extrait des Hiſtoires de Yao & de Chune, portoient le titre de *Tiene-yao*, & de *Tiene-chune*, d'où l'on conclut que Yao & Chune étoient deux des cinq *Ti*, conſequemment que Fou-hi, Chin-nong & Hoang-ti étoient ce qu'on appelloit les trois Hoang ; & Chao-hao, Tchouene-hio, Tico, Yao & Chune, les cinq Ti.

Pour la certitude d'un fait hiſtorique tel que celui-ci, vous trouverez ſans doute les preuves aſſez foibles, mais ceux qui ſont d'un ſentiment contraire n'apportent rien qui autoriſe à les en croire préférablement à Cong-ngane-coué & à Hoang-fou-mi.

Hou-choüang-hou, dans une préface miſe à la tête du Tſiene-piene de Kine-gine-chane, avoue qu'on trouve dans le Tcheou-li, l'exiſtence du livre des trois Hoang, & de celui des cinq Ti ; mais il ajoûte qu'on n'y trouve point les noms de ces huit Monarques ; que ſous les Tſin, on parla de Tiene-hoang, de Ti-hoang & de Gine-hoang, que Cong-ngane-coué, dans ſa préface du Chou-king, donne Fou-hi, Chine-nong, Hoang-ti, pour les trois Hoang, & qu'il prend Chao-hao, Tchouene-hio, Ti-co, Yao & Chune pour les cinq Ti; mais qu'on ne ſçait ſur quoi il ſe fonde, puiſque Confucius dans le *Kia-yu*, déſigne par le titre de *Ti*, tous les Rois depuis Fou-hi. La même choſe ſe prouve par quelques paſſages du Tſo-chi & du Liu-pou-ouei, d'où l'on conclut que Fou-hi, Chine-nong & Hoang-ti, ne ſont point les trois Hoang, & qu'il n'y a point d'autres Hoang, que le Ciel, la Terre & l'Homme.

Tchine-huene retranchant Hoang-ti du nombre des Sane-hoang, mit à ſa place Niu-oüa, qu'il rangea entre Fou-hi & Chine-nong. D'autres retranchent Niu-oüa & mettent Tcho-yong au lieu d'Hoang-ti. Niu-oüa étoit ſœur de Fou-hi, & Fou-hi régna, dit-on, 115 ans: à quel âge voudroit-on que cette Princeſſe eût monté ſur le Trône, car on la fait ſuccéder à ſon frere?

2de Opinion ſur les San-hoang & les Outi.

Le fameux *Sse-ma-tſiene*, auquel les Chinois ont accordé par eſtime le ſurnom de *Taï-ſſe-cong* ou de *Pere de l'Hiſtoire*, vouloit qu'Hoang-tï, Tchoüene-hio, Cao-ſine, Yao & Chune fuſſent les cinq Ti; & il donnoit à ces Princes pour prédéceſſeurs Soüi-gine-chi, Fou-hi & Chine-nong qui, ſelon lui, étoient les trois Hoang; opinion qui depuis lui, a été embraſſée par pluſieurs autres Ecrivains qui ſe ſont repoſés plus ſur ſon autorité que ſur des preuves qu'ils ne pouvoient produire.

3e Opinion ſur les San-hoang & les Outi.

Confucius dit dans ſon *Kia-yu*, que les Princes qui ont gouverné l'Empire, ont commencé à Fou-hi à prendre le nom de *Ti* ou d'Empereur; le même Philoſophe dit de plus dans le Traité *Hi-tſée*, ou Commentaire ſur l'Y-king, qu'anciennement Fou-hi gouverna la Chine, que Chine-nong lui ſuccéda, qu'après eux Hoang-ti, Yao, & Chune furent mis ſur le Thrône. Sur un témoignage auſſi déciſif, Hou-ou-fong & pluſieurs autres avec lui, n'ont pas douté que ces Princes nommés par Confucius ne fuſſent les *Ou-ti* ou les cinq Empereurs. Quant aux *Sane-hoang*, ils admettoient les Tiene-hoang-chi, Ti-hoang-chi & Gine-hoang-chi, comme trois chefs du peuple qui avoient gouverné l'Empire avant Fou-hi.

4e Opinion ſur les San-hoang & les Ou-ti.

Comme c'eſt des Tao-ſſe que les différens Auteurs qu'on vient de citer ont emprunté l'idée de cette diviſion

5e Opinion ſur les San-hoang & les Ou-ti.

chimérique des huit premiers Empereurs Chinois, en trois *Hoang* & en cinq *Ti*, il eſt néceſſaire de rapporter ce que ces Religieux en penſoient eux-mêmes. Ils ont, ſur ces premiers tems de la Monarchie, des opinions qui leur ſont particuliéres. Ils croient qu'il y eût au commencement trois Auguſtes, *Sane-hoang:* enſuite cinq Empereurs, *Ou-ti:* puis trois Rois, *Sane-vang:* & enfin cinq Pa, *Ou-pa:* c'eſt-à-dire, cinq Chefs de *Regulos.*

Cet ordre ſi réguliérement obſervé de trois & puis de cinq qui revient par deux fois, montre aſſez que tout cela n'a aucune réalité, & que c'eſt un ſyſtême bâti à plaiſir: c'eſt pourquoi Tong-tchong-chu, qui vivoit ſous les Hane, expliquoit cela d'une maniére allégorique;les trois Hoang étoient, ſelon lui, les trois puiſſances; (c'eſt-à-dire, le ciel, la terre & l'homme); les cinq Ti étoient les cinq devoirs (c'eſt-à-dire, les devoirs du Roi & du Sujet, du pere & du fils, du mari & de la femme, des freres aînés & des cadets, des amis); les trois Vang étoient les trois clartés, c'eſt-à-dire, le Soleil, la Lune & les Etoiles; enfin les cinq Pa étoient les cinq montagnes, dont quatre ſont ſituées aux quatre points cardinaux de l'Empire, & la cinquiéme au centre. C'eſt ainſi que Tong-tchong-chu, allégoriſoit cette prétendue ſucceſſion des Rois; mais Lo-pi qui rapporte cette explication, ajoûte qu'elle n'eſt point de lui; ce point de critique nous importe fort peu, qu'on l'attribue, ſi l'on veut, à un autre que *Tong-tchong-chu*, il ſera toujours vrai de dire, qu'elle vient de quelque écrivain, qui vivoit dans un ſiécle peu éloigné de celui de Tong-tchong-chu, ce qui nous doit ſuffire pour le préſent, puiſque nous voyons par-là le peu de cas qu'on faiſoit alors de cette

diviſion qu'on regardoit comme chimérique.

On entréprendroit vainement de concilier tant d'opinions contradictoires ; tous ces regnes imaginaires ſont de la façon des *Tao-ſſe* , qui ont obſcurci l'origine de la Monarchie Chinoiſe par leurs fables & leurs myſtagogies ; les dix *ki* ou périodes ſont de leur invention ; ils leur donnent des deux & trois millions d'années de durée. Mais avant ces dix périodes ils placent trois Dynaſties, ſçavoir, la Dynaſtie des Thiene-hoang-chi , celle des Ti-hoang-chi, & enfin celle des Gine-hoang-chi ; ſi l'on a égard à la ſignification de ces noms , il faut les interprêter par le *Souverain* du *ciel* , *le Souverain* de la *terre* & le *Souverain* des *hommes* ; on voit par-là que l'explication allégorique de Tong tchong-chu , qui faiſoit enviſager les trois Hoang , comme les trois puiſſances , c'eſt-à-dire , le ciel , la terre & l'homme , n'eſt pas denuée de vraiſemblance.

Ces trois Hoang ſuccéderent à Pouane-cou , autrement Hoene-tune, le cahos , l'origine du monde, que pluſieurs de ces Taoſſe prennent pour le premier homme ou le premier Roi qui ait gouverné la Chine.

La Dynaſtie des Thiene-hoang-chi , eut XIII. Rois, qui régnerent , dit-on , 18000 ans , enſuite vint la Dynaſtie des Ti-hoang-chi , dont les Rois au nombre de XI. donnent une pareille durée de 18000 ans. Enfin aux Ti-hoang-chi ſuccéderent les Gine-hoang-chi , dont la Dynaſtie compoſée de IX. Rois , fournit une durée de 45600 ans. Ces trois ſommes réunies nous donnent préciſément 81600 ans ; mais ſi l'on ajoute à ces trois Dynaſties , celles qui ſont compriſes dans chacun des dix Ki , & qui ſe montent , ſelon le calcul de quelques-

uns, à plus de 230, on trouvera que les prétentions des Chinois l'emportent de beaucoup ſur celles des Chaldéens & des l'Egyptiens. Car ſi l'on en croit le calcul de divers Auteurs, depuis *Pouane-cou* juſqu'à la mort de Confucius, arrivée l'an 479 avant J. C. il s'eſt écoulé 276000 ans, ou 2276000, ou 2759860, ou même 3276000, ou enfin ce qui fait bien d'avantage 96961740 années; car on trouve tous ces différens calculs.

Il eſt aſſez viſible que ces nombres extravagans ne peuvent être autre choſe que des périodes aſtronomiques, imaginées pour donner la conjonction des planetes dans certaines conſtellations, ou enfin des calculs qui peuvent avoir rapport aux idées des Tao-ſſe, concernant la fixation des deſtructions & des renaiſſances perpetuelles des mondes. Quelques-uns en effet, ont tâché de faire accorder ces nombres avec la période de Tchao-cang-tſie, fameux Philoſophe du tems des Song, qui avoit entrepris de déterminer la période de la durée du monde; car le ſyſtême de la deſtruction & de la reproduction des mondes a beaucoup de cours, non-ſeulement dans la ſecte des Jû ou des Lettrés, mais encore chez les Bonzes Hochang ou Religieux de Fo, & chez les Tao-ſſe ou Sectateurs de Lao-kiune, c'eſt-à-dire, dans les trois grandes ſectes qui ſont les plus autoriſées dans l'Empire. Tchao-cang-tſie établit donc une grande période de 129000 ans appellée *Yuene*, compoſée de 12 parties appellées *hoei* ou conjonctions qui étoient chacune de 10800 années. Dans la premiére conjonction, le ciel, diſoit-il, ſe forma peu-à-peu par le mouvement que le *Tai-ki* ou l'Etre ſupréme imprima à la matiére auparavant dans un repos parfait. Pendant la ſeconde conjonction, la terre ſe produiſit de la

de la même maniere. Au milieu de la troiſiéme conjonction l'homme commença à naître, & tout le reſte des êtres, de la maniere que les plantes & les arbres ſont produits dans les îles, qui conſervent enſuite leurs eſpéces par leurs ſemences. Au milieu de l'onziéme conjonction, toutes choſes ſe détruiront, & le monde retombera dans ſon premier chaos, d'où il ne reſſortira qu'après la douziéme conjonction expirée.

Il n'eſt pas difficile à préſent de concevoir que les Tao-ſſe n'ont inventé ce nombre prodigieux de regnes antérieurs à Fou-hi, que pour remplir l'intervalle qui, ſelon eux, s'eſt écoulé depuis la production de l'homme juſqu'aux premiers commencemens de la Monarchie Chinoiſe, c'eſt-à-dire, juſqu'au regne de Fou-hi : le même Calculateur déterminoit la moitié du *yuene* ou de ſa grande période de 129000 années, au régne de Yao.

Ces Tao-ſſe, comme je l'ai déja dit, poſoient pour fondement inconteſtable dix âges ou dix Ki, chaque Ki comprenoit pluſieurs Dynaſties, dont ils fixoient la durée à leur volonté, & ſuivant les calculs dont ils s'étoient prévenus ; mais s'ils avoient la liberté d'augmenter ou de diminuer la durée des dix Ki, il n'en étoit pas ainſi de ce nombre de dix Ki, qui étoit en quelque ſorte un des points fondamentaux de leur Secte, dont il ne leur étoit pas permis de s'écarter.

Quelques Miſſionnaires, auxquels cette Doctrine des Tao-ſſe n'étoit point inconnue, crurent entrevoir dans ces dix Ki, les dix générations antérieures à Noé ; & comme des Ecrivains cités par Lo-pi & par Cong-ing-ta, diſent que de ces dix Ki, ſix ſont antérieurs à Fou-hi, & que les quatre autres lui ſont poſtérieurs, ces mêmes Miſ-

ſionnaires ſe ſont imaginés que Fou-hi étoit Hénoch. Il faut dire cependant que *Tchine-huene* & pluſieurs autres n'obſervent pas le même ordre, qu'ils mettent Chine-rong dans le 9^e Ki, Hoang-ti dans le 10^e, &c. A ce compte Hoang-ti ſeroit Noé, & Fou-hi Mathuſalé, ce qui contredit leur hypothéſe.

L'opinion qui fait enviſager les dix Ki des Chinois, comme les dix générations qui ont précédé Noé, eſt très-ingénieuſe, & ne manque point de probabilité. Vers la fin du régne des Tchéou, environ 300 ans avant l'Ere chrétienne, il paſſa des Juifs à la Chine, qui ont pû y faire connoître les écrits de Moïſe, & par conſéquent les dix générations qui ont précédé le déluge : d'ailleurs cette connoiſſance étoit commune aux Chaldéens, qui ont pû pénétrer dans la Chine antérieurement aux Juifs.

FIN des Extraits des Hiſtoriens Chinois.

DÉMARATE.	On ne voit point que depuis ce Légiſlateur, il y ait eu rien d'innové dans les Loix d'Athènes : celles de SOLON ſe ſont maintenues tant que la République des Athéniens a ſubſiſté.	LIXe..... 544. LXe..... 540. LXIe..... 563.	

A la fin du Tome III.

TABLE GÉNÉRALE
DES LIVRES,
CHAPITRES, ARTICLES ET PARAGRAPHES,
Contenus dans les trois Parties de cet Ouvrage.

PREMIERE PARTIE.

INTRODUCTION.

DE l'état du Genre-humain au ſortir du Déluge. Page 1

LIVRE PREMIER.

De l'origine des Loix & du Gouvernement. 7

CHAPITRE I. *De l'établiſſement des Loix Poſitives.* 15
ARTICLE I. *Du premier ordre des Loix Poſitives.* 17
ART. II. *Du ſecond ordre des Loix Poſitives, c'eſt-à-dire, des Loix Civiles.* 28
ART. III. *Des Loix & du Gouvernement des Babyloniens & des Aſſyriens.* 37
ART. IV. *Des Loix & du Gouvernement des Egyptiens.* 43
ART. V. *De l'origine des Loix & du Gouvernement dans la Gréce.* 56
§. I. *Athénes.* 62
§. II. *Argos.* 64

LIVRE SECOND.

Des Arts & Métiers. 67

CHAPITRE I. *Agriculture.* 81
ARTICLE I. *Du Labourage.* Ibid.
ART. II. *De l'art de faire le Pain.* 90
ART. III. *Des Boiſſons.* 99
ART. IV. *De l'art de faire l'Huile.* 106
ART. V. *Du Jardinage.* 109
ART. VI. *De quelques Inventions relatives à la ſubſiſtance.* 113
CHAPITRE II. *Des Vêtemens.* 114
ART. I. *De l'art de Teindre.* 123
CHAPITRE III. *De l'Architecture.* 126
CHAPITRE IV. *De la découverte & de la fabrique des Métaux.* 133
CHAPITRE V. *De l'origine du Deſſein, de la Gravure, de l'Orfévrerie & de la Sculpture.* 153
CHAPITRE VI. *De l'origine & du progrès de l'Ecriture juſqu'à l'an 1690 avant J. C.* 160

LIVRE TROISIEME.

Des Sciences. 179

CHAPITRE I. *De la Médecine en général.* 181
ARTICLE I. *Chirurgie.* 185
ART. II. *Anatomie.* 189
ART. III. *Botanique.* 193
ART. IV. *Pharmacie.* 196
CHAPITRE II. *Mathématiques.* 198
ART. I. *Arithmétique.* 199
ART. II. *Aſtronomie.* 213
§. I. *De l'origine des Conſtellations & du Zodiaque.* 227
§. II. *Des Planètes.* 234
ART. III. *Géométrie.* 237
ART. IV. *Méchanique.* 248
ART. V. *Géographie.* 251
ART. VI. *Réflexions ſur l'origine & le progrès des Sciences dans l'Aſie & dans l'Egypte.* 258

LIVRE QUATRIEME.

Commerce & Navigation. 263

CHAPITRE I. *Du Commerce.* 264
CHAPITRE II. *De la Navigation.* 276
ARTICLE I. *Des Phéniciens.* 281
ART. II. *Des Egyptiens.* 284

LIVRE CINQUIEME.

Art Militaire. 289

LIVRE SIXIEME,

Mœurs & Uſages. 313

CHAPITRE I. *De l'Aſie.* 318
CHAPITRE II. *De l'Egypte.* 336
CHAPITRE III. *Des Peuples de l'Europe.* 349
CHAPITRE IV. *Réflexions critiques ſur les ſiecles qui ſont l'objet de cette premiere Partie.* 350

DISSERTATIONS.

I^re^. DISSERTATION. *Sur le Sanchoniaton.* 359
II^de^. DISSERTATION. *Sur l'authenticité & l'antiquité du Livre de Job.* 379
III^me^. DISSERTATION. *Sur les Conſtellations dont il eſt parlé dans Job.* 192

SECONDE PARTIE.

INTRODUCTION. Page 1

LIVRE PREMIER.

Du Gouvernement. 3

CHAPITRE I. *Des Babyloniens & des Aſſyriens.* 4
CHAPITRE II. *Des Peuples de la Paleſtine & de l'Aſie Mineure.* 6
CHAPITRE III. *Des Egytiens.* 11
CHAPITRE IV. *La Gréce.* 16
ARTICLE I. *Athénes.* 17
ART. II. *Argos.* 34
ART. III. *Mycénes.* 36
ART. IV. *Thébes.* 39
ART. V. *Lacédémone.* 42
ART. VI. *Les Héraclides.* 45
ART. VII. *Obſervations ſur l'ancien Gouvernement de la Gréce.* 49
ART. VIII. *Des anciennes Coutumes & des premieres Loix de la Gréce.* 56
ART. IX. *Des Loix de Crète.* 57

LIVRE SECOND.

Des Arts & Métiers. 81

SECTION I. De l'état des Arts dans l'Aſie & dans l'Egypte. 83
CHAPITRE I. *De l'Agriculture.* Ibid.
CHAPITRE II. *Des Vêtemens.* 94
ART. I. *Des couleurs employées à la teinture des étoffes.* 95
ART. II. *De la variété & de la richeſſe des étoffes.* 107
ART. III. *De la découverte & de l'emploi des Pierres Précieuſes.* 111
CHAPITRE III. *De l'Architecture.* 126
ART. I. *De l'état de l'Architecture chez les Egyptiens,* 127
ART. II. *De l'état de l'Architecture dans l'Aſie.* 150
CHAPITRE IV. *De la Métallurgie.* 152
CHAPITRE V. *De la Sculpture, de l'Orfévrerie & de la Peinture.* 155
ART. I. *De la Sculpture.* 156

ART. II. *De l'Orfévrerie.* 159
ART. III. *De la Peinture.* 163
SECTION II. De l'état des Arts dans la Gréce. 172
CHAPITRE I. *L'Agriculture.* 174
ARTICLE I. *Du Labourage.* 177
ART. II. *De l'art de faire le Vin.* 188
ART. III. *De l'Art de faire l'Huile.* 191
ART. IV. *De la Culture des Arbres fruitiers.* 195
CHAPITRE II. *Des Vêtemens.* 198
CHAPITRE III. *De l'Architecture.* 202
CHAPITRE IV. *De la Métallurgie.* 217
CHAPITRE V. *Du Deſſein, de la Gravure, de l'Orfévrerie & de la Sculpture.* 221
CHAPITRE VI. *De l'Origine de l'Ecriture.* 230

LIVRE TROISIEME.

Des Sciences. 237

CHAPITRE I. *De l'Aſie.* 239
CHAPITRE II. *Des Egyptiens.* 242
ART. I. *De la Médecine.* 243
ART. II. *Aſtronomie.* 250
ART. III. *De la Géométrie, de la Méchanique & de la Géographie.* 259
CHAPITRE III. *De la Gréce.* 262
ART. I. *De la Médecine.* 264
ART. II. *Mathématiques.* 273
§. I. *Arithmétique.* 274
§. II. *Aſtronomie.* 276
§. III. *De la Géométrie, de la Méchanique & de la Géographie.* 286

LIVRE QUATRIEME.

Commerce & Navigation. 291

CHAPITRE I. *Des Egyptiens.* 292
CHAPITRE II. *Des Phéniciens.* 296
CHAPITRE III. *Des Phrygiens, des Lidyens, des Troyens.* 306
CHAPITRE IV. *Des Grecs.* 309

LIVRE CNQUIEME.

Art Militaire. 335

CHAPITRE I. *Des Egyptiens.* 336
CHAPITRE II. *Des Peuples de l'Asie.* 343
CHAPITRE III. *Des Grecs.* 347

LIVRE SIXIEME.

Des Mœurs & Usages. 373

CHAPITRE I. *Des Habitans de la Palestine.* 375
CHAPITRE II. *Des Peuples de l'Asie Mineure.* 377
CHAPITRE III. *Des Grecs.* 381

DISSERTATIONS.

Ire. DISSERTATION. *Sur les noms, & les figures des Constellations.* 397
IIde. DISSERTATION. *Sur les noms des Planètes.* 427

TROISIEME PARTIE.

INTRODUCTION. Page 1

LIVRE PREMIER.

Du Gouvernement. 3
CHAPITRE I. *Des Assyriens.* 5
CHAPITRE II. *Des Babyloniens.* 7
CHAPITRE III. *Des Medes.* 9
CHAPITRE IV. *Des Egyptiens.* 12
CHAPITRE V. *La Gréce.* 27
ARTICLE I. *Athénes.* 28
ART. II. *Lacédémone.* 37
ART. III. *Des Colonies Grecques.* 44

LIVRE SECOND.

Des Arts & Métiers. 49
CHAPITRE I. *Des Assyriens & des Babyloniens.* 51
CHAPITRE II. *Des Egyptiens.* 60
CHAPITRE III. *Des Grecs.* 79

LIVRE TROISIEME.

Des Sciences. 86
CHAPITRE I. *De la Médecine.* 88
CHAPITRE II. *De l'Astronomie.* 91
ART. I. *Des Babyloniens.* 92
ART. II. *Des Egyptiens.* 97
ART. III. *Des Grecs.* 107
ART. IV. *Réflexions sur l'Astronomie des Babyloniens, des Egyptiens & des Grecs.* 114
CHAPITRE III. *Géométrie & Méchanique.* 121
ART. I. *Des Babyloniens.* 122
ART. II. *Des Egyptiens.* 125
ART. III. *Des Grecs.* 129
CHAPITRE IV. *Géographie.* 130

LIVRE QUATRIEME.

Commerce & Navigation. 139
CHAPITRE I. *Des Egyptiens.* 140
CHAPITRE II. *Des Phéniciens.* 144
CHAPITRE III. *Des Grecs.* 149

LIVRE CINQUIE'ME.

Art Militaire. 157
CHAPITRE I. *Des Aſſyriens, des Babyloniens, des Médes, des Syriens, &c.* 159
CHAPITRE II. *Des Grecs.* 164
ART. I. *Des Pratiques Militaires communes à tous les Peuples de la Gréce.* 165
ART. II. *De la Diſcipline Militaire des Lacédémoniens.* 171
ART. III. *De la Diſcipline Militaire des Athéniens.* 175

LIVRE SIXIE'ME.

Mœurs & Uſages. 179
CHAPITRE I. *Des Peuples de l'Aſie.* 181
ART. I. *Des Aſſyriens.* 182
ART. II. *Des Babyloniens.* 184
ART. III. *Des Medes.* 197
CHAPITRE II. *Des Egyptiens.* 204
CHAPITRE III. *Des Peuples de la Gréce.* 207
ART. I. *Des Lacédémoniens.* 208
ART. II. *Des Athéniens.* 222
ART. III. *Des Jeux de la Gréce.* 232
RE'CAPITULATION. 243

DISSERTATIONS.

I^re. DISSERTATION. *Sur l'évaluation des Monnoies & des Meſures Grecques.* 249
CHAPITRE I. *Des Monnoies Grecques.* 251
CHAPITRE II. *Des Meſures Grecques.* 256
II^de. DISSERTATION. *Sur les Périodes aſtronomiques des Chaldéens.* 264
III^eme. DISSERTATION. *Sur les Antiquités des Babyloniens, des Egyptiens & des Chinois.* 273
IV^eme. DISSERTATION. *Sur un Paſſage d'Hérodote.* 297
Extraits des Hiſtoriens Chinois. 315

Fin de la Table générale des Livres, Chapitres, &c.

TABLE
DES NOMS DES AUTEURS
Cités dans cet Ouvrage.

A.

ABYDENUS *apud* Syncellum, *in-fol. Pariſ.* 1652.

ACHILLES TATIUS, ad Arati Phænom. *apud* Petav. in Uranologio, *in-fol. Pariſ.* 1630.

ACOSTA, Hiſtoire naturelle des Indes Occidentales, *in*-8°. *Paris*, 1598.

ACTA Eruditorum Lipſiæ, *in*-4°. 1682. *& An. ſeqq.*

ÆLIANI, varia Hiſtoria, *in*-4°. *Lugduni Batavorum*, 1731.

ÆLIANUS, de natura Animalium, *in*-4°. *Londini*, 1744.

ÆSCHYLES, *in-fol. Lond.* 1663.

ÆSCHYNES. *Voyez* Demoſthenis opera.

AGATARCHIDES *apud Photium.*

AGRICOLÆ opera, *in-fol. Baſileæ*, 1546.

AGRIPPÆ opera, *in*-8°. *Lugduni, apud Beringos fratres.*

ALBERTUS MAGNUS, *in*-12. *Amſtelodami*, 1660.

ALEXANDER POLY-HISTOR, *apud* Syncellum.

ALONSO BARBA, de l'Art de tirer les métaux, *in*-12. *Paris*, 1751.

AMMIANUS MARCELLINUS, *in-fol. Paris*, 1681.

Anciennes RELATIONS des Indes & de la Chine, *in*-8°. *Paris*, 1718.

ANSON (Voyage d') *in*-4°. *Amſterdam*, 1749.

ANTHOLOGIA, *in*-4°. *Pariſiis*, 1566.

APOLLODORUS, *in*-12. *Pariſ.* 1599.

APOLLODORUS, *inter* Hiſt. Poet. Script. *J'ai fait uſage de ces deux éditions.*

APPOLLONIUS RHODIUS Argonauticorum, &c. *in*-8°. *Lugd. Batavorum*, 1641.

APULEII opera, *Parisiis*, 1601.
ARATI Phœnomena, *in*-4°. *Paris.* 1559.
ARISTIDIS opera, *in*-4°. *Oxoniæ*, 1722.
ARISTOBULUS *apud* Strabonem, Josephum & Photium.
ARISTOPHANES, *in-fol. Amstelodami*, 1710.
ARISTOTELES *in-fol. Paris. Typis Regiis*, 1629.
ARRIANUS, *in*-8°. *Amstelodami*, 1668.
L'ART de convertir le fer en acier, par M. de REAUMUR, *in*-4°. *Paris*, 1722.
L'ASIA DI BARROS, *in*-4°. *in Venetia*, 1562.
ATHENÆUS, Deipnosophist. *in-fol. Lugduni*, 1612.
S. AUGUSTINUS, de Civitate Dei, cum commentario, Ludov. Vives, *in*-8°. *Lugduni*, 1570.
AURELIUS-VICTOR, *inter* Historiæ Augustæ Scriptores.

B.

BANNIER, Explication des Fables, *in*-12, *Paris*, 1748.
S. BASILII MAGNI opera, *in-fol. Paris.* 1721, &c. &c.
BEROSUS, *apud* Syncellum, & Josephum.
BIANCHINI, la Istoria universale, *in*-4°. *in Roma*, 1747.
BIBLE de M. le Gros, *in*-12, *Cologne*, 1739.
BIBLE du P. Calmet, *in*-4°. *Paris*, 1715.
BIBLIA SACRA, Hebraica, Greca & Latina, *in-fol. Paris. ex officina Commeliniana*, 1616.
BIBLIA SACRA, cum univers. Franc. Vatabli & varior. Interpret. annotationib. *in-fol. Parisiis, sumptibus Societatis*, 1729.
BIBLIOTHEQUE ancienne & moderne, par J. le Clerc, *in*-12, *Amsterdam*, 1714.
BIBLIOTHEQUE choisie, par J. le Clerc, *in*-12, *Amsterdam* 1712.
BIBLIOTHEQUE raisonnée, *in*-12, *Amsterd.* 1728. *&c. &c.*
BIBLIOTHEQUE universelle & historique, par J. le Clerc, *in*-12. *Amsterd.* 1700.
BOCHARTI, Geographiæ sacræ pars prior, Phaleg. *in-fol. Cadomi*, 1646.
BOCHARTI, Geographiæ sacræ pars altera, Chanaan, *in-fol. Cadomi*, 1746.
BOCHARTI Hierozoicon, *in-fol. Londini*, 1663.
BOETII DE BOOT, Gemmarum & Lapidum historia, *in*-8°. *Lugduni Batavorum*, 1647.
BORRICHIUS, de ortu & progressu Chemiæ, *in*-4°. *Hafniæ*, 1668.

BOUGUER (la figure de la terre; avec une relation abrégée d'un voyage au Pérou, par M.) *in*-4°. *Paris*, 1749.

BRAUNIUS, de veſtitu Sacerdotum Hebræorum, *in*-4°. *Amſtelodami*, 1701.

BRISSONIUS, de Regio Perſ. princip. *in*-8°. *Argent.* 1710.

BRUN (Corneille le) Voyage au Levant &c. *in-fol. Paris*, 1714.

BUFFON, Hiſtoire naturelle, (par M. DE) *in*-4°. *Paris, Imprimerie R.* 1749. &c. &c.

C.

CASAUBONI, Animadverſiones, in Athenæum, *in-fol. Lugduni*, 1621.

CASSIODORI, opera omnia *in-fol. Rhotomagi*, 1679.

CÆSARIS (Jul.) Comment. *in*-12, *Londini*, 1736.

CEDRENUS, *in-fol. Pariſ. è Typographia Regia*, 1647.

CELSUS (A. Cornelius) de Medicina, *in*-8°. *Roterod.* 1750.

CELSUS *apud* Origenem. *Voy.* Origenes *contra* Celſ. &c.

CENSORINUS de Die natali, *in*-8°. *Lugd. Batav.* 1743.

CHAMBRAY (Paralléle de l'architecture antique avec la moderne, par le Sieur de) *in-fol. Paris*, 1650.

CHARDIN, Voyages en Perſe & autres lieux, *in*-12, *Amſterdam*, 1711.

CHRONICON Paſchale, *in-fol. Pariſiis, è Typographia Regia*, 1688.

CICERONIS opera omnia, *in*-4°. *Pariſ.* 1740.

CLEMENTIS ALEXANDRINI, opera omnia, *in-fol. Oxonii*, 1715.

CLERC (D. le) Hiſtoire de la Médecine, *in*-4°. *Amſterd.* 1702.

COLONNE, Hiſtoire naturelle de l'Univers, *in*-12, *Paris*, 1734.

COLUMELLA *inter* Scriptores Rei ruſticæ.

COMTE (le P. le) nouveaux Mémoires ſur l'état préſent de la Chine, *in*-12, *Paris*, 1697.

CONDAMINE, (Relation de la riviere des Amazones, par M. de la) *in*-8°. *Paris*, 1745.

CONON, *apud* Photium.

CONQUESTE du Mexique, *in*-12, *Paris*, 1730.

CONQUESTE du Pérou, *in*-12, *Paris*, 1742.

CONRINGIUS, de Hermetica Medicina, *in*-4°. *Helmeſtadii*, 1669.

CORNELIUS-NEPOS, *in*-12, *Pariſ.* 1745.

CRAGIUS *in* Gronovii Theſauro antiquitatum Græcarum, *in-fol. Lugduni Batavorum*, 1697.

S. CYRILLI Hieroſolymitani

Archiep. opera omnia, *in-fol. Oxonii*, 1703.

S. Cyrilli Alexandrini opera, *in-fol. Pariſ.* 1638.

D.

Demosthenis & Æſchinis opera, *in-fol. Francofurti*, 1604.

Diarium Italicum à R. P. D. Bernardo de Montfaucon, *in*-4°. *Pariſ.* 1702.

Dicæarchus, *apud* Scholiaſt. Apoll. Rhod.

Dictionnaire Géographique de la Martiniere, *in-fol. Paris*, 1739.

Diodori Siculi Bibliotheca, *in-fol. Amſtelodami*, 1745.

Diogenes Laertius, *in*-4°. *Amſtelodami*, 1698.

Dion. Cassii Hiſtoria, *in-fol. Hanoviæ*, 1606.

Dionysii Halicarnassei ſcripta omnia, *in-fol. Francofurti*, 1586.

Dionysii Periegetæ, Orbis deſcriptio; *inter* Geographiæ veteris Scriptores Græcos, minores, *in*-8°. *Oxoniæ*, 1712.

Dissertation du P. Souciet, ſur les Médailles Hébraïques *in*-4°. *Pariſ.* 1717.

Draco Corcyræus *apud* Athenæum.

Duhamel, (M.) Traité de la culture des terres, (par M.) *in*-12, *Paris*, 1753, &c. &c.

E.

Eisenschmid, Tractatus de ponderibus & menſuris veterum, *in*-12, *Argentorati*, 1708.

Esprit des Loix (l') *in*-12, *Geneve chez Barillot & fils.*

Essai ſur les hiéroglyphes des Egyptiens, *in*-12, *Paris*, 1744.

Etymologicon, magnum, *in-fol. è Typograph. H. Commelini*, 1594.

Euclidis opera *in-fol. Oxoniæ*, 1704.

Eudemus, *apud* Fabricium, *in Bibliotheca Græca.*

Euripidis opera, *in-fol. Cantabrigiæ*, 1694.

Eusebii Præparatio Evangelica, *in-fol. Pariſ.* 1628.

Eusebii Theſaurus temporum, ſeu Chronic. Canon, *in-fol. Amſtelodami*, 1658.

Eustathius *ad Dionyſium Periegetem* inter Geographiæ veteris Scriptores Græcos minores, *Oxoniæ*, 1698.

Eustathii Comment. in Homer. *in-fol. Româ*, 1542-1550.

Excerpta Polybii Diodori, Nicol. Damaſceni, &c. ab H. Valeſio, *in*-4°. *Pariſ.* 1634.

F.

FABRICII Bibliotheca Græca, *in*-4°. *Hamburgi*, 1708.

FABRICII Bibliotheca Latina, *in*-4°. *Venetiis*, 1728.

FANNIUS, de ponderibus, & menſuris, *in*-8°. *Pariſ.* 1565.

FEITHII antiquitates Homericæ, *in*-8°. *Argentorati*, 1743.

FÉLIBIEN, Principes d'architecture, *in*-4°. *Paris*, 1676.

FESTUS (Pomponius) de verborum ſignificatione, *in*-4°. *Pariſ.* 1681.

FLEURY (l'Abbé DE) mœurs des Iſraëlites, *in*-12. *Paris*, 1754.

FOURMONT, Réflexions critiques ſur les hiſtoires des anciens Peuples, *in*-4°. *Paris*, 1735.

G.

GALENI opera, *in-fol. Pariſiis*, 1679.

GASSENDI, Vita de Peireſc, *in*-4°. *Hagæ-Comitum*, 1654.

GELLIUS (Aulus) Noctes Atticæ, *in*-4°. *Lugduni Batav.* 1706.

GEMELLI CARERI, Giro del Mondo, *in*-8°. *in Napoli*, 1699.

GEMINI, Elementa aſtronomiæ, *apud* Patavium, in Uranologio, *in-fol. Pariſ.* 1630.

GEOGRAPHIA Nubienſis, *in*-4°. *Pariſ.* 1619.

GESNERI, Novus Linguæ & Eruditionis Romanæ Theſaurus, *in-fol. Lipſiæ*, 1749.

GESNERI, Hiſtoria animalium, Avium & Piſcium, *in-fol. Francofurti*, 1620.

GREAVES (Deſcription des Pyramides par J.) dans le Recueil des voyages publiés par Melchiſedec Thevenot, *in-fol. Paris*, 1696.

GUIGNES (Hiſtoire générale des Huns par M. de) *in*-4°. *Paris*, 1756.

H.

HARDOUIN (le P.) Commentaire ſur l'Hiſtoire naturelle de Pline, *in-fol. Paris*, 1723.

Ejuſdem CHRONOLOGIA Veter. Teſtam. *in-fol.* inter opera ſelecta, *Amſtelodami*, 1710.

HELIODORI Æthiopica, *in*-8°. *Lutzæ*, 1619.

HELLOT, (M.) de la fonte de mines, *in*-4°. *Paris*, 1750.

HERBELOT (d') Bibliotheque Orientale, *in-folio*, *Paris*, 1697.

HERMANNUS HUGO, de prima ſcribendi origine, *in*-8°. *Tajecti ad Rhenum* 1738.

HERODOTUS, *in-fol. Francofurti*, 1608.

HESIODUS Variorum, *in*-8°. *Amſtelodami*, 1701.

HESIODI opera omnia, *cum* Græcis Scholiis, *in*-4°. *ex Officina Plantiniana*, 1603.
HESYCHII Lexicon, &c. *in*-4°. *Lugduni Batavorum*, 1668.
S. HIERONYMI opera, *in-fol. Paris*, 1693-1708.
HIPPOCRATIS opera, *in-fol. Pariſ.* 1679.
HISTOIRE de Genghiſcan, par PETIS DE LA CROIX, *in*-12, *Paris*, 1710.
HISTOIRE de Judith (la Vérité de l') par le P. MONTFAUCON, *in*-12, *Paris*, 1692.
HISTOIRE de la Chine par le P. MARTINI, *in*-12, *Paris*, 1692.
HISTOIRE de la Chine par le P. SEMEDO, *in*-4°. *Lyon*, 1667.
HISTOIRE de la Juriſprudence Romaine, *in-fol. Paris*, 1750.
HISTOIRE de la Médecine par Daniel LE CLERC, *in*-4°. *Amſterdam*, 1702.
HISTOIRE de la nouvelle France, par le P. Charlevoix, *in*-12, *Paris*, 1744.
HISTOIRE de la vie & des ouvrages DE LA CROZE, *in*-12, *Amſterdam*, 1741.
HISTOIRE de la Virginie, *in*-12, *Amſterdam*, 1707.
HISTOIRE de Languedoc, par D. Vaiſſette, *in-fol. Paris*, 1730.
HISTOIRE des Incas de GARCILASSO de la Véga, traduite par J. Baudoin, *in*-8°. *Amſterdam*, 1715.
HISTOIRE des Incas, nouvelle traduction, *in*-12, *Paris*, 1744. *J'ai fait uſage de l'une & de l'autre de ces Editions.*
HISTOIRE des Iſles Marianes par le P. LE GOBIEN, *in*-12, *Paris*, 1700.
HISTOIRE du Commerce, & de la Navigation des Anciens, *in*-12, *Paris* 1716.
HISTOIRE du Droit François, à la tête de l'Inſtitution au Droit François, par Argou, *in*-12, *Paris*, 1739.
HISTOIRE du Japon par KÆMPFER, *in*-12, *la Haye*, 1732.
HISTOIRE générale des Iſles Antilles par le P. DU TERTRE, *in*-4°. *Paris*, 1667-1671.
HISTOIRE générale des Voyages, *in*-4°. *Paris*, 1746. *&c. &c.*
HISTOIRE naturelle de l'Iſlande *in*-12, *Paris*, 1750.
HISTOIRE naturelle des Indes par le P. ACOSTA, *in*-8°. *Paris*, 1598.
HISTOIRE univerſelle depuis le commencement du Monde juſqu'à préſent, traduite de l'Anglois, d'une Société de Gens de Lettres, *in*-4°. *Amſterdam*, 1747. *&c. &c.*
HISTORIA de las Guerras civiles de Granada, *in*-8°. *en Paris*, 1660.
HISTORIÆ Poeticæ Scriptores antiqui,

antiqui, *in-8°. Pariſ.* 1675.
HISTORIÆ Auguſtæ Scriptores, *in-fol. Pariſ.* 1620.
HOMERE (traduction d') avec des Remarques, par Mde DACIER, *in-12, Paris*, 1741.
HOMERI Ilias & Odyſſæa & in easdem Scholia, *in-4°. Cantabrigiæ*, 1711.
HORA-POLLINIS Hierogliphica, &c. *in-4°. Trajecti ad Rhenum*, 1727.
HORNIUS de originibus Americanis, *in-8°. Hagæ*, 1652.
HYGINUS, in Mytograph. Latin. *in-8°. Amſtelodami*, 1681.

I.

JAMBLICHUS, de Myſteriis, Ægypt. cum notis, Thom. Gale, *in-fol. Oxonii*, 1678.
JAMBLICHUS de Vita Pythagorica, *in-4°. Amſtelodami*, 1708.
JAQUELOT, Diſſertations ſur l'Exiſtence de Dieu, *in-12. Paris*, 1744.
JAQUELOT, Traité de la vérité & de l'inſpiration des Livres du vieux & du nouveau Teſtament, *in-12. Amſterdam*, 1752.
JOURNAL (le) des Savans, *in-4°. Paris, nouvelle Edition*, 1723, &c. &c.
JOURNAL économique, *in-12, Paris, Janvier, &c. &c. &c.*
JOURNAL des Obſervations Phyſiques &c, par le P. Feuillée, *in-4°. Paris*, 1714-1725.
JOURNAL du voyage dans la Guyane, par les PP. GRILLET & BECHAMEL, Jéſuites, *in-12, Paris*, 1682.
JOSEPHI opera omnia, *in-fol. Amſtelodami*, 1726.
S. ISIDORI opera omnia, *in-fol. Coloniæ Agrippinæ*, 1617.
ISOCRATES, *in-fol. Baſileæ*, 1750.
JUGEMENS ſur quelques Ouvrages nouveaux, *in-12. Avignon*, 1745.
JULIUS AFRICANUS, *apud Syncellum.*
JULIUS FIRMICUS, *in-fol. Romæ*, 1499.
JUNIUS, de Pictura veterum, *in-fol. Roterodami*, 1694.
JUSTINI Hiſtoriæ (variorum) *in-8°. Lugduni Batavorum*, 1719.

K.

KIRCHER (Athanaſ.) la Chine illuſtrée, *in-fol. Amſterd.* 1670.
Ejusdem OBELISCUS Pamphilius, *in-fol. Romæ*, 1658.
KUHNIUS in notis, *ad Æliani* var. Hiſt. *in-4°.*

L.

LAET, Descriptionn des Indes occidentales, *in-fol. Leyde*, 1640.

LEGES SALICÆ, dans le Recueil des Historiens de France par D. Bouquet.

LENGLET, Méthode pour étudier l'Histoire, *in*-4°. *Paris*, 1734.

LESCARBOT, Histoire de la nouvelle France, *in*-8°. *Paris*, 1611.

LETTRES édifiantes de quelques Missionnaires de la Compagnie de Jesus, *in*-12, *Paris*, 1717, *&c. &c. &c.*

LUCIANI opera, cum notis Variorum, *in*-4o. *Amstelod*, 1743.

M.

MACROBII opera, cum notis Variorum, *in*-8°. *Lugduni Batavorum*, 1670.

MAILLET, Description de l'Egypte, publiée par M. l'Abbé Mascrier, *in*-4°. *Paris*, 1735.

MANETHO, *apud* Syncellum & Josephum.

MARC-PAUL (Voyages de) dans le recueil des Voyages faits en Asie, publié par Bergeron, *in*-4°. *La Haye*, 1735.

MARCULPHI, Formulæ veteres *inter* Historiæ Franc. Scriptores, ex Edit. Benedictinorum, *in-fol. Paris.* 163 .

MARMORA Arundelliana, aliaq. Academ. Oxonienſis, *in-fol. Londini*, 1732.

MARSHAM, Chronicus Canon, *in-fol. Londini*, 1672.

MARTIANUS CAPELLA de Nuptiis Mercurii, & Philologiæ, *in*-8°. *ex Officina Plantiniana*, 1590.

MARTINI, Histoire de la Chine, *in*-12. *Paris*, 1692.

MEGASTHENENES, *apud* Eusebii Præp. Evangel. & Josephum.

MEMOIRES de l'Académie de Berlin, *in*-4°. *Berlin*, 1745, *&c. &c. &c.*

MEMOIRES de l'Academie des Sciences, *in*-4°. *Paris*, 1732. *&c. &c. &c.*

MEMOIRES (anciens) de l'Académie des Sciences, *in*-4°. *Paris*, 1734.

MEMOIRES pour l'Histoire des Sciences & Beaux Arts, autrement dit les Mémoires de Trévoux, *in*-12, *Paris*, 1701. *&c. &c. &c.*

MEMOIRES de l'Académie des Inscriptions, *in*-4°. *Paris, de l'Imprimerie Royale*, 1736. *&c. &c. &c.*

MEMOIRES (nouveaux) des Missions de la Compagnie de

Jesus dans le Levant, *in*-12, *Paris*, 1715, *&c. &c. &c.*

MEMOIRE touchant l'établissement d'une Mission Chrétienne dans le troisiéme monde, autrement appellé la Terre Australe, *in*-8°. *Paris*, 1663.

MERCURES de France, *in*-12, *Paris*, 1717, *&c, &c. &c.*

MERCURE Indien, *in*-4°. *Paris*, 1672.

MERVEILLES des Indes Orientales, *in*-4°. *Paris*, 1669.

MEURSII, Miscellanea Laconica, *apud* Gronovii, Thesaurum Græcarum antiquitatum.

MINUTIUS Felix, *in*-8°. *Cantabrigiæ*, 1707.

MŒURS des Sauvages Américains, *in*-4°. *Paris*, 1724.

MONNIER, (le) Observations d'histoire naturelle; suite des Mémoires de l'Académie des Sciences, pour l'année 1740, *in*-4°, *Paris*, 1741.

MONTFAUCON (l'Antiquité expliquée par D. Bernard de) *in-fol*, *Paris*, 1719.

MUNKERUS de intercalatione, *in*-8°. *Lugduni Batavorum*, 1680.

N.

NEWTON, la Chronologie des anciens Royaumes corrigée, *in*-4°. *Paris*, 1728.

NICOLAUS DAMASCENUS in *Excerptis Valesii*, *in*-4°. *Paris.* 1634.

NORDEN, Voyage d'Egypte & de Nubie, *in-fol. Copenhague*, 1755.

NONNI Dionysiaca, *in*-8°. *Hanoviæ*, 1610.

NOUVELLES litteraires de la mer Baltique.

Nouvelle RELATION de la France Equinoxiale, *in*-12, *Paris*, 1743.

O.

OBSERVATIONS Mathématiques, Astronomiques, &c. des Peres de la Compagnie de Jesus, rédigées & publiées par le P. Souciet, *in*-4°. *Paris*, 1729.

OBSERVATIONS de BÉLON, *in*-4°. *Paris*, 1588.

OLAÜS MAGNUS, sive Rudbecks, Atlantica, &c. *in-fol. Upsaliæ*, 1675-1679.

OLAÜS WORMIUS, de Danica litteratura, *in-fol. Hafniæ*, 1651.

Ejusdem HISTORIA, de Gentibus Septentrionalibus, *in-fol. Romæ*, 1555.

OLYMPIODORUS, *apud* Photium.

OPUSCULA Mythologica, &c. *in*-8°. *Amstelodami*, 1688.

ORIGENES *contra* Celsum. Ejus-

dem Philocalia, *in*-4°. *Cantabrigiæ*, 1677.

OTHO SPERLINGIUS de Nummis non cusis, *in*-4°. *Amstel.* 1700.

P.

PALÆPHATUS, de incredibilib. Histor. *in* opuscul. Mythologicis.

PALMARII à Grentmesnil exercitationes, in optimos ferè Autores Græcos, *in*-4°. *Lugduni Batavorum*, 1668.

PARTHENII Erotica *apud* Historiæ Poeticæ Scriptores antiq. *in*-8°. *Paris.* 1675.

PAUSANIAS, *in-fol. Lipsiæ*, 1696.

PERIZONII, origines Babylonicæ & Ægyptiacæ, *in*-12, *Lugduni Batavorum*, 1711.

PERIZONII, not. ad Æliani, Var. Hist.

PERRAULT, (Traduction de Vitruve par) *in-fol. Paris*, 1684.

PETIS DE LA CROIX, Histoire de Genghiskan, *in*-12. *Paris*, 1710.

PEZRON, l'Antiquité des temps rétablie, & defendue, &c. *in*-4°. *Paris*, 1687.

PHAVORINUS *apud* Diogenem Laert.

PHILONIS JUDÆI opera omnia, *in-fol. Lutetiæ Paris.* 1640.

PHILOSTRATORUM opera omnia, *in-fol. Lipsiæ*, 1709.

PHOTII Bibliotheca, *in-fol. Rothomagi*, 1653.

PHYSIQUE de Rohault, *in*-4°. *Paris*, 1671.

PIERRE de la Vallée (Voyages de) *in*-4°. *Paris*, 1663.

PIETRO della Valle, (Viaggi di) *in*-4°. *Romæ*, 1650. *J'ai fait usage de l'une & l'autre Edit.*

PIGANIOL DE LA FORCE, Description de la France, *in*-12, *Paris*, 1722.

PINDARUS, *in-fol. Oxonii*, 1697.

PLATONIS opera omnia, *in-fol. Francofurti*, 1602.

PLINII Historia naturalis Edit. Harduini, *in-fol. Paris*, 1723.

PLUTARCHI opera omnia, *in-fol. Lutetiæ Parisior. Typis Regiis*, 1624.

POCOCKE (Description du Levant par R.) *in-fol. Londres*, 1743.

POLYÆNI Stratagemata, *in*-8°. *Lugduni Batavorum*, 1691.

POLLUCIS (*Jul.*) Onomasticon, *in-fol. Amstelodami*, 1706.

POLYBII, Historia, *in-fol. Paris.* 1609.

POMPONIUS MELA, de situ orbis, *in*-8°. *Lugduni Batavorum*, 1722.

PORPHYRIUS, de abstinentia, *in*-12, *Lugduni*, 1620.

PORPHYRIUS, de Vita Pythagoræ, *in*-4°. *Amstelod.* 1707.

POTTERI, Archæologia Græca,

in-fol. Lugduni Batavorum, 1702.

PRIDEAUX, Hiſtoire des Juifs, *in*-12. *Paris*, 1732.

PRINCIPES du Droit politique, *in*-12, *Amſterdam*, 1751.

PROCLUS, in Timæum Platonis, *in T.* 2°. *oper. Platonis, in-fol. Baſileæ*, 1534.

PROCOPII Hiſtoria, *in-fol. Paris è Typographia Regia*, 1662-1663.

PTOLEMÆI Almageſt. ſive magnæ conſtructionis &c. *in-fol. Baſileæ*, 1538.

Q.

QUINTILIANI, Inſtitution. orator. &c. *in-fol. Paris*, 1725.

QUINTUS CURTIUS, cum notis, Var. *in*-8°. *Lugd. Batav.* 1658.

R.

RAMUSIO, raccolt. delle Navigationi, & Viaggi, &c. *in-fol. in Venetia*, 1563.

RECUEIL d'Antiquités, par M. le C. de CAYLUS, *in*-4°. *Paris*, 1752-1756.

RECUEIL des Voyages qui ont ſervi à l'établiſſement & aux progrés de la Compagnie des Indes Orientales, formée dans les Provinces-Unies des Pays-Bas, *in*-12. *Amſt.* 1725.

RECUEIL des Voyages au Nord, *in*-12, *Amſterdam*, 1731.

REGIÆ Scientiarum Academiæ Hiſtoria, autore J. B. DUHAMEL, *in*-4°. *Paris*, 1701.

RELAND, Diſſertationes Miſcellaneæ, *in*-8°. *Trajecti ad Rhenum*, 1706-7-8.

RELATION (nouvelle) de la Gaſpéſie, par le P. le Clerc, *in*-12, *Paris* 1691.

RELATION de la haute Ethiopie, dans le Recueil des Voyages publiés par Melchiſédec Thevenot.

RELATION de la Riviere des Amazones, par le P. d'ACUGNA, *in*-12, *Paris*, 1682.

REPUBLIQUE (Nouvelles de la) des Lettres, *in*-12, *Amſterdam*, 1715. &c. &c. &c.

RESPUBLICA, ſive Status regni Scotiæ & Hiberniæ, diverſorum autor. *in*-16. *Lugduni Batavorum*, 1627.

RHETORES Græci veteres, *in-fol. Venetiis Edit. Aldin.* 1527.

RHODIGINI (Ludovici Cœlii) Lectiones antiquæ &c. *in-fol. Francofurti*, 1666.

ROLLIN, Hiſtoire ancienne, *in*-12, *Paris*, 1740.

S.

SALMASII Plinianæ Exercitationes, *in-fol. Pariſ.* 1629.

SALMASII, Plinianæ Exercitationes, *in-fol. Trajecti ad Rhenum*, 1689. *Je me ſuis ſervi de l'une & de l'autre de ces Editions.*

SCALIGERI (Joſephi) notæ in Chronic. Euſebii, *in-fol. Amſtelodami*, 1658.

SCHEFFERUS de Militia navali Veterum, *in-4°. Upſaliæ*, 1654.

SCHŒRLONE, amœnitates Litterariæ, *in-8°. Francofurti*, 1725-1731.

SCHEUCHZER (Phyſique ſacrée trad. du Lat. de Jean-Jaques) *Amſterdam*, 1732. *& ſuiv. in-fol.*

SCHOUTEN (Voyages de) dans le recueil des Voyages qui ont ſervi à l'établiſſement de la Compagnie des Indes Hollandoiſe.

SCRIPTORES Rei Ruſticæ, veteres Latini, *in-4°. Lipſiæ*, 1735.

SELDEN, de Diis Syris, *in-8°. Amſtelodami*, 1680.

SENAC, nouveau cours de Chymie, *in-12, Paris*, 1757.

SENECÆ (L. Annæi) opera omnia, *in-8°. Amſtelodami*, 1672.

SERVIUS, *Voy.* Virgilii opera.

SEXTI EMPIRICI opera omnia, *in-fol. Lipſiæ*, 1718.

SICARD, (Mém. du P. Sicard) dans les Mémoires des Miſſions du Levant.

SIGONIUS, *apud* Gronovii Theſaurum antiquitat. Græcarum.

SIMPLICIUS in Ariſtotel. de Cœlo. *in-fol. Venetiis, Ald.* 1526.

SOLINI, Poly-hiſtoria, *in-fol. Trajecti ad Rhenum*, 1689.

SOPHOCLIS, Tragædiæ, *in-4°. Pariſ.* 1568.

SPECTACLE de la Nature, *in-12, Paris*, 1749.

SPENCER, de Legibus Hebræorum Ritualibus, *in-fol. Cantabrigiæ*, 1685.

STANLEY, Hiſtoria Philoſophiæ, *in-4°. Lipſiæ*, 1711.

STEPHANUS BYZANTINUS, de Urbibus, *in-fol. Amſtelodami*, 1678.

STOBÆI opera omnia, *in-fol. Genevæ*, 1609.

STRABONIS, Geographia, *in-fol. Amſtelodami*, 1707.

SUIDÆ Lexicon, *in-fol. Cantabrigiæ*, 1705.

SYNCELLI Chronographia, *in-fol. Paris, è Typographia Regia*, 1652.

T.

TACITI (C.) opera, *in*-4°. *Trajecti Batavorum* 1721.

TACQUET Elementa Geometriæ, *in*-12. *Amſtelod.* 1683.

TATIANI, adverſus Græcos, oratio; *in* operibus S. Juſtini, *in-fol. Paris*, 1742.

TAVERNIER (Voyages de) *in*-4°. *Paris*, 1681.

TAVERNIER (Voyages de) *in*-12, *Utrecht*, 1712. *Je me ſuis ſervi de l'une & de l'autre de ces deux Editions.*

TERRASSON (Hiſtoire de la Juriſprudence Romaine par M.) *in-fol. Paris*, 1750.

TERTULLIANI opera omnia, *in-fol. Paris*, 1664.

THEON, ALEXANDRINUS, *apud* Ptolœm. magn. Conſtruct.

THEOCRITI opera, *in*-8°. *Oxoniæ*, 1699.

THEODORETI opera omnia, *in-fol. Paris*, 1642-1684.

THEOLOGIE Phyſique, *in*-8°. *Paris*, 1729.

THEOPHRASTI opera omnia, *in-fol. Lugd. Batavor.* 1613.

THESAURUS Linguæ Græcæ *ab* H. Stephano, *in-fol. Paris*, 1572.

THEVENOT (Relations de divers Voyages, publiés par Melchiſedec) *in-fol. Paris*, 1696.

THUCYDIDES, *in-fol. Francofurti*, 1594.

THUCYDIDES, *in-fol. Amſt.* 1731. *Je me ſuis ſervi de l'une & de l'autre de ces deux Editions.*

THYSIUS, *apud* Gronovii Theſaurum Græc. antiquitatum.

TOLLII, fortuita, *in*-8°. *Amſtelodami* 1687.

TOURNEFORT, (Voyage au Levant) *in*-4°. *Paris*, *de l'Imprimerie Royale*, 1717.

TRAITÉ de la culture des terres, par M. DU HAMEL, *in*-12, *Paris*, 1753.

TRAITÉ de la Police, par la Mare, *in-fol. Paris*, 1713.

TZETZES *ad* Heſiod. *voyez* Heſiodi opera.

V.

VALESII, Excerpta Polybii, Diodori, Nicolai Damaſceni, &c. *in*-4°. *Paris*, 1634.

VANSLEB, nouvelle Relation d'Egypte, par le P.) *in*-12, *Paris*, 1677.

B. VARENII Geographia generalis, *in*-8°. *Cantabrigiæ*, 1681.

VARRON, *apud* S. Auguſt. de Civitate Dei, & inter Scriptores Rei Ruſticæ, veter. Latin.

UBO EMMIUS, *apud* Gronovii Theſaurum Græc. antiquitatum.

VIRGILII opera, *in*-4°. *Amſtelodami* 1746.
VITRUVE (traduction de) par Perrault, *voyez* Perrault.
VOPISCUS *inter* Hiſtoriæ Auguſtæ Scriptores, *in-fol. Paris*, 1620.
VOSSIUS, de Idololatria, *in-fol. Amſtelodami*, 1700.
VOYAGE à l'Equateur, par M. de la CONDAMINE, *in*-4°. *Paris, de l'Imprimerie Royale*, 1751.
VOYAGE au Pérou, par D. ANTOINE D'ULLOA, *in*-4°. *Amſterdam*, 1752.
VOYAGE D'ANSON, *in*-4°. *Amſterdam*, 1749.
VOYAGE de BENJAMIN de *Tudéle*, dans le Recueil des Voyages publiés par Bergeron, *in*-4°. *la Haye*, 1735.
VOYAGE de BERNIER, *in*-12, *Amſterdam* 1699.
VOYAGES de VINCENT LE BLANC, *in*-4°. *Paris*, 1649.
VOYAGE de la Baye de Hudſon, *in*-12, *Paris*, 1749.
VOYAGE de PLAN CARPIN, dans le Recueil des Voyages publiés par Bergeron, *in*-4°. *la Haye*, 1735.
VOYAGES de CORÉAL, *in*-12, *Bruxelles*, 1736.
VOYAGES de DAMPIER, *in*-12, *Amſterdam*, 1701.
VOYAGE de FREZIER, *in*-4°. *Paris*, 1716.
VOYAGE d'Egypte, par GRANGER, *in*-12, *Paris*, 1745.
VOYAGES de LA BOULLAYE-LE-GOULZ, *in*-4°. *Paris*, 1657.
VOYAGE de J. DE LERY, *in*-12, *Paris*, 1580.
VOYAGES de LA HONTAN, *in*-12, *la Haye*, 1706.
VOYAGES de FRANÇOIS PYRARD, *in*-4°. *Paris*, 1679.
VOYAGE des Indes Orientales, par CARRÉ, *in*-12, *Paris*, 1699.
VOYAGE de SCHAW, *in*-4°. *la Haye*, 1743.
VOYAGE de WAFER, à la ſuite des Voyages de Dampier.
VOYAGES d'OWINGTON, *in*-12, *Paris*, 1725.
VOYAGE du Levant, par P. LUCAS, *in*-12, *Rouen*, 1719-1724.
URANOLOGION, D. Patavii, *in-fol. Paris*, 1630.

W.

WEIDLER, Hiſtoria Aſtronomiæ, *in*-4°. *Vittemb.* 1741.

X.

XENOPHONTIS opera omnia, *in-fol. Paris*, 1581.

Fin de la Table des Noms des Auteurs.

BIBLIOTH
Grenoble

ERRATA.

TOME PREMIER.

PAGE.

11. *lig.* 8. rendioent ; *lis.* rendoient.
21. *lig.* 23. ôtez le point.
29. *lig.* 29. Gin-hoand, *lis.* Gin-hoang.
37. *lig.* 1. les *lis.* le.
64. *lig.* 2. ôter la virgule après Pomponius.
82. *lig.* 15. ôter les deux points, & mettre une virgule.
352. *lig.* 13. rappeller, *lis.* ſe rappeller.
385. note (1) au lieu de p. 253. *lis.* p. 270.

TOME SECOND.

138. *lig.* 2. ville de Troye, *lis.* guerre de Troye.
180. *lig.* 8. de, *lis.* des.
185. *lig.* 33. l. 23. *lis.* l. 24.
Ibid. *lig.* 28. λισραλοντα, *lis.* λισρευόντα.
407. *lig.* 22. n'on avoit, *lis.* on n'avoit.

TOME TROISIEME.

294. *lig.* 35. le Tſchou-chou, *lis.* Tſou-chou.
301. *lig.* 1. ôter le mot *en.*
304. *lig.* 5. exactement, *lis.* extrêmement.
382. *lig.* 32. Symplicius *lis.* Simplicius.

APPROBATION.

J'AI lû par ordre de Monſeigneur le Chancelier un manuſcrit qui a pour titre : *De l'origine des Loix, des Arts & des Sciences, & de leurs progrès chez les anciens Peuples*, &c. Il m'a paru que le Public devoit l'accueil le plus favorable à un Ouvrage fondé ſur les monumens les plus authentiques, & ſur les recherches les plus exactes ; orné de détails très-intéreſſans ſur les Loix, les Arts & les Sciences ; rempli de réflexions auſſi ſages qu'inſtructives ; accompagné de Diſſertations très-ſavantes & très-curieuſes. Nous croyons donc que l'impreſſion de ce grand Ouvrage ne peut être que très-utile & très-avantageuſe. Fait à Paris, ce premier Avril 1757.

DEGUIGNES.

PRIVILEGE DU ROI.

LOUIS, par la grace de Dieu, Roi de France & de Navarre : A nos amés & féaux Conſeillers, les Gens tenans nos Cours de Parlemens, Maîtres des Requêtes ordinaires de notre Hôtel, Grand Conſeil, Prévôt de Paris, Baillifs & Sénéchaux, leurs Lieutenans Civils, & autres nos Juſticiers qu'il appartiendra, Salut. Notre Amé le Sieur ***, Nous a fait expoſer qu'il déſireroit faire imprimer & donner au Public un Ouvrage qui a pour titre : *De l'Origine des Loix, des Arts & des Sciences, & de leurs progrès chez les anciens Peuples*, &c. s'il Nous plaiſoit lui accorder nos Lettres de Privilége pour ce néceſſaires. A CES CAUSES voulant favorablement traiter l'Expoſant, Nous lui avons permis & permettons par ces Préſentes de faire imprimer ledit Ouvrage autant de fois que bon lui ſemblera, & de le faire vendre & débiter par tout notre Royaume pendant le tems de *ſix* années conſécutives, à compter du jour de la date des Préſentes. Faiſons défenſes à tous Imprimeurs, Libraires & autres perſonnes, de quelque qualité & condition qu'elles ſoient, d'en introduire d'impreſſion étrangere dans aucun lieu de notre obéiſſance : comme auſſi d'imprimer ou faire imprimer, vendre, faire vendre, débiter ni contrefaire ledit Ouvrage, ni d'en faire aucun Extrait ſous quelque prétexte que ce puiſſe être, ſans la permiſſion expreſſe & par écrit dudit Expoſant ou de ceux qui auront droit de lui, à peine de confiſcation des Exemplaires contrefaits, de trois mille livres d'amende contre chacun des contrevenans, dont un tiers à Nous, un tiers à l'Hôtel-Dieu de Paris, l'autre tiers audit Expoſant ou à celui qui aura droit de lui, & de tous dépens, dommages & intérêts ; à la charge que ces Préſentes ſeront enregiſtrées tout au long ſur le regiſtre de la Communauté des Imprimeurs & Libraires de Paris, dans trois mois de la datte d'icelles ; & que l'impreſſion dudit Ouvrage ſera faite dans notre Royaume & non ailleurs, en bon papier & beaux caracteres conformément à la feuille imprimée attachée pour modele ſous le contre-ſcel des Préſentes ; que l'Impétrant ſe conformera en tout aux Réglemens de la Librairie, & notamment à celui du 10. Avril 1725. & qu'avant de l'expoſer en vente le Manuſcrit qui aura ſervi de copie à l'impreſſion dudit Ouvrage ſera remis dans le même état où l'Approbation y aura été donnée ès mains de notre très-cher & féal Chevalier Chancelier de France le ſieur DE LAMOIGNON, & qu'il en ſera enſuite remis deux Exemplaires dans notre Bibliothéque publique, un dans celle de notre Château du Louvre, & un dans celle de notredit très-cher & féal Chevalier Chancelier de France le S^r DE LAMOI-

GNON, le tout à peine de nullité des Préſentes. Du contenu deſquelles vous mandons & enjoignons de faire jouir ledit Expoſant & ſes ayans cauſes pleinement & paiſiblement, ſans ſouffrir qu'il leur ſoit fait aucun trouble ou empêchement. Voulons que la copie des Préſentes, qui ſera imprimée tout au long au commencement ou à la fin dudit Ouvrage, ſoit tenue pour duement ſignifiée, & qu'aux copies collationnées par l'un de nos Amés & féaux Conſeillers Secrétaires, foi ſoit ajoutée comme à l'original. Commandons au premier notre Huiſſier ou Sergent ſur ce requis, de faire pour l'exécution d'icelles tous Actes requis & néceſſaires, ſans demander autre permiſſion, & nonobſtant clameur de Haro, Chartre Normande & Lettres à ce contraires. CAR tel eſt notre plaiſir. Donné à Verſailles le dix-neuviéme jour du mois de Janvier, l'an de grace mil ſept cens cinquante-huit, & de notre régne le quarante-troiſiéme. Par le Roi en ſon Conſeil.

LEBEGUE.

Regiſtré ſur le Regiſtre XI. de la Chambre Royale & Syndicale des Libraires & Imprimeurs de Paris, N°. *fol.* *conformément aux anciens Réglemens de* 1725. *qui font défenſes, art. IV. à toutes perſonnes de quelque qualité qu'elles ſoient, autres que les Libraires-Imprimeurs, de vendre, débiter & faire afficher aucuns Livres pour les vendre en leurs noms, ſoit qu'ils s'en diſent les Auteurs ou autrement; & à la charge de fournir à ladite Chambre Royale & Syndicale des Libraires & Imprimeurs de Paris huit Exemplaires preſcrits par l'art. CVIII. du même Réglement. A Paris le* *Janvier* 1758.

P. G. LE MERCIER, *Syndic.*

La Bibliothèque
Université d'Ottawa
Échéance

The Library
University of Ottawa
Date due




GretagMacbeth™ ColorChecker Color Rendition Chart